

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN



Ministère de l'Économie,
de la Planification et de
l'Aménagement du
Territoire

RÉGION DU SUD

SCHÉMA REGIONAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE DU SUD



RÉGION DU SUD

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



MENTIONS LEGALES

Document préparé par :

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Avec la contribution technique du groupement de bureaux d'études SAFEGE AFRIQUE CENTRALE / SAFEGE / JMN CONSULTANT



1^{ère} édition : 2023 © Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Tous droits réservés.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, sans le consentement préalable et écrit du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ou de ses ayants cause est illicite.

Pour tout renseignement, bien vouloir contacter :

- *Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,*
E-mail : admin@minepat.gov.cm / webmaster.gov.cm
BP. : 660 Yaoundé – Cameroun
- *Conseil Régional du Sud, Tél. : 222 284 440*

1. AVANT PROPOS

La préparation du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région Sud s'inscrit dans le cadre des priorités nationales du fait du positionnement particulier de cette région à la fois riche en ressources extractives (bois, minerais, pétrole, gaz), en potentialités agricoles (hévéa, palmier à huile, cacao, etc.), touristiques (stations balnéaires, aires protégées, etc.) et carrefour entre les régions Centre/Est/littoral du Cameroun avec la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo. D'ores et déjà, la construction de la première phase du port en eaux profondes de Kribi a engendré une croissance démographique rapide de la ville balnéaire au point d'en faire la première ville de la région Sud, devant son chef lieu Ebolowa.

La perspective de voir se développer un projet d'exploitation du minerai de fer de classe mondiale à Mballam (région Est) en partenariat avec le Congo, lequel dispose lui-même d'un site équivalent juste de l'autre côté de la frontière, permet d'envisager des aménagements majeurs en termes : de routes, de chemin de fer, de fibre optique, de production hydroélectrique, de lignes à haute et moyenne tension, d'usines de transformation, de port minéralier, et toutes sortes d'activités connexes, notamment au plan agricole. Le développement d'autres sites miniers industriels dans la région est également dépendant du déclenchement du premier projet minier et des infrastructures qui doivent l'accompagner. On attend de ces projets structurants des effets d'entraînement importants en termes de développement de services et d'industries connexes découlant ou accompagnant le développement minier industriel. Les bénéfices attendus sur le court, moyen et long terme concernent non seulement le développement économique et social de la région, mais aussi des effets multiplicateurs devant bénéficier à tout le pays en termes d'emplois, de ressources fiscales, de sous-traitances multiples, d'intensification des échanges au plan national, sous-régional et international.

Pour pouvoir envisager un développement harmonieux de la région, il est nécessaire de prendre en compte les intérêts et les attentes parfois divergents des multiples acteurs vivant sur ce territoire ou désireux de s'y installer, et de concevoir un modèle équilibré permettant à tout le monde de développer ses activités sans détruire ou marginaliser les populations les plus faibles. La chute des cours des matières premières au niveau mondial, qui s'est accélérée en 2015 avec le ralentissement très net de la demande chinoise, perturbe cependant considérablement les projets gouvernementaux en laissant planer le doute sur la capacité à mobiliser à court terme les investisseurs et les financements nécessaires au développement de la région à partir des piliers miniers et pétroliers. On sait cependant que les cours des matières premières sont cycliques et qu'après la chute actuelle, il y aura de nouveau une remontée des prix, et avec elle le retour des investisseurs. Mais cette remontée peut encore tarder quelque peu et d'ici là, la puissance publique camerounaise doit pouvoir anticiper, préparer les investissements à réaliser, et faire en sorte que la région Sud soit effectivement prête à rebondir le moment venu.

La préparation du SRADDT Sud s'inscrit dans cette logique d'anticipation. Le rapport diagnostic (Tome1), assorti de son Atlas (Tome 2) et de ses annexes (Tome 3) constituent le socle sur lequel pourront ensuite être construits les approches prospectives, la définition des objectifs de développement sur lesquels pourront être conclus les engagements, et le plan d'action quinquennal, qui doivent constituer ensemble le schéma régional.

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA RÉGION DU SUD

Le diagnostic de la Région du Sud est la première partie du travail de préparation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. On retiendra les principaux points saillants suivants sachant que les détails sont présentés dans le corps du document :

Forces

Une région à fort potentiel de croissance économique avec :

- *Une volonté politique affichée de développer la région du Sud ;*
- *Une croissance démographique dynamique, notamment dans les villes ;*
- *Un réseau urbain multipolaire ;*
- *Un fort potentiel minier non encore exploité, notamment le fer sur plusieurs sites de classe mondiale aux réserves prouvées ;*
- *Une production pétrolière et gazière en croissance ;*
- *Un fort potentiel de production hydroélectrique et, à court terme, l'entrée en service de deux centrales de production à Memvele et à Mékin ;*
- *Une centrale thermique à gaz de 216 MW à Kribi, avec des possibilités d'extension ;*
- *Un potentiel forestier largement sous-exploité, notamment les espèces moins connues ;*
- *Un terminal pétrolier au large de Kribi pour l'exportation du pétrole Tchadien ;*
- *Une façade maritime disposant désormais d'un port en eaux profondes avec un premier terminal multiservices, en attente d'un deuxième terminal minéralier ;*
- *Un potentiel d'extension de l'agriculture encore largement sous-exploité, quelques agroindustries tournées vers l'exportation, une petite agriculture familiale omniprésente, et une agriculture de deuxième génération en devenir ;*
- *Un bon potentiel de développement de la pisciculture ;*
- *Un positionnement géographique au carrefour de 4 pays et plusieurs régions ;*
- *Des possibilités de développement des corridors logistiques nord-sud et est-ouest avec connexion sur l'international par le port de Lolabé ;*
- *La construction en cours de l'axe bitumé Sangmélina-frontière du Congo via Djoum, Mintom et Mballam pour une liaison avec Ouesso et Brazzaville ;*
- *Un réseau de fibre optique déjà bien présent et en cours d'extension ;*
- *Un réseau de téléphonie mobile déjà bien présent et en cours d'extension ;*
- *Une tradition touristique à Kribi et sur la côte maritime ;*
- *Une zone réservée aux investissements industrialoportuaires près du nouveau port ;*
- *Des espaces disponibles pour l'extension des villes de la région, et notamment de Kribi ;*
- *Une zone frontalière de Kye-Ossi dynamique et en pleine expansion ;*
- *Un fort potentiel de production d'énergie solaire allié à un fort potentiel hydrologique ;*
- *Une capacité d'accueil et de brassage des populations et des cultures ;*
- *Un climat favorable au développement ;*
- *Un réseau santé et éducation relativement dense ;*
- *Un schéma régional d'Aménagement du territoire de la CEMAC ;*

Faiblesses

Une région qui souffre de multiples maux qui entravent son développement :

- *Processus de décentralisation inachevé ;*
- *Armature urbaine orientée nord-sud qui ne permet pas les échanges Ouest-Est ;*
- *Manque de possibilités de financement des investissements productifs, mais aussi de l'habitat et des services ;*
- *Manque d'un axe routier bitumé lourd Ouest-Est entre Kribi – Ebolawa et Sangmélina ;*
- *Manque d'un axe ferroviaire entre Edéa et le nouveau port commercial de Kribi ;*
- *Manque d'un axe ferroviaire entre Mballam et le nouveau port commercial de Kribi, en mesure de desservir les principaux gites miniers exploitables ;*
- *Manque d'un terminal minéralier connecté au réseau ferroviaire du port de Kribi ;*
- *Manque d'une desserte par axe routier lourd du nouveau port de Kribi ;*
- *Manque de liaison routière lourde avec Bata en Guinée Equatoriale (avec pont sur le Ntem) ;*
- *Manque de disponibilité d'énergie électrique de bonne qualité et à faible coût dans toutes les villes de la région ;*
- *Manque de disponibilité d'énergie pour encourager les investissements industriels ;*
- *Manque d'un réseau de transport électrique HT et interconnecté ;*
- *Faible tissu industriel et notamment aucun investissement minier majeur en cours en dehors du pétrole et gaz ;*
- *Exploitation minière artisanale mal encadrée et souvent anarchique ;*
- *Faiblesse des investissements nationaux et par des nationaux ;*
- *Des rigidités légales et administratives qui limitent l'initiative économique, corrolaire d'un incivisme généralisé des populations et de nombreuses élites ;*
- *Infrastructures commerciales souvent insuffisantes et mal adaptées ;*
- *Production agricole et piscicole insuffisante pour faire face à la croissance de la demande ;*
- *Des frontières avec le Gabon et la Guinée Equatoriale qui ne sont pas suffisamment fluides ;*
- *Un secteur rural encore largement archaïque avec des populations peu éduquées et une prédominance de l'agriculture sur brulis et des pratiques de chasse, pêche et cueillette ;*
- *Une population urbaine très jeune et souvent peu formée ;*
- *Un manque de ressources humaines qualifiées pour répondre aux besoins des investisseurs et des entrepreneurs ;*
- *Des PME et TPE encore largement dans l'informel, manquant de ressources financières adaptées au développement des activités ;*
- *Une jeunesse souvent déseuvrée et souffrant largement de déscolarisation précoce ;*
- *Un phénomène inquiétant de prolifération des moto-taxis qui favorise la déscolarisation des garçons et le développement de comportements sociaux pervers ;*
- *Des risques de conflits d'usage des terres (ayant déjà éclatés sur certaines zones critiques) ;*
- *Un réseau d'éducation de médiocre qualité, incomplet, souvent insuffisant et trop orienté sur l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique et professionnel ;*
- *Un réseau de santé de médiocre qualité, incomplet, souvent insuffisant ;*
- *Un réseau de distribution électrique de mauvaise qualité, souvent incomplet, ou inexistant ;*
- *Un réseau de distribution de l'eau potable de mauvaise qualité en ville, incomplet, souvent insuffisant ;*
- *Un réseau d'assainissement des eaux pluviales dans les villes souvent insuffisant ;*
- *Un réseau routier insuffisant, souvent mal entretenu, avec trop peu de tronçons bitumés ;*
- *Un réseau de voirie urbaine toujours insuffisant et généralement mal entretenu ;*
- *Un réseau d'éclairage public très insuffisant et souvent absent ;*
- *Absence de système de transport public dans les villes qui sont simplement envahies par les moto-taxis ;*
- *Généralement aucun réseau d'assainissement des eaux usées et chargées ;*
- *Une mauvaise gestion de l'urbanisation et des terres destinées aux extensions de la ville ;*

- *Un habitat majoritairement construit en matériaux précaires ;*
- *Une gestion des déchets limitée au ramassage dans les grandes villes et au dépôt sans traitement ou par simple enfouissement ;*
- *Un réseau d'infrastructures sportives très insuffisant ;*
- *Un réseau hôtelier très insuffisant dès qu'on s'éloigne de Kribi ;*
- *Très peu de valorisation du potentiel de l'énergie solaire ;*
- *Un réseau d'aires protégées très peu valorisé ;*
- *Des organisations agricoles et professionnelles le plus souvent très faibles, peu organisées et peu efficaces ;*
- *Des projets de développement manquant d'efficacité et d'efficience dans la plupart des secteurs économiques et sociaux ;*

Opportunités

- *Construction de l'axe lourd Sangmélima-Mballam-frontière du Congo, en cours de travaux ;*
- *Construction des barrages hydroélectriques de Memvele et de Mékin, en cours de finalisation ; et d'autres possibilités de construction de barrage sur les rivières et fleuves ;*
- *Extension du réseau de la fibre optique, en cours de travaux ;*
- *Bonne coopération avec la République du Congo, la République du Tchad et la République Centrafricaine ;*
- *Préparation du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun assorti de son Plan de Zonage National, en cours de travaux ;*
- *Préparation de l'extension de la centrale thermique à gaz de Kribi ;*
- *Disponibilité de gaz naturel exploitable ;*
- *Investisseurs potentiels pour le développement de l'agriculture industrielle et de l'agriculture de deuxième génération ;*
- *Investisseurs potentiels pour la zone industrialoportuaire de Kribi ;*
- *Valorisation du stock de carbone forestier ;*
- *Valorisation du potentiel touristique ;*

Menaces

- *Chute des cours des matières premières minérales sur les marchés mondiaux, sans perspective claire de remontée des cours d'ici à 2020 ;*
- *Changement climatique avec pour conséquence la montée des eaux et l'érosion côtière qui met en danger les aménagements et les constructions proches de la mer ;*
- *Forte pression internationale pour limiter l'exploitation des forêts naturelles ;*
- *Manque de coopération avec le Gabon et la Guinée Equatoriale ;*
- *Un potentiel de pêche maritime en nette régression ;*
- *Risques de conflits entre les populations riveraines et les concessionnaires industriels sur l'usage des terres dans plusieurs zones ;*
- *Des mauvaises pratiques de gouvernance associées à une certaine culture de l'impunité ;*
- *Marginalisation accrue des populations autochtones pygmées, avec risques de disparition de certains groupes, si on ne parvient pas à les intégrer dans le monde moderne et la citoyenneté nationale, avec notamment la possibilité de faire valoir leurs droits à la terre ;*
- *Accaparement abusif des terres agricoles par les élites locales et nationales ;*

Problématiques principales

- ❖ *La croissance démographique est très variable selon les villes et les départements de la région du Sud, la zone de Kribi et la zone frontalière de Kye Ossi connaissant les croissances les plus fortes, soit les deux zones ouvertes vers l'extérieur. Mais globalement, la région du Sud reste peu urbanisée, avec 3 villes qui regroupent 78% de la population urbaine.*

- ❖ *Concernant les questions d'organisation administrative et politique, le processus de décentralisation n'est pas achevé et le niveau régional n'existe pas encore réellement. Il n'y a donc pas encore ni Conseil Régional en charge de la coordination du développement, ni planification du développement régional, ni budget pour prendre en charge les actions de développement, ni même de ressources financières fiscales et non-fiscales pour financer le niveau régional.*
- ❖ *La préparation du SRADDT suppose la cohérence avec le Pan de Zonage National et le Schéma National de Développement durable du Territoire, lesquels ne sont pas encore aboutis.*
- ❖ *Le fait que les processus de révision des codes minier, forestier, agricole et foncier ne soient pas encore aboutis, laisse planer des incertitudes qui sont néfastes pour tous les acteurs, et notamment pour les investisseurs potentiels, engendrant des comportements attentistes. Sur le terrain, des conflits existent déjà et d'autres peuvent potentiellement se développer entre les différents utilisateurs de terres et les populations riveraines.*
- ❖ *Les questions de croissance démographique et de planification du développement urbain sont essentielles pour planifier le renforcement de l'armature urbaine avec comme nouvel épicerie la ville de Kribi dont la croissance est la plus dynamique, et le nouveau port en eaux profondes.*
- ❖ *La question du financement du développement et donc de la fiscalité locale et régionale qui pour le moment ne permet pas de faire face aux besoins.*
- ❖ *La pression sur les terres dans les zones les plus peuplées où l'essentiel des surfaces est déjà affecté à l'agroindustrie et à la foresterie, pose désormais de plus en plus souvent des problèmes car les populations locales doivent pouvoir étendre leurs terres agricoles pour pouvoir se nourrir. Ce phénomène de pression sur les terres est par ailleurs aggravé par les élites qui prennent des surfaces pour les mettre théoriquement en culture alors que, dans beaucoup de cas, elles ne cultivent réellement qu'un faible pourcentage de ces terres, gelant en réalité l'essentiel du reste.*
- ❖ *Les effets du changement climatique, avec une montée progressive des eaux, une amplification des marées et des phénomènes de tempêtes qui semblent plus fréquents qu'avant, entraînent des dégâts sur le littoral et sur les constructions et aménagements de bord de mer, avec un recul du trait de côte qui est déjà très important par endroits. Cela a aussi des impacts négatifs sur les zones de mangrove.*
- ❖ *L'exploitation illégale des forêts, notamment dans les zones banales, qui accélère le phénomène de dégradation, favorisant de ce fait la déforestation. A cela s'ajoute le braconnage à grande échelle, notamment pour les espèces phares, avec en perspective la réduction rapide du potentiel de capture de viandes de brousse, d'une part, mais surtout la réduction du potentiel de tourisme de nature et de vision, d'autre part.*
- ❖ *La surpêche et l'absence de gestion concertée des zones de pêche maritime qui réduit le potentiel de capture face à une demande urbaine sans cesse croissante.*
- ❖ *Dans toutes les villes, l'absence de réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées concourt à la pollution des rivières. Il n'y a souvent pas non plus de réseaux de collecte des eaux pluviales, ce qui favorise les cas d'inondations et de destruction des routes et voiries.*
- ❖ *Au niveau des infrastructures routières, le principal manque est l'absence de route bitumée de bonne capacité pour relier d'ouest en est les villes de Kribi (et le port de Lolabé), Ebolowa et Sangmélina, sachant que le prolongement vers Djoum, Mintom puis Mballam et Ouesso est déjà en travaux. Ceci étant, cette route administrative devrait être en principe doublée le moment venu par une route minières et un chemin de fer minier depuis Mballam jusqu'à Lolabé, afin d'éviter de faire supporter le trafic minier par une route nationale classique. Sur les axes nord-sud, le plus urgent serait celui depuis Edéa en contournant Kribi par l'ouest pour rejoindre le port de Lolabé avec une autoroute doublée d'un chemin de fer multiusages.*
- ❖ *Les chefs lieux d'arrondissement sont encore pour la plupart dépendant de routes en terres à l'entretien irrégulier et globalement insuffisant, créant de ce fait un réel*

déséquilibre entre les villes reliées par des routes bitumées et les autres. La faiblesse des entreprises en charge de l'entretien des routes et les problèmes de gouvernance aggravent ce phénomène.

- ❖ La deuxième tranche du port en eaux profondes de Lolabe pour les produits minéraliers avec les connexions de chemin de fer vers le nord et vers l'est est prévue mais non encore engagée, notamment du fait de la baisse des cours mondiaux des minerais, sa réalisation avec le chemin de fer serait une avancée sur la voie de faciliter les investissements miniers. L'absence d'aéroport et de lignes aériennes sur Kribi est une contrainte supplémentaire.
- ❖ En matière d'énergie, la région est encore très mal approvisionnée, que ce soit en quantité et en qualité, et ce malgré la mise en fonction de la centrale à gaz de Kribi. Certaines zones et départements ne sont pas encore interconnectés. Le potentiel hydroélectrique n'est pas encore valorisé, même si des améliorations sont désormais attendues à court terme. Les autres sources potentielles d'énergie renouvelable ne sont pas exploitées.
- ❖ L'accès à l'eau potable pour les populations rurales est insuffisant, et il est également difficile pour les populations urbaines qui sont désormais plus exigeantes en termes de services.
- ❖ Le réseau de fibre optique en cours d'extension améliore rapidement la situation, mais la fracture numérique entre le milieu rural et le milieu urbain perdure, tout comme les différences d'accessibilité à internet et à la téléphonie selon que l'on soit dans une zone très peuplée ou non. La Vallée du Ntem, la partie est du Dja et Lobo et le sud du département de l'Océan, restent sous équipés dans tous les domaines des TIC. Les compagnies téléphoniques n'appliquent pas systématiquement la réglementation sur le partage des antennes relais.
- ❖ La question de la place des populations « pygmées » dans la société est un problème préoccupant à plusieurs titres, notamment par leurs difficultés à pouvoir accéder à la terre. Leur mode de vie basé sur la chasse et la cueillette est condamné, et leur sédentarisation suppose un accès durable à la terre pour passer à l'agriculture. En outre, le manque d'éducation et l'alcoolisme de ces populations rendent les choses très compliquées à améliorer.
- ❖ L'accès à une éducation de qualité reste un problème, tant pour la formation initiale généraliste que pour les formations professionnelles qualifiantes. Le manque de possibilités et le manque de perspectives professionnelles conduit souvent à la déscolarisation, problème aggravé pour les garçons par le phénomène des mototaxis et l'alcoolisme, et pour les filles par une sexualité et des maternités précoces.
- ❖ Le chômage des jeunes est important et leur désintérêt pour les activités agricoles un problème. L'offre de formation professionnelle qualifiante est très insuffisante.
- ❖ En matière de santé, on souligne le manque de formations sanitaires, le sous-équipement de celles qui existent, le manque de médicaments et surtout le manque de personnel compétent dans les différentes spécialités. Le taux de séroprévalence reste plus fort que dans les autres régions, avec le constat que ce sont les femmes qui sont le plus infectées.
- ❖ L'extension de l'agriculture familiale dans l'arrière pays kribien est devenu problématique compte tenu des affectations administratives actuelles des terres.
- ❖ Les infrastructures de sport se résument le plus souvent à des terrains de football plus ou moins improvisés. Le manque d'installations sportives est criant à peu près partout.
- ❖ La faible capacité de transformation locale du bois au long de la chaîne de valeur, alliée au manque d'investisseurs et d'investissements, limite la création d'emplois et de valeur ajoutée dans la filière bois.
- ❖ La faiblesse des cours mondiaux des minerais bloque actuellement toutes possibilités d'investissements majeurs. Concernant l'exploitation artisanale de l'or, le problème majeur est la mauvaise gouvernance et les mauvaises pratiques du sous-secteur.

- ❖ *La faiblesse des cours du pétrole limite les possibilités de recherche dans les conditions plus difficiles.*
- ❖ *L'agriculture reste essentiellement familiale, avec seulement quelques agroindustries et peu d'exploitations moyennes réellement actives et productives. Le manque d'entrepreneurs agricoles réellement impliqués et désireux de vivre sur place de leur production constitue un problème majeur de développement de l'agriculture de seconde génération. Les agriculteurs sont peu et, souvent, mal organisés, peu formés et peu conseillers par des services agricoles en sous-effectif. Le manque de main d'œuvre pour le développement de l'agriculture est problématique. L'élevage est très faible dans la région, pour des raisons écologiques, techniques mais aussi culturelles.*
- ❖ *Concernant les plans communaux de développement, le souci principal est la disproportion entre les budgets affichés et les possibilités réelles de financement accessibles aux communes, le tout dans un contexte de faible vision globale du développement régional.*
- ❖ *La région est peu industrialisée par manque d'infrastructures, d'énergie, d'investisseurs, de main d'œuvre qualifiée et de visibilité, voire de facilités pour les entrepreneurs.*
- ❖ *En matière de commerce, au delà des questions de manque d'infrastructures de marché de bonne qualité dans la majorité des centres et le long de la frontière, c'est la question de la mauvaise application des textes de la CEMAC par le Gabon et la Guinée Equatoriale en matière de circulation des biens et des personnes qui limitent les échanges.*
- ❖ *Que ce soit pour le commerce, l'artisanat et les PME, la question de l'informalité reste un souci constant, à savoir que l'essentiel des activités s'effectue en marge des réglementations en vigueur.*
- ❖ *Concernant le tourisme, celui-ci est globalement mal et peu organisé, avec de grandes disparités entre les zones et avec une offre de services encore peu diversifiée et manquant de professionnalisme, notamment en dehors de Kribi.*
- ❖ *En matière d'urbanisme, le problème majeur est évidemment pour les gouvernants de coordonner et de faire face, dans un contexte de croissance démographique et économique, aux besoins d'extensions et d'amélioration des différents réseaux de services publics : eau potable, assainissement, eaux pluviales, éclairage public, énergie électrique, déchets, voiries, marchés, sécurité, transports urbains et interurbains, habitat populaire et de classe moyenne, etc. tout en contrôlant les abus en tous genres, et notamment les phénomènes d'accaparement des terres à but spéculatif dans les banlieues.*

3. TABLE DES MATIERES

1. AVANT PROPOS	0
2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA RÉGION DU SUD	2
3. Table des matières	8
4. INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
4.1. Présentation de l'étude	12
4.2. Approche méthodologique	13
5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE	15
5.1. DECOUPAGE TERRITORIAL	15
5.2. DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE LOCALE	16
5.3. COLLECTIVITES ET GESTION INSTITUTIONNELLE	16
5.3.1. PLANIFICATION COMMUNALE RURALE/ PNDP	16
5.3.2. PLANIFICATION URBAINE	19
5.4. SERVICES DECONCENTRES DE L'ÉTAT	20
5.5. SYSTEMES DE PLANIFICATION SECTORIELLE	20
5.6. FISCALITE LOCALE	24
5.6.1. Auniveau communal	25
5.6.2. Impôts et taxes des Régions	25
5.6.3. Fiscalité partagée	26
5.6.4. Données recettes fiscales de l'exercice 2015 / Région Sud (source DGI)	26
6. ENVIRONNEMENT	28
6.1. ENVIRONNEMENT ABIOTIQUE	29
6.1.1. Climatologie et Hydrologie	29
6.1.2. Hydrologie et relief	30
6.1.3. Sols de la Région du Sud	33
6.1.4. Géologie de la Région	35
6.1.5. Océanographie et suivi du trait de côte	36
6.1.6. Qualité de l'air dans la Région	37
6.2. ENVIRONNEMENT BIOTIQUE	37
6.2.1. Biodiversité, Ecosystèmes, Aires protégées	37
6.2.2. Bien Public Mondial (BPM)	49
6.2.3. Paysages et sites touristiques	52
6.2.4. Principales problématiques environnementales dans la Région	56
6.2.5. Programmes/projets environnementaux	54
6.2.6. Analyse FFOM en matière d'environnement / Sud	55
7. RESSOURCES NATURELLES	57
7.1. Ressources forestières	57
7.1.1. Les espèces forestières ligneuses	57
7.1.2. Les produits forestiers non ligneux	57
7.1.3. Les produits fauniques	59
7.2. Ressources minières	60
7.2.1. Les substances précieuses et semi-précieuses.	60
7.2.2. Les métaux de base.	60
7.2.3. Les substances minérales énergétiques.	61

7.2.4.	Les minéraux industriels.	61
7.2.5.	Les matériaux	61
7.3.	Ressources en eau	62
7.3.1.	Hydrographie de la région du sud (<i>carte dans l'atlas du tome 2</i>)	62
7.3.2.	Suivi de la ressource en eau	62
7.3.3.	Les problèmes liés au suivi de l'eau	64
7.4.	Les vents	65
7.5.	Le soleil	65
8.	INFRASTRUCTURES	67
8.1.	Orientations gouvernementales	67
8.2.	Transport	67
8.2.1.	Acteurs institutionnels et privés	67
8.2.2.	Etat des lieux du réseau de transport	68
8.2.3.	Infrastructures routières / Synthèse régionale Sud	76
8.2.4.	Comparaison des principaux indicateurs routiers	78
8.2.5.	Caractéristiques du réseau routier régional	78
8.2.6.	Vocation du réseau routier du Sud	79
8.2.7.	Projets routiers	80
8.2.8.	Infrastructures de transport / synthèse régionale Sud	80
8.2.9.	Synthèses FFOM transports région du Sud	81
8.3.	Energie	83
8.3.1.	Bref aperçu situation énergétique du Cameroun	83
8.3.2.	La biomasse	87
8.3.3.	Les produits pétroliers	87
8.3.4.	L'Efficacité Energétique	89
8.3.5.	Situation énergétique de la Région du Sud	89
8.3.6.	Le bois de feu et le charbon de bois	92
8.3.7.	Les produits pétroliers	92
8.3.8.	L'Efficacité Energétique	92
8.3.9.	Analyse FFOM du secteur de l'énergie	93
8.4.	EAU	94
8.4.1.	Usages des ressources en eau	95
8.4.2.	Adéquation entre les besoins et la disponibilité en eau	97
8.4.3.	Assainissement et défis environnementaux liés à l'eau	98
8.4.4.	Analyse FFOM du secteur de l'eau	99
8.5.	Télécommunication	102
8.5.1.	Secteur des télécommunications dans la région du sud	102
9.	DEMOGRAPHIE DE LA POPULATION DE LA REGION SUD	105
9.1.	Etat des lieux	105
9.1.1.	Population	105
9.1.2.	Evolution de la population	108
9.1.3.	Dynamique de la population urbaine de la région du Sud	108
9.1.4.	Répartition de la population de la Région du Sud	109
9.1.5.	Groupes socioculturels constitutifs de la région Sud	114
10.	ASPECTS SOCIAUX	121
10.1.	Accès à l'éducation	121
10.1.1.	Etat des lieux des établissements de l'éducation de base dans la région Sud	122
10.1.2.	Enseignement Secondaire et Technique	123
10.1.3.	Formation professionnelle	126

10.2. Accès à la santé	129
10.2.1. Etats des lieux des infrastructures de santé	129
10.2.2. Répartition du personnel de santé	135
10.2.3. Qualité de vie des populations	140
10.2.4. Phénomènes sociaux remarquables	143
10.2.5. Evolution des populations autochtones pygmées	149
10.3. ENSEIGNEMENTS MAJEURS TIRES DU DIAGNOSTIC DU VOLET SOCIAL	151
10.4. Droits des populations dans la gestion des terres et conflits liés à leur utilisation	154
10.4.1. La domanialisation de la gestion des terres	154
10.4.2. Restriction des droits d'accès et d'utilisation des terres et des ressources naturelles	157
10.4.3. Les conflits liés à l'affectation et à l'utilisation des terres	158
10.4.4. Ancrage et multiplication des emprises foncières des concessions forestières, agro-industrielles et extractives et des grands projets d'infrastructures	158
10.4.5. La diversification et la cristallisation des conflits dans l'affectation et l'utilisation des terres	159
10.4.6. Recommandations	168
11. ECONOMIE	169
11.1. EXPLOITATION FORESTIERE	169
11.1.1. Cadre de gestion des forêts camerounaises	169
11.1.2. Etats des forêts dans le Sud Cameroun	171
11.1.3. Bois d'oeuvre	172
11.1.4. Transformation du bois	173
11.1.5. BOIS ENERGIE	176
11.1.6. PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)	176
11.1.7. VIANDE DE BROUSSE	177
11.1.8. CHASSE SPORTIVE	178
11.2. EXPLOITATION AGRICOLE	180
11.2.1. AGRICULTURE	184
11.2.2. Elevage, Pêche et Pisciculture	202
11.3. Décentralisation : Plans Communaux de Développement (PCD)	212
11.3.1. P.C.D., sources précieuses d'information, ...	212
11.4. INDUSTRIE	216
11.4.1. Evolution du sous-secteur industrie	216
11.4.2. Développement industriel à l'échelle de la CEMAC	218
11.4.3. Entreprises industrielles de la Région Sud	219
11.4.4. Infrastructures de soutien au développement industriel	220
11.5. EXPLOITATION MINIERE	222
11.5.1. Pétrole	222
11.5.2. Recherche minière	223
11.5.3. Exploitation minière industrielle	224
11.5.4. Exploitation minière artisanale	228
11.5.5. Analyse FFOM du sous-secteur minier	229
11.6. Commerce, Marchés et Echanges	232
11.6.1. Le Commerce, approche globale et institutionnelle	232
11.6.2. Le secteur commercial dans la Région du Sud	234
11.7. Petites et Moyennes Entreprises (PME), Artisanat et Services	241
11.7.1. Petites et Moyennes Entreprises (PME)	241
11.7.2. Cartographie des PME dans la Région du Sud	242
11.8. TOURISME	245
11.8.1. Stratégie nationale de développement du tourisme	245

11.8.2.	Initiatives, Programmes/ Projets en cours au Sud	245
11.8.3.	ECOTOURISME	249
11.8.4.	Analyse FFOM du sous-secteur tourisme et loisirs	250
12.	URBANISATION	252
12.1.	Contexte de la croissance urbaine au Cameroun	252
12.2.	Croissance urbaine dans la région du Sud	253
12.3.	L'ARMATURE URBAINE ET LA DYNAMIQUE SPATIALE DES VILLES	257
12.3.1.	Caractéristiques de l'armature urbaine de la Région du Sud	257
12.3.2.	L'agriculture urbaine et périurbaine	260
12.3.3.	La pêche	260
12.3.4.	L'artisanat	261
12.3.5.	Le secteur des services	261
12.4.	HABITAT ET CADRE DE VIE DES POPULATIONS URBAINES	266
12.4.1.	Types de logement	266
12.4.2.	Une situation foncière non maîtrisée	268
12.4.3.	Mode d'acquisition des terres	268
12.4.4.	Un tissu urbain varié	268
12.4.5.	Caractéristiques physiques de l'habitat	270
12.4.6.	Analyse FFOM sur l'habitat et le cadre de vie des populations urbaines	271
12.5.	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS URBAINS	272
12.5.1.	La voirie de la ville d'Ebolowa	274
12.5.2.	Voirie urbaine de Kribi	274
12.5.3.	Voirie urbaine de Sangmélima	274
12.5.4.	Voirie urbaine de la ville de Kyé-Ossi	275
12.5.5.	Voirie de la ville d'Ambam	275
12.5.6.	Le réseau de distribution d'eau potable	276
12.5.7.	Eclairage public	277
12.5.8.	Drainage et assainissement	277
12.5.9.	Analyse FFOM infrastructures de transports et réseaux divers	278
13.	Synthèse du DIAGNOSTIC DE LA REGION SUD	280
14.	Annexe	286
14.1.	Abréviations et acronymes	286

Liste des acronymes et abréviations

Voir page 286 en annexe 14.1.

4. INTRODUCTION GENERALE

4.1. Présentation de l'étude

❖ *Mise en perspective : la marche de la décentralisation*

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire s'inscrit dans la politique de décentralisation mise en œuvre depuis la Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, et instituant le Cameroun en État Unitaire Décentralisé. L'article 55 instaure Régions et Communes comme Collectivités Territoriales Décentralisées, l'article 57 met en place les Conseils Régionaux, et l'article 61 formalise la transformation des anciennes Provinces en dix Régions.

Cette Loi a été notamment complétée par :

- *Loi 2004 / 017, du 22 juillet 2004, d'Orientation de la décentralisation,*
- *Loi 2004 / 018, du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes,*
- *Loi 2004 / 019, du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux Régions,*
- *Loi 2006 / 004, du 14 juillet 2006, fixant le mode d'élection des Conseillers Régionaux.*

La dernière disposition législative :

- *Loi 2011 / 008, du 6 mai 2011, d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun,*

constitue la "feuille de route" pour la mise en place du schéma national et régional. L'enjeu en est la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des textes instaurant la décentralisation et le partage des responsabilités dans la gestion du Territoire, porteuse notamment :

- *D'une mise en cohérence des Plans de Développement Communaux, qui sont les outils de planification des actions de développement au niveau local, dans un cadre d'actions complémentaires à même de leur conférer un surcroît de pertinence et d'efficacité ;*
- *De la possibilité d'apporter une contribution concrète des acteurs de terrain à la planification des actions d'aménagement et de développement conduite au niveau national ;*
- *D'un engagement partagé entre les acteurs de terrain et l'État par rapport à des objectifs de résultats au travers de la contractualisation prévue en phase 3.*

❖ *Contexte national et international*

Les avancées notables de cette politique de décentralisation effective se situent dans un contexte porteur, tant au niveau national qu'international.

- *Au plan national*

La loi 2007 / 006 instituant le Nouveau Régime Financier de l'Etat (N.R.F.E.), signée en décembre 2007, est devenue opérationnelle en 2013, contraignant les Ministères à exécuter leurs missions au travers de budgets-programmes assortis d'indicateurs de résultats.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (C.B.M.T.) fixe les allocations du budget de l'état, déterminant par différence les besoins de financements internationaux pour atteindre les objectifs fixés.

- *Au plan international*

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (P.D.D.A.A.) engagé sous la tutelle de la C.E.E.A.C. en 2012, s'est traduit par la signature du Pacte le 17 juillet 2013 définissant quatre domaines thématiques prioritaires : 1) Développement des filières de production, 2) Modernisation des infrastructures, 3) Gestion durable et valorisation des

ressources naturelles, 4) Gouvernance et développement institutionnel, renforcement de la capacité des acteurs.

Les axes du développement rural du Cameroun s'intègrent ainsi dans le Programme Régional d'Investissement pour l'Agriculture la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (P.R.I.A.S.A.N.) de l'Afrique Centrale.

❖ *Les quatre phases de la préparation du SRADDT Sud*

La première phase de diagnostic fournit l'opportunité aux acteurs de la région, services déconcentrés de l'Administration, élus, opérateurs économiques et organisations de la société civile, notamment paysannes, de conduire une analyse concertée de la situation, sur la base de laquelle des priorités d'action pourront être dégagées.

Sur cette base commune partagée, et après validation par les services centraux de l'Etat, les acteurs seront impliqués dans l'identification d'axes stratégiques d'aménagement et de développement durable, et à s'entendre sur des propositions de priorités et d'options d'avenir.

La troisième phase, la plus novatrice, prévoit la contractualisation de la mise en œuvre des axes prioritaires retenus, entre l'État et les acteurs régionaux.

La dernière étape consistera à traduire cette contractualisation de la manière la plus fidèle possible en documents appelés à servir de supports dans la conduite des aménagements et des opérations de Développement Durable.

❖ *Région du Sud : Contraintes et chance d'être précurseur*

L'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Développement Durable de la Région du Sud, comme celui de la Région de l'Est, débute simultanément aux opérations engagées au niveau national au travers du Plan de Zonage et du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable. Ce dernier est appelé à s'étaler sur deux années, alors que les deux schémas régionaux devraient être achevés dans l'année.

S'agissant d'une démarche fondamentalement novatrice, il convient d'avancer avec discernement et prudence afin de mettre au point des approches et des modalités opérationnelles qui permettent d'harmoniser, ou tout au moins de dégager des tendances convergentes, entre des acteurs aux intérêts immédiats souvent divergents, et parfois même apparemment contraires, tout en gardant la possibilité de s'insérer dans un schéma national qui devra les englober.

Cette situation délicate présente l'intérêt de déboucher potentiellement sur des résultats porteurs qui pourront être pris en compte dans la dynamique d'ensemble, et donc d'introduire une "décentralisation" dans une approche conçue initialement comme essentiellement descendante. L'enjeu en est donc essentiel par rapport aux résultats attendus des quatre équipes qui interviennent en parallèle (SNADDT, PZN, SRADDT Sud, SRADDT Est).

4.2. Approche méthodologique

Sans reprendre les détails de l'approche méthodologique, laquelle a été décrite dans le document d'établissement et reprise dans les grandes lignes ci-haut, chaque expert sectoriel ou sous-sectoriel a été invité à travailler à la collecte et à l'organisation de la collecte des informations le concernant plus spécifiquement. Une équipe d'enquêteurs et de consultants a été mobilisée et a réalisé une tournée régionale qui a permis de visiter une à une toutes les communes de la région Sud, de rencontrer les principaux responsables au niveau régional, départemental, arrondissements et des communes. L'équipe a rencontré également les principaux chefs coutumiers, organisations professionnelles, organisations de la société civile, entreprises privées, groupes sociaux spécifiques, etc.

Pour chaque section du rapport diagnostic, il s'agissait ensuite, et sans trop entrer dans le détail, de permettre d'avoir une vision à la fois globale, historique et pragmatique de la situation :

- ❖ *Introduction avec un bref aperçu général à l'échelle nationale et régionale ;*
- ❖ *Rappel concernant la logique de planification nationale (lien avec le DSCE, avec la stratégie sectorielle nationale, et avec la stratégie ministérielle) ;*
- ❖ *Existence ou non de planifications spécifiques au niveau régional ou départemental ;*
- ❖ *Présentation des projets et programmes actifs dans la thématique dans la région ;*
- ❖ *Renvoi aux cartes thématiques présentées dans le Tome 2 Atlas ;*
- ❖ *Présenter le lien avec les PCD et leurs réalisations ;*
- ❖ *Présenter la situation du secteur et des sous-secteurs, les actions en cours, les perspectives à court terme ;*
- ❖ *Détailler les problématiques avec les atouts et les contraintes ;*
- ❖ *Présenter les principales propositions et recommandations pertinentes ;*
- ❖ *Présenter une analyse des forces-faiblesses-opportunités et menaces.*

- **Tableau 1 : Regroupement des ministères techniques par grands secteurs**

Secteur global	Secteurs spécifiques	Ministères essentiellement concernés
Production	Infrastructures	MINTP, MINDUH, MINT, MINEE, MINPOSTEL, MINDCAF
	Industries et services	MINMIDT, MINCOMMERCE, MINPMEESA, MINTOUL
Social	Rural	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED
	Éducation Formation professionnelle	MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINRESI, MINEFOP
	Santé	MINSANTE
	Services sociaux	MINAS, MINPROFF, MINTSS, MINSEP, MINJEUN, MINCULT, MINCOM
Gouvernance	Justice /administration générale et financière	MINJUSTICE, MINCONSUPE, MINATD, MINREX, MINFOPRA, MINFI, MINEPAT

5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

5.1. DECOUPAGE TERRITORIAL

Couvrant une superficie de 47 191 km², la région du Sud compte 4 départements et 29 arrondissements qui sont respectivement sous l'autorité des préfets et sous-préfets. Le Gouverneur est le représentant du Président de la République et du gouvernement dans la région. Aussi, est-il le dépositaire de l'autorité de l'État.

- **Tableau 2 : Liste des départements et arrondissements de la région du Sud**

<i>DEPARTEMENTS</i>	<i>ARRONDISSEMENTS</i>
<i>DJA-ET-LOBO</i>	BENGBIS
	DJOUR
	MEYOMESSALA
	MEYOMESSI
	MINTOM
	OVENG
	SANGMELIMA
	ZOETELE
	<i>MVILA</i>
BIWONG-BULU	
EBOLOWA I	
EBOLOWA II	
EFOULAN	
MENGONG	
MVANGANE	
NGOULEMAKONG	
<i>OCÉAN</i>	
	BIPINDI
	CAMPO
	KRIBI I
	KRIBI II
	LOKOUNDJE
	LOLODORF
	MVENGUE
	NIETE
<i>VALLÉE-DU-NTEM</i>	AMBAM
	KYE-OSSI
	MA'AN
	OLAMZE

Source : MINATD

Ces arrondissements comptent eux-mêmes 3 chefferies du premier degré, 105 chefferies du second degré. Les autorités traditionnelles sont des auxiliaires de l'administration et à ce titre perçoivent une rétribution pour l'exercice de leur fonction.

5.2. DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE LOCALE

La région du Sud compte 29 communes dont quatre sont regroupées dans ses 2 communautés urbaines à régime spécial que sont Ebolowa et Kribi.

Les communes sont dirigées par des maires et des conseils municipaux élus au suffrage universel.

Elles ont une compétence par principe pour la gestion des affaires locales sous la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD).

Les missions assignées par la loi aux communes sont les suivantes :

- *provoquer toutes dispositions d'ordre administratif, économique et social propres à assurer le développement harmonieux des communes ;*
- *définir et faire appliquer des méthodes de travail permettant d'accroître le rendement et d'améliorer la qualité des services communaux ;*
- *promouvoir la formation et le recyclage du personnel communal.*

Ces collectivités territoriales décentralisées jouissent de l'autonomie financière et administrative pour la gestion des intérêts locaux. Elles s'administrent librement par des conseillers élus et dans les conditions fixées par la loi.

Les délégués du gouvernement qui assurent la gestion les communautés urbaines d'Ebolowa et de Kribi sont nommées par le Président de la République.

Tous les 29 Maires de la région du Sud, élus au suffrage universel, sont du RDPC. Quatre d'entre eux sont des femmes.

Le conseil régional n'est pas encore mis en place. Il devrait être composé de délégués des départements élus au suffrage universel indirect, et de représentants des autorités traditionnelles élus par leurs pairs.

5.3. COLLECTIVITES ET GESTION INSTITUTIONNELLE

La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 consacre la décentralisation au Cameroun. La Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation confère aux communes et aux régions la compétence d'élaborer et d'exécuter leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat.

Dans cette perspective, la planification régionale et locale s'impose de plus en plus comme une modalité efficace pour les décideurs, les gestionnaires des programmes et tous les acteurs de développement en général. Elle vise à garantir, d'une part, une meilleure prise en compte des potentialités et contraintes de développement, et, d'autre part, une implication effective des populations dans le processus de définition des besoins et de prise de décisions, ainsi qu'une meilleure appropriation des investissements.

5.3.1. PLANIFICATION COMMUNALE RURALE/ PNDP

La Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT), a élaboré un guide méthodologique de planification régionale et locale destiné aux acteurs du développement local.

La planification dans les Communes accompagnées par le PNDP est déclinée en 7 étapes :

- ✓ *la préparation du processus de planification ;*
- ✓ *le diagnostic participatif ;*
- ✓ *la planification ;*
- ✓ *la mobilisation des ressources ;*
- ✓ *la programmation des projets ;*
- ✓ *la mise en œuvre du plan ;*
- ✓ *le suivi-évaluation.*

Préparation

La préparation est une phase dans laquelle on observe une forte implication de l'autorité administrative et notamment le Préfet. Celui-ci mobilise tous les acteurs locaux et les administrations sectorielles pour le lancement officiel du processus d'élaboration du plan communal de développement (PCD).

Diagnostic participatif

Le diagnostic participatif s'effectue aux trois niveaux :

- *Communal (diagnostic institutionnel de la CTD) ;*
- *de l'espace urbain ;*
- *de l'espace rural (village) de la CTD ;*

Le diagnostic institutionnel de la commune porte un regard sur les causes des performances de la structure communale avec le personnel et l'exécutif communal au regard des réalisations physiques et financières consignées dans les comptes administratifs.

Le diagnostic urbain, en s'inspirant des dispositions réglementaires en matière de planification urbaine, a pour but d'identifier les infrastructures et les aménagements au niveau du centre urbain de la Commune.

Des sessions de diagnostic sont animées au niveau de tous les villages. Celles-ci mobilisent les villageois : autorités traditionnelles, religieuses, leaders d'opinion et les populations. Un point d'attention est celui de l'implication de toutes les couches dont les minorités. Une cartographie participative est dressée permettant de visualiser le village et ses ressources. D'autres outils à l'instar des arbres à problèmes sont élaborés avec la facilitation du prestataire (cabinet, ONG). Aussi, peut-on dire que le processus de diagnostic est véritablement participatif et inclusif.

Planification

Le processus de planification est d'ordre stratégique et opérationnel. Les trois types de planification des PCD sont :

- *Stratégique ;*
- *Triennale ;*
- *Opérationnelle (annuelle).*

Au plan stratégique, il est plus question de combler les gaps par rapport aux standards internationaux dans les secteurs sociaux (éducation, santé, eau ...). Ceci débouche sur des besoins en infrastructures et équipements souvent hors de portée de réalisation dans un horizon temporel, même assez lointain.

Aussi, est-il loisible de les circonscrire sur trois ans puis sur un an. Les plans communaux de développement comprennent des cadres logiques sectoriels validés par les administrations sectorielles quand bien même les relations entre les exécutifs et celles-ci ne sont pas toujours cordiales.

Mobilisation des ressources

Cette phase, permet à l'exécutif communal d'engager une campagne de mobilisation des ressources auprès des acteurs locaux et partenaires potentiels (projets, entreprises, ambassades, bailleurs de fonds, etc.). Les ressources à mobiliser sont humaines, matérielles, financières et patrimoniales.

Programmation

Sur la base des recouvrements des années antérieures et des engagements fermes des partenaires, l'exécutif municipal estime les ressources potentiellement mobilisables pour caler une programmation réaliste des interventions sur une base triennale et puis annuelle.

Mise en œuvre

Ce processus de planification débouche sur 4 produits :

- o *le rapport de planification ;*

- *le plan spatial ;*
- *la planification financière (budget) ;*
- *les fiches de projets.*

Le PCD est validé au plan technique par l'exécutif municipal. Avant sa mise en œuvre, il est soumis à l'approbation du Préfet qui lui donne un caractère officiel pour une plus grande collaboration avec les administrations sectorielles.

Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation se rapporte à toutes les étapes du cycle de planification. Il est assuré par un comité de pilotage désigné par arrêté municipal. La durée de ce processus varie entre 6 et 12 mois. A la fin du processus, ce comité mute en comité de suivi. Les PCD devraient être actualisés toutes les années.

ANALYSE DE LA PLANIFICATION COMMUNALE / PNDP

Comme forces et opportunités du dispositif de planification communale avec le PNDP on peut relever :

- *l'harmonisation de l'approche de planification dans les communes qui facilite l'agrégation et des comparaisons des données dans le cadre d'un suivi ;*
- *L'arrimage aux planifications sectorielles ;*
- *L'approche participative et inclusive qui favorise l'appropriation du plan par les bénéficiaires et concoure à réduire les conflits ;*
- *L'existence de sujets fédérateurs et autres aménagements pouvant stimuler les processus intercommunaux (construction de routes, électrification, gestion des ressources naturelles...) en attendant la régionalisation effective des territoires ;*
- *Les opportunités de mobilisation des ressources et de partenariats des Communes de la région du Sud avec les agro-industries et les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets miniers et portuaires et de construction des barrages hydroélectriques (PPP, RSE).*

Comme principales faiblesses et menaces, on peut citer :

- *L'insuffisante mobilisation des ressources endogènes caractérisée par un taux de recouvrement de l'assiette fiscale faible. Cette situation est en partie imputable aux :*
 - *Recouvrement souvent complaisant de l'assiette ;*
 - *Détournements de ressources ;*
 - *Méconnaissance de la loi sur la fiscalité locale.*
- *Le cloisonnement des interventions, voire l'insuffisante mutualisation des ressources par des processus intercommunaux ou régionaux imputable à :*
 - *L'individualisme / Replis identitaires de certaines Communes ;*
 - *La politisation des questions de développement ;*
 - *L'insuffisance des instances ou de dynamiques organisationnelles intercommunales pour porter une vision partagée ;*
 - *Le retard dans l'application de la régionalisation.*
- *Le transfert par les administrations sectorielles des actions pas toujours inscrites dans les PCD ;*
- *L'insuffisante marge de manœuvre des exécutifs communaux sur les administrations sectorielles ;*
- *La complaisante et/ou validation complaisante des comptes administratifs par certaines autorités administratives (Préfets) ;*
- *La redevabilité (propension à rendre compte) insuffisante des exécutifs communaux aux populations ;*
- *Les compétences parfois limitées des prestataires pour la facilitation de processus aussi stratégiques et qui requièrent des compétences et des équipes pluridisciplinaires.*

5.3.2. PLANIFICATION URBAINE

La législation sur l'urbanisme au Cameroun a été actualisée dans le cadre de la Loi n° 2004-003 du 21 avril 2004 et ses différents textes d'application. Son article 1 définit sa portée, aussi, elle «régit l'urbanisme, l'aménagement urbain et la construction sur l'ensemble du territoire camerounais. – A ce titre, elle (la loi) fixe les règles générales d'utilisation du sol ; définit les prévisions, règles et actes d'urbanisme, organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains. ».

La loi prévoit la production de quatre types de documents d'urbanisme : le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), le Plan Sommaire d'Urbanisme (POS simplifié, le Plan d'Occupation du Sol (POS) et le Plan de Secteur. Les modalités précises d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine sont fixées dans le décret n° 2008/0736/PM du 23 avril 2008 : un certain nombre d'étapes sont à respecter : initiative, prescription, réalisation des études et publicité, enquête publique d'aménagement, avis des services techniques ; délibération du conseil municipal, et approbation par l'autorité compétente.

En s'inscrivant dans l'optique de la satisfaction parcimonieuse des besoins présents et futurs des citoyens, ces outils visent entre autres à limiter l'extension anarchique urbaine et dédier les espaces constructibles pour les activités économiques et d'intérêt général.

Deux tutelles techniques sont fortement impliquées dans les processus de planification et d'aménagements urbains : le MINDUH, le MINCAF.

- ✓ **Le Plan directeur d'urbanisme** (équivalent à l'ancien SDAU) fixe les orientations fondamentales de l'aménagement d'un territoire urbain, la destination générale des sols et la programmation des équipements ;
- ✓ **Le Plan d'Occupation du Sol (POS)** est « un document qui fixe l'affectation des sols et les règles qui la régissent pour le moyen terme (10 à 15 ans). Il définit le périmètre de chacune des zones d'affectation et édicte, pour chacune d'entre elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol ... » ;
- ✓ **Le Plan de secteur** « précise de façon détaillée l'organisation et les modalités techniques d'occupation du sol, les équipements et les emplacements réservés, et les caractéristiques techniques et financières des différents travaux d'infrastructure ».

Le dispositif de production d'un plan de secteur suit les étapes suivantes :

- L'initiative appartient au Maire ;
 - Le plan est « prescrit par arrêté municipal après délibération du conseil municipal et avis des services locaux de l'urbanisme ... » ;
 - Il est élaboré sous l'autorité du maire ;
 - Il est approuvé par arrêté municipal.
- ✓ **Le plan sommaire d'urbanisme** est un document « de transition » à la disposition des communes en attendant que celles-ci puissent se doter d'un POS. C'est un document simplifié, « qui fixe l'affectation des sols et définit le périmètre de chacune des zones d'affectation. Il édicte de façon sommaire, pour chacune d'entre elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol ».

Son dispositif de production est le suivant :

- L'initiative appartient au maire (après délibération du conseil municipal) ;
- Il est prescrit par arrêté préfectoral (après avis des services techniques locaux qu'il faut comprendre comme « déconcentrés ») ;
- Il est élaboré sous l'autorité du maire ;
- Il est approuvé par arrêté municipal « après délibération du conseil municipal ... ».

Analyse de la planification urbaine :

- La loi sur l'urbanisme est assez explicite sur les prérogatives en matière d'aménagements et d'équipements collectifs. Toutefois, certains conflits et confusions de compétences entre les

Communautés urbaines et les communes subsistent en matière de gestions (occupations des sols, gestion des marchés).

- *La participation et l'appropriation des choix par les acteurs sont faibles dans le processus de planification urbaine dans les Communautés urbaines.*
- *La planification urbaine est complexe et requiert des compétences assez pointues, pas toujours disponibles au plan local et même national.*
- *L'extension du PNDP aux villes secondaires, avec le récent concours financier de la Banque Mondiale, est une opportunité d'inflexion de la participation et de la redevabilité dans le système de planification urbaine.*
- *L'insuffisante mobilisation des ressources financières auprès des partenaires au développement. Aussi, faute de ressources financières pour réaliser les aménagements dans les délais impartis, l'Etat ou les CTD sont souvent obligés de recéder aux collectivités coutumières une partie des terrains titrés au profit de la MAETUR.*
- *Des opportunités de partenariats publics-privés dans le foncier et l'immobilier insuffisamment valorisées (MAETUR /SIC / CFC /Onu habitat-Villes africaines/ Shelter Afrique).*
- *De faibles expériences dans les opérations foncières et immobilières (l'expérience de la SAD pourrait inspirer les Communes urbaines du Sud).*
- *Existence d'opportunités de financement de l'élaboration des plans directeurs d'urbanisme par les bailleurs de fonds qui accompagnent le MINCAF et le MINDUH (eg. La BAD finance les PDU dans l'optique de développer le capital foncier).*

5.4. SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Le décret du 9 décembre 2011 porte organisation du gouvernement qui comprend.

- *Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*
- *les Vice-Premiers Ministres, le cas échéant ;*
- *les Ministres d'Etat, le cas échéant ;*
- *les Ministres ;*
- *les Ministres Chargés de Mission ;*
- *les Ministres sans portefeuille, le cas échéant ;*
- *les Ministres Délégués ;*
- *les Secrétaires d'Etat.*

Le Gouvernement est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique de la Nation telle que définie par le Président de la République.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La liste des départements Ministériels est consignée en annexes.

Au niveau des régions, ces administrations se déclinent en délégations régionales, départementales et d'arrondissement.

5.5. SYSTEMES DE PLANIFICATION SECTORIELLE

Après la période des ajustements structurels caractérisée par une planification essentiellement à court terme, le Cameroun rentre à partir de 2000 dans un processus de planification à moyen et long terme après l'atteinte du point d'achèvement et son éligibilité à l'initiative renforcée d'allègement de la dette. La première boussole d'orientation, cadre de référence de l'action gouvernementale qu'a été le DSRP est élaborée de façon participative. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) est par la suite mis en oeuvre comme nouveau cadre de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020.

Pour infléchir les insuffisances du processus de planification et améliorer la participation ainsi que la cohérence des diverses stratégies, le guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun a été révisé en 2011. Cette révision visait à concrétiser dans les stratégies de développement la philosophie de la performance budgétaire et aligner des stratégies sectorielles et ministérielles robustes au DSCE. Ce guide fixe les principes directeurs de flexibilité et d'adaptabilité, comprenant la sélectivité des choix de développement, la participation de tous les acteurs au développement ainsi que le réalisme des actions arrêtées, pour tenir compte des contraintes de ressources.

Il est le support de la définition d'une stratégie exhaustive, et bâtie à partir d'un diagnostic bien élaboré, des objectifs réalisables et un Plan d'Actions Prioritaires périodiquement ajustable, facilitant la production des Cadres de Dépense à Moyen terme (CDMT) ministériels et les budgets-programmes.

Les stratégies de développement devraient orienter les actions et déterminer les conditions optimales dans lesquelles sera organisée l'exploitation des ressources et des potentialités. Aussi, sont-elles des outils de décision, de programmation et de suivi/évaluation des actions que l'Etat doit réaliser pour impulser la croissance afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Au plan institutionnel, le MINEPAT est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique économique de la Nation, de la planification ainsi que de l'aménagement du Territoire.

A ce titre, il est chargé, entre autres :

a) En matière économique :

- *de l'élaboration du Programme d'investissement pluriannuel de l'Etat ;*
- *de la cohérence des stratégies sectorielles de développement du pays ;*
- *de la coordination et de la centralisation des études sur les projets d'intérêt économique national ;*
- *de la centralisation des projets et de la gestion de la banque des projets en liaison avec les Administrations concernées ;*
- *de la promotion des investissements publics ;*
- *de la préparation des Cadres de Dépense à Moyen Terme et du Budget d'Investissement Public ;*
- *de la gestion du budget d'investissement public en liaison avec le Ministère des Finances ;*
- *de la prospection, la négociation, la finalisation et le suivi de l'exécution des Accords et Conventions de prêts en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;*
- *du suivi de la coordination de la politique de développement économique et social du Gouvernement ;*
- *du suivi de la cohérence et de la coordination des actions engagées, avec les divers partenaires internationaux et bilatéraux, dans la mise en oeuvre des programmes économiques ;*
- *du suivi et du contrôle des programmes et projets d'investissement, en liaison avec les Ministères sectoriels et le Ministère des Finances ;*
- *de la coordination et du suivi de la mise en oeuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi ainsi que de la vision 2035 ;*
- *du suivi de la coopération multilatérale notamment avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et l'Union Européenne en liaison avec le Ministère des Finances et le Ministère des Relations Extérieures ;*
- *du suivi de la coopération économique et technique, bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale,*

b) En matière de planification :

- *de l'élaboration d'un cadre global de planification stratégique du développement du pays ;*
- *de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement du pays à moyen et long termes ;*
- *de la coordination des études et du suivi des questions de population.*

c) En matière d'aménagement du Territoire :

- *de la coordination et de la réalisation des études d'aménagement du Territoire, tant au niveau national que régional ;*
- *du suivi de l'élaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et du contrôle de leur application ;*
- *du suivi et du contrôle de la mise en oeuvre des programmes nationaux, régionaux ou locaux d'aménagement du Territoire ;*
- *du suivi des organisations sous-régionales s'occupant de l'aménagement en liaison avec les Départements Ministériels concernés.*

De manière générale, celui-ci a la responsabilité de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long termes, ainsi que du suivi de leur mise en oeuvre.

Cependant la responsabilité institutionnelle de l'initiation du processus est partagée entre ce Ministère, les autres Ministères et organismes porteurs des politiques sectorielles, et les institutions décentralisées. De là découlent les principes suivants :

- *une stratégie locale (Plan communal de développement) est élaborée sous la responsabilité de l'exécutif régional ou communal ;*
- *une stratégie sous-sectorielle est de la responsabilité d'un département ministériel précis ; elle est subordonnée au découpage ministériel et peut donc nécessiter la révision de certains de ses aspects à chaque réorganisation du Gouvernement ;*
- *une stratégie thématique est élaborée soit par le Ministère en charge de la planification, soit par le Ministère porteur de la thématique politique ;*
- *les stratégies sectorielles et la stratégie nationale sont de la responsabilité du Ministère en charge de la planification.*

L'adoption d'une stratégie de développement suit une séquence de trois groupes d'activités :

- ❖ La préparation ;
- ❖ L'élaboration proprement dite ;
- ❖ La validation.

La préparation se rapporte, en autres, à :

- *la mise en place des organes à caractère institutionnel (Comité de pilotage, cellule opérationnelle, Secrétariat technique) ;*
- *l'identification et l'implication des parties prenantes (acteurs étatiques et non-étatiques).*

L'élaboration de la stratégie comporte trois phases principales.

- *Phase 1 – L'état des lieux et diagnostic : d'analyse de la situation et pour déterminer les problèmes majeurs, les enjeux sous-jacents et les défis à surmonter ;*
- *Phase 2 – Les choix stratégiques, qui sont réponses aux problèmes majeurs identifiés lors de l'état des lieux ;*
- *Phase 3 : Le plan d'actions prioritaires et le dispositif de mise en oeuvre et de suivi-évaluation visant à rendre opérationnels les choix stratégiques du domaine sur le court et le moyen terme. Elle consiste à définir de façon détaillée les programmes et projets à réaliser par ordre de priorité, en les chiffrant et en y associant des indicateurs de résultats. Le plan porte sur une période de cinq ans, il est souvent à caractère glissant.*

La validation se décompose en validation interne (restreinte uniquement au Comité de pilotage) et une validation externe (par le biais d'un atelier national de recherche de consensus par élargissement aux autres acteurs majeurs ne faisant pas partie du Comité).

Les parties prenantes à la formulation et validation des stratégies sont étatiques ou non étatiques, nationaux ou internationaux :

Acteurs étatiques

- ❖ Le Président de la République, Chef de l'État, qui arrête les grandes orientations de la politique de la nation.
- ❖ Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il met en place les comités à caractère sectoriel à travers des Arrêtés, et il sanctionne les projets de déclaration de politique sectorielle, sous-sectorielle, ou thématique, après avis du comité interministériel de suivi du DSCE.
- ❖ Le Ministère en charge de la Planification du Développement, dans le cadre de ses missions statutaires susmentionnées.
- ❖ Le Ministère en charge du Budget, qui veille à la prise en compte des exigences du Nouveau régime financier et facilite la mobilisation des ressources internes. Il donne des informations sur la capacité financière de l'Etat en vue d'assurer la confection des plans d'actions prioritaires réalistes ;
- ❖ Les autres départements ministériels et administrations publiques, qui :
 - déclenchent le processus d'élaboration en collaboration avec le Ministère en charge de la planification ;
 - conduisent jusqu'à terme, le processus d'élaboration, de validation et d'adoption des stratégies à périmètre ministériel ;
 - contribuent à l'élaboration des stratégies sectorielles et nationales, à travers une participation active au sein des Comités de pilotage mis en place à cet effet ;
 - participent à l'élaboration des stratégies à périmètre ministériel des administrations connexes.
- ❖ Le Comité de pilotage de l'élaboration de la stratégie, qui :
 - fixe les lignes directrices, supervise et coordonne les travaux des équipes techniques ainsi que ceux des consultants ;
 - examine et sanctionne les rapports d'étapes ;
 - veille à la validation du document de stratégie et à son adoption par le Gouvernement.
- ❖ Les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) :
 - élaborent les Plans de Développement Local (PDL), cadre d'orientation des activités qu'elles doivent mener en cohérence avec les orientations globales de développement de l'État ;
 - s'assurent que leurs actions majeures contenues dans les PDL sont prises en compte dans l'élaboration des stratégies de développement.
- ❖ Le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (**CARPA**)

« Il a pour mission de contribuer, par son expertise, à la création, au renouvellement des infrastructures et équipements publics, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service public dans le cadre des projets de grande envergure technique et financière à réaliser à travers un contrat de partenariat. »

Le CARPA est chargé de l'évaluation des projets éligibles aux contrats de partenariat. Il publie chaque année une liste de projets publics éligibles au contrat de partenariat. Ses missions :

 - Evaluation de la faisabilité des projets ;
 - Participation aux négociations, au contrôle et au suivi de l'exécution des contrats de partenariat ;
 - Définition des priorités et du mode de sélection du partenaire privé ;
 - Diffusion et vulgarisation des contrats de partenariat ;
 - Formation et développement de l'expertise nationale ;
 - Elaboration des instruments juridiques et techniques d'analyses des projets.

Acteurs non- étatiques

- ❖ **Le secteur privé** (généralement représenté par la CCIMA, le GICAM, le MECAM, le SYNDUSTRICAM, le GFBC), il :

- *joue un rôle de partenariat et de facilitateur dans le processus, notamment en mettant à la disposition de l'administration des informations utiles pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des stratégies ;*
- *donne son avis sur les documents produits, lors des ateliers de validation interne et externes, à travers des contributions écrites ;*
- *participe au suivi du déroulement du processus d'élaboration en tant qu'intervenant majeur au sein du Comité de Pilotage ;*
- ❖ **La Société Civile** (ONG, leaders d'opinion et associations socioprofessionnelles), elle :
 - *assure la prise en compte dans les stratégies des préoccupations de leurs membres, des cibles et bénéficiaires ;*
 - *assure la prise en compte dans les stratégies des préoccupations des cibles et bénéficiaires ;*
 - *met à la disposition du Comité de Pilotage toute information utile pour l'analyse de la situation du secteur concerné ;*
 - *donne un avis consultatif selon le secteur d'activité.*
- ❖ **Les partenaires techniques et financiers**, ils jouent essentiellement un rôle d'appui en termes de renforcement des capacités techniques, organisationnelles, matérielles, financières et d'accompagnement du processus.

Analyse des planifications sectorielles

- ✓ *La participation des populations bénéficiaires des programmes et projets de développement à l'élaboration des politiques et stratégies se trouve souvent biaisée. Aussi, ces processus sont parfois pris en otage ou détournés à des fins personnelles par certains acteurs peu scrupuleux.*
- ✓ *Certaines activités figurent dans l'agenda des structures en charge de la planification sans toujours pouvoir se réaliser, faute de ressources financières.*
- ✓ *On assiste souvent à une insuffisante coordination des interventions des administrations centrales à l'origine des duplications et autre gaspillages des ressources.*
- ✓ *Il est parfois difficile d'agréger / fédérer les PCD (Communaux) en l'absence d'un maillon intermédiaire et légitime de planification au niveau des régions.*
- ✓ *Il existe une volonté politique d'améliorer la mobilisation des ressources pour les aménagements et activités productives par la promotion de partenariats publics privés avec la récente création et nomination du Directeur Général du CARPA.*
- ✓ *On assiste à une participation accrue du secteur privé et consolidation du dialogue entre l'Etat et le secteur privé (Cameroon Business Forum).*
- ✓ *Le système statistique national est déficient et les cadres des administrations centrales sont souvent peu outillés en modèles de simulation pour éclairer les choix stratégiques.*

5.6. FISCALITE LOCALE

La fiscalité locale s'applique aux communes, aux communautés urbaines, aux communes d'arrondissement, aux organismes d'intercommunalité et aux Régions. Elle est régie par la *loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale*. Cette loi qui détermine les impôts, taxes et redevances prélevés au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), vise globalement à :

- ❖ *relever le niveau des recettes fiscales des collectivités locales par le transfert à leur profit du produit de certains impôts et taxes ;*
- ❖ *assurer une meilleure réallocation des ressources grâce à la péréquation fiscale ;*
- ❖ *renforcer l'autonomie financière des CTD par l'organisation du transfert progressif des compétences en matière de gestion des impôts locaux et l'accès direct aux recettes qui leur sont dévolues ;*

- ❖ sécuriser les valeurs et recettes de la fiscalité locale.

5.6.1. Auniveau communal

La fiscalité locale est constituée respectivement des :

- impôts communaux ;
- Centimes Additionnels Communaux (CAC) sur les impôts et taxes de l'Etat ;
- taxes communales ;
- impôts et taxes des régions et tout autre type de prélèvements prévus par la loi.

Impôts communaux

Produits des impôts communaux perçus par l'Etat et dont un pourcentage fixé par la réglementation est reversé aux communes. On distingue : la contribution des patentes ; la contribution des licences ; l'impôt libérateur ; la taxe foncière sur les propriétés immobilières ; la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement ; les droits de mutation d'immeubles ; le droit de timbre automobile ; la redevance forestière.

Centimes Additionnels Communaux (CAC) sur les impôts et taxes de l'Etat

Institué au profit des communes, les CAC s'appliquent sur les impôts et taxes ci-après : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ; Impôt sur les Sociétés (IS) et Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Taxes communales

Perçues en contrepartie des services de base et des prestations rendues par la commune aux populations, notamment l'éclairage public, l'assainissement, l'enlèvement des ordures ménagères, le fonctionnement des ambulances, l'adduction d'eau, l'électrification... Sans être exhaustif, le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des taxes perçues au niveau communal :

- **Tableau 3 : Liste des taxes perçues au niveau communal**

N°	❖ Taxes concernées	N°	❖ Taxes concernées
1	la taxe d'abattage du bétail ;	11	la taxe sur les spectacles ;
2	la taxe communale sur le bétail ;	12	les droits de stades ;
3	la taxe sur les armes à feu ;	13	la taxe sur la publicité ;
4	la taxe d'hygiène et de salubrité ;	14	le droit de timbre communal ;
5	les droits de place sur les marchés ;	15	la redevance pour dégradation de la chaussée
6	les droits sur les permis de bâtir ou d'implanter	16	la taxe communale de transit ou de transhumance ;
7	les droits d'occupation temporaire de la voie publique ;	17	la taxe sur le transport des produits de carrières ;
8	la taxe de stationnement ;	18	les droits de parkings ;
9	les droits d'occupation des parcs de stationnement ;	19	la taxe sur les produits de récupération ;
10	les tickets de quai ;	20	les droits de fourrière ;

5.6.2. Impôts et taxes des Régions

Les produits des impôts ci-après, sont en totalité ou en partie affectés aux régions. Le recouvrement des impôts, taxes et redevances dus aux régions restent dévolu aux services fiscaux compétents de l'Etat et des communes.

- **Tableau 4 : Liste des taxes perçues au niveau des régions**

N°	Taxes concernées	N°	Taxes concernées
1	droits de timbre sur les cartes grises	8	redevances sur les ressources pétrolières
2	droit de timbre d'aéroport	9	redevance sur les ressources halieutiques et d'élevage
3	taxe à l'essieu	10	taxes et/ou redevances sur les ressources

			énergétiques
4	redevances sur les ressources de la forêt, de la faune et de la pêche	11	taxes et/ou redevances sur les ressources touristiques
5	redevances sur les ressources en eau	12	taxes et/ou redevances aérospatiales
6	taxes ou redevances sur les ressources minières	13	taxes et/ou redevances sur les ressources du secteur gazier
7	redevance d'usage de la route	14	droits d'exploitation des établissements classés dangereux insalubres ou incommodes

5.6.3. Fiscalité partagée

Dans cette catégorie, on retrouve les recettes fiscales partagées entre la Région, la communauté urbaine et les communes d'arrondissement. Les recettes fiscales partagées comprennent :

- **Tableau 5 : Liste des recettes de la fiscalité partagée**

N°	Taxes concernées	N°	Taxes concernées
1	Le produit de la taxe foncière sur la propriété immobilière	4	le produit de la contribution des patentes ;
2	Le produit des droits de mutations immobilières	5	le produit des droits de licence ;
3	le produit de la taxe de stationnement	6	le produit de la taxe sur les propriétés immobilières
7	le produit des centimes additionnels communaux revenant aux communes		

5.6.4. Données recettes fiscales de l'exercice 2015 / Région Sud (source DGI)

- **Tableau 6 : Recettes fiscales région Sud année 2015 (source DGI)**

NOMENCLATURE	DPO	Recouvrement		émissions	tx d'exéc.	Indice
	au 31/12/15	jan.- déc. 15	jan.- déc. 14	jan.- déc. 15	DPO	d'évolut°
<i>I- impôt/sociétés pétrolières</i>						
2. Recettes non pétrolières	3 627,7	4 711,2	3 517,0	4 859,4	129,9%	134,0%
2.1. Impôt/sociétés non pétrolières	53,9	400,1	78,3	411,9		
2.2. Impôt/Rev. pers. physiques	562,1	1 061,5	560,0	1 079,0	188,8%	189,6%
2.3. TVA	669,9	1 230,3	914,9	1 317,8	183,7%	134,5%
2.4. TSPP	0,0	0,0	0,0	0,0		
2.5. Droits d'accises	62,2	0,0	46,8	0,0		
2.6. Droits d'enregistrement	265,0	728,0	337,5	731,4	274,7%	215,7%
2.7. Taxes d'enregistrement	34,9	9,6	10,9	11,2	27,5%	88,1%
2.8. Droits de timbre	985,0	571,8	804,6	572,0	58,1%	71,1%
2.9. Recettes MINJUSTICE	0,0	0,0	128,5	0,0	0,0%	0,0%
2.10. Taxes forestières	983,8	703,4	684,8	729,5	71,5%	102,7%
2.11. Taxes minières	10,5	6,5	0,7	6,6	61,9%	0,0%
Total recettes budgétaires	3 627,7	4 711,2	3 517,0	4 859,4	129,9%	134,0%
Recettes des CTD	1 034,3	792,9	1 001,7	806,7	76,7%	79,2%
Recettes des EPA	107,6	135,1	98,4	147,3	125,6%	137,3%
Frais d'assiette	0,0	73,3	61,0	80,3		120,2%
Amendes + Pénalités	0,0	15,3	14,5	28,1		105,5%
Recettes globales	4 769,6	5 727,8	4 692,6	5 921,8	120,1%	122,1%

5.7. Principales problématiques

Pour résumer, les principales problématiques à retenir concernant les questions d'organisation administrative et politique et pour lesquelles il s'agira de pouvoir proposer des solutions en priorité :

- **Planification et coordination du développement au niveau régional**, ce qui suppose en premier lieu de poursuivre la démarche engagée en matière de décentralisation et de pouvoir doter rapidement la région d'un document de planification de référence (le SRADDT Sud) et d'une instance de coordination régionale politiquement habilitée et légitime, le Conseil Régional. Le CR est prévu dans la loi sur la décentralisation de 2004 mais non encore mis en place. Avec la préparation et la mise à disposition prochaine du SRADDT Sud pour l'ensemble des acteurs, la création du Conseil Régional devient une priorité de premier rang, laquelle doit être accompagnée des dispositions budgétaires et financières connexes.
- **Cohérence de la planification régionale** avec le niveau national (PZN et SNADDT), les planifications sectorielles (Stratégies sectorielles et ministérielles) et le niveau local (PCD). C'est l'objet même du SRADDT que d'améliorer cette cohérence tout en clarifiant ce qui relève de la coordination et du financement au niveau national, ce qui relève de la région et ce qui doit être traité au niveau local par les communes. En théorie, il s'agit de respecter le principe de subsidiarité selon lequel chaque problème doit pouvoir être traité au niveau approprié le plus proche. En pratique, l'essentiel des problématiques locales est donc supposée traitée au niveau de la commune.
- **Planification du développement urbain**, en ce qu'il a une influence prépondérante sur l'armature urbaine, les réseaux à développer entre les villes et dans les villes, et l'emprise des villes sur le territoire lui-même avec ses conséquences sur l'environnement et la société. La question démographique est ici essentielle dans la mesure où les taux de croissance urbaine sont très différents d'une ville à l'autre, et toujours nettement plus importants qu'en milieu rural.
- **Financement des plans d'actions aux niveaux régional et local**, incluant les recettes fiscales locales et les réaffectations de péréquation. Cela suppose notamment que la Région puisse elle-même lever des taxes et des fonds pour financer son développement, et disposer d'une administration propre en mesure de gérer ses ressources et ses dépenses. En outre, la région doit, en principe, disposer de suffisamment d'autonomie administrative et financière pour pouvoir emprunter sur le marché les fonds dont elle a besoin pour financer son plan d'action en complément des dotations publiques et de ses recettes fiscales.

6. ENVIRONNEMENT

Au vu de l'importance qu'ont pris les enjeux environnementaux dans les politiques de développement conformément aux engagements internationaux qu'il a souscrit en la matière, le Cameroun a en 1996, adopté et élaboré respectivement une loi cadre relative à la gestion de l'environnement et un Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), dont la révision effectuée en 2012 est toujours en attente de vulgarisation. Depuis l'élaboration du premier PNGE et de l'adoption de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement, le Cameroun a consenti d'importants efforts à la protection et à la préservation de l'environnement. Ces efforts ont été soutenus par un arsenal normatif et un dispositif institutionnel dont l'effet sur les politiques, les programmes et les projets de développement peuvent être aujourd'hui appréciés. L'un des effets est la prise en compte des préoccupations environnementales dans le document de vision du développement à l'horizon 2035 (DSCE, 2009). Celui-ci, identifie trois axes stratégiques pour garantir un développement durable. Il s'agit respectivement d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et de préserver les ressources naturelles.

Le PNGE révisé prévoit quatre programmes clés suivis de 11 composantes stratégiques. Les objectifs à long terme de ces programmes sont : 1) d'inverser la tendance actuelle de la dégradation et la perte de la biodiversité, 2) de réduire l'impact des changements climatiques et de la désertification, 3) de lutter contre les pollutions, les nuisances sonores et olfactives ou encore celles provenant des produits chimiques, 4) et de promouvoir le développement durable. Toutefois, en dépit de ces initiatives, des menaces croissantes d'origine anthropique, les questions émergentes telles que les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les mauvaises pratiques environnementales sapent les progrès réalisés en matière de protection et de préservation de l'environnement.

La Région du Sud est située dans le Sud-Ouest du pays et est limitée au Nord-Ouest par la région du Littoral, au Nord par la région du Centre et à l'Est par la région de l'Est. Dans sa partie méridionale, elle est limitrophe à trois pays de la CEMAC : la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo. L'une des spécificités de cette région est qu'elle possède une façade maritime sur le golfe de Guinée, laquelle occupe tout son flanc occidental.

Avec une superficie estimée à 47 110 Km², la Région compte une population de 692 142 habitants au 1^{er} Janvier 2010¹, ce qui en fait la région la moins peuplée du pays – pour une densité de population d'environ 15 habitants/km² (moyenne du continent africain² : 40 hab/km²). Elle est divisée en quatre (04) départements, eux-mêmes subdivisés en vingt-neuf (29) communes, dont deux (02) communautés urbaines (Ebolowa et Kribi), deux communes urbaines (Sangmélina et Ambam) et vingt-cinq communes rurales. Le chef-lieu de cette Région qui est en même temps le chef lieu du département de la Mvila est la ville d'Ebolowa. Les villes de Sangmélina, Ambam et Kribi, sont respectivement chefs-lieux des départements du Dja et Lobo, de la Vallée du Ntem et de l'Océan.

¹ Source : RGPH, 2010.

² Source : INSEE

6.1. ENVIRONNEMENT ABIOTIQUE

6.1.1. Climatologie et Hydrologie

Climatologie

La Région du Sud est soumise à un climat équatorial de type guinéen à quatre saisons. On distingue deux saisons de pluies (une petite entre mars et juin et une grande entre septembre et novembre) séparées par une petite saison sèche (de juillet à août), tandis que la grande saison sèche s'étend de décembre à février. Ce climat est globalement influencé par la circulation des masses d'air atmosphérique ; il en va de même des principaux paramètres climatiques conditionnant le régime des écoulements : les précipitations, l'insolation, la température, l'humidité relative, l'évapotranspiration et les vents (direction, vitesse).

Précipitations

D'après Olivry (1986), la moyenne interannuelle des précipitations dans la région du Sud Cameroun a été de 1750 mm au cours de la période de 1950 à 1977. La moyenne mobile sur 10 ans calculée pour les pluies annuelles dans cette région de 1940 à 2000 (Sighomnou, 2004) indique que, après deux décennies de précipitations excédentaires en 1950 et 1960, une période déficitaire s'est installée dès la fin des années 1960 et continue jusqu'au début des années 2000. Au cours de cette période qui dure depuis plus de trente ans, chaque décennie est cependant marquée par quelques années moyennes à humides. La valeur annuelle correspondant aux dix dernières années ne fluctue pas de façon significative d'une année à l'autre. La pluviométrie annuelle sur la période de 1995 à 2005 à Nsimi a été comparée à celle observée à la station météorologique de Sangmélisma située à 40 km au SSE de Nsimi. Cette comparaison indique que la moyenne interannuelle de la pluie à Nsimi (1636 mm) est beaucoup plus proche de celle de Sangmélisma (1668 mm). D'une façon générale, on observe que la pluviosité augmente en se décalant vers la façade océanique ; ainsi, au cours de la période 1937-1976, la pluviométrie moyenne annuelle passe de 1479 mm pour Akonolinga à 1638 mm pour Mbalmayo et à 2694 mm pour Edea (Olivry, 1986).

Insolation, température, humidité et évapotranspiration

La valeur moyenne annuelle de l'insolation se situe entre 1500 et 1750 heures dans le Sud Cameroun (Suchel 1987).

Les températures de l'air sont élevées et varient peu pendant toute l'année. La valeur moyenne des températures sur le plateau du Sud Cameroun est de 23,5°C à Sangmelima d'après Olivry (1986). Les plus fortes températures sont observées généralement à la fin de la grande saison sèche (février – mars), et les plus faibles pendant la petite saison sèche (juillet – août). L'humidité relative de l'air est en moyenne de 84%. Ces températures élevées et cette forte humidité induisent une importante évapotranspiration qui est responsable de l'essentiel du déficit d'écoulement. La valeur interannuelle de l'évapotranspiration potentielle (ETP) calculée par la formule de Turc varie peu avec la latitude. Dans l'ensemble, l'évapotranspiration représente près de 70% des précipitations dans la région. La vapeur d'eau qu'elle génère maintient en permanence de l'air humide au-dessus de la zone sud camerounaise.

Vents et Mouvements de masses d'air

Les vents, généralement dirigés vers le Sud-Ouest (mousson), ont de faibles vitesses, n'excédant que rarement 10 km/h à cause du couvert végétal développé sur le plateau du Sud Cameroun. Les vents les plus forts sont observés vers le début de la petite saison de pluies en mars, ou vers la fin de la grande saison de pluies en novembre. Exceptionnellement, on observe la présence de la brume sèche (poussière atmosphérique) constituée à 95% de silice en provenance du Sahara et des bassins côtiers voisins (Suchel, 1987). L'humidité permanente observée en zone tropicale humide résulte de l'obstacle qu'oppose la forêt sempervirente aux advections d'air sec d'origine

saharienne. Elle empêche tout réchauffement excessif, rejette au-delà des régions qu'elle recouvre des dépressions thermiques et participe ainsi à l'élaboration de masse d'air fraîche dite équatoriale. Ces dernières facilitent des ascendances et des pluies en toute saison (Leroux, 1980 ; Sighomnou, 2004). D'après Suchel (1987), le Sud Cameroun est rarement atteint par le FIT (front intertropical) et se trouve exempt d'une véritable saison sèche, bien que tous les travaux s'accordent sur un découpage de l'année en quatre saisons pour les bassins du Sud forestier.

6.1.2. Hydrologie et relief

Le Cameroun s'ouvre sur l'océan Atlantique par une façade de plus de 400 km de longueur. De l'estuaire de la Cross River à Calabar (Nigéria) à celui du Ntem à Campo, le golfe reçoit les apports de quatorze fleuves principaux : la Cross, l'Akwayafo, le Ndian, la Moko, la Meme, le Mungo, le Wouri, la Dibamba, la Sanaga, le Nyong, la Lokoundje, la Kienke, la Lobe et le Ntem. Parmi ces fleuves, le Ntem, la Nkienke, la Lobe et le Nyong appartiennent à l'ensemble des fleuves côtiers de la façade atlantique du Cameroun dont le bastion est le bassin versant du fleuve Sanaga dans la Région du Sud.

Le Ntem coule à la limite SSW du Cameroun. Son bassin versant couvre une superficie de 31 000 km², partagée entre le Cameroun (61 %), le Gabon (32 %), la Guinée équatoriale (7 %). Il est limité coté camerounais par les bassins versants de la Lobe, de la Kienke et du Nyong, coté gabonais par le bassin de l'Ogooué et coté équatoguinéen par les bassins versants du Rio Benito et de la Mbia. Le haut bassin est caractérisé par une large zone marécageuse dans laquelle les rivières coulent lentement. Les pentes sont assez faibles jusqu'à la station de Ngoazik. Mais le bassin présent aux limites Sud et Nord des sommets pouvant dépasser 1 000 m d'altitude.

Les zones marécageuses à prairie flottante dans le lit majeur du Nyong sont dues aux pentes extrêmement faibles (comprises entre 0,05 ‰ et 0,15 ‰) entre Abong-Mbang et Mbalmayo. Le relief sur les versants est par ailleurs très peu accentué et les plus hautes altitudes ne dépassent qu'exceptionnellement 700 m. Toutefois, certains affluents sont issus de zones à reliefs plus marqués des collines du plateau sud-camerounais, d'altitude supérieure à 1 000 m.

À la différence du Ntem et du Nyong qui drainent pour l'essentiel la plateforme du plateau centre-sud, le bassin versant de la Kienke est entièrement compris entre la bordure du littoral et de la plaine côtière. Ces deux structures (talus et plaine) donnent alors au profil de la rivière une allure en deux pentes distinctes, forte en amont et plus faible dans la plaine.

Régime de cours d'eau

❖ *Régime sub-équatorial : le Nyong*

Par sa position plus au Nord, le Nyong a un régime équatorial d'influence tropicale, qualifié de sub-équatorial. Il présente deux saisons de hautes eaux (de mars à juin et de septembre à novembre). La deuxième est nettement plus importante et enregistre les plus fortes crues de l'année. Les basses eaux sont observées en juillet-août et de décembre à février, mais les étiages les plus prononcés se situent en février et mars.

❖ *Régimes équatoriaux purs : le Ntem et la Kienke*

Le Ntem et la Kienke ont un régime équatorial boréal. Le cycle hydrologique est divisé en quatre saisons. La première saison sèche est assez courte (juillet et août). Les écoulements sont abondants (coefficient d'écoulement > 30 %), mais la variabilité interannuelle est ici plus élevée qu'en zone tropicale humide. La situation plus méridionale du Ntem permet d'observer souvent les débits les plus faibles au mois d'août. La crue de la deuxième saison des pluies est souvent plus importante, mais il n'est pas exclu qu'on enregistre, pour certaines années, le maximum au cours de la première saison.

Bassins versants de la zone équatoriale (sud Cameroun)

Ce qu'on peut appeler le régime équatorial au sens strict est identifié sur le bassin versant du Ntem, bassin versant camerounais le plus au sud, avec une grande partie au Gabon. Une variante littorale, différente de la précédente par des hauteurs de précipitations plus élevées, s'identifie sur le bassin versant de la Kienke. Une variante septentrionale, qualifiée souvent d'équatoriale de transition avec la zone tropicale, est représentée par le bassin versant du Nyong.

Pour éviter des descriptions et des remarques redondantes, les données de ces trois cours d'eau à régimes hydroclimatiques très proches sont mises ensemble dans ce même paragraphe. Pour ces bassins, les variations interannuelles des précipitations et des écoulements annuels sont analogues aux descriptions faites en Afrique humide. On y observe une faible diminution sur l'ensemble des séries, mais marquée par des épisodes secs plus intenses (1972-1973, 1983-1984 et 1991-1992).

Cependant, une autre variabilité à long terme, induit une tendance à un changement dans le déroulement du cycle hydrologique annuel, sans affecter significativement les valeurs annuelles (Liéno et al. 2005b). La baisse de la pluviométrie de la « saison sèche » d'hiver boréal (décembre à février) accentue le déficit hydrique qui entraîne une baisse des coefficients d'écoulement de la saison des pluies de printemps boréal (mars à juin). Inversement, l'augmentation des écoulements en automne (septembre à novembre), alors que la pluviométrie correspondante a peu varié, tient probablement au fait que les pluies de la « saison sèche » d'été (juillet et août) sont plus élevées depuis quelques décennies, ce qui entretient vraisemblablement une humidité du sol plus élevée, favorable au ruissellement au début de la crue d'automne.

Pluies

Les données de pluies mensuelles pour caractériser ces fleuves sont issues pour les bassins versants du Nyong et de la Kienke des stations pluviométriques de Yaoundé, Akonolinga et Abong-Mbang pour le premier et, Kribi et Ebolowa pour le second. En ce qui concerne le bassin versant du Ntem, les observations n'ont pas été disponibles pour trois des cinq stations pluviométriques utilisées pour décrire les variabilités des pluies mensuelles et saisonnières. Il s'agit des deux stations en territoire Gabonais (Oyem et Minvoul) et d'une station en territoire camerounais (Djoum). L'information sur la moitié du bassin située du côté gabonais n'est donc pas disponible. Plutôt que de procéder à des reconstitutions de données de ces trois stations, les données de deux stations seulement en territoire camerounais (Ambam et Sangmelima) sont utilisées.

Les valeurs de pluies moyennes mensuelles et annuelles pour les trois années sont présentées dans le tableau 1.

• **Tableau 7 : Pluies mensuelles et annuelles de 2002, 2003 et 2004**

	Janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	Total
<i>Nyong</i>													
2002	25.6	68.43	180.2	171.4	158.6	229.3	118.5	155.8	223.7	322.9	128.3	20.35	1803.1
2003	18.5	38.91	133.6	189.3	168.4	236.8	117.4	147.3	233.3	189.1	136.4	16.52	1625.4
2004	17.5	56.27	147.3	80.91	198.3	225.8	100.5	155.3	258.6	-	-	-	-
<i>Kienke</i>													
2002	42.4	30.8	169	284.8	340.7	589.7	128	441.3	432.1	512.1	263.4	21.7	3256
2003	71.1	136.6	148.5	213.5	335.8	562.7	542	423.6	712	173.9	272	44.2	3635.9
2004	99.2	22.2	62.4	407.4	189.5	279.9	272.5	-	-	-	-	-	-
<i>Ntem</i>													
2002	8.5	107.6	190.3	199.3	150.5	201.8	100.5	114	269.5	388.4	125.5	23.2	1879
2003	15.6	68.8	154	224.8	232.9	130.8	154.9	93.3	227.6	279.3	172.6	18.3	1772.7
2004	67.4	50.7	133.1	210	114	163.3	60.8	-	-	-	-	-	-

Les moyennes interannuelles sur la période 1950-2000 sont de 1595 mm pour le Nyong, 2774 mm pour la Kienke et 1662 mm pour le Ntem. Il se dégage alors du tableau 7.14 précédant que

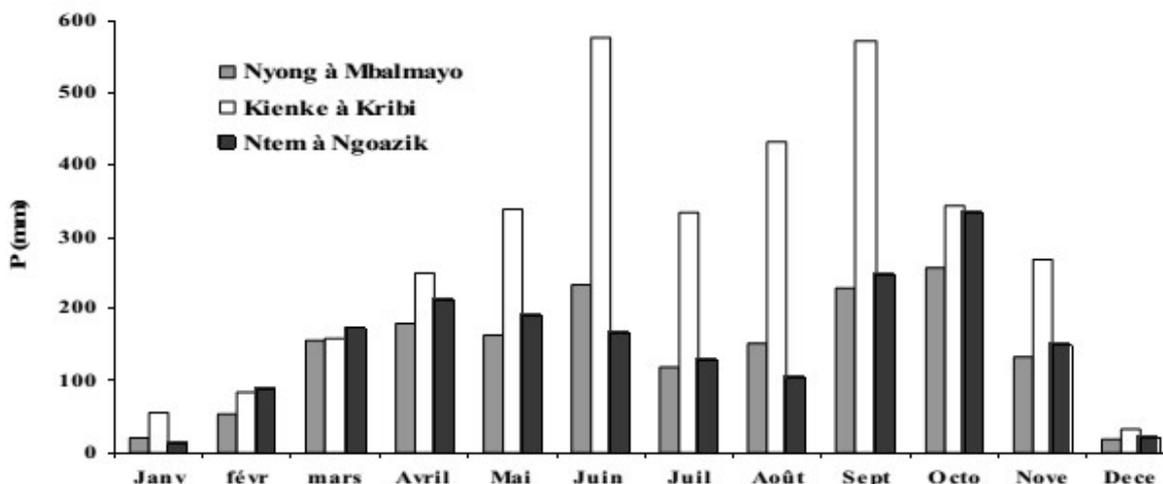
les totaux annuels des années d'étude sont supérieurs à la moyenne interannuelle de 1950-2000. Les excédents pluviométriques sont compris entre 13 % et 17,4 % en 2002 (tableau 1). La pluviométrie de l'année 2003 est légèrement faible sur les bassins versants continentaux (Nyong et Ntem), où l'excédent est compris entre 2 % et 6,7 %. Par contre on enregistre sur la côte un total annuel beaucoup plus élevé avec une augmentation de 31,1 % par rapport à la moyenne 1950-2000.

• **Tableau 8 : Ecarts des pluies annuelles par rapport à la moyenne interannuelle 1950-2000**

Bassin	Année	Excédent	
		Absolu (mm)	Pourcentage
Nyong à Balmayo	2002	208.1	13
	2003	30.4	2
Kienke à Kribi	2002	482	17.4
	2003	861.9	31.1
Ntem à Ngoazik	2002	217	13
	2003	110.7	6.7

Cette tendance à des pluies annuelles supérieures à la moyenne est observée dans la zone équatoriale camerounaise depuis 1995 sur la côte (bassin versant de la Kienke) et depuis 1998 sur le bassin versant du Ntem (figure 1). Elle est beaucoup moins sensible sur le bassin versant du Nyong où les pluies sont quasiment constantes depuis le début de la décennie 1990.

La répartition mensuelle de la pluie annuelle indique bien un régime à quatre saisons (figure 1) ; deux saisons sèches et deux saisons des pluies. Cette répartition reste vérifiée à la côte où, malgré la concentration des précipitations les plus élevées entre mai et octobre, on note une accalmie entre juillet et août, séparée par deux grands maximums en juin et en septembre (Kienke).



• **Figure 1: Répartition mensuelle de la pluie annuelle sur les trois bassins équatoriaux ; moyennes mensuelles calculées sur les deux années 2002 et 2003**

Il est intéressant de regarder comment les augmentations constatées sur les pluies annuelles sont réparties par mois et par saison, compte tenu de la tendance à la modification des régimes des précipitations en zone équatoriale camerounaise. Dans cette optique, les précipitations saisonnières sont comparées aux normales de la série des observations sur chaque bassin versant.

6.1.3. Sols de la Région du Sud

Au sud de l'Adamaoua, le processus majeur de formation des sols est la ferrallitisation ou individualisation des oxydes ou hydroxydes de fer et d'alumine, liée au climat humide et chaud. D'autres processus, tels le cuirassement des oxydes et hydroxydes, l'accumulation de matière organique, la formation de gley et pseudo-gley, interviennent également à des degrés divers. Substratum géologique, modelé, climat, concourent à l'individualisation de différents types de sols cartographiés notamment par D.Martin (1966), P.Segalen (1957) et M. Vallerie (1968), et dont nous proposons une esquisse très vulgarisée.

Sols ferrallitiques (Classe VIII)

Le climat semble jouer un rôle important dans la différenciation des sols ferrallitiques typiques en sols jaunes et en sols rouges : les sols jaunes occupent une large auréole côtière autour du golfe de Guinée (Baie de Biafra) et sont occupés par la forêt ombrophile ; les sols rouges, plus continentaux, reçoivent moins de précipitations et sont couverts par la forêt hémi-ombrophile. En fait ce schéma, très imparfait, est altéré d'une part par la nature du substratum et d'autre part par les formes du modelé.

❖ *Sols jaunes*

Ils ont été différenciés en fonction de leur substratum sédimentaire ou cristallin. Sols jaunes sur roches métamorphiques et éruptives anciennes (VIII 20). Les roches-mères sont celles du complexe de base : gneiss, migmatites, granites à pyroxène, etc. Les sols qui en dérivent occupent une grande partie des régions étudiées. Ils prennent notamment une grande extension au sud du Nyong où leur progression vers l'intérieur du pays est à rapprocher de celle de la forêt ombrophile associée à la forêt congolaise. Ainsi sur le haut-bassin du Ntem, on observe, suivant le modelé, des sols rouges ou jaunes. L'extension de ces sols jaunes dans des régions où la pluviométrie est inférieure à 1 700 mm montre bien les limites d'une différenciation basée sur la zonalité climatique.

Les profils présentent généralement :

- ❖ *un horizon humifère de 5 à 10 cm, brun ;*
- ❖ *un horizon argileux jaune de quelques décimètres à plusieurs mètres ;*
- ❖ *une zone d'altération de la roche-mère présentant des bandes blanche et rouille.*

On observe parfois à la base de l'horizon jaune des concrétions ferrugineuses passant à des cuirasses de faible étendue.

Les teneurs en argile sont généralement fortes (40 à 60 %) ; les sables représentent 30 à 50 % (sables-fins). Le limon ne dépasse guère 15 %. Les teneurs en matière organique sont comprises entre 2 et 3 %. Ces sols sont acides et leur degré de fertilité est faible.

❖ *Sols rouges*

Ils constituent l'essentiel de la couverture pédologique du bassin du Nyong en amont de Mbalmayo et se retrouvent associés aux sols jaunes sur le bassin du Ntem et ceux du Soo et du Fala, affluents du Nyong en aval de Mbalmayo.

Du point de vue morphologique, les sols rouges sont assez proches des sols jaunes, à la couleur près. Leur structure est cependant moins compacte et paraît plus stable. Les horizons riches en concrétions sont souvent importants et des cuirasses de thalweg sont fréquentes. Les propriétés physiques et chimiques sont également assez voisines de celles des sols jaunes, le pH est un peu moins acide.

❖ *Sols ferrallitiques cuirasses (VIII 22, VI11 23)*

Ce sont des sols jaunes ou rouges, plus souvent rouges, qui présentent un horizon cuirassé. Dans la plupart des cas, la cuirasse résulte de l'action d'une nappe phréatique avec engorgement et enrichissement d'horizons profonds par des solutions riches en fer. Les cuirasses le plus souvent vacuolaires peuvent être concrétionnées ou massives. Dans les sols dérivés de basalte, elles sont

alumineuses, mais dans le sud, elles sont riches en oxydes et hydroxydes de fer. Ces sols n'ont pas été cartographiés du fait de leur faible étendue et de leur dispersion dans la Région du Sud.

Sols hydromorphes (Classe X)

Les sols hydromorphes résultent essentiellement de l'action sur une roche-mère quelconque pendant toute ou partie de l'année d'une nappe phréatique, le processus fondamental étant la formation d'un gley. L'accumulation de matières organiques, concrétions et cuirasses peuvent s'associer suivant les conditions du milieu.

Sols de marais (XI)

On les observe sous les forêts marécageuses du Sud-Cameroun (Haut-Nyong et Haut-Ntem) où ils sont souvent associés à des sols ferrallitiques rouges.

Ils sont caractérisés par une accumulation de matière organique assez peu décomposée, riche en débris végétaux de toute sorte ; au-dessous on observe un horizon gris ou tacheté.

Le niveau de la nappe phréatique est le plus souvent très élevé pendant toute l'année ; le sol ne sèche jamais et la transformation minérale des produits organiques est très lente.

Analyse globale des sols ferrallitiques et valeur agricole

Les sols ferrallitiques rouges sur roches acides ont dans l'ensemble, une fertilité moyenne. Leurs propriétés physiques entraînent un bon drainage et une capacité de rétention en eau correcte. Ces sols sont de bons sols à cacaoyers, mais leur faible pH est peu favorable à l'obtention de forts rendements.

Quand les pentes s'adoucissent les sols jaunes envahissent les interfluves. Ces sols semblent devoir leur couleur au gradient pluviométrique mais également au modelé. Ils s'observent au raccordement des interfluves avec des fonds de vallées, mais aussi sur les modelés très adoucis, bien disséqués par le réseau hydrographique. Les sols jaunes occupent des superficies beaucoup moins importantes que les sols rouges, mais non négligeables, dans le Sud-ouest du plateau central (vallée du Ntem, du Kom).

Ces sols se caractérisent par un horizon humifère réduit (3 à 10 cm), une texture sableuse, et surtout, la présence d'un horizon hétérogène de quartz, et de concrétions ferrugineuses, ainsi que par un horizon de roche altérée très épais. Ils ont un faible potentiel organique et minéral, et sont sensibles à l'érosion sur les pentes et à l'engorgement sur les reliefs modérés. En cultures vivrières, les sols jaunes exigent des méthodes culturales bien adaptées.

Les sols ferrallitiques indurés ont des caractéristiques chimiques et physiques peu différentes de celles des sols rouges précédents. Ces sols résultent le plus souvent, d'une pédogenèse ancienne, sans rapport avec le climat et la végétation actuelle. Ils sont fréquents dans la moitié orientale du plateau intérieur.

L'érosion est un facteur important de transformation des sols. Quand les horizons indurés affleurent à la surface, ou sont détruits, on aboutit à des sols remaniés caractérisés par la présence de nombreux éléments grossiers (cailloux de quartz, gravillons ...). Leur valeur agricole est meilleure que celle des sols ferrallitiques typiques, mais situés sur des pentes plus fortes, ils sont sensibles à l'érosion et à la sécheresse.

Dans les zones de relief ou de raccordement de surface d'aplanissement, les sols sont rajeunis et appauvris. Ils ont subi un décapage plus ou moins intense au cours de périodes favorables à l'érosion, suivies d'une reprise de la pédogenèse. Ce sont des sols peu profonds possédant une bonne teneur en matière organique. Seules des cultures arbustives à pivot profond, peuvent y végéter normalement. En cultures annuelles, les méthodes culturales doivent ménager les horizons de surface.

Dans les vallées des grands fleuves : Sanaga, Nyong, Ntem ..., les sols hydromorphes dominent. Ils se développent aussi bien dans les vallées étroites des bassins supérieurs que dans les vallées larges à réseau diffus. La lame d'eau se maintient à un niveau assez élevé mais suffisamment mince pour favoriser le développement de la forêt marécageuse ou de la prairie aquatique. Les sols humiques à gley ont un excès d'eau quasi permanent. Ils sont moyennement organiques et

ont un PH très acide dans l'horizon de surface (4,5 à 5,5). On les exploite peu si ce n'est pour la riziculture sur friches à raphia.

Enfin sur les reliefs montagneux, les sols minéraux bruts d'apport sont le résultat de l'érosion. Leur extension est faible et ils ne figurent qu'en association avec les sols ferrallitiques.

6.1.4. Géologie de la Région

Comme pour l'ensemble du Cameroun, la couverture géologique de la Région du Sud montre une prédominance des formations (complexe de base) du précambrien. Cependant des formations de couverture, sédimentaires ou volcaniques, prennent dans les régions occidentale et maritime une extension importante.

L'océan d'une part, par ses transgressions et régressions, la «ligne du Cameroun» (Passarge) d'autre part, par sa tectonique, ont permis dans l'ouest d'animer jusqu'à une époque récente une histoire géologique pratiquement figée dans les régions intérieures depuis la fin du précambrien. Le bassin de la Sanaga sépare deux types de régions :

- ❖ *l'une à couverture essentiellement précambrienne qui concerne les régions sud (bassins du Nyong, du Ntem ...);*
- ❖ *l'autre à l'ouest (bassins du Wouri, du Mungo, de la Cross) dont la composante sédimentaire et volcanique prend une place importante dans la couverture géologique.*

L'histoire géologique et tectonique du Cameroun commence à l'époque la plus reculée du Précambrien par les dépôts de sédiments en bordure du noyau le plus ancien (Catarchéen) du craton congolais dans ce qui aurait pu être un géosynclinal de la zone mobile. Les roches qui témoignent aujourd'hui de ces dépôts indiquent que les sédiments étaient principalement marneux, argilo-calcaires et rarement gréseux. Ces sédiments ont été traversés par des roches éruptives, granites syntectoniques anciens, diorites et gabbros, et ont subi par ailleurs un métamorphisme intense et profond (Catazone). Une importante phase de plissement (orogénèse Libérienne) a abouti à la formation du Complexe du Ntem dont l'extension est aujourd'hui limitée au sud du pays et qui constitue les bordures nord du craton du Congo (Archéen). La mise en place de ce complexe est achevée avec l'orogénèse Eburnéenne. Les granites sont suivant le cas d'âge précambrien D (2700-3000 millions d'années) ou précambrien C (2 000 à 2 300 M.A.). Au nord de ce complexe du Ntem qui subsiste aujourd'hui sans avoir été remodelé, différentes phases d'érosion et de sédimentation ont abouti à la formation des séries intermédiaires (entre 1800 et 1300 M.A.) telles que les séries de Mbalmayo-Bengbis d'Ayos et la série Schisto-quartzitique. Ces séries identifiées vers l'est en bordure du craton sont peu métamorphosées et n'ont pas été très affectées par l'orogénèse panafricaine qui va donner à l'ensemble de la zone mobile la physionomie du «Complexe ancien » que nous connaissons aujourd'hui.

Cette phase de plissements montre une direction générale des lignes tectoniques SW-NE ; elle est le plus souvent de type isoclinal. Elle sera suivie d'une intense phase de migmatisation qui se poursuit dans de nombreuses régions par une phase de granitisation. Il est alors bien difficile d'identifier dans ces «séries» de migmatites et granites les roches originelles. Les datations montrent que ces processus qui datent de 600 à 500 M.A. n'ont pas totalement «digéré» des roches anciennes qui subsistent en îlots dans des séries plus récentes (granites de la Lokoundje et du Nyong à 2 700 M.A.).

Parmi les terrains les plus anciens, l'ensemble charnokitique surtout observé à l'est de Douala pourrait se rattacher au complexe calco-magnésien du Sud-Cameroun, ou Complexe du Ntem. Ces charno-kites sont surtout des gneiss et granites à hypersthène, des pyroxéno-amphibolites et des norites. Le Complexe du Ntem dans les régions d'Ebolowa et de Sangmélina comprend surtout des orthogneiss, granites et granodiorites à pyroxène.

Le cœur des anticlinoriums est occupé par des roches cratoniques et plutoniques (anatectes et granites syntectoniques non circonscrits de diverses variétés). Leur répartition est générale et semble liée aux gneiss calco-alcalins formant les flancs des anticlinaux. L'ensemble de ces gneiss calco-alcalins comprend des ectinites micaschistes et calciques (gneiss calciques, amphibolites,

quartzites micacés ...) et des embréchites et leptynites associés (gneiss- embréchites rubannés ou œillés).

Des formations pélitiques importantes occupant le cœur des synclinoriums sont localisées dans les régions ouest ; elles pourraient correspondre à des faciès de dépôts en mer profonde qui peuvent s'expliquer par l'éloignement plus grand du craton congolais où les faciès continentaux paraissent constituer la règle. Cet ensemble pélitique aboutit à des gneiss plagioclasiques, des gneiss leptynitiques alcalins et des quartzites micacés.

Le faible métamorphisme d'épizone a transformé les dépôts argileux ou argilo-gréseux continentaux en roches à faciès schisto-quartzeux (schistes, quartzites, ortho-amphibolites) de la Série d'Ayos sur le bassin du Nyong. D'autres dépôts aboutissent à la formation de schiste chloriteux constituant essentiellement la série de Mbalmayo-Bengbis.

Les Séries d'Ayos et de Mbalmayo-Bengbis sont les seules Séries intermédiaires à intéresser le bassin du Nyong.

6.1.5. Océanographie et suivi du trait de côte

La Région du Sud s'ouvre sur l'Océan Atlantique à travers le département de l'Océan. La bande côtière Sud représente environ 33,54 % des 402 km que constitue toute la côte Camerounaise. Elle s'étend sur une longueur d'environ 135 Km (calcul SIG), de l'embouchure du Nyong au fleuve Ntem (frontière avec la Guinée Equatoriale) et s'adosse principalement sur les communes de Kribi, de Campo, de Lokoundje, de Nye'été et de Bipindi. Elle est essentiellement sableuse, avec une juxtaposition de côtes rocheuses, de côtes à anse, de côtes à vasières, de côtes cambrées, de côtes sableuse et sablo-rocheuse.

Océanographie

La station de mesure des marées de Kribi, indique des marées semi-diurnes avec des amplitudes variant entre 0,0 et 2,1 m de hauteur (UKHO, 1995). Le suivi des amplitudes des marées est un indicateur essentiel dans la prévision de certaines catastrophes océanographiques. Son analyse aide dans la planification ou non de l'implantation des activités et des infrastructures sur la ligne de rivage. D'après Mouliom (2010), les dernières montées exceptionnelles d'eau sur les côtes de Kribi datent de 1998 tandis que les populations locales avancent comme date probable de la première montée en 1956. Le tableau 3 ci-dessous donne une estimation des périodes potentielles des montées exceptionnelles d'eau sur le littoral Kribien (Mouliom, 2010). Les courants des marées sont parfois violents avec des vitesses atteignant 1,5 m/s pour le flux et 2,6 m/s pour le reflux.

• **Tableau 9: Périodes prévisibles des marées exceptionnelles**

2016 - 2017	2035 - 2036	2054 - 2055	2073 - 2074	2092 - 2093
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Source : Mouliom, 2010, estimation effectuées à partir de la période d'un cycle météorien.

Suivi du trait de côte

La détermination des lignes de rivages historiques (1973, 1989, 2001 et 2015) de même que l'étude de la dynamique côtière, révèlent qu'elle est en régression bien qu'on note çà et là des zones d'engraissement.

En effet, environ 12,23% de la côte Sud Camerounaise est en progradation, 87,52% en érosion et 0,24% stable. Le taux d'engraissement moyen est de 1,55m/an et celui d'érosion moyenne est de -1,05m/an. La cartographie de cette dynamique côtière (cf. Tome 2 Atlas) a permis de déterminer la distribution spatiale des zones d'érosion et d'engraissement. Elle permet de se rendre compte de l'érosion de la majeure partie de la côte dont les distances de recul atteignent 10 m. On note en outre un engraissement maximal de l'ordre de 29 m dans la zone portuaire, mais cet engraissement est un biais où est implanté le port en eau profonde de Kribi, qui a été assimilé à la ligne de rivage lors de l'extraction des traits de côtes. En réalité la valeur maximale d'engraissement est de 4,32 m.

La côte Sud est caractérisée par deux principaux types de dynamique, une dynamique extensive, correspondant aux zones d'avancée de la côte et une dynamique régressive correspondant au recul linéaire côtier, où la mer avance à un rythme plus ou moins lent vers le continent.

6.1.6. Qualité de l'air dans la Région

On relève très peu de source de pollution permanente ou récurrente de l'air dans la Région du Sud. C'est une Région couverte de forêts denses, avec une faible densité de population et un développement industriel faible. Le Cameroun, ne disposant pas encore de station de surveillance de la qualité de l'air, l'appréciation de la qualité de l'air dans la Région a été effectuée sur la base de quelques données éparses enregistrées dans le cadre de certaines études³ réalisées dans quelques localités de la Région. Il en ressort globalement que les concentrations de NO₂, de SO₂ et d'ozone sont largement en deçà des concentrations limites recommandées par l'OMS et la Banque Mondiale. Les données de poussières en suspension dans l'air (PM_{2,5} ; PM₁₀), confirment que la qualité de l'air à l'échelle de la Région est relativement bonne, avec des concentrations moyennes n'atteignant pas 1 mg/m³. Toutefois, cette qualité varie d'un département à l'autre, et est globalement plus ressentie dans les principales villes de la Région (Kribi, Ebolowa, Sangmélina et Ambam). Ces villes sont assez peuplées avec cependant un parc automobile limité et un tissu industriel embryonnaire. Certaines d'entre elles sont alimentées en électricité par des mini-centrales thermiques à base de groupes électrogènes. Les principaux polluants présents sont ceux engendrés par des gaz d'échappements des véhicules et les groupes électrogènes [dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), Composés Organiques Volatils (COV) et particules en suspension dans l'air]. Cette pollution atmosphérique est complétée par la présence de poussières provenant du passage des véhicules sur les routes non bitumées.

Relevons qu'à la faveur de la construction de certaines infrastructures (Port en eau profonde de Kribi, aménagement des routes, centrale à gaz de Kribi, Terminal minéralier), de l'implantation des entreprises et des investissements effectués par des particuliers, la qualité de l'air de la ville de Kribi va davantage se dégrader.

6.2. ENVIRONNEMENT BIOTIQUE

6.2.1. Biodiversité, Ecosystèmes, Aires protégées

Biodiversité dans la Région du Sud

Végétation dans la Région du Sud

Les bassins versants concernés appartiennent au vaste domaine de la forêt dense humide ou forêt sempervirente semi-caducifoliée, du type guinéo-congolais qui se caractérise par un étage dominant d'arbres élevés aux vastes frondaisons et par des faciès de dégradation prononcée (Villiers, 1995 ; Letouzey 1968). D'après Letouzey (1985) quatre types de forêt sont à distinguer dans la Région Sud Cameroun (figure. 2).

- ❖ *La forêt dense humide sempervirente de basse à moyenne altitude ou forêt biafréenne, observée dans la partie aval du bassin du fleuve Nyong. Elle correspond à la «Rainforest» qui traduit le caractère très arrosé de ces régions. Cette forêt couvre la surface côtière du*

³ Rapport actualisé de l'EIES de la centrale à gaz de Kribi (KPDC, 2010) ; EIES du projet de minerai de fer de Mbalam (CamIron, 2011) ; EIES relative à l'exploitation des gîtes de carrières de pierres de Nlendé Dibé, nécessaires pour la construction des fondements du terminal minéralier de CamIron (CamIron, 2013) ; EIES Projet d'aménagement et d'électrification de la plage de Ngoye à Kribi (PCFC, 2014).

plateau influencée par l'Océan atlantique. La principale essence rencontrée ici est *Lophira alata*, communément appelée « azobé », à bois rouge et dur ;

- ❖ La forêt congolaise encore peuplée de grandes espèces primaires. Essentiellement représentée par le district congolais du Dja, elle est composée de deux types de végétation spatialement séparés : la forêt dense humide du Dja et les formations marécageuses et prairiales du haut Nyong et de ses affluents (Santoir et Bopda, 1995). Les espèces abondantes sont les Méliacées, Sapotacées avec *Baillonella toxisperma* ;
- ❖ La forêt semi-décidue prolonge la forêt congolaise vers le Nord et semble progresser aux dépens des deux premières. Dans sa partie septentrionale, elle passe progressivement à la savane. Cette forêt se caractérise par l'abondance des Sterculiacées et des Ulmacées. Les raphias sont communément observés dans les bas-fonds. Dans les plaines marécageuses du Haut Nyong, se développent des prairies aquatiques peuplées dont le taux de recouvrement du drain est estimé à 90%. Les espèces dominantes sont *Echinocloa stagnina* et *pyramidalis*. Le parasolier abonde dans toutes les zones antérieurement défrichées ;
- ❖ La forêt périforestière est située au Nord des zones à Sterculiacées. La savane et la forêt s'interpénètrent plus ou moins profondément autour du 5e et du 6e parallèle, isolant des étendues de savane au milieu de la forêt et des lambeaux forestiers en savane ;

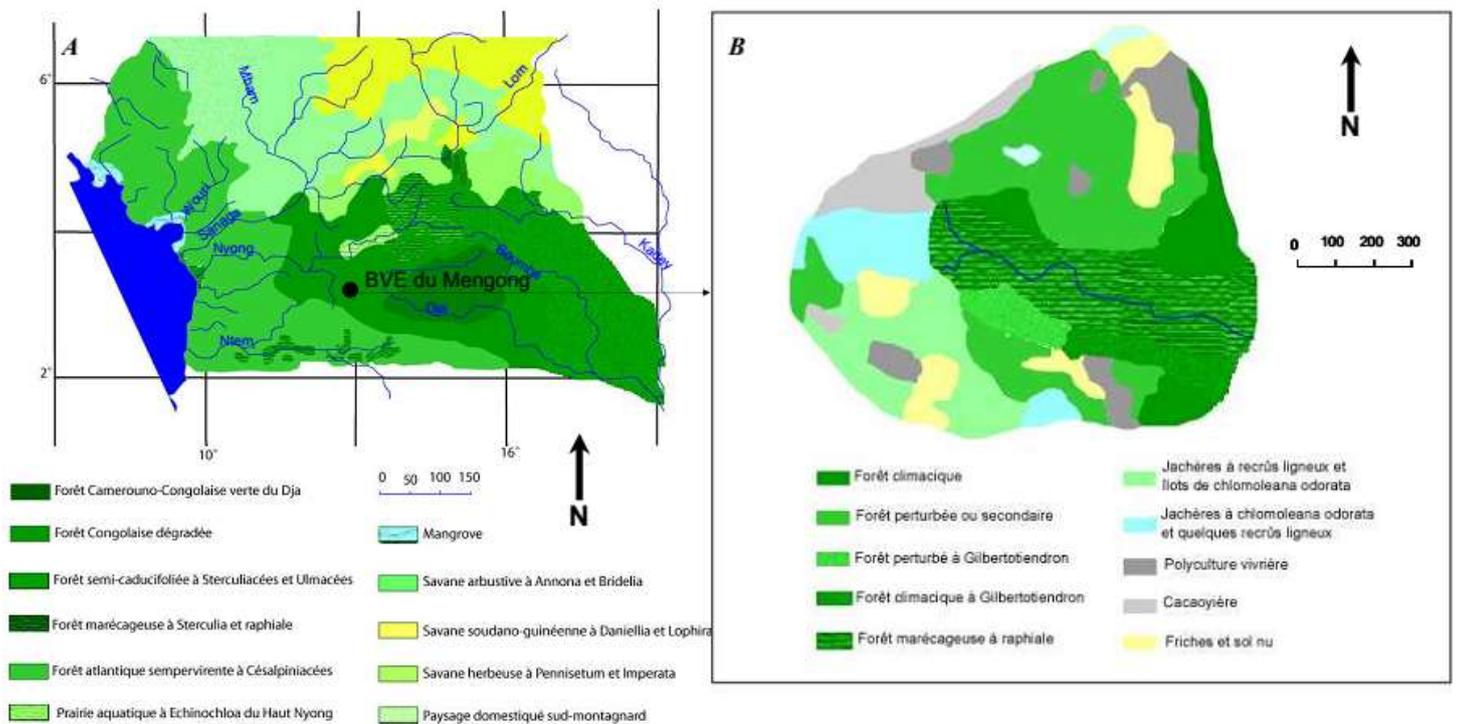
Les 2e et 3e types de forêt s'observent dans le cours moyen et supérieur du Nyong, au sein duquel se développent des macrophytes, libérant dans le fleuve des « îles flottantes » qu'on retrouve jusqu'en aval. La forêt est fortement dégradée aux alentours des grandes agglomérations, où elle est intensément exploitée. Ainsi, la forêt « vierge » disparaît graduellement au profit de la forêt secondaire.

L'observation des différents types de végétation couplée à l'identification des espèces de plantes permet de délimiter des parcelles homogènes (figure 2B) qui correspondent à des phases de reconstitution de la forêt climacique à partir des jachères. Nyeck (2004) y distingue sept phases dans la région du Sud :

- Les phases de friches et de polyculture vivrière correspondent aux champs supportant des cultures saisonnières de 0 à 4 mois (arachide, haricot, maïs, patate ...) ou à des cultures annuelles et biennuelles de 4 mois à 2 ans telles que le (bananier, macabo, manioc) ;
- La phase à *Chomolaena odorata* englobe des jachères de 2 à 5 ans d'âge, colonisées par cette espèce de plante dont la taille peut atteindre 10m. Elles sont clairsemées de recrûs ligneux développés à partir des racines et des souches d'arbres ;
- Les forêts secondaires représentent (a) des jachères de 5 à 10 ans d'âge (forêt secondaire jeune), caractérisées par des recrûs ligneux dont la taille atteint 15 à 20m et des îlots de *Chomolaena odorata* et (b) des jachères de plus de 10 ans (forêt secondaire adulte) où les recrûs sont nettement développés et dépassent 20m de hauteur ;
- La forêt perturbée et climacique à *Gilbertiodendron* s'observe en bas de versant, où la pente est faible et jouxte le bas-fond. Elle est supportée par un sol périodiquement inondé, ce qui correspond aux conditions édaphiques favorables au développement de *Gilbertiodendron dewevrei*. Le caractère perturbé de cette forêt vient du fait qu'elle a par le passé subi une anthropisation.
- La forêt climacique congolaise (type forêt du Dja) n'est plus présente qu'en bas de pente. La présence de certaines espèces caractéristiques de l'étage dominant, comme *Baillonella toxisperma* (adjap), *Ceiba pentandra* (fromager), *Terminalia superba* (fraké), *Triplochiton scleroxylon* (ayous), dans la forêt secondaire adulte ou dans les jachères, indique qu'elle a initialement recouvert la totalité des versants.
- La forêt marécageuse à raphiales couvre la totalité du bas fond à nappe subaffleurante. Les essences caractéristiques de cette formation végétale sont des palmiers raphias (*Raphia monbuttorum*) et *Upaca* à racines échasses.

Les cacaoyères sont présentes en très petites zones sur le bassin du Mengong, mais représentent la principale culture commerciale rencontrée dans la région. Dans la plupart des cas, ces cultures ont été abandonnées à cause de leur faible rentabilité, ce qui a favorisé le développement en ces lieux de forêts secondaires adultes.

Dans l'ensemble, les jachères correspondent à des phases de reconstitution de la forêt dense, s'observant sur les versants. Les parcelles plus humides en bas de pente sont le domaine de la forêt dégradée ou climacique. Ainsi, les espèces caractéristiques de chaque formation montrent qu'il s'agit d'une végétation édaphique relativement stable en fonction du pédoclimat.



- **Figure 2: Distribution de la végétation (A) dans le plateau du Sud Cameroun d'après Letouzey (1985) modifiée d'après Villier (1995) et (B) dans le BVE du Mengong d'après Nyeck (2004)**

Cette végétation protège le sol contre l'action érosive des précipitations et freine le ruissellement de surface au bénéfice de l'infiltration et des écoulements hypodermiques.

Couvert forestier

Bien que des efforts soient effectués pour gérer durablement les forêts naturelles, le taux de déforestation dans le Région du Sud est de moins de 0,01 % par an. La diminution du couvert forestier est principalement d'origine anthropique. Cette pression est une réponse à l'augmentation de la population et l'option de développement économique du Gouvernement. Avant les années 2000, la pression sur la forêt était essentiellement due au développement de l'agro-industrie dans la zone côtière. L'ambition affirmée d'être un pays émergent à l'horizon 2035, a amené le Gouvernement dans les années 2008, à démarrer plusieurs programmes et projets de développement économiques qui ont un impact certain sur l'ensemble des ressources naturelles. Les principales causes de la déforestation dans la région du Sud sont multiples. Nous nous focaliserons dans une perspective historique et géographique sur les plus importantes.

❖ *Agriculture itinérante sur brulis*

Bien avant la colonisation, les régions du Cameroun méridionale couvertes de forêts tropicales étaient déjà habitées par les populations qui vivaient de la prédation et de la pratique de l'agriculture itinérante sur brulis. Ce système consiste à couper un pan de forêt que l'on nettoie par le feu pendant la saison sèche, avant la préparation du terrain et la mise en culture en saison de pluie. Après deux ou trois années d'exploitation de la surface en question, on recommence le même procédé dans un autre site forestier, laissant le précédent en jachère pour un certain nombre d'années, afin de laisser le couvert végétal se reconstituer et redonner de la fertilité au sol. Cette méthode culturale avec le poids démographique faible de la région, il y a un siècle, ne

constituait pas une menace pour l'écosystème forestier. En outre, il s'agissait d'agriculture d'autoconsommation. Il fallait entreprendre plus de trois décennies pour revenir sur les mêmes espaces qui avaient été laissés en jachère. Mais l'augmentation rapide de la population locale, ainsi qu'une production tournée vers les marchés extérieurs, ne laissent plus de temps aux périodes de jachère pour reconstituer le couvert forestier initial. Les principaux bassins de production sont localisés autour des grands centres urbains suivant : Kribi, Ebolowa, Sangmelima, Ambam, Kyé-ossi ...

❖ *Agriculture de grande et moyenne importance*

L'une des grandes innovations de la colonisation dans la région du Sud est l'introduction de l'agriculture de rente dans le système local de production, mettant en route l'économie monétaire. La zone forestière du Sud, au vu de son sol et de son climat, était propice pour le développement de certaines spéculations (cacao, palmier à huile et hévéa). Si les plantations de palmier à huile et d'hévéa étaient développées dans la zone côtière par les agro-industries, le cacao quant à lui était cultivé sur toute l'étendue de la région par une partie des agriculteurs. En effet, l'agriculture de rente nécessite la mobilisation d'un investissement/capital financier assez considérable dont les promoteurs se recrutent notamment dans la classe moyenne de la population. Les plans d'ajustement structurel des années 1990 ont ralenti le développement des cultures de rente par les planteurs locaux, les agro-industries quant à elles ont été privatisées et les nouveaux propriétaires ont continué l'extension des plantations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision du développement économique adopté en 2008 et de l'émergence à l'horizon 2035, la zone du Sud a été retenue par le Gouvernement camerounais comme zone de prédilection de l'agriculture de seconde génération. C'est ainsi que des incitations sont mises à la disposition des élites et des agro-industries pour le développement des projets agricoles au détriment de la forêt. Plusieurs investisseurs sollicitent de mener des projets agroindustriels dans les domaines du palmier à huile, de l'hévéa ... Cependant, il est important de relever que malgré la forte demande en terre pour la conduite de projets agricoles de grande envergure sur des espaces forestiers, il n'existe pas encore un plan de développement approuvé de l'agriculture de moyenne et de grande importance dans la Région du Sud. Des conflits d'usage de l'espace sont relevés sur les unités de gestion forestière suivantes :

- ❖ *UFA 00 004 (classée) pour la mise en place du projet BIOPALM et Domayo Industrie ;*
- ❖ *09 008 (non classée) pour la mise en place du projet Sud Hévéa Cameroun*
- ❖ *Parc National de Campo pour l'extension d'Hevecam ;*
- ❖ *Des plantations de moyenne importance dans les UFA de MMG, de FIPCAM, de CUF ...*

Dans le Domaine Forestier Non Permanent (DFNP), les agro-industries et les plantations agricoles de moyenne et grande importance se développent actuellement dans les principaux foyers suivants : Zoétélé, Sangmelima, Niété, Meyomessala, Ebolowa, Bengbis, Kribi.

❖ *Projets d'infrastructures (grands projets)*

Pour l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035, plusieurs projets d'infrastructures se mettent en œuvre dans la région du Sud au détriment de la forêt. La majorité de ces projets se mettent en place sans forcément apporter des mesures de mitigation/compensation à la destruction de la forêt. Les domaines principalement concernés par ces projets sont : le transport (routes, chemin de fer, port), l'exploitation minière et la production énergétique. La mise en œuvre de ces projets est assujettie à la délivrance à des concessionnaires des titres d'exploitation qui ont un intérêt porté essentiellement sur les essences commercialisables. Ainsi, force est de constater que ces titres ne permettent pas toujours l'enlèvement et la valorisation totale de la biomasse forestière. L'exploitation forestière demeure sélective sur ces espaces.

Les projets d'exploitation minière sont actuellement au stade embryonnaire. Les permis délivrés se limitent à l'exploration de divers minerais. Ils ne constituent pas encore une menace considérable pour la couverture forestière. Cependant, ils sont à craindre pour la faune sauvage dans la mesure où la viande de brousse est la seule source de protéine animale des travailleurs durant leur séjour en forêt.

❖ *Exploitation forestière illégale*

L'exploitation sélective des arbres, soumise à des contraintes légales devenues de plus en plus exigeantes au cours des dernières décennies, est censée assurer la conservation du couvert forestier. Elle est pratiquée dans les forêts de production (UFA⁴ et forêts communales), suivant des règles d'aménagement forestier qui garantissent la durabilité de la ressource, et encadrée par l'administration forestière. L'impact de l'exploitation commerciale des forêts de production est, selon les estimations réalisées, très limité. Les activités d'exploitation forestière dans le DFNP⁵ ne semblent pas maîtrisées. En effet, plusieurs rapports font état (1) d'exploitation forestière non autorisée et (2) du non-respect des prescriptions réglementaires dans les titres du DFNP. Les principaux manquements relevés par ordre d'importance dans le rapport de l'Observateur Indépendant de l'exploitation forestière illégale sont : les dépassements des limites, l'exploitation des essences non-autorisées, le non respect des DME⁶, le non respect des normes d'intervention en milieu forestier... Les prélèvements de ressources ligneuses réalisés par les exploitants forestiers illégaux ne tiennent pas en compte la représentativité, et la maturité physiologique des essences. Ils s'intéressent principalement aux essences qui se comportent bien sur le marché du bois. Il s'agit principalement *du bubinga, du sapelli, du wengué, du doussier...* Les principaux foyers de cette exploitation forestière illégale dans la région du Sud sont des zones d'Akom2, de Meyos, de Mvangan, de Lolodorf...

Les forêts du Cameroun stockent de grandes quantités de carbone. Les interactions entre ces forêts et l'atmosphère contribuent à la stabilisation des régimes climatiques aussi bien à l'échelle du pays, de la sous-région, qu'au niveau de la planète.

Stocks de carbone

Quantifier les stocks de carbone contenus dans les forêts tropicales, surtout dans le bassin du Congo, est une priorité internationale dans le cadre de l'atténuation du changement climatique avec notamment la mise en œuvre de la REDD+. En effet, postuler à la REDD+ nécessite de connaître les quantités de carbone stockées dans ses forêts naturelles. L'estimation de ces stocks de carbone doit être déclinée selon les différentes composantes des écosystèmes à savoir : quantité de carbone dans le sol, quantité de carbone dans la litière, quantité de carbone dans la végétation du sous-bois, quantité de carbone dans la végétation arborée.

Le Cameroun, comme la plupart des pays Africains, dispose de peu de données sur la biomasse de ses forêts. En effet, l'établissement des équations allométriques d'estimation précise des stocks de carbone à partir des équations allométriques générales ou locales est assez récent en Afrique (Gibbs et al, 2007). Quoi qu'elle soit qualifiée de Région forestière, les données de stock de carbone enregistrées dans la Région du Sud, sont éparses et résultent essentiellement des études (Tropenbos International, 2002 ; Djomo et al, 2010, Projet DynAffFor, 2013) menées sur des sites précis et dans le cadre de projets précis. Ces études ont été menées respectivement dans le triangle formé par les communes de Lolodorf, Akom II et Bipindi sur une superficie de 2000 Km² et dans la commune de Ma'an.

Il ressort de l'étude réalisée sur le triangle formé par les communes de Lolodorf, Akom II et Bipindi que la biomasse aérienne totale des arbres est de l'ordre de 581t/ha en forêt non perturbée et celle des racines de petite taille (diamètre inférieur 5 mm) accumulée dans les 25 premiers centimètres du sol est de l'ordre de 6 t/ha. La biomasse des racines diminue avec la profondeur du sol.

L'étude réalisée dans la zone de Ma'an fait état des stocks de carbone estimés à 264 Mg/Ha. Cette estimation comprend le stock du carbone aérien, des racines et du carbone organique du sol jusqu'à 30 cm de profondeur. Ce stock varie de 231 Mg/Ha de carbone dans les zones agro-

⁴ UFA : Unité Forestière d'Aménagement

⁵ DFNP : Domaine Forestier non Permanent

⁶ DME : Diamètre minimum d'exploitation

forestières à 283 Mg/Ha de carbone dans les forêts aménagées et à 278 Mg/Ha de carbone dans le parc national. En ce qui concerne la dégradation forestière, la même étude montre qu'à 7% de dégâts d'abattage sur le peuplement, la densité des arbres exploitables a été réduite de 50,4 MgC/Ha à 32,5 MgC /Ha et le nombre d'arbres résiduels a augmenté de 18,9 MgC/ha à 36,8MgC/ha.

L'étude menée dans le cadre du projet DynAffFor (structure et dynamique des forêts d'Afrique centrale, 2013) de la COMIFAC/ATIBT a montré que la biomasse sur le site de Ma'an est de 106.5 t par parcelle (1 parcelle correspondant à 0,5 Ha). Cette estimation a été évaluée à partir du modèle allométrique local développé dans le cadre de l'étude et de l'équation allométrique à trois prédicteurs (densité du bois, diamètre et hauteur) développé par Chave et al, 2014.

Ecosystèmes/Aires protégées dans la Région

Ecosystèmes terrestres

Face aux menaces d'origines anthropiques, le Gouvernement camerounais, à côté de la communauté internationale s'est engagé dans la préservation et la conservation des ressources naturelles dans des espaces spécifiques. Selon la législation forestière nationale, cette protection se fait dans les forêts domaniales⁷⁷ qui regroupent les aires protégées de la faune et les réserves forestières. Une aire protégée est définie selon le **Décret N° 95/466/PM du 20 juillet 1995 – fixant les modalités d'application du régime de faune** comme «une zone géographiquement délimitée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation et de développement durable d'une ou de plusieurs ressources données».

- ❖ *La définition des limites ainsi que les modalités de gestion des aires protégées sont fixées par Décret du Premier Ministre. Compte tenu de son potentiel en ressources naturelles, il a été défini sur le territoire de la Région du Sud et dans les eaux continentales voisines, aires protégées. Il est important de relever que ces espaces sont gérés par des conservateurs qui bénéficient de la collaboration (appuis matériels et humains) de certaines ONG internationales dans le cadre de leurs missions. Certaines informations relatives à ces espaces sont résumées dans le tableau 4 ci-dessous.*

- **Tableau 10: Quelques éléments caractéristiques des aires protégées de la Région du Sud**

Désignation	Superficie	Localisation administrative	Partenaire Technique
<i>Parc Marin de Kribi</i>	160 000 ha	Espace continental	
<i>Parc National de Campo-man</i>	264 064 ha	Océan (Campo) Vallée du Ntem (Man)	WWF, ECOFAC, AWF
<i>Sanctuaire à gorilles de Mengame</i>	60 000 ha	Mvilla (Oveng-Mvangane)	OIBT, PNUD
<i>Réserve de Faune du Dja</i>	105 200 ha	Dja et Lobo (Mbengbis)	ECOFAC, PNUD
<i>Parc National de Nkom</i>	67 800 ha	Dja et Lobo (Oveng et Djoum)	PNUD

Ecosystèmes Marins et côtiers

Au Cameroun, les écosystèmes marins et côtiers ont été identifiés comme des zones à écologie fragile, nécessitant à cet effet, une attention particulière en matière de protection et de conservation. Les écosystèmes marins et côtiers qu'on retrouve dans la Région du Sud, sont localisés sur le bassin sédimentaire de Kribi-Campo. On y retrouve des plages de sables blancs qui alternent avec les affleurements rocheux, des forêts primaires de mangrove et des forêts secondaires à plusieurs niveaux de dégradation suivant l'importance des activités humaines.

⁷⁷ Selon l'Article 24 de la loi forestière, les forêts domaniales sont composées des aires protégées pour la faune (les parcs nationaux, les réserves de faune, les zones d'intérêt cynégétique, les game-ranches appartenant à l'Etat, les jardins zoologiques appartenant à l'Etat, les sanctuaires de faune et les zones tampons) et les réserves forestières (les réserves écologiques intégrales, les forêts de production, les forêts de protection, les forêts de récréation, les forêts d'enseignement et de recherche, les sanctuaires de flore, les jardins botaniques et les périmètres de reboisement).

Ils sont dotés d'une immense richesse biologique et d'autres ressources naturelles, et fournissent des biens et services qui contribuent au bien-être des populations locales. Ils jouent un rôle non négligeable dans la régulation du climat. Les mangroves qui s'y trouvent sont les zones de frayère de plusieurs espèces de poisson, et constituent d'importants habitats pour les oiseaux migrateurs. Ces écosystèmes jouent également un rôle important dans le transport maritime national et international.

Le réseau fluvial côtier dans la Région du sud est relativement dense, avec une faible circulation des eaux et un taux de sédimentation relativement élevé au niveau des estuaires. Celui-ci est constitué des rivières Nyong, Lokoundjé, Kienké, Lobé et Ntem qui transportent des déchets d'origine humaine et industrielle et les déversent dans la mer. Cette partie de la côte est très touristique avec les chutes de la Lobé, le rocher de Loup au niveau d'Ebodjé entre Kribi et Campo, l'île Djipikar et la réserve de Campo Ma'an.

Ils sont constitués de forêts primaires de mangrove et de forêts secondaires à plusieurs niveaux de dégradation suivant l'importance des activités humaines. On relève le long des axes routiers, des espaces agro-forestiers aménagés non loin des habitations et les complexes agro-industriels (SOCAPALM et HEVECAM).

Le Cameroun n'a pas encore créé officiellement d'aires protégées marines au sens strict du terme. Toutefois, on relève l'existence d'un projet de parc marin d'une superficie de 160 000 ha au sud de Kribi avec des plages de reproduction des tortues marines. La fréquence des pontes de tortues marines sur la côte sud du Cameroun est suivie depuis 2003 par le groupe du Projet Kudu, basé à Ebodjé. D'après ledit groupe, 500 Tortues Olivâtres et 60 Tortues Luth en moyenne nichent chaque année dans la région (Tobie Mediko - Kudu Project, pers.com. 2008). Des œufs des tortues sont récoltés et placés dans un incubateur à Ebodjé où ils sont protégés des prédateurs humains et canins. À leur éclosion, les bébés-tortues sont mis à l'eau depuis une pirogue. La Tortue Olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la Tortue Luth (*Dermochelys coriacea*) nichent sur les plages du sud du Cameroun. La Tortue Luth est en classée en « Danger Critique d'Extinction » et la Tortue Olivâtre est classée « Vulnérable » par l'UICN.

Ecosystèmes transfrontaliers

Dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales, les Gouvernements du Cameroun, du Gabon, du Congo et de la Guinée Equatoriale se sont engagés, à travers la signature d'un accord à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat, des complexes d'aires protégées transfrontalières.

Les processus de mise en place et de gestion de ces initiatives de gestion transfrontalières sont à plusieurs niveaux d'avancement. Les principales initiatives sont la Tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé, et la binationale RIO-Campo.

❖ Complexe Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)

Sous la dénomination TRIDOM (Dja-Odzala-Minkébé), le complexe transfrontalier d'aires protégées est un grand programme de conservation qui couvre 7,5 % de la superficie totale des forêts denses du bassin de Congo. Cet accord de collaboration intergouvernementale précise que le périmètre du TRIDOM englobe les aires protégées ainsi que les espaces libres sans statut de protection particulier entre celles-ci (l'interzone), afin de créer un ensemble homogène et cohérent. En 2006, à la suite d'une réunion COMIFAC-TRIDOM, une recommandation adoptée fixe les éléments à prendre en compte par chaque pays pour définir les limites du TRIDOM : le plan d'aménagement territorial général, les zones périphériques des aires protégées, les couloirs écologiques utiles et nécessaires et les limites naturelles (y compris les routes). L'application de ce principe a abouti à la création d'un paysage de 191 541 km², qui comprend également les concessions forestières périphériques aux zones protégées. La partie camerounaise du TRIDOM est composée de la Réserve de Faune du Dja, du Sanctuaire à Gorilles de Mengame, et de leurs périphéries.

❖ Bi-nationale Rio-Campo

L'Accord de coopération transfrontalière entre le Cameroun (Parc national de Campo Ma'an) et la Guinée Equatoriale (Réserve de Rio Campo) est en cours de formalisation ; le projet de ce protocole d'accord a été transmis pour consolidation en 2015 au Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) qui assure la facilitation.

Contraintes liées à la gestion des aires protégées

Malgré les efforts consentis pour leur protection, plusieurs contraintes qui affectent l'efficacité de gestion sont relevées. Il s'agit de :

- ❖ **des ressources matérielles et humaines** : il est relevé des carences pour ce qui est du nombre et de la qualification du personnel affecté dans ces aires protégées ; les appuis matériels et financiers ne semblent pas toujours être à la hauteur des enjeux de protection (Nombre d'éco-garde/ha) ;
- ❖ **Le braconnage commercial** : la chasse pour des objectifs de commercialisation qui autrefois se développait uniquement dans les terroirs villageois, s'opèrent de plus en plus dans les aires protégées au regard de leur potentiel en faune sauvage ;
- ❖ **Les relations conflictuelles entre les administrations des parcs et les riverains** : la communication insuffisante entre les autorités en charge de la gestion des aires protégées et les populations riveraines est très souvent à l'origine de conflits ;
- ❖ **Conflits homme-faune** : pendant certaines périodes de l'année, certains animaux effectuent des mouvements migratoires vers la périphérie des aires protégées. Ces migrations sont principalement dues aux pressions anthropiques et à la rareté des aliments à l'intérieur de l'aire protégée. Des accrochages physiques conduisent souvent à la mort des riverains, à la destruction des champs dans la périphérie du Parc National de Campo Ma'an notamment. Aucune mesure/action en faveur du dédommagement des personnes victimes de la destruction des cultures par la faune sauvage n'est prévue par les autorités administratives ;
- ❖ **Limites des aires protégées** : certaines populations se plaignent de l'absence, voire de la carence de l'identification des zones d'utilisation villageoise dans les études socio-économiques préalables à la définition des limites des aires protégées. Selon les riverains, plusieurs terroirs villageois se trouvent à l'intérieur des aires protégées. Les populations riveraines du Parc National de Campo Ma'an et de la Réserve de Faune du Dja se plaignent du chevauchement entre l'étendue des aires protégées et leurs terroirs villageois ;
- ❖ **Faible adhésion des populations aux aires protégées** : bien que des efforts soient faits pour prendre en compte les populations dans la gestion des aires protégées, l'adhésion des populations demeure faible. La principale raison serait l'absence, voire l'insuffisance des outils de gestion participative. Les points suivants sont relevés :
- ❖ une faible représentativité des populations dans les cadres de concertation et de gestion des aires protégées ;
- ❖ Comparativement aux actions de contrôle et de répression, les actions de gestion participative semblent délaissées ;
- ❖ **Développement des projets industriels et des infrastructures** : dans le cadre de l'atteinte des objectifs de développement économique que s'est fixé le Gouvernement camerounais, on assiste à l'émergence de nouvelles activités près des aires protégées et de leurs périphéries. Ces activités menacent sans doute leur intégrité. Il s'agit principalement des projets d'infrastructures routières (Parc National de Campo-Ma'an), d'extension d'agro-industrie (Campo-Ma'an et RFD).

Réchauffement climatique

Le réchauffement climatique fait référence à l'augmentation moyenne de la température dans le monde par rapport à une moyenne à long terme. Principalement dû à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, il implique des changements sur les données climatiques et sur les perceptions des populations y compris les changements qui pourraient survenir dans le futur et basés sur des projections. Le Cameroun fait d'ores et déjà face à une récurrence anormale de

phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent.

La Région du Sud appartient à deux des cinq zones agro-écologiques que compte le Cameroun. Il s'agit respectivement des zones forestières à pluviométrie bimodale (Départements concernés : Mvila, Vallée du Ntem et Dja et Lobo) et monomodale (Départements concernés : Océan, petite partie de la Mvila et de la vallée du Ntem).

Tendances des facteurs climatiques

❖ Tendances passées des données des précipitations et des températures

La Région du Sud est influencée par les températures des zones agroécologiques (zones forestières à pluviométrie monomodale et bimodale) auxquelles elle appartient. La zone à pluviométrie bimodale présente une température moyenne de 24,4°C sur 40 ans, avec une augmentation de 0,45°C par décennie, soit 1,84% par décennie. La zone à pluviométrie monomodale quant à elle présente une température moyenne de 25,9°C sur 50 ans, avec une augmentation de 1,3°C par décennie, soit 5% par décennie. Les données pluviométriques enregistrées sur une période de 30 ans (1980 à 2010), dans deux principales villes de la Région (Kribi et Ebolowa), indiquent simultanément une tendance constante et une tendance à la baisse des pluviométries.

❖ Tendances futures des données des précipitations et des températures

Même si le taux de déforestation reste bas dans la Région du Sud, les prévisions laissent penser que dans un scénario d'inaction, la perte du couvert forestier et l'avancée de la mer sur le continent ne pourra qu'aller en s'aggravant⁸. Les scénarii prévoient globalement un climat plus chaud et humide dans toute la partie Sud du pays, avec une légère augmentation des précipitations vers la fin de la période de 2010-2035, suivi d'une baisse d'amplitude croissante jusqu'à 2100. Ces baisses se situeraient, à l'horizon 2100, entre -7,8% au sud et -19% au nord de la partie sud du pays. Seule la zone forestière à pluviométrie bimodale présentera des hausses continues des pluies de la période de référence, jusqu'en 2100. Les scénarii de températures, montrent un climat plus chaud quelle que soit la zone. La zone Sud du pays connaîtra une augmentation de températures de +0,6°C en 2015 et de +3,6°C en 2100. L'analyse des séries temporelles des moyennes régionales de température indique de très faibles hausses jusqu'à 2030, suivie d'une forte croissance d'environ 0,4% par décennie jusqu'à 2100.

❖ Tendances futures d'élévation du niveau de la mer

Le Cameroun a connu un rythme d'élévation du niveau de la mer de 1,8 à 2,2 mm par an entre 1948 et 2003 (Fonteh et al, 2009). Les projections d'élévation du niveau de la mer sont comprises entre 9-38 cm en 2050 et 86 cm en 2100 (GIZ, 2013). La côte Sud est vulnérable aux aléas tels que : les vagues de chaleur, les inondations, les mouvements de terrain, et l'érosion des terres.

❖ Tendances d'évolution des activités anthropiques

L'impact de l'homme sur l'environnement est manifeste tant en milieu rural (domaine de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière) qu'en milieu urbain. La pression anthropique dans l'ensemble de la Région du Sud est globalement réduite, du fait de sa faible densité en population (4 à 10 hab/km²). Les transformations du paysage en milieu rural et périurbain, résultent essentiellement des grandes exploitations agricoles ou des cultures maraîchères, de l'exploitation forestière, de l'exploitation artisanale des mines, l'exploitation des carrières, l'extraction du sable, du défrichage systématique des étendues de forêt par des agriculteurs qui, en pratiquant le brûlis, perturbent irréversiblement les écosystèmes. En milieu

⁸ Les images de la couverture forestière de la région du Sud Cameroun de 1990-2000-2010 montre bien une perte du couvert forestier autour des zones de forte croissance démographique, ainsi qu'une avancée de la mer sur le continent.

urbain, les transformations du paysage sont dues au développement anarchique des grandes villes, ce qui entraîne les problèmes de gestion des déchets et des eaux usées qui sont souvent déversées directement dans les drains. Il en est de même des rejets de certaines PME (garages, scieries, fabriques de sachets), dont la prolifération entraîne des pollutions diffuses en métaux et matières plastiques.

Les conséquences de l'activité de l'homme en milieu forestier peuvent être envisagées à différentes échelles spatiotemporelles. À l'échelle globale, la modification de la composition de l'atmosphère (proportion de O₂/CO₂) est liée à une diminution de l'activité photosynthétique du fait de la réduction des surfaces occupées par la forêt. Le couvert forestier intertropical (Afrique centrale et Amazonie) est qualifié de «poumon du monde», sa régression ne restera pas sans conséquences sur l'équilibre actuel, et aura des répercussions sur le cycle de l'eau et sur le réchauffement global.

À l'échelle Régionale, les moyens de subsistance dépendent fortement des secteurs sensibles au climat comme l'agriculture, la pêche, les pratiques pastorales, les forêts pour l'énergie de ménage, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, les herbes et les écorces en tant que matière première des produits de base de soins de santé. La non maîtrise des dates de semis, la baisse du rendement agricole, l'avancée de la mer sur le continent, constituent les principaux impacts qui amènent les populations à reconnaître la réalité du changement climatique, suscitant ainsi de l'inquiétude sur ses conséquences à venir. Le réchauffement climatique se pose alors comme un fardeau limitant le développement dans la Région du Sud. Le défi majeur sera donc celui de réduire l'emprunte carbone du développement sans ralentir la croissance économique et sociale dans la région.

Le tableau suivant montre les impacts attendus du réchauffement climatique sur les principaux secteurs de développement.

• **Tableau 11: Impacts attendus du réchauffement climatique sur les principaux secteurs de développement / Sud**

<i>Secteurs</i>	<i>Incidences possibles</i>
<i>Ressources en eau</i>	Inondations ; Contraintes d'approvisionnement en eau, pénuries ; Problèmes de qualité de l'eau.
<i>Ecosystèmes terrestres</i>	Perte d'habitats ; Redistribution des espèces ; Modification des propriétés du sol ; Risque d'incendie des forêts Accroissement possible de l'érosion des sols.
<i>Ecosystèmes côtiers et marins</i>	Accentuation de l'érosion, submersion ; Salinisation ; Eutrophisation.
<i>Agriculture</i>	Effets variables sur les rendements ; Possibilité d'accroissement de la pression des mauvaises herbes, des maladies et des ravageurs ; Accroissement de la demande en eau ; Effets des précipitations accrues sur l'érosion ; Risque de mortalité et de baisse de la fertilité dans les élevages d'animaux en saison sèche.
<i>Energie, industrie</i>	Variation de la demande d'électricité ; Approvisionnement en eau, refroidissement des installations de production ; Possibilité d'inondation des installations.
<i>Bâtiments et infrastructures</i>	Chaleur excessive dans les bâtiments ; Ilots thermiques ; Violence des vents.
<i>Transport</i>	Détérioration des routes ou voies ferrées, et risques accrus de coupures par glissements de terrain par exemple ; Interruptions plus fréquentes des transports fluviaux suite aux crues ; Confort des transports en commun en saison sèche.

<i>Tourisme et loisirs</i>	Climat plus chaud favorisant la vie à l'extérieur ; Modification des flux touristiques ; Incidences sur les espaces verts : croissance plus rapide en général, mais perte de certaines essences en raison des températures élevées.
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets organiques se décomposant plus rapidement avec les températures plus élevées ; Températures plus élevées et précipitations plus importantes pourront affecter la conception et l'exploitation des décharges.
<i>Santé et services sociaux</i>	Risques accrus d'évènements climatiques extrêmes ; Aggravation des conséquences des vagues de chaleur ; Développement et propagation de maladies à transmission vectorielle.

Réponses aux changements climatiques

Conscient de la réalité du changement climatique, l'Etat du Cameroun a opté dans ses stratégies de lutte contre le réchauffement climatique, de combiner les deux types d'action (Adaptation⁹ et Atténuation¹⁰) retenus par les parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Au stade actuel, les stratégies de lutte contre le réchauffement climatique sont encore à leur phase de planification. L'objectif national de réduction à long terme des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est de 32%, par rapport à un scénario de référence pour l'année cible (2035). Cet objectif de réduction est cependant en partie conditionné par le soutien de la communauté internationale, sous forme de financement, d'actions de renforcement de capacité et de transfert de technologies.

Les mesures de réduction conçues sont de nature très diversifiées et ancrées dans la vision que le pays a dessinée pour son devenir à l'horizon 2035. Elles peuvent porter à la fois sur des cibles sectorielles, des stratégies, des politiques, ainsi que des projets ayant des impacts sur le climat et la vulnérabilité des systèmes.

❖ *Mesures d'adaptation*

L'un des objectifs du Cameroun, à travers son Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), est de faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification de développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient. La vision du PNACC est qu'en 2035 « les changements climatiques dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun soient complètement intégrés au développement durable, réduisant ainsi sa vulnérabilité, et transformant même le problème de changement climatique en solution (opportunité de développement).

La perception des changements climatiques, a délibérément fait évoluer les pratiques des populations dans la Région du Sud. Le tableau ci-dessous, identifie les actions d'adaptation menées jusqu'ici dans la région du Sud.

• **Tableau 12: Actions d'adaptation spontanée dans la région du Sud**

Variable/Aléas climatiques	Zones agro-écologique à pluviométrie bimodale et monomodale
Température	
Augmentation de la température, vagues de chaleur	Utilisation des semences améliorées pour parer à la baisse des productions agricoles ; Modification du calendrier agricole ;

⁹ Ajustement des systèmes écologique, social et économique à un risque climatique constaté ou anticipé, à ses effets et ses impacts. L'adaptation désigne un changement de procédures, de pratiques et ou de structures visant à limiter ou effacer les dommages potentiels ou à tirer bénéfice des opportunités créées par les changements climatiques ;

¹⁰ Intervention humaine pour réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre, ou augmenter le stockage de ces gaz (puits).

	Irrigation et création des pépinières en contre saison ; Reboisement ; Lutte contre les feux de brousse ; Pratique de conservation des céréales ; Création des unités de transformation et de conservation des récoltes ; Pépinières ; Pratique des cultures sous couvert végétal dans les bas-fonds ; Agroforesterie, introduction des cultures associées ; Diversification agricole ; Création des forêts communautaires et communales ; Diminution du brûlis ; Lutte contre la déforestation ;
Précipitations	
Quantité de pluie	Reboisement des rives des cours d'eau ; Dégager les abords des cours d'eau ; Eviter de verser les ordures ménagères dans les cours d'eau.
Variabilité des pluies	Modifier le calendrier agricole ; Reboisement.
Vents violents	Lutter contre la déforestation ; Haies vives et rideau d'arbres pour protéger les cultures et les habitations.
Evènements extrêmes	
Sécheresse	Lutter contre les coupes abusives de bois ; Gestion des déchets ; Gestion rationnelle des PFNL ; Pratique de reproduction des alevins gardés dans les étangs boisés.
Inondations	Utilisation des moustiquaires imprégnées ; Reboisement des vallées des cours d'eau ; Lutte contre la déforestation ; Diversification des moyens de subsistance.
Mouvement de terrain	Reboisement des vallées des cours d'eau ; Lutte contre la déforestation ; Reboisement des pentes.
Erosion	Reboisement et protection des rivages ; Construction des haies ; Diversification des moyens de subsistance ; Maîtrise de l'eau et restauration des terres érodées ; Développer d'autres systèmes anti érosif sur les bassins versants (digues, sacs de sable...).

❖ *Mesures d'atténuation*

On distingue globalement trois catégories de mesures d'atténuation au Cameroun. Il s'agit respectivement :

- ❖ *des mesures d'atténuation soutenues qui reçoivent un appui international, comme le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Très peu d'initiatives ont été enregistrées à cette date au Cameroun et aucune dans la Région du Sud ;*
- ❖ *des mesures d'atténuation unilatérales, mises en œuvre grâce à des ressources nationales. Dans cette catégorie, peuvent être identifiées des mesures déjà mises en œuvre et ayant un potentiel d'atténuation dans la Région du Sud. Il s'agit de :*
 - *L'amélioration de la surveillance des forêts ;*
 - *Le développement des zones protégées dans le but de favoriser l'écotourisme ;*
 - *Des forêts sous certification FSC ;*
 - *Des actions de lutte contre l'exploitation illégale des forêts ;*
 - *L'utilisation de technologies de valorisation énergétique des déchets ;*

- L'incitation aux pratiques culturelles permettant d'accroître le stockage du carbone dans le sol ;
 - La mise en place d'une politique d'utilisation des énergies renouvelables ;
 - La promotion des bonnes pratiques de gestion des déchets auprès des communautés.
- ❖ des mesures d'atténuation dites «créditées» : elles font référence à la possibilité qu'elles puissent générer des crédits de carbone dans le cadre des mécanismes de marché. Dans cette dernière catégorie, le mécanisme qui suscite le plus d'intérêt à l'heure actuelle est le mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation (REDD+). Le Cameroun s'est engagé dans la REDD+ depuis l'émergence de celui-ci au niveau international. Pour le pays, la REDD+ permet de valoriser le rôle joué par les forêts dans la stabilisation du climat mondial à travers le stockage des gaz à effet de serre. Ainsi, elle pourrait représenter une opportunité de développement et devenir, de ce fait, un outil devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre du DSCE 2020 et de la Vision Cameroun Emergent en 2035 (RPP Cameroun, 2013). Le Cameroun accorde une place de choix au développement du secteur rural avec un accent sur l'agriculture et l'élevage. Le mécanisme REDD+ offre une opportunité qui pourrait être utilisée pour répondre aux préoccupations des différents secteurs clés de développement.

Des projets pilotes REDD+ sont en cours à l'échelle du pays, le tableau suivant identifie les projets pilotes en cours dans la Région du Sud.

• **Tableau 13: Projets pilotes REDD+ identifiés dans la Région du Sud**

Projets	Organisme d'exécution
«CBSP » Conservation et exploitation durable du massif forestier de Ngoyla Mintom »	Exécution : Banque mondiale Autres partenaires : MINEP et MINFOF Financement de 3.5 millions \$ du FEM Cofinancement de 6.5 millions \$ assuré par GTZ (1million), Cameroun (2.5 millions), WWF (2 millions) et le « secteur privé » (1million).
TRIDOM Cameroun (PNUD, FEM, WWF)	TRIDOM est « exécuté » par l'UNOPS, qui en a sous-traité en partie la mise en œuvre au WWF Cameroun. Financement de \$45, 083,438 dont : 13 millions d'ECOFAC ; 10 millions du FEM ; 7 millions du gouvernement du Cameroun ; 4 millions du WWF et le reste du Gabon, de la WCS, de CI, de l'OIBT et du Congo.
« PSE communautaire : Paiements pour les Services environnementaux communautaires dans le Bassin duCongo » Présente des points communs avec les projets de REDD+.	Le projet a été lancé par BR&D, organisation sœur de Plan Vivo, et par RFUK (qui s'est retiré), le partenaire local est le CED. Financé par DFID pour les 5 premières années.

6.2.2. Bien Public Mondial (BPM)

L'Etat des lieux de l'environnement écologique dans la Région du Sud et les éléments qui le constituent (air, eau, terre), nous invite à réfléchir sur son avenir et surtout sur le potentiel économique qu'il pourrait renfermer.

Ce vaste ensemble, de par le massif forestier qu'il comporte, est doté de fonctions écologiques ne pouvant être réduites à la seule production de ressources matérielles. Ces différentes fonctions fournissent des services et des Biens par la valeur marchande qu'on leur accorde. Il s'agit :

- ❖ Des services d'approvisionnement (nourritures, fibres, ressources génétiques ...)
- ❖ Des services culturels (religieux, esthétiques, récréatifs ...)
- ❖ Des services de régulation (régulation du climat, régulation hydrique, maintien de la biodiversité, séquestration du carbone ...).

Les biens produits sont caractérisés par différents degrés de *non rivalité* et *non exclusivité* qui peuvent évoluer dans le temps à la suite des mesures prises.

En appliquant ces principes aux écosystèmes du Sud Cameroun, il apparaît que les forêts, les ressources hydrologiques, les Parcs Nationaux, et les Aires Protégées... sont des biens privés ou collectifs, sous la souveraineté de l'Etat Camerounais et sont exploités par de multiples utilisateurs disposant de droits locaux. Ceux-ci sont qualifiés de *biens support* et produisent les services de régulation de l'effet de serre, de la biodiversité, de la beauté du paysage qui sont à leur tour des biens publics à l'échelle nationale et par extension à l'échelle mondiale (Biens Publics Mondiaux).

• **Tableau 14: Principes de base des différents types de biens**

		<i>Possibilité d'usage conjoint</i>	
Possibilité d'exclusion	Utilisation disjointe		Utilisation conjointe
	Faisable	<p>Biens Privés</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Je peux interdire à quelqu'un de consommer le bien ;</i> - <i>Ce que je consomme diminue ce que les autres peuvent consommer</i> <p>Ex : Arbres...</p>	<p>Bien à péage</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Je peux interdire à quelqu'un de consommer le bien ;</i> - <i>Ce que je consomme ne diminue pas ce que les autres peuvent consommer ;</i> <p>Ex : Parc national</p>
Infaisable	<p>Biens collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Je ne peux pas interdire à quelqu'un de consommer le bien ;</i> - <i>Ce que je consomme diminue ce que les autres peuvent consommer ;</i> <p>Ex: Ressources d'un espace communautaire, nappe phréatique, rivière, gibier</p>	<p>Biens publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Je ne peux pas interdire à quelqu'un de consommer le bien ;</i> - <i>Ce que je consomme ne diminue pas ce que les autres peuvent consommer</i> <p>Ex : Effet de serre, biodiversité</p>	

La figure page suivante établit le lien entre l'environnement écologique de la Région du Sud et la production de Biens Publics Mondiaux.

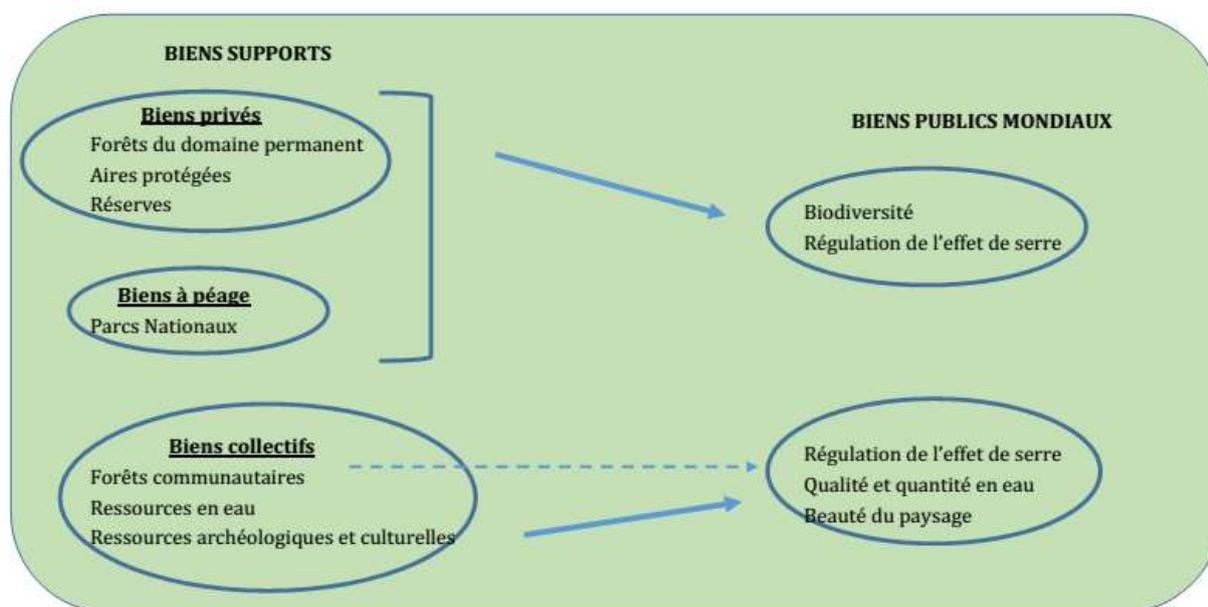
La tentative de transposer au niveau international la notion du bien public résulte du fait que les problèmes environnementaux de l'heure, concernent des domaines d'intervention publique dont les enjeux dépassent le cadre des frontières nationales. L'exemple le plus illustratif est celui du changement climatique dont souffre la planète toute entière. En effet, la multifonctionnalité des forêts tropicales comme celles de la Région du Sud les soumet à d'intenses pressions à l'origine de la déforestation et de la dégradation responsable en grande partie des émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre (GES).

Dans une option de gestion durable des ressources naturelles, les réflexions tendent aujourd'hui à se focaliser sur les fonctions régulatrices de la forêt afin de mieux les intégrer dans la démarche de gestion et de développement durable. En d'autres termes, il est question de savoir comment promouvoir conjointement, lorsque cela est envisageable concilier « Bien Public Mondial » et développement. Il se pose alors la question de savoir : Qu'est ce qui existe comme opportunité en termes de production de Biens Publics Mondiaux ? Qui pourrait contribuer au développement durable de la Région du Sud ?

Les efforts de gestion durable des écosystèmes, notamment de conservation de la forêt, ont un coût : d'une part, cela signifie renoncer à des activités économiques à court terme (coupe de bois,

expansion agricole ...) responsables de la déforestation et, d'autre part, investir dans l'entretien et le contrôle des forêts protégées. Il est donc important d'appréhender l'ensemble des bénéfices fournis par la forêt. De ce fait, la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans les écosystèmes de la Région du Sud est une approche envisageable.

La rationalité des mécanismes de PSE est simple : des bénéficiaires externes des services environnementaux font un paiement direct, contractuel à des propriétaires ou à des usagers locaux s'ils adoptent des pratiques qui sécurisent la conservation/restauration de l'écosystème et assurent ainsi la production des services environnementaux (Pagiola et 2002 ; Wertz Kanounnikoff, 2006). En d'autres termes, la rétribution à la production du bien public mondial se fait pour des contributions actives et ne sert pas de rente à des bénéficiaires passifs en vertu de leurs droits de propriété.



• **Figure 3: Environnement écologique de la région du Sud et production de Biens Publics Mondiaux**

Légende : Production directe
 Production indirecte par la mise en œuvre de certaines mesures. (Déforestation évitée,...)

❖ *Quelle approche adopter ?*

Les PSE constituent ainsi des solutions innovantes aux problèmes environnementaux et offrent des opportunités de développement telles que :

- ❖ *La production de revenus pour des investissements ;*
- ❖ *La diversification des moyens d'existence communautaire ;*
- ❖ *La gestion durable des écosystèmes ;*
- ❖ *Le renforcement des capacités.*
- ❖ *Quelles opportunités pour la Région du Sud ?*

Les mécanismes de Paiement pour Services Environnementaux sont très peu développés au Cameroun. On constate cependant, depuis peu, un intérêt grandissant pour ces mécanismes, notamment le marché du carbone forestier.

La Région du Sud montre un potentiel non négligeable en termes de production de Biens Publics Mondiaux (BPM), le tableau suivant identifie les efforts promus dans ce sens.

• **Tableau 15: Efforts promus susceptibles d'engendrer des paiements pour services environnementaux**

<i>Effort promu</i>	<i>Service rendu</i>	<i>Potentiel acheteur</i>
---------------------	----------------------	---------------------------

<i>Reforestation/agroforesterie/Déforestation évitée</i>	Séquestration du carbone, bilan positif sur la biodiversité	Marché volontaire du carbone
<i>Investissement agricole pour limiter la dégradation des sols et du couvert forestier</i>	Réduction de l'érosion et qualité de l'eau dans le bassin versant	Entreprises locales
<i>Production et commercialisation des fours à Biomasse</i>	Emission de carbone évitée	Marché volontaire du carbone
<i>Concession de conservation</i>	biodiversité	Financement international
<i>Certification de concession forestière</i>	biodiversité	Financement international
<i>Restriction d'usage autour des Aires protégées</i>	biodiversité	Financement international

Les PSE semblent pouvoir constituer un outil intéressant dans le contexte camerounais dont il conviendrait d'explorer toutes les possibilités. Jusqu'à présent, le mécanisme REDD+ apparaît le plus prometteur. Toutefois, la mise en œuvre des PSE fera face à de nombreuses contraintes telles que :

- ❖ *La faiblesse des droits des populations locales ;*
- ❖ *Le manque de données scientifiques ;*
- ❖ *La grande dépendance des terres pour l'agriculture ;*
- ❖ *Le manque de capacités humaines et organisationnelles ;*
- ❖ *Les problèmes de gouvernance ;*
- ❖ *Le risque de récupération du projet par les élites locales ;*
- ❖ *L'absence de cadre réglementaire et législatif définissant les services environnementaux et les types reconnus.*

6.2.3. Paysages et sites touristiques

La région du Sud dispose d'un fort potentiel touristique à la fois naturel, culturel, architectural et historique. Ceci étant, nous pouvons les regrouper en trois classes (en fonction de la nature du produit de base).

Attractions naturelles

Grâce à son relief, la Région du Sud dispose de plusieurs sites touristiques naturels attractifs, dont les plus en vue sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Elle constitue, grâce aux formations forestières qu'on y rencontre, une zone pour l'agrotourisme et l'écotourisme, offrant ainsi notamment aux visiteurs des possibilités de rencontre avec les pygmées, premiers habitants de la forêt.

Le Région du Sud, possède un réseau hydrographique riche et diversifié, avec plusieurs chutes d'intérêt touristique. On dénombre ainsi, les chutes de la lobé, de Bidjoukang, de Déhane, et de Behondo dans le département de l'Océan et les chutes de Memve'ele dans le département de la Vallée du Ntem. Elle dispose également d'une bande côtière de près de 150 Km de long qui s'ouvre sur l'Océan Atlantique, offrant ainsi de belles plages (Londji, Ebodjé, Campo Beach, Ngoye ...) pour le tourisme balnéaire. Certaines de ces plages sont actuellement en projet d'aménagement.

La Région du Sud possède un patrimoine faunique également riche et varié, constitué d'une diversité d'espèces phares (Pangolin géant, Eléphant, Gorille, Buffle, Mandrill, Léopard ...) dont certaines sont endémiques et d'autres rares ou en voie de disparition. Grâce à ce patrimoine, on y retrouve des réserves de faunes (Sanctuaire à gorille de Mengame, Réserve du Dja), des aires protégées (Parc National de Campo Ma'an, Parc National de KOM) et des Zones d'Intérêts

Cynégétiques (ZIC/ZICGC) où se pratique la chasse sportive, qui constituent un potentiel écotouristique pour la Région.

Attractions culturelles

La richesse culturelle du Cameroun se traduit par la diversité ethnique et linguistique de ses habitants. Dans la région du Sud, où cohabitent Bantous et Pygmées, on relève plusieurs attractions culturelles, au nombre desquelles on peut citer :

- ❖ *l'artisanat populaire (sculpture sur bois, vannerie utilitaire, mobilier en rotin et bambou de Chine, objets en fer, trophées de chasse et produits de mer) ;*
- ❖ *L'art de vivre des populations autochtones pygmées, leurs traditions, leurs habitations traditionnelles faites pour l'essentiel de matériau végétal ;*
- ❖ *les danses traditionnelles variées des populations bantous et pygmées de cette région notamment le bol, l'Ozila, le Bitkutsi, le Bibom, le Mvet, l'Assiko'o les Ivanga, le Mbaya.*

Comme attraction culturelle, on relève aussi les fêtes traditionnelles (Febouer des Bapoukou, organisée le 14 Février de chaque année ; le Mai, organisée du 1^{er} mai au 31 mai de chaque année ; fête traditionnelle Batanga, le Nguma Mabi, organisée 1^{er} au 31 décembre de chaque année...) d'envergure, organisées sous forme de festivals touristiques et qui attirent de nombreux touristes au fil des années.

Attractions historiques et architecturales

Il s'agit des édifices construits par l'homme qui véhiculent un message sur une période de l'histoire ou un moment de la vie d'un peuple.

Le tableau page suivante, fait le récapitulatif des édifices historiques recensés dans la Région du Sud.

• **Tableau 16: Récapitulatif des édifices historiques d'intérêt touristique dans la Région du Sud**

Départements	Edifices/status	Caractéristiques/Particularités
Mvila	Statue de Martin Paul Samba	élevée au carrefour du quartier Ebolowa-Si I
	Cathédrale Saints Anne et Joachim d'Abang	construite en 1935 et située à 2 km environ du village du comice agro-pastoral d'Ebolowa
	Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC) d'Elat	créée en 1935
	Résidences du Gouverneur du Sud, du Préfet de la Mvila et des Sous-préfets d'Ebolowa I et II	Résidences coloniales, construites dans la période de colonisation
	Le séminaire Jean XXIII d'Abang	lieu d'expansion de l'église catholique dans le département de la Mvila
	Le site Angonewo'o d'Ebolowa-Si II et la tombe du tout premier ministre du Cameroun indépendant Charles Assalé	
	Les monuments coloniaux devant le palais de justice d'Ebolowa	
Océan	Vieux port de Kribi	
	Cathédrale pallotine Saint-Joseph de Kribi	
	Eglise catholique pallotine de Grand Batanga	
	Vieux phare de KRIBI	
	Palais historique d'OBA'A MBENTI construit il y a cent ans a Ebemvok par AKOM II	

	Tombe du 1 ^{er} missionnaire protestant le Dr ADOLPHE GOOD en 1892 à Loum	
	Résidence et la tombe de l'allemand ZENKER à Bipindi	
	Tombe de MADOLA à Grand Batanga	grand résistant à la colonisation allemande
	Vieux pont allemand à Lolodorf sur la LOKOUNDJE	
	Mission catholique de Ngovayang	fondée en 1890
	Institut de formation des pasteurs de l'EPC à BIBIA	
	Eglise catholique romaine de Nyamfende par Mvengue	
	Musée d'art de Grand Batanga	
Dja et Lobo	Ecole de FOULASSI	Lieu d'où vient l'auteur-compositeur de l'hymne national du Cameroun
	Complexe Rock Farm	Complexe agrotouristique
Vallée du Ntem	Bâtiment de la mission catholique Saint Charles Iwanga	
	Marché de Kye Ossi	marché frontalier, lieu de rassemblement des commerçants camerounais, Equato-guinéens et Gabonais ;
	Marché d'Abang Minko	marché frontalier, situé près de la frontière avec le Gabon

Les études (SNH, 2007 ; Mouliom, 2010) réalisées dans la zone côtière du Sud font état de plusieurs risques environnementaux majeurs à l'instar des pollutions pétrolières et agro-industrielles, de l'occupation anarchique du domaine côtier, de la gestion et de l'exploitation irrationnelles des ressources côtières et de la biodiversité marine, de la dégradation physique de la côte, des avancées et reculs du trait de côte, etc. D'après ces études, la dynamique et l'instabilité des milieux côtiers sont causées simultanément par les facteurs physiques et anthropiques.

6.2.4. Programmes/projets environnementaux

Les enquêtes de terrain ont permis de recenser les programmes/projets environnementaux pilotés par le MINEPDED dans la Région du Sud. Sans être exhaustif, on a :

- ❖ *Projet mangrove, mis en œuvre depuis 2 ans dans le département de l'Océan (Ipono, Bouandjo, Londji, Lokoundje village en 2014), Mpolongwé 2, prévu pour 2015 ;*
- ❖ *Projet de construction des fumoirs améliorés pour limiter la pression sur les écosystèmes mangroves (Fumoirs communautaires à Londji, Wamié, Eboundja, Boamanga) ;*
- ❖ *Projet d'élevage des crevettes ;*
- ❖ *Projet d'appui à l'opération ville verte, pour aider les communes à lutter contre le réchauffement des villes ;*
- ❖ *Projet COAST, dont le volet environnement est géré par le MINEPDED. Dans le cadre de ce projet, deux hangars ont été construits à Londji pour celles qui braisent du poisson.*
- ❖ *Projet de création et d'animation des Clubs des Amis de la Nature dans les différents établissements scolaires de la Région ;*

La plupart des projets suscités sont mis en œuvre dans le département de l'Océan. On relève très peu de projets dans les autres départements de la Région. Les activités réalisées dans la Région en matière d'environnement, relèvent purement des missions du MINEPDED. Il s'agit respectivement de la sensibilisation, information et éducation environnementale, des missions d'inspection et contrôles environnementaux ;

Des efforts importants doivent encore être réalisés pour assurer la pérennité du développement durable dans la région du Sud.

6.2.5. Analyse FFOM en matière d'environnement / Sud

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Tissu industriel relativement faible ;</p> <p>Couvert forestier important ;</p> <p>Faible densité de population à l'échelle régionale ;</p>	<p>Absence de décharges aménagées ;</p> <p>Conscience environnementale très faible ;</p> <p>Croissance et répartition démographiques non maîtrisées ;</p> <p>Insuffisance des conditions de développement des capacités humaines ;</p> <p>Gestion inadaptée de l'espace, des écosystèmes et des ressources naturelles ;</p> <p>Conditions économiques défavorables ;</p> <p>Occupation anarchique de l'espace, de l'insalubrité et de la pollution industrielle et artisanale ;</p> <p>Absence de systèmes d'assainissement dans les villes urbanisées ;</p> <p>Absence de structures de pré-collecte, de collecte et de transport des déchets ménagers et industriels ;</p> <p>Réelle dégradation de l'environnement urbain ;</p> <p>Absence de décharges aménagées et de points de dépôt des ordures ;</p> <p>Absence de stations d'épuration des effluents et des boues de vidange ;</p> <p>Absence de structure de recyclage et de valorisation des déchets dangereux ;</p> <p>Réseau individuel ou collectif d'évacuation des eaux usées très limité ;</p> <p>Communication en matière d'environnement n'a pas encore suscité l'effet escompté en matière de prise de conscience auprès des différents acteurs ;</p> <p>Moyens financiers, matériels et humains insuffisants des structures opérationnelles (délégations régionales et départementales du ministère en charge de l'environnement) ;</p> <p>Faible participation des populations à la protection et à la préservation de l'environnement ;</p>	<p>Schéma Régional d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région du Sud ;</p> <p>Notices d'Impact Environnemental (NIE) pour la réalisation des petits projets supervisés par les communes ;</p> <p>Les Plans Communaux de Développement (PCD), outils de planification à l'échelle des communes pouvant permettre d'intégrer les préoccupations environnementales à la base ;</p> <p>Existence des structures opérationnelles (délégations Régionale et départementale en charge de l'environnement) en charges des questions environnementales ;</p> <p>Possibilité de créer des zones industrielles (zones MAGZI) ;</p> <p>Application stricte de la réglementation en matière d'implantation et d'exploitation des établissements classés ;</p>	<p>Pression sur les forêts ;</p> <p>Densités démographiques fortes dans les zones urbanisées ;</p> <p>Concentration humaine et développement des activités industrielles, agricoles, portuaires et pétrolières en zone cotière et maritime ;</p> <p>Biodiversité en diminution, avec disparition de certaines espèces ;</p> <p>Erosion cotière accrue, envahissement du continent par les eaux marines ;</p> <p>Feux de brousse, braconnage ;</p> <p>Exploitation anarchique des ressources naturelles (mine, pétrole, forêt) par les populations ;</p> <p>Surexploitation des ressources par l'Etat ;</p> <p>Pollution de l'air, de l'eau et du sol ;</p> <p>Emissions industrielles, déversement des déchets ménagers et industriels ;</p> <p>Pratiques culturelles inadaptées et utilisation intensive des herbicides et des engrais chimiques ;</p> <p>Pollution par contamination et infiltration des eaux usées ou autres déchets toxiques ;</p> <p>Pollution marine (marée noire, déversements des hydrocarbures ...) ;</p> <p>Dégradation et destruction de la mangrove ;</p> <p>Mauvaise pratique de pêche et de chasse ;</p> <p>Baisse de la production</p>

Drains bouchés en zone urbaine par les déchets solides ;
 Absence de décharges municipales aménagées ;
 Mauvaise gestion des déchets municipaux (déchets ménagers, déchets des services et bureautiques, déchets d'assainissement, etc) ;
 Création des entreprises sans respect des considérations environnementales préalables (EIES) ;
 Absence des structures agréées et compétentes dans la gestion des déchets ménagers et industriels ;
 Prestations insuffisantes extension de l'Administration de l'environnement ;
 Exploitation illégale et non durable du bois et de la forêt ;
 Pratiques de pêche non durables ;

agricole et de la productivité ;
 Risques d'inondations ;
 Pression foncière, notamment dans le département de l'Océan ;
 Dégradation progressive des écosystèmes marins et côtiers ;
 Changement d'affectation des terres ;
 Collecte de bois de chauffe pour les ménages ;

6.2.1.Principales problématiques environnementales

Les principaux problèmes environnementaux rencontrés dans la Région du Sud sont selon les zones et avec des degrés de gravité variable : la déforestation, la pression sur les terres, les pollutions des agro-industries, la pollution marine, la gestion des déchets, les feux de brousse, la pression sur la faune, et notamment sur les tortues marines, la pression sur les mangroves...De façon globale, la conscience environnementale n'est pas réellement développée, malgré l'action de quelques ONG et services décentralisés de l'administration. On doit souligner l'importance de la montée des eaux de l'Océan avec le réchauffement climatique qui est désormais sensible. Cela se traduit par un accroissement de l'amplitude des marées et de l'érosion côtière.

La pression sur la forêt est importante dans cette région car toutes les activités économiques impactent d'abord sur elle : les agro-industries, les mines et les carrières, les extensions urbaines, etc. Cette pression entraîne une perte de biodiversité et un impact sur le changement climatique. L'exploitation illégale des forêts semble particulièrement développée, notamment dans les zones banales, sans doute du fait de la proximité avec les grands centres urbains où la demande en bois est forte, notamment dans le secteur de la construction (charpentes de bois, échafaudages).

La surpêche et l'exploitation pétrolière ont un impact sur la pollution marine. L'utilisation des produits phytosanitaires a également été relevée dans l'exercice de la pêche. Les zones de mangrove qui sont des lieux de reproduction par excellence du poisson sont également sous pression du fait des activités anthropiques. La faune marine est menacée ; certaines espèces emblématiques comme les tortues marines font l'objet d'activités de protection particulière grâce à certaines ONG de la zone, mais les habitudes alimentaires restent profondément ancrées. Le feu de brousse dans cette région est très présent, on le retrouve aussi bien dans l'agriculture en termes de cultures sur brûlis (écobuage) que dans les activités de chasse. Dans les zones d'Ebolowa et Sangmélina par exemple, le gibier est particulièrement apprécié et fait partie des habitudes alimentaires des populations, d'où une pression récurrente sur la faune.

Comme dans toutes les régions du Cameroun, l'assainissement et la gestion des déchets représentent des problématiques environnementales majeures. Le développement économique de la région et les arrivées de population qui en découlent ne pourront qu'aggraver ces problèmes.

7. RESSOURCES NATURELLES

Le Cameroun est doté de richesses naturelles variées (bois, cacao, café, bananes, caoutchouc, sucre, coton, etc.) et d'importantes ressources humaines. Avec un PIB nominal actuel de 8 000 milliards de FCFA, le Cameroun représente près de la moitié du PIB de la CEMAC. Toutefois, 80% des recettes d'exportation du pays proviennent principalement du pétrole, du bois, du cacao et de la banane (FED Programme ; 2010).

7.1. Ressources forestières

Plusieurs études réalisées ont mis en exergue la présence d'une grande diversité floristique et faunique dans la Région du Sud.

7.1.1. Les espèces forestières ligneuses

De l'étude réalisée par Fongzossie et al (2008) dans le sanctuaire à gorilles de Mengame, les résultats des thématiques suivantes ont été obtenus :

- ❖ *Les espèces ayant les plus fortes dominances relatives sont dans l'ordre décroissant Pycnanthus angolensis, Petersianthus macrocarpus, Terminalia superba, Triplochiton scleroxylon, Distemonanthus benthamianus, Desbordesia glaucescens, Alstonia boonei, Monopetalanthus letestui, Sterculia subviolacea et Pterocarpus soyauxii.*
- ❖ *Abondance et surfaces terrières relatives des familles : les cinq familles les plus abondantes sont : Caesalpiniaceae (35 pieds /ha, avec plus de 10 % des effectifs), Annonaceae (30 pieds / ha, avec 9,4 % des effectifs), Euphorbiaceae (29 pieds / ha, soit 8,8 % des effectifs), Meliaceae (24,5 pieds / ha, soit 7,92 % des effectifs), Apocynaceae (20 pieds / ha, soit 6,6 % des effectifs). Elles sont suivies dans l'ordre décroissant d'abondance par les Meliaceae, les Ulmaceae, les Olacaceae, les Irvingiaceae, les Lecythydaceae, les Combretaceae, les Rubiaceae et les Fabaceae. Les dix familles les plus représentées comptent pour 66 % des effectifs tandis que les 14 familles les moins représentées (moins de 10 individus) rassemblent 0,2 % des effectifs. Pour ce qui est des surfaces terrières des familles, la famille des Caesalpiniaceae, s'impose encore par la robustesse de ses individus, et rassemble 9,97 % des surfaces basales totales.*
- ❖ *Diversité des genres : les genres les plus diversifiés sont dans l'ordre décroissant : Diospyros (8 espèces), Gambeya (8 espèces), Macaranga et Cola (7 espèces), Xylopia (6 espèces), Uapaca, Celtis, Irvingia, Trichilia et Albizia (5 espèces), Ficus, Entandrophragma, Dacryodes, Garcinia, Sterculia, et Angylocalyx (4 espèces). Les genres Strombosia, Bridelia, Zanthoxylum, Dialium et Erythrophleum suivent avec 3 espèces chacune.*
- ❖ *Abondance et dominance relatives des espèces : parmi les espèces les plus abondantes, on peut citer : Tabernaemontana crassa (1127 arbres), Guarea cedrata (823 arbres), Carapa procera (776 arbres), Monopetalanthus letestui (663 arbres) et Plagiostyles africana (620 arbres). L'ensemble de l'échantillon comprenant les 23929 arbres identifiés met en évidence 307 espèces. Sur les 307 espèces, 56 ne sont représentées que par un individu, 29 par deux individus et 17 par trois individus.*

7.1.2. Les produits forestiers non ligneux

Pour Belinga (2002), les ressources forestières non-ligneuses ou produits forestiers non ligneux (PFNL) font référence à tous les autres produits et services tirés de la forêt autres que le bois.

Les PFNL sont les produits végétaux non ligneux tels que définis dans la loi forestière de janvier 1994 [Article 9(1)] (MINEF, 1994) et son décret d'application n°95-531-PM du 23 août 1995 [Art 3(22), Art 26(1)]. Il s'agit de divers organes de la plante comprenant : les bourgeons, les feuilles, les tiges, les écorces, les racines, les bulbes, les rhizomes et les tubercules souterrains, les fruits et les graines. Chez les végétaux inférieurs, c'est surtout les champignons qui sont consommés. Le tableau ci-dessous présente quelques PFNL d'origine végétale.

• **Tableau 17: Quelques produits forestiers non ligneux d'origine végétale dans la région du Sud**

Les feuilles	Gnetum africanum	Feuilles consommées comme aliment
<i>Organe de la plante</i>	Nom de la plante	Partie utilisée
	Corossole sauvage	la pulpe est consommée à l'état frais;
Les écorces	Scorodophleus zenkeri et Aphrardisia sp.	utilisées pour parfumer plusieurs mets locaux
	Garcinia kola (niel ou onye en beti, bitta cola en pidgin) et Garcinia sp.(essok en beti)	utilisées pour la fermentation du vin de palme.
Les bulbes, les rhizomes, les racines et les tubercules	Les rhizomes de Zingiber officinale (ndjindja localement, gigembre dans le commerce)	utilisés comme condiments dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux.
	<i>Aframomum</i> spp. (odjom), <i>Ocimum basilicum</i> (Messeb), <i>Ocimum</i> sp. (ossim nnam)	utilisées pour parfumer plusieurs mets locaux
	Les tubercules de Dioscorea sp.(igname sauvage)	recherchés par les Pygmées qui les consomment comme compléments de plusieurs plats.
	Les racines d'une Rubiacées lianescentes dénomées «nkang en beti, racine dans le commerce)	consommées brutes comme excitants ou utilisées comme condiments dans l'assaisonnement de certains mets locaux.
	<i>Elaeis guineensis</i> (Palmier à huile)	extrait de la pulpe utilisée dans la préparation de plusieurs mets locaux ;
	<i>Tamarindus indica</i> (Tamarinier)	consommés à l'état frais ;
	<i>Cola acuminata</i> , (abel ou nia-abel en beti, cola dans le commerce), <i>C. nitida</i> (abel goro en beti, cola dans le commerce), <i>C. verticillata</i> (eya-abel en beti) (Cola)	consommés comme excitants ou aphrodisiaques ;
	<i>Irvingia gabonensis</i> (manguier sauvage)	La pulpe sucrée est très appréciée à l'état frais ;
	<i>Baillonella toxisperma</i> (moabi dans le commerce)	la pulpe savoureuse est consommée à l'état frais
	<i>Ricindendron heudelotii</i> (ndjansang dans le commerce)	consommées comme condiments ou liant dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux ;
	<i>Coula edulis</i> (Noisette)	dont l'amande est consommée frais ou cuit ;
	<i>Tricoscypha arborea</i> , <i>T. acuminata</i> , <i>T. ferrugine</i>	dont la pulpe sucrée est consommée à l'état frais
<i>Xylopiya aethiopica</i> , <i>Aframomum meleguetta</i> , <i>Aframomum</i> sp	consommés comme condiments dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux	
<i>Antrocaryon klaineanum</i>	La pulpe acide est surtout	

	<i>Piper guineensis</i> (nkap en beti, poivre dans le commerce)	consommée par les enfants ; utilisés comme condiments dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux
	· <i>Uapaca heudelotii</i> , (assam en beti)	la pulpe est consommée à l'état frais
	· <i>Tetrapleura tetraptera</i> (apkwa en beti, essesse en duala)	les arrêtes sont consommées dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux.
<i>Les bourgeons</i>	<i>Pennisetum purpureum</i> (Essong ou Sissongo)	consommées comme mets principal de plusieurs repas
Les graines	<i>Monodora myristica</i> (Medjock, Mendak en Bamiléké, Hikoma en Bassa, Pebe en Douala et Nding en Beti)	utilisées comme condiments dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux ;
	<i>Bucholzia macrophylla</i> (Mban en Eton)	râpées et mélangées avec du citron vert et du piment sont consommées comme excitants ou aphrodisiaques ;
	<i>Garcinia kola</i> (niel ou onye en beti, bitta cola en pidgin) et <i>Garcinia lucida</i> (esok en beti)	mâchées et consommées comme excitants ou aphrodisiaques

7.1.3. Les produits fauniques

On note de fortes concentrations d'espèces variées de poissons, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères, d'insectes ... relevées dans la Région du Sud :

- ❖ **Les poissons** : l'ichtyofaune de la Basse Guinée est dominée par trois groupes majeurs de poissons ostariophysaires : les Siluriformes (8 familles, 24 genres et 107 espèces), les Characiformes (3 familles, 20 genres et 53 espèces), et les Cypriniformes (1 famille et 79 espèces) ; et par trois autres familles : les Aplocheilidae (3 genres et 104 espèces), les Cichlidae (21 genres et 74 espèces) et les Mormyridae (15 genres et 41 espèces). La plupart de ces espèces, de petite taille et très colorées, sont vendues comme poissons d'ornementation dans le commerce aquariophile en Europe et en Amérique du Nord.
- ❖ **Les reptiles** : les reptiles de la région sont encore mal connus. Cependant, on note la présence des espèces de la famille des Boïdées, (*Python sebae*), des Vipéridées (vipère du Gabon), et des Varanidées (varan du nil) et des Crocodilidées (Crocodile du Nil).
- ❖ **Les oiseaux** : Il existe plus de 360 espèces d'oiseaux (18) dans la réserve du Dja dont quelques 80 espèces migrateurs plus ou moins venus d'Europe et d'Afrique (principalement des contrées sahéliennes durant la saison sèche de ses zones). Le perroquet gris à queue rouge, *Psittacus erithacus*, le grand Calao à casque noir *Ceratogymna atrata*, le Calao à joues brunes, *Ceratogymna cylindricus*, le Calao à joues grises *Ceratogymna subcylindricus* (poids de 500-1300 g) sont les plus remarquables. Les calaos, toutes espèces confondues atteindraient une densité de 13 individus par km². Leur rôle important dans la dissémination de plusieurs espèces de plantes a été reconnu.
- ❖ **Les mammifères** : les potentialités fauniques du complexe suggèrent la présence d'au moins 36 espèces de grands mammifères répartis dans 15 familles et 8 ordres, 34 espèces. L'ordre des Primates est particulièrement bien représenté avec 11 espèces. Il est suivi par l'ordre des Artiodactyles avec 10 espèces et les Carnivores (6 espèces). Les Pholidotes, les Proboscidiens et les Rongeurs viennent en dernière position avec chacun une espèce (95). Les espèces phares de mammifères qu'on peut citer sont l'éléphant, le bongo, le buffle, le sitatunga, le céphalophe à bande dorsale jaune, le potamochère, l'hylochère, le pangolin géant, le gorille, le chimpanzé...

Toutefois, plusieurs espèces présentes dans la région Sud sont totalement ou partiellement protégées :

- **Classe A (protection absolue)** : la Panthère (*Panthera pardus*), le Gorille (*Gorilla gorilla gorilla*), le Chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*), le Magistrat (*Colobus guereza*).
- **Classe B (protection partielle)** : l'Eléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le Buffle (*Syncerus caffer narrus*), le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le Pangolin géant (*Manis gigantea*), le Potamochère (*Potamochoerus porcus*), le Céphalophe à bande dorsale noire (*C. dorsalis*), le Bongo (*Boocerus sp.*) a été observé dans la réserve en fin juin 1997.
- **Classe C (Protection réglementée)** : le Hocheur (*Cercopithecus nictitans*), le Moustac (*Cercopithecus cephus*), le Cercocèbe à joues blanches (*Cercocebus albigena*), le Cercocèbe agile (*Cercocebus galeritus*), le Mone (*Cercopithecus pogonias*), le singe de brazza (*Cercopithecus neglectus*), le Céphalophe bleu (*Cephalopius sp.*).

7.2. Ressources minières

Il est mis en évidence, à ce jour, au moins 19 types de ressources minérales d'inégale importance dans la Région du Sud. Les plus importants sont : le fer, l'or, l'uranium, le calcaire, les argiles, les pierres ornementales, etc.

Voir la carte des indices miniers dans le Tome 2 Atlas.

7.2.1. Les substances précieuses et semi-précieuses.

Or (Au) : d'importantes cibles aurifères avec activités d'exploitation artisanale existent dans la Région du Sud notamment dans les arrondissements de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélina, Biwong Bulu. Le Programme CAPAM y est déjà implanté. Sur le plan du contexte géologique et minier, ces cibles aurifères paraissent liées à un processus métallo génique régional qui se traduit par une métasomatose potassique, matérialisée par une microclinisation plus ou moins intense allant des termes sains (non infectés) que sont la granodiorite, aux termes plus infectés de la tendance granosyémitique avec toutes les transitions avec les deux pôles extrêmes. Cette zonalité métasomatique se matérialise par une zonalité de radioactivité et ce qui amène à utiliser les scintillomètres ou les radiomètres pour la recherche de l'or dans cette Région. Ce processus s'accompagne également de la libération et de la concentration des éléments du groupe de l'uranium, des terres rares, du titane, etc.

Platine : deux (02) indices de platine ont été trouvés au voisinage du village Nkomakak, dans le complexe intrusif du Ntem entre Kribi et Ebolowa.

7.2.2. Les métaux de base.

Nickel : au-delà du nickel associé au gisement latéritique de cobalt/nickel/ manganèse de Lomié, vingt-sept (27) autres indices de nickel ont été décelés liés aux sillons ferrifères des Régions du Sud et de l'Est, aux appointements de roches ultrabasiques des mêmes Régions.

Fer : environ vingt-cinq (25) cibles et gisements de fer ont été décelés parmi lesquels le gisement de Mbalam au Sud dans l'arrondissement de Ngoila avec 220 Millions de Tonnes de minerais riches à plus de 60% de fer (appelés DSO ou Direct Shipping Ore), plus de 2,4 milliards de minerais moyen entre 25 et 60% de fer. Le gisement de fer des Mamelles au Sud de Kribi avec 350 Millions de Tonnes de minerais d'une teneur moyenne de 30% de fer ; le gisement ferrifère de Nkout, lié aux sillons ferrifères du craton congolais et de ses parties restructurées du Bas Nyong et de l'Ayina, avec continuité au Congo et au Gabon ; le gisement de fer de Nkolemboula enraciné, qui n'est pas encore étudié.

Cuivre : plusieurs cibles ont été mises en évidence en relation avec l'unité du Bas-Nyong du groupe du NTEM au Sud.

Zinc : environ douze (12) indices ont été révélés en liaison avec les sillons ferrifères du craton du Ntem.

Wolfram : seize (16) indices ont été révélés en liaison avec le groupe du Ntem.

Molybdène : quatre (4) indices de molybdène ont été décelés dans l'unité granitique du Ntem (craton).

7.2.3. Les substances minérales énergétiques.

Pétrole : depuis 1997/98, le pétrole est exploité dans les bassins de Douala/ Kribi-Campo (Ebomé marine) même si c'est dans une moindre mesure (10 000 barils/jour). Ce bassin pétrolier reçoit en outre la production issue du bassin productif de Doba au Tchad d'où est extrait le pétrole transporté par le pipe line Tchad-Cameroun jusqu'au large de Kribi où il est exporté à partir d'un terminal.

Gaz naturel : le gaz naturel accompagne le pétrole dans tous les bassins ci-dessus. Toutefois des concentrations jugées très importantes ont été découvertes au large du bassin de Douala/Kribi-Campo. La société Perenco Cameroun exploite ce gaz naturel sur le champ Sanaga Sud pour approvisionner la centrale à gaz de Kribi construite par KPDC (Kribi Power Development Company).

Uranium : plusieurs cibles d'uranium ont été mises en évidence. La plupart, sous forme d'anomalies géochimiques décelées par les travaux d'inventaire minier systématiques au sud du 4ème parallèle menés de 1978 à 1987 par les projets miniers Sud-est (collaboration Nations Unies) et Sud- Ouest (collaboration Bureau Français de Recherche Géologique et Minière).

7.2.4. Les minéraux industriels.

Syénite néphélinique : deux (2) gisements à Eboundja et sur l'axe syénitique Akongo-Lolodorf. Celui d'Eboundja est l'un des plus gros gisements du Monde. La société CAPAM HOLDING PLC y détient un permis de recherche qui est arrivé à expiration. Il y a une possibilité de production de l'aluminium à partir de cette syénite en même temps qu'il y a possibilité de fabrication des sarcophages et des fondants industriels.

Baryum : deux (2) indices ont été décelés en liaison avec l'unité du Ntem.

7.2.5. Les matériaux

Pierre : ce matériau de construction et de viabilisation se trouve en quantité plus qu'industrielle dans la Région du Sud. Le groupe cratonique du Ntem qui couvre les $\frac{3}{4}$ du territoire Sud Camerounais est formé du matériau pour cet usage. On dénombre environ cinq carrières en exploitation dans la Région du Sud.

Argile : Au vu de sa situation en zone équatoriale et tropicale, la Région du Sud est un vaste réservoir d'argile latéritique qui ne demande qu'à être exploité. Il existe des qualités industrielles dans le bassin sédimentaire Douala/Kribi Campo ainsi que dans les alluvions de divers cours d'eau de la Région du Sud.

Calcaire : le gisement de Mintom, dans la série de Dja supérieur. Un permis de recherche est détenu par CAGEME Sarl sur le gisement de Mintom.

Sable et gravier rivière qui existent en quantités industrielles comme matériau de construction et de viabilisation dans les cours d'eau de la Région du Sud.

7.3. Ressources en eau

7.3.1. Hydrographie de la région du sud (carte dans l'atlas du tome 2)

Le réseau hydrographique de la région Sud se présente comme étant relativement dense et homogène sur l'ensemble du territoire. Les principaux fleuves sont :

- ❖ *Le Ntem qui prend sa source au Gabon, dans la province de Woleum-Ntem, fait office de frontière entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale au sud de la région et se jette dans l'océan atlantique à Campo ;*
- ❖ *Au nord-ouest du département de l'Océan se trouve également le Lokoundjé qui arrose les localités de Lolodorf, Bipindi et Fifinda avant de se jeter dans le Golfe de Guinée à l'issue d'un parcours sinueux ;*
- ❖ *La Lobé qui prend sa source dans le massif du Ntem au niveau du parc national de Campo-Ma'an, se jette dans l'océan sous forme de chutes d'eau après avoir traversé la forêt équatoriale.*

7.3.2. Suivi de la ressource en eau

Les eaux de surface

La grande majorité des infrastructures de collecte des données pluviométriques sont sous la responsabilité de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) du Ministère des transports. La pluie qui est un paramètre climatique important est mesurée à des stations météorologiques (stations agro ou bioclimatiques, stations climatiques, postes pluviométriques et stations synoptiques). Elle ne reçoit les tableaux climatologiques mensuels que de 10 % des stations. Il faut remarquer la forte concentration des stations dans la région du Sud. Les données journalières, collectées sur le terrain, sont stockées et disponibles dans plusieurs recueils de données pluviométriques établis par le service hydrologique. Le Centre de Recherche Hydrologique (CRH) dispose également d'une banque de données pluviométriques de même que l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD). Mais elles sont de moindre envergure que celle de la DMN.

Bilan quantitatif des eaux de surface

- ❖ *Le tableau ci- après donne les résultats de l'évaluation du volume d'eau de surface de la région du Sud qui est de 50.90 km³ pour le bassin atlantique. Le volume d'eau pour la partie région sud du bassin du Congo n'est pas disponible.*

- **Tableau 18: Volume d'eau de surface du bassin atlantique**

<i>Nom de station</i>	<i>Période de référence</i>	<i>Module interannuel (m³/s)</i>	<i>Module spécifique (l/s/km²)</i>	<i>Volume annuel écoulé ou stocké (km³)</i>	<i>%tage</i>
<i>Lokoundje (Lolordof)</i>	1951 – 1982	28.33	23.03	4.61	4.80
<i>Kienke (kribi)</i>	1955 – 1982	47.12	50.02	2.26	2.36
<i>Lobe (Kribi)</i>	1953-1982	101.14	52.13	3.79	4.00
<i>Ntem (Nyabessan)</i>	1958-1991	395.03	14.99	14.66	15.46
<i>Ngoko (Mouloudou)</i>	1989-1992	756,7	11,58	25,58	76,48
<i>Volume d'eau écoulée dans le bassin Atlantique</i>				50.90	18.32
<i>Volume d'eau stockée dans les lacs</i>				0	0
<i>Volume d'eau stockée dans les barrages</i>				0	0

Qualité des eaux de surface

Selon Sigha-Nkamdjou (1994), Olivry et Naah (1978), les eaux du Ntem présentent un faciès mixte. Pour ce cours d'eau, les teneurs en sodium et potassium sont relativement élevées, ce qui serait lié à la nature granitique des roches drainées. Les valeurs moyennes des pH oscillent entre 5,9 et 7,3. Les valeurs moyennes du pH sont 6,7. Il convient de signaler que la nature acide de ces eaux ne traduit pas une quelconque pollution, mais est due aux interactions entre l'eau de surface et le substratum géologique Yongue (1986). Pour ce qui est des teneurs en nitrates qui sont caractéristiques de la pollution domestique et agricole, les valeurs obtenues de l'analyse de ces eaux sont largement en dessous de la valeur seuil de l'OMS. Elles sont comprises entre 0,1 et 0,6 mg/l. Dans le Ntem la teneur en MES varie entre 11,4 et 24,7 mg/l à Ngoazik et entre 7,4 et 26 mg/l à Nyabessan

Les eaux souterraines

Les données relatives à l'eau souterraine sont assez diverses. Elles vont des paramètres structuraux (géométrie, granulométrie et lithologie) aux paramètres hydrodynamiques (perméabilité, transmissivité, porosité efficace et coefficient d'emmagasinement). Les principaux travaux d'envergure effectués en vue de caractériser les principaux aquifères du Cameroun datent des années 60 et 70. Elles ont été effectuées par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières du Cameroun (BRGM). De nos jours, les données relatives à l'eau souterraine ne sont collectées que dans le cadre d'études ponctuelles et programmes d'hydraulique. **Il faut dénoncer l'absence d'un réseau piézométrique national qui permettrait de suivre la dynamique des ressources en eau.**

Les principales structures d'analyse d'eau sont hébergées par des organismes de recherche tels que le CRH, l'IRAD, l'International Institute of Tropical Agriculture (IITA), le centre Pasteur et HYDRAC. Si les trois premiers sont surtout spécialisés dans la mesure des paramètres physico chimiques (teneurs ioniques, températures, Potentiel hydrogène, Conductivité, sels totaux dissous, matières en suspension, etc.) le dernier est un laboratoire de référence pour la mesure des paramètres biologiques de l'eau.

Malgré l'existence de ces structures d'analyse, selon le GWP et MINEE (2005) on peut considérer que la qualité des eaux (eaux souterraines et de surface) n'est pas réellement suivie. Les seules campagnes de mesure effectives sont ponctuelles, dans le temps et dans l'espace, et sont faites à la faveur de projets ou de programmes de recherche. Seule la CDE/CAMWATER (ex Société Nationale d'Eau du Cameroun) exerce un contrôle des eaux qu'elle prélève pour l'approvisionnement en eau potable.

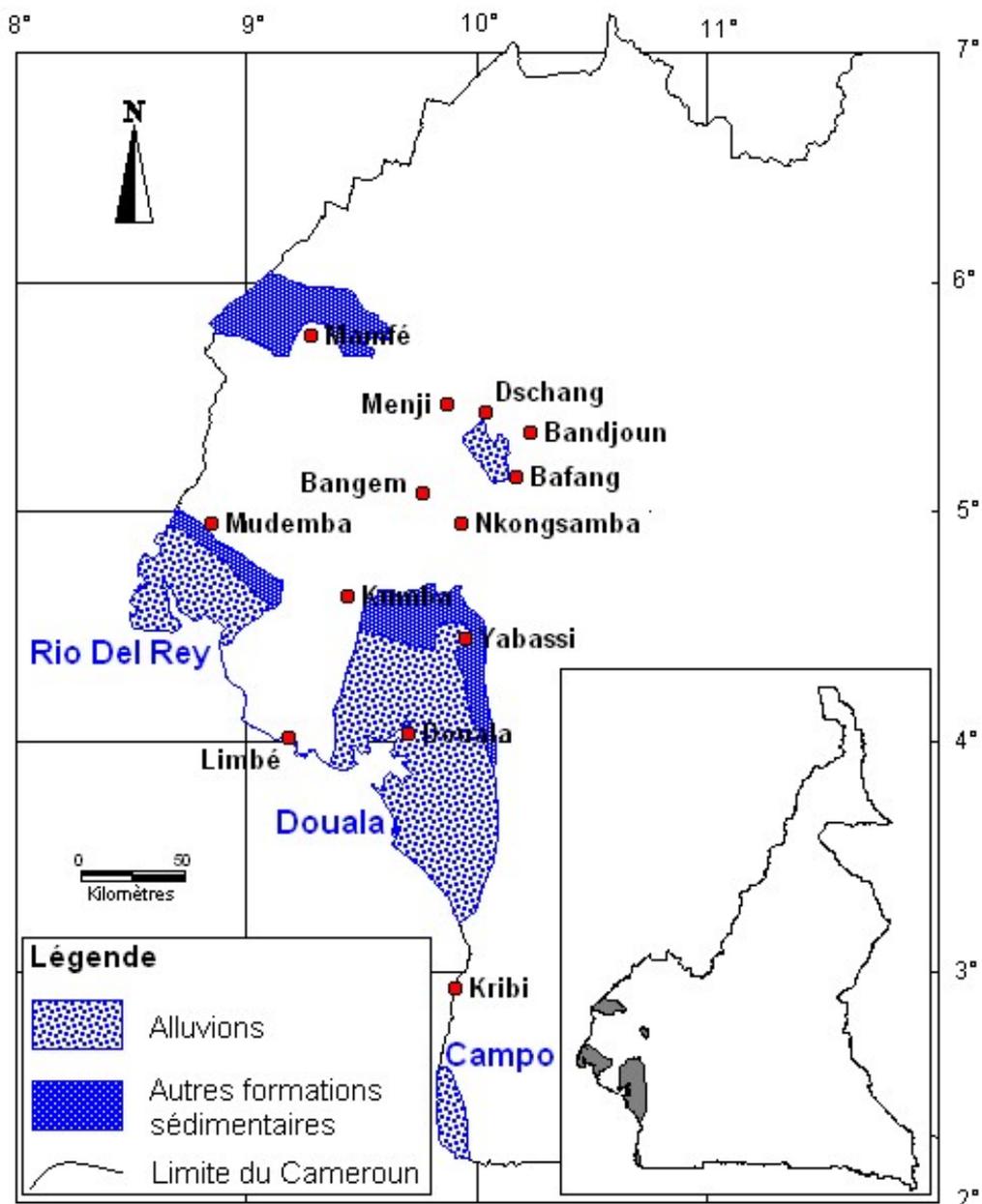
Bilan quantitatif des eaux souterraines

Une partie des aquifères des bassins sédimentaires de la région côtière se trouve dans la région du Sud : celui de Campo. Les principales formations sédimentaires sont essentiellement sablo - argileuses, des marnes et des argiles noires ainsi que des sables gréseux (Sighomnou, 2004).

Les données disponibles sont insuffisantes pour évaluer les réserves en eau de la formation aquifère.

Qualité de la ressource en eau souterraine

Dans les bassins sédimentaires de la région du Sud, les eaux souterraines sont acides comme dans les bassins sédimentaires de la région côtière dont ils font partie. Elles présentent des minéralisations moyennes. Les conductivités moyennes sont assez étalées (67 et 230 $\mu\text{S}/\text{cm}$).



• Figure 4: bassin sédimentaire de la région côtière

7.3.3. Les problèmes liés au suivi de l'eau

Le suivi des stations hydrométéorologiques connaît plusieurs problèmes qui perturbent son fonctionnement :

- ❖ *insuffisance des moyens financiers ;*
- ❖ *manque et vieillissement du personnel ;*
- ❖ *absence de maintenance au niveau des différentes stations.*

Par ailleurs le réseau hydrométrique de base du Cameroun comprenait soixante-douze stations en service dont une dizaine dans le Sud, une vingtaine d'échelles limnimétriques, non comprises dans ce décompte, ayant été installées à l'exutoire de petits bassins représentatifs à la faveur d'études ponctuelles, puis abandonnées par la suite.

Des tournées hydrologiques sont entreprises tout au long de l'année dans la mesure du possible pour assurer la maintenance et le bon fonctionnement des équipements installés, la mesure des débits liquides et solides, le contrôle et la collecte des données hydro pluviométriques observées.

Plusieurs banques de données hydrologiques ont été mises en place dans certaines institutions. Seul le Centre de Recherches hydrologiques (CRH) de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM) a développé une banque de données plus importante et plus complète. Malheureusement, la situation du réseau n'a pas été favorable à sa mise à jour régulière, ce qui explique de nombreuses lacunes en son sein. La banque de données hydrométéorologiques du CRH comporte des données brutes et des données traitées qui sont transformées en produits hydrologiques (carte des ressources en eau, débit de crue de projet, etc.). Différents logiciels de traitement de données hydrométéorologiques, tels que TIDHYP, HYDROM, HYDROMET, etc. sont utilisés pour une meilleure compréhension des processus hydrologiques ayant cours sur le territoire national.

La plupart des équipements installés pour la collecte des données sont vétustes et demandent à être remplacés pour suivre l'évolution technologique actuelle.

7.4. Les vents

Les vents, généralement dirigés vers le Sud-Ouest (mousson), ont de faibles vitesses, n'excédant que rarement 10 km/h à cause du couvert végétal développé sur le plateau du Sud Cameroun. Les vents les plus forts sont observés vers le début de la petite saison de pluies en mars, ou vers la fin de la grande saison de pluies en novembre. Exceptionnellement, on observe la présence de la brume sèche (poussière atmosphérique) constituée à 95% de silice en provenance du Sahara et des bassins côtiers voisins (Suchel, 1987).

Seule la partie côtière faisant directement face à l'océan atlantique est amenée à subir l'effet des vents. Une brise de mer se lève généralement en cours de matinée pour se calmer en milieu d'après midi. Les vents ne se révèlent violents que lors des tempêtes, ils peuvent alors occasionner des dégâts le long de la bande côtière mais rarement au delà.

L'éventualité de la valorisation des vents par des éoliennes n'est envisageable réellement que le long de la côte atlantique et sur les sommets des montagnes les plus dégagées.

7.5. Le soleil

Plusieurs travaux font état d'un potentiel solaire abondant et disponible, mais très faiblement exploité au Cameroun. L'insolation moyenne pour l'ensemble du pays est de 4,9 kWh/m²/j. Pour ce qui est de la Région du Sud Cameroun, cette insolation moyenne est de l'ordre de 4 kWh/m²/j. Ce potentiel solaire est suffisant pour le développement d'usages énergétiques. A l'exception de l'éclairage public à base de panneaux solaires, on ne trouve cependant pas encore de véritable centrale solaire actuellement dans la Région du Sud. Toutefois, on relève parmi les projets prioritaires formulés dans les PCD, quelques-uns qui visent l'électrification des localités à base de centrale photovoltaïque.

7.6. Problématiques principales

En séparant les questions environnementales générales des questions de ressources naturelles, il s'agit de mettre l'accent sur celles de ces ressources qui font déjà l'objet d'une exploitation ou pourraient potentiellement l'être. En pratique, on reviendra plus spécifiquement sur chacune de ces questions dans les sections spécialisées qui vont traiter ce-après de l'exploitation de ces ressources.

Toutefois, retenons les points saillants suivants au titre des grandes problématiques à prendre en compte :

- *Les zones forestières sont désormais toutes attribuées et affectées à un usage plus ou moins précis, y compris les aires protégées réservées pour la conservation et le tourisme de vision. Les populations autochtones vivant dans la forêt et de la forêt se retrouvent le plus souvent repoussées en dehors des zones attribuées car elles ne sont pas elles mêmes attributaires et/ou légalement usufructières, or elles ont besoin d'accéder à la forêt pour y récolter les PNFL et y chasser des produits dont la présence et la fréquence tend par ailleurs à baisser dans les zones les plus peuplées.*
- *Le braconnage des espèces protégées est un phénomène réel et même important pour certaines espèces phares, mettant en danger leur survie à court ou moyen terme. La disparition des grandes espèces phares dans les aires protégées et sur la côte, notamment, serait également très préjudiciable au développement du tourisme de vision.*
- *La surpêche est sensible sur la côte atlantique avec une diminution significative des prises.*
- *Les ressources minières connues de la région ne sont pas exploitées du tout (aucune industrie) ou seulement de manière artisanale et alors largement dans l'illégalité (or).*
- *Les ressources en hydrocarbures ne sont certainement pas encore ni toutes connues ni toutes mises en exploitation.*
- *Les matériaux sont largement disponibles et globalement peu exploités.*
- *Les ressources en eau sont considérables et encore peu valorisées dans toute la région.*
- *Les vents, présents notamment sur la côte, ne sont pas valorisés.*
- *L'énergie solaire n'est presque pas valorisée.*

8. INFRASTRUCTURES

Au sens large, la notion d'infrastructure associe étroitement les services attachés aux équipements, et elle comprend les routes, les autoroutes, les voies ferrées, les ports et les aéroports (MINT), les bâtiments et travaux publics (MINTP, MINDCAF, MINDUH), les réseaux de télécommunications (MINPOSTEL), les infrastructures énergétiques (MINEE), etc. et tous les investissements qui développent et facilitent la circulation et la communication des personnes et des biens.

En plus des infrastructures physiques, on peut ajouter les infrastructures sociales, notamment l'éducation et la santé, qui améliorent la productivité de la main d'œuvre et son adaptation aux évolutions modernes.

8.1. Orientations gouvernementales

La politique gouvernementale concernant les infrastructures est d'intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs. Il s'agit de développer celles nécessaires au développement de l'industrie et établir une connexion fiable des zones rurales aux zones urbaines avec une modernisation du réseau urbain dans les grandes villes. De manière spécifique il s'agit de :

- *réhabiliter, doubler le réseau routier bitumé et tripler le réseau ferroviaire ;*
- *porter la capacité de production à 3000 MW à l'horizon 2020 (objectif DSCE) et doubler la production énergétique en général ;*
- *accroître l'accessibilité de l'offre en communication ;*
- *contenir le taux d'urbanisation à moins de 57% (Radec, 2014) ;*
- *augmenter le taux de couverture d'accès à l'eau potable.*

8.2. Transport

8.2.1. Acteurs institutionnels et privés

Acteurs institutionnels

Au niveau national

Les principaux acteurs institutionnels dans le secteur des transports sont : le Ministère des Transports (MINT) pour la gestion des activités liées au transport ; le Ministère des Travaux Publics (MINTP) pour la programmation, le financement, l'entretien et la réhabilitation du réseau routier ; le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) pour la programmation, le financement, l'entretien et la réhabilitation de la voirie urbaine ; le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEPDED) pour le contrôle environnemental ; le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) pour la passation des marchés publics ; le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour la programmation, le financement, l'entretien et la réhabilitation des pistes forestières et rurales. On compte également les Communautés urbaines et les Communes pour l'entretien des routes rurales en terre ; le Labo Génie, pour le contrôle géotechnique des travaux, ; le Parc National du Génie Civil, pour la location des engins de travaux ainsi que plusieurs des organisations du secteur des travaux publics tels que l'ANNER-TP, la FECAP-TP, l'APICAM, l'ONIG.

Au niveau régional

Dans la région Sud, les principaux acteurs institutionnels dans le secteur sont les délégations régionales et départementales qui assurent au niveau régional les rôles des différents ministères cités plus hauts. Les communes sont aussi considérées comme acteurs institutionnels. En ce qui concerne les infrastructures et les équipements communautaires, la commune est auto constructrice. Cependant la commune peut également faire-faire ses réalisations. Dans ce dernier cas, il existe plusieurs variantes qu'il est important de préciser. La commune peut conserver la totalité de sa fonction de maître d'ouvrage et faire faire le travail par des contractants. Elle aura à faire alors à un nombre élevé de prestataires qu'elle devra superviser en temps qu'elle assumera son rôle de maître d'ouvrage. La commune peut aussi choisir de contractualiser deux partenaires dont l'un est chargé de la conception et l'autre de la réalisation. Celle-ci a enfin la possibilité de choisir un maître d'ouvrage délégué qui, en tant que mandataire ou représentant, prend en charge la (ou les) opération.

Acteurs privés

Au niveau national

Les acteurs privés interviennent à divers niveaux dans le secteur des infrastructures :

- ❖ *dans le transport des personnes et des biens, assuré par les sociétés de transport ou agences de voyages, ou par de petits transporteurs d'un à trois camions ;*
- ❖ *dans divers services liés au transport comme les auto-écoles, les assurances, les Centres de visite technique et diverses prestations de sécurisation de documents de transports, d'impression et de sécurisation des permis de conduire, ou de production de plaques de la Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC). ;*
- ❖ *comme entreprises de travaux publics pour l'exécution des travaux, de l'entretien, de réhabilitation ou de construction des infrastructures, et comme Bureaux d'études techniques pour les études et le contrôle des travaux.*

Au niveau régional

Au niveau régional, l'activité du transport inter-urbain est assurée par quelques compagnies de moyenne envergure (Buca voyages..., Alpha jet voyages, Mvila voyages, Kouma Voyages, Jet-line Sarl, Sami-Chrono Voyages, La Kribienne, Élégance du Noun, Emergence du Noun...) pour le transport des voyageurs. Ce sont souvent de petits propriétaires privés disposant d'un petit nombre de véhicules de petite capacité (5 à 12 places), pour la plupart vieux et inconfortables, conduits par des chauffeurs peu soucieux de la survivance de leur outil de travail.

8.2.2. Etat des lieux du réseau de transport

Département de la Mvila

Infrastructures routières

Longueur du réseau et densité des routes

Le réseau routier du département comprend 2109km dont 210,9km de routes nationales, 63,4 km de routes provinciales, 364,4km de routes départementales et 1470,9km de routes rurales. Soit une densité moyenne de 242m/km² et 10.7km de routes pour 1000 habitants.

La densité routière moyenne (242m/km²) est légèrement supérieure à de celle de la région du Sud (215,3m/km²). De même, le nombre de km de routes pour 1000 habitants (10,7km) est légèrement plus élevé que celui de la région (8,7km). La forte densité routière du département s'explique par le fait que le département de la Mvila contient moins de massifs forestiers que le reste de la région. On a donc pu y ouvrir plus de routes qu'ailleurs.

- **Tableau 19: longueurs et densités de routes dans la Mvila**

N°	Classement	Longueur (km)	Superficie (km ²)	Densité m/km ²	Population (habitants)	Km/1000hab (Km)
1	Nationale	210,9	8726	24,17	197 000	1,07
2	Provinciale	63,4	8726	7,27	197 000	0,32
3	Départementale	363,9	8726	41,70	197 000	1,85
4	Route rurale	1470,9	8726	168,57	197 000	7,47
		2109,1	8726	241,7	197 000	10,71

Sources : RGRC, longueur de routes par arrondissement (avril 2011)

Types de routes et praticabilité

Le réseau se répartit entre 92km de routes revêtues et 2015km de routes en terre. Les routes revêtues sont de bonne praticabilité, les routes en terre de moyenne praticabilité. La plupart des routes rurales sont peu praticables en saison des pluies.

- **Tableau 20: caractéristiques des routes dans la Mvila**

Route en Km	Nationales	Provinciales	Départementales	Rurales	Total
Bitumées	92	/	/	/	92
En terre	70	60	378	1507	2015
Total	162	60	378	1507	2107

Il ressort que le pourcentage de routes bitumées dans le département est de 4,4%, inférieur à celui de la région (5,8%), et que 57% du linéaire de routes nationales sont bitumées.

Trafic

Le trafic sur les principaux axes de circulation du département est sensiblement élevé sur les routes nationales, et faible sur les départementales. Dans tous les cas, il est inférieur à 500 véhicules/jour⁽¹⁾

La destination Mbanga –Ebolowa enregistre le taux de trafic le plus élevé. C'est en effet la route reliant la Capitale régionale à Yaoundé. Arrive en deuxième position l'axe Ebolowa- Ambam qui est une liaison trans frontalière. Curieusement, le trafic entre Ebolowa et Sangmelima est deux fois plus important que celui d'Ebolowa-Kribi.

- **Tableau 21: trafic de référence sur les principaux axes**

N° Route	Désignation tronçon	Longueur (Km)	Trafic de référence Véh/j	% PL
N2	Mbanga - Ebolowa	57,6	500	10
N2	Ebolowa - Nkoemvon	13,4	270	10
N2	Nkoemvom - Ambam	90	270	10
N17	Akom II - Ebolowa	83,2	100	25
N17A	Mengong - Zoebefam	42,9	250	30
P10	Accès Village Comice	6	-	-
D38	Endengue - Mvangan	48,9	50	-
D39	Mvangan - Ebolowa	88,5	50	35
D39 NP	Mvangan - Mengong	72	-	-
D39 NP	Minkok (Int N2) - Ebolowa	37,0	-	-
D42	Ebolowa - BiwongBanè	24,1	150	10
	Lim SU/CE - BiwongBanè	10,0	-	6
P10	Mbango (P8) - Comice Ebolowa (N2)	59,4	200	-

Sources : Annexe B réseau routier classé (Plan Directeur Routier)

Desserte

Les routes du département de la Mvila remplissent deux fonctions : interrégionales et de desserte départementale.

La route Ebolowa-Ambam, revêtue, relie la MVILA à la Vallée du Ntem ; Ebolowa-Mengueme relie la Mvila à la région du Centre ; Ebolowa-Mengong-Zoebefam relie la Mvila au Dja et Lobo ; Ebolowa-Lolodorf relie la Mvila à l'Océan tout comme Ebolowa –Akoum II relie la Mvila à l'Océan. Les autres routes, qu'elles soient nationales ou provinciales, assurent les liaisons inter-départementales, ou départementales.

Le Département de la Mvila n'est pas directement relié au Gabon avec lequel il partage pourtant une frontière commune. Il est principalement relié au Gabon par l'itinéraire Ebolowa-Sangmelima-Oveng qui est une route de classe départementale en terre ou Ebolowa-Ambam Abang /Minko qui est une route revêtue et à la Guinée Equatoriale par la liaison Ebolowa-Ambam-Kye/Ossi dont une grande partie de l'itinéraire passe par la Vallée du Ntem.

Une liaison majeure du Département, l'axe Est-Ouest, AkoumII (limite Océan)–Ebolowa-Mengong-Zoebefam, n'est revêtue que sur le tronçon Ebolowa-Mengong (30 km).

Ponts et équipements divers

Le département compte 70 ponts dont plus de 68% sont à réhabiliter, la moitié en priorité, l'autre moitié à moyen terme.

- **Tableau 22: niveau de dégradation des ponts des routes rurales de la Mvila**

Catégories ¹¹	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Total
Nombre	24	4	20	17	4	1	70

Les routes du département sont équipées de deux péages (Mengong et Nkoemvon), de 25 barrières de pluies, soit une moyenne d'une barrière de pluies pour 84 km de routes en terre.

Les gares routières ne disposent pas d'espace spécialement aménagé à l'exception de la ville d'Ebolowa (New Bell).

Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire Otélé-Mbalmayo qui aurait pu se prolonger vers Ebolowa a plutôt été désaffecté. Aucun axe ferroviaire ne traverse le département de la Mvila. Mais une extension du réseau ferroviaire dans le département fait partie du projet de Plan Directeur ferroviaire 2012.

Ports et aéroports

Il n'existe pas de port dans le département.

La ville d'Ebolowa dispose d'un aéroport tertiaire et d'un hélicoptère à Metipwale aménagé dans le cadre du Comice agro-pastoral d'Ebolowa et relié à la ville par une route de 3km. Ces infrastructures sont quasiment toutes hors service.

Département de la Vallée du Ntem

Infrastructures routières

Longueur du réseau et densité des routes

Le réseau routier du département comprend 1240,1km dont 120km de routes nationales, 153,3km de routes départementales et 967,1 km de routes rurales.

¹¹ Cat **A** : ouvrages avec défauts très importants, dangereux, à réparer en priorité, Cat **B** : ouvrages avec défauts importants, et évolutifs, à réparer à court terme, Cat **C** : ouvrages avec défauts, à réparer à moyen terme, Cat **D** : ouvrages nécessitant une surveillance rapprochée, Cat **E** : ouvrages en état de service suffisant et nécessitant quelques travaux d'entretien, Cat **F** : ouvrages ne nécessitant aucun entretien

- **Tableau 23: longueur et densité des routes dans la Vallée du Ntem**

N°	Classement	Longueur (km)	Surface	Densité m/ km ²	Population	Km/1000hab
1	Nationale	120	7258	16,53	79 192	1,51
2	Provinciale	0	7258	0	79 192	0
3	Départementale	153,3	7258	21,12	79 192	1,94
4	Route rurale	966,8	7258	133,20	79 192	12,2
		1240,1	7258	170,86	79 192	15,66

Il ressort du tableau ci-dessus que la densité routière du département est de 171m/km², inférieure à la moyenne régionale (215,3m/km²). Cela résulte de la forte présence de forêts protégées dans la partie ouest du département. Le nombre de km de routes pour 1000 habitants est de 15.66km, chiffre supérieur à la moyenne de la Région (8,7km), qui s'explique par la faible population du département.

Types de routes et praticabilité

Le réseau routier départemental est réparti entre 123km de routes revêtues et 1117km de routes en terre. Les routes revêtues sont de bonne praticabilité en toute saison, les routes en terre de praticabilité moyenne. La plupart des routes rurales ne sont praticables que 9 mois sur 12.

- **Tableau 24: caractéristiques des routes de la Vallée du Ntem**

Route en Km	Nationales	Provinciales	Départementales	Rurales	Total
Bitumées	118	-	-5	-	123
En terre		-	155	972	1117
Total	118	-	160	972	1240

Le pourcentage des routes bitumées du département est de 6,1%, et 86% des routes nationales sont en terre. Aucun tronçon de routes provinciales, aucun tronçon de routes départementales n'est bitumé.

Trafic

Le trafic du département est globalement faible. Il est cependant sensiblement plus important sur les axes transfrontaliers où le trafic de référence atteint 400 véhicules/jour.

- **Tableau 25: trafic de référence dans la Vallée du Ntem**

N° Route	Désignation tronçon	Longueur (Km)	Trafic de référence	% PL
N2	Nkoevom - Ambam	90	270	10
N2	Ambam - Frontière Gabon	13,0	400	10
N2A	Ambam - Frontière Guinée Eq	31,2	400	5
D41	Meyo Centre - Ma'an - Nyabessam	92,8	100	10

- **Tableau 26: trafic relevé en 2015**

N°	Section	Route	Trafic (véhicules)
1	MA'AN-MEYO CENTRE	D041B	198
2	EBOLOWA -MEYO CENTRE	N002B	667
3	AMBAM-MEYO CENTRE	D002B	602
4	OLAMZE-NGOAZIK	D082B	226
5	AMBAM-NGAZIK	N002A	867
6	FRONTIERE GUINEE-NGOAZIK	N002A	824

En comparant les trafics sur les tronçons identiques, on se rend bien compte de la différence entre 2003 et 2015.

Desserte

Les routes du département remplissent deux fonctions : transfrontalières et inter départementales. La route Ebolowa (limite Mvila)-Meyo-Ambam, revêtue, relie le Cameroun au Gabon par Ambam-Minko'o et à la Guinée Equatoriale par Kyé Ossi. C'est la principale liaison transfrontalière avec les pays voisins. Elle est entièrement bitumée.

La départementale 82 (D82) s'arrête à Olamze et ne se prolonge pas vers la Guinée équatoriale. De même, la D41 (Meyo-Nyabessam) ne se prolonge pas vers le département de l'Océan en raison de la présence d'un important massif forestier protégé. Enfin, le réseau de la Vallée du Ntem manque de liaison majeure Nord-Sud.

Ponts et équipements divers

Le département compte 31 ponts dont près de 75% sont à réhabiliter, quatorze en priorité.

- **Tableau 27: niveau de dégradation des ponts des routes rurales de la Vallée du Ntem**

Catégories	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Total
Nombre	14	2	7	2	4	2	31

La D41 est équipée d'un bac à Nyabessam. La réalisation du barrage à Memveele le rendra obsolète. Une station de pesage a été aménagée à Ambam. Le réseau en terre compte 10 barrières de pluie ce qui donne une moyenne d'une barrière de pluies pour 190km de routes en terre, chiffre très inférieur à la moyenne de la région qui est de 51km, et encore très inférieur à l'objectif retenu de 30km dans le Programme Sectoriel des Transports (PST).

La fonction transfrontalière des principaux axes du département accentue l'importance des gares routières au niveau des postes frontaliers tels que Kye-Ossi ou Ambam-Minko'o.

Réseau ferroviaire

Aucun axe ferroviaire ne traverse actuellement le département. Le projet de réseau du Plan Directeur ferroviaire de 2012 propose une extension traversant le département du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Ports et aéroports

Il n'existe ni port ni aéroport dans le département.

Département de l'Océan

Infrastructures routières

Longueur du réseau et densité des routes

Le réseau routier du département comprend 3370,8km dont 261km de routes nationales, 200,9 km de routes provinciales, 181km de routes départementales et 2726,9km de routes rurales. Soit une densité moyenne de 293.6m/km² et 18.8 km pour 1000 habitants.

- **Tableau 28: longueurs et densité des routes dans l'Océan**

N°	Classement	Longueur (km)	Surface	Densité m/ km ²	Population	Km/1000hab
1	Nationale	261,9	11483	22,81	179093	1,46
2	Provinciale	200,9	11483	17,50	179093	1,12
3	Départementale	181,1	11483	15,77	179093	1,01
4	Route rurale	2726,9	11483	237,47	179093	15,23
		3370,8	11483	293,55	179093	18,83

La densité des routes (293.6m/km²) est supérieure à la moyenne de la Région qui est de 215,3 m/km². Le nombre de km pour 1000 habitants est deux fois supérieur à la moyenne régionale. Ces chiffres traduisent la qualité plus élevée de desserte du département.

Types de routes et praticabilité

Le réseau routier se répartit entre 115km de routes revêtues et 925km de routes en terre classées. Le réseau revêtu est en bon état et praticable. Les 90% de réseau en terre sont mal entretenues et contribuent à l'enclavement du département pendant la saison des pluies.

- **Tableau 29: répartition du réseau dans l'Océan**

Route en Km	Nationales	Provinciales	Départementales	Rurales	Total
Bitumées	76	27	-	12	115
En terre	186	168	170	2732	3256
Total	262	195	170	2744	3371

Il ressort du tableau ci-dessus que le pourcentage de routes bitumées sur la longueur totale de routes classées est de 3,4%, taux très inférieur à la moyenne régionale, traduisant le faible taux de bitumage des routes du département de l'Océan. 71 % du linéaire de routes nationales est en terre, ce qui correspond à la moyenne régionale.

Trafic

Seul l'axe bitumé Edéa-Kribi connaît un trafic important (>500 véhicules/jour). Les autres axes, principalement en terre, connaissent des trafics faibles, voire très faibles pour certains.

- **Tableau 30: principaux axes routiers de l'Océan**

N° Route	Désignation tronçon	Longueur (Km)	Trafic de référence	% PL
N7	Lim LT - Kribi	82	500	25
N7	Kribi - Campo	72	250	9
N17	Kribi - Akom II	85,2	100	25
P8	Lolodorf - Bande Wouri - Kribi	119,0	150	40
P10	Lim CE/SU (Eseka) - Lolodorf	25,9	150	40
P10	Lolodorf - Mbango	10,7	150	-

Desserte

Du fait de l'existence de nombreux cours d'eau, le réseau routier est caractérisé par de nombreux ouvrages d'art (ponts semi-définitifs, ponts forestiers ou passages busés), dont seuls ceux du réseau prioritaire sont en assez bon état. Les axes dominants de transports Kribi-Edéa, Kribi-Campo, Kribi AkomII, Kribi-Bipindi-Lolodorf ont un caractère inter-régional et ou régional. L'axe Kribi-Campo pourrait se prolonger vers la Guinée Equatoriale moyennant la construction d'un ouvrage de franchissement sur le Ntem au sud.

Ponts et équipements divers

Le département compte 131 ponts dont 44% sont à réhabiliter et plus de 50% en état de service suffisant.

- **Tableau 31: niveau de dégradation des ponts des routes rurales de l'Océan**

Catégories	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Total
Nombre	41	7	10	6	66	1	298

Le réseau routier du département comporte de nombreux équipements : deux stations de pesage à Kribi et Lolodorf, un péage à Kribi (au lieu-dit Polongwe). La ville de Kribi dispose également de trois gares routières à Mokolo, Ngoye, dont seule celle de Doumbe est aménagée. Les gares routières d'AkomII et de Lolodorf sont de simples aires de parking de véhicules.

Réseau ferroviaire

Aucun axe ferroviaire ne traverse le département actuellement. Le projet du Plan Directeur ferroviaire de 2012 prévoit de traverser le département du Nord au Sud (Edéa-Lolabé) et de l'Est à l'Ouest (Lolabé-Mballam).

Ports et aéroports

Ports

Le vieux port de Kribi, créé en 1920, est situé dans la partie échancrée de la côte, à l'embouchure de la Kienké. L'accessibilité au port n'est pas facile pour les gros bateaux. Les activités import-export de Kribi sont en baisse et concerne un peu d'exportation de grumes provenant du sud du pays, du cacao produit dans la région et des produits halieutiques.

Le pétrole produit localement est exporté par la plateforme d'Ebomé.

Le pétrole du Tchad qui arrive par un pipeline est exporté grâce à un terminal qui se trouve au large de Kribi.

Les importations/exportations de produits manufacturés et alimentaires sont faites avec la Guinée Equatoriale. Mais l'activité courante du port réside dans le négoce des produits de pêche au débarcadère.

Les infrastructures du port comprennent : deux (02) bâtiments administratifs, un magasin cale de 600m², un magasin estacade de 2055m², un parc à bois de 10200m², une grue de Manon de 12 tonnes ainsi que d'autres matériels logistiques (barques, dragues, remorques,...)

Le port de Campo est très peu équipé et essentiellement tourné vers la pêche.

Tout devrait changer bientôt avec l'ouverture programmée pour 2016 du nouveau port en eaux profondes à 35 km au sud de Kribi. A priori, l'activité du vieux port de Kribi va se réduire encore au plan commercial pour ne concerner que la plaisance et la pêche.

Aéroports

En dépit de l'existence de trois pistes d'atterrissage dans le département, le transport aérien est quasi nul. L'aéroport de Kribi dispose d'une piste de 3150m en état de dégradation avancée. La route qui le dessert est en terre et peu praticable en saison de pluies.

Deux pistes d'atterrissage existent à NIETE (HEVECAM) et à Ipono (Campo) pour de petits aéronefs et essentiellement à l'usage des compagnies agroindustrielles locales.

Département du Dja et Lobo

Infrastructures routières

Longueur du réseau et densité des routes

Le réseau routier du département comprend 3396,6km de routes dont 448,7km de routes nationales, 111,8km de routes provinciales, 424,6km de routes départementales et 2378km de routes rurales. Soit une densité moyenne de 169,7m/km² et un nombre de km pour 1000 habitants de 17,2 km.

- **Tableau 32: longueur et densité des routes dans le Dja et Lobo**

N°	Classement	Longueur (km)	Surface	Densité m/ km ²	Population	Km/1000hab
1	Nationale	482,2	20018	24,09	196 951	2,45
2	Provinciale	111,8	20018	5,58	196 951	0,57
3	Départementale	424,6	20018	21,21	196 951	2,16
4	Route rurale	2350,7	20018	117,43	196 951	11,93
5	Non classée	27,3	20018	1,36	196 951	0,14
		3396,6	20018	169,68	196 951	17,24

La densité moyenne de routes du département, (169.7m/km²) est inférieure à la moyenne de la Région (215,3 m/km²). Malgré la très forte concentration de routes dans la partie Nord/Ouest du département, le reste du département est en grande partie occupé par des massifs forestiers qui imposent le contournement des itinéraires routiers quand ils ne l'empêchent pas purement et simplement.

Types de routes et praticabilité

Le réseau routier du département comprend 3396,6km de routes dont 448.7km de routes nationales, 111.8km de routes provinciales, 424.6km de routes départementales et 2378km de routes rurales. Soit une densité moyenne de 169.7m/km² et 17.2 km pour 1000 habitants.

• **Tableau 33: longueur et densité des routes dans le Dja et Lobo**

N°	Classement	Longueur (km)	Surface	Densité m/km ²	Population	Km/1000hab
1	Nationale	482,2	20018	24,09	196 951	2,45
2	Provinciale	111,8	20018	5,58	196 951	0,57
3	Départementale	424,6	20018	21,21	196 951	2,16
4	Route rurale	2350,7	20018	117,43	196 951	11,93
5	Non classée	27,3	20018	1,36	196 951	0,14
		3396,6	20018	169,68	196 951	17,24

Types de routes et praticabilité

Le réseau routier départemental du Dja et Lobo comprend 254km de routes revêtues et 3147 km de routes en terre. L'ensemble du réseau est en assez bon état.

• **Tableau 34: caractéristiques des routes du Dja et Lobo**

	Nationales	Provinciales	Départementales	Rurales	Total
<i>Bitumées (km)</i>	69	35	150		254
<i>En terre (km)</i>	413	77	277	2380	3147
<i>Total (km)</i>	482	112	427	2380	3401

Il ressort du tableau ci-dessus que le pourcentage du linéaire du réseau bitumé sur le linéaire total est de 7,5%, chiffre supérieur à la moyenne régionale (5,8%). Le département du Dja et Lobo est le département disposant du plus long linéaire de routes départementales bitumées, 150 km.

Trafic

Le trafic du département reste faible. Seul l'axe Ngolbang-Sangmélina connaît un trafic supérieur à 400 véhicules/jour. Le faible trafic sur la liaison transfrontalière Mintom-Mbalam-Frontière semble traduire la modicité des échanges entre le Cameroun et le Congo. Il est vrai que ces échanges se font plus en passant par la région de l'Est. Avec le bitumage en cours de ce tronçon, le trafic devrait pouvoir évoluer rapidement car cette voie sud serait à la fois bien meilleure et beaucoup plus courte que celle de l'est, permettant de faire un Yaoundé-Brazzaville dans de bonnes conditions.

• **Tableau 35: principaux axes routiers du Dja et Lobo**

N° Route	Désignation tronçon	Longueur (Km)	Trafic de référence	% PL
N9	Ngolbang - Sangmélina	69,5	400	11
N9	Sangmélina - Olounou	23,7	200	25
N9	Oloumou - Djoum	80	150	25
N9	Djoum - Mintom	81,5	50	25
N9	Mintom -Mbalam - Fr Congo	152	50	25
D40 NP	Doum - Ebtenkon - Mfouladja (Int 9)	20,0	-	-
D34 ND	Nsimi - Zoétéélé	13,7	70	10

• **Tableau 36: trafic observé en 2015**

N°	Sections	Routes	Traffic (véhicules)
1	MBELLI-MVIA	BELLI	971
2	BENGBIS-MESSAMENA	P007N	180
3	BENGBIS-OLEMBE	D032N	64
4	NKOLEBANG-NKOASSE	D0033N	1532
5	NSIMI-ZOETELE	D034N	100
6	OVENG-ZOETELE	D035	525
7	SANGMELIMA-MADJOUR	D037	197
8	SANGMELIMA-NKWANG	N009B	945
9	NKOLBANG-NKWANG	N009B	1001
10	NKOLTOUTOU-NKWANG	X001B	143
11	SANGMELIMA-OLOUNOU	N009B	446
12	DJOUR-OLOUNOU	N009B	392
13	OVENG-OLOUNOU	N017B	96

Les trafics ont pratiquement doublé entre 2003 et 2015

Desserte

Les principaux axes routiers du département remplissent les trois fonctions :

- *transfrontalière* : les axes Sangmélima–Oveng et Sangmélima–Mbalam ;
- *Interrégionale avec les axes* : Mbalmayo–Sangmélima, Sangmélima–Bengbis–Akonolinga et Sangmélima–Bengbis–Somalomo ;
- *inter-départementale* : les axes-Sangmélima–Ebolowa et Sangmélima– Mvangan.

L'armature viaire présente une absence de liaison Nord/Sud, dans le sens Bengbis–Djour–Frontière du Gabon. De même la liaison Mintom–Lomié qui ouvre le Sud à l'Est n'est assurée que par une route en terre de catégorie route rurale.

Ponts et équipements divers

Le département compte 66 ponts dont la quasi-totalité est à réhabiliter. Seul un pont est en état de service suffisant et nécessitant quelques travaux.

• **Tableau 37: niveau de dégradation des ponts et des routes rurales du Dja et Lobo**

Catégories	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Total
Nombre	18	10	37	/	1	66	298

La liste des équipements comprend une station de péage près de Sangmélima, 30 barrières de pluies, dont plus de 50% sont hors service, des gares routières dont une seule est spécialement aménagée.

Réseau ferroviaire

Aucun axe ferroviaire ne traverse le département. Le projet de réseau du Plan Directeur ferroviaire 2012 prévoit de traverser le département du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Ports et aéroports

Il n'existe pas de port dans le département.

Une piste de 4000m a été construite dans la ville de Meyomessala, praticable.

8.2.3. Infrastructures routières / Synthèse régionale Sud

Le réseau routier régional comprend trois classes de routes : les routes nationales, les routes provinciales, les routes départementales. Le reste des routes, constitue l'ensemble des routes rurales dites non classées.

- **Tableau 38: linéaire des routes et leurs caractéristiques**

<i>Routes en Km</i>	Nationales	Provinciales	Départementales	Rurales	Total
<i>Bitumées</i>	374	79	128	134	715
<i>En terre</i>	757	259	1038	2269	4323
<i>Total</i>	1131	338	1166	2403	5038

Sources : Délégation Régionale des Travaux Publics du Sud

Il en ressort que l'ensemble des routes classées du Sud totalise 2635km de longueur, que le pourcentage de routes bitumées dans la région du Sud est de 14,2% et que le linéaire de routes bitumées de la Région Sud représente 33% du linéaire des routes nationales.

La superficie théorique occupée par l'ensemble des routes de la région pourrait constituer un indicateur intéressant pour l'analyse. Le domaine routier relève du domaine public et les emprises des routes sont définies dans le Régime Foncier et Domanial. Au terme de l'ordonnance N°77/2 du 10 janvier 1977, en milieu rural, les autoroutes ont une emprise de 100m de part et d'autre de la chaussée, les routes nationales et provinciales ont une emprise de 40m de part et d'autre de la chaussée, les routes départementales ont une emprise de 25m de part et d'autre de la chaussée, les routes rurales ont une emprise de 10m de part et d'autre de la chaussée. A partir de ces données il est possible de calculer la superficie occupée par chaque catégorie de routes du territoire national. Pour l'heure, cet exercice ne semble pas tout à fait justifié cependant car le classement des routes va connaître des modifications dans un proche avenir tel que proposé dans le Plan Directeur Routier (PDR).

D'après le PDR, les routes nationales assurent les liaisons internationales, les liaisons CEMAC, les liaisons transafricaines, ou celles retenues au Plan Directeur Consensuel CEAAC, les liaisons à un grand pôle d'intérêt national (industriel ou touristique), ou toute autre route d'importance nationale ou stratégique ou de contournement d'agglomération urbaine.

Les routes provinciales assurent les liaisons transfrontalières d'intérêt régional, les liaisons entre un chef-lieu de région et les chefs-lieux de départements ou à une route nationale, les liaisons entre deux chefs-lieux de régions, de départements ou interrégionales, la liaison à un pôle d'intérêt régional.

Les routes départementales assurent les liaisons entre chefs-lieux de départements, la liaison entre un chef-lieu d'arrondissement à une autre unité administrative ou la liaison à une route nationale ou assurant la continuité du réseau, la liaison entre deux chefs-lieux d'arrondissement ou une liaison interdépartementale, la liaison à un pôle d'intérêt départemental.

Les routes rurales assurent la desserte des villages, des communautés locales, des unités de production ou des plantations.

Le PDR a proposé une nouvelle classification qui a retenu six (06) catégories de routes : **les routes nationales structurantes, les routes nationales non structurantes, les routes provinciales de priorité 1, les routes provinciales de priorité 2, les routes départementales de priorité 1, les routes départementales de priorité 2.**

Cette nouvelle classification basée sur une analyse des fonctions de chaque route, n'a pas encore fait l'objet d'une approbation officielle. Elle a donné lieu à une nouvelle répartition du linéaire de routes sur le plan national qui diffère sensiblement de l'ancienne.

Selon ce nouveau classement, la région du Sud compterait 5.038km de routes au lieu de 4.501 km dont 2.636 routes classées et 2.403km de routes rurales.

En réalité, le réseau routier du Sud compte aujourd'hui plus de 10.000km de routes. L'exploitation des données du RGRC indique que la longueur totale du linéaire de routes, toutes catégories confondues, est de 10.116km.

Le linéaire du réseau de la Région du Sud est donné dans le tableau suivant.

- **Tableau 39: longueurs des routes du réseau de la région du Sud**

<i>Routes (en km)</i>	Mvila	Vallée du Ntem	Océan	Dja et Lobo	TOTAL
<i>Nationales</i>	210,9	120	261,9	482,2	1 075
<i>Provinciales</i>	63,4		200,9	111,8	376,1
<i>Départementales</i>	363,9	153,3	181,1	424,6	1 122,9
<i>Rurales</i>	1 470,9	966,8	2 726,9	2 378	7 542,6
TOTAL	2 109,1	1 240,1	3 370,8	3 396,6	10 116,6

Source : kilomètres de routes par arrondissement/densité de routes par km² du RGRC.

8.2.4. Comparaison des principaux indicateurs routiers

La densité routière du réseau classé de la région du Sud était de 96m/km², le nombre de km de routes pour 1000 habitants était de 8,7km, le nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants était de 1,1km et le pourcentage de routes bitumées de 12,8%. (Voir en annexe Tome 3 le tableau général comparatif des différentes régions du Cameroun).

A titre de comparaison, les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest avaient les densités de routes les plus élevées en 2003 avec respectivement 281,5 m/km² et 158,4 m/km², alors que l'Adamaoua et l'Est avaient respectivement 66,4 m/km² et 45,2 m/km². Le nombre de km de routes pour 1000 habitants de la région était le plus élevé du Cameroun soit 8,7km, alors que le plus bas était enregistré dans le Littoral soit 1,4km. Le nombre de km de routes bitumées était aussi le plus élevé du Cameroun 1,1km contre 0,11km dans Nord-Ouest où il était le plus faible. Enfin le pourcentage de routes bitumées était de 12,8% se situant au troisième rang derrière le Nord-Ouest 13,5% et le Littoral 16%.

8.2.5. Caractéristiques du réseau routier régional

Les caractéristiques de ce réseau sont données dans le tableau ci-dessous. Le réseau bitumé est en assez bon état, tandis que le réseau en terre est généralement en mauvais état, voire en très mauvais état. (Voir cartes Tome 2 Atlas).

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de l'état et des caractéristiques du réseau routier régional.

- **Tableau 40: état et caractéristiques du réseau régional prioritaire**

<i>Classe du réseau (régionale, départementale, non classée)</i>	Longueur (en km)	Niveau d'aménagement (route bitumée, route en terre latérite, piste)	Etat (bon, moyen, mauvais)
<i>Routes Nationales</i>	1131.8 km	374.22 km bitumées 756.86 km en terre	Bon (bitumées) Moyen et mauvais (en terre)
<i>Routes Provinciales</i>	337.84	78.6 km bitumées 259.24 km en terre	Mauvais pour les routes en terre
<i>Routes départementales</i>	1165.87 km	128 km bitumées 1037.87 km en terre	Mauvais pour les routes en terre
<i>Routes rurales</i>	2403 km	134 km bitumées 2268.4 km en terre	Mauvais pour les routes en terre

Source : délégation régionale des Travaux Publics du Sud.

Pour la suite de l'analyse, il est plus judicieux d'utiliser les données issues du RGRC qui datent de 2010 et couvrent un linéaire plus grand et la population estimée en 2010. Elles sont données par le tableau suivant :

• **Tableau 41: linéaire du réseau de la région du Sud**

Départements	Bitumées (km)	En terre (km)	Superficie (km ²)	Population (hbts) 2010	Total route (km)
Mvilla	92	2.015	8.726	179.429	2.107
Vallée du Ntem	123	1.117	7.258	79.182	1.240
Océan	115	3.256	11.483	179.093	3.371
Dja et Lobo	254	3.147	20.018	196.951	3.401
TOTAL	584	9.535	47.000	698.227	10.119

Source : RGRC 2015

Les principaux indicateurs routiers pour la région du Sud issus de ce tableau sont les suivants :

- le linéaire total (km): **10.119km**
- la densité routière régionale: **215.3m/km²**
- la densité de routes bitumées de la région: **12,43m/km²**
- le pourcentage de routes bitumées de la région: **5,8%**
- le nombre de km de routes pour 1000 habitants de la région: **14,5km**
- le nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants: **0,83km**

8.2.6. Vocation du réseau routier du Sud

Le réseau routier du Sud a une triple vocation : transfrontalière, interrégionale et régionale. Le tableau ci-dessous donne les principaux axes de desserte de la région et leurs caractéristiques.

• **Tableau 42: principaux axes de desserte de la région du Sud et leurs caractéristiques**

Origine	Destination	Distance (en km)	Niveau d'aménagement	Etat	Praticabilité (en mois)
Mbalmayo	Ebolowa	110 km	Bitumées	Bon	12/12
Edéa	Kribi	110 km	Bitumées	Bon	12/12
Mbalmayo	Sangmélina	120 km	Bitumées	Passable	12/12
Ebolowa	Front. Guinée Equ. Et Front. Gabon	120 km	Bitumées	Moyen	12/12
Ebolowa	Kribi	186 km	En terre	Passable	9/12
Ebolowa	Sangmélina	112km	En terre	Moyen	12/12

S'agissant des ponts, il faut souligner que les 338 ouvrages identifiés sont principalement des ponts forestiers ou semi-forestiers, très peu de ponts mixtes ou de ponts à poutres. Les portées des ponts vont de 5m à plus de 50m.

• **Tableau 43: niveau de dégradation des ponts des routes rurales de la région du Sud**

Catégories	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Total
• Nombre	23	26	74	25	75	4	298

Il ressort de ce tableau que plus de 66% des ponts sont à réhabiliter d'urgence ou à court ou moyen terme.

Plus de 80% des ponts de la région du Sud ont moins de 15m comme le montre le tableau ci-dessous

- **Tableau 44: portées des ponts des routes rurales**

Types	- de 5m	5m-10m	10m-15m	15m-25m	25m-50m	+de 50	Total
Nombre	26	169	80	36	16	1	328

8.2.7. Projets routiers

De nombreux projets routiers, sont en préparation ou en cours de réalisation dans la région du SUD, on peut citer :

- *l'axe routier Edéa / Kribi/ Campo ;*
- *l'axe Kribi / Akom II/ Ebolowa/ Sangmélima ;*
- *l'axe Ebolowa /KyéOssi – Frontière Gabon ;*
- *l'axe Sangmélima / Oveng/ Frontière Gabon ;*
- *l'axe Olounou/ Djoum/ Mintom/ Frontière Congo ;*
- *l'axe Lim CE/SU – Sangmélima ;*

8.2.8. Infrastructures de transport / synthèse régionale Sud

La vision du Cameroun à l'horizon 2020 est de développer les infrastructures maritimes, notamment les ports, projets prioritaires porteurs de croissance. En outre, de les relier avec les principales zones industrielles par la construction de voies routières et également ferroviaires.

Infrastructures aéroportuaires

La région dispose d'un aéroport tertiaire et d'un hélicoptère à Metipwale aménagé dans le cadre du Comice agro-pastoral d'Ebolowa. Ces infrastructures sont quasiment toutes hors service.

Elle dispose également de trois pistes d'atterrissage respectivement dans l'Océan à Kribi, à NIETE (HEVECAM), à Ipono (Campo) pour de petits avions.

Enfin, elle possède une piste de 4000m qui a été construite dans la ville de Meyomessala.

L'unique projet en discussion est la mise en fonction effective de l'aéroport de Kribi.

Infrastructures portuaires

Port en eau profonde de Kribi

Les travaux de construction des ouvrages de la première phase sont pratiquement terminés : 2800m de digue de protection, une darse portuaire et le chenal d'accès (dragué à la cote moins 17m permettant l'accès des navires minéraliers de plus de 100000Tpl et des gros navires porte-conteneurs), un terminal à conteneurs de 700m de quai (15m de tirant d'eau et 29ha de terres – pleins), un terminal fer de 300m de quai (5,5m de tirant d'eau et 12ha de terre-pleins), un terminal pétrolier (avec un appontement de 200m de long et un terminal de stockage de 7ha), un terminal aluminium (avec un quai de 200m de long, 12m de tirant d'eau et 10ha de terre-pleins), un terminal de cabotage régional, des voiries et réseaux divers, bâtiments du port et terminaux.

Une deuxième phase est prévue pour la construction d'un terminal minéralier.

Le port pourra accueillir à terme principalement les demandes provenant de l'extension de la production d'aluminium et de l'exploitation des mines de la région.

Le port devra également voir s'accroître son trafic maritime par le désengorgement du trafic maritime du port de Douala.

Les travaux d'aménagement du port en eaux profondes de Kribi avancent bien. Selon les prévisions, les premiers bateaux commerciaux devraient accoster au 2^{ème} trimestre 2016.

Les projets reposent sur :

- *le port en eau profonde (terminaux porte conteneur et multimodal) ;*

- *le port industriel de Lolabé (terminal minéralier) ;*
- *le port de plaisance à 12km au sud de Kribi ;*

Infrastructures ferroviaires

Le projet de développement des infrastructures ferroviaires, sur la base des objectifs de croissance des industries minières, des études sur le schéma directeur des infrastructures frontalières et sur l'interconnexion sous régionale prévoie de développer des infrastructures ferroviaires dont la région du Sud sur 2 axes prioritaires. Il s'agit de l'axe Edéa-Lolabé (localité de Kribi abritant le port en eaux profonde) long de 136km pour une connexion avec le réseau existant, et de l'axe Lolabé-Mballam, le plus long, pour le transport du minerai de fer.

La réalisation de ces projets est cependant conditionnée par la mise en exploitation des minerais de fer. Le coût élevé des investissements imposera sans doute une révision à la baisse de certains projets par souci de rentabilité.

8.2.9. Synthèses FFOM transports région du Sud

Forces et atouts

En matière d'organisation des transports :

- *La présence dans la région d'un ensemble d'acteurs institutionnels et privés qui ne demandent qu'à être mieux organisé ;*

En matière de routes :

- *L'existence d'un maillage routier propice à une couverture satisfaisante de la région ;*
- *L'existence des amorces de routes transfrontalières pouvant assurer des liaisons utiles avec les pays voisins ;*
- *Un relief moyennement accidenté, permettant la construction de routes à moindre coût ;*
- *L'abondance de gisements de latérite.*

En matière portuaire :

- *L'existence d'une façade maritime favorable au développement portuaire ;*
- *L'existence du nouveau port de Kribi ;*
- *L'existence de projets d'exploitation minière nécessitant des ports d'évacuation.*
- *La possibilité d'un transport fluvial sur les fleuves Nyong et Kienké pour l'évacuation du bois en grumes.*

En matière aéroportuaire :

- *L'existence de pistes d'atterrissage et d'héliports permettant d'assurer un trafic domestique, voire un transport aérien de courtes distances avec les pays voisins.*

Contraintes et faiblesses

En matière d'organisation des transports :

- *La vétusté du parc automobile qu'il soit dédié au transport des personnes ou au transport des biens ;*
- *La faiblesse du parc notamment celui des véhicules de transport de biens ;*
- *Le faible développement du secteur privé en termes d'assurances, de centre de contrôles techniques... ;*
- *Le manque d'organisation dans la gestion du transport : gares routières non aménagées...*

En matière de routes :

- *Le mauvais état des routes rend la circulation lente, dégrade rapidement les véhicules, multiplie les accidents ;*
- *La saison de pluies rend les routes en terre impraticables pendant près de trois (3) mois dans l'année ;*

- *La présence de massifs forestiers protégés impose leur contournement aux itinéraires, ce qui augmente les distances et accroît les charges d'exploitation ;*
- *La présence de nombreux cours d'eau impose la construction de nombreux ouvrages d'art ou des ruptures d'itinéraires ;*
- *Le faible niveau de bitumage des routes accélère le vieillissement et l'usure des véhicules ;*
- *L'absence de moyens financiers qui retarde la mise en place de nombreux projets élaborés ou en cours d'élaboration ;*
- *La faiblesse des moyens matériels mobilisés par les petites et moyennes entreprises (PME) qui interviennent dans l'entretien des routes rallonge les délais de livraison des chantiers ;*
- *L'incompétence des PME d'entretien pèse négativement sur la qualité de l'entretien des routes.*

En matière de transport portuaire :

- ❖ *La baisse de l'exportation de bois en grumes ;*
- ❖ *La baisse de la pêche ;*
- ❖ *Le vieillissement des installations portuaires.*
- ❖ *Le retard dans le lancement des projets miniers majeurs ;*

En matière d'infrastructures aéroportuaires

- ❖ *L'absence d'aménagement et d'entretien des structures existantes ;*
- ❖ *L'inexistence de sociétés de transporteurs nationales ;*
- ❖ *L'absence de politique régionale de transport aérien qui favorise les liaisons de courtes distances.*

8.2.10.Principales problématiques

On retiendra que le problème majeur de la région au niveau des transports est l'absence de route bitumée de bonne capacité de transport entre Kribi/nouveau port de Lolabé et Ebolowa et Sangmélina pour relier le port en eaux profondes à l'Ouest avec les villes et les mines de l'Est, et avec le nord du Gabon et du Congo. Cette route est cependant d'ores et déjà engagée, de même que la liaison Sangmélina-Ouessou. Pour le transport des produits miniers, il est cependant nécessaire de prévoir une route dédiée (en l'absence ou en attendant un chemin de fer) car il n'est pas raisonnable d'utiliser les routes administratives pour ce type de trafic.

Avec l'augmentation du trafic, il faut également prévoir un redimensionnement de l'axe Edéa-Kribi-Lolabé et la prolongation de cet axe jusqu'à Campo afin de faire la liaison avec la route de Bata de l'autre côté du Ntem. Un pont sur le Ntem doit être également envisagé. Dans la même logique, il faut prévoir une liaison bitumée entre Ebolowa-Ma'an-Menvele et Campo, avec des dispositions particulières pour la traversée du parc national de Campo Ma'an, pour désenclaver toute la partie sud de la région. Toujours en matière de redimensionnement, il faut revoir celui de l'axe nord-sud, notamment depuis Ebolowa jusqu'à Kye Ossi et les frontières car le trafic en augmentation nécessite une route plus large.

Il n'y a aucun chemin de fer dans la région Sud. Or, le développement de l'activité minière en a besoin pour relier le port en eaux profondes aussi bien sur l'axe ouest-est que sur l'axe sud-nord. De même, le nouveau port en eaux profondes est un progrès considérable, mais une deuxième tranche de travaux devrait être lancée pour permettre d'accueillir les navires minéraliers, le terminal actuel n'étant pas dimensionné pour faire face à tous les besoins.

Plusieurs arrondissements ne sont pas reliés par des routes bitumées (ou ne sont pas sur les axes en cours d'aménagement actuellement), ce qui les conserve dans un état de relatif enclavement, notamment en saison des pluies, et limite considérablement leurs possibilités de développement. Idem pour les localités secondaires dont les routes en terre ne sont pas bien entretenues.

Le développement du port de Kribi demande non seulement des aménagements portuaires, routiers, autoroutiers, ferroviaires, urbains pour rendre l'investissement pleinement rentable, mais aussi la réfection de l'aérodrome de Kribi pour l'élever au rang d'aéroport national.

8.3. Energie

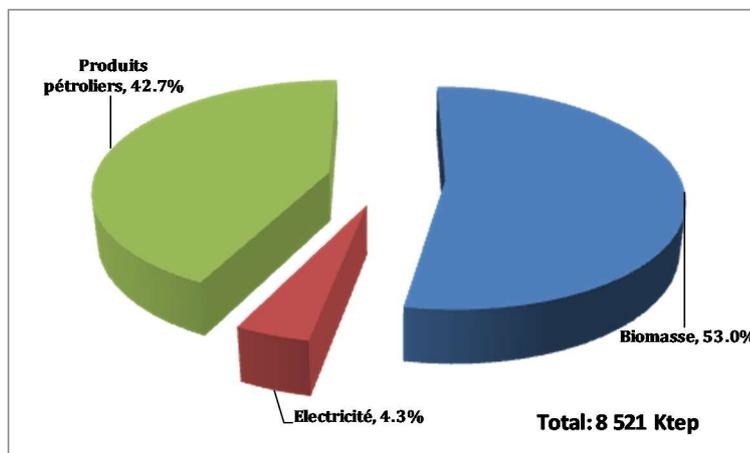
L'énergie est un facteur clé de développement socio-économique et du développement durable en général. La quantité d'énergie consommée par habitant donne des indications claires sur le niveau de développement dans un pays ou un territoire. Aussi, des recherches ont lié directement la quantité d'électricité consommée par habitant à l'Indice de Développement Humain (IDH) d'un pays.

Les changements climatiques représentent une menace réelle à la survie de l'être humain sur la surface terrestre. Les changements climatiques sont dus aux gaz à effet de serre (GES) anthropogéniques émis dans l'atmosphère. La production et la consommation énergétique participent à plus de 60% des GES émis dans l'atmosphère.

La Région du Sud du Cameroun pour se développer en suivant les principes de développement durable doit se doter de suffisamment d'énergie pour sa population grandissante, tout en s'assurant que cette énergie est suffisamment propre pour réduire son impact sur les changements climatiques.

8.3.1. Bref aperçu situation énergétique du Cameroun

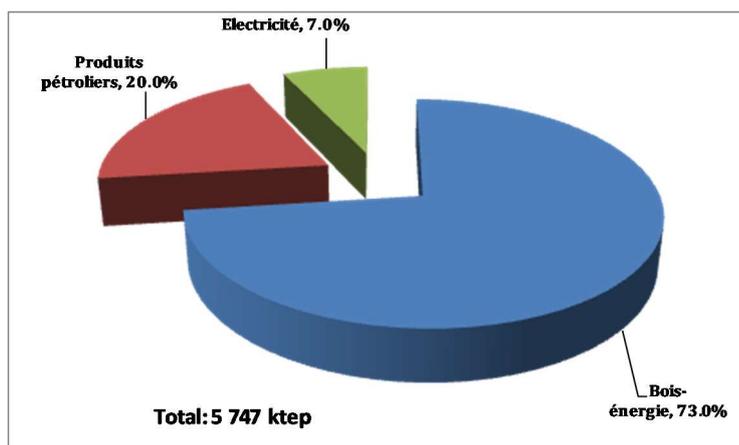
Comme le démontre la figure suivante tirée du document Situation Energétique du Cameroun 2011 (SEC, 2011), la production énergétique au Cameroun est encore en grande partie basée sur la biomasse à 53%, suivie des produits pétroliers à 42,7% et enfin de l'électricité qui ne représente que 4,3%. Ces trois sources d'énergie ont chacune leur importance sur le développement socio-économique et l'environnemental et, de fait, sur le Développement Durable.



Source : SEC, 2011

- **Figure 5: Production énergétique au Cameroun en 2010**

A côté de la production énergétique, la consommation énergétique qui représente la quantité d'énergie disponible à l'utilisateur final est représentée par la figure ci-après. On voit aussi que la consommation du bois-énergie (forme la plus utilisée de la biomasse au Cameroun) domine avec plus de 73% contre 20% pour les produits pétroliers et 7% pour l'électricité.



Source : SEC, 2011

- **Figure 6: Consommation énergétique au Cameroun en 2010**

L'électricité

Le taux d'électrification et la quantité d'électricité consommée par habitant déterminent le niveau de développement d'un pays. Quelques données clés pour le Cameroun :

Donnée	Valeur/indication	Importance/Commentaire
Taux d'électrification nationale	54%	Près de 10 millions d'habitants n'ont pas encore accès à l'électricité
Taux d'électrification urbaine	88%	
Taux d'électrification rurale	17%	Les villageois continuent de dépenser temps et argent pour s'éclairer avec les lampes à pétrole et recharger difficilement les téléphones portables
Nombre d'heures par an sans électricité (2014) ¹²	105h	Ce nombre est énorme comparé à la France qui était à moins de 20 minutes.

Le Cameroun met depuis quelques années un accent particulier sur la production, le transport et la distribution d'une bonne qualité de l'électricité à ses populations à travers une législation forte et dont la cohérence s'améliore progressivement.

Les institutions¹³ liées à la fourniture de l'électricité au Cameroun sont :

- **Table 1: les institutions liées à la production d'électricité au Cameroun**

Sigle	Nom complet	Rôle/responsabilités
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie	Elabore et veille à l'exécution de la politique énergétique nationale sous le contrôle de la Présidence de la République. Le MINEE a toute une direction dédiée à l'Electricité
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité	Encadre et contrôle/régule ENEO et tous les autres opérateurs dans la fixation des tarifs de l'électricité
ENEO	Energy of Cameroon	Est société nationale d'électricité qui pour le moment produit (en attendant d'autres PI), transporte (en attendant que la SONATREL créée en 2015 commence ses activités) et distribue l'électricité
PI	Producteurs	La loi sur l'électricité de (1998) donne la possibilité à tout

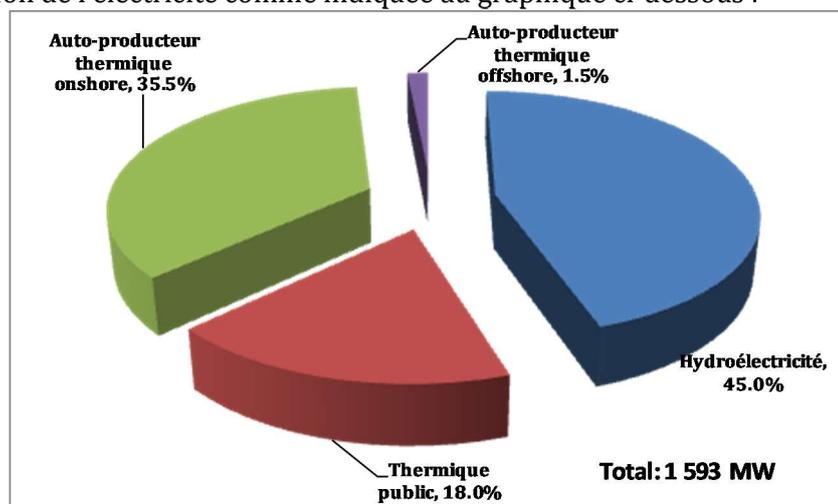
¹² Extrait d'un discours de L'actuel Directeur Général de Energy of Cameroon (ENEO), Monsieur Joel NANA KONTCHOU, dans une communication donnée au GICAM en 2015

¹³ Note : Les mairies, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale peuvent aussi faciliter la production et la distribution de l'électricité à petite échelle aux communes.

	Indépendants	Producteur Indépendant de produire et vendre son électricité au réseau. Seules deux entreprises, KPDC (Kribi Power Development Corporation, centrale à gaz de 216 MW) et DPDC (Dibamba Power Development Corporation, Centrale au fioul de 86 MW) peuvent être considérées comme des producteurs indépendants pour l'instant, mais plusieurs autres projets sont en cours.
EDC	l'Electricity Development Corporation	Se charge de gérer le patrimoine de l'Etat Camerounais dans le secteur de l'électricité, surtout le patrimoine hydroélectrique
AER	l'Agence de l'Électrification Rurale	Se charge de promouvoir l'électrification rurale en construisant et suivant les projets de l'Etat tout en encadrant les opérateurs privés dans le secteur rural
FER	Fonds d'Électrification Rurale	Sa mission est de financer les projets et programmes d'électrification rurale. Il est logé à l'AER
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité	Elle transporte l'électricité et gère le réseau de transport de l'électricité pour le compte de l'Etat Camerounais

Source : diverses compilations

Dans un contexte de déficit énergétique, d'un réseau électrique ne couvrant pas l'ensemble du territoire national et de délestage, certains industriels, entrepreneurs et particuliers ont l'obligation de se doter de solutions autonomes telles que les groupes électrogènes pour assurer la continuité des services énergétiques dans leurs activités respectives. Cette forme de production bien que très chère reste très importante parce que ces consommateurs n'ont pas d'autres alternatives. Ces auto-producteurs représentent en puissance installée jusqu'à 37%¹⁴ de production de l'électricité comme indiquée au graphique ci-dessous :



Source : SEC, 2011

- **Figure 7: Source de production d'électricité au Cameroun en 2010**

L'utilisation des sources d'énergie renouvelable pour la production d'électricité telles que la biomasse, l'éolien, le solaire et la petite hydro reste marginale au Cameroun et de ce fait n'entre pas encore dans les bilans nationaux.

Les grandes centrales de production (actuelles et projetées) de l'électricité au Cameroun jusqu'en 2020 sont :

- **Table 2: les principales centrales de production d'électricité au Cameroun jusqu'en 2020**

Centrale	Capacité (MW)	Type	Année de mise en service
Songloulou	384	hydro	1981

¹⁴ Les auto-producteurs cependant représentent seulement 20% (comparée à 37% de capacité installée) en énergie produite car mettent hors tension les groupes électrogènes quand l'électricité du réseau est disponible.

<i>Edea</i>	276	hydro	1953
<i>Lagdo</i>	72	hydro	1983
<i>Centrale à gaz de Kribi</i>	216	Gaz	2013
<i>Dibamba</i>	88	Fuel lourd	2009
<i>Limbé</i>	85	Fuel lourd	2005
<i>Lom Pangar</i>	30	Hydro	En construction
<i>Mekin</i>	15	Hydro	En construction
<i>Memve'ele</i>	211	Hydro	En construction

Source : Extrait et compilé du SEC, 2015

Ces grandes centrales sont accompagnées par des petites et moyennes centrales thermiques raccordées aussi à différents réseaux électriques.

En plus, des très petites centrales isolées de quelques kW existent pour la production d'électricité dans les localités très éloignées des réseaux électriques.

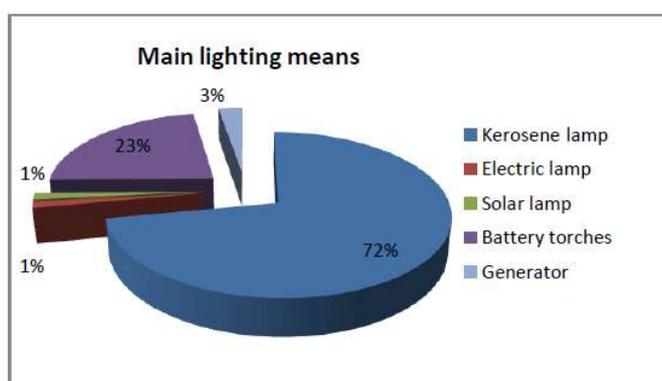
Le Cameroun a trois réseaux de transport et distribution de l'électricité, notamment :

- ❖ *Le Réseau Interconnecté Sud (RIS) qui est le plus important et trafique 94% (REC, 2015) de toute l'électricité consommée au Cameroun en 2014. C'est à ce réseau que sont connectées les villes de Douala et Yaoundé, de loin les plus industrialisées du Cameroun. Ce réseau dessert jusqu'à 6 Régions, Sud, Centre, Littoral, Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest. Les grandes centrales citées plus haut y injectent leur électricité.*
- ❖ *Le Réseau Interconnecté Nord (RIN) trafique juste 5% (REC, 2015) de l'électricité produite en 2014 principalement par la centrale hydroélectrique de Lagdo pour desservir les Régions Adamaoua, Nord et Extrême-Nord*
- ❖ *Le Réseau Est (RE) est le plus petit trafiquant juste 1% (REC, 2015) de l'électricité du Cameroun en 2014 et desservant uniquement la Région de l'Est. L'électricité injectée dans ce réseau est produite à partir de la petite centrale thermique de 8,6MW installée à Bertoua.*

Les alternatives à l'électricité du réseau

Les ménages non connectés au réseau électrique au Cameroun, représentant près de 10 millions de personnes ont des besoins d'éclairage et surtout aujourd'hui de recharge des téléphones portables qui sont déjà arrivés plus vite et plus loin que l'électricité dans les zones les plus reculées et les plus enclavées du Cameroun.

En l'absence de l'électricité les moyens utilisés pour s'éclairer sont surtout la lampe à pétrole et d'autres systèmes comme les groupes électrogènes. Mais les lampes solaires (pico-PV) sont de plus en plus utilisées aujourd'hui. Une étude de la SNV a montré que les ménages non connectés au réseau électrique, en plus des lampes à pétrole utilisées à 72% utilisent aussi les torches (23%), les générateurs diésels (3%), les lampes électriques (1%) et déjà les lampes solaires (1%).



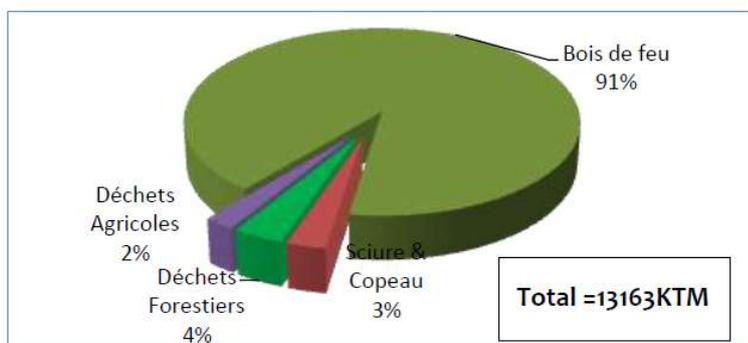
Source : SNV, 2014

- **Figure 8: Les sources d'éclairage en zones non connectées au réseau électrique du Cameroun en 2014**

Les systèmes solaires domestiques (Solar Home Systems, SHS) vont aussi progressivement pénétrer le marché hors réseau électrique au Cameroun.

8.3.2. La biomasse

La biomasse est de loin la forme d'énergie la plus consommée au Cameroun. Elle est surtout consommée par les ménages et petits commerces pour faire la cuisson.



Source : SEC, 2011

- **Figure 9: Différentes catégories et pourcentages de biomasse consommée au Cameroun en 2010**

L'utilisation du bois de feu et autres formes de biomasse pour la cuisson a des conséquences sur la santé des utilisateurs. L'Alliance for Clean Cookstoves donne les informations suivantes par an pour le Cameroun¹⁵ à propos des effets nocifs de l'utilisation de la biomasse pour la cuisson :

- ❖ 3 254 945 familles affectées
- ❖ 11 149 morts
- ❖ 4 980 enfants morts

Le développement et l'utilisation des autres formes de biomasse comme le biogaz et les biocarburants sont encore à un stade embryonnaire au Cameroun et donc négligés dans les statistiques énergétiques et à ce niveau de l'étude.

Le secteur du bois-énergie au Cameroun n'a pas une organisation institutionnelle cohérente et forte. En effet, chaque Camerounais peut couper et utiliser ou vendre le bois de chauffe sans autorisation préalable.

8.3.3. Les produits pétroliers

Les produits pétroliers sont surtout utilisés dans le transport, mais une petite partie est utilisée en forme de GPL pour la cuisson ou aussi en pétrole pour la cuisson et l'éclairage à l'aide des réchauds et lampes à pétrole respectivement.

Les acteurs principaux dans le secteur des produits pétroliers sont :

- **Table 3: Les institutions liées à la production et distribution des produits pétroliers au Cameroun**

Sigle	Nom complet	Rôle/responsabilités
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie	Elabore et veille à l'exécution de la politique énergétique nationale sous le contrôle de la Présidence de la République. Le MINEE a toute une direction dédiée aux produits pétroliers et au gaz (DPPG)
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures	Assure la recherche et l'exploration des hydrocarbures et gère les intérêts de l'État dans ce secteur
SONARA	Société Nationale de Raffinage	Assure le raffinage du pétrole brut et l'approvisionnement du marché national en produits pétroliers finis

¹⁵ <http://cleancookstoves.org/country-profiles/6-cameroon.html>

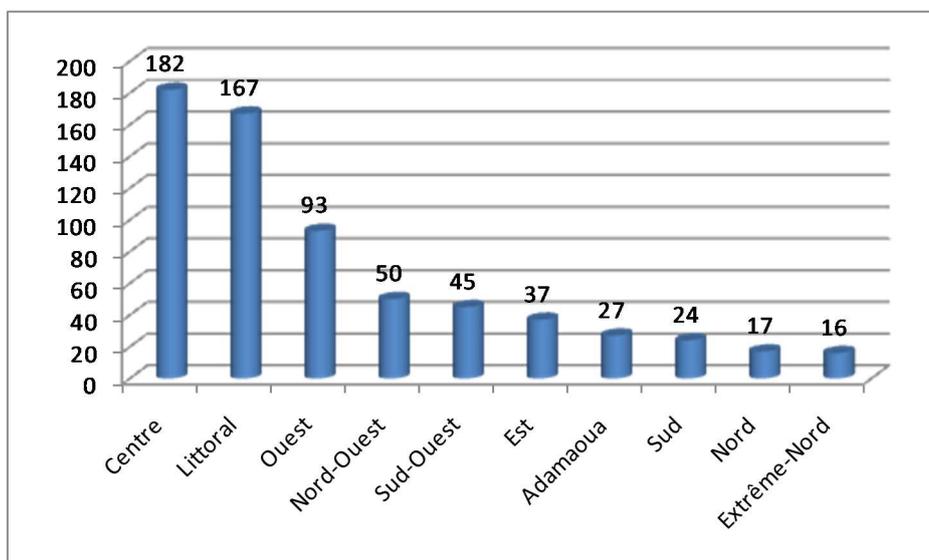
<i>CSPH</i>	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures	Assure le mécanisme de stabilisation et de péréquation dans la distribution des produits pétroliers fini
<i>HYDRAC</i>	Hydrocarbure Analyse-Contrôle	Assure le contrôle de la qualité et la quantité des produits pétroliers distribués sur le marché local
<i>TRADEX</i>	-	Intervient dans les activités de négoce des hydrocarbures et de distribution des produits pétroliers
<i>Stations Services</i>	-	Distribuent en détail les produits pétroliers pour les petits utilisateurs (ménages, sociétés de transport etc.)

Les stations services revendent les produits suivants pour différentes utilités :

- ❖ *Le super et le gas-oil consommé dans le transport*
- ❖ *le gaz GPL que les ménages consomment pour la cuisine et*
- ❖ *le pétrole lampant que les ménages utilisent un peu pour la cuisson mais surtout pour l'éclairage*

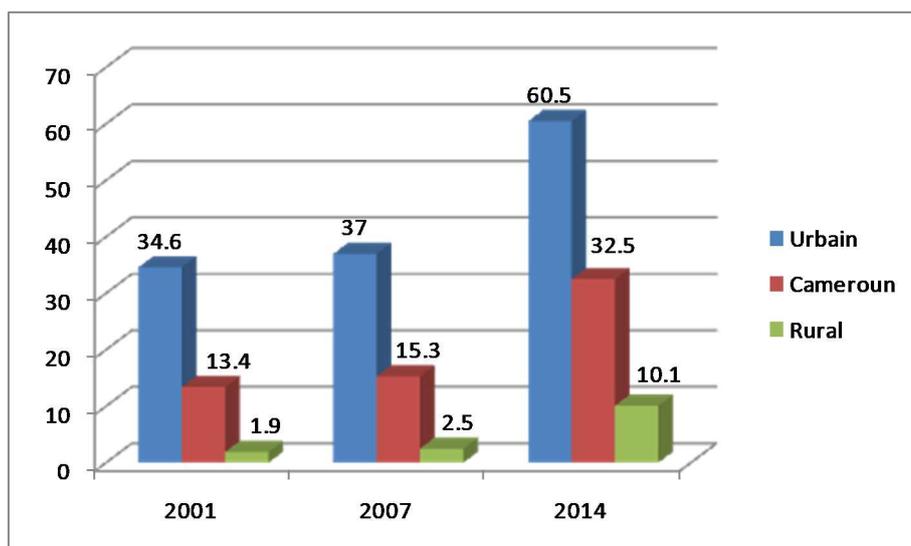
Le Cameroun comptait 612 stations services en 2014 avec 24 dans la Région du Sud.

Aussi, le gaz domestique qui est un indicateur de bien être a vu son utilisation galoper entre 2001 et 2014 passant de 13,4% de ménages à 32,5%. Sur la même Table on voit aussi que de plus en plus de ménages ruraux utilisent le gaz domestique pour la cuisson des repas, passant de 1,9% en 2001 à 10,1% en 2014.



Source : SEC, 2015

- **Figure 10: Nombre de stations services par région en 2014**



Source : SEC, 2015

- **Figure 11: Evolution du pourcentage de ménages utilisant le gaz domestique pour la cuisson entre 2001 et 2014**

8.3.4. L'Efficacité Energétique

L'efficacité énergétique touche toute forme d'énergie, que ce soit l'électricité, la biomasse et les produits pétroliers. Le Cameroun vient se doter d'une « Politique Nationale, Stratégie et Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique » dans le secteur de l'électricité (PNEE). Ce document affirme qu'en appliquant l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, bâtiments tertiaires, résidentiels et dans le système électrique, le Cameroun pourrait économiser par an à partir de 2025 jusqu'à 2 250 GWh, ce qui équivaldrait à une centrale de 450 MW. Toute la politique de l'efficacité énergétique doit être mise sur pied. On peut citer par exemple :

- ❖ *les industries énergivores doivent avoir l'obligation de faire régulièrement des audits énergétiques pour réduire leurs consommations ;*
- ❖ *des facilités fiscales et autres incitations doivent être mises sur pied pour faciliter l'importation et l'utilisation des équipements moins consommateurs d'énergies ;*
- ❖ *les produits des ménages tels que les lampes basses consommations (LBC) et les lampes LED doivent être vulgarisés.*

Une étude conduite par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) est en cours d'achèvement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments et permettre l'élaboration d'un code qui fixera les standards de performance énergétique minimum dans le bâtiment. Dans le secteur de la biomasse, les économies d'énergies se font surtout à travers l'utilisation des foyers améliorés pour la cuisson. Beaucoup de foyers améliorés se retrouvent en vente dans les marchés Camerounais sans une maîtrise ou indication sur leur efficacité.

8.3.5. Situation énergétique de la Région du Sud

L'électricité

La région du Sud est approvisionnée par le réseau interconnecté Sud à partir de deux postes de transformation :

- ❖ *Le poste de transformation 90/30/15kV de Mbalmayo¹⁶ permet de raccorder les départements du Dja et Lobo, de la Mvila et une petite partie du département de l'Océan ;*

¹⁶ Mbalmayo, bien que encore situé dans la Région du Centre dessert bien la Région du Sud à partir de ce poste de transformation.

- ❖ Le poste de transformation 90/30/15kV de Kribi permet de raccorder le reste du département de l'Océan.

Le département de la Vallée du Ntem est alimenté par les centrales thermiques d'Ambam et d'Olamzé non connectées au RIS.

Les tableaux suivants indiquent pour 2015 respectivement le taux de couverture par département en énergie électrique et le taux d'électrification des ménages dans la Région du Sud¹⁷.

- **Table 4: Taux de couverture en énergie électrique dans la Région du Sud**

Département	Nombre de localités	Nombre de localités électrifiées	Taux de desserte
Dja et Lobo	411	267	64,9 %
Mvilla	383	149	38,9 %
Océan	226	92	40,7 %
Vallée du Ntem	181	13	7,1 %
Total	1201	521	43,4%

- **Table 5: Taux d'accès à l'électricité dans la Région du Sud**

Département	Population estimée en 2015	Nombre de ménages équivalent ¹⁸	Nombre d'abonnés ENEO	Taux d'accès à l'électricité
Dja et Lobo	236039	47 208	10247	22%
Mvila	215039	43 008	12878	30%
Océan	214637	42 927	7683	18%
Vallée du Ntem	94897	18 979	2449	13%
Total	760311	152 122	33257	22%

Les centrales thermiques isolées de production d'électricité

La couverture réseau étant encore assez difficile dans la Région du Sud, quelques centrales thermiques desservent à travers des mini-réseaux isolés certaines localités. Le tableau suivant indique les centrales thermiques présentes dans la Région, leurs capacités et les dates de mise en service.

- **Table 6: Centrales Thermiques présentes dans la Région du Sud**

Centrale	Capacité (kW)	Année de mise en service
Centrale thermique de bengbis	132	1995
Centrale thermique de Djoum	270	2009
Centrale thermique de Campo	192	1998
Centrale thermique d'Ambam	1232	
Centrale thermique d'Olamze	124	

Projets d'électrification (rurale) en cours dans la Région du Sud

Comme indiqué dans la Table 7 suivante, plusieurs projets sont en cours pour améliorer l'accès à l'électricité dans la Région du Sud qui n'est qu'à 22% actuellement.

¹⁷ Le taux de couverture qui représente le nombre de localité desservi par rapport au nombre total de localité n'est pas à confondre avec le taux d'électrification qui indique le nombre de ménages réellement connectés au réseau et bénéficiant de l'électricité. Le taux de couverture est en général largement plus élevé que le taux d'électrification, car même si une localité est couverte, les ménages doivent avoir les moyens financiers pour se connecter.

¹⁸ Estimation de 5 personnes par ménage

- **Table 7: Projets d'électrification en cours dans la Région du Sud**

❖ Département	❖ Projet
❖ <i>Dja et Lobo</i>	❖ <i>Electrification rurale de l'axe Efoulan Sangmelima Bengbis (phase 1)</i>
	❖ <i>Electrification rurale de l'axe Bengbis-Oyem</i>
	❖ <i>Electrification rurale de l'axe Mfouladja Essa (phase 2)</i>
	❖ <i>Electrification rurale de l'axe Nkolfiti Mekak Nkolbang</i>
	❖ <i>Electrification rurale de l'axe Nkilzock Zoétéélé (phase 1)</i>
	❖ <i>Electrification rurale connexion de la localité Ekong-Nkolebo'o au réseau triphasée</i>
	❖ <i>Nkilzock (église) : Installation de lampadaires solaires (arrières)</i>
	❖ <i>Installation de lampadaires solaires à Mvomeka et Meyomessala</i>
	❖ <i>Electrification rurale d'Adjap par Ebolowa</i>
	❖ <i>Electrification rurale du quartier Nziou</i>
❖ <i>Mvila</i>	❖ <i>Installation de lampadaires solaires à Elon-Enoah</i>
❖ <i>Océan</i>	❖ <i>Etudes pour extention du réseau Electrique à Ambam ville et environs (Meyos Elie, Akom Bikak, Zaminkam, Mekaman)</i>
❖ <i>Vallée du Ntem</i>	

Projets solaires dans la Région du Sud

La compagnie HUAWEI veut à travers le MINEE électrifier jusqu'à 166 localités dans tout le Cameroun en énergie solaire visant à atteindre un total de 11.2MW. Cette campagne est déjà lancée et les projets en cours de construction ou déjà achevés dans la Région du Sud sont indiqués dans le tableau suivant :

- **Table 8: Projets solaires en cours dans la Région du Sud**

<i>Localité</i>	<i>Arrondissement</i>	<i>Département</i>	<i>Projet</i>	<i>Année / Financement</i>
<i>Mvomeka'a</i>	Meyomessala	Dja et Lobo	72 kW + 93 lampadaires	2015 / BIP
<i>Meyomessi</i>	Meyomessi	Dja et Lobo	6,9 kW Centrale solaire (phase 1)	2015 / BIP
<i>Nkilzock</i>	Zoétéélé	Dja et Lobo	6,9 kW + 35 lampadaires	2015 / BIP
<i>Bengbis</i>	Bengbis	Mvila	30 lampadaires	2015 / BIP
<i>Meyos Yemvam</i>	Meyos Yemvam	Dja et Lobo	18 lampadaires	2015 / BIP
<i>Nkolfong</i>	Zoétéélé	Dja et Lobo	30 lampadaires	2015 / BIP
<i>Nkolandon</i>	Ebolowa	Mvila	7,6 kW	Huawei
<i>Biwong Bulu</i>	Biwong Bulu	Dja et Lobo	6 kW	Huawei
<i>Mengon</i>	Meyonmessala	Dja et Lobo	4,55 kW	Huawei
<i>Mvomeka'a Et Meyonmessala</i>	Meyonmessala	Dja et Lobo	66 lampadaires	2016 / BIP
<i>Palais De l'Unité</i>	Meyonmessala	Dja et Lobo	150 Lampadaires	2016 / BIP
<i>Elon Enoah</i>	Mvengue	Océan	14 kW	Huawei

Le potentiel en petite hydraulique et en biomasse pour la production de l'électricité

Une étude récente dénommée Invest'Elec financée par l'Union Européenne et conduite par l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) a identifié jusqu'à 262 sites de petites hydrauliques et 25 sites de biomasses pour la production de l'électricité d'une capacité totale estimée à 284MW dans toute l'étendue du Cameroun. L'électricité produite serait injectée au réseau électrique quand c'est possible ou juste utilisée dans un mini-réseau.

Les sites de production potentielle dans la Région du Sud sont :

- ❖ 10 sites hydro avec une capacité totale de 5,27MW
- ❖ 4 sites de biomasse avec une capacité totale de 7MW

De ces 287 sites, 6 projets ont été sélectionnés et des Avant Projets Sommaire (APS) développés. L'APS d'un projet dans le Sud a été développée. Les informations sur ce projet sont :

- ❖ Type : Hydro
- ❖ Puissance estimée : 1,05MW
- ❖ Site : Mboro, Akonékéyé
- ❖ Localisation : Région du Sud / Département de la Vallée du Ntem / Commune d'Ambam
- ❖ Bassin versant : 2464km²
- ❖ Hauteur de chute : 5m
- ❖ Débit équipable : 28m³/s
- ❖ Coordonnées du site : 2° 28.898'N et 11° 10.741'E
- ❖ Coût estimatif : 3 milliards FCFA

8.3.6. Le bois de feu et le charbon de bois

La région du Sud est fortement forestière et la population reste en majorité rurale et pauvre. Ces deux facteurs font que le bois et le charbon de bois sont les principales sources d'énergie pour la cuisson. Selon le SEC 2015, en 2014 71,2% de la population dans le Région du Sud utilisait encore le bois ou le charbon de bois pour la cuisson.

Le bois est coupé, séché et utilisé directement par les ménages.

Le charbon de bois est le fruit de la transformation artisanale des troncs d'arbre. Cette transformation artisanale est donc très inefficace, ce qui participe à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Le bois étant abondant dans la Région, l'utilisation des foyers améliorés à bois et à charbon reste encore très rare, surtout qu'aucune réglementation stricte ne contrôle les volumes de bois coupés. Seulement quelques ménages aisés en ville utilisent ces foyers qui ne se retrouvent pas du tout dans les zones rurales. La production de ses foyers reste artisanale avec une efficacité qui n'est pas toujours garantie et une durée de vie médiocre.

8.3.7. Les produits pétroliers

Les produits pétroliers actuellement utilisés dans la Région du Sud sont :

- ❖ Le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) utilisé par les ménages pour la cuisson.
- ❖ Le Super et le Gasoil utilisés dans le transport
- ❖ Le pétrole lampant utilisé pour l'éclairage à l'aide des lampes à pétrole

Ces produits sont distribués à travers les stations services et quelques détaillants qui s'approvisionnent aussi dans les stations services. La Région du Sud comptait en 2014 24 stations services (SEC, 2015).

Aucun dépôt pétrolier n'existe dans la Région. Les différents produits vont directement des dépôts de Yaoundé (Région du Centre) pour être livrés dans les 3 Départements Dja et Lobo, Mvila et Vallée du Ntem. Le Département de l'Océan est ravitaillé à partir des dépôts de Douala (Région du Littoral).

8.3.8. L'Efficacité Energétique

La question de l'efficacité énergétique au Cameroun restant peu connue, la Région du Sud n'a rien fait de spécial en ce domaine.

La problématique de l'efficacité énergétique dans le secteur bois-énergie et charbon de bois est exposée ici-après au paragraphe 'Le bois de feu et le charbon de bois'.

8.3.9. Analyse FFOM du secteur de l'énergie

La Région du Sud Cameroun a ses spécificités qui devront être prises en compte dans le développement de son schéma d'aménagement et de développement durable. Le tableau ci après présente sous forme d'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces quelques spécificités et comment elles seront prises en compte ultérieurement.

• **Table 9: Analyse FFOM du secteur énergie de la Région du Sud**

FORCES	Comment mieux exploiter ces forces
<i>Site de grands projets énergétiques</i>	Capitaliser sur le fait que la région est source de grands projets de production d'énergie électrique et bénéficier de la proximité
<i>Importante hydrologie</i>	Permet d'envisager les solutions qui peuvent être rapidement déployées telles que la micro/pico hydroélectricité avec un faible impact environnemental
<i>Potentiel de l'énergie solaire</i>	L'ensoleillement moyen de la Région du Sud est de 4 KWh/m ² /j, permettant : systèmes domestiques, éclairage public, mini-réseaux solaires.
<i>Déchets de l'exploitation forestière</i>	Les déchets issus de l'exploitation forestière peuvent être utilisés pour produire l'électricité par cogénération
<i>Industrialisation de la Région</i>	Industrialisation et gros projets de développement vont nécessiter de l'énergie. Le passage des gros réseaux de transport électrique pourra aussi bénéficier aux populations riveraines avec l'installation de réseaux secondaires
FAIBLESSES	Comment surmonter ces faiblesses
<i>Faible densité de population</i>	L'électrification par le réseau coutera très cher pour une si faible densité de population. Il faut envisager les solutions renouvelables simples comme les systèmes solaires domestiques ou d'autres formes décentralisées à base de petite hydraulique et de biomasse.
<i>Installation électriques actuelles vétustes</i>	Pour mieux bénéficier de la future capacité avec les nouveaux projets structurants, nécessité de maintenance du réseau et des postes de transformation actuels, et de construction de nouvelles facilités.
<i>Absence de développeurs de projets locaux</i>	La Région manque des développeurs locaux avec de bonnes connaissances en montage de projets bancables. Nécessité de bons programmes de formation et de renforcement de capacité.
<i>Absence de capitaux-risques pour financer les études de faisabilité</i>	Importance de faciliter le développement initial des projets en mettant à la disposition des porteurs des facilités financières.
OPPORTUNITES	Comment mieux exploiter ces opportunités
<i>Décentralisation</i>	La décentralisation devient une réalité au Cameroun. Les Communes peuvent développer des projets d'électrification décentralisée dans leur localité sans passer par ENEO
<i>Les facilités et un cadre légal clair pour les producteurs indépendants (PI)</i>	Le gouvernement met sur pied progressivement un cadre plus clair pour les producteurs indépendants. Ainsi, un investisseur peut produire et vendre l'électricité dans un système décentralisé ou au Réseau.
<i>Cadre incitatif national pour les investisseurs privés</i>	Les producteurs indépendants peuvent bénéficier de facilités en tant qu'investisseurs privés dans le cadre de la loi 2013/004 du 18 Avril 2013.
<i>L'existence de l'AER</i>	La Région du Sud, encore en majorité rurale, peut bénéficier des facilités de l'AER pour ses projets
<i>Les institutions FEICOM et PNDP au service des communes</i>	Le PNDP finance un pourcentage important de l'extension du réseau d'une communauté en complément de la contribution du bénéficiaire Le FEICOM est l'outil financier des communes qui peut financer des projets d'électrification décentralisée.
<i>Financements internationaux disponibles pour les énergies propres</i>	Certains fonds internationaux pour l'énergie propre sont accessibles pour des bons projets.

<i>Financement Climatique</i>	Le secteur énergie offre des opportunités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et des programmes internationaux peuvent financer des projets en contrepartie de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
<i>Taux d'électrification faible</i>	Le faible taux d'électrification est une opportunité pour développer des sources d'énergies renouvelables et pour planifier un développement énergétique durable pour la région.
MENACES	Comment éviter ces menaces
<i>Mauvaises qualité des ouvrages</i>	Avoir des contrats de performance clairs et veiller au contrôle des chantiers et de la qualité des ouvrages livrés
<i>Manque de suivi et monitoring des projets en cours</i>	Se rassurer sur la mise en place des mesures de suivi et monitoring des projets

8.3.1. Principales problématiques

L'accès à l'électricité est faible en milieu rural, souvent nul, et il reste le plus souvent médiocre en milieu urbain et souvent de mauvaise qualité, ce qui ralentit considérablement toute velléité de développement socioéconomique. Le département du Ntem et la partie orientale du Dja et Lobo ne sont pas connectés au réseau RIS. Compte tenu du potentiel hydroélectrique de la région, sa sous-valorisation est un problème non seulement pour la région mais aussi pour le reste de la zone méridionale du pays et pour les parties septentrionales de la Guinée, du Gabon et du Congo. Les nouveaux barrages en cours de construction vont régler en partie la question, mais il faut confirmer la construction aussi du barrage de Cholet sur le Dja (région Est) et prévoir d'autres aménagements pour faire face à l'augmentation rapide des besoins énergétiques, l'hydroélectricité restant une énergie propre, du moins du point de vue carbone. Au delà, il s'agit de faciliter la valorisation industrielle et domestique des multiples sources énergétiques disponibles dans la région (gaz naturel, biomasse, solaire) pour contribuer à la satisfaction des besoins sous leurs diverses formes. Car pas d'énergie → pas de développement.

8.4. EAU

Le diagnostic du secteur de l'eau permet de mettre en évidence ses faiblesses, ses forces, ses opportunités et ses menaces. Il s'agit ici de passer en revue toutes les ressources hydrologie de la région du Sud en suivant leur quantité et leur qualité. Il s'agit également d'évaluer leur disponibilité et de faire ressortir le niveau de leur mise en valeur entre autres en termes de satisfaction des besoins des populations en eau potable, en production hydroélectricité, etc. Les impacts environnementaux doivent être relevés. Des perspectives doivent être dégagées pour une gestion durable des ressources en eau de la région du territoire du Sud.

Jusqu'en 1987, plusieurs départements ministériels intervenaient de manière non coordonnée dans le secteur de l'eau à savoir :

- ❖ *Le Ministère de l'Agriculture à travers les Directions du Génie Rural et du Développement communautaire ;*
- ❖ *Le Ministère des Mines et de l'Énergie à travers la Direction de la Géologie et la Direction de l'eau ;*
- ❖ *Le Ministère de la Santé Publique à travers le Service de l'hygiène publique et de l'assainissement ;*
- ❖ *Le Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire (planification et recherche des financements).*

Au cours de la décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) de 1981 à 1990, le Ministère des Mines et l'Énergie a été réorganisé par décret N° 88/1350 du 30/9/88 pour devenir Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Énergie (MINMEE). L'objectif majeur recherché étant le regroupement de toutes les activités liées à l'eau au sein d'une seule et même structure pour mieux maîtriser :

- ❖ *la formulation des politiques et stratégies d'alimentation en eau potable des agglomérations urbaines et rurales ;*
- ❖ *la gestion des ressources en eau ;*
- ❖ *l'application des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement rural en relation avec les départements ministériels concernés.*

La loi 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau fixe dans le cadre du respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau. Elle insiste sur les points suivants :

- ❖ *la protection de l'eau des différents éléments polluants ;*
- ❖ *la préservation des ressources en eau ;*
- ❖ *la qualité de l'eau destinée à la consommation ;*
- ❖ *les sanctions dues au non respect des dispositions de la loi.*

En vu de son application, plusieurs decrets ont été créés (annexeIV du tome 3).

8.4.1. Usages des ressources en eau

Besoins en eau

Besoins domestiques

Les besoins domestiques sont déterminés par les facteurs suivants :

- ❖ *l'effectif de la population urbaine ;*
- ❖ *l'effectif de la population rurale ;*
- ❖ *la consommation spécifique qui est de 50l/j/personne en milieu urbain et 25 l/j/personne en milieu rural.*

L'effectif de la population urbaine de la région du Sud étant de 226 928 habitants, ses besoins domestiques s'élèvent à $4,14.10^{-3} \text{ km}^3$. L'effectif de la population rurale de la région du Sud étant de 404 727 habitants, ses besoins domestiques s'élèvent à $7,41.10^{-3} \text{ km}^3$. L'effectif de la population de la région du Sud étant de 634.655 habitants leurs besoins en eau s'élèvent à $11,55.10^{-3} \text{ km}^3$.

Besoins en eau pour la production d'hydroélectricité

Les besoins en eau pour la production hydroélectrique constituent une demande non consommatrice. L'eau utilisée pour le fonctionnement des turbines hydrauliques peut être réutilisée à d'autres fins. C'est l'exemple du barrage du Lagdo où l'eau turbinée est réutilisée pour l'irrigation des périmètres situés en aval. Toutefois, l'hydroélectricité exige le stockage d'un certain volume d'eau à un site particulier, ce qui peut exclure ou limiter un autre usage à l'amont. Elle engendre aussi une perte importante par évaporation sur les retenues. Pour l'estimation des besoins de la production d'énergie hydroélectrique, les données peuvent être recueillies directement auprès des services d'AES-SONEL pour des infrastructures existantes ou en étude.

Besoins en eau pour l'élevage

Les besoins en eau du cheptel dépendent entre autres de l'espèce animale, de la qualité du fourrage et du climat. Les consommations spécifiques généralement utilisées sont variables mais les écarts ne sont pas très significatifs. Les enquêtes de terrain menées par le CIEH (Comite Inter Africain d'Etude Hydraulique) donnent les chiffres suivants :

- ❖ *bovins : 39,2 l/j/tête ;*
- ❖ *ovins : 4,3 l/j/tête ;*
- ❖ *caprins : 4,3 l/j/tête ;*
- ❖ *porcins : 10 l/j/tête ;*
- ❖ *volailles : 0,5l/j/tête.*

Pour plus d'efficacité, on exprime souvent la consommation spécifique par UBT (unité de bétail tropical). L'estimation des besoins en eau pour l'élevage pourrait se faire à partir du nombre d'UBT et de cette consommation spécifique. En l'absence de cette donnée, l'estimation est basée sur les résultats d'enquêtes menées par le CIEH.

La région du Sud ne dispose pas de cheptel significatif en dehors de l'élevage domestique pratiqué par ses habitants et qui ne consomment qu'une quantité d'eau insignifiante.

Besoins en eau pour l'irrigation

La quantité d'eau dont a besoin une culture donnée pour croître de façon optimale dépend essentiellement :

- ❖ *du climat : les cultures ont besoin de plus d'eau par jour sous un climat ensoleillé et chaud que sous un climat froid et nuageux ;*
- ❖ *du type de culture : des cultures comme le riz ou la canne à sucre ont des besoins en eau plus importants que le haricot ;*
- ❖ *du stade végétatif de la culture : des cultures complètement développées demandent plus d'eau que des cultures venant d'être plantées.*

Les consommations spécifiques des cultures dans la zone du Sud se présentent de la façon suivante (MINAGRI, 1986) :

- ❖ *Littoral :*
 - *bananes de Mungo : 6 000 m³/ha ;*
 - *horticulture.*
- ❖ *Sud Ouest :*
 - *bananes (Tiko-CDC) : 6 000 m³/ha.*

La région du Sud ne dispose pas de plantations réclamant une consommation d'eau significative.

Besoins en eau pour l'industrie

Les besoins en eau pour le secteur industriel ont été déterminés à partir des résultats de l'enquête menée par le MINEE (Ministère de l'Énergie et de l'Eau) sur les volumes d'eau prélevés par les industries. Ces données correspondent aux volumes de prélèvement déclarés par les différentes industries.

Le tissu industriel de la région du Sud est insignifiant au point où sa consommation d'eau n'est pas appréciable.

Besoins en eau pour les mines

Comme dans le cas du secteur industriel, les données relatives aux besoins en eau du secteur minier proviennent de l'enquête menée par le MINEE. Il s'agit également des prélèvements déclarés. L'exploitation des mines de la région du Sud est en attente du relèvement des cours internationaux qui sont à un niveau très bas depuis 2015.

Besoins en eau pour la pêche, la pisciculture et la sylviculture

La pêche est non consommatrice d'eau. Les besoins en eau de la pêche pour maintenir la production piscicole sont exprimés en termes de contraintes de quantité et de qualité d'eau disponible. Cependant, la disponibilité des volumes d'eau nécessaires pour cette activité peut imposer des contraintes de partage ou des limitations pour les utilisateurs en amont. Il en va d'ailleurs de même pour la demande exprimée pour l'environnement, le tourisme et les loisirs.

Les besoins pour l'environnement, le tourisme et les loisirs

Il est actuellement difficile de quantifier les besoins en eau pour la préservation des écosystèmes environnementaux. Cependant, il faut souligner que des travaux sont en cours et permettront, à moyen ou long terme, de disposer d'un certain nombre d'outils permettant d'évaluer les besoins en eau pour l'environnement. Les travaux de Korsgaard (2006) sont porteurs d'espoir à ce sujet. Cet auteur propose quatre méthodes d'évaluation des besoins en eau pour l'environnement qu'elle nomme *Hydrological Index Methods, Hydraulic Rating Methods, Habitat Simulation Methodologies, Holistic Methodologies*.

8.4.2. Adéquation entre les besoins et la disponibilité en eau

En principe, les disponibilités en eau correspondent aux ressources en eau contenues dans les différents compartiments hydrologiques (eau de surface et eau souterraine). Cependant les eaux souterraines contribuent à l'écoulement de surface, d'où le concept d'unicité de réserve en eau. Seules les ressources en eau de surface ont été prises en compte dans l'étude de l'adéquation entre les besoins en eau et les ressources disponibles. Le pourcentage des besoins en eau qui se limite aux besoins domestiques ($11,55.10^{-3} \text{ km}^3$), calculé par rapport aux ressources disponibles dans la région du Sud (50.90 km^3) est de $0.2.10^{-5} \%$

Mobilisation des ressources en eau

Approvisionnement en eau potable

❖ Approvisionnement en eau en milieu urbain

La Camwater s'est dotée d'un outil de développement des infrastructures d'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et périurbaines. Cet outil, le plan directeur de l'hydraulique urbaine et périurbaine, permet au Cameroun d'identifier ses investissements et de déterminer ses priorités. Les localités prises en compte dans ce plan pour la région du Sud sont Kribi, Lolodorf, Ma'an, Mengong, Meyomessala, Mintom, Mvangan, Mvengue. La liste détaillée des infrastructures existantes d'accès à l'eau potable dans les localités est présentée en annexe Tome 3. Il est à noter que l'approvisionnement en eau potable est majoritairement tributaire des eaux de surface et l'eau provient alors d'une prise d'eau en rivière. Cependant, les eaux souterraines sont également mises à contribution dans une proportion non négligeable.

❖ Approvisionnement en eau dans les communes

Toutes les communes des départements de la région du Sud sont concernées et le tableau en fin de section présente de façon synthétique les infrastructures existantes d'accès à l'eau potable. Leur approvisionnement est majoritairement tributaire des eaux souterraines dans la mesure où la plupart des communes sont situées en milieu rural. De fortes disparités apparaissent ; ceci serait dû au manque de synergie entre les différents acteurs du secteur de l'hydraulique rurale. Cependant, signalons que l'approvisionnement ne dépend pas exclusivement des disponibilités en eau souterraine, l'eau de surface est également sollicitée mais dans une faible proportion.

Accès à l'eau

L'eau consommée par les populations provient de diverses sources : i) du réseau national de distribution d'eau, ii) des forages, des puits aménagés ou non, des sources aménagées ou non, des cours d'eau et autres marécages en forêt ou proches des habitations. Le tableau ci-après résume l'état des lieux des infrastructures d'approvisionnement en eau des populations de la région sud.

Beaucoup de ces infrastructures sont soit endommagées soit à réhabiliter. L'incivisme des utilisateurs dégrade les infrastructures mises en place. La qualité des infrastructures fournies aux communes pose aussi assez souvent des problèmes. Vient ensuite l'éternel problème récurrent du manque de budget de suivi et de maintenance comme si les infrastructures fournies étaient censées fonctionner *ad vitam aeternam* sans entretien. Il est souvent arrivé

qu'un simple boulon à remplacer ou à changer, bloque pour des semaines, des mois, voire des années, le fonctionnement d'un équipement.

- **Tableau 45: Sources d'approvisionnement des populations**

Types d'infrastructures	Nombre	Etat des lieux				Opérationnel (O)/Non opérationnel (NO)		
		BE	RE	EN	ND	OP	NO	ND
Forages	549	326	107	30	86	330	143	76
puits	849	313	107	66	363	508	203	138
Non déterminés (ND)	209	17	45	3	144	75	19	155

- **Tableau 46: Source d'approvisionnement en eau des installations d'adduction d'eau**

Types d'infrastructures	Nombres	Opérationnel (O) / Non opérationnel (NO)			Caractéristiques		
		O	NOP	ND	Source d'alimentation des adductions	Nombre de châteaux	Nombre de bornes fontaines
Adduction en eau	98	56	35	7	45 forages	99	800
					8 sources		
					7 chutes		
					5 puits		
					3 sources déterminées		

Légende : BE : Bon état ; EN : Endommagé ; OP= Opérationnel, NOP= Non opérationnel, RE = A réhabiliter.

La majorité des infrastructures d'adduction sont alimentées en eau à partir des eaux souterraines issues des forages (58/98) viennent ensuite les eaux de surfaces (5 chutes). Les infrastructures d'adduction d'eau, d'après les chiffres, semblent mieux entretenues que les autres infrastructures d'approvisionnement. Il existe pour toute la région sud, 800 bornes fontaines issues des installations d'adduction d'eau. Ce qui est bien peu.

Par ailleurs, comme pour toutes les infrastructures sociales, on constate une inégale répartition entre les départements, et entre les arrondissements.

L'inégale répartition ne pourra trouver sa solution que lorsque la planification des infrastructures se fera en dehors de toute autre considération que l'équité et la justice sociale, ce qui n'est pas encore le cas. Les responsables régionaux, départementaux, les élus locaux, en fonction des besoins du terrain décideront des priorités et des zones à pourvoir. Par ailleurs, pour ce qui concerne les ouvrages d'infrastructures à mettre en place, les appels d'offres aux opérateurs économiques devraient être accompagnés des cahiers des charges précis, notamment sur la qualité des équipements à fournir.

8.4.3. Assainissement et défis environnementaux liés à l'eau

Les problèmes d'assainissement se posent avec acuité dans la région du Sud comme dans le reste du territoire national. Aucune action n'est entreprise pour y faire face. On peut citer entre autres les problèmes d'assainissement suivants :

- ❖ Absence des toilettes publiques ;
- ❖ Absence d'une station d'épuration ;
- ❖ Insuffisance de latrines dans les écoles ;
- ❖ Insuffisance de latrines dans les marchés ;
- ❖ Insuffisance d'équipements des services d'hygiène ;
- ❖ Incivisme des populations.

On observe des problèmes de pollutions et d'inondations récurrents dans les zones marécageuses.

8.4.4. Analyse FFOM du secteur de l'eau

- **Tableau 47: synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur de l'eau dans la région du Sud**

Forces	Faiblesses
<i>Existence des banques des données hydrométéorologiques ;</i>	Suivi des eaux de surface et des eaux souterraines tant en quantité qu'en qualité ;
<i>Existence de banques des données hydrauliques ;</i>	Mise en œuvre des actions portant sur l'assainissement ;
<i>Gestion des infrastructures urbaines.</i>	Gestion des problèmes environnementaux ;
	Exploitation des infrastructures urbaines ;
	Gestion des infrastructures rurales ;
	Performance du secteur ;
	Absence de véhicules de service pour le suivi/contrôle des travaux ;
	Infrastructures obsolètes.
<i>Opportunités</i>	Menaces
<i>Ressources disponibles ;</i>	Incivisme ;
<i>Intérêt sans cesse croissant des partenaires financiers extérieurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau.</i>	Prélèvement et utilisation non autorisés ;
	Indisponibilité du plan de plusieurs villes constitue un principal handicap à l'extension du réseau de distribution ;
	Insuffisance de l'énergie électrique dans bon nombre de localités ;
	Conflit de compétences opposant les ingénieurs du MINEE à ceux du MINADER, portant notamment sur le chevauchement des compétences dans le suivi des projets de construction d'AEP et le suivi des forages. ;
	Abandon des projets par les prestataires véreux et non qualifiés techniquement.

Au terme de l'état des lieux des ressources en eau de la région du Sud, il ressort que ces ressources connaissent des problèmes récurrents de gestion qui se traduisent par le manque de moyens matériels, financiers et humains. Ces ressources souffrent également de l'absence de planification régionale et locale pour qu'elles puissent accompagner cette dernière dans sa mise en œuvre.

Il reviendra à l'étape suivante de tenir compte de l'évolution de la population, de la tendance du développement des autres secteurs pour enrichir le plan directeur de l'hydraulique urbaine et périurbaine par le développement de nouvelles infrastructures tant urbaines que rurales.

Voir en annexe Tome 3 le détail des installations d'accès à l'eau dans les communes.

8.4.1.Principales problématiques

Il faut dissocier les questions concernant les eaux de surface, les eaux souterraines, l'accès à l'eau potable, les eaux de pluies et de ruissellement et les eaux usées.

- *Les eaux de surface sont abondantes et généralement de bonne qualité. Toutefois, le niveau de pollution de eaux de surface augmente significativement en aval des grandes agglomérations urbaines, avec une influence difficilement mesurable sur la faune aquatique, le potentiel de pêche et la qualité de vie des populations riveraines.*
- *Sans que ce soit un problème en tant que tel, on note la sous-exploitation du potentiel hydroélectrique des rivières et des fleuves. L'eau disponible n'est également par ailleurs pratiquement pas utilisée par l'agriculture, l'élevage ou par l'industrie.*
- *L'accès à l'eau potable pour les populations est encore très insuffisant au niveau régional, même si on constate une amélioration notable du taux d'accès à l'eau ces dernières années en milieu rural comme en ville. La croissance des villes demande de redimensionner la taille et la qualité des dispositifs de captage et de distribution de l'eau potable pour faire face à l'augmentation des besoins en volume mais aussi en qualité, les urbains demandant que l'eau soit « courante » et arrive dans leur propre maison .*
- *Dans ces même villes, les dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales sont souvent insuffisants, sous-dimensionnés et mal entretenus, voire inexistant dans certains quartiers, ce qui entraine des phénomènes d'inondations lors des grandes pluies.*
- *De même, aucune ville ne dispose de système de collecte et de traitement des eaux usées, celles-ci étant simplement rejetées dans la nature.*

Tableau page suivante : synthèse des infrastructures d'approvisionnement en eau potable de la région Sud.

• **Tableau 48: Synthèse des infrastructures d'approvisionnement en eau potable**

Départements	Types d'infrastructures	Nombres	Etat de fonctionnement	Fonctionnalité	Type de pompe	Caractéristiques		
						Prise d'eau	Nombre de châteaux	Nombre de bonnes fontaines
Mvila	Forages	51	20 BE/5RE/ 2EN	17 OP / 16 NO	Motricité humaine	/	/	/
	puits	259	71 BE/ 25 RE/4 EN	127 OP /27 NO		/	/	/
	Adduction eau	18		4 OP / 11 NO	MH	7 Forages / 5 Sources	14	100
	Autres ouvrages hydrauliques	101	11 BE / 31 RE	37 OP / 6 NO	/	/	/	/
						Prise d'eau	Nombre de châteaux	Nombre de bonnes fontaines
Océan	Forages	100	63 BE / 19 RE / 13 EN	86 OP / 37 NO	Motricité humaine			
	puits	53	24 BE / 11 RE / 19 EN	41 OP / 35 NO F				
	Adduction eau	41		45 OP / 3 NO	45 F/ 3 NF	3S/ 25F/ 7Chutes	39	530
	Autres ouvrages hydrauliques	35	4 BE / 3 RE / 4R	8 OP / 3 NO				
Dja et Lobo	Forages	281	185 BE / 73 RE /10 E	186 OP / 81 NO	Motricité humaine Energie solaire (1)	/	/	/
	puits	369	158 BE / 82 RE / 33 EN	280 OP / 121 NO		/	/	
	Adduction eau	36	/	4 OP / 21 NF	/	5Puits/ 11 F/ 2 A	43	160
	Autres ouvrages hydrauliques	59	/	30 OP / 10 NF	/	/	/	/
						Prise d'eau	Nombre de châteaux	Nombre de bonnes fontaines
Vallée du Ntem	Forages	117	58 BE / 10 RE / 5 EN	41 OP / 9 NO	Motricité humaine			
	puits	168	60 BE / 12 RE / 10 EN	60 OP / 20 NO				
	Adduction eau	3		3 OP		2 F / 1 A	3	10
	Autres ouvrages hydrauliques	14	2 B / 10 R				9	21

BE = Bon état ; RE = A réhabiliter ; EN = Endommagé ; OP = Opérationnel ; NO = Non opération

8.5. Télécommunication

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent l'un des plus puissants vecteurs, crée des occasions complètement nouvelles de parvenir à des niveaux de développement plus élevés. Dans sa Vision du développement, le Cameroun pose comme préalable essentiel la disponibilité et la diffusion du savoir et de la connaissance que rendent possibles les Télécommunications et TIC.

Le domaine des Télécommunications est engagé dans un processus de libéralisation depuis la promulgation 1998. L'environnement des télécommunications est caractérisé par :

- ❖ *le désengagement de l'Etat du secteur productif, dont celui de l'exploitation des réseaux de télécommunications ;*
- ❖ *la création d'un organe autonome et indépendant de régulation des télécommunications, chargé de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs, au bénéfice des consommateurs ;*
- ❖ *la présence d'un opérateur public de téléphonie fixe et des opérateurs privés de téléphonie mobile ;*
- ❖ *l'existence de nombreux fournisseurs d'accès/services Internet et services à valeur ajoutée ;*
- ❖ *un certain nombre de fournisseurs d'accès au segment spatial ;*
- ❖ *une stratégie de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC).*

Le secteur de la télécommunication est marqué à nos jours par :

- *Un cadre réglementaire inachevé ;*
- *Une absence de visibilité sur les perspectives du domaine des Télécommunications et TIC ;*
- *Une insuffisance des infrastructures ;*
- *Un taux de pénétration toujours insuffisant pour les segments de téléphonie fixe et mobile, de l'Internet et ce particulièrement en milieu rural ;*
- *Des tarifs prohibitifs pour le consommateur ;*
- *Une concurrence faible sur le segment de téléphonie mobile ;*
- *Une implication encore faible des opérateurs privés nationaux et internationaux dans un secteur stratégique et décisif pour le développement du Cameroun ;*
- *Une attente non comblée en termes de création d'emplois.*

Les principales institutions responsables du processus de mise en œuvre et de contrôle :

- ❖ *la Présidence de la République oriente la politique nationale en matière des TIC ;*
- ❖ *Le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) ;*
- ❖ *Certains départements ministériels qui jouent un rôle dans le développement, le déploiement ou l'utilisation des TIC à divers niveaux ;*
- ❖ *Plusieurs institutions et organes dédiés au développement des (TIC) :*
- ❖ *L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)*
- ❖ *l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART),*

Les principales priorités sont d'accroître l'accessibilité de l'offre large bande pour les entreprises ; de mettre en ligne tous les services dans les administrations publiques ; de réduire la fracture numérique dans les zones rurales et périurbaines.

8.5.1. Secteur des télécommunications dans la région du sud

CAMTEL est l'opérateur public national qui gère le réseau de télécommunications :

- ❖ *Offre de service « voix »*

CAMTEL dispose dans son réseau d'un ensemble de commutateurs téléphoniques en technologie analogique et numérique.

- ❖ *Offre de services de données*

L'offre de services de données est multiforme : services de données par paquets X.25, services de communication d'entreprise, services Internet, service Téléx, service de télégraphie.

- ❖ *Transmission*

Le réseau de transmission comprend : le point d'atterrissage du câble sous-marin SAT-3 à Kribi, les faisceaux hertziens numériques (les liaisons entre les centres numériques du Sud-Ouest en technologie PDH et de capacité 34 Mbits, de même que l'axe Buéa – Douala) ; la liaison FH du Sud en technologie SDH et de capacité STM1 (155 Mbits) entre Yaoundé, Mbalmayo, Ebolowa, Sangmelima, Lolodorf et Meyomessala, les liaisons à fibres optiques (la liaison en fibre optique le long du pipeline entre Kribi et Lolodorf de capacité STM1; le câble à 12 fibres optiques, encore non exploité, le long du pipeline Tchad-Cameroun).

- ❖ *L'offre privée*

A l'offre publique décrite ci-dessus, s'ajoute une offre privée de services de télécommunications essentiellement concentrée sur la téléphonie mobile et sur la transmission des données. La téléphonie mobile, réalisée par les opérateurs privés, a connu un essor fulgurant ces dernières années et continue d'étendre sa couverture sur l'ensemble de la région du sud.

- **Tableau 49: Infrastructures de télécommunications disponibles (source DR MINPOSTEL/Sud)**

<i>Types d'infrastructures</i>	<i>Nombre d'infrastructures</i>	
<i>Télécommunication</i>	74	84
<i>Télé-centre communautaires</i>	22	26
<i>Total</i>	96	110

- *Téléphonie mobile*

En 2014, le Cameroun a vu l'arrivée de NEXTEL, le nouvel opérateur de téléphonie mobile qui a importé la 3G, venu s'ajouter aux trois opérateurs existants : CAMTEL, MTN et ORANGE. La multiplication des opérateurs et l'augmentation des prestations dans ce domaine n'arrivent pas à satisfaire la demande. On relève des perturbations récurrentes du réseau de téléphonie mobile. La région du sud compte 3489 localités dont 1394 localités bénéficient d'une couverture téléphonique.

- **Tableau 50: Répartition de la couverture téléphonique région Sud (Source DR MinPOSTEL/Sud)**

<i>Département</i>	<i>Taux de couverture en 2013</i>	<i>Taux de couverture en 2014</i>
<i>Dja et Lobo</i>	70%	72%
<i>Mvila</i>	75%	80%
<i>Océan</i>	10%	56%
<i>Vallée du Ntem</i>	40%	45%

- *Internet*

Traversée par le réseau national de fibre optique, la Région bénéficie de la 3G (et tout récemment de la 4G) et de l'implantation de plusieurs télé-centres communautaires qui facilitent l'accès à l'internet à tous. Les fournisseurs d'accès à internet sont CAMTEL, MTN, ORANGE, RINGO, CREOLINK, SOCONETS, NEXTEL. Malgré ce nombre important d'opérateurs, l'accès à internet reste très coûteux pour les populations les plus fragiles et concerne essentiellement les centres urbanisés et plus difficilement les zones rurales couvertes par les réseaux téléphoniques.

Les projets spécifiques

- *La liaison en fibre optique de capacité STM16 entre Douala et Yaoundé via Edéa et Kribi ;*
- *La construction dans les villes d'une boucle en fibre optique auto-cicatrisante de capacité STM16 (2,5 Gbps) pour les jonctions inter-centrales et pour le raccordement en fibre optique des abonnés ;*

- *l'extension de la couverture réseau de NEXTEL dans les communes de Mvangan, Bipindi, Lolodorf, Akom II, etc. ;*

Voir carte du réseau de fibre optique en Tome 2 Atlas.

8.5.2. Analyse FFOM du secteur des télécommunications

Forces

- ❖ *Volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat ;*
- ❖ *Infrastructure de base dans les principales agglomérations ;*
- ❖ *Existence des instruments de mobilisation des financements (redevance audiovisuelle, fonds de développement des télécommunications) ;*
- ❖ *Emergence d'un secteur privé dynamique.*

Faiblesses

- *Duplication des infrastructures de transmissions interurbaines, due à l'absence de partage des infrastructures ce qui renchérit les coûts ;*
- *Concurrence malsaine pour le service mobile ;*
- *Mauvaise qualité des services de téléphonie mobile par endroit ;*
- *Couverture insuffisante de la région du Sud ;*
- *Insuffisance/manque de capacité de transmission ;*
- *Non maîtrise de l'état de saturation des ressources spectrales dans la bande 900 Mhz ;*
- *Pression des opérateurs pour l'attribution de la bande 1800 Mhz qui impose une révision des cahiers de charge.*
- *Allocation et utilisation des ressources non optimales ;*

Opportunités

- ❖ *Une démographie en croissance*
- ❖ *Des projets structurants en cours de développement*
- ❖ *Emergence de nouveaux opérateurs privés offrant des services multiples*

Menaces

- *Manque de personnel qualifié*
- *Manque de cohérence politique en matière d'infrastructures de télécommunication*
- *Obsolescence du réseau fixe*
- *Rivalités entre les opérateurs de téléphonie mobile*

8.5.1.Principales problématiques

Ce secteur est sans doute celui qui a évolué positivement le plus rapidement depuis une vingtaine d'années, notamment sous l'effet de l'ouverture du marché au secteur privé, et de l'explosion de la demande permise par les améliorations technologiques et la réduction des coûts d'accès. Cependant :

- *la fracture numérique entre milieu rural et milieu urbain reste encore très forte, les zones peu peuplées restent mal ou peu couvertes par l'offre téléphonique et l'offre numérique, idem pour les radios et télévisions ;*
- *Le réseau de fibre optique est en cours d'extension mais il ne couvre pas encore toutes les localités principales ; les localités secondaires sont peu ou pas couvertes ;*
- *Le partage des antennes relais entre les différents opérateurs n'est pas systématique, ce qui réduit la qualité de la couverture par les réseaux et la concurrence au niveau local.*

9. DEMOGRAPHIE DE LA POPULATION DE LA REGION SUD

9.1. Etat des lieux

9.1.1. Population

Le Recensement général de la population et de l'habitat de 2005, actualisé par estimation situe la population de la région Sud à 745.198 habitants en 2015. Cette population présente les caractéristiques ci-après.

- **Tableau 51: Structure par âge de la population du Sud par grands groupes**

Région	Grands groupes		60 ans et plus	Ensemble	Age moyen	Age médian
	Moins de 15 ans	15-59ans				
Sud	38,8	52,5	8,8	100,00	25,1	20,0
Cameroun	43,6	51,4	5,0	100,00	22,1	17,7

On peut synthétiser ainsi les principaux enseignements tirés de ce tableau :

- ❖ La tranche d'âge de moins de 15 ans représente 38,8% de la population de la région Sud contre 43,6% de la moyenne nationale.
- ❖ La tranche d'âge de 15-59 ans représente 52,5% de la population. La population de la région sud est majoritairement jeune. Cette population jeune se retrouve surtout dans les villes. La population rurale est plutôt vieillissante.
- ❖ Le Sud se démarque des autres régions du pays par un plus fort poids démographique des personnes âgées, 8,8% contre 5% pour l'ensemble du pays.
- ❖ L'âge moyen et l'âge médian de la population du Sud sont parmi les plus élevés dans le pays : 25,1 ans et 20,0 ans respectivement.
- ❖ La population du Sud par rapport à l'ensemble du pays, est relativement jeune en ville et en milieu rural.

Densité de la population

- **Tableau 52: Densité de la population du Sud par département**

Département	Densité
Océan	12hab/km ²
Mvila	19hab/km ²
Dja et Lobo	8,7hab/km ²
Vallée du Ntem	8,9hab/km ²

Source : RGPH (1976,1987 et 2005)

Population de la région Sud par département et par arrondissement

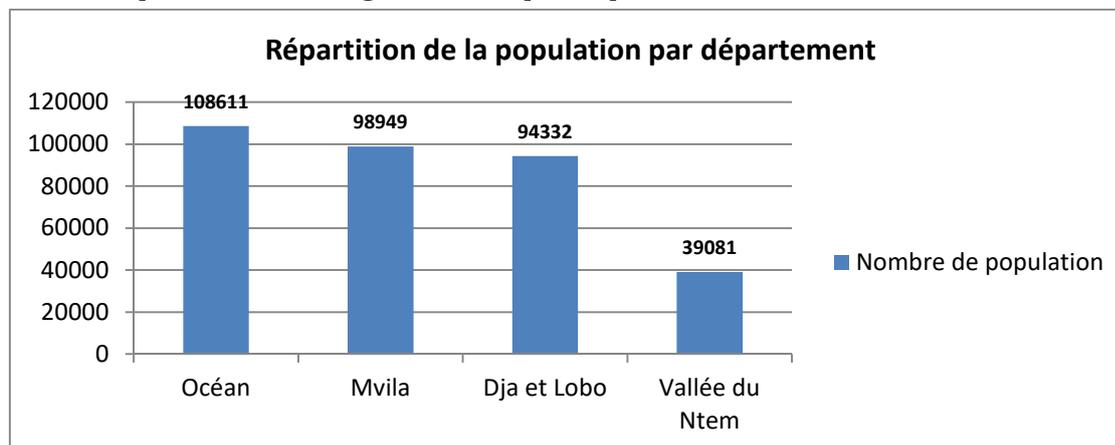
- **Tableau 53: Repartition de la population de la région du Sud par département et par arrondissement**

	Océan	Mvila	Dja et Lobo	Vallée du Ntem
Kribi	92 288	Ebolowa	84474	Sangmélina
Campo	2990	Biwong bulu	1035	Zoétéélé
Akom 2	2038	Mengong	1798	Meyomessala
Bipindi	773	Efoulan	1095	Djoum
				6536
				76132
				Ambam
				17700
				Olamzé
				4437
				Kye-Ossi
				15800
				Ma'an
				1144

Lolodorf	5340	Biwong bane	2807	Mintom	881		
Mvengue	2218	Ngoulemakong	3357	Bengbis	2490		
Niété	2038	Mvangan	4383	Oveng	761		
Lokoundjé	926						
Total	108 611	Total	98949	Total	94332	Total	39081

Source : RGRC 2015/ Données de population 2015

❖ Répartition de la région du Sud par département



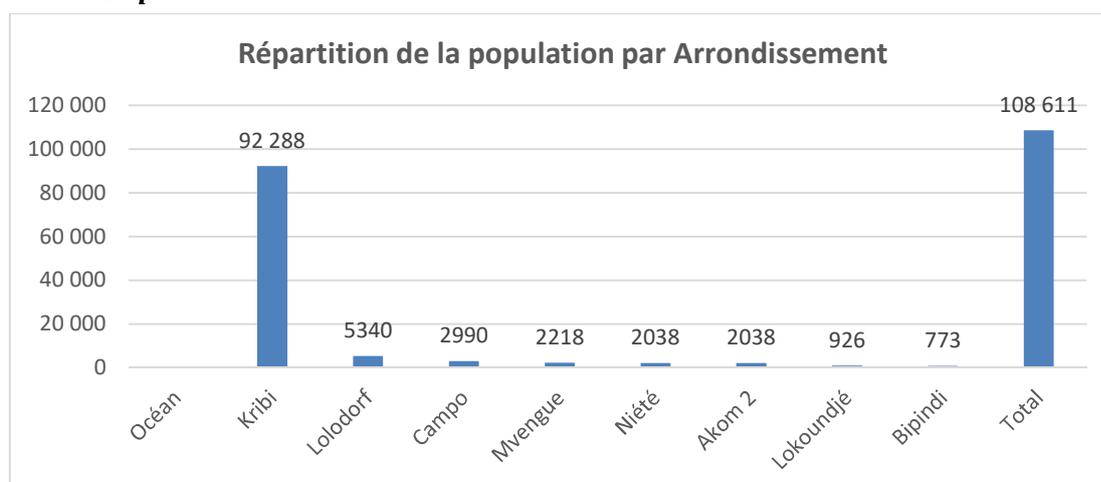
• **Figure 12: Population de la région du Sud par département**

Le département de l'Océan, le pôle économique de la Région Sud est le département le plus peuplé (108.611 habitants), suivi du département de la Mvila, le chef-lieu de la Région (98.949 habitants), du Dja et Lobo (94.332 habitants). Le département de la Vallée du Ntem, le plus petit département en termes de superficie, est aussi le moins peuplé (39.081 habitants).

Le département de la Vallée du Ntem devrait connaître une émigration significative de sa population avec l'ouverture de sa frontière avec le Congo et le développement annoncé du port en eau profonde de Kribi, une infrastructure qui devrait sans nul doute structurer la Région Sud.

Répartition de la population par arrondissement

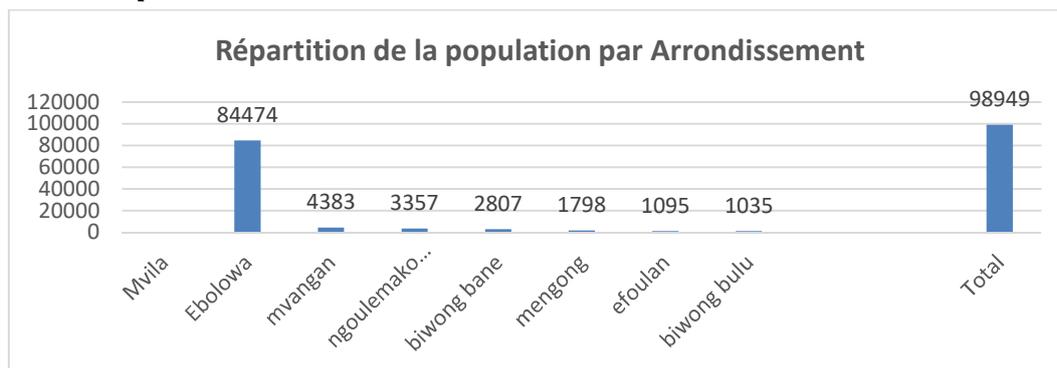
Département de l'Océan



• **Figure 13: Taille de la population par arrondissement dans l'Océan**

L'arrondissement de Kribi, le chef-lieu du département du pôle économique de la Région du Sud est le plus peuplé, et Bipindi avec seulement une population estimée à 773 habitants, le moins peuplé.

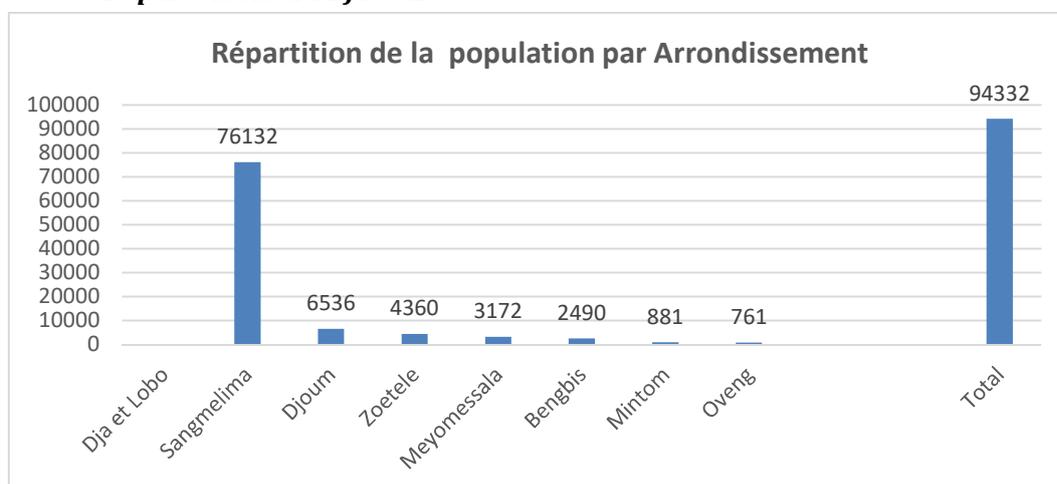
Département de la Mvila



• **Figure 14: Taille de la population par arrondissement dans la Mvila**

Ebolowa est l'arrondissement le plus habité avec une population estimée à 84.474 habitants et Biwong-Bulu, l'arrondissement le moins peuplé avec 1.035 habitants.

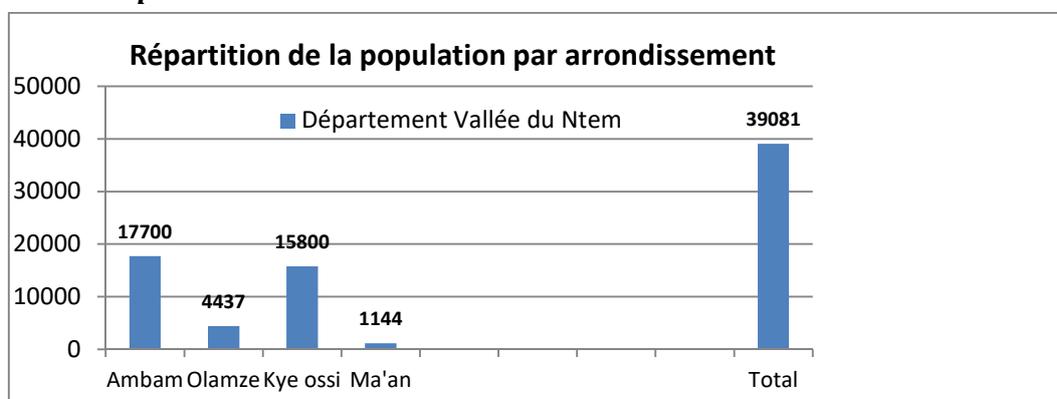
Département du Dja et Lobo



• **Figure 15: Taille de la population par arrondissement dans la Dja et Lobo**

Sangmélima, le chef-lieu du département (76.132 habitants), est l'arrondissement le plus peuplé. Mintom (881 habitants) et Oveng (761 habitants) sont les arrondissements les moins peuplés.

Département de la Vallée du Ntem



• **Figure 16: Taille de la population par arrondissement dans la Vallée du Ntem**

Kye-Ossi (15.800 habitants), l'arrondissement frontalier avec le Gabon vient en seconde position après l'arrondissement d'Ambam (17.700 habitants) le chef-lieu de département.

9.1.2. Evolution de la population

- **Tableau 54: Evolution de la population dans la région du Sud**

Région	Période de référence						
	1976	1987	2005	2009	2010	2012	2015
Sud	315202	373798	634655	681397	692142	713538	745198

Source : RGPH (1976,1987 et 2005)

Potentiel de la population du sud

En dix ans (1976 à 1987) la population du Sud est passée de 315.202 habitants à 373.798 soit une augmentation de 18,59%. De 1987 à 2005, en un peu moins de vingt ans, cette population a plus que triplé passant de 373.798 habitants à 634.655 habitants (69,78%). De 2005 à 2009, la population a continué à croître (7,36%). L'augmentation de la population du Sud connaît en 2010 une croissance moins forte 1,57%. Elle avoisine le double en 2012 (3,09%). Entre 2012 et 2015, elle augmente d'un rythme presque de moitié (4,44%) par rapport à celui de 2012.

- **Tableau 55: Evolution en pourcentage par rapport aux différentes années**

Région	Période de référence						
	1976	1987	2005	2009	2010	2012	2015
Sud		18,59	69,78	7,36	1,57	3,09	4,44

En prenant les taux moyens de progression, les résultats obtenus sont les suivants : 1,69% par an pour la période de 1976-1987 ; 3,88% par an de 1987 à 2005 ; 1,84% par an de 2005 à 2009 ; 1,57% en 2010 ; 0,76% pour la période 2010-2012 et 0,45% par an pour la période 2012-2015. L'augmentation de la population est 2,5 fois plus importante pour la période 1987-2005 par rapport à celle de la période 1976-1987. Cette augmentation diminue presque de moitié pendant la période 2005-2009. Le taux moyen de progression en 2010 est du même ordre de grandeur que celui de la période 1976-1987. Il diminue de moitié en 2012 et à 0,45% pour la période 2012-2015.

9.1.3. Dynamique de la population urbaine de la région du Sud

La Région du Sud comptait 634.655 habitants en 2005. Un tiers de cette population, environ (35,8 %) vit en milieu urbain et deux tiers environ (64,2 %) en milieu rural alors qu'au niveau national, la proportion était de 48,8 % d'urbain contre 51,2 % de ruraux. En ce qui concerne la structure par sexe, le Sud compte 102,7 hommes pour 100 femmes alors qu'au niveau national ce rapport est de 97,7 hommes pour 100 femmes. En milieu urbain au Sud, on compte 108,4 hommes pour 100 femmes et en milieu rural, les femmes sont numériquement plus nombreuses que les hommes : 100,6 femmes pour 100 hommes (3^{ème} RGPH, 2005 ; BUCREP, 2010).

La structure par âge de la population de la Région du Sud est marquée par son extrême jeunesse. La moitié de la population à moins de 20 ans et le poids démographique des enfants âgés de moins de 15 ans se situe à 38,8 %.

La croissance urbaine de la Région du Sud est considérable entre 1987 et 2010.

- **Tableau 56: Evolution de la population urbaine du Sud de 1987 et 2010**

Année	Ensemble	Urbain	%	Rural	%
1987	373798	104023	27,83 %	269775	72,17 %
2005	634655	226928	35,75 %	407727	64,25 %
2010	685635	268863	39,21 %	416772	40,79 %

Source : 3^{ème} RGPH, BUCREP, 2010

La population urbaine du Sud est passée de 104.023 habitants en 1987 à 226.828 en 2005, puis à 268.863 habitants en 2010. Ainsi de 1987 à 2010, la population urbaine du Sud est passée de

27,83 % à 39,21 %. De 1987 à 2005 le taux d'accroissement annuel moyen urbain est de 5,4 % et montre un dynamisme urbain particulièrement fort.

Trois villes chefs-lieux de département sur les quatre que compte la Région du Sud dominent l'urbanisation.

- **Tableau 57: Evolution de la population urbaine des villes importantes de la région du Sud**

Villes	Source des données			Taux d'accroissement annuel moyen (%)	
	RGPH 1976	RGPH 1987	RGPH 2005	1976-1987	1987-2005
Ébolowa	18 239	34 771	64 980	6,0	3,4
Sangmelima	14 758	23 261	51 308	4,2	4,3
Kribi	11 261	21 507	59 928	6,1	5,7

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 ; BUCREP, 2005

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les villes d'Ébolowa, Sangmélina et Kribi rassemblent l'essentiel de la population urbaine de la Région du Sud depuis l'indépendance. En 1976, ces trois villes comptaient 42,54 % de la population urbaine de ladite Région. En 1987, ces trois villes possédaient 76,46 % de la population urbaine de la Région du Sud. En 2005, cette tendance est à la hausse avec 77,65 % de la population urbaine de la Région du Sud vivants dans ces trois villes. Depuis 1976, Ébolowa reste la ville la plus peuplée du Sud. Quant à Sangmélina, elle est restée la deuxième ville de cette Région jusqu'en 1987 avant de perdre ce rang au profit de Kribi en 2005. La position d'Ébolowa au sommet de la hiérarchie des villes du Sud en 2005 s'explique par le fait qu'elle est la capitale administrative de la Région. En tant que telle, Ébolowa fournit des services administratifs et de sécurité régionale à l'ensemble de la Région du Sud. En outre, Ébolowa est aussi la capitale administrative du Département de la Mvila, à ce titre, elle fournit des services administratifs et de sécurité pour la Mvila.

Le taux de croissance annuel moyen de ces trois villes permet d'apprécier le rythme d'accroissement de la population urbaine et l'évolution future des villes importantes de la Région du Sud. On constate que, Kribi, de 1976 à 1987, a le taux d'accroissement moyen annuel le plus élevé avec 6,1 %, entre 1987 et 2005, ce taux était de 5,7 %. Le taux d'accroissement annuel moyen de Sangmélina pendant cette période est resté stable (4,2 % entre 1976-1987 et 4,3 % entre 1987-2005) alors qu'Ébolowa a connu une baisse considérable passant de 6 % entre 1976 et 1987 à 3,4 % entre 1987 et 2005. Cette tendance montre clairement que Kribi avec sa position portuaire et les projets structurants programmés (le port en eau profonde, la zone industrielle et le chemin de fer Edéa-Kribi) dispose de tous les atouts pour devenir le plus grand centre urbain de la Région du Sud. Par contre, Ébolowa montre une tendance de fléchissement de sa croissance urbaine depuis 1987. Cela peut s'expliquer par le fait qu'Ébolowa, centre d'une sous-région riche en ressources naturelles, n'a pas bénéficié de l'installation des industries de transformation. Par ailleurs, la construction de la route Ébolowa-Ambam a déplacé une partie importante du commerce et du transit entre le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon à Kye-Ossi. Ce qui explique la forte croissance urbaine observée dans cette dernière ville.

9.1.4. Répartition de la population de la Région du Sud

Répartition spatiale en 2005 par département

La répartition de la population urbaine de la Région du Sud entre ses quatre départements donne un aperçu global de sa distribution géographique.

En 2005, dans la Région du Sud, la répartition de la population selon le milieu de résidence montre que le département de la Mvila est le plus urbanisé avec 39,87 % de sa population vivant en milieu urbain ; il est suivi par l'Océan avec 39,71 %. En troisième position arrive le Dja et Lobo avec 33,13 % et enfin la Vallée du Ntem qui est le département le moins urbanisé avec 24 %. Cette situation s'explique par le fait qu'Ébolowa, Kribi et Sangmélina, les trois plus grandes villes de la Région du Sud sont respectivement réparties dans la Mvila, l'Océan et le Dja et Lobo.

Dans l'ensemble, l'analyse spatiale de la population urbaine de cette Région montre une inégale répartition de la population par département.

- **Tableau 58: Population de la région du par département en 2005**

<i>Département</i>	Population urbaine	Population rurale	% de la pop urb. par rapport à la pop. rurale	% de la pop du Département par rapport à la pop. totale de la Région du Sud
<i>Dja et Lobo</i>	65260	196951	33,13 %	31,03 %
<i>Mvila</i>	71542	179429	39,87 %	28,28 %
<i>Océan</i>	71120	179093	39,71 %	28,21 %
<i>Vallée du Ntem</i>	19002	79182	24 %	12,48 %
<i>Total région du Sud</i>	226 928	407 727	-	100 %

Source : 3^{ème} RGPH, 2005

Lorsqu'on compare la population de chaque département à la population totale, on remarque que le Dja et Lobo, avec la première population de la Région du Sud (31,03 %) n'occupe que la troisième position sur le plan de l'urbanisation. La Mvila avec la deuxième position (28,28 %) occupe la première position sur plan de l'urbanisation et l'Océan, avec la troisième population de la Région du Sud (28,21 %) possède la deuxième population urbaine. La Vallée du Ntem reste la moins peuplée et la moins urbanisée en 2005.

Répartition par sexe et évolution de la population de 1987 à 2010

La répartition de la population de la Région du Sud par sexe montre un effectif des hommes supérieur à celui des femmes. Le tableau ci-après représente la répartition des populations urbaines et rurales par sexe en 2005 et 2010.

- **Tableau 59: Tendances d'évolution de la population de la région du Sud par sexe, selon le milieu de résidence en 2005 et 2010**

<i>Province</i>	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
<i>Sud en 1987</i>	104023	269775	
<i>Ensemble de la population</i>			373 798
<i>Sud en 2005</i>	226 928	407 727	634 655
<i>Masculin</i>	118 062	203 281	321 343
<i>Féminin</i>	108 866	204 446	313 312
<i>Rapport de masculinité</i>	108,5	99,4	102,6
<i>Sud en 2010</i>	268 863	416 772	685 635
<i>Masculin</i>	138 876	214 003	352879
<i>Féminin</i>	129 987	202 769	332756
<i>Rapport de masculinité</i>	106,8	105,54	106,04
<i>Cameroon en 2005</i>	8 514 938	8 948 898	17 463 836
<i>Masculin</i>	4 276 130	4 355 906	8 632 036
<i>Féminin</i>	4 238 808	4 592 992	8 831 800
<i>Rapport de masculinité</i>	100,9	94,8	97,7

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 et BUCREP 2010

Dans la Région du Sud, le rapport de masculinité est de 102,6 en 2005 et de 106,04 en 2010. Cependant, la structure par sexe de la population de la Région du Sud varie considérablement selon le milieu de résidence. En 2005, l'on note la domination numérique des femmes en milieu rural (100 femmes pour 99,4 hommes) et la domination des hommes en milieu urbain (108,5 hommes pour 100 femmes). En 2010, les hommes dominent en milieu rural et urbain (106,8 en milieu urbain et 105,5 en milieu rural).

Le rapport de masculinité varie d'un département à l'autre en milieu urbain : la Vallée du Ntem est le département qui possède le rapport de masculinité le plus élevé : 121,33 hommes pour 100 femmes. Il est suivi du Dja et Lobo avec 110,86 hommes pour 100 femmes ; vient ensuite la

Mvila avec 109,5 hommes pour 100 femmes et enfin l'Océan avec 102,09 hommes pour 100 femmes. Ceci peut s'expliquer par l'exode des jeunes garçons vers les villes à la recherche de l'emploi. Le faible effectif des femmes peut également s'expliquer par l'émigration de celles-ci de la Région du Sud vers les grandes villes du pays, particulièrement vers Yaoundé, et aussi vers les pays voisins dont le Gabon et la Guinée Equatoriale qui sont considérés comme des Eldorado par les populations à la recherche de travail.

La Vallée du Ntem est le département de la Région du Sud qui compte le moins de femmes. Ceci est dû à la proximité géographique et linguistique avec les deux pays voisins que sont le Gabon et la Guinée Equatoriale. Leurs attraits économiques et la réussite supposée ou réelle des anciens migrants, sont quelques-uns des facteurs qui attirent les jeunes femmes de la Vallée du Ntem vers les centres urbains tels Bata, Malabo, Bitam, ou Libreville.

Tendances démographiques actuelles urbaines

La population urbaine de la Région du Sud a connu une évolution importante de 2005 à 2015.

- **Tableau 60: Evolution de la population de la région du Sud de 2005 à 2015**

Villes par département	Population urbaine totale en 2005	Population urbaine totale en 2015	Taux d'accroissement moyen urbain 2005-2015 (%)
Région du sud	231566	364152	5,7
Département du Dja & Lobo	65260	100448	5,3
Bengbis	1605	2490	5,5
Djoum	5447	6536	2
Meyomessala	1305	3172	14,3
Mintom	1322	881	-5
Oveng	639	761	1,7
Sangmelima	51308	76132	4,8
Zoetele	3634	4360	2
Meyomessi	-	600	-
Mvomeka'a	-	5516	-
Département de la Mvila	71542	98849	3,8
Biwong - bane	802	2807	25
Ébolowa	64980	84474	3
Mengong	1383	1798	3
Mvangan	1695	4383	15,9
Ngoulemakong	2682	3357	2,5
Efoulan	-	1095	-
Biwon -bulu	-	1035	-
Département de l'océan	71120	125674	7,69
Akom II	1258	2038	6,2
Adjap	805	2038	15,3
Bipindi	861	773	-1
Campo	2492	2990	2
Kribi	59928	109 351	8,25
Lolodorf	4450	5340	2
Mvengue	1326	2218	6,7
Fifinda	-	926	-
Département de la Vallée du Ntem	23644	39081	6,5
Ambam	16060	17 700	1
Ma'an	904	1144	2,7
Olamze	2042	4437	11,7
Kye-ossi	4638	15800	24

Source : RGPH, 2005, BUCREP, PNPD et nos calculs

En se fondant sur les tendances dégagées par l'évolution de la population urbaine de la Région du Sud de 1976 à 2005 (résultats des recensements de 1976, 1987 et 2005), nous avons fait une projection démographique par année de la population de la Région du Sud jusqu'en 2015 pour les villes qui n'avaient pas d'estimation, notamment Ebolowa, Campo, Adjap, Mvengue et Lolodorf. Pour les autres villes, nous avons retenu les chiffres contenus dans les Plans communaux de développement (PCD), dans les Plans de développement urbain (PDU) et dans les Plans sommaires d'urbanisme (PSU) réalisés dans les villes.

En 2005, les villes comptaient 231.566 habitants. En 2015, les villes rassemblent 364152 habitants environ, soit une augmentation de 132586 habitants environ en 10 ans et un taux d'accroissement annuel moyen de 5,7 %. L'Océan est le département qui connaît la croissance urbaine la plus forte grâce à Kribi (7,69 %). La Vallée du Ntem arrive en deuxième position avec 6,5 %. Il est suivi du Dja et Lobo avec 6,3 % en troisième position, et enfin la Mvila avec 3,8 %.

Le nombre de villes est passé de 22 en 2005 à 28 en 2015, soit une augmentation de 06 villes. Le Dja et Lobo a connu deux nouvelles villes : Meyomessi et Mvomeka'a. Mvomeka'a se trouvent dans l'arrondissement de Meyomessala et a la particularité de ne pas être un chef-lieu de circonscription administrative. La Mvila connaît également deux nouvelles villes : Biwong-Bulu et Efulan, l'Océan une nouvelle ville : Fifinda, et la Vallée du Ntem une ville : Kye-Ossi. Ces cinq localités sont devenues des villes suite à leur érection en chefs-lieux d'arrondissement en 2007 par le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de nouveaux arrondissements.

Kye-Ossi bénéficie de sa position de ville frontalière avec la Guinée Equatoriale et le Gabon pour avoir un fort accroissement de sa population : 24 % en moyenne entre 2005 et 2015.

Depuis la création de la commune de Kye-Ossi par décret n° 2007/117 du 24 avril 2007, cette ville bénéficie de tous les services et équipements administratifs dus à son nouveau statut. Elle est aujourd'hui la deuxième ville d'importance du département de la Vallée du Ntem et se positionne comme une plaque tournante des échanges et des transactions transfrontalières avec la Guinée Equatoriale et le Gabon. Le bitumage de la route Ebolowa-Kye-Ossi en passant par Ambam en 2005 a contribué à la sortir de son isolement d'antan.

La démographie de la ville de Kye-Ossi est exceptionnellement dynamique. Sa population serait passée de 4.638 en 2005 à 15.800 habitants environ en 2015, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 24 % entre 2005 et 2015¹⁹. Plutôt qu'une croissance naturelle, c'est le phénomène migratoire qui explique un tel dynamisme. La population de Kye-Ossi est donc constituée pour l'essentiel de résidents non permanents. De là, la difficulté d'une évaluation qui résiste au temps, du moment où la population fluctue énormément au gré du climat des affaires, et surtout, du mouvement de flux et reflux des populations de part et d'autre de la frontière avec les pays voisins. En fait, la population urbaine de Kye-Ossi est majoritairement constituée de migrants dont certains sont en transit vers des destinations finales que sont le Gabon ou la Guinée Équatoriale et d'autres, des expulsés de ces pays, en attente d'un meilleur site d'accueil ou d'une autre tentative de traversée » (INC, 2015).

La tendance démographique urbaine de la Région du Sud confirme le maintien d'un fort potentiel humain dans les villes avec un taux annuel moyen de croissance démographique évalué à 5,7 % au cours de la période 2005-2015. Entre le premier recensement effectué en avril 1976, où les villes de cette contrée comptaient 104.023 habitants et le troisième recensement réalisé en novembre 2005, la population urbaine a plus que doublé : son effectif a été multiplié par 2,58 précisément contre 2,27 pour le Cameroun. Cependant, la tendance montre également une forte proportion des villes de petites tailles dans cette Région.

¹⁹ Les sources statistiques de la population de Kye-Ossi divergent et avancent des chiffres de population variant entre 25.000 et 50.000 habitants.

• **Tableau 61: Répartition des villes et de la population urbaine de la région du Sud par taille**

Taille de la ville	Nombre de villes en 2005	Effectif de la population	Nombre de villes en 2015	Effectif de la population en 2015
Moins de 5000	17	29205	20	49415
5000- 9999	1	5447	3	17392
10 000 – 19 999	1	16060	2	33500
20 000 – 49 999	0	0	0	0
50 000 – 99 999	3	176216	2	160606
100 000 – 199 9999	0	0	1	109 351
Total	22	226928	28	370 264

Source : RGPH, 2005, BUCREP, PNDP et nos calculs

Les villes de moins de 5.000 habitants sont au nombre de 17 sur 22 villes en 2005 et de 20 sur 28 villes en 2015. Elles sont de loin la classe de villes la plus fréquente. Elles rassemblent 29.205 habitants en 2005 et 43.303 habitants en 2015. En 2005, il n’y a qu’une ville de 5.000 à 9.999 habitants et trois en 2015. Une ville, Ambam, a sa population située entre 10.000 et 20.000 habitants. Ce nombre important de petites villes est fonction de la définition de la notion de ville qui prend en compte le critère administratif au Cameroun. Ainsi tous les chefs-lieux des unités administratives sont érigés en villes. En novembre 2005, les 22 villes de cette Région étaient des chefs-lieux de circonscriptions administratives. Cependant, que ce soit en 2005 ou en 2015, trois villes : Sangmélima, Ebolowa et Kribi, ont plus de 50.000 habitants et rassemblent plus de deux tiers de la population urbaine.

Les 22 petites villes de la Région, grâce à leur statut de chef-lieu d’arrondissement, disposent de quelques services administratifs et de quelques équipements y afférents. Leur taille réduite, l’insuffisance d’équipements et de services sociaux de base les situent au niveau le plus bas de la hiérarchie urbaine. Ce sont en réalité des bourgades dont le statut de ville tient plus à leur fonction administrative qu’à la taille de leur population.

Au total, la Région du Sud reste faiblement urbanisée. Seules Kribi, Sangmélima, Ebolowa, Ambam et dans une moindre mesure Kye-Ossi peuvent véritablement revendiquer le statut de ville. D’autres centres tels Bengbis, Oveng, Djoum, Mintom, Meyomessala, Zoétélé, Meyomessi, Ma’an et Olamzé, Akom II, Adjap, Bipindi, Lolodorf, Campo, Mvengue, Fifinda, Biwong-Bulu, Biwong-Bané, Mengong, Mvangan, Ngoulemakong et Efoulan ne sont en réalité que des bourgs où sont implantées des fonctions administratives

(Carte : Localisation des villes de la Région du Sud /cf.Tome 2 Atlas, Carte : Tendances de la croissance urbaine par département de 2005 à 2015 / cf. Tome 2 Atlas)

Analyse FFOM de la dynamique urbaine

Forces

Fort dynamisme de la croissance urbaine de la Région du Sud de 1987 à 2015 ;
Croissance démographique urbaine très rapide de Kye-Ossi (24 % en moyenne par an depuis 2005);
Forte croissance urbaine de Kribi et de Sangmélima (respectivement 8,25 % et 4,8 % par an en moyenne depuis 2005) ;

Opportunités

Possibilités d’accroissement des échanges entre les villes de la Région du Sud et les villes des

Faiblesses

Faible urbanisation de la Région du Sud en 2015 par rapport à l’ensemble du Cameroun (43% environ contre 52%)
Tendance au fléchissement de la croissance urbaine d’Ebolowa depuis 1987 (3,4 % de taux d’accroissement urbain entre 1987 et 2005 et 3 % entre 2005 et 2015) ;
Prédominance des bourgs administratifs (23 villes sur 28) ;
Très faible urbanisation de la Vallée du Ntem ;
Domination numérique des hommes en milieu urbain (108,5 hommes pour 100 femmes) ;
Concentration de 78% de la population urbaine dans trois villes (Kribi, Ebolowa et Sangmélima).

Menaces

Forte émigration des femmes vers les villes du Gabon et de la Guinée Equatoriale et vers la capitale Yaoundé ;
Forte émigration des ressortissants de cette Région vers les pays

pays voisins.

voisins et les villes des autres Régions du Cameroun.
Tendance future de la domination urbaine par le département de l'Océan et notamment son chef-lieu Kribi.

Principales problématiques

On assiste à un changement rapide du paysage démographique de la région avec un accroissement très rapide de la population des villes les plus ouvertes sur l'extérieur, Kribi et Kye Ossi, un fléchissement de la croissance des villes d'Ebolowa et d'Ambam et une croissance mesurée de la ville de Sangmélima. De manière générale, le milieu rural a tendance à stagner ou à progresser faiblement, les jeunes étant attirés par la ville. Mais le déséquilibre entre hommes et femmes reste net en milieu urbain, soulignant une forte émigration féminine vers les pays voisins et vers les deux capitales nationales.

La forte croissance démographique des villes de Kribi et de Kye Ossi est notamment alimentée par l'immigration interne en provenance des autres régions du Cameroun, ce qui augmente d'autant la demande en services publics connexes pour des villes peu préparées à cela. A l'inverse, on remarque que certaines localités sont en nette décroissance, au delà d'un certain manque de dynamisme interne, ceci est notamment dû à leur enclavement.

9.1.5. Groupes socioculturels constitutifs de la région Sud

(cf. carte des peuplements ethnolinguistiques en Tome 2 Atlas)

Principales ethnies

Le peuplement de la région sud s'est grosso-modo fait en trois grandes périodes. La première période correspond à l'arrivée des populations autochtones Pygmées considérées comme les premiers habitants du massif forestier du bassin du Congo. Ces populations jadis nomades (nomadisme forestier) se sont sédentarisées ; une sédentarisation entrecoupée par des périodes de semi-nomadisme au gré des variations saisonnières, à la recherche des zones des ressources alimentaires (fruits, chenilles, miel, ignames, pêche, etc.).

La deuxième période correspond aux migrations historiques par les principaux groupes ethniques bantou.

La troisième et dernière période est celle des migrations dites modernes. Elle se poursuit actuellement, composée de personnes venues d'autres régions du Cameroun, à la recherche d'opportunités d'affaires, ou mues par un désir de changements temporaires ou définitifs de région.

Populations autochtones pygmees

(cf. carte des campements Pygmées en Tome 2 Atlas)

Principales caractéristiques sociologiques

- ❖ *Une population en stagnation, voire en régression, sur le plan démographique*

Premiers habitants des forêts du Bassin du Congo, les populations autochtones Pygmées constituent une minorité sociale marginalisée, socialement dominée, économiquement exploitée, politiquement oubliée.

La plupart des études anthropologiques font mention de trois groupes ethniques Pygmées au Cameroun dont la population est estimée à 44.000. Ils sont répartis entre 3 principaux groupes ethniques ci-après :

- *les Bakas, dans la province de l'Est et du Sud. C'est le groupe Pygmée le plus important, il regroupe environ 40.000 individus.*
- *Les Bakola, et les Bagyeli, dans la province de l'Océan, zone géographique de toute la région comprise de la bande forestière du littoral jusqu'à la frontière. Les Bakola et les Bagyeli forment un groupe évalué à 3 000 membres.*

- *Les Medzam dans la plaine Tikar, province du Centre. Minoritaire, leur groupe n'est constitué que de 1.000 personnes environ.*
- ❖ *Une minorité vulnérable, sujette à une forte mortalité*

Les populations autochtones pygmées sont sujettes à une forte mortalité due aux conditions de vie des plus sévères, qui ne tolèrent que les individus les plus résistants. S'ajoutent d'autres causes de mortalité provoquées par i) une consommation excessive d'alcool et de drogues de tout genre ; ii) une mortalité infantile élevée, iii) des soins néonataux déplorables, iv) des IST et VIH SIDA récemment introduits par les bantu (ouvriers des sociétés d'exploitation forestière, des projets miniers, des grands chantiers de construction d'infrastructures de tout genre), etc.

- ❖ *Habitat/habitations*

L'habitat pygmée se présente sous forme de petits villages et/ou campements distincts de ceux des Bantu. Leurs habitations sont soit en dehors des villages bantu soit (les cas les plus couramment observés) à la périphérie des villages bantu. Lorsque les campements ne sont pas installés en pleine forêt, ils sont aux abords des routes. Villages et campements pygmées sont toujours rattachés aux chefferies bantoues auxquelles ils doivent rendre compte. Les chefs des populations autochtones sont sous les ordres des chefs des villages bantu dont ils dépendent.

Les habitations traditionnelles appelées les « mougoulou », sont précaires. Elles sont faites à partir d'écorces d'arbres, de branchages et couvertes, en fonction des ressources de l'environnement alentour, de feuilles de marantacées, de paille ou des tuiles de palmier raphia. Leurs habitations sont désormais de plus en plus similaires à celles des Bantous, il est vrai, mais en moins bien fini.

- ❖ *Une organisation sociale, somme toute, pas si éloignée de celle des Bantu*

Les structures sociales Pygmées sont basées sur le système de parenté autour de la famille, le lignage, le clan composé d'individus se réclamant d'un même ancêtre comme chez les Bantu. La femme autochtone a un rôle majeur. Beaucoup d'observateurs en arrivent à tirer la conclusion que c'est la femme autochtone pygmée qui porte le pantalon au sein du ménage. Elle a le dernier mot quand une décision doit se prendre.

- ❖ *Une faible Implication à la vie sociopolitique nationale*

Les autochtones Pygmées vivent en marge de la République en ce qui concerne leur implication dans la vie politique nationale. La forêt, fondement du mode de vie des populations autochtones Pygmées. La forêt rythme le mode de vie des autochtones Pygmées. Elle oriente leurs activités, détermine leur alimentation, soigne l'essentiel de leurs maux. Elle façonne leur mode de pensée, leur philosophie. Une totale symbiose avec la forêt.

- ❖ *La danse, la consommation d'alcool, les promenades en forêt comme activités de loisirs*

Les populations autochtones aiment la danse, le chant, la cigarette, et particulièrement les boissons alcoolisées. En pleine période de pleine lune, les populations autochtones pygmées dansent jusqu'à très tard dans la nuit. Lorsque leur village se trouve dans une localité où il existe des bars dancing, ils s'y retrouvent tous les soirs (aux abords) et dansent jusqu'à l'extinction des lumières. Il faut le reconnaître, le souligner, les pygmées sont d'excellents danseurs. Dans leur campement en forêt, une fois les activités de recherche de la pitance journalière terminées, le reste du temps est consacré aux loisirs : chants et danses, et consommations de drogues.

- ❖ *Une vie au jour le jour*

Les populations autochtones ne stockent pas, n'accumulent pas. L'intérieur de leurs habitations ne comporte pas de mobilier de valeur. Quand il faut abandonner ou changer de campement, on emporte le strict minimum : quelques habits, quelques ustensiles de cuisine ; les instruments de musique. Les populations autochtones Pygmées vivent au rythme des variations saisonnières, lesquelles rythment leur vie. Le besoin existentiel de se nourrir quotidiennement organise leur emploi du temps, dessine la cartographie spatiale de leurs déplacements. Dans ce contexte, la chasse, la pêche et la cueillette sont les activités de survie quotidienne. La chasse est le domaine des hommes, la pêche celui des femmes. La cueillette est une activité exercée aussi bien par les

hommes que par les femmes avec toutefois une participation plus importante des femmes. Production et consommation sont quotidiennes et immédiates. Une consommation différée n'intéresse pas les populations autochtones Pygmées. C'est l'une des causes de leur résistance à l'économie de production. Le Pygmée préfère aller travailler chez le Bantu et se faire payer à la fin de son travail et jouir le même jour du fruit de ses efforts. C'est la cause principale de leur dépendance à l'égard des Bantous.

Dans leurs besoins devenus incompressibles et sans cesse croissant d'argent liquide (pour s'acheter les produits de première nécessité), les pygmées scient les branches sur lesquelles ils sont assis en se livrant, pour le compte des Bantous, au braconnage moyennant une rémunération ridicule.

Les produits de cueillette sont prioritairement destinés à l'autoconsommation. Mais avec la monétarisation accrue des rapports sociaux, une partie des produits de cueillette est désormais destinée à la vente. Les produits vendus ou échangés sont la viande de brousse, le miel, les feuilles de marantacée, le gnetum africanum, les champignons, etc.

❖ *Une réputation bien établie de voleurs de produits agricoles*

La production agricole des champs des Pygmées suffit rarement à nourrir la famille, récoltée par ailleurs avant terme. La tentation est grande d'aller se servir dans les champs des bantous, d'autant plus que ce sont eux qui y ont travaillé. Une situation qui rend conflictuelle la cohabitation Bantu/Pygmées.

❖ *Des relations Pygmées/Bantu faites de domination sociale et d'exploitation économique*

Pygmées et Bantu vivent des relations d'interdépendance étroites très anciennes. Les premiers ont besoin des seconds et vice-versa. Les Bantu recourent à la force de travail pygmée pour leurs champs de cultures vivrières et pour leurs plantations de café/cacao, palmier à huile. L'exploitation réside dans la rémunération dérisoire de la main-d'œuvre pygmée par les Bantu ; la domination sociale dans la brutalité, la contrainte que les Bantu exercent sur les Pygmées et le peu de considération qu'ils leur accordent.

❖ *Des tradipraticiens renommés*

Les Pygmées, jouissent de la réputation d'être passés maîtres dans la médecine traditionnelle. Aussi, reçoivent-ils régulièrement des patients qui viennent les consulter pour plusieurs maux, notamment pour les maladies dites mystiques, celles que la médecine moderne ne peut guérir. Les autochtones pygmées jouissent des pouvoirs qui leur permettent d'entrer en contact avec le monde invisible.

❖ *Une résistance remarquable au changement de leur mode de vie*

Une des caractéristiques majeures des populations autochtones pygmées c'est leur attachement aux valeurs ancestrales. Tous ceux qui ont géré des projets impliquant les populations autochtones pygmées en savent quelque chose.

Quel devenir pour les populations autochtones Pygmées ?

Les populations autochtones Pygmées sont prises en tenaille entre la modernité et leur mode de vie « traditionnel ». Leur environnement quotidien est de plus en plus aux prises avec :

- ❖ *L'intensification des activités d'exploitation forestière ;*
- ❖ *l'ouverture des routes nationales, et sous-régionales ;*
- ❖ *l'urbanisation croissante des zones rurales avec la croissance démographique, l'implantation des projets agro-industriels, miniers, hydroélectriques, etc.) ;*
- ❖ *les politiques de conservation (création des aires protégées, des parcs nationaux et régionaux) ;*
- ❖ *l'instauration de listes d'animaux intégralement protégés (qui ont toujours été par le passé chassés par les populations autochtones pygmées) ;*
- ❖ *la concurrence de plus en plus prononcée avec les Bantu pour l'accès aux produits forestiers non ligneux convoités par les Bantu à des fins commerciales ;*
- ❖ *Le braconnage intensif, où les populations autochtones elles-mêmes prennent une part active au profit des populations bantou.*

Le mode de vie des populations autochtones Pygmées fondé sur la chasse, la pêche et la cueillette est dans un avenir plus ou moins proche condamné. Les élites des populations autochtones Pygmées les plus éclairées, sont conscientes des changements qui s'opèrent sous leurs yeux et des incertitudes sur l'avenir et leur devenir. Ces élites sont conscientes qu'il leur faut s'adapter et cette adaptation passe par le passage à l'économie de production, la scolarisation de leurs enfants afin d'aller « chercher l'intelligence » comme les bantu l'ont fait avant eux.

Dans la région du Sud, les populations autochtones Pygmées sont réparties dans les quatre départements avec une présence plus marquée et dans cet ordre i) dans le Dja et Lobo, ii) dans l'Océan, iii) dans la Mvila et iv) la Vallée du Ntem.

Migrations historiques bantu

Retracer historiquement ces migrations n'est pas l'objet de ce diagnostic. Il s'agit ici de caractériser culturellement et économiquement les ethnies qui peuplent la région sud. Les migrations historiques des populations bantu sont anciennes voire très anciennes. Certains anthropologues les situent vers le XVI^{ème} voire le XV^{ème} siècle.

Les groupes ethniques concernés par cette migration sont (par ordre alphabétique) les Bané, les Batanga, les Bassa, les Béti, les Bulu, les Ewondo, les Fang, les Mabéa, les Mvaé, les Ngumba, les Ntumu et les Yassa).

- **Tableau 62: Repartition des ethnies constituantes de la région du Sud par département et par arrondissement**

Départements	Arrondissements		Ethnies constituantes
<i>Dja et Lobo</i>	Bengbis Djoum Meyomessala Meyomessi	Mintom Oveng Sangmélima Zoétélé	<i>Béti, Bulu, Fang, Pygmées</i>
<i>Mvila</i>	Biwong-Bané Biwong-Bulu Ebolowa 1 Ebolowa 2	Efoulan Mengong Mvangan Ngoulemakong	<i>Béti, Bulu, Fang, Bané, Ntumu, pygmées</i>
<i>Océan</i>	Akom II Bipindi Campo Kribi 1	Kribi 2 Lokoundjé Lolodorf Mvengue Niété	<i>Bulu, Bassa, Ntumu, Ewondo, Batanga, Fang, Mabéa, Yassa, Mvaé, Ngumba, Pygmées</i>
<i>Vallée du Ntem</i>	Ambam Kye-Ossi	Ma'an Olamzé	<i>Ntumu, Mvaé, Fang, Pygmées</i>

Source : Délégation Régionale MINEPAT/Sud et données de terrain

Le département du Dja et Lobo est majoritairement habité par les Béti, Bulu, Fang, mais ils se retrouvent aussi de manière visible dans le département de la Mvila.

Les Bulu sont après les Béti, le groupe numériquement le plus important du sud-Cameroun. Les bulu viennent de l'est, de la haute Sanaga, et peut être au-delà, où l'on trouve les Gbaya « buli » (notamment les Allemands appelèrent les bulu d'abord « pangwe » puis « buli » au début du siècle).

Les Ntumu se retrouvent principalement dans le département de la Vallée du Ntem avec une présence non négligeable dans l'Océan.

Les Batanga, Mabéa, Yassa, Mvaé, Ngumba, les Batanga sont prioritairement dans l'Océan. On retrouve également les Mvaé dans la vallée du Ntem où leur présence est aussi significative.

Quatre groupes ethniques se retrouvent dans un seul des quatre départements de la région Sud. Les Bané dans le département de la Mvila, les Ewondo, les Bassa et les Yassa regroupés dans le seul département de l'Océan.

Les populations bantoues sont majoritairement des agriculteurs, agriculture pérenne (café, cacao, palmier à huile, hévéaculture) et agriculture vivrière (plantain, igname, macabo, courge,

maïs, arachides, manioc, etc.). Comme toutes les ethnies des forêts du bassin du Congo, la cueillette, la chasse, la pêche, la collecte des produits forestiers non ligneux (notamment par les femmes) sont des activités d'appoint aussi bien comme complément à leur alimentation, mais aussi comme source de revenus ponctuels.

Les hommes sont plutôt tournés vers les cultures pérennes et les femmes, les cultures vivrières. Mais cette distinction tend à s'estomper pour ce qui concerne les cultures vivrières. Le plantain, jadis destiné à l'autoconsommation des ménages est devenu une culture commerciale de premier choix. Dans la région sud, la banane plantain est l'un des premiers produits agricoles exportés vers le Gabon et la Guinée équatoriale. Le bananier plantain est désormais une culture lucrative des hommes mais aussi des élites féminines urbaines qui viennent créer des plantations dédiés dans les villages.

Les Ntumu, tout comme les autres ethnies bantoues, sont des cultivateurs ; ils pratiquent en plus la pisciculture et l'élevage.

Les populations de l'Océan, les Batanga, Mabéa, Yassa, Mvaé et Ngumba sont prioritairement des pêcheurs contrairement aux autres ethnies de la région, et secondairement des cultivateurs.

Organisation sociale

La plupart des groupes ethniques bantu de la région sud s'organisent autour du noyau familial. Il s'agit de sociétés dites acéphales au sein desquelles le chef n'a pas du tout le même pouvoir et ne jouit pas du même prestige qu'un chef bamiléké ou un lamido par exemple. L'organisation sociale est répartie en clan et lignage où seul le chef de l'unité domestique exerce réellement son pouvoir sur sa descendance. On ne saurait donc parler de chef séculier dans ces sociétés.

Religion

Les croyances animistes qui prévalaient avant l'arrivée du colonisateur ont cédé le pas aux religions chrétiennes. Aujourd'hui, sans pour autant renier leurs croyances, les ethnies bantoues de la région sud sont devenues majoritairement chrétiennes (confession catholique et protestante, auxquelles s'ajoutent les églises de réveil). Les protestants sont historiquement majoritaires et mieux implantés sur l'ensemble de la région Sud, et notamment en milieu rural. Les Catholiques se sont implantés plus tardivement, plutôt dans les villes, du fait des migrations modernes. Les églises du réveil sont un phénomène assez récent qui voit émerger toutes sortes de nouvelles confessions comme autant de groupes plus ou moins concurrents cherchant à capter un public globalement inquiet à la recherche de son salut. Les musulmans sont très minoritaires et concernent pour l'essentiel des populations migrantes venues commercer ou travailler dans la région et qui ont fait souche.

Migrations modernes

Abang Minko'o, Aboulou, Ambam, Campo, Ebolowa, Kye-Ossi, Sangmélina, toutes les principales villes des quatre départements de la région sud hébergent les principales ethnies du Cameroun leur conférant une forte diversité ethnique. Les grands projets agro-industriels (SOCAPALM, HEVECAM, etc.) ; les villes frontalières que sont Kye-Ossi, Abang Minko'o, attirent des populations venues des régions plus lointaines (Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Adamaoua, Nord et Extrême Nord).

A titre d'illustration, la ville de Kye-Ossi ressemble davantage à une ville musulmane tant la présence des populations Bamoun (majoritairement de confession musulmane) y est importante. Ce sont elles qui contrôlent l'activité commerciale et développent le maraichage exporté vers le Gabon. La présence des populations Bamilékéés actives dans le commerce des produits manufacturés et agricoles (exportés vers le Gabon) y est également fort visible. Les populations Bamilékéés du fait de leur dynamisme commercial sont omniprésentes dans les principales villes de la région sud.

Les populations venues de la région Nord-Ouest communément appelées les Bamenda, fournissent le gros de la force de travail dans les sociétés agro-industrielles. Les entreprises mais

aussi les élites qui détiennent des grandes exploitations de palmeraie recourent à cette main-d'œuvre.

Kribi, le pôle économique de la région sud est devenu une ville cosmopolite qui regroupe aujourd'hui pratiquement toutes les ethnies du Cameroun. Avec l'opérationnalisation de son port en eau profonde, Kribi continuera à attirer de plus en plus de populations venues de l'ensemble du pays mais aussi des différents pays limitrophes.

Les migrations modernes sont en train de façonner le nouveau visage ethnolinguistique des villes de la région Sud et participent à son dynamisme constaté notamment dans les villes. Les migrations modernes se traduisent aussi par une multiplicité des églises dites de réveil.

Analyse FFOM des groupes socioculturels constitutifs de la région du Sud

- **Tableau 63: Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces des groupes socioculturels du Sud**

Forces	Faiblesses
<p>Une diversité ethnolinguistique source d'enrichissement réciproque</p> <p>Une cohabitation apaisée entre les diverses ethnies bantou.</p> <p>Diversité culturelle, un attrait important sur le plan touristique</p>	<p>Des populations autochtones pygmées dépendant encore beaucoup trop des produits forestiers non ligneux</p> <p>Des relations bantou/ pygmées chargées d'inégalités sociales, économiques et politiques</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les projets structurants en cours devraient amplifier la diversité ethnolinguistique</p> <p>Les populations autochtones Pygmées devraient tirer avantage de ces projets pour sortir progressivement de l'emprise de la domination des Bantu</p>	<p>L'arrivée massive des populations venues des autres régions menace le mode de vie des populations autochtones pygmées.</p> <p>Des minorités autochtones Pygmées à la croisée des chemins qui doivent choisir très vite entre tradition largement condamnée et modernité difficile d'accès</p>

Principales problématiques

La composition ethnique des populations de la région Sud évolue rapidement depuis plusieurs décennies déjà, sous l'influence de l'immigration interne qui est, notamment, très importante

dans les plus grands centres urbains. On constate donc une diversité ethnique de plus en plus forte en milieu urbain, alors qu'elle reste plus conforme aux origines traditionnelles en milieu rural. En général, cependant, la cohabitation entre populations allogènes et populations d'origine se passe plutôt bien, avec en particulier beaucoup d'alliances familiales.

Le principal problème reste la place des populations autochtones « pygmées » dans ce paysage en pleine mutation où le semi-nomadisme forestier n'est pas réellement reconnu, marginalisant donc toujours davantage les populations les plus dépendantes de la forêt. Le problème est très grave pour les populations Bayeli-Bakola reléguées désormais le long des routes avec un accès de plus en plus limité aux zones forestières et peu ou pas d'accès à des terres agricoles. A l'est de la région, les populations Bakas sont sans doute moins sous pression, mais la question de l'accès aux zones de chasse et cueillette et aux terres agricoles reste un souci majeur, notamment dans la perspective de l'accroissement démographique de ces mêmes populations « pygmées » dont le nombre devrait augmenter rapidement au fur et à mesure de l'amélioration de leur propre accès aux services de santé publique.

10. ASPECTS SOCIAUX

10.1. Accès à l'éducation

Les réformes prévues par le Gouvernement relatives à l'éducation devraient aboutir à un système d'éducation et de formation professionnelle présentant les principales caractéristiques suivantes :

- *un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035 ;*
- *un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ;*
- *une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois,*
- *un enseignement universitaire professionnalisé ;*
- *une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ;*
- *la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, ainsi que la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.*

10.1.1. Etat des lieux des établissements de l'éducation de base dans la région Sud

Répartition des établissements de base par département

- **Tableau 64: Repartition des écoles primaires et maternelles par départements**

Secteurs	Départements	Dja et Lobo			Mvila			Océan			Vallée du Ntem			Total général		
		Pres	M ^{tle}	Total	Pres	M ^{tle}	Total	Pres	M ^{tle}	Total	Pres	M ^{tle}	Total	Pres	M ^{tle}	Total
<i>Public</i>	Nbre d'écoles	284	98	382	214	123	337	188	101	289	128	46	174	814	368	1182
	Nbre de d'élèves	47053	5993	53046	47031	4062	51093	37277	3592	40869	17089	1903	19712	149170	15550	164720
	Nbre de salles de classes	1215	57	1272	974	96	1070	1065	69	921	477	47	524	3518	269	3787
	Nbre d'enseignants	803	152	1032	870	216	1086	626	159	785	458	73	531	2757	600	3357
<i>Privé</i>	Nbre d'écoles	26	24	50	27	28	55	29	28	57	26	16	42	108	96	204
	Nbre de d'élèves	3761	1564	5325	5188	2030	7218	4503	1618	6121	3345	1462	4807	16797	6674	23471
	Nbre de salles de classes	112	57	169	141	59	200	122	44	166	71	37	108	446	197	643
	Nbre d'enseignants	136	60	196	150	83	233	174	88	262	100	46	146	560	277	837
<i>Pres : primaires</i>		<i>M^{tle} : maternelles</i>														

Source : Compilation des données départementales de l'éducation par JMN

10.1.2. Enseignement Secondaire et Technique

Département du Dja et Lobo

- **Tableau 65: repartition des établissements secondaires entre les arrondissements du Dja et Lobo**

Arrondissement	Secteur public			Secteur Privé				Total Général
	EG	ET	EN	EG	ET	EG et T	ETI	
<i>Bengbis</i>	4	1	-	6	-	3	-	14
<i>Djoum</i>	3	2	-	-	-	-	-	5
<i>Meyomessala</i>	12	8	-	-	-	-	1	21
<i>Meyomessi</i>	4	-	-	-	-	-	-	4
<i>Mintom</i>	1	1	-	-	-	-	-	2
<i>Oveng</i>	1	1	-	-	-	-	-	2
<i>Sangmelima</i>	9	6	1	-	-	-	-	16
<i>Zoetele</i>	7	4	-	-	1	-	-	12
<i>Total</i>	41	23	1	6	1	3	1	76

- **Récapitulatif des établissements secondaires publics et privés**

- **Secteur public**

- ❖ **41 établissements d'enseignement général (17 Lycées ESG ; 24 CES)**
 - ❖ **23 établissements d'enseignement technique (05 Lycées EST ; 17 CETIC/CETIF ;**
 - ❖ **01 école normale**

- **Secteur privé**

- ❖ **06 établissements d'enseignement général,**
 - ❖ **01 établissement d'enseignement technique,**
 - ❖ **03 établissements d'enseignement général et technique,**
 - ❖ **01 collège d'enseignement technique et industriel.**

- **Quatre enseignements ressortent de cette statistique**

Dans le secteur public, la commune de Sangmélina compte **16** établissements secondaires et techniques pour **137** établissements primaires et maternels. Et l'arrondissement de Meyomessala compte **21** établissements secondaires et techniques pour **77** établissements primaires et maternels. Il y a urgence à construire des établissements secondaires et techniques dans l'arrondissement de Sangmélina vue la taille de la population.

Dans le département du Dja et Lobo, le nombre d'écoles primaires et maternelles (462 écoles) est important par rapport au nombre d'établissements secondaires général et techniques (76 écoles). Cette situation de déséquilibre pose le problème d'accueil des élèves dans l'enseignement secondaire général et technique.

Le nombre d'établissements du secteur public de l'enseignement général (41 établissements) est presque le double de celui de l'enseignement technique (23 établissements). Ce déséquilibre se retrouve également dans l'enseignement privé.

Le déséquilibre en termes du nombre des établissements d'enseignement général et technique en faveur des premiers oriente de facto en surnombre les élèves vers l'enseignement général ; les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement technique se heurtent au manque de places disponibles. Cette situation est préoccupante et prédétermine le surnombre des étudiants dans l'enseignement supérieur. Elle explique aussi le chômage de masse des diplômés sans-emplois de l'enseignement supérieur faute de qualifications techniques et professionnelles.

Dans l'arrondissement de Bengbis, le manque d'établissements secondaires et techniques dans le secteur public (5 écoles) est comblé par le secteur privé (9 écoles) ce qui ramène à

14 le nombre d'établissements secondaires et techniques, contrairement aux autres arrondissements qui n'ont pas d'établissements privés.

Département de la Mvila

- **Tableau 66: Repartition des établissements scolaires entre les arrondissements de la Mvila**

<i>Arrondissement</i>	Secteur public			Secteur Privé					Total Général
	EG	ET	EN	EG	ET	EG et T	ETI	EN	
<i>Biwong bane</i>	3	1	-	-	-	-	-	-	4
<i>Biwong bulu</i>	4	2	-	-	-	-	-	-	6
<i>Ebolowa 1</i>	6	2	1	2	1	4	-	1	17
<i>Ebolowa 2</i>	10	4	1	2	-	-	-	-	17
<i>Efoulan</i>	3	-	-	-	-	-	-	-	3
<i>Menong</i>	5	1	-	1	-	-	-	-	7
<i>Mvangan</i>	3	2	-	-	-	-	-	-	5
<i>Ngoulemakong</i>	6	1	-	1	-	-	-	-	8
<i>Melane</i>	-	-	-	-	1	-	-	-	1
<i>Total</i>	40	13	2	6	2	4		1	68

- **Récapitulatif des établissements secondaires publics et privés**

- **Secteur public**

- ❖ **40 enseignements généraux dont Lycées ESG : 21, CES : 19 ;**
- ❖ **13 enseignements techniques dont Lycées EST : 05, CETIC/ : 08 ;**
- ❖ **02 ENIEG/ENIET**

- **Secteur privé**

- ❖ **06 collèges d'enseignement général ;**
- ❖ **02 enseignements techniques ;**
- ❖ **04 collèges d'enseignement général et technique ;**
- ❖ **01 école normale.**

- **Quelques enseignements**

Sur 68 établissements d'enseignements secondaires et techniques que compte le département, 55 relèvent de l'initiative de l'Etat (secteur public) et 13 établissements des initiatives du secteur privé.

Comme dans le département de la Mvila, on retrouve le même déséquilibre en termes du nombre d'établissements d'enseignement général et ceux de l'enseignement technique. Un déséquilibre que l'Etat et le secteur privé se doivent de corriger pour atteindre les objectifs de la croissance et de l'emploi.

Une inégale répartition des établissements scolaires entre les communes. Dans la commune d'Ebolowa, on a 34 établissements dont 17 pour Ebolowa 1 et 17 pour Ebolowa 2. Une commune qui a plus d'habitants peut avoir le même nombre d'établissements voire moins qu'une commune qui a moins d'habitants. C'est la situation relevée dans les arrondissements de Ngoulemakong et de Mvangan. Le premier, avec 3.357 habitants totalise 8 établissements tandis que Mvangan avec 4383 habitants compte 5 établissements.

Certains arrondissements comme Melane, ne compte ni établissement secondaire public ni privé. Les élèves doivent aller dans les communes voisines.

Il a urgence à confier à la région la décision du choix d'implanter les établissements scolaires dans les communes. Mieux que les autorités centrales (Yaoundé), les autorités régionales, les élus locaux et les associations de parents d'élèves (APE) connaissent mieux les besoins des différentes communes en termes de scolarisation. Elles pourraient ainsi mieux orienter les initiatives privées qui interviennent dans le secteur de l'éducation. Elles pourraient tout autant orienter les initiatives des élites qui construisent les écoles et les remettent à l'Etat sans que les

autorités régionales aient pu préalablement les intégrer dans leur planification en termes d'effectifs des enseignants et de leurs logements. En effet, bien souvent, ces écoles sont construites sans logements des enseignants par exemple, ou parfois sans latrines.

Le secteur privé devrait obtenir l'accord des autorités administratives et locales pour le choix des communes d'implantation de leurs établissements. Elles devraient pouvoir donner leur avis motivé : « dans telle commune les besoins s'expriment en termes d'établissements d'enseignement technique ou général ? ».

Département de l'Océan

- **Tableau 67: Repartition des établissements secondaires du département de l'Océan**

Arrondissement	Secteur public			Secteur Privé				Total Général
	EG	ET	EN	EG	ET	EG et T	ETI	
<i>Akom II</i>	3	1	-	-	-	-	-	4
<i>Bipindi</i>	5	1	-	-	-	-	-	6
<i>Campo</i>	2	1	-	-	-	-	-	3
<i>Kribi 1</i>	2	1	1	2	-	4	-	10
<i>Kribi 2</i>	3	2	-	-	-	-	-	5
<i>Lokoundjé</i>	8	3	-	-	-	-	-	11
<i>Lolodorf</i>	5	2	-	-	-	-	-	7
<i>Mvengue</i>	3	2	1	-	-	-	-	6
<i>Niété</i>	1	1	-	1	-	-	-	3
<i>Yessok</i>	1	1	-	-	-	-	-	2
<i>Total</i>	33	15	2	3		4		57

- **Récapitulatif des établissements secondaires publics et privés**

- **Secteur public**

- ❖ **33 enseignements généraux dont Lycées ESG : 12, CES : 21 ;**
- ❖ **15 enseignements techniques dont Lycées EST : 05, CETIC : 10**
- ❖ **02 ENIEG**

- **Secteur privé**

- ❖ **03 collèges d'enseignement général,**
- ❖ **04 enseignements généraux et techniques,**
- ❖ **00 enseignement technique et industriel.**

- **Quelques enseignements**

Le constat reste partout le même : le déséquilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique.

Les initiatives privées sont nettement en retrait dans le département de l'Océan (7 établissements privés sur 57 établissements pour l'ensemble du département).

L'arrondissement de Kribi 1 et 2 pour 92.288 habitants compte 15 établissements secondaires et techniques comparé à l'arrondissement de Lokoundjé qui compte 11 établissements pour 926 habitants.

Les infrastructures scolaires sont plus nombreuses vers le nord du département que vers le sud.

Département de la Vallée du Ntem

- **Récapitulatif des établissements secondaires publics et privés**

- **Secteur public**

- ❖ **18 enseignements généraux dont Lycées ESG : 08, CES : 10 ;**

- ❖ **05 enseignements techniques dont Lycées EST : 02, CETIC : 03**
- ❖ **01 ENIEG**

▪ **Secteur privé**

- ❖ **04 collèges d'enseignement général**
- ❖ **02 enseignements généraux et techniques.**

- **Tableau 68: Repartition des établissements du département de la Vallée du Ntem**

Arrondissement	Secteur public			Secteur Privé				Total Général
	EG	ET	EN	EG	ET	EG et T	ETI	
Ambam	8	3	1	2	-	1	-	15
Kye-Ossi	1	1	-	1	-	1	-	4
Ma'an	5	-	-	-	-	-	-	5
Olamze	4	1	-	-	-	-	-	5
Akam Bitam	-	-	-	1	-	-	-	1
Total	18	5	1	4		2		30

L'inégale répartition des infrastructures scolaires est ici encore plus marquée entre l'arrondissement d'Ambam et l'arrondissement de Kye-Ossi. Pour à peu près le même nombre d'habitants (17.700 pour Ambam et 15.800 pour Kye-Ossi) on compte 15 écoles d'enseignement secondaires général et technique pour Ambam et 4 pour Kye-Ossi.

- **Tableau 69: Recapitulatif des établissements secondaires publics dans la région**

Type d'établissement	Dja et Lobo	Mvila	Océan	Vallée du Ntem	Région du Sud
Lycées ESG	17	21	12	8	58
Lycées EST	5	4	5	2	16
CES	24	19	26	10	81
CETIC/CETIF	17	17	16	04	60
ENIEG/ENIET	01	02	02	01	6
Total	64	63	61	25	221

Quelques enseignements

La répartition des établissements secondaires publics entre les trois départements Dja et Lobo, Mvila et Océan) est sensiblement la même. Le nombre d'établissement qui paraît peu élevé pour le département de la Vallée du Ntem s'explique à la fois par la taille de sa population et de sa superficie. Cette répartition équitable d'infrastructures scolaires entre les départements masque une répartition inégale à l'intérieur de chaque département (*cf. Supra*).

Le déséquilibre entre l'enseignement secondaire général (58 lycées) et l'enseignement secondaire technique (16 lycées) est très important. Cette situation n'est cependant pas propre à la Région Sud. Elle est remarquable dans la plupart des pays africains d'expression française. C'est cette même situation qui explique le chômage de masse des diplômés sans-emplois sortis des lycées (arrêt de l'école après le baccalauréat) et des universités. Une situation connue de longue date, tant de fois décriée mais rarement corrigée. Il est peut-être venu le moment pour les autorités administratives régionales et les élus locaux dans le cadre de la décentralisation de s'atteler à corriger cette « sorte d'injustice » entre les deux types d'enseignement. L'absence de techniciens explique partout dans les pays africains francophones, le chômage des jeunes sortis de l'enseignement général.

10.1.3. Formation professionnelle

- **Tableau 70: Infrastructures de formation pour la promotion des femmes**

	Dja et Lobo	Mvila	Océan	Vallée du Ntem
Nombre de centres	-	2	3	2
	-	50	-	-

Ces centres forment les jeunes filles et jeunes femmes ayant abandonné l'école, en situation de chômage et/ou de détresse sociale ou familiale. Les spécialités enseignées sont comme partout ailleurs, l'Industrie de l'habillement (plus modestement la Couture), les métiers de l'Hôtellerie (restauration, accueil, ménage), les Technologies de l'information et de la communication (TIC), l'Economie domestique (ménage, cuisine, aide-maternelle), la Topographie, la Gestion des projets ; les Technologies appropriées (peinture, teinture...), l'Agriculture, et l'Elevage.

- **Tableau 71: Nombre de salles de classes pour chaque principal établissement de formation professionnelle en 2014**

N°	Dénomination	Localité	Quartier	Nombre de salles de classes
1	CEFA	Sangmélima	Centre-ville	02
2	Computer lab	Dja et Lobo	Centre-ville	03
3	L'académie d'informatique de la formation Microsoft		Sangmélima	01
4	Isi		Centre-ville	03
5	Jaddinfor		Centre-ville	02
6	Pro-OMD		Centre-ville	06
7	AKI@NET		Mvila	Centre-ville
8	Don bosco	Centre-ville		07
9	Nelm@n	Nko'ovos		02
10	La rose d'or	Centre-ville		04
11	Centre familiale rosa VENERINI	Centre-ville		02
12	Centre de formation professionnelle (SIMS informatique)	Ebolowa		04
13	Certi	Ebolowa		02
14	Zion	Ebolowa		03
15	Fondation Nadil	Kribi	Ebome	04
16	Bateau Ecole	Océan	Mokolo	05
17	Ifhorc		Kribi	02
18	Ceforah		Kribi	02
19	Cefopro		Kribi	03
20	Vall design		Kribi	03
21	Cefopav		Vallée du Ntem	Ambam
22	Diyani institut	Ambam		02
23	Tebuce	Ambam		02
24	Centre de formation et d'insertion de la jeune fille (CFIJF)	Ambam		01

Source : DR/MINEFOP

Il existe dans le département de l'Océan à Kribi, une formation sur les métiers maritimes à Kribi. On retrouve parmi la palette des métiers proposés, des plus classiques (économie domestique, secrétariat bureautique, agriculture, élevage, etc.) aux moins classiques (gestion des projets, Technologies appropriées, Topographie).

Les formations professionnelles souffrent de plusieurs handicaps parmi lesquels : le niveau de qualification du personnel d'encadrement et le faible niveau de recrutement des candidats ; le manque criard de matériel didactique qui ne permet pas aux formés de faire des travaux pratiques. Le cas de la SAR d'Ambam est éloquent à cet égard. Les élèves occupent une ancienne caserne délabrée de la gendarmerie et abandonnée par celle-ci. Les équipements de la section menuiserie n'incitent pas les éventuels candidats à aller s'y former. Pour les formations en bureautique, les logiciels utilisés sont obsolètes. Par ailleurs, les coupures intempestives d'électricité causent des dommages aux équipements et occasionnent des arrêts fréquents des cours. L'utilisation d'internet est inexistante sinon exceptionnel.

Les apprenants sortis des spécialités menuiserie, maçonnerie, électricité trouvent facilement un emploi. A défaut, ils s'auto-emploient. Les apprenants des spécialités secrétariat bureautique,

couture, économie domestique compte tenu de l'étroitesse du marché local mais aussi du niveau de qualification basique, trouvent plus difficilement un emploi.

Les formations professionnelles devraient à l'avenir prendre davantage en compte la dynamique de la région sud pour renouveler leur offre de formations en lien avec les mutations économiques en cours (projets agro-industriels, projets miniers, métiers ferroviaires, métiers portuaires, urbanisation, etc.). Tous ces projets structurants exigent de nouvelles compétences. Les responsables des projets et des centres de formations devraient se rencontrer, et dessiner les configurations des nouvelles formations qualifiantes dans la région à court, moyen et long terme. Faute de coller à l'évolution de leur environnement, les responsables des formations reproduisent ce qui est dans l'air du temps ou vu ailleurs. Avec la décentralisation, les responsables régionaux, départementaux et élus locaux devraient apporter des solutions à la problématique « formations professionnelles et qualifiantes ».

Analyse FFOM dans le domaine de l'éducation

Forces	Faiblesses
<p>Forte scolarisation des garçons ; Forte scolarité des filles ; Engagement des élites à construire des infrastructures scolaires dans leur région d'origine. Volonté des autochtones pygmées à scolariser leurs enfants.</p>	<p>Inégale répartition des infrastructures scolaires entre département et à l'intérieur d'un même département entre arrondissements Ecart important entre enseignement général et technique Faiblesse de la formation professionnelle et formation qualifiante Faible niveau de formation du personnel d'encadrement Faible implication du secteur privé dans la promotion de l'enseignement technique Des infrastructures scolaires implantées dans la région sans consulter les responsables régionaux pour le choix des lieux d'implantation pour une meilleure distribution spatiale</p>
Opportunités	Menaces
<p>Décentralisation programmée. Celle-ci devrait permettre aux autorités régionales, départementales, aux élus locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> de corriger les inégalités constatées dans la distribution des infrastructures éducatives entre les départements et à l'intérieur de ceux-ci entre les arrondissements, de rééquilibrer les écarts entre l'enseignement technique et l'enseignement général de rendre plus cohérentes les formations techniques et qualifiantes avec les réalités régionales 	<p>L'incertitude des moyens qui accompagneront la décentralisation Les conflits de compétences classiques entre le pouvoir central et les autorités régionales, départementales et les élus locaux La déscolarisation des jeunes gens par le phénomène des mototaxis La déscolarisation des jeunes filles par la sexualité et les maternités précoces.</p>

Principales problématiques

L'accès à l'éducation est inégal entre les différentes zones de la région avec une nette prédominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique et professionnel. Le personnel d'enseignement est globalement insuffisant et insuffisamment formé et les infrastructures sont souvent insuffisantes, insuffisamment entretenues et sous-équipées.

En milieu urbain, le manque de perspectives d'emploi pour les jeunes et le phénomène des moto-taxis entraîne un désintérêt très net des garçons pour l'école. Pour les filles, la sexualité et les maternités précoces restent les principales causes de déscolarisation.

10.2. Accès à la santé

Le système de santé au Cameroun est le système de santé de district basé sur les soins de santé primaires. Ce système comporte trois niveaux.

❖ *Niveau 1.*

C'est le niveau national où se conçoivent et s'élaborent les stratégies et normes. Il est constitué des différentes directions du Ministère de la Santé Publique, des hôpitaux de référence et des structures universitaires.

❖ *Niveau 2*

C'est le niveau intermédiaire représenté par les délégations régionales de la santé publique et les hôpitaux régionaux. Il y a un hôpital régional dans chacune des 10 régions du Cameroun.

❖ *Niveau 3.*

Ce niveau est le district de santé. C'est le niveau opérationnel. C'est la plus petite unité où des activités sanitaires préventives, curatives promotionnelles de santé sont menées. C'est aussi le lieu de coordination entre les sous-secteurs publics, privés et traditionnel. Il peut regrouper un, deux, voire trois arrondissements, est composé de plusieurs aires de santé, d'un hôpital de district et d'un service de santé de district (SSD).

Le district de santé est divisé en plusieurs aires de santé. Chaque aire de santé dispose d'un centre de santé intégré. Des circonstances particulières peuvent faire qu'une aire de santé dispose d'un ou de plusieurs centres de santé (CS) et/ou d'un centre médical d'arrondissement (CMA). Il est obligatoire pour une aire de santé, de disposer d'un personnel et de structures de dialogue.

Le SSD est chargé de la planification, de la coordination, de l'évaluation et de la supervision des activités de santé dans le district de santé.

Le centre de santé fournit un paquet minimum d'activités (PMA) comprenant : l'éducation à la santé, les méthodes appropriées de prévention et de lutte applicables aux principales pathologies locales ; la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles ; l'approvisionnement suffisant en eau saine et des mesures d'assainissement de base ; la protection maternelle et infantile y compris la planification familiale ; la vaccination contre les grandes maladies infectieuses ; la prévention et le contrôle des endémies ; le traitement des maladies et des lésions courantes et, enfin, la fourniture de médicaments essentiels.

Le centre de santé est le lieu du premier contact avec le malade. Il existe à ce niveau un système de référence – contre référence. Il consiste à évacuer les malades qui nécessitent un plateau technique supérieur vers l'hôpital de district (référence) et à recevoir de cet hôpital des malades dont les soins ne nécessitent plus des soins importants (contre – référence).

L'hôpital de district fournit un paquet complémentaire d'activités (PCA). Ce sont des activités complémentaires à celles des centres de santé et d'un niveau supérieur. Cet hôpital évacue vers les hôpitaux régionaux des cas qui nécessitent un plateau technique supérieur au sien et reçoit de ces dernières des cas dont les interventions sont conformes à ses prestations.

Les structures de dialogue sont le comité de santé (COSA) et le comité de gestion (COGE) au niveau de l'aire de santé ; le comité de santé du district (COSADI) et le comité de gestion du district (COGEDI) au niveau du district de santé. Ce sont des organes de dialogue entre le personnel de santé et les communautés. Le COSA et le COSADI participent à l'élaboration du plan d'action des aires de santé et du district de santé. Le COGE est l'organe d'exécution des résolutions adoptées par le COSA.

10.2.1. Etats des lieux des infrastructures de santé

• **Département du Dja et Lobo**

Le département de Dja et Lobo dispose (*cf. tableau page suivante*) d'un total de 108 formations sanitaires, dont 81 sont fonctionnelles. Sur les 13 non – fonctionnelles, 02 sont annoncées mais ne sont pas encore construites, 11 manquent de personnel.

On compte 5 hôpitaux dont quatre 04 dans l'arrondissement de Sangmélina. Les formations sanitaires sont plus regroupées dans les communes de Sangmélina, Meyomessala et Djoum.

• **Tableau 72: Catégorie de formations sanitaires par communes**

Département	Commune	Formation Sanitaire	Statuts	N°	Fonctionnel	Non-construit	
Dja et Lobo	Djoum	Hôpital de District	Public	1	1		
		CSI	Public	6	5		
		CS	Confessionnel	2	2		
		CS	Privé	1	1		
		Infirmierie Militaire	Para Public	1	1		
	Oveng	Cma	Public	1	1		
		CS	Confessionnel	1	1		
		CSI	Public	2	2		
	Mintom	Cma	Public	1	1		
		CSI	Public	1	1		
		CS	Confessionnel	1	1		
	Bengbis	Cma	Public	1	1		
		CS	Confessionnel	1	1		
	Meyomessala	Csi	Public	22	18	2	
		CS	Confessionnel	4	4		
		CS	Public	1	1		
		CS	Privé	3	2		
		HD	Public	1	1		
		Fondation C Biya	Para Public	1	1		
	Meyomessi	Cma	Public	1	1		
		CSI	Public	1			
		CS	Public	1	1		
	Sangmelima	Hôpital de référence	Para public	1	1		
		Hôpital de District	Public	1	1		
		CSI	Public	10	8		
		CS	Privé	7	5		
		CS	Confessionnel	6	5		
		Hôpital de District	Public	1	1		
		CSI	Public	9	8		
		CS	Public	1	1		
		CS	Confessionnel	2	2		
		Hôpital	Confessionnel	1	1		
	Zoetéle	Csi	Public	9			
		Hôpital de District	Public	1			
		CS	Public	1			
		CS	Confessionnel	2			
		Hôpital	Confessionnel	1			
	Total				108	81	02

Total

Source : Service Régional de Santé Publique

On constate une inégale répartition des établissements sanitaires entre les différentes communes. Le département compte 94 formations sanitaires dont la majorité est concentrée dans les communes de Sangmélina (39) et de Meyomessala (32). Cf. carte des formations sanitaires dans le Tome 2 Atlas.

Les CSI, les communes de Sangmélina en compte 19 et Meyomessala 22. Les deux communes ont 73% des CSI.

Les formations sanitaires de proximité (centre de santé intégré) sont pratiquement présentes dans toutes les communes mais réparties de manière inégale.

- **Tableau 73: Repartition des formations sanitaires par catégorie et par commune**

Formations sanitaires

Communes	HP réf	HD	HP Conf	CSI	CS Public	CMA	CS Privé	CS Conf	Infirmierie	Fondation	Total
Djoun	1	0	0	6	0	0	1	2	1	0	11
Oveng	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0	4
Mintom	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	3
Bengbis	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
Meyomessala	0	1	0	22	1	0	3	4	0	1	32
Meyomessi	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3
Sangmelima	1	2	1	19	1	0	7	8	0	0	39
Total	2	3	1	51	3	4	11	17	1	1	94

Source : extrait du Tableau 14 : Catégorie de formations sanitaires dans le Département du Dja et Lobo

- **Département de la Mvila**

- **Tableau 74: Catégorie de formations sanitaires par commune**

Commune	Formations Sanitaires	Statuts	Nombre	Fonctionnel	Construit
Ebolowa 1	CS	Confessionnel	2	1	
	CSI	Public	3	3	
	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	4	4	
	Infirmierie	Para Public	2	2	
	CS	Public	3	3	1
	CS	Confessionnel	2	2	
	Cabinet de Soins	Privé	1	1	
Ebolowa 2	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	6	4	1
	CS	Public	5	5	
	CS	Confessionnel	1	1	
	Hôpital	Confessionnel	1	1	
	Hôpital Régional	Public	1	1	
	Cabinet de Soins	Privé	2	1	
	Centre M Militaire	Para Public	1	1	
Efulan	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	4	4	1
Mengong	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	3	3	1
	CS	Public	1	1	
	CS	Confessionnel	1	1	
Ngoulemakong	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	4	4	1
	CS	Public	1		1
	CS	Confessionnel	1	1	
Biwong bulu	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	2	2	
	CS	Public	4	4	
	CS	Confessionnel	1	1	
Mvangan	HD	Public	1	1	
	CSI	Public	8	6	
	CS	Public	1	1	
	CS	Confessionnel	1	1	
Total			73	67	06

Source : Service Régional de Santé Publique

Le département de la Mvila compte 73 formations sanitaires : 67 sont fonctionnelles ; 06 autres sont annoncées mais ne sont pas encore construites. Les deux hôpitaux se trouvent dans l'arrondissement d'Ebolowa 2 et l'hôpital de district dans la commune de Mvangan.

- **Tableau 75: Répartition des formations sanitaires par catégorie et par commune**

Formations sanitaires

Communes	HP réf	H D	HP Conf	CS I	CS Public	CM A	CS Privé	CS Conf	Infirmérie	Centre Militaire	Total
<i>Biwong bane</i>	0	0	0	3	0	1	0	2	0	0	6
<i>Ebolowa 1</i>	0	0	0	4	3	1	1	2	2	0	13
<i>Ebolowa 2</i>	1	0	1	6	5	1	2	1	0	1	18
<i>Efoulan</i>	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	5
<i>Mengong</i>	0	0	0	3	1	1	0	1	0	0	6
<i>Ngoulemakong</i>	0	0	0	4	1	1	0	1	0	0	7
<i>Biwong bulu</i>	0	0	0	2	4	1	0	1	0	0	8
<i>Mvangan</i>	0	1	0	8	1	0	0	1	0	0	11
<i>Total</i>	1	1	1	34	15	6	3	9	2	1	74

Source : extrait du Tableau 15 : Catégorie de formations sanitaires dans le Département de la Mvila

Sur les 74 formations sanitaires comptabilisées ici, 34 sont des centres de santé intégrés et 15 des centres de santé publics. Ebolowa 1 et 2 (chef-lieu du département de loin la commune la plus peuplée) concentrent à elles seules 42% des établissements sanitaires du département.

Certaines communes sont moins pourvues que d'autres en termes de formations sanitaires, c'est le cas de : Efoulan, Menong, Ngoulemakong, Biwong-Bbulu.

Il n'existe que 03 Hôpitaux dans la Mvila et 02 infirmeries, le reste ce sont des centres de santé.

Le nombre de centre de santé intégré est largement plus grand que les centres de santé publique, confessionnels, et privés. On constate cette situation dans les différents arrondissements de tous les départements.

Ces centres de santé sont concentrés dans la commune d'Ebolowa (chef-lieu du département) et dans la commune de Mvangan.

- **Département de l'Océan**

- **Tableau 76: Catégories de formations sanitaires par commune**

Commune	Formations Sanitaires	Statut	Effectif	Fonctionnel	Non construit
<i>Akom 2</i>	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	2	1	
	CS	Public	1	1	
	CS	Confessionnel	1	1	
<i>Campo</i>	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	1	1	
	Infirmérie Militaire	Para Public	1	1	
	Infirmérie WIJMA	Privé	1		
<i>Kribi 1</i>	Hôpital de District	Public	1	1	
	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	3	3	
	CS	Privé	3	3	
	CS	Confessionnel	2	1	
	Infirmérie	Para Public	2	2	
	Cabinet de Soins	Privé	3	3	

Kribi 2	CMA Fifinda	Public	1	1	
	CSI	Public	1	1	
	CS	Privé	1	1	
Lokonje	CSI	Public	6	4	
	CS	Public	3	2	
	CS	Privé	1	1	
	CS	Para Public	1	1	
Niete	Hôpital	Para Public	1	1	
	CSI	Public	4	4	
	CS	Public	1	1	
	CS	Confessionnel	1		
Bipindi	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	2	2	
	CS	Public	6	6	
Lolodorf	HD	Public	1	1	
	Hôpital	Confessionnel	1	1	
	CSI	Public	2	2	
	CS	Public	2	2	
Mvengue	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	2	2	
	CS	Public	5	3	
	CS	Confessionnel	1	1	
Total			69	60	

Source : Service Régional de Sante Public

Le département de l'Océan compte 69 formations sanitaires, dont 60 sont fonctionnelles. Et les 09 autres sont construites mais pas encore opérationnelles. Le CMA de Fifinda bien que déjà opérationnel, est situé à Kribi 2. Son éloignement ne permet pas aux populations de FIFINDA de s'y rendre.

- **Tableau 77: Répartition de formations sanitaires par catégorie et par commune**

Formations sanitaires

Communes	HP réf	HD	HP Conf	CSI	CS Public	CMA	CS Privé	CS Conf	Infirmierie	Cabinet	Total
Akom 2	0	0	0	2	1	1	0	1	0	0	5
Campo	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	4
Kribi 1	0	1	0	3	0	1	3	2	2	3	15
Kribi 2	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	3
Lokondje	0	0	0	6	4	0	1	0	0	0	11
Niete	1	0	0	4	1	0	0	1	0	0	7
Bipindi	0	0	0	2	6	1	0	0	0	0	9
Lolodorf	0	1	1	2	2	0	0	0	0	0	6
Mvengue	0	0	0	2	5	1	0	1	0	0	9
Total	1	2	1	23	19	6	5	5	4	1	69

Source : extrait du Tableau 16 : Catégorie de formations sanitaires dans le Département de l'Océan

Une concentration des formations sanitaires à Kribi 1 (15 établissements sanitaires) par rapport à Kribi 2 (03 établissements sanitaires).

Les communes de Campo et Kribi 2, n'ont pas de centre de santé publique et d'hôpitaux. Avec seulement 04 formations sanitaires pour la commune de Campo et 03 formations sanitaires pour la commune Kribi 2, les deux communes ne répondent pas aux besoins de la population en structures sanitaires.

La commune de Kribi 1 et Lokoundjé sont les mieux pourvus en structures sanitaires, 15 pour Kribi 1 et 11 pour Lokoundjé. Et Campo et Kribi 2 les moins favorisés en infrastructures sanitaires, 04 pour Campo et 03 pour Kribi 2.

- **Tableau 78: Catégories de centres de santé par commune dans l'Océan**

Communes	CSI	CS Public	CS Confessionnel	CS Privé
Akom 2	2	1	1	0
Campo	1	0	0	0
Kribi 1	3	0	2	3
Kribi 2	1	0	0	1
Lokondje	6	4	0	1
Niete	4	1	1	0
Bipindi	2	6	0	0
Lolodorf	2	2	0	0
Mvengue	2	5	1	0
Total	23	19	5	5

La commune de Kribi 1 et 2 (Chef de lieu du département) n'a pas de centre de santé publique. Tous les centres de santé privés se trouvent dans la commune de Kribi 1 et 2 et de Lokoundjé.

- **Département de la Vallée du Ntem**

- **Tableau 79: Catégories de formations sanitaires par commune**

Commune	Formations Sanitaires	Statuts	Nombre	Fonctionnel	Non - construit
Ambam	Hôpital de District	Public	1	1	
	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	11	9	1
	CS	Confessionnel	2	2	
Kye ossi	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	1	-	
	CS	Confessionnel	1	-	
Ma'an	CMA	Public	1	1	
	CSI	Public	9	6	2
	CS	Confessionnel	1	1	
	CS	Privé	1	-	
Olamze	HD	Public	1	1	
	CSI	Public	4	4	
	CS	Confessionnel	1	1	
Total			36	28	03

Source : Service Régional de Sante Public

Le département de la Vallée du Ntem dispose d'un total de 36 formations sanitaires, dont 28 fonctionnent. Sur les 08 non encore fonctionnelles, 03 ne sont même pas encore construites, et 05 manquent totalement de personnel.

- **Tableau 80: Répartition des formations sanitaires par catégorie et par commune**

Communes	Formations sanitaires								Total
	HP réf	HD	HP Confessionnel	CSI	CS Public	CMA	CS Privé	CS Conf	
Ambam	0	1	0	11	0	1	0	2	15
Kye ossi	0	0	0	1	0	1	0	1	3
Ma'an	0	0	0	9	0	1	1	1	12
Olamze	1	0	0	4	0	0	0	1	6
Total	1	1	0	25	0	3	1	5	36

Source : extrait du Tableau 18 : Catégorie de formations sanitaires dans le Département de la Vallée du Ntem

La commune de Ma'an, compte 9 centres de santé intégrés pour 1.144 habitants. Celle de Kye-Ossi en compte 01 pour 15.800 habitants. Une inégalité flagrante dans l'implantation des centres de santé intégrés entre les arrondissements.

Il apparait un déséquilibre entre les communes en termes de répartition des formations sanitaires. La commune la Kye-Ossi est la moins pourvue des trois autres communes avec seulement 03 formations sanitaires.

Les formations sanitaires dominantes dans la Vallée du Ntem sont les centres de santé intégrés (25/36). Le département de Vallée du Ntem n'enregistre pas de centres de santé publique. La commune de Kye-Ossi plus peuplée que la commune Ma'an est moins pourvue en formations sanitaires (01).

Difficultés et problèmes

- Les centres de vaccination d'Ebolowa et de Kribi ne sont pas encore construits ;
- Les formations sanitaires des frontières (02 centres de santé plus un CMA) : Kye-Ossi, Campo, Lélé ne sont pas construits ;
- Le centre de santé du Port de Kribi n'est pas encore construit²⁰ ;
- Absence des moyens de locomotion pour le personnel administratif chargé du contrôle et suivi des formations sanitaires ;
- Une insuffisance de formations sanitaires à laquelle s'ajoute leur inégale répartition spatiale : concentration ici (chef-lieu de région et de département) insuffisance là, voire absence (Efoulan, Menong, Ngoulemakong, Biwong-Bulu).

10.2.2. Répartition du personnel de santé

Département du Dja et Lobo

Le département du Dja et Lobo dispose d'un effectif de 259 personnels sanitaires, répartis comme suit :

- de manière globale, 61 à Djoum, 58 à Meyomessala, 102 à Sangmélina, et 38 à Zoétélé ;
- 01 Chirurgien-dentiste à Zoétélé
- 01 Infirmier supérieur à Djoum
- 14 Infirmiers Principaux (03 à Djoum, 08 à Sangmélina et 03 à Zoétélé) ;
- 52 IDE-IDES (15 à Djoum, 15 à Meyomessala, 14 à Sangmélina, 08 à Zoétélé) ;
- 16 Infirmiers Brevetés (01 à Djoum, 04 à Meyomessala, 09 à Sangmélina et 02 à Zoétélé) ;
- 18 Infirmiers Adjoints (05 à Djoum, 04 à Meyomessala, 09 à Sangmélina) ;
- 70 Aides Soignants (15 à Djoum, 16 à Meyomessala, 31 à Sangmélina et 08 à Zoétélé) ;
- 13 Techniciens Médico-Sanitaire (03 à Djoum, 03 à Meyomessala, 04 à Sangmélina et 03 à Zoétélé) ;
- 33 Agents Techniques M S (ATMS) (05 à Djoum, 07 à Meyomessala, 13 à Sangmélina et 08 à Zoétélé).

On constate une inégale répartition dans le département. En outre, les cadres suivants n'existent pas : Pharmacien, Infirmier supérieur P, Sage femmes, Ingénieur du Génie Sanitaire, Technicien principal Génie S, Agent technique de Génie S, Agent technique adjoint G S, Ingénieur des travaux ITMS, Technicien principal TPMS, Ingénieur Biomédical, Ingénieur des travaux B M, Technicien Principal B M, Technicien Biomédical, Agent technique B M, Administrateur P Santé P, Administrateur Santé P.

- **Tableau 81: Personnel sanitaire dans le Dja et Lobo**

Personnel et Grade	Djoum	Meyomessala	Sangmélina	Zoétélé	Total Cadre
Médecin	6	3	5	2	16

²⁰ La croissance rapide de la commune de Kribi appelle la construction d'un plus grand hôpital.

<i>Chirurgien-dentiste</i>	0	0	0	1	1
<i>Pharmacien</i>	0	0	0	0	0
<i>Infirmier supérieur P</i>	0	0	0	0	0
<i>Infirmier supérieur</i>	1	0	0	0	1
<i>Infirmier Principal</i>	3	0	8	3	14
<i>IDE, IDES</i>	15	15	14	8	52
<i>Infirmier Brevetés</i>	1	4	9	2	16
<i>Sage femmes</i>	0	0	0	0	0
<i>Infirmier Adjoint</i>	5	4	9	0	18
<i>Aide Soignants</i>	15	16	31	8	70
<i>Ingénieur du Génie Sanitaire</i>	0	0	0	0	0
<i>Ingénieur du Travaux Génie S</i>	0	0	0	0	0
<i>Technicien principal Génie S</i>	0	0	0	0	0
<i>Technicien du Génie S</i>	0	0	1	0	1
<i>Agent technique de Génie S</i>	0	0	0	0	0
<i>Agent technique adjoint G S</i>	0	0	0	0	0
<i>Ingénieurs Médico-Sanitaire IMS</i>	0	0	3	0	3
<i>Ingénieurs des travaux ITMS</i>	0	0	1	0	1
<i>Technicien Principal TPM S</i>	0	1	0	0	1
<i>Technicien Médico-Sanitaire</i>	3	3	4	3	13
<i>Agent Technique M S (ATMS)</i>	5	7	13	8	33
<i>Ingénieur Biomédical</i>	0	0	0	0	0
<i>Ingénieur des travaux BM</i>	0	0	0	0	0
<i>Technicien principal B M</i>	0	0	0	0	0
<i>Technicien biomédical</i>	0	0	0	0	0
<i>Agent technique B M</i>	0	0	0	0	0
<i>Administrateur P Santé P</i>	0	0	0	0	0
<i>Administrateur Santé P</i>	0	0	0	0	0
<i>Secrétaire d'administration S P</i>	1	0	0	0	1
<i>Cadre contractuel</i>	6	5	1	1	13
<i>Agent contractuel</i>	0	0	3	2	5
<i>Total</i>	61	58	102	38	259

Source : Délégation Régionale

Département de la Mvila

Le département de la Mvila dispose d'un effectif de 423 personnels sanitaires, répartis comme suit :

- 50 médecins (07 à la Délégation Régionale, 27 à l'hôpital Régional, 12 dans le DS d'Ebolowa, et 04 à Mvangan) ;
- 02 Chirurgiens-dentistes tous à l'hôpital régional ;
- 03 pharmaciens (01 à la Délégation régionale et 02 à l'hôpital régional) ;
- 01 Infirmier supérieur P à l'hôpital régional ;
- 15 Infirmiers supérieurs (03 à la délégation régionale, 05 à l'hôpital régional, 07 au DS d'Ebolowa, 0 au DS Mvangan) ;
- 22 Infirmiers Principaux (03 à la délégation régionale, 14 à l'hôpital régional, 07 au DS d'Ebolowa et 0 au DS de Mvangan) ;
- 65 IDE-IDES (04 à la délégation régionale, 28 à l'hôpital régional, 26 au DS d'Ebolowa et 07 au DS Mvangan) ;
- 18 Infirmiers Brevetés (04 à l'hôpital régional, 10 au DS d'Ebolowa et 04 au DS Mvangan) ;
- 19 Infirmiers-Adjoints (10 à l'hôpital régional et 09 au DS d'Ebolowa) ;
- 107 Aides Soignants (41 à l'hôpital régional, 54 au DS d'Ebolowa et 12 au DS Mvangan) ;

Il faut souligner ici également l'inégale répartition du personnel de santé dans le département. Un manque remarquable de personnel de santé dans le DS de Mvangan.

• **Tableau 82: Personnel sanitaire de la Mvila**

Personnel et Grade	Del R	Hôpital R	Ebolawa	Mvangan	Total
Médecin	7	27	12	4	50
Chirurgien-dentiste	0	2	0	0	2
Pharmacien	1	2	0	0	3
Infirmier supérieur P	0	1	0	0	1
Infirmier supérieur	3	5	7	0	15
Infirmier Principal	1	14	7	0	22
IDE, IDES	4	28	26	7	65
Infirmier Brevetés	0	4	10	4	18
Sage femmes	0	0	0	0	0
Infirmier Adjoint	0	10	9	0	19
Aide Soignants	0	41	54	12	107
Ingénieur du Génie Sanitaire	1	0	0	0	1
Ingénieur du Travaux Génie S	0	1	0	0	1
Technicien principal Génie S	0	0	0	0	0
Technicien du Génie S	0	2	1	0	3
Agent technique de Génie S	0	0	0	0	0
Agent technique adjoint G S	0	0	0	0	0
Ingénieurs Médico-Sanitaire IMS	1	3	0	0	4
Ingénieurs des travaux ITMS	0	1	0	0	1
Technicien Principal TPM S	1	2	0	0	3
Technicien Médico-Sanitaire	1	14	7	2	24
Agent Technique M S (ATMS)	0	6	11	6	23
Ingénieurs Biomédical	0	0	0	0	0
Ingénieur des travaux BM	0	1	0	0	1
Technicien principal B M	0	0	0	0	0
Technicien biomédical	0	1	0	0	1
Agent technique B M	0	0	0	0	0
Administrateur P Santé P	2	1	0	0	3
Administrateur Santé P	0	0	0	0	0
Secrétaire de l'adm S P	0	0	0	0	0
Cadre contractuel	21	9	4	2	36
Agent contractuel	16	0	4	0	20
Total	59	175	152	37	423

Source : Délégation Régionale

Département de l'Océan

Le département de l'Océan dispose d'un effectif de 176 personnels sanitaires (122 à Kribi et 54 à Lolodorf). La répartition détaillée est la suivante :

- 01 Chirurgien-dentiste à Lolodorf ;
- 01 Infirmier supérieur P à Kribi ;
- 04 Infirmiers supérieurs (02 à Kribi et 02 à Lolodorf) ;
- 09 Infirmiers Principaux (03 à Kribi et 06 à Lolodorf) ;
- 33 IDE-IDES (20 à Kribi et 13 à Lolodorf) ;
- 15 Infirmiers Brevetés (12 à Kribi et 03 à Lolodorf) ;
- 01 Sage-femme à Lolodorf ;
- 11 Infirmiers Adjoints (09 à Kribi et 02 à Lolodorf) ;
- 40 Aides-Soignants (26 à Kribi et 14 à Lolodorf) ;
- 06 Techniciens Médico-Sanitaires, tous à Kribi ;
- 18 Agents Techniques M S (ATMS) (16 à Kribi et 02 à Lolodorf) ;
- 04 Cadres contractuels, tous à Kribi ;
- 03 Agents contractuels (01 à Kribi et 02 à Lolodorf).

Bien que le DS de Lolodorf ait moins de personnels sanitaires par rapport au DS de Kribi, en tenant compte de la densité de la population on peut parler de répartition équitable du personnel de santé.

Les catégories de personnels ci-après ne sont pas présents : Pharmacien, Ingénieur du Génie Sanitaire, Ingénieur des Travaux Génie S, Agents technique de Génie S, Agent technique adjoint G S, Ingénieur Biomédical, Technicien principal TPMS, Ingénieur Biomédical, Ingénieur des travaux B M, Technicien Principal B M, Technicien Biomédical, Agent technique B M, Administrateur Santé P.

• **Tableau 83: Personnel sanitaire de l'Océan**

Personnel et Grade	DS Kribi	DS Lolodorf	Total
<i>Médecin</i>	14	7	21
<i>Chirurgien-dentiste</i>	0	1	1
<i>Pharmacien</i>	0	0	0
<i>Infirmier supérieur P</i>	1	0	1
<i>Infirmier supérieur</i>	2	2	4
<i>Infirmier Principal</i>	3	6	9
<i>IDE, IDES</i>	20	13	33
<i>Infirmier Brevetés</i>	12	3	15
<i>Sage femmes</i>	0	1	1
<i>Infirmier Adjoint</i>	9	2	11
<i>Aide Soignants</i>	26	14	40
<i>Ingénieur du Génie Sanitaire</i>	0	0	0
<i>Ingénieur du Travaux Génie S</i>	0	0	0
<i>Technicien principal Génie S</i>	1	0	1
<i>Technicien du Génie S</i>	1	1	2
<i>Agent technique de Génie S</i>	0	0	0
<i>Agent technique adjoint G S</i>	0	0	0
<i>Ingénieurs Médico-Sanitaire IMS</i>	1	0	1
<i>Ingénieurs des travaux ITMS</i>	1	0	1
<i>Technicien Principal TPM S</i>	3	0	3
<i>Technicien Médico-Sanitaire</i>	6	0	6
<i>Agent Technique M S (ATMS)</i>	16	2	18
<i>Ingénieur Biomédical</i>	0	0	0
<i>Ingénieur des travaux BM</i>	0	0	0
<i>Technicien principal B M</i>	0	0	0
<i>Technicien biomédical</i>	0	0	0
<i>Agent technique B M</i>	0	0	0
<i>Administrateur P Santé P</i>	1	0	1
<i>Administrateur Santé P</i>	0	0	0
<i>Secrétaire d'administration S P</i>	0	0	0
<i>Cadre contractuel</i>	4	0	4
<i>Agent contractuel</i>	1	2	3
<i>Total</i>	122	54	176

Source : Délégation Régionale Sud

Département de la Vallée du Ntem

Le département du Vallée du Ntem dispose d'un effectif de 99 personnels sanitaires (85 à Ambam et 15 à Olamze). La répartition détaillée par arrondissement est la suivante :

- 08 médecins (06 à Ambam et 02 en Olamze) ;
- 18 Infirmiers principaux tous à Ambam ;
- 08 Infirmiers Adjoints tous à Ambam ;
- 07 Cadres Contractuels tous à Ambam ;
- 09 IDE-IDES (05 à Ambam et 04 à Olamze) ;
- 25 Aides-soignants (20 à Ambam et 05 à Olamze) ;

- 05 Techniciens Médico-Sanitaires (04 à Ambam et 01 à Olamze) ;

L'inégale répartition du personnel de santé dans le département est visible. Cette inégale répartition est préjudiciable pour Olamzé, une ville frontalière avec un flux important de mouvements de populations.

On ne trouve pas dans la zone les spécialistes suivants : Chirurgien-dentiste Pharmacien, Infirmier supérieur P, Sage femmes, Ingénieur du Génie Sanitaire, Technicien principal Génie S, Technicien du Génie S, Agent technique de Génie S, Agent technique adjoint G S, Ingénieur des travaux ITMS, Technicien principal TPMS, Ingénieur Biomédical, Ingénieur des travaux B M, Technicien Principal B M, Technicien Biomédical, Agent technique B M, Administrateur P Santé P, Administrateur Santé P, Secrétaire d'administration S P.

- **Tableau 84: Personnel saniaitaire de la Vallée du Ntem**

Personnel et Grade	DS Ambam	DS Olamze	Total Cadre
Médecin	6	2	8
Chirurgien-dentiste	0	0	0
Pharmacien	0	0	0
Infirmier supérieur P	0	0	0
Infirmier supérieur	0	1	1
Infirmier Principal	18	0	18
IDE, IDES	5	4	9
Infirmier Brevetés	7	0	7
Sage femmes	0	0	0
Infirmier Adjoint	8	0	8
Aide Soignants	20	5	25
Ingénieur du Génie Sanitaire	0	0	0
Ingénieur du Travaux Génie S	1	0	1
Technicien principal Génie S	0	0	0
Technicien du Génie S	0	0	0
Agent technique de Génie S	0	0	0
Agent technique adjoint G S	0	0	0
Ingénieurs Médico-Sanitaire	2	0	2
Ingénieur des travaux ITMS	0	0	0
Technicien principal TPMS	0	0	0
Technicien Médico-Sanitaire	4	1	5
Agent technique M S (ATMS)	6	2	8
Ingénieur Biomédical	0	0	0
Ingénieur des travaux B M	0	0	0
Technicien Principal B M	0	0	0
Technicien Biomédical	0	0	0
Agent technique B M	0	0	0
Administrateur P Santé P	0	0	0
Administrateur Santé P	0	0	0
Secrétaire d'administration S P	0	0	0
Cadre contractuel	7	0	7
Agent contractuel	0	0	0
Total	84	15	99

Source : Délégation Régionale Sud

Principales problématiques

On peut résumer les problématiques de santé en parlant d'un sous-équipement en termes de formations sanitaires accessibles pour les populations aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, même si en milieu urbain la multiplication des formations privées tend à compenser le manque de capacités d'accueil des centres publics. On doit également souligner le manque de personnels et tout particulièrement le manque de personnels spécialisés. Enfin, beaucoup de centres sanitaires sont mal équipés, mal entretenus et ne sont pas en mesure de fournir des prestations de bon niveau.

Pour les populations les plus vulnérables, l'accès aux soins de santé reste un problème.

10.2.3. Qualité de vie des populations

Cette section aborde ce qui se rapporte à la qualité de vie des populations : l'alimentation, la santé, l'accès à l'éducation, à l'eau, à l'électricité, aux moyens de transport et aux activités sportives.

Accès à l'alimentation

L'organisme humain de tout individu a besoin d'aliments énergétiques, de construction et de protection. Les aliments énergétiques sont riches en glucides et sont contenus dans les céréales (riz, maïs, etc.), les féculents (manioc, patates, ignames, etc.), les lipides contenus dans les matières grasses (huile). Les aliments de construction qui permettent à l'être humain de construire sa masse musculaire sont riches en protéines animales (viande, poisson, crustacés, etc.) et protéines végétales (haricot, arachide, etc.). Les aliments de protection comme leur nom l'indique, protègent l'organisme humain, ils se trouvent dans les fruits et légumes.

La région sud est une région fortement agricole, une agriculture paysanne tournée vers l'autoconsommation. La région du sud bénéficie d'une bonne pluviométrie et des sols favorables à l'agriculture vivrière. Tous les produits nécessaires aux besoins énergétiques, à la construction et à la protection de l'organisme humain sont présents. La situation alimentaire y est plutôt bonne. Les produits consommés sont le manioc préparé sous différentes formes (selon les ethnies), la banane plantain, l'igname, le macabo, l'arachide, le maïs, les graines de courge, le haricot, les fruits, etc. La viande et le poisson y sont également présents.

Lors des festivités, on est frappé par la diversité des mets, reflet de la diversité socioculturelle de la région. On parlerait difficilement de sous-nutrition. Si de tels cas ont été observés dans la région sud, ce pourrait être dans les centres urbains où des ménages de salariés achètent les denrées agricoles. Mais ici encore, les prix observés sur les marchés n'ont rien de comparable à ceux pratiqués sur les marchés des pays riverains gabonais, congolais ou équato-guinéens. Les observations des enfants dans les villages ne donnent pas l'impression d'enfants sous-alimentés. Nous n'avons cependant pas eu accès à des enquêtes alimentaires menées dans les villes et villages de la région sud.

Les repas consommés sont riches en tout ce dont l'organisme humain a besoin, les maitresses de maison mélangeant plusieurs produits pour les repas de la famille, comme en témoignent les illustrations ci-après.

- **Tableau 85: Illustration de la diversité alimentaire dans la région du Sud**

Quelques illustrations de la diversité alimentaire dans la région du sud

Chez les BETI

Plusieurs mets sont typiquement bété dont le principal est l'okok (fait à base de feuilles de gnetum africanum) accompagné de tubercules avec de la pâte d'arachides et de l'extrait de noix de palme. Un autre plat typique est le kpwem, fait à base de feuille de manioc, de pâte d'arachides. Un autre plat typique, appelé sangha chez les Ewondo et les Eton, est préparé à base d'épinards, de maïs et d'extrait de noix de palme. Le manioc et la banane plantain constituent l'aliment de base des bété. Ces mets font partie du patrimoine culturel et touristique camerounais et servis dans les cérémonies traditionnelles (mariage traditionnel, réunion familiale, religieuse, etc.).

Chez les Bulu

Les bulu adorent par-dessus tout le plantain pilé Ntoubakon (ils le mangent souvent avec le « Mendim me zong » un bouillon d'aubergines.)

Chez les Fang et les Ntumu

L'alimentation principale est composée de tubercules et de bananes plantains. Comme la plupart des autres groupes Bété, ils mangent beaucoup de légumes (feuille de manioc),

communément appelé «kpem».

Chez les Bassa

Les plats Bassa sont très variés. Les plus très connus sont : le «mbongo tchobi», le «mintumba», ou pain de manioc, fait à partir du roui de manioc malaxé et mélangé avec de l'huile de palme, du sel, et du piment, le tout roulé et ficelé dans une feuille de bananier ou de marantacée. Quant au «mbongo tchobi», - mbongo (sauce) et tjobi (poisson), il est traditionnellement considéré comme la «Carte d'Identité Culturelle Bassa». Il s'agit d'une sauce aux écorces brûlées. Un délice savoureux et aromatisé. La préparation nécessite une certaine technicité. Autrement dit, le mbongo est composé du poivre sauvage, écorce de l'arbre à ail et du poisson.

Chez les populations autochtones pygmées

L'essentiel de l'alimentation des populations autochtones pygmées vient des produits forestiers non ligneux (viande de brousse - consommée à outrance - poisson, - notamment en saison sèche- des fruits et légumes. Autant dire que cette alimentation varie au gré des variations saisonnières. Poisson et viande sont généralement accompagnés de légumes feuilles, d'ignames, de fruits, etc. Les fruits (et certains légumes-feuilles) sont toujours de saison. D'où les déplacements incessants de populations autochtones pygmées à la recherche de leur pitance quotidienne. Ces déplacements peuvent nécessiter de séjours plus ou moins longs en forêts. De lourdes menaces pèsent cette alimentation des peuples autochtones qui repose sur l'économie de prédation.

Analyse FFOM de l'alimentation dans la région Sud

Forces

Pour les autochtones Bantu

La région sud bénéficie d'une bonne pluviométrie et des sols favorables à l'agriculture vivrière. Une agriculture paysanne riche en denrées agricoles consommables.

Pour les populations autochtones pygmées

Les forêts de la région sud regorgent d'une abondante faune sauvage, des rivières riches en poisson, toutes sortes de fruits sauvages, des légumes feuilles, des ignames sauvages, d'une diversité d'oiseaux, etc.

Opportunités

L'arrivée de nombreux projets d'importance dans la zone devrait booster cette agriculture paysanne, garante de la sécurité alimentaire des ménages.

Pour les populations autochtones pygmées

Des appuis des organisations de la société civile pour le renforcement de la sécurité alimentaires des populations pygmées par l'introduction de l'agriculture vivrière.

Faiblesses

Pour les populations bantu

Vieillesse de la population paysanne

Pour les populations autochtones pygmées

L'alimentation repose pour l'essentiel sur les produits forestiers non ligneux.

Menaces

Pour les populations bantu

Tentations à vouloir tout exporter vers les pays voisins.

Pour les populations autochtones pygmées :

L'abattage des arbres utiles à l'alimentation et à la pharmacopée traditionnelle par les sociétés d'exploitation forestières.

Leur participation au braconnage intensif pour le compte des Bantu

La concurrence avec les Bantu sur les produits forestiers non ligneux

Accès aux moyens de transport

Les conditions de transport des populations de la région sud, dépendent de leur lieu de destination.

Voies terrestres

❖ Pour les populations du département de la vallée du Ntem

Quitter le chef-lieu du département pour se rendre Ebolowa pour les populations de la vallée du Ntem en passant par le chef-lieu de département (Ambam) est relativement aisé. La voie menant de d'Ambam à Ebolowa est goudronnée et les véhicules de transport fréquents.

❖ Pour les Populations du département Dja et Lobo

Partir de Sangmélina, le chef-lieu de département de l'Océan pour se rendre à Ebolowa est un vrai parcours du combattant notamment en saison des pluies, la voie n'étant pas encore bitumée.

❖ Pour les populations du département de l'Océan

Il est tout aussi difficile pour les populations du Dja et Lobo de partir de Sangmélina pour se rendre à Ebolowa (à moins d'effectuer le grand détour par Mbalmayo ; la route n'étant pas bitumée. La région du sud présente cette autre particularité d'être la seule région où seul un chef-lieu de département est relié au chef-lieu de région par une route bitumée.

Les conditions de transport des villages à l'intérieur des terres (desserte rural) sont tout aussi difficiles pour les personnes que pour leurs marchandises. C'est le **domaine des mototaxis** dont le nombre est sans cesse croissant ces dernières années et les coûts toujours plus élevés.

Voies d'eau

Les voies d'eau ne sont pas utilisées comme opportunités de voyage en dehors de la traversée d'une rive à l'autre.

Accès aux activités sportives

Nul n'est besoin d'épiloguer sur le rôle social, culturel, économique mais aussi politique que joue le sport dans la vie des nations, des communautés, des individus. On a souvent entendu les médecins recommander à leurs patients de « faites un peu de sport et vous verrez que vous sentirez, mieux ». Une balle de ping-pong entre deux nations en conflit, a apaisé des relations conflictuelles tendues. Des chefs d'Etat ont compté sur la victoire de leur équipe nationale pour apaiser un climat socio-politique tendu. Des compétitions sportives de haut niveau ont vidé les rues des passants, « scotchés » qu'ils étaient devant leurs petits écrans. Des enfants de rues, pauvres, sont devenus des idoles, des milliardaires grâce au sport, grâce à leur talent de sportif. Le rôle de socialisation, du vivre ensemble n'est plus à démontrer sans pour autant nier les passions malsaines que soulèvent le sport et les drames qui s'en suivent parfois.

La gymnastique à l'école, permet à tous les enfants de se mieux se connaître grâce la pratique sportive. Le sport favorise la mixité sociale et sexuelle. On s'y côtoie librement quels que soient son origine, sa position, son âge, son sexe²¹.

Le sponsoring des associations sportives et des évènements sportifs devrait être inclus dans les cahiers des charges des entreprises installées dans la région sud. Il y va de leur image et de la santé de leur région. Chaque entreprise devrait inciter les travailleurs à pratiquer des activités sportives, cela améliorerait le climat de travail dans l'entreprise et contribuerait à augmenter la productivité. Des travailleurs heureux dans leur entreprise produisent mieux.

Les missions de la commune sont spécifiées dans la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes. L'article 3, alinéa (1), stipule que « la commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants ». La promotion du sport devrait être une préoccupation pour les responsables régionaux, départementaux et communaux. Non seulement le sport comme dit plus haut participe à la santé des populations mais constitue également une niche d'emplois. Cette

²¹ Les femmes ont contribué à maintenir le niveau de performances de la région du Sud en remportant les médailles aux jeux FENASCO. Toutefois demeure leur accès à la pratique du sport limité ainsi qu'aux postes de responsabilité.

dimension n'est pas suffisamment prise en compte par la région, par les départements en consacrant des investissements sur les infrastructures sportives modernes pour l'organisation des événements sportifs majeurs à caractère national, sous-régional voire international. Pour les jeunes, l'alcool puis les femmes sont les principaux loisirs. Le sport pratiqué de manière trop épisodique n'est pas de nature à faire émerger des talents, susciter des vocations, dessiner des carrières. Il s'ouvre une piste d'actions à mener par les responsables régionaux, départementaux et communaux.

cf. Tome 2 Atlas : Carte des fréquences des infrastructures sportives par département

Problématiques principales

Concernant l'alimentation, c'est essentiellement la question de l'accès des populations pygmées aux ressources alimentaires provenant de la forêt qui est chaque année de plus en plus difficile pour eux, alors que leur accès à la terre est souvent difficile, voire impossible, ou léonine.

En réalité, avec la croissance rapide de certaines villes, comme Kribi, la question alimentaire se pose désormais dans la mesure où l'arrière pays kribien est très peu productif en termes de vivriers. Cette question devra être étudiée de près, surtout que les possibilités d'extensions des cultures vivrières sont assez limitées dans la zone.

10.2.4. Phénomènes sociaux remarquables

Les observations et les données collectées sur le terrain mettent en lumière un certain nombre de phénomènes sociaux spécifiques à la région sud sur lesquels il convient d'attirer l'attention des décideurs, régionaux, départementaux et locaux. Parmi ces phénomènes figurent en bonne place les flux transfrontaliers, la sexualité et les maternités précoces, les jeunes et les mototaxi, l'évolution des populations autochtones Pygmées, l'alcoolisme des jeunes et des moins jeunes, la place de la femme.

Echanges transfrontaliers : mouvements des populations, échanges de marchandises et trafics en tous genres

Mouvements des populations

La Région du Sud partage sa frontière longue de 400 km avec 3 pays : le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Les principaux arrondissements frontaliers de la région du sud sont Campo dans le département de l'Océan, Kye-Ossi, Ambam et Olamzé dans le département de la Vallée du Ntem, Mintom, Oveng dans le département du Dja-et-Lobo.

Les populations qui vivent de part et d'autre de la frontière circulent et échangent leurs produits sans tenir compte de la juridiction des États²². Les échanges informels sont favorisés par la porosité de la frontière. Les acteurs concernés par les échanges commerciaux, déploient beaucoup d'ingéniosité pour éviter la douane quand bien même certains produits échangés ne sont pas soumis à des taxes douanières.

La présence des mêmes groupes ethniques de ce côté et de l'autre de la frontière, favorise la circulation des biens et des personnes. Ces populations, parlant les mêmes langues, ayant des parents de part et d'autre, possédant parfois une double, voire une triple nationalité par la détention des cartes d'identité de chacun de ces pays, se disent être partout chez elles. La frontière ne constitue nullement un obstacle de nature à empêcher la libre circulation sur leur territoire ancestral.

Il n'existe pas de statistique publique qui informe sur les mouvements des personnes entre ces trois pays. Difficile dans ces conditions de les quantifier. Une certitude cependant, c'est le Cameroun, le pays le plus peuplé de la zone CEMAC, qui « exporte le plus sa population » vers les pays limitrophes.

²² **Christian-Yann** Messe Mbega. 2015. Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration socio spatiale de la population en Afrique centrale. **Éthique publique** [En ligne], vol. 17, n° 1.

Des jeunes gens et jeunes filles vont tenter leur chance de l'autre côté de la frontière vers la Guinée équatoriale (principalement), le Gabon et enfin le Congo²³. Il n'existe malheureusement pas de statistiques à ce propos. Aussi, est-il difficile de quantifier ces mouvements de populations. Cette statistique mériterait pourtant d'être connue.

Echanges de marchandises et trafics en tout genre

Les échanges du Cameroun vers les pays limitrophes portent sur les produits agricoles et sur les biens manufacturés. Ce sont les bières produites au Cameroun qui sont consommées dans les villes du Nord Congo (Ouessou, Pokola, Owando, Moualé, Lola, Enyéllé, voire Impfondo). Des pays voisins vers le Cameroun (en provenance de la Guinée Equatoriale plus particulièrement), ce sont les alcools et les cigarettes qui font l'objet de trafics. Tout un commerce informel se développe le long de cette région frontalière. Ce trafic, animé aussi bien par les jeunes gens que par les jeunes femmes, est une niche d'emplois pour cette catégorie d'acteurs.

Des unités douanières de surveillance et de collecte de recettes ont été créées. Les capacités actuelles de cette douane des frontalières sont limitées : peu d'effectifs, insuffisance voire absence de moyens de locomotion, etc. Elles ne permettent pas un contrôle efficace pour la circulation des marchandises et partant la collecte des recettes. Les responsables départementaux déplorent à cet effet l'incivisme fiscal des acteurs qui font perdre beaucoup d'argent à la région et aux départements. Tant que les moyens humains et logistiques des unités de surveillance et de contrôle des frontières ne seront pas renforcés, le commerce frontalier, en l'état actuel de non libre circulation des marchandises, le commerce transfrontalier illégal, a encore des beaux jours devant lui.

• **Tableau 86: Quantités et valeurs estimées des produits agricoles et maraichers exporté (2008)²⁴**

Pays de destination	Marché frontalier	Quantité en tonnes	Valeurs en KFCFA
<i>Gabon</i>	Abang Minko'o	5 320,	1.256.000.
	Kye-Ossi	8 626,	2.037.000.
	Aboulou	5 399	1.275.000.
<i>Guinée Equatoriale</i>	Campo	36 915	10.419.000.
	Kye-Ossi	2 821	796.000.

Source : Cameroun. *Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles, 2011*

Les destinations des produits en provenance du Cameroun sont la Guinée Équatoriale (41 %), le Tchad (29,5 %), le Gabon (12,4 %), le Congo (11,5 %), et la RCA (5,6 %).²⁵

Encadré 2 : diversité socio-ethnique, une source de dynamisme économique.

La diversité socio-ethnique, une source de dynamisme économique.

BIWOM BANE et BIWONG BULU : deux communes, deux dynamiques différentes

BIWOM BANE : une commune repliée sur elle-même

Créée en 1965 et presque (exclusivement) habitée par les autochtones bantous sans apports humains extérieurs (refus d'accueillir les allogènes), la commune BIWOM BANE ressemble davantage à un village qu'à une commune. Rien ou presque n'a changé depuis sa création. Difficile de se procurer des légumes, des fruits. L'agriculture reste dominée par l'autoconsommation. La chasse et la pêche restent des activités fortes au détriment des activités de production.

BIWONG BULU : une commune ouverte à la multi culturalité

Créée en 2007, la commune de BIWONG BULU se distingue de celle de BIWOM BANE par sa diversité socio-culturelle. La commune accueille toutes les ethnies du Cameroun et affiche aujourd'hui un visage fort différent de celui de sa voisine. Économiquement plus dynamique,

²³ Le Congo et plus particulièrement la ville de Pointe-Noire, héberge une communauté Camerounaise de plus en plus importante.

²⁴ Il n'existe pas de données quantitatives sur les produits manufacturés échangés entre ces 3 pays parce que objets de contrebande.

²⁵ Nkendah R., Ako E., Tamokwe B., Nzouessin C., Njoupouognigni M, Melingui E., & Azeufouet A. 2011. Cameroun. Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles. *Économie rurale*, 324, 34-49.

BIWONG BULU regroupe déjà toutes les infrastructures administratives. Le petit commerce y est présent et prospère. L'agriculture vivrière et l'agriculture pérenne y sont dynamiques.

DJOURM : une autre commune multiculturelle

La commune de Djourm est en pleine mutation et appelée à le devenir davantage. Elle est un pôle économique en devenir. La ville est aujourd'hui un lieu de ravitaillement important. Deux stations de carburant y sont installées : Total et BOCOM. Les sociétés qui construisent la route y logent leurs travailleurs. La présence des infrastructures administratives des services déconcentrés de l'Etat est un signe de la croissance de la commune. Le petit commerce y est dynamique. L'hébergement et la restauration y sont de qualité. Il existe un marché quotidien bien achalandé. Produits agricoles, produits maraichers, fruits et légumes y sont quotidiennement présents. Djourm est la référence régionale de la production de cacao. Le tronçon Meyomessi - Djourm bitumé connaît un Trafic routier important.

Avec bientôt l'ouverture de la route (Ouesso/Sangmélina, Djourm commune carrefour jouera un rôle économique de plus en plus important vu son avance par rapport aux autres communes. Sa diversité socio-culturelle explique en partie son dynamisme, sans oublier la présence des sociétés forestières qui y sont installées. Djourm héberge une scierie industrielle de transformation de bois du groupe Rougier.

Analyse FFOM des flux transfrontaliers

Forces

Région frontalière avec trois pays
Présence des mêmes populations de part et d'autre de la frontière
Des pays qui appartiennent à une même zone économique et monétaire

Faiblesses

Réticence des Etats à libéraliser les échanges et à supprimer les barrières douanières afin de booster les échanges et les économies de la sous-région.
Besoin de visas pour se rendre d'un pays à l'autre (excepté entre le Cameroun et le Congo)
Faiblesse de la douane des frontières pour la collecte des recettes et le contrôle du commerce illégal

Opportunités

Complémentarité des produits agricoles du fait de la complémentarité des saisons
Existence des routes sous-régionales et ouverture annoncée de la transafricaine Sangmélina / Ouesso / Bangui / N'Djamena

Menaces

Micro nationalisme de certains Etats
Craintes de certains Etats d'être envahis par des populations de cultures réputées dangereuses (escroquerie financière, criminalités, grand banditisme, etc.

Phénomène des mototaxis

Le transport par mototaxi a commencé dans la partie septentrionale du pays vers la fin des années 80. Il a progressivement gagné la partie méridionale à partir des années 2000. L'effondrement du système du transport public, la dégradation des infrastructures routières dans les villes et campagnes, le chômage massif des jeunes, sont parmi les facteurs qui ont déclenché le phénomène des mototaxis au Cameroun.

Les mototaxis ont littéralement envahi les routes et les rues de tout le pays. Il n'existe pas un département où les mototaxis sont absentes.

Les centres urbains de la Région Sud n'échappent pas à ce phénomène. D'Ebolowa à Kribi, de Sangmélina à Ma'an, de Kye-Ossi à Djourm, etc., les motos taxis ont investi le secteur du transport quand elles ne l'ont pas tout simplement accaparé, mettant à mal les chauffeurs de véhicules taxi. Les motos taxis transportent les voyageurs beaucoup plus vite dans les villes lors des embouteillages et vont dans les quartiers inaccessibles aux véhicules taxis. Elles transportent aussi les marchandises (en petites quantités) là où les véhicules taxis ne peuvent accéder.

Le secteur de mototaxis est une niche d'emplois pour de nombreux jeunes et moins jeunes sans emploi. Les résultats de ce phénomène, constatés sur le terrain, sont entre autres i) l'abandon de l'école par les jeunes garçons, ii) l'envie de vite gagner de l'argent et de se procurer les

produits manufacturés de prestige²⁶ iii) l'augmentation des accidents de circulation, iv) un accès facilité aux filles²⁷.

Il y a donc un travail de sensibilisation à mener auprès des jeunes pour que le mototaxi ne soit pas pour les acteurs une fin en soi. Il devrait être une activité de vacances pour préparer la rentrée scolaire prochaine comme le sont les activités de chasse, de pêche, de commerce de produits agricoles. Il pourrait aussi être pour ceux qui ont définitivement abandonné l'école, un moyen d'accumuler les fonds nécessaires pour démarrer une activité durable voire une formation qualifiante.

Analyse FFOM des phénomènes de motos taxi

Forces	Faiblesses
<p>Le phénomène (social et économique) de mototaxi permet de contribuer à résorber le chômage de nombreux jeunes ;</p> <p>Les mototaxis sont un palliatif aux difficultés de transport pour de nombreux villages enclavés ;</p> <p>Les mototaxis sont une source de revenus réguliers pour de nombreuses familles.</p> <p>Les mototaxis sont devenues pour beaucoup un mal nécessaire. Elles transportent les voyageurs là où aucun véhicule ne peut se rendre.</p>	<p>Les accidents des mototaxis sont fréquents et des cas de décès sont enregistrés chaque mois quand ce n'est pas chaque semaine ;</p> <p>Le phénomène de mototaxi est venu amplifier l'exode rural qui vide l'arrière-pays des bras valides ;</p> <p>Des bandits, voire des criminels, se déguisent en conducteurs de mototaxi pour commettre des méfaits ;</p> <p>Le phénomène amplifie l'arrêt précoce de la scolarité des jeunes garçons.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Un secteur bien encadré pourrait améliorer le développement des villages enclavés en les reliant avec les centres urbains ;</p> <p>Un secteur bien encadré pourrait renforcer la lutte contre la criminalité dans les villages et villes ;</p> <p>Une activité génératrice de revenus pour les familles pauvres pour préparer les rentrées scolaires</p>	<p>Plusieurs attaques/agressions que les conducteurs reçoivent quand ils travaillent de nuit ;</p> <p>Les conducteurs de mototaxis sont objets de harcèlement quotidien de la part des forces de l'ordre (confiscation des motos, racket ; etc.).</p>

Alcoolisme et consommation de drogues chez les jeunes et les moins jeunes

La consommation d'alcool, si elle est courante, elle est ici excessive, aussi bien dans les centres urbains que dans les villages. L'odontol, cet alcool fabriqué par les populations elles-mêmes, à partir du vin de palme distillé est à la portée de tous. Son taux d'alcool élevé est apprécié par les consommateurs. L'odontol pose un problème de santé publique.²⁸

L'alcool de vin rouge vendu dans de petits sachets en plastiques appelés "Kitoko", de fabrication camerounaise, accessible à toutes les bourses (le sachet coûte 100FCFA) est surconsommé. Les sachets "Kitoko" sont un succès commercial pour l'entreprise productrice. Ils sont cause de beaucoup d'accidents graves et mortels chez les conducteurs de mototaxis qui en font une grande consommation. La surconsommation de plusieurs marques d'alcools (vendus sous forme de sachets à prix accessibles aux bourses les plus modestes) amplifie le phénomène de sexualité et maternité précoces. S'ajoutent à ces boissons alcoolisées, la consommation de chanvre. Ici également, les jeunes en sont de bons consommateurs.

²⁶ Chaîne HI-FI

²⁷ Les jeunes chauffeurs de mototaxis entretiennent plus d'une copine. Dans les villes, ils prennent en charge l'hébergement des jeunes filles qui n'ont pas de tuteurs.

²⁸ Les études portant sur les conséquences de la consommation excessive de l'odontol sur la santé des consommateurs au Cameroun, si elles existent ne sont pas rendues publiques. Des telles études, si elles ont déjà été réalisées, devrait rendre publics leurs résultats. Si elles n'ont pas encore été menées, les ministères concernés devraient en faire une priorité.

Les populations autochtones pygmées comptent également parmi les consommateurs réguliers de boissons alcoolisées et de diverses drogues. Leur culture de la bonne humeur incite à la surconsommation des boissons alcoolisées et d'autres drogues.

Les sachets plastiques "kitoko" outre leur contenu dommageable pour la santé, sont tout aussi dommageables pour l'environnement : on les retrouve un peu partout dans les villages.

Le chômage, le manque de loisirs, favorisent la surconsommation des boissons alcoolisées, des drogues et des femmes (considérées comme le principal loisir). Odontol et autres boissons alcoolisées vendues en petits sachets de 100 FCFA, favorisent la propagation des IST et VIH/SIDA.

Analyse FFOM de l'alcoolisme et consommation des drogues par la jeunesse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Aucune	Manque d'implication de l'Etat pour réduire le taux de consommation par des campagnes d'information, d'éducation dans les écoles, etc. Absence de mesures dissuasives
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
Se saisir des campagnes relatives à la lutte contre les IST et VIH/SIDA pour sensibiliser les jeunes aux dangers de la consommation immodérée des boissons alcoolisées et autres drogues dans la propagation de ces infections.	Menaces pour la santé publique Menaces sur les finances des familles mais aussi de l'Etat

Sexualité et maternités précoces chez les jeunes

Le phénomène de la sexualité précoce et son pendant, les maternités précoces, trouve son explication dans plusieurs facteurs parmi lesquels : la banalisation de la sexualité, l'absence d'éducation sexuelle à l'école et encore moins dans les familles²⁹, les multiples influences des médias qui diffusent des films pornographiques.³⁰ Les conséquences sociales notamment pour les jeunes filles sont nombreuses : abandon de l'école, maternités précoces, infections aux IST VIH-SIDA, suicides parfois.

Les responsables départementaux rencontrés n'ont eu de cesse de déplorer l'ampleur du phénomène. L'abandon de l'école suite à une maternité non désirée est dans plus d'un cas le premier pas vers la prostitution pour la jeune fille, affirment certains chefs d'établissements scolaires. La jeune fille devenue mère avant l'âge se voit abandonnée à elle-même, encouragée parfois par la famille à se "débrouiller" pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de son enfant.

Comment lutter contre ce fléau ? L'une des solutions la plus facile et sans doute la moins coûteuse est l'introduction obligatoire de l'éducation sexuelle³¹ dans les écoles. L'éducation sexuelle est synonyme de responsabilisation des jeunes. Il s'agirait de leur donner la bonne information afin que la sexualité soit abordée en toute connaissance de cause. Cela éviterait bien des drames chez la jeune fille, la première victime de cette situation. La répression aveugle, les leçons de morale ne suffiront pas à changer les pratiques à risques. Il faut informer. Le programme choc d'éducation sexuelle à l'école, initié par le Ministère de l'Education nationale en Côte d'Ivoire intitulé « **ouvrez les cahiers, fermez les jambes** », de l'avis des observateurs, portent des résultats remarquables. Ce programme impliquant les professeurs et les associations des parents d'élèves est progressivement en train de vaincre les tabous, de sauver des vies, d'éviter des drames. Il conviendrait de s'en inspirer ici.

²⁹ Elles sont rares les familles africaines qui donnent une éducation sexuelle à leurs enfants, mêmes parmi celles dites modernes. Des parents s'opposent même à ce que l'éducation sexuelle soit enseignée à l'école car perçue comme un encouragement à la débauche.

³⁰ Sans oublier les cassettes et CD vidéo vendus dans le commerce sans aucun contrôle.

³¹ Beaucoup de personnes, y compris celles qui occupent des postes de responsabilité dans le système éducatif, sont opposées à l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école. Elles y voient un encouragement des jeunes à la débauche.

Analyse FFFOM de la sexualité et maternité précoce chez les jeunes

Forces	Faiblesses
Aucune	Manque d'implication des familles, des autorités administratives, des enseignants dans l'éducation sexuelle des enfants
Opportunités	Menaces
Se servir des campagnes de lutte contre les IST et le VIH/SIDA pour introduire l'éducation sexuelle à l'école	Propagation des IST et VIH SIDA Abandon précoce de l'école Prostitution des jeunes filles Destruction des liens sociaux

Situation de la femme

Les femmes sont progressivement représentées au niveau de l'administration communale dans la région du Sud. Les remarquables résultats que les femmes ont enregistrés au cours de la dernière élection municipale de 2013-2018, indiquent que la différence de sexe n'est plus un événement d'actualité dans la région. Il faut également souligner la scolarisation presque à égalité entre garçons et filles et parfois une scolarité des filles plus élevée dans le secondaire, notamment avec le phénomène des mototaxis qui met un terme à la scolarité des garçons. Mais beaucoup reste encore à faire dans l'amélioration du statut des femmes. En milieu rural, la femme n'a pas facilement accès à la terre. Elle dépend toujours de son mari. Dans les instances dirigeantes du sport dans la région, malgré des résultats encourageants, elles n'y sont pas représentées.

- **Tableau 87: Repartition par sexe des maires élus et par département**

Départements	1997-2002		2002-2007		2007-2013		2013-2018	
	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
<i>Dja et Lobo</i>	7	0	7	0	8	2	8	2 et 5"
<i>Océan</i>	7	0	7	1	9	1	9	1
<i>Mvila</i>	5	2	5	2	8	2"	8	2"
<i>Vallée du Ntem</i>	3	0	3	1"	4	1"	4	4"
<i>Total</i>	22	2	22	3 et 1"	29	3 et 3"	29	3 et 9"

Source : DR MINPROFF Sud. ("") = Adjoints aux Maires

VIH/SIDA

Selon le Groupe Technique Régional de lutte contre le sida, la région du Sud détient le taux de prévalence le plus élevé avec 7.2%. Ce sont les femmes qui sont les plus infectées. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La sexualité n'est pas culturellement un sujet tabou. On en parle librement et on la pratique tout aussi librement.** Certaines chansons des musiciens issus de la région parlent de la sexualité en des termes qui n'ont pas besoin de dessin. La sexualité est précoce, sans pour autant être accompagnée d'éducation sexuelle chez les jeunes gens et jeunes filles. Les filles, plus particulièrement, ignorent les dangers d'une sexualité précoce parce que non assortie des connaissances nécessaires préalables.
- L'alcoolisme est un terreau fertile pour les IST et le VIH/SIDA.** En état d'ébriété, les partenaires sexuels oublient les dangers des rapports non protégés et, l'alcoolisme est un fléau, notamment pour les jeunes gens qui ne vont plus à l'école.
- La région du sud héberge des grands projets agro-industriels** qui drainent des populations venues de tous les départements du pays parmi lesquelles beaucoup d'ouvriers dont une forte proportion de célibataires, devenant ainsi des vecteurs de transmission des IST- VIH/SIDA.

- iv) **La région du sud, au carrefour de trois frontières, est un lieu de passage des populations venues des pays voisins (Gabon, Guinée équatoriale, Congo), un lieu de passage pour les transporteurs routiers, les chercheurs de fortunes, les femmes qui vendent leurs charmes aux voyageurs, etc. Kye-Ossi particulièrement est un lieu de transit des personnes venues du Nigéria, du Mali, du Sénégal, de Mauritanie, du Niger dont beaucoup partent pour le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo.**

Les programmes mis en œuvre pour lutter contre le VIH/SIDA portent progressivement des fruits dans la région. Avec une baisse de 2,10 points, le taux de séropositivité des femmes enceintes a sensiblement diminué dans la région par rapport au taux national entre 2007 et 2009. Toutefois, il reste élevé par rapport à celui enregistré au plan national sur la même période.

Plus spécifiquement, le pourcentage des femmes séropositives éligibles aux ARV a considérablement augmenté passant de 18,6% en 2006 à 38,7% en 2009. Ce pourcentage reste toutefois en deçà de la moyenne nationale.³²

Le faible recrutement et l'irrégularité de la majorité du personnel temporaire des structures sanitaires constituent également des obstacles majeurs observés dans la région.

Analyse FFOM de la situation de la femme dans la région du Sud

Forces

Une scolarisation des filles en croissance régulière. Elle est presque à égalité avec celles des garçons.

Les dispositions administratives récemment prises en faveur de la représentativité des femmes dans les conseils municipaux font qu'elles occupent des postes d'adjoints aux maires voir de maires dans les conseils municipaux.

Faiblesses

Conséquences négatives de la sexualité et maternité précoces sur la promotion de la femme
Absence d'éducation sexuelle pour une sexualité responsable chez les jeunes gens et jeunes filles.
Faible implication voire pas d'implication des familles, des autorités administratives, des enseignants dans l'éducation sexuelle des jeunes qui entrent dans la vie sexuelle.

Opportunités

Se servir des campagnes de lutte contre les IST et le VIH/SIDA pour introduire l'éducation sexuelle à l'école

Les centres de formation professionnelle devraient jouer en plus de leur rôle de formation, des comportements sexuels responsables.

Menaces

Propagation des IST et VIH SIDA
Abandon précoce de l'école
Prostitution des jeunes filles
Destruction des liens sociaux
Paupérisation des familles.

Principales problématiques concernant les phénomènes sociaux remarquables

Au niveau des frontières, on a à la fois un problème de manque de fluidité des échanges des biens et des personnes, alors que les quatre pays voisins concernés sont membres de la même organisation CEMAC et un phénomène de contrebande qui perdure anormalement, avec comme corrolaire des pertes fiscales et une corruption généralisée. La question principale est donc de pouvoir faire appliquer tout simplement les accords CEMAC en matière de liberté des échanges de biens, de services et des personnes, ce qui n'est toujours pas le cas avec la Guinée Equatoriale et le Gabon, et reste donc un problème majeur pour le développement économique régional.

Sur la question du phénomène des moto-taxis et de son corrolaire qui est la déscolarisation des jeunes et l'augmentation continue des accidents de motos portant des passagers, c'est en réalité à la fois la question générale de l'emploi des jeunes qui est posée, et la question du transport urbain, et plus particulièrement du transport collectif. Il n'y a pas de transport collectif dans les villes de la région Sud, et compte tenu du mauvais état de la voirie la plupart du temps, les motos sont les seules à passer facilement, quelque soit le risque encouru.

³² Idem

L'alcoolisme, et dans une moindre mesure la consommation des drogues, sont des phénomènes récurrents et systématiques aussi bien en ville qu'en campagne, entraînant toutes sortes de conséquences négatives pour toute la population et pour les jeunes en particulier.

La sexualité et les maternités précoces chez les jeunes sont également des phénomènes aux conséquences très graves pour de nombreuses familles et de nombreux jeunes, avec notamment pour effet immédiat la déscolarisation des jeunes filles, leur précarisation, et les difficultés d'éducation des jeunes enfants nés dans ces conditions précaires. De manière générale, le statut de la femme reste une problématique à part entière, et même si des améliorations sont sensibles aussi bien en termes d'éducation que d'accès à des fonctions de responsabilité, la situation générale des femmes reste médiocre, le plus souvent dépendante de son mari.

Corrolaire des trois phénomènes précédents, le taux de séroprévalence VIH/SIDA dans la région Sud est plus élevée que dans le reste du pays avec 7,2%, avec le constat que ce sont les femmes qui sont le plus infectées.

10.2.5. Evolution des populations autochtones pygmées

Partout dans la région, les habitations précaires des populations autochtones pygmées faites d'écorces d'arbres, de feuilles de marantacée, "de tuiles" de palmier raphia, cèdent progressivement le pas aux habitations à l'identique à celles de populations autochtones bantou.

L'hygiène, la principale cause du mépris des autochtones Bantou envers les autochtones pygmées s'est améliorée. Les autochtones se lavent régulièrement et avec du savon. « La puanteur » source de mépris et de déconsidération sociale dont ils font l'objet partout en Afrique centrale, n'est plus de mise pour les autochtones pygmées sortis de la forêt.

D'après le personnel sanitaire, les autochtones pygmées viennent plus nombreux que par le passé se faire consulter dans les centres de santé. Beaucoup font vacciner leurs enfants. Les Baka ont, comme les bantou, reçu des moustiquaires imprégnées.

Les peuples autochtones pygmées sont demandeurs d'éducation pour leurs enfants. Beaucoup ont compris que l'école sera leur principal outil de promotion sociale.

A Lokoundjé (village Pama) se trouve le Centre de Protection des Orphelins, Handicapés et Jeunes Pygmées (CEPOH), cordonné par AWOMMO Raphaël. A Bipindi, l'école " Notre Dame de la Forêt". Ce centre prépare les enfants pygmées à mieux s'intégrer à l'école.

A Mintom, un centre informel d'éducation des enfants des populations autochtones pygmées, financés par une ONG européenne a vu le jour. Un bus scolaire a été mis à disposition pour transporter les enfants à l'école afin de réduire le taux d'absentéisme.

Des SAS (Service d'Actions sociales) sont installés dans les communes dédiées aux affaires des peuples autochtones pygmées. Ces services ne sont présents que dans les communes où existent des communautés autochtones pygmées.

Sur le plan vestimentaire, les autochtones pygmées de la zone ne portent plus de guenilles, s'habillent à l'identique aux autochtones, leurs habits sont plus propres.

Les relations Bantous/Pygmées connaissent une évolution progressive. Des mariages mixtes dans le sens homme bantou/femme autochtones pygmée existent, mais c'est très rare dans le sens inverse. Dans les communes de Djoum et de Mintom ces mariages mixtes sont devenus une banalité.

Sur le plan économique, l'agriculture vivrière a fait son entrée progressive dans la vie des Pygmées avec ici et là des cas de réussite. Dans la zone de Djoum et de Mintom, des ménages pygmées ont des champs de cultures vivrières à l'identique de ceux des Bantous, mais la production ne suffit généralement pas à nourrir toute la famille. Des cas de ménages qui ont des plantations de cacao ont aussi été signalés. Des champs de 0,50 ha, voire davantage ne sont plus une exception. Des plantations de cacao dans le Dja et Lobo ont été signalées.

Sur le plan socio-administratif i) le premier adjoint au maire de Djoum est un autochtone pygmée, ii) Un autochtone pygmée est conseiller municipal à Mintom. Il existe maintenant des villages pygmées avec à leur tête un chef pygmée ne dépendant plus d'un village bantou voisin comme cela est encore le cas dans plusieurs régions. Cas du chef de village de Mefane dans l'arrondissement d'Akom II.

Sur le plan culturel, en Décembre 2014 s'était tenue à DJOUM la première édition du Festival des Peuples Autochtones Pygmées. La deuxième édition s'est tenue en Décembre 2015 dans la commune de MINTOM. Ont pris part à cette édition, les peuples autochtones venus des communes voisines de la Région Est. Ce festival est une idée des populations autochtones pygmées elles-mêmes. Il a pour objectif de proclamer l'unité des peuples autochtones de la sous-région et de valoriser par eux-mêmes, leur culture. A l'avenir, le festival devrait avoir une portée sous-régionale avec la participation des peuples autochtones des pays voisins : Congo, Gabon, Guinée équatoriale. Un site a été mis à disposition à Mintom par les autorités locales. Les actions à prendre en faveur des peuples autochtones pour une plus grande intégration à la communauté nationale :

- ❖ *Encourager autant que possible la scolarisation des enfants des populations autochtones par le recrutement des formateurs/animateurs d'expérience.*
- ❖ *Autant que possible, privilégier le recrutement des animateurs pygmées de niveau scolaire suffisant lorsqu'ils existent, pour scolariser les enfants pygmées.*
- ❖ *Organiser des ateliers de réflexion sur le devenir des peuples autochtones pygmées face à l'évolution inexorable de leur environnement : i) ouverture des routes nationales et sous régionales, ii) implantations des grands projets agro-industriels, miniers, ferroviaires, portuaires, etc., iii) création des aires protégées, parcs nationaux et transfrontaliers.*
- ❖ *Montrer aux populations autochtones pygmées que leur devenir est dans l'économie de production : agriculture, élevage, pêche, projets générateurs de revenus sur la base de leurs compétences. Une conversion difficile mais inévitable pour eux à moins de vouloir rester une curiosité ethnologique pour les touristes.*
- ❖ *Reconnaitre aux populations autochtones pygmées leur droit à la terre en sécurisant (sur le plan foncier), leur espace de vie.*

Analyse FFOM de l'évolution des populations pygmées

Forces	Faiblesses
Intégration progressive à l'économie de production Intégration progressive à la communauté nationale (installation dans l'arrondissement d'Akom II par le sous-préfet d'un chef autochtone pygmée qui ne dépend plus d'un autre chef Bantou Scolarisation de plus en plus visible d'enfants pygmées	Beaucoup de parents autochtones pygmées se refusent encore d'envoyer leurs enfants à l'école Prédominance de l'économie de cueillette Trop forte dépendance encore vis-à-vis des bantu pour les produits agricoles.
Opportunités	Menaces
Beaucoup d'organisations de la société civile viennent en appui aux populations autochtones pygmées pour leur promotion. Scolarisation des enfants autochtones de plus en plus acceptée par les parents.	Penchant prononcé pour les boissons alcoolisées et autres drogues Apparition des IST VIH SIDA

10.3. ENSEIGNEMENTS MAJEURS TIRES DU DIAGNOSTIC DU VOLET SOCIAL

- ❖ **Démographie**
 - *Une population jeune frappée comme dans les autres régions du Cameroun d'un chômage de masse, mais qui ne baisse pas les bras.*
 - *Un phénomène de mototaxi (tout en déscolarisant beaucoup de jeunes gens) sert d'amortisseur social au même titre que – dans une moindre mesure - l'émigration vers les trois pays voisins (Congo, Gabon et Guinée équatoriale).*
 - *Une jeunesse notamment tentée par l'alcoolisme mais aussi par d'autres substances illicites.*
 - *Une sexualité précoce qui hypothèque l'avenir des jeunes filles.*

❖ *Attentes des populations dans le cadre de la décentralisation*

Les attentes (nombreuses) exprimées par les représentants des populations aux ateliers de restitution des résultats provisoires du diagnostic social sont l'expression des problèmes auxquels ils sont confrontés. Pour l'essentiel ces attentes communes aux représentants de tous les départements tournent autour de l'amélioration de leur cadre de vie, de leur vécu quotidien.

❖ *Accès à la Santé*

- *La couverture actuelle en formations sanitaires dans les différents départements, et arrondissement, est loin d'être satisfaisante. Ce que les populations attendent c'est une meilleure couverture des centres de sante intégré bien équipés ayant à leur tête, un personnel compétent et disponible et présents dans chaque commune de plus de 200 ménages.*
- *Doter en médicaments, les centres de santé existants. Y affecter un personnel qualifié et dévoué/disponible. Doter ces centres des logements d'astreinte pour le personnel.*
- *Mettre en place la couverture universelle de santé notamment pour toutes les familles pauvres.*

❖ *Accès à l'eau*

- *Toutes les villes devraient bénéficier d'un système d'adduction d'eau et chaque quartier d'une ou plusieurs bornes fontaines en fonction de leur taille.*
- *Chaque village devrait bénéficier d'un forage ou à défaut d'un puits d'eau potable.*

❖ *Accès à l'énergie*

- *Rendre accessible l'énergie à chaque camerounais en accélérant l'électrification rurale.*
- *Electrifier autant que possible chaque village, à défaut promouvoir l'énergie solaire là où l'électrification n'est pas encore possible.*

❖ *Accès au sport*

- *Construire partout des parcours vitae pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer une activité sportive.*
- *Doter chaque village d'un terrain de football.*

❖ *Accès à un logement décent*

- *Construire dans chaque chef-lieu de département des logements sociaux.*
- *Apporter des appuis techniques aux populations rurales pour qu'elles se construisent des habitations décentes à partir des matériaux durables locaux.*

❖ *Promotion de la femme et de la famille*

- *Faciliter la légalisation des couples par la multiplication des mariages en groupes ;*
- *Equiper tous les centres de promotion de la femme et de la famille*
- *Etablir de manière systématique des actes de naissance pour les populations autochtones ;*
- *Mettre en place des structures techniques pour encadrer la femme et la jeune femme pour une sexualité responsable ;*
- *Mettre en place des formations spécifiques pour la femme et la jeune fille déscolarisée à la création des activités génératrices de revenus en partant des ressources disponibles dans son environnement ;*
- *Mettre en place des formations spécifiques à la gestion des projets ;*
- *Dans le cadre de la décentralisation, mettre en place dans les départements des programmes de financement des projets pour la femme et la jeune fille ;*

- *Dans le cadre de la décentralisation, créer dans les départements, des structures de lutte contre les violences faites aux femmes d'assistance à celles qui sont victimes, en dotant ces structures de personnels qualifiés ;*
- *Durcir la législation de lutte contre les violences faites aux femmes ;*
- *Recruter les femmes qui en ont les compétences dans toutes les administrations.*

- ❖ *Sexualité, citoyenneté et parentés responsables*
- *Création des écoles des parents pour instaurer un meilleur dialogue avec leurs enfants ;*
- *Introduction de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire ;*

- ❖ *Formation professionnelle*
- *Renforcer l'offre d'enseignement technique dans les écoles ;*
- *Mettre en place des programmes de formations techniques en adéquation avec les besoins des projets et entreprises installés dans la région ;*
- *Renforcer les structures techniques qui existent dans la région SAR SM ;*
- *Anticiper les formations sur les besoins des grands chantiers, des projets structurants et les secteurs porteurs d'économie ;*
- *Intégrer dans les formations techniques, l'enseignement de l'artisanat local afin de préserver le savoir technique traditionnel.*

- ❖ *Accès à l'école*
- *Dans le cadre de la décentralisation, rééquilibrer la distribution spatiale des infrastructures scolaires.*
- *Construire dans chaque département un lycée technique et industriel.*

- ❖ *Populations autochtones*
- *User de patience et de pédagogie pour le renforcement de la scolarisation des enfants des populations autochtones.*
- *Préserver le mode de vie des populations autochtones en protégeant leur environnement*

10.4. Droits des populations dans la gestion des terres et conflits liés à leur utilisation

L'utilisation et la gestion des terres dans la région du Sud sont régies, comme dans le reste du pays, par l'ordonnance n° 74-1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, l'ordonnance n°74-2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial et leurs textes d'application et la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Ces textes juridiques consacrent le régime de la domanialisation des terres et limitent l'accès et l'utilisation des terres par les populations aux droits d'usage coutumiers. En droit, comme en pratique, les régimes de tenure formalisés par le droit positif sont à la base des conflits apparents et/ou latents entre les Administrations sectorielles en charge de la gestion des ressources naturelles (agriculture, domaines, forêts, mines et autres), entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés villageoises et entre les populations Bantu et les populations dites « Pygmées »³³.

La domanialisation de la gestion des terres et la restriction des droits d'accès et d'utilisation des terres des communautés villageoises

La domanialité est le régime juridique applicable aux biens composant le domaine, c'est-à-dire, l'ensemble des biens et des droits immobiliers ou mobiliers appartenant aux personnes publiques. Elle peut être absolue ou souple³⁴. Le régime de la domanialité absolue est celui dans lequel les terres sont considérées comme la propriété de l'Etat. La domanialité souple, dont relève juridiquement le Cameroun, contrairement à l'opinion qui est répandue, est celui dans lequel l'Etat n'est pas le propriétaire, mais le gardien des terres³⁵. Dans ce système, en principe, l'Etat et les populations ont la même vocation à exploiter les terres, la différence étant qu'il revient à l'Etat d'en garantir la gestion rationnelle. Mais, la pratique Camerounaise assimile le domaine national à la propriété de l'Etat. L'Etat agit et fonctionne comme le propriétaire des terres. Les droits d'accès et d'utilisation des terres des communautés villageoises sont limités aux droits d'usage coutumiers.

10.4.1. La domanialisation de la gestion des terres

Le régime domanial du Cameroun est constitué du domaine des personnes publiques et du domaine national.

Le domaine des personnes publiques

Le domaine des personnes publiques comprend : le domaine public de l'Etat et le domaine privé de l'Etat et des autres personnes morales de droit public.

Le domaine public de l'Etat

Font partie du domaine public, tous les biens meubles et immeubles qui, par nature ou par destination, sont affectés, soit à l'usage direct de l'Etat, soit aux services publics. Les biens du domaine public sont inaliénables, imprescriptibles et insaisissables. Le domaine public de l'Etat

³³ Le concept « Pygmée » est utilisé ici pour des besoins de compréhension et de désignation d'un ensemble de populations qu'on ne peut désigner de manière globale sans se référer à ce concept. Au Cameroun, ce terme est perçu de manière péjorative par les principaux concernés, c'est-à-dire les Baka, les Bakola-Bagyéli et les Bedzang. Les membres de ces groupes préfèrent qu'on les désigne par leurs ethnonymes.

³⁴ Lire document cadre de plaidoyer pour une réforme du régime juridique des cessions de terres à grande échelle en Afrique centrale publié par la Fondation Friedrich-Ebert, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC), Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2012, pp. 26-29.

³⁵ L'article 1^{er} (2) de l'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 portant régime foncier dispose que « (...)L'Etat est le gardien de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation ». Sur le contenu droit foncier et domanial positif du Cameroun, lire Kenfack (Pierre Etienne) ; « Régime foncier. Un état des lieux préoccupant », in Les Cahiers de Mutations, Volume 80, novembre 2012, p.7.

se définit autour de deux ensembles que sont : le domaine public naturel et le domaine public artificiel.

Le domaine public naturel est constitué du domaine public maritime, du domaine public fluvial et domaine public terrestre et aérien.

Le domaine public maritime comprend les rivages de la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées ainsi qu'une zone de cinquante mètres mesurée à partir de cette limite, les rives des embouchures des cours d'eau subissant l'influence de la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées, ainsi qu'une zone de vingt-cinq mètres à partir de cette limite et le sol et le sous-sol de la mer territoriale.

Le domaine public fluvial est constitué par les cours d'eau navigables ou flottables dans les limites déterminées par les plus hautes eaux, ainsi qu'une zone de vingt-cinq mètres à partir de cette limite, les marécages, à l'exception des plantations aménagées, les cours d'eau non navigables ni flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à plein bord, les lacs, les étangs naturels et les lagunes dans les limites déterminées par la hauteur des plus hautes eaux.

Les domaines publics terre et aérien enfin sont constitués, respectivement, par le sous-sol et l'espace atmosphérique situé au-dessus du territoire de l'Etat et de la mer territoriale.

Le domaine public artificiel comprend les autoroutes, les routes y compris les emprises de 100 mètres, les chemins de fer, les lignes téléphoniques, etc.

Le domaine privé de l'Etat et des autres personnes morales de droit public

Il comprend le domaine privé de l'Etat et le domaine privé des autres personnes morales de droit public.

Le domaine privé de l'Etat est constitué :

- *des biens meubles et immeubles acquis par l'Etat à titre gratuit ou onéreux selon les règles du droit commun ;*
- *des terrains qui supportent les édifices, constructions, ouvrages, et aménagements réalisés et entretenus par l'Etat ;*
- *des immeubles dévolus à l'Etat en vertu de l'article 120 du Traité de Versailles du 28 juin 1919, de la législation sur les séquestres de guerre, d'un acte de classement intervenu par application des législations antérieures à la présente ordonnance, du classement du domaine public et de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;*
- *des concessions rurales ou urbaines frappées de déchéances ou du droit de reprise ainsi que les biens des associations dissoutes pour faits de subversion, atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ;*
- *des prélèvements décidés par l'Etat sur le domaine national par application des dispositions de l'article 18 de l'ordonnance fixant le régime foncier.*

D'après l'ordonnance n° 2 du 6 juillet 1974, peuvent, après mise en demeure restée sans effet, être incorporées au domaine privé de l'Etat, sans indemnité, les propriétés des zones rurales qui, depuis 10 ans au moins, n'ont fait l'objet d'aucune régénération.

Le domaine privé de l'Etat peut être affecté à des services publics, cédé aux personnes morales de droit public, attribué en participation au capital des sociétés avec droit de réincorporation au domaine privé de l'Etat en cas de dissolution, faillite ou liquidation desdites sociétés, attribué en jouissance ou en propriété à des personnes physiques ou morales, attribué en jouissance ou en propriété et sous réserve de réciprocité aux missions diplomatiques ou consulaires accréditées au Cameroun.

Le domaine privé des autres personnes de droit public comprend les biens et droits immobiliers acquis par voies de droit privé, les biens et droits immobiliers provenant du domaine privé de l'Etat et transférés au domaine privé desdites personnes et les biens et droits immobiliers acquis dans les conditions visées à l'article 18 de l'ordonnance fixant le régime foncier.

Les actes d'aliénation du domaine privé des personnes morales de droit public autres que l'Etat doivent être revêtus, à peine de nullité, du visa du Ministre chargé des domaines.

Le régime domanial consacre enfin le domaine national.

La consécration du domaine national

Constituent de plein droit le domaine national, les terres qui, à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier du Cameroun, ne sont classées dans le domaine public ou privé de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public. Ne sont pas incluses dans le domaine national, les terres faisant l'objet d'un droit de propriété telles que les terres immatriculées, les *freehold lands*, les terres acquises sous les régimes de la transcription et les concessions domaniales.

Les terres du domaine national sont classées en deux catégories : la première catégorie et la deuxième catégorie. La première catégorie comprend les terrains d'habitation, les terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante. La deuxième catégorie est constituée des terres libres de toute occupation effective.

Le domaine national est administré par l'Etat et les commissions consultatives. L'Etat intervient en vue d'en assurer une utilisation et une mise en valeur rationnelle. A cet effet, sont créées les commissions consultatives présidées par les autorités administratives comprenant obligatoirement les représentants des autorités traditionnelles.

Les dépendances du domaine national sont attribuées par voie de concession, provisoire ou définitive, de bail ou d'affectation spéciale. Les concessions provisoires sont octroyées pour des projets de développement entrant dans le cadre des options économiques, sociales ou culturelles de la nation. La durée de la concession ne peut excéder cinq (5) ans. Exceptionnellement, elle peut être prorogée sur la demande motivée du concessionnaire.

Les concessions de moins de 50 hectares sont attribuées par arrêté du Ministre chargé des domaines. Celles de plus de 50 hectares sont attribuées par décret du Président de la République. Un cahier des charges indique les droits et obligations du concessionnaire et de l'Etat.

A l'expiration de la durée de la concession provisoire, la Commission consultative procède à un constat de mise en valeur des lieux et dresse un procès verbal faisant ressortir le montant des investissements réalisés. Si le projet de mise en valeur est réalisé, avant l'expiration de la concession provisoire, le concessionnaire peut demander à la commission de procéder à ce constat et l'autorité administrative peut proposer l'attribution d'une concession définitive.

Pour les étrangers ayant mis en valeur une dépendance du domaine national, l'autorité administrative, en l'occurrence, le Préfet territorialement compétent, ne peut proposer que des baux emphytéotiques. S'il n'est pas renouvelé, le bail est résilié à l'expiration du délai initial.

Pour la réalisation des objectifs d'intérêt général, l'Etat peut recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette procédure est engagée soit directement lorsqu'elle vise à réaliser les opérations d'intérêt public, soit à la demande des collectivités locales, des établissements publics, des concessionnaires de services ou des sociétés d'Etat. Cette procédure prévoit que, même si les collectivités coutumières auraient des mises en valeur ou de titres de propriété sur les dépendances du domaine national, elles peuvent être expropriées pour cause d'utilité publique. En vue de la réalisation des opérations d'intérêt public, économique ou social, l'Etat peut classer au domaine public ou incorporer dans son domaine privé ou dans celui des autres personnes morales de droit public, des portions du domaine national. Les populations reçoivent des indemnisations pour expropriation pour cause d'utilité publique³⁶.

Le régime foncier et domanial de l'Etat ne reconnaît donc pas des droits de propriété foncière coutumière aux communautés villageoises dans le domaine national. Il leur reconnaît des droits d'usage coutumiers.

³⁶ Article 1^{er} de la loi du 14 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique au Cameroun.

10.4.2. Restriction des droits d'accès et d'utilisation des terres et des ressources naturelles

Des droits d'usage coutumiers sont reconnus aux communautés villageoises dans l'utilisation et la gestion des terres du domaine national et des ressources naturelles.

Définition de la notion de droits d'usage coutumiers

Le droit d'user d'une chose s'entend par le droit de s'en servir (*usus*) pour son agrément ou pour l'exploitation économique de la chose. Appliqué aux terres, c'est le droit de cultiver, d'habiter, d'y exercer la chasse et la collecte. Dans le domaine de la gestion des forêts, les droits d'usage coutumiers sont des droits que les populations vivant traditionnellement à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier peuvent exercer en vue de satisfaire leurs besoins en produits forestiers, le droit d'accomplir à l'intérieur des forêts riveraines, leurs activités traditionnelles, telles que la collecte des produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue de leur utilisation personnelle.

Il en est de même en matière de pêche dans les mers, les fleuves, les rivières et les mangroves. L'article 117 de la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche reconnaît la pêche traditionnelle ou artisanale. En effet, l'exercice du droit de pêche est subordonné à l'obtention d'une licence en ce qui concerne la pêche industrielle et d'un permis de pêche en ce qui concerne les autres catégories de pêche, *sauf pour la pêche traditionnelle ou artisanale de subsistance*.

Contenu des droits d'usage coutumiers

L'article 17 de l'ordonnance n°74/1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier ne dispose que « (...). Les collectivités coutumières, leurs membres ou toute autre personne de nationalité Camerounaise qui, à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 6 juillet 1974, occupent ou exploitent paisiblement des dépendances de la première catégorie prévue à l'article 15, continueront à les occuper ou à les exploiter. Ils pourront, sur leur demande, y obtenir des titres de propriété (...). **Dans le respect de la réglementation en vigueur, un droit de chasse et de cueillette est également reconnu sur les dépendances de deuxième catégorie prévue à l'article 15, tant que l'Etat ne leur a pas donné une affectation précise** ».

C'est en application de cet article que les communautés villageoises construisent leurs cases sur les terres du domaine national, y pratiquent l'agriculture de subsistance ou de rente, des activités de chasse et de pêche. Dans le même esprit, l'article 26 (1), (2) et (3) du décret du 23 août 1995 fixant le régime des forêts dispose que « Dans les forêts du domaine national, les populations riveraines conservent leurs droits d'usage qui consistent dans un accomplissement à l'intérieur de ces forêts, de leurs activités traditionnelles, telles que la collecte des produits forestiers secondaires, notamment le raphia, le palmier, le bambou, le rotin ou les produits alimentaires et le bois de chauffage.

En vue de satisfaire leurs besoins domestiques, notamment en bois de chauffage et de construction, les populations riveraines concernées peuvent abattre un nombre d'arbres correspondant auxdits besoins. Elles sont tenues d'en justifier l'utilisation lors des contrôles forestiers. Elles ne peuvent, en aucun cas, commercialiser ou échanger le bois provenant de ces arbres.

Les droits d'usage sont maintenus dans les forêts du domaine national, à l'exception des zones mises en défens et de celles où des règlements sont pris par le Ministre chargé des forêts, ou le Ministre chargé des mines et conformément à la réglementation sur les carrières ».

Les populations ont aussi le droit d'exploiter les ressources halieutiques des mers, des fleuves, des rivières et des mangroves en vue de leur utilisation personnelle³⁷.

Le régime foncier et domanial de l'Etat et les régimes de gestion des ressources naturelles installent les communautés villageoises dans une insécurité foncière et une précarité face à l'Etat, aux personnes morales de droit public et aux opérateurs privés.

³⁷ Cormier-Salem (Marie-Christine) ; « Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeu fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines », in *Revue Espace géographique*, numéro 1, 1995, pp. 46-59.

10.4.3. Les conflits liés à l'affectation et à l'utilisation des terres

L'unanimité n'est pas faite sur le sens et le contenu à donner à la notion de conflit. Mais, on s'accorde à dire que le conflit renvoie à un différend entre deux ou plusieurs protagonistes. Il est l'expression ouverte, dissimulée ou silencieuse d'une opposition, d'un malentendu ou d'une mésentente. Dans la littérature, le conflit a le sens d'hostilité, de guerre, de compétition ou de contradiction, de querelles, de bagarres, de disputes³⁸. Certains des auteurs le définissent soit comme « *les contestations, les compétitions, les disputes, les tensions et les chocs manifestes entre des forces sociales* »³⁹, soit comme « *toute situation ou processus social dans lequel deux ou plusieurs entités sont liées par au moins une forme de relation psychologique antagonique ou, tout au moins, une forme d'interaction antagonique* »⁴⁰, soit comme « *une interaction directe et ouverte entre des parties dans lesquelles les actions de chaque partie ont pour but d'inhiber la réalisation des objectifs ou buts de leurs adversaires* »⁴¹. C'est la « *manifestation de divergences d'intérêts entre deux parties au moins sur une cause donnée* »⁴².

Depuis l'époque coloniale, l'implantation et la réalisation des activités forestières, des activités agro-industrielles et des activités de conservation de la biodiversité et le développement récent, dans le contexte de l'émergence du pays, des grands projets d'infrastructures (routières, portuaires et énergétiques) et d'exploitation des ressources naturelles (concessions forestières, concessions minières, agro-industries, etc.) cristallisent, du fait des emprises foncières de ces activités, des divergences, des disputes, des querelles et des oppositions entre les Administrations sectorielles en charge de la gestion des ressources naturelles (agriculture, domaines, forêts, mines et autres), entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés villageoises et entre les populations Bantu et les populations « Pygmées »⁴³.

10.4.4. Ancrage et multiplication des emprises foncières des concessions forestières, agro-industrielles et extractives et des grands projets d'infrastructures

La cartographie des affectations et des usages des ressources naturelles dans la région du Sud montre un ancrage historique et une accélération récente des emprises foncières des concessions forestières, des aires protégées, des concessions agro-industrielles, des concessions extractives et des grands projets d'infrastructures.

La région du Sud Cameroun est, avec celle de l'Est, la zone de création de la première génération des aires protégées du Cameroun et d'installation et de développement de l'exploitation forestière industrielle. Les aires protégées concernées ici sont la Réserve de Biosphère du Dja et le Parc National de Campo-Ma'an. La Réserve de Biosphère du Dja a été créée le 25 avril 1950 et elle a une superficie de 526 000 hectares. Le Parc National de Campo-Ma'an, quant à lui, a été créé le 06 janvier 2000 et il a une superficie de 264 000 hectares. L'attribution des concessions forestières modernes et l'installation des grandes sociétés forestières, quant à elles, datent de 1945, avec l'installation de la Société Forestière de Campo (HFC), suivie par WIJMA, et beaucoup plus tard, CUF, MMG et la SCIEB. Les activités d'exploitation forestière industrielle ont lieu dans tous les quatre (04) départements de la région.

³⁸ La Gestion Alternative des Conflits. Bilan de l'équipe GAC du Mali, Bamako, FTFP/Mali, août 1995, p.5.

³⁹ R. Darendorf ; *Classes et Conflits de Classes dans la Société Industrielle*, Stanford, Stanford University Press, 1957, p. 135 cité in CILSS-FAO/FTFP ; La Gestion Alternative des Conflits liés aux ressources naturelles. Synthèse Régionale, Septembre 1995.

⁴⁰ Clinton F. Fink, Some conceptual difficulties in the theory of social conflict, in *Journal of Conflict Resolution*, December, 1974, p. 456.

⁴¹ Turner, H. Jonathan, *The structure of sociological theory*, The Dorsey Press, Chicago Illinois, 1974, p. 179.

⁴² Bilan national de l'Equipe GAC du Cameroun, septembre 1995, p. 6.

⁴³ Le concept « Pygmée » est utilisé ici pour des besoins de compréhension et de désignation d'un ensemble de populations qu'on ne peut désigner de manière globale dans se référer à ce concept. Au Cameroun, ce terme est perçu de manière péjorative par les principaux concernés, c'est-à-dire les Baka, les Bakola-Bagyéli et les Bedzang. Les membres de ces groupes préfèrent qu'on les désigne par leurs ethnonymes.

Les cessions de terres à grande échelle pour les agro-industries s'intensifient dans la région. Par cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles, il faut entendre les processus d'attribution, d'affectation, de transmission ou d'abandon des terres à des opérateurs à des fins d'exploitation et de valorisation économique. Elles se réalisent soit par transfert, soit par aliénation, soit par concession, soit par vente. Les cessions de terres à grande échelle ne sont pas nouvelles. Etablies et développées, dès 1885, pendant la colonisation Allemande, sous la forme de plantations coloniales d'hévéa, de café, de cacao et de coton, elles ont pris, à partir de l'année 2008, une nouvelle et une nette ampleur, à la faveur des crises alimentaires et financières mondiales. Ces crises successives ont poussé des investisseurs issus des pays dépendant des importations alimentaires et cherchant à externaliser et à sécuriser leur production alimentaire à l'échelle mondiale à acquérir, sous forme de baux emphytéotiques de longue durée, d'immenses superficies de terres à des fins agricoles. Il en est ainsi de la SOCAPALM et d'HEVECAM et plus récemment de BIOPALM, PHP, SAO, DOMAYO et SUD CAMEROUN HEVEA.

Installée en 1963, la SOCAPALM met en place la SOCAPALM Kienké en 1978, avec une superficie d'environ 20 000 hectares. L'extension de la plantation se poursuit, avec l'occupation de nouvelles terres du domaine national dans les villages riverains. La plantation HEVECAM, quant à elle, a été créée en 1975. Elle a un bail emphytéotique de 99 ans avec l'Etat du Cameroun sur une concession de 41 339 hectares, dont environ 18 000 hectares sont en plantation dans le district de Niété⁴⁴. Le 12 mars 2012, HEVECAM a obtenu, de l'Etat du Cameroun, une concession additive de quatre dépendances du domaine national, d'une superficie globale de 18 365 hectares.

BIOPALM ENERGY LIMITED, filiale du Groupe Singapourien SIVA GROUP, a déjà obtenu une concession foncière de 3 448 hectares dans le village de Bella, entre l'Arrondissement de Bipindi et Elog-Batindi et négocie, en ce moment, une concession additive de 21 552 hectares, dans les villages de Bella et de Nkollo, dans la même localité. SUDCAM a obtenu, par décret présidentiel n° 2013/089 du 19 Mars 2013, dans l'Arrondissement de Meyomessala, pour la culture de l'hévéa, attribution, en convention définitive, de deux dépendances du domaine national dans la zone de localisation des anciennes UFA non classées 09 009 et 09 010, une superficie globale de 45 198 hectares (36 998 ha pour la partie sud et 8 200 ha pour la partie nord).

Les industries extractives sont aussi présentes dans la région. Il s'agit, à titre d'exemple, de COTCO, CAM IRON et G-STONES. COTCO a développé et exploite un pipeline qui traverse une partie considérable du département de l'Océan, dans les arrondissements de Lolodorf, Bipindi et Kribi. Pour l'exploitation des minerais de fer de Mbalam au Cameroun et de Nabéba au Congo, l'Etat du Cameroun construit un chemin de fer de 510 kilomètres entre la localité de Mbalam, dans la région de l'Est, et celle de Lolabé, dans la région du Sud et un terminal minéralier au port en eau profonde de Kribi. G-STONES mène des activités d'exploration du fer dans les arrondissements de Bipindi et de la Lokoundje, dans le département de l'Océan.

Ces activités ont des emprises foncières considérables dans la région. Il en est de même des grands projets d'infrastructures (barrages, ports, ponts, routes, etc.) définis dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), ambitieuse base de référence pour le développement et l'émergence du pays à l'horizon 2035. Les principaux projets d'infrastructures sont les barrages hydro-électriques de Memve'ele et de Mekin et le port en eau profonde de Kribi.

Les emprises foncières et forestières génèrent ou cristallisent des conflits dans l'affectation et l'utilisation des terres.

10.4.5. La diversification et la cristallisation des conflits dans l'affectation et l'utilisation des terres

Les conflits liés aux emprises foncières des concessions forestières, des aires protégées, des industries extractives, des concessions agro-industrielles et des grands projets d'infrastructures prennent trois configurations : les conflits entre les Administrations sectorielles en charge de la gestion des ressources naturelles, les conflits entre l'Etat, les opérateurs privés et les

⁴⁴ Gerber (Julien-François) ; *Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale. Populations locales versus plantations commerciales d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun*, Montevideo, novembre 2008, pp. 16-20.

communautés villageoises riveraines et les conflits entre les populations Bantu et les populations « Pygmées ».

Les conflits entre les Administrations sectorielles en charge de la gestion des ressources naturelles

Les conflits entre les Administrations sectorielles en charge de la gestion des ressources naturelles ont traités aux conflits des législations de gestion des ressources naturelles et aux chevauchements des titres d'exploitation et de gestion des ressources naturelles sur le terrain.

La lecture croisée des textes juridiques régissant la gestion des ressources naturelles montre qu'il y a des conflits entre les textes sur les activités extractives (hydrocarbures et mines) et les textes sur le foncier, les forêts et la protection de l'environnement⁴⁵. A titre d'exemple, l'article 3 de la loi n° 99/013 du 22 décembre 1999 portant code pétrolier dispose qu'« *aux fins des opérations pétrolières, l'Etat exerce sur l'ensemble du territoire Camerounais des droits souverains* ». L'article de la loi n° 2001/1 du 16 avril 2001 portant code minier, quant à lui, dispose que « *sauf dérogation légale, tout terrain, y compris l'eau qui s'étend sur ledit terrain est disponible pour l'attribution des titres miniers* ». Ces dispositions posent le principe de la disponibilité totale des terres pour l'attribution des titres miniers et pétroliers. Ce qui justifie aujourd'hui les chevauchements observés entre les titres miniers (exploration et exploitation) et les titres forestiers (exploitation forestière et protection de la biodiversité). Les permis de recherche minière chevauchent les concessions forestières et les aires protégées, remettant ainsi en cause l'affectation des espaces établie par la législation et la réglementation forestière, en particulier, le plan indicatif d'affectation des terres du Cameroun méridional forestier approuvé par le décret du Premier Ministre du 18 décembre 1995.

Le code minier est aussi en conflit avec la législation et la réglementation environnementale. Le code minier et ses textes d'application n'exigent la réalisation des études d'impact environnemental pour les activités minières qu'à la phase d'exploitation minière. Ce qui laisse, pour l'instant, les activités de reconnaissance, recherche et d'exploration minière en dehors de l'exigence de protection de l'environnement, alors même que certaines de ces activités ont des impacts parfois irréversibles sur l'environnement.

Enfin, l'absence de coordination des activités des différentes administrations intervenant dans le secteur de la gestion des ressources halieutiques et de la zone côtière crée aussi des conflits de compétences liés aux chevauchements de leurs attributions dans la région du Sud. Actuellement, bien que le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales dispose des compétences principales en la matière, d'autres administrations publiques exercent aussi certaines attributions dans la gestion des ressources halieutiques et de la zone côtière. Il s'agit, à titre d'exemples, des ministères en charge de la défense (avec la marine nationale), des transports (avec la marine marchande), de la recherche scientifique et de l'innovation, de l'eau et de l'énergie, des forêts et de la faune. En ce moment, aucune structure de collaboration n'existe entre les différentes administrations en matière de gestion des ressources halieutiques et de la zone côtière. Le chevauchement de leurs attributions se traduit sur le terrain par une démultiplication des politiques et des stratégies et des interventions.

Il y a également des conflits entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés villageoises dans l'affectation et l'utilisation des terres.

Les conflits entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés villageoises dans l'affectation et l'utilisation des terres

Les conflits entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés villageoises sont des conflits de sens et de langage, d'une part et des conflits des légitimités et des usages, d'autre part.

⁴⁵ Nguiffo (Samuel Alain) et Kenfack (Pierre Etienne) ; Législations sur les activités extractives, foncières, forestières et environnementales au Cameroun : mise en perspectives et gestion des conflits, Yaoundé, CED, janvier 2010, 32 pages.

Les conflits de sens et de langage sont des conflits des représentations et des imaginaires et des discours sur les terres forestières qui opposent les populations locales et autochtones, l'Etat et les opérateurs publics et privés. Les populations locales et autochtones accordent, à la fois, une valeur sociale et culturelle et économique aux terres forestières alors que l'Etat et les opérateurs publics et privés ne valorisent de manière essentielle que sa dimension économique.

Les terres, les forêts et leurs ressources constituent une composante fondamentale de leur vie sociale et culturelle. Elles sont, à la fois, des lieux d'accomplissement des cultes et des rites traditionnels, leur base, leur milieu et leur source de vie. Espaces humanisés, les terres et les forêts sont des supports des activités spirituelles, matérielles et économiques des populations locales et autochtones. Elles leur donnent tout : elles nourrissent, soignent, habillent et protègent. Elles constituent leur principale mamelle nourricière. L'essentiel des activités de production économique repose sur l'exploitation et la gestion des terres et des forêts. L'Etat et les opérateurs publics et privés, quant à eux, mettent davantage en avant la dimension économique de l'exploitation et de la gestion des terres et des forêts⁴⁶. Ils accordent de l'importance et de l'intérêt aux avantages et aux bénéfices financiers tirés de l'exploitation des terres forestières. La reconnaissance, le respect et la protection des droits des populations locales et autochtones viennent en seconde position et lorsqu'il arrive même qu'ils soient considérés, les processus mis en œuvre sont limités, restreints et précaires (populations « Pygmées » Bakola-Bagyéli de Bissiang dans l'arrondissement de Kribi et la société HEVECAM, populations Bantu des villages de Mougou dans l'arrondissement de Bipindi et des villages de Bella, Gwap et Nkollo dans l'arrondissement de la Lokoundje et la société BIOPALM au sujet du *site sacré de Ngog Tia* que les populations de tous ces villages utilisent pour leurs rites d'initiation).

Les conflits de légitimités et des usages portent sur la dualité des régimes de gestion des terres forestières et sur les chevauchements des usages des terres forestières. Une dualité juridique caractérise la gestion des terres forestières au Cameroun. Elle superpose et oppose le droit foncier et forestier moderne, hérité de la colonisation, aux droits fonciers et forestiers coutumiers. Les populations locales et autochtones revendiquent des droits historiques légitimes sur les terres forestières alors que l'Etat et les opérateurs privés mettent en avant la force et la légalité du droit légiféré.

C'est le cas des conflits qui opposent aujourd'hui les populations du village de Bissiang à la société HEVECAM. Le premier conflit a trait à l'empiètement de l'espace agricole des populations par la concession d'extension des plantations agricoles de la société HEVECAM. Les populations de Bissiang estiment que les droits fonciers concédés par le décret présidentiel n°2012/099 du 12 mars 2012 à la société HEVECAM pour l'extension de ses plantations restreignent considérablement l'étendue de leurs terres agricoles. Les travaux d'extension de la société HEVECAM empiètent l'espace agricole vital des populations qui, pourtant, vivent, essentiellement, de l'agriculture. La réunion de crise tenue par le Préfet de l'Océan, le 21 septembre 2015, a fait baisser la tension, mais n'a pas résolu le conflit.

Le second conflit est lié à l'exécution partielle des clauses du cahier de charges. HEVECAM a déjà réalisé trois œuvres sociales définies dans le cahier de charges, à savoir, la construction de l'Eglise catholique, la réalisation de deux forages et l'électrification villageoise. Deux réalisations ne sont pas achevées, à savoir, la construction de la chefferie et le centre de santé. Enfin, trois autres n'ont même pas commencé. Il s'agit de l'aménagement du stade de football, de la construction de l'Eglise protestante et de la construction du hangar pour le marché périodique du village. Les populations ont peur qu'HEVECAM, en complicité avec les élites politiques du village et du département, n'accomplisse pas tous les engagements pris dans le cahier de charges du village de Bissiang.

Comme déjà dit plus haut, l'administration étatique et la propriété étatique sont, de manière respective, les régimes de droit commun des terres et des forêts. Le droit foncier et forestier colonial et postcolonial fait de l'Etat le gardien et l'administrateur des terres et des forêts. Ces logiques d'appropriation et de gestion des terres forestières se sont matérialisées au Cameroun

⁴⁶ Sur les conflits de sens et de langage entre les populations locales et autochtones, l'Etat et les opérateurs publics et privés, lire Oyono (Phil René) ; « The foundations of the conflict de langage over land and forest in Southern Cameroon », in *African Study Monographs*, 26 (3), october 2005, pp. 115-144 et Gerber (Julien-François) ; *Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale. Populations locales versus plantations commerciales d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun*, Montevideo, novembre 2008, 43 pages.

par la consécration de la prééminence du droit moderne écrit et légiféré sur les droits coutumiers, la domanialisation de la gestion des terres forestières et la précarisation des droits communautaires.

La gestion des terres forestières est le révélateur social de la juxtaposition, de la superposition, de la cohabitation conflictuelle et de la confrontation du droit moderne et une diversité de droits coutumiers, ayant tous vocation à organiser le régime de la propriété des terres et des forêts. L'introduction de la préséance du droit moderne sur les droits coutumiers en matière foncière date de la fin du 19^{ème} siècle. C'est, en effet, en 1896, sous la colonisation allemande, qu'une ordonnance impériale institue la notion de « terres vacantes et sans maître » (*herrenloses land*) qui deviennent des possessions de la Couronne. Cette réglementation est la base de la constitution du domaine national sous administration de droit et sous propriété de fait de l'Etat dans la gestion des terres au Cameroun. L'ordonnance stipule que (1) les « terres vacantes et sans maîtres » appartiennent à la Couronne ; (2) elles ne peuvent être occupées que par le Gouvernement et (3) seul ce dernier peut les céder en propriété ou en bail. Elle consacre la suppression de la propriété coutumière des terres et marque le point de départ d'un conflit larvé séculaire entre le droit de l'Etat et les droits coutumiers. Avec cette réglementation, le droit foncier positif ne reconnaît pas la propriété foncière coutumière comme équivalent au droit de l'Etat.

La jurisprudence de la Cour Suprême va renforcer cette prééminence du droit moderne sur les droits coutumiers. Dans la jurisprudence Bessala Owona contre Bidzogo Génèviève, du 03 avril 1962, elle dispose que « (...) Dans toutes les matières de la coutume où il a été légiféré, la loi l'emporte sur la coutume ». Quelques années plus tard, elle ira plus loin et va subordonner, en 1965, l'application du droit coutumier, même dans les cas où il n'existerait aucun texte législatif ou réglementaire contraire, à la conformité du droit coutumier à l'ordre public. Elle scelle la soumission et l'assujettissement des droits coutumiers au droit moderne dans un arrêt de principe du 16 septembre 1982, dans lequel elle affirme que l'option de juridiction emporte l'option de législation. Cela signifie, en principe, que le droit moderne écrit et légiféré s'applique chaque fois qu'une juridiction de droit moderne est saisie et le droit coutumier lorsqu'une juridiction de droit traditionnel est saisie. Or, dans la pratique, les juges de juridictions de droit traditionnel, formés à l'application du droit moderne, penchent régulièrement pour son application et pour l'application des deux jurisprudences précédentes.

La coexistence des systèmes modernes et coutumiers de tenures foncières et forestières n'est pas une cohabitation pacifique entre différentes sources du droit. Elle met en scène des rapports de force et des conflits de logiques qui, en dépit des réglementations successives, dont celles de 1974, n'a pas réussi ni à faire disparaître les systèmes coutumiers, ni à leur imposer la centralité des principes de fonctionnement des régimes modernes. Les normes, les pratiques et les institutions traditionnelles de gestion foncière restent encore, aujourd'hui, le mode premier à partir duquel les communautés rurales organisent leurs rapports dans la gestion des terres et des forêts. Il s'agit de systèmes résilients qui définissent les modes d'appropriation coutumière des terres, les processus de mise en valeur et les pratiques coutumières d'héritage, de cession et de transmission du patrimoine foncier et forestier⁴⁷.

Les conflits de légitimités et des usages portent enfin sur les chevauchements des usages des terres forestières⁴⁸. On assiste à des chevauchements entre les titres d'exploitation et de gestion des

⁴⁷ Sur les conflits entre les régimes moderne et coutumiers de gestion des terres forestières, lire, avec beaucoup d'intérêt, lire Diaw (Mariteuw Chimère) et Njomkap (Jean-Claude Stone) ; La Terre et le Droit. Une anthropologie institutionnelle de la tenure coutumière, de la jurisprudence et du droit foncier chez les Peuples Bantou et Pygmées du Cameroun méridional forestier, Document de travail, Yaoundé, Inades-Formation-Cameroun, 1998 ; Diaw (M.C.) ; L'altérité des tenures forestières : les théories scientifiques et la gestion des biens communs, in *Informations et Commentaires*, n° 121, octobre-décembre 2002 ; Liz Alden (W.) ; *A qui appartient cette terre ? Le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun*, CED et FERN, 2011 ; Karsenty (Alain) et Assembe (Samuel) ; Renforcement des capacités institutionnelles liées à la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD) en vue d'une gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo. Diagnostic des systèmes de gestion foncière, COMIFAC, CIRAD et CIFOR, décembre 2010, 32 pages ; Antang Yamo et Bigombe Logo (Patrice) ; L'accès à la terre en milieu rural dans le régime foncier et domanial au Cameroun, Yaoundé, CERAD, 2012, 20 pages et Fouda Effa (Mireille) ; « Nyété. Des populations aux abois », in *Les Cahiers de Mutations*, Volume 80, novembre 2012, pp. 8-9.

ressources naturelles. C'est le cas entre un permis minier et le parc national de Campo-Ma'an. Il y a aussi le chevauchement entre le chemin de fer Mbalam-Kribi pour l'exploitation des gisements de fer de Mbalam, les plantations d'hévéas de la société HEVECAM et les unités forestières d'aménagement adjacentes. Ces conflits entre titres et droits contradictoires d'exploitation des ressources naturelles posent des problèmes de conciliation des intérêts de l'Etat, des opérateurs privés et des populations locales et autochtones dans l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles.

Voir carte des conflits en Tome 2 Atlas.

Les conflits entre les populations Bantu et les populations « Pygmées » Baka et Bakola-Bagyéli sur l'accès et l'utilisation des terres

La géographie du peuplement Pygmée établit l'existence de trois principaux groupes ethniques Pygmées au Cameroun. Le premier, les Baka, est le plus important. Il compte près de quarante mille (40 000) personnes et occupe 75 000 km² dans le sud-est du pays. Le deuxième groupe, les Bakola, que certains auteurs appellent les Bagyéli, rassemble environ trois mille sept cents (3 700) personnes et occupe 12 000 km² dans la partie méridionale de la région côtière, plus précisément, les arrondissements d'Akom II, de Bipindi, de Campo, de Kribi et de Lolodorf. Enfin, le troisième groupe, les Bedzang, avec moins d'un millier de personnes, subsiste au nord-ouest du Mbam, dans la région de Ngambé-Tikar. Les Pygmées représenteraient donc globalement près de cinquante mille personnes (50 000), soit environ 0,4% de l'ensemble de la population du pays⁴⁹.

Deux des trois groupes « Pygmées » qui se trouvent au Cameroun vivent dans la région du Sud : les Baka dans le département du Dja-et-Lobo, plus précisément, dans les arrondissements de Djoum, Mintom et Oveng, et les Bakola-Bagyéli, dans le département de l'Océan, précisément, dans les arrondissements d'Akom II, de Bipindi, de Campo, de Kribi et de Lolodorf. Traditionnellement chasseurs-cueilleurs mobiles, les Baka et les Bakola-Bagyéli se sédentarisent de plus en plus et pratiquent l'agriculture, sans toutefois laisser la chasse et la cueillette comme modes de production et de subsistance de base.

Voir carte des implantations des campements pygmée dans la région du Sud en Tome 2 Atlas.

Le processus de sédentarisation qui date, dans certains cas, comme dans les arrondissements de Bipindi et de Lolodorf, des années 20, cumule une double réalité : la fixation en forêt et en lisière de forêt et l'installation en bordure des routes et des pistes administratives et, plus rarement, à l'intérieur des villages de leurs voisins Bantu. Ce mouvement de sédentarisation a été promu et encouragé par le Gouvernement Camerounais au lendemain de l'indépendance, dans le cadre de la politique de sédentarisation des chasseurs-cueilleurs pygmées lancée par l'Etat pour permettre à tous les Camerounais de participer à l'effort de développement du pays et de bénéficier de son essor économique.

La sédentarisation contraint les « Pygmées » à la cohabitation avec les populations voisines Bantu. Les relations d'échange, de collaboration et de complémentarité caractéristiques des relations historiques entre les « Pygmées » et leurs voisins vont intégrer, au fil du temps, des rapports de conflit et de confrontation. Les Bantu affirment leur suprématie et leur supériorité à l'égard des « Pygmées ». Les anciennes familles Bantu partenaires se posent en tuteurs, pères sociologiques et propriétaires des « Pygmées ». Cette situation conduit à diverses situations conflictuelles. Les conflits recouvrent ici, à la fois, les tensions et les disputes entre les « Pygmées » et les Bantu. Les conflits fonciers occupent une place importante dans ces relations. Ils sont plus intenses dans les régions à forte pression foncière, par exemple, dans

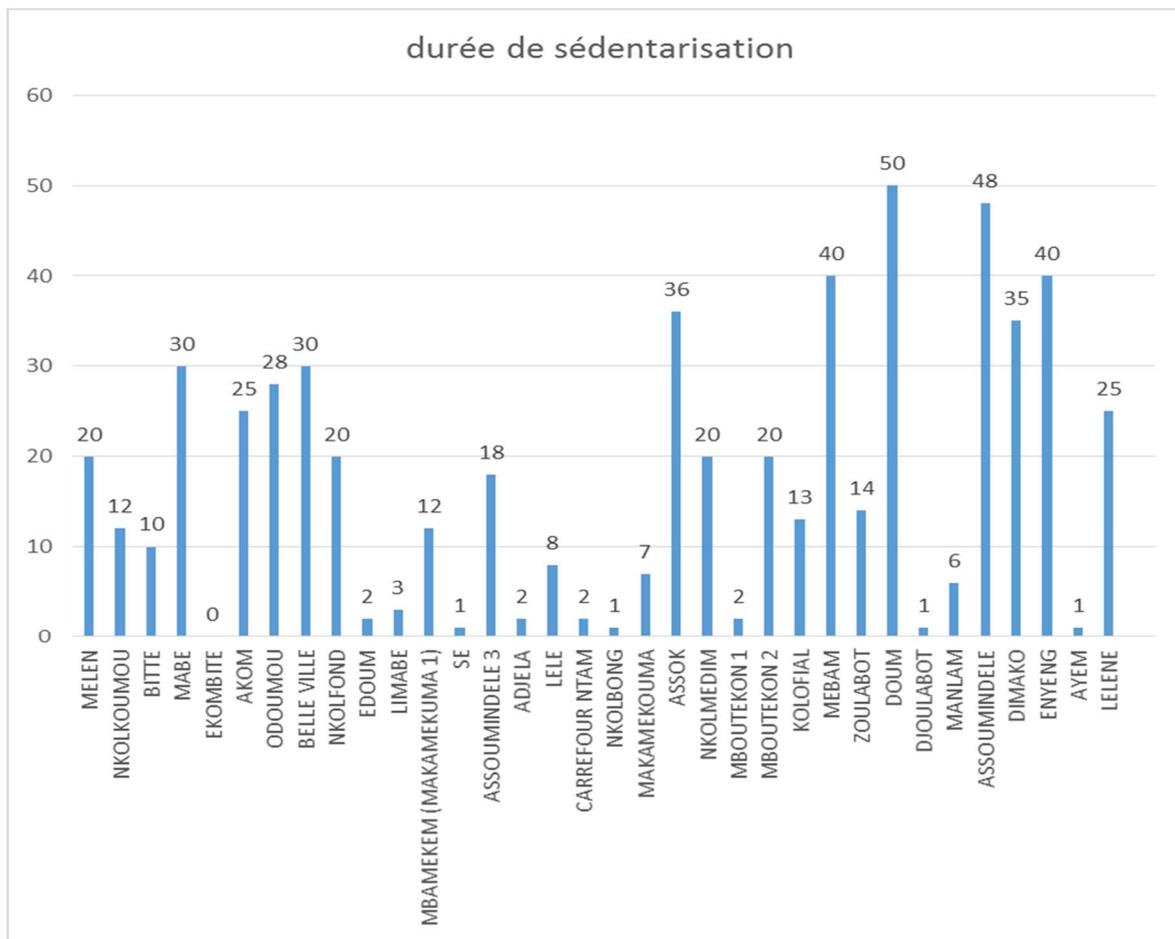
⁴⁹ LOUNG (Jean - Félix) ; 1991; " La politique de sédentarisation et d'intégration socio-économique des Pygmées dans la communauté nationale au Cameroun", Yaoundé, ISH, 22 pages, 1994, " L'insuffisance des féculents sauvages comestibles et ses conséquences chez les Pygmées Bakola du Cameroun ", Yaoundé, Institut National de Cartographie, 21 p. ; 1992; "Prise en compte des populations Pygmées du Cameroun dans le cadre des projets "Réserves de Faune", "Parcs nationaux" et "Forêts", Yaoundé, ISH, février 1992, 25 p.

l'arrondissement de Lolodorf, précisément, entre les populations Bantu du village de Ngoyang et les « Pygmées » Bakola-Bagyéli du village de Nkuongio⁵⁰ ; et dans les axes Djoum-Sangmélina, Djoum-Oveng et Djoum-Mintom. Par contre, dans les axes Mintom-Lélé-Mbalam, la faible occupation des terres et leur abondance fait que les conflits entre les « Pygmées » Baka et les Bantu autour des terres sont faibles.

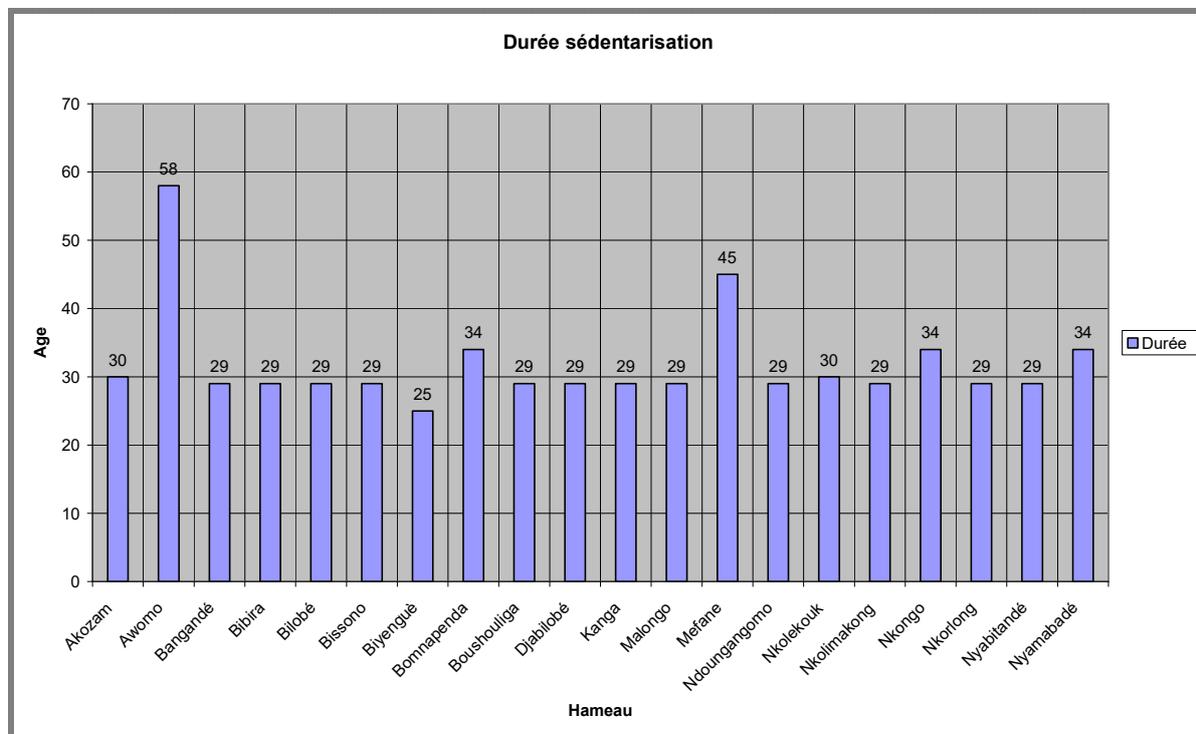
Le droit foncier et domanial de l'Etat ouvre l'accès aux terres et aux forêts aux populations « Pygmées », dans les mêmes conditions qu'aux populations Bantu voisines. Certes, il ne reconnaît pas tous les usages coutumiers des terres et des forêts des « Pygmées », à l'instar de la chasse rituelle, ou des mises en valeur des terres et des forêts au travers des activités de chasse et de pêche. *Mais, c'est davantage les usages coutumiers des terres et des forêts des populations Bantu qui entravent à l'accès effectif à la terre. Tout au plus, dans certains cas, les Bantu tolèrent l'occupation des terres d'habitation et des terres agricoles utilisées par les « Pygmées ». Mais, ils n'acceptent pas la réalisation des cultures pérennes (cacao, café, palmier à huile, etc.), synonymes d'appropriation coutumière des terres.*

Des organisations de la société civile ont lancé des projets de sécurisation des droits des Baka et des Bakola-Bagyéli dans les années 2000, avec l'appui technique et financier de la coopération internationale. Ces actions ont permis d'une part, d'engager des négociations foncières entre certaines communautés « Pygmées » Bakola-Bagyéli et les populations voisines Bantu au sud du Cameroun, en particulier, dans les arrondissements de Bipindi et de Kribi ; et d'autre part de faciliter la création des chefferies de communauté « Pygmées » Bagyéli, dans l'arrondissement d'Akom II.

⁵⁰Un conflit foncier opposant la communauté Bantu de Ngoyang aux « Pygmées » Bakola-Bagyéli de Nkuongio depuis la création de la chefferie de communauté Bakola-Bagyéli a dégénéré en affrontements entre les membres des deux communautés en septembre 2006. Lire la plainte de Monsieur Ngally Sadrack, notable de la chefferie « Pygmée » Bakola-Bagyéli, adressée le 04 septembre 2006 à Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Lolodorf contre certains membres de la communauté Bantu du village de Ngoyang, pour violation de domicile, trouble de jouissance, coups et sévices corporels.



• Figure 17: Estimation de la durée de la sédentarisation des « pygmées » Baka de l'axe Mintom-Mbalam



• Figure 18: Estimation de la durée de la sédentarisation des "pygmées" Bakola-Bagyele de l'axe Mintom-Kribi

La création des chefferies de communauté « Pygmées » est une première étape indispensable vers l'établissement et la reconnaissance de l'assises foncière des espaces fonciers occupés par les « Pygmées » sédentarisés. Dix-neuf (19) communautés « Pygmées » Bakola-Bagyéli de l'arrondissement de Bipindi ont obtenu une reconnaissance locale des terres qu'elles occupent. En fonction de l'état de pression foncière dans la localité, les superficies concédées varient entre 0,4 hectare pour Log Diga et 1 500 hectares pour Bokwi.

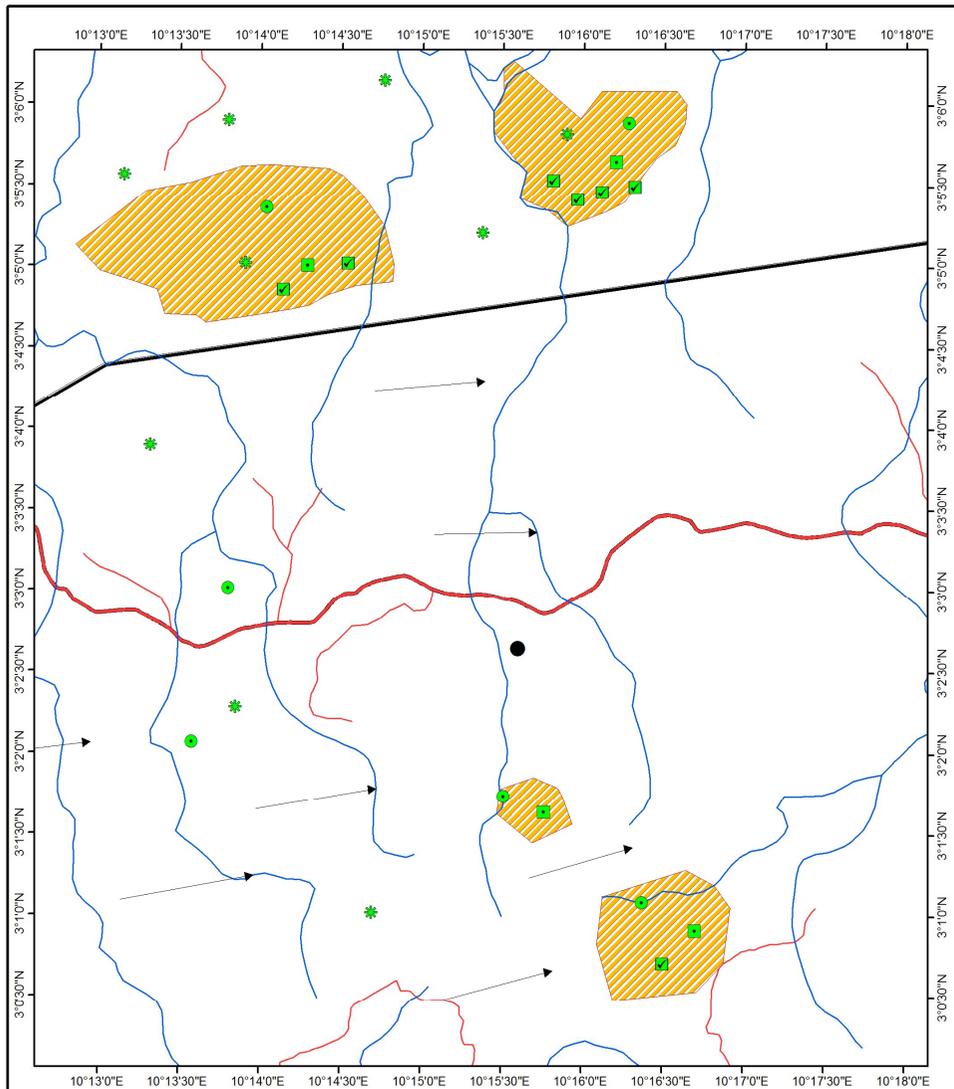
Quatre communautés « Pygmées » Bakola-Bagyéli de l'arrondissement d'Akom II, ont déjà des chefferies de communauté : Awomo, Mefane, Mingoh et Nko'omvomba. La Coopération Technique, dans le cadre du projet AGEFO-Baka, a entrepris les mêmes actions, dans les arrondissements de Djoum et de Mintom. Dix-sept (17) chefferies de communauté Baka ont été reconnues par l'autorité administrative et les chefs traditionnels Bantu dans les arrondissements de Djoum et de Mintom : Nnezam dans l'arrondissement de Djoum, Abing, Meyos et Mebem sur l'axe Mintom-Dja et de Doum et Adjap sur l'axe Mintom-Mekotto, dans l'arrondissement de Mintom et autres.



- **Figure 19: Installation du chef "Pygmée" Bagyeli de Mefane par le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Akom II**

(Photo : Samuel Nnah Ndobe, CED).

La région du Sud connaît aussi des cas de conflits entre la pêche traditionnelle ou artisanale de subsistance et la pêche industrielle.



Terroir de Communautés Bagyeli de Mabolo-Bitombo-Nzambi-Ambier-Koutabik

Légende

- Village Bagyeli
- Village Bantou(chefferie)
- Champs Bagyeli
- ✱ Indice de cueillette
- Campement de chasse
- ➔ Indices de Chasse
- Hydrographie
- Pipeline tchad cameroun
- Route principale
- Route secondaire
- Terroir Bagyeli
- Zone d'activité mixtes

REFERENCE SPATIALE:
PROJECTION : UTM ZONE 32/33 N
DATUM: WGS 84
Source: I N C ,WRI Data 2015 JMN
et MINFOF 2015

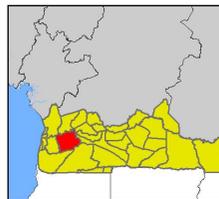
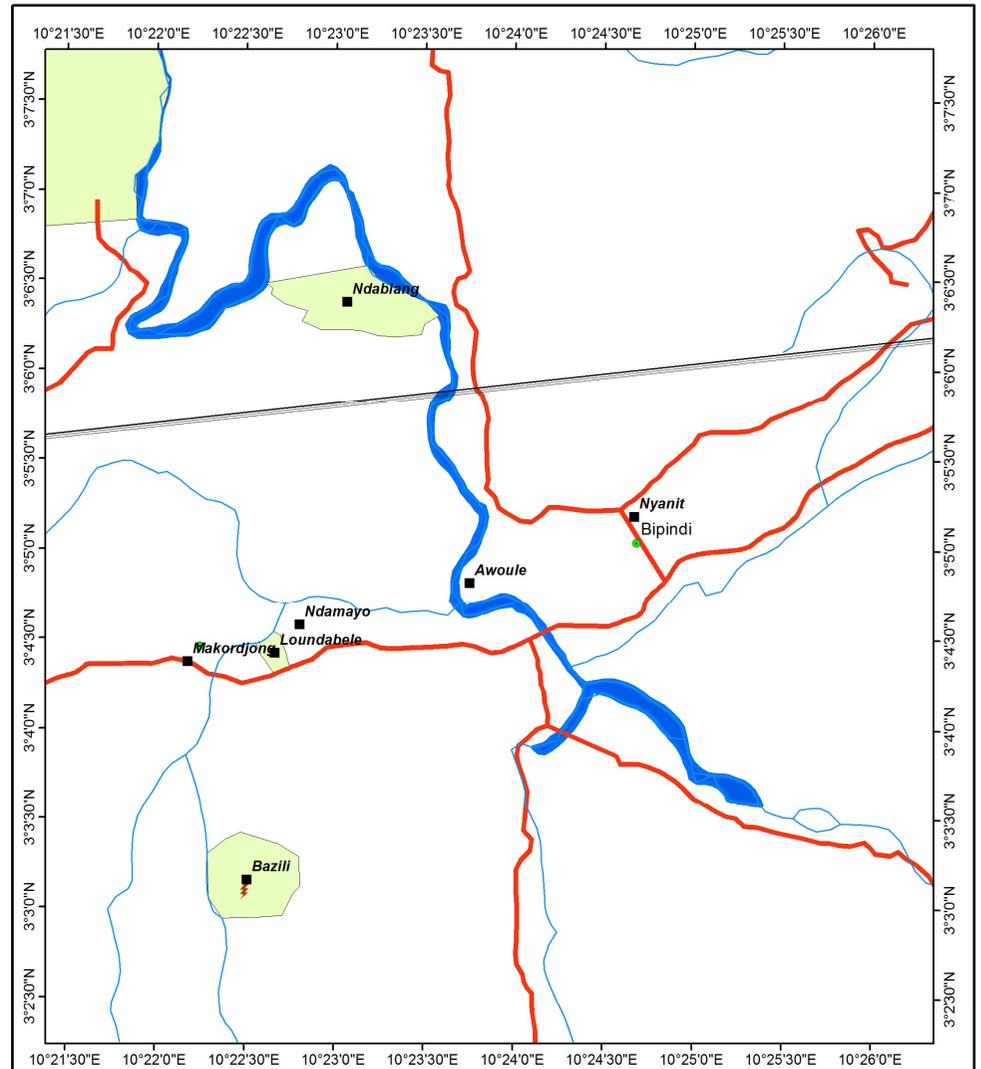


Schéma d'Aménagement et de développement durable dans la Région du Sud

10/02/2016



Terroir de Communautés Bagyeli de Bazilli, Loundabele et Ndabiang

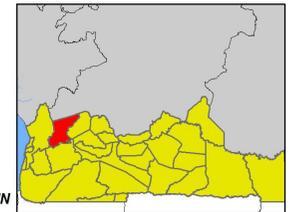
Légende

- ⚡ Zone sacrée
- Village Bantou
- Village Bagyeli
- Tchad Cameroon Pipe line
- Cour d'eau secondaire
- Route principale
- Terroire Bagyeli
- Cour d'eau principale

REFERENCE SPATIALE:
PROJECTION : UTM ZONE 32/33 N
DATUM: WGS 84

Source: I N C ,WRI Data 2015 JMN
et MINFOF 2015

Schéma d'Aménagement et de développement durable dans la Région du Sud



09/02/2016

Les conflits entre les communautés de pêche, les opérateurs privés et les pêcheurs industriels

Des conflits opposent les communautés de pêche dans la zone côtière, les opérateurs privés et les pêcheurs industriels. Au moment de la construction du pipeline Tchad-Cameroun, un conflit a opposé les communautés de pêche à la société COTCO. Avec l'appui des organisations de la société civile telles que le RELUFA et le CED, les communautés de pêche ont porté plainte à la société COTCO devant le panel d'inspection de la Banque Mondiale pour la destruction des zones et des engins de pêche. Ce conflit est en cours de gestion devant les instances arbitrales de la Banque Mondiale.

D'autres conflits récurrents opposent aussi les communautés de pêche aux pêcheurs industriels. Ces conflits sont dus à l'ignorance et au non respect des zones d'activités respectives. La zone reconnue pour la pêche traditionnelle et artisanale de subsistance va de la côte à trois milles nautiques à marée basse. La zone autorisée à la pêche industrielle, et donc au chalutage, va, quant à elle, au-delà des trois milles nautiques. Tout simplement parce que le chalutage est nocif aux écosystèmes aquatiques et à la régénération des ressources halieutiques dans cette zone. Mais, les pêcheurs industriels dépassent cette zone qui est autorisée pour leurs activités et viennent détruire les engins de pêche et les ressources halieutiques dans les zones de pêche reconnues à la pêche traditionnelle ou artisanale de subsistance.

10.4.6.Recommandations liées aux problématiques de droit

La réforme des régimes de tenure foncière et forestière, ainsi que l'élaboration et l'application des instruments de gestion intégrée des ressources naturelles se présentent aujourd'hui comme des solutions inéluctables et indispensables pour une affectation judicieuse et une meilleure utilisation des terres au Sud Cameroun.

La réforme des régimes de tenure foncière et forestière doit être envisagée dans le sens de la reconnaissance du pluralisme juridique et des droits de propriété foncière coutumière des populations locales et autochtones sur les dépendances du domaine national qu'elles occupent, utilisent ou exploitent, de la sécurisation foncière des populations locales et autochtones et de la réconciliation de la légitimité et de la légalité dans la gestion des terres et des forêts.

Cette orientation doit conduire à la mise en cohérence des législations et réglementations foncières, forestières, minières, des hydrocarbures et environnementales nationales et à résoudre le problème de la préséance et de la primauté du droit foncier sur les droits des autres ressources naturelles, puisque, dans la situation actuelle, « *le droit du sol commande ou l'emporte sur le droit du dessus et du dessous* ».

- ❖ *Il faut également élaborer, de manière participative, et mettre en œuvre un zonage régional fondé sur les maîtrises foncières publiques et coutumières tenant compte des besoins en terres actuels et futurs de l'Etat et des populations locales et autochtones.*
- ❖ *Enfin, il faut élaborer et mettre en œuvre un cadre juridique adéquat pour les cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles, avec une meilleure valorisation du prix moyen annuel de l'hectare des surfaces foncières concédées et le respect des droits des populations locales et autochtones riveraines des concessions foncières, mettre en place et/ou redynamiser un mécanisme et un cadre institutionnel régional de gestion des conflits liés à l'affectation, à l'utilisation et à la gestion des terres, des forêts et des ressources naturelles, avec des représentants des populations locales et autochtones, des organisations de la société civile et des opérateurs privés.*

11. ECONOMIE

11.1. EXPLOITATION FORESTIERE

11.1.1. Cadre de gestion des forêts camerounaises

La gestion des forêts dans la gestion du Sud est régie par des règles établies au niveau national. Cette gestion est fortement tributaire de son ancrage juridique et institutionnel.

Ancrage juridique de la gestion des forêts

L'évolution de la politique en matière de gestion des ressources forestières et fauniques a été marquée par une abondante production législative et réglementaire ;

Au plan législatif, les textes les plus significatifs sont notamment :

- l'ordonnance n°73/18 de mai 1973 son décret d'application n°74/357 du 17 août 1974 ;
- la loi n°81/13 du 27 novembre 1981 portant régime des forêts, de la faune, et de la pêche et son décret d'application n°83/169 du 12 Avril 1983.

Le secteur forestier national connaîtra ensuite une évolution notable à travers l'adoption de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche. Le besoin d'un cadre juridique adapté pour gérer durablement les écosystèmes forestiers et les ressources qu'ils renferment a conduit à la promulgation de la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Ces deux lois ont défini un cadre politique et stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

- la gestion durable des forêts par l'exploitation des forêts productives dans le cadre de plans d'aménagement ;
- la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois, la création de forêts communales dans le DFP et de forêts communautaires dans le DFNP ;
- la gestion participative par une concertation accrue avec la société civile et le secteur privé, la responsabilisation des populations rurales et le dialogue permanent avec la communauté internationale ;
- la conservation de la biodiversité à travers la constitution d'un réseau national d'aires protégées ;
- le repositionnement du secteur public sur ses fonctions essentielles et la délégation des fonctions productives au secteur privé ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé à travers la signature de conventions de long terme et l'industrialisation ;
- la mise en cohérence du système foncier grâce aux plans de zonage ;
- l'amélioration de la gouvernance et la transparence dans le secteur.

Le corpus réglementaire est, quant à lui, constitué pour l'essentiel :

- du décret n°86/230 du 13 mars 1986 fixant les modalités du port d'uniforme, d'armes et de munitions, d'insignes et de grades des fonctionnaires des administrations des forêts, de la faune, de la pêche et de l'élevage ;
- le décret n°95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
- du décret n°95/678/PM du 18 décembre 1995 instituant un cadre incitatif d'utilisation des terres en zones forestières méridionales ;
- du décret n°96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des fonds spéciaux prévus par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- du décret n°96/238/PM du 10 avril 1996 fixant la rémunération de certains services rendus au titre de l'application du régime des forêts et du régime de la faune ;

- du décret n°2000/092/PM du 27 mars 2000 modifiant le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- du décret n°99/370/PM du 19 mars 1999 relatif au programme de sécurisation des recettes forestières ;
- du décret n°2001/1033/PM du 27 novembre 2001 réorganisant le programme de sécurisation des recettes forestières ;
- du décret n°2001/1034/PM du 27 novembre 2001 fixant les règles d'assiette et les modalités de recouvrement et de contrôle des droits, redevances et taxes relatifs à l'activité forestière ;
- du décret n°2006/0129/PM du 27 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

Il faut relever qu'en 1993, le Cameroun adopte une politique forestière qui définit les rôles et les tâches des différents intervenants. Cette politique visait à répondre au problème de dispersion des centres de décision dans le secteur forestier, marquant ainsi une nouvelle étape de l'évolution du cadre institutionnel.

En 2003, l'élaboration du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) va permettre de conceptualiser cette nouvelle approche intégrée de développement durable. C'est le cadre par excellence de toutes les actions de conservation, de gestion et d'exploitation durable des forêts.

Evolution institutionnelle de la gestion des forêts au Cameroun

Durant les années 1980, la forêt était placée sous la responsabilité de l'ex-Ministère de l'Agriculture, (MINAGRI) tandis que la faune relevait du Secrétariat au Tourisme. Quant à la recherche forestière, elle incombait à l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD). En 1993, les autorités politiques ont opté pour le regroupement de ces centres de décision en créant le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF). Celui-ci va éclater en par la suite en deux Ministères le 8 décembre 2004, à savoir le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), d'une part, et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), d'autre part. Les principaux organismes mis en place pour accompagner l'action de l'Etat ont également connu des mutations, tant au plan structurel que des compétences. Il s'agit notamment au fil du temps :

- du Fonds Forestier (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI jusqu'en 1974), dont l'activité portait principalement sur les plantations forestières domaniales ;
- du Fonds National Forestier et Piscicole (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI de 1974 à 1982), consacré au développement des plantations forestières domaniales et à la promotion de la pisciculture ;
- de l'Office National de Régénération des Forêts (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI de 1982 à 1990), chargé des plantations forestières domaniales et de la vulgarisation sylvicole ;
- du Centre National de Développement Forestier (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI de 1982 à 1990), dont la mission consistait à réaliser les inventaires et aménagements forestiers, intéresser les nationaux à l'activité forestière et à suivre l'économie forestière ;
- de l'Office National de Développement des Forêts (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI /MINEF de 1990 à la création de l'ANAFOR) dont les missions étaient identiques à celles du Centre National de Développement Forestier ;
- puis désormais de l'Agence Nationale d'appui au Développement du Secteur Forestier (sous la tutelle de l'ex-MINEF/MINFOF de 2002 à nos jours), ANAFOR, avec pour rôle d'appuyer le développement des plantations forestières, des communautés et des privés.

De ce qui précède, on observe une grande instabilité des institutions en charge de la gestion des ressources forestières avec une attention principalement portée sur les ressources ligneuses. Quoiqu'il en soit, les actions du sous-secteur des forêts et de la faune sont exécutées dans le cadre des missions dévolues au MINFOF par le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005. Celui-ci exerce ces missions conformément aux orientations de la politique forestière, dont les activités sont réalisées dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt-Environnement, en tenant compte des prescriptions de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.

Cadre opérationnel de gestion des forêts du Sud

La gestion des forêts dans la région du Sud est dévolue aux services déconcentrés de l'administration en charge des forêts. Outre l'administration des forêts, les ONG et la société civile opèrent dans le cadre des programmes et projet grâce au financement de bailleurs divers. Les principaux domaines d'intervention sont les suivants : l'appui à la foresterie communautaire, la conservation des ressources forestière et faunique et l'écodéveloppement.

11.1.2. Etats des forêts dans le Sud Cameroun

Zonage des forêts du Sud Cameroun

Le tableau 2 présente le nouveau statut juridique des forêts au Cameroun (Loi 94/01 du 20/01/94) qui s'applique dans la Région du Sud. La logique de ce nouveau code forestier est dichotomique, fondée sur la distinction fondamentale entre les forêts du Domaine Forestier Non Permanent définies par opposition aux forêts du Domaine Forestier Permanent appelées à rester à long terme strictement des forêts. Ces dernières comprennent les Forêts Domaniales (les aires protégées et surtout les forêts de production) et les forêts communales (celles ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte d'une commune). Les forêts de production sont appelées à devenir des UFA, Unités Forestières d'Aménagement, support de l'aménagement durable des massifs. Chaque type de forêt (domaniale, communale, de protection...) dispose de ses textes de loi spécifiques indiquant quels sont les droits coutumiers reconnus et la nature des activités (exploitation forestière, recherche...) autorisées.

Dans cette réforme, les forêts permanentes deviennent domaine privé de l'Etat. Bien que le code réformé n'introduise pas de catégorie nouvelle de forêt, il généralise la procédure de classement des forêts au bénéfice de ce domaine privé. Ainsi, d'un massif forestier principalement domaine national dont seuls les produits appartenaient à l'Etat, on passe à un massif principalement domaine privé de l'Etat, à l'intérieur duquel celui-ci assure gestion et aménagement.

- **Tableau 88 : Cadre juridique des forêts au Cameroun issue de la loi de Janvier 1994.**

<i>Vocation</i> <i>Tels que définis dans le plan de zonage de 1995</i>	DFP (forêts classées ou en attente de classement)	DFnP (forêts dénommées « bande agro-forestière »)				
Dénomination administrative	Forêts domaniales	Forêts communales	Forêts communautaires	Zone d'Intérêt Cynégétique à gestion communautaire	Ventes de coupes et petits titres	AUTRES FORETS
Statut juridique	Domaine privé de l'Etat	Domaine privé des communes	Démembrement du domaine national	Démembrement du domaine national	Titres opportunistes	Forêts du domaine national, forêts des particuliers
Affectations	Forêts de production, forêts de protection (Parcs nationaux, réserves de faune, Zones d'Intérêt Cynégétique, sanctuaires, jardins zoologiques, forêts de production, forêts de protection, etc.)	Forêts de production, forêts de protection, etc.	Cogestion village-services forestiers) : Définies par une convention de gestion d'une durée de 25 ans entre la communauté et l'administration forestière	Co-gestion village-services : Définies par une convention de gestion d'une durée de 25 ans entre la communauté et l'administration forestière	Co-gestion administration forestière et concessionnaires	Espaces affectés (forêts privées) ou en attente d'affectation (immatriculation au profit des particuliers ou de communautés)

Source : ZONGANG, adapté d'Alain Karsenty : Comparaison des législations et des réglementations dans les six pays forestiers d'Afrique Centrale, Montpellier, CIRAD, 2006, p.2.

Le tableau suivant résume l'état des lieux des occupations forestières de l'espace région Sud.

- **Tableau 89 : Occupations du sol sur la base des utilisations forestières**

Affectation	Dénomination administrative	Superficie (ha)
<i>DFP</i>	UFA	1 113 389
	Aires Protégées	497 000
	Forêts Communales	538 197
	Zone d'intérêt cynégétique*	304 015
	Réserve forestière	39 728
<i>DFNP</i>	Forêts Communautaires	95 232
	Zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire*	63 466
	Forêts des particuliers	0

*Les ZIC et les ZICGC sont superposées sur d'autres titres.

11.1.3. Bois d'oeuvre

Dans le domaine forestier permanent, les forêts de production sont constituées de vingt et huit (28) UFA, regroupées en 22 concessions forestières, couvrant une superficie totale de 1 113 389 ha et appartenant à 18 sociétés forestières. La région du Sud compte 13 forêts communales classées (pour une superficie classée de 371 291 ha classées). Actuellement, cinq sont en activité.

La production totale dans les forêts du domaine national est estimée à 319 638 m³ pour un total de 35 139 pieds d'essences diverses abattus. Les productions les plus importantes sont enregistrées dans les UFA 09 003 où l'on a prélevé 97 433 m³ de bois divers et 9 965 pieds, 09 012 avec 33 678 m³ de bois et 2 736 pieds abattus. Cette production est de 25,6% inférieure à celle de 2013 qui se chiffrait à 430 880 m³.

Quatre groupes d'essences ont été identifiés. Il s'agit de :

- **Des essences hautement exploitées** : regroupent celles ayant un volume annuel supérieur à 10 000 m³; elles sont au nombre de dix et représentent 68% de la production globale. Il s'agit respectivement du Tali, de l'Azobé, l'Okan, le Padouk, le Movingui, l'Oroko, le Fraké, le Sapelli et le Kossipo ;
- **Les essences moyennement exploitées** ont des volumes compris entre 1 000 et 10 000 m³. Elles sont au nombre de vingt-sept (27) et représentent un volume de 90 098 m³, soit 28% du volume global exploité en 2015. Dans cette catégorie, l'essence la plus exploitée en termes de volume est l'Ekaba, suivi du Dabema, de l'Illomba et de l'Ekop ;
- **Les essences faiblement exploitées** ont des volumes compris entre 100 et 1 000 m³. En 2014, on en a compté 23. Elles représentent un peu plus de 3% du volume global.
- **Les essences très faiblement exploitées** regroupent les essences dont le volume annuel d'exploitation est inférieur à 100 m³. Elles sont quinze au total.

L'exploitation d'un nombre limité d'essences comparativement au potentiel ligneux disponible limite ainsi considérablement les différents revenus potentiels.

Dans le domaine non permanent, des ventes de coupes et des petits titres sont régulièrement délivrés aux exploitants forestiers industriels pour une durée maximale de 03 ans. Il n'y a pas de règle ou de système de planification spatio-temporelle des ventes de coupe. Cependant, lorsqu'un espace est proposé par l'administration forestière pour attribution en vente de coupe, les communautés ont la possibilité de donner leur opinion dans le cadre du droit de préemption. Les petits titres (Autorisation de Récupération de Bois et Autorisation d'Enlèvement de Bois) sont délivrés dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'infrastructure et de plantations agroindustrielles. On cite notamment le port de Kribi, les Barrages de Memvele et de Mekim, et Sud Hévéa Cameroun.

Le volume de bois prélevé dans les ventes de coupe et les petits titres au cours de l'année 2015 est estimé à 118 750 m³ pour 11 599 arbres abattus. Cependant, les revenus issus de ces titres ne sauraient s'inscrire dans une logique de durabilité économique, dans la mesure où ils sont délivrés de manière opportuniste.

• **Tableau 90 : Récapitulatif des permis d'exploitation forestière de la région Sud**

DEPARTEMENTS		UFA	VC	FORETS COMUNALE	FORETS COMMUNAU TAIRES	ARB/AEB	TOTAL
DJA ET LOBO	NOMBRE	10	7	5	10	12	44
	SUPERFICIE	291484		120206	32645		444335
MVILA	NOMBRE	3	0	4	8		15
	SUPERFICIE	115156		85648	38045		238849
OCEAN	NOMBRE	9	3	4	5	26	47
	SUPERFICIE	409263		119542	14156		542961
VALLEE DU NTEM	NOMBRE	6	0	1	5	7	19
	SUPERFICIE	297486		45895	10386		363767
TOTAL		28	10	14	28	45	125

L'exploitation forestière industrielle apporte des revenus directs et indirects. Les principaux revenus directs de l'exploitation forestière sont :

- *Les revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux Communes et aux communautés⁵¹ : ils sont constitués de quotes-parts du produit de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) ; la contribution à la réalisation des infrastructures sociales et économiques ; les revenus issus de l'exploitation des forêts communales ; la taxe sur les produits des autorisations de récupération de bois ; les revenus issus de l'exploitation des forêts communautaires ;*
- *Les taxes d'abattage destinées à l'Etat : elle est fonction du nombre de pieds d'arbres coupé dans les différents titres.*

La redevance forestière annuelle (RFA) a généré en 2015 la somme de 2 752 949 510 FCFA. La taxe d'abattage a produit quant à elle 327 829 125 FCFA.

L'exploitation forestière améliore sensiblement les revenus des communes dans la Région du Sud. Par exemple, les recettes issues de l'exploitation de la forêt communale de Djoum contribuent à hauteur d'environ 45 000 000 Frs dans le budget de la Mairie.

L'ouverture des chantiers d'exploitation permet le désenclavement de certaines zones qui deviennent facilement accessibles grâce aux routes qui sont régulièrement entretenues par les concessionnaires.

Au cours de l'exploitation forestière industrielle, seul les grumes sont prélevées de la forêt. Les sous-produits de l'exploitation forestière industrielle constituent alors un gisement important de ressources financières. Ils ont trois origines : les bois éliminés lors de la création de pistes forestières, les grumes non valorisables par la filière bois œuvre à cause de défauts rédhibitoires (arbres creux, problèmes sanitaires, fentes, défauts de forme ...) et les rebuts de l'exploitation. Alors que le potentiel de la cime et des branches peut être déduit du volume des grumes récoltées, il est souvent difficile d'évaluer celui des arbres défectueux et des arbustes endommagés ou abattus en même temps que le peuplement principal. Les cimes, les branches, les souches, les racines, les coursions abandonnés dans les parcs à bois représentent environ 50% du volume sur pied, soit 438 000 m³ de bois. Cet important abandon de bois utilisable est principalement dû à la législation forestière elle-même qui ne clarifie pas le cadre de valorisation et d'exploitation de ces résidus en forêt. Cette carence crée ainsi un manque à gagner considérable en termes de revenus financiers publics et privés, et d'emplois directs et indirects.

11.1.4. Transformation du bois

La transformation du bois s'effectue par les opérateurs qui peuvent être classés en deux catégories à savoir les transformateurs industriels (légaux) et les transformateurs artisanaux (légaux et illégaux).

⁵¹ L'arrêté conjoint N° 0076 MINATD, MINFFI, MINFOF du 26 Juin 2012 fixe les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux Communes et aux communautés villageoises riveraines.

❖ *Transformation Industrielle*

La transformation industrielle dans la région du Sud Cameroun concerne majoritairement la production de sciages, destinés en quasi-totalité aux marchés d'exportation, principalement sur les marchés européens, asiatiques et américains. Une proportion non-négligeable de ces usines n'est pas dotée d'infrastructures de séchage, étape préalable à la transformation plus poussée des bois.

La nomenclature des unités de transformation industrielle du bois au Cameroun est comme suit en fonction des capacités de production :

- *Unité de transformation du bois de première catégorie : unité industrielle disposant d'outils de production fixes, et dont la capacité de débitage de l'outil principal de production est supérieure à 5 000m³ de grumes par an ;*
- *Unité de transformation du bois de deuxième catégorie : unité industrielle disposant d'outils de production fixes, et dont la capacité de débitage de l'outil principal de production est comprise entre 1000 m³ et 5000 m³ ;*
- *Unité de transformation du bois de troisième catégorie : unités de transformation dotée d'outil de production fixe ou mobile et dont l'outil principal de production est inférieur à 1000m³ ;*
- *Unité de transformation du bois de quatrième catégorie : unités de transformation artisanale (artisan et ébéniste) dotées d'outils de transformation de bois autres que ceux visés dans les trois catégories précédentes.*
- *Pour les différentes unités de transformation, quatre degrés de transformation ont été définis en fonction des produits finis comme suit :*
- *1^{er} degré de transformation : débités verts ou séchés, qui produit les sciages, les équarris, les rondelles et les plots ;*
- *2^{ème} degré de transformation : bois hydraulique assemblés, les bois massifs reconstitués, les lambris, les parquets, les plis et les decks,*
- *3^{ème} degré de transformation : briquettes de bois, les lamellées collées, les panneaux de particules, les contreplaqués, les gadgets,*
- *4^{ème} degré de transformation : les huisseries, les meubles, les portes, les fenêtres.*

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux unités de transformation du bois (UTB) de la Région du Sud.

Parmi les UTB, seules 04 unités de transformation sur 6 de première catégorie sont opérationnelles à plein temps, 19 unités de deuxième catégorie et 7 unités de troisième catégorie ont été recensées par les services en charge des forêts.

Les volumes sortie-usine dans les unités de transformation industrielles s'élève à 69 876 m3 dont l'essentiel provient de CFK.

Les données des unités de transformation (CFK, MMG, SCIEB, CUF, SFID et SIBM) donnent un volume entrée usine de 211 328 m3. Les essences les plus transformées sont l'azobé et le tali et constituent plus de 60% du volume sollicité et évacué des UTB tandis que le latanza, l'Amouk et le lati sont les essences les moins transformées. Les entreprises CFK et CUF sont les seules qui atteignent des rendements de plus de 39%, les autres restants autour de 25 à 30%. La faiblesse du rendement de sciage de la plupart des unités reflète à la fois la vétusté des équipements et la faiblesse du niveau des opérateurs des machines. Les principaux problèmes de la transformation du bois sont d'ordre structurel et technique.

• **Tableau 91: Informations relatives aux unités de transformation industrielle de Bois dans la Région du Sud**

<i>Catégories de transformation</i>	<i>Nom et raison sociale</i>	<i>Département/Localité</i>	<i>Degré de transformation</i>
Première	Cameroon United Forest (CUF)	Mvila/Ebolowa	1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème}
	Mba Mba Georges (MMG)*	Océan/Kribi	1 ^{ère} , 2 ^{ème}
	Société Camerounaise et Industrielle d'Exploitation des Bois*	Océan/Campo	1 ^{ère} , 2 ^{ème}

	SFID	Dja et Lobo/Djoum	1 ^{ière} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ,
	SIBM	Dja et Lobo/Sangmelima	1 ^{ière} , 2 ^{ème}
	WIJMA	Océan/Mbidou	1 ^{ière} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème}
<i>Deuxième</i>	ASSO BUSINES	Mvila/Ebolowa	1 ^{ière}
	BOISCAM	Mvila/Ebolowa	1 ^{ière}
	CAMEROUN VENEER	Mvila/Ebolowa	1 ^{ière}
	GRACOVIR	Mvila/Ebolowa	1 ^{ière}
	MEGA EXCHANGE	Dja et Lobo/Sangmelima	1 ^{ière}
	NANGUE ET FILS	Mvila/Ebolowa	1 ^{ière}
	TROPICAL Buisness Manager	Océan/Kribi	1 ^{ière}
	Meublerie Lanbris Cameroun	Océan/Kribi	1 ^{ière}
	SEXTRANSBOIS	Dja et Lobo/Sangmelima	1 ^{ière}
	<i>Deuxième</i>	NANGUE ET FILS	Vallée du Ntem/Ambam
NANGUE ET FILS		Océan/Kribi	1 ^{ière}
STBC		Mvila/Ebolowa	1 ^{ière}
COFA		Dja et Lobo/Sangmelima	1 ^{ière}
ETS NOUPA		Dja et Lobo/Sangmelima	1 ^{ière}
SCACI		Vallée du Ntem/Ambam	1 ^{ière}
HACHES AFZELIA		Vallée du Ntem/Ambam	1 ^{ière}

*Unité de transformation en arrêt

❖ *Plan structurel*

Seules les UTB de première catégorie ont des sources d'approvisionnement pérennes/permanentes. En effet, les propriétaires de ces UTB sont également gestionnaires d'UFA.

Les UTB de deuxième et de troisième catégorie ont des approvisionnements assez limités dans le temps et dans l'espace. Elles s'approvisionnent principalement auprès d'exploitants titulaires de titres dans le DFNP (vente de coupe et petits titres), ou auprès d'exploitants forestiers illégaux. Il est important de relever que les UTB au-delà de la première catégorie, ne procurent pas suffisamment de valeur ajoutée au bois. En effet, elles se limitent à la première transformation, et par là génèrent des rebus qui ne sont pas utilisés par des tiers.

Une des spécificités de la transformation du bois dans la Région du Sud est la faible représentativité sur son territoire d'UTB appartenant aux concessionnaires. En effet, le ratio d'unités de transformation de première catégorie sur le nombre d'UFA est de 6/28. Ainsi, la majorité des concessionnaires qui opèrent dans la Région transforment la majeure partie des grumes exploitées hors de l'unité administrative. Cette situation crée un manque à gagner en termes d'emplois, de revenus financiers aux différentes parties prenantes et une carence de matière ligneuse aux opérateurs de deuxième et troisième catégorie. Il est important de relever que les UTB ne sont pas de véritables leviers pour résoudre les problèmes d'emploi en zone rurale. En effet, elles sont souvent localisées plutôt dans les centres urbains.

L'approvisionnement en énergie est une contrainte majeure pour le fonctionnement des UTB de deuxième et troisième catégorie. En effet, à la différence des UTB de première catégorie qui possèdent souvent leurs propres générateurs, celles-là sont essentiellement alimentées en énergie par le réseau de distribution hydroélectrique. Les arrêts fréquents et intempestifs de distribution du courant électrique interrompent le fonctionnement des usines, et créent souvent des dommages aux machines. Il est donc souvent difficile pour ces UTB, qui n'ont déjà pas suffisamment de matière première à leur disposition, de délivrer leurs contrats dans les délais impartis.

❖ *Transformation artisanale*

La transformation artisanale s'effectue essentiellement à l'aide de scies portatives ou de scies mobiles. Les acteurs de cette filière interviennent soit dans la légalité et souvent dans l'illégalité. Les acteurs de la filière artisanale légale travaillent avec les forêts communautaires. Aucune communauté ne transforme en propre le bois issu de ses forêts communautaires. Des contrats de partenariat sont signés entre les « scieurs⁵² » et les communautés. Il est à ce jour difficile

⁵² Le terme scieur ici fait référence aux acteurs qui effectuent le sciage en long.

d'obtenir les statistiques sur les volumes transformés dans les forêts communautaires. Ces informations ne font pas l'objet de suivi spécifique par les services de l'administration forestière. L'intérêt des scieurs reste focalisé sur les essences de valeur à savoir le Doussié, le Padouk, l'Azobé ... Les principaux bénéficiaires financiers de l'activité sont détenus par les scieurs qui contrôlent la filière en amont et aval. Les communautés quant à elles ne reçoivent que des subsides.

En 2015, les unions de Forêts Communautaires des arrondissements de Mintom, de Djoum, de Sangmelima, d'Akom 2, Ma'an ont été dotées de 6 scies portatives par les projets d'appui à la foresterie communautaire de la SNV sur financement du CBFF. Cette dotation améliorera sans doute le volume de bois transformé et les revenus des communautés.

L'ampleur des activités de transformation artisanale informelle est difficile à connaître avec précision. Sa méconnaissance risque de conduire à surestimer le volume de bois encore disponible en forêt ou à sous-estimer la demande effective en grumes. Une étude récente du CIFOR dont les résultats sont applicables à la Région du Sud, permet, cependant de préciser plusieurs points. L'exploitation forestière artisanale informelle est principalement réalisée par de petits entrepreneurs locaux peu formés aux techniques de gestion et n'ayant pas accès au crédit. La plupart réalisent le sciage sur le lieu d'abattage, soit à la tronçonneuse, soit avec une scie mobile. L'augmentation rapide du nombre de scies mobiles se traduit par une production croissante d'avivés, correspondant à une exploitation annuelle nationale évaluée en 2001 à un million de mètres cubes de grumes sur le territoire national. La ressource proviendrait en majorité des domaines agroforestiers, des forêts du domaine national et du domaine forestier permanent pour des essences prisées comme le Bubinga.

L'augmentation de la production du bois issue du sciage artisanal est principalement due aux lourdeurs, aux lenteurs et aux contraintes administratives d'obtention des titres de transformation de petite échelle. La création de plantation agricole de moyenne et de grande importance par les élites nationales, en plein essor et encouragé jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, contribue au développement de la filière artisanale illégale du bois dans la Sud Cameroun. Les principaux foyers sont les arrondissements de Zoétélé, de Sangmélina et de Billon Bané. A côté du secteur industriel, le secteur informel est en rapide évolution ces dernières années.

11.1.5. BOIS ENERGIE

L'essor des activités occasionnant la déforestation dans le cadre de la mise en place des projets structurants et le développement des exploitations agricoles de moyenne et grande importance sont génératrices d'importants déchets. La matière ligneuse restante est une matière première pour le développement d'une filière bois-énergie pour la production des copeaux de bois et l'alimentation des ménages dans les villes. De nos jours, il n'existe pas encore d'initiative de production de copeaux issus des résidus de bois issus des forêts naturelles.

La filière bois énergie dans la Région du Sud se limite à l'approvisionnement en bois de chauffage des ménages de certains centres urbains dont les principaux sont Kribi, Ambam, Kyossi et Sangmélina. La principale contrainte au développement de la filière bois-énergie est le cadre réglementaire de gestion des forêts et de l'environnement. En effet, les lois forestières et environnementales ne semblent pas prendre en compte les questions liées aux conditions de délivrance des titres et de la commercialisation des produits de cette filière.

11.1.6. PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Les populations rurales se lancent de plus en plus dans la commercialisation des PFNL comme source de revenu d'appoint. Les produits sont essentiellement destinés aux marchés urbains, aux marchés sous-régionaux et parfois à l'exportation. Une étude du CIFOR a évalué en 1998 (Noye et al. 1998) des possibilités de marge bénéficiaire hebdomadaire de l'ordre de 12 600 Fcfa à Ebolowa et de 22 700 Fcfa à Abang Minko.

Sur le plan social, l'exploitation des PFNL constitue une source d'emplois pour les populations rurales et urbaines qui y sont engagées, en particulier les femmes qui jouent un rôle essentiel dans la récolte, la transformation et la commercialisation. Outre les PFNL issus de l'exploitation des écorces, la disponibilité des PFNL dans les marchés locaux varie en fonction

des saisons de fructification. Avec l'amélioration des échanges entre villes et campagnes, ces espèces ont de plus en plus de valeur marchande.

Les quantités disponibles n'ont pas encore fait l'objet d'une quelconque étude, encore moins les quantités récoltées ou produites. Par conséquent, il est difficile de savoir si le potentiel existant peut soutenir le rythme et la quantité de la collecte, si la collecte est durable ou non, si la ressource est menacée ou non.

L'appui des ONG locales à l'accompagnement des acteurs a suivi la logique du développement des filières. La mise en œuvre du système d'information des Marchés (SIM) a permis de mettre en contact permanent les commerçants et les producteurs. La résultante de ce travail est l'organisation de plusieurs ventes groupées au profit des groupes de producteurs dans les localités d'Akom2, de Djoum, d'Oveng, de Mintom et d'Ebolowa. L'organisation des ventes groupées permet aux acteurs d'avoir des revenus substantiels. La transformation et la conservation des PFNL offre la possibilité à plusieurs acteurs d'avoir des revenus et augmente par-là la chaîne de valeur dominée par un vaste éventail de produits.

La principale contrainte au développement de la filière de commercialisation des PFNL dans le Sud est de nature structurelle. En effet, l'exploitation et la commercialisation des PFNL au Cameroun relève encore du secteur informel sur le terrain. Il n'existe pas encore de loi clairement définie qui régit la vente des PFNL ainsi que sa fiscalité. Les permis de collecte des PFNL sont uniquement délivrés par le MINFOF aux titulaires d'agrément à l'exploitation forestière dans le cadre de l'exploitation des produits dits spéciaux. En 2015, 9 permis spéciaux ont été attribués dans la Région du Sud. Ils ont concernés le charbon, l'Irvingia gabonensis, l'Ebène, le Yohimbé et le Gnetum. Ces titres d'exploitation ne font pas l'objet d'un suivi efficace de l'administration forestière. Une production de 257 tonnes a été enregistrée.

11.1.7. VIANDE DE BROUSSE

Le commerce de la viande de brousse dans la région du Sud se pratique soit de manière légale ou, le plus souvent, de manière illégale.

Le commerce légal est encadré par des règles édictées par l'administration forestière qui fixent les conditions de prélèvement et de commercialisation. Les principaux titres et autorisations délivrés par le service régional des forêts et de la faune sont les permis de petite chasse, les taxes d'arme, les permis de collecte et les ventes aux enchères publiques des carcasses de viande saisies.

Le tableau ci-dessous résume les revenus générés par le commerce de la viande de brousse dans la région du Sud. Ce tableau a été obtenu après compilation des données de la DRRFF du Sud de l'année 2015.

Les résultats issus du tableau ci-dessous permettent de relever que la délivrance des permis de collecte n'est pas en adéquation avec les permis de chasse. En effet, dans certains départements, on relève la présence de revenus de la collecte des carcasses, bien qu'aucun permis de chasse ne soit délivré. Il semble approprié que les services en charge de la faune délivrent des permis de collecte en fonction des permis de chasse. La rareté des permis de chasse semble due aux contraintes et à la longueur des procédures administratives de leur délivrance. Les armes de la majeure partie des chasseurs en activité ne sont pas enregistrées auprès des responsables de l'administration en charge de la faune. Cette inadéquation/manquement semble être à l'origine de la prédominance de l'illégalité dans la filière. En effet, 70% des recettes enregistrées proviennent de la vente aux enchères des produits illégaux saisis.

- **Tableau 92: Contribution fiscale des titres/autorisations liés à la commercialisation de la faune**

	Unité administratives					
	Océan	Dja et Lobo	Vallée du Ntem	Mvila	région	Total
Permis de chasse					35000	35000
Taxe d'arme	86000			18000		104000
Permis de collecte	145000	145000			435000	725000
Ventes aux enchères	425000	907600	241000	211000	14500	1799100
Total	656000	1052600	241000	229000	484500	2663100

La chasse commerciale, qui est en fait du braconnage, se pratique par de véritables professionnels qui sont souvent des étrangers à la zone ou des allogènes. Ils utilisent le câble pour les pièges et parfois des moyens modernes comme les armes de guerre. Les études récentes relèvent une augmentation de l'utilisation des armes à feu et des câbles en acier pour tuer les animaux. La viande issue de cette chasse est boucanée et transportée vers les centres urbains pour la vente. On note également la recrudescence du braconnage pour les trophées prisés sur le marché international, notamment les défenses d'éléphants. Selon, la DRFF du Sud, en 2015, 70 pointes et 14 queues d'éléphants ont été saisis. D'autres formes de chasse commerciale concernent le trafic d'animaux vivants, vendus comme auxiliaires de compagnie ou d'agrément dans les pays riches ou dans les grandes villes des pays en développement.

Résultats des efforts de lutte contre le braconnage dans la Région du Sud au cours de l'exercice 2015

Plus de 12 236h/jrs de patrouilles effectuées ; 34 armes et 470 minutions saisies ; 18 rouleaux de câbles et 1685 câbles d'acier saisis ; 86 campements et 156 autres cabanes détruits ; 60 présumés braconniers déguerpis des emprises des Aires Protégées ; 123 pointes d'ivoire et 14 queues d'éléphants saisis.

Autrefois, les produits de la filière faune étaient principalement destinés aux principaux centres urbains (Yaoundé et Douala). Avec la poussée démographique, on note une augmentation de la demande locale des villages et des villes de la région du Sud.

Les récents développements sur toute l'étendue du territoire des projets d'exploration minière et de grands projets d'infrastructure ont contribué à augmenter la demande locale en viande de brousse pour l'alimentation des travailleurs et de leur famille dans les différents sites. C'est le cas de Memvélé et de Mékin.

Les principaux acteurs de la faune peuvent être différenciés en fonction de leur niveau d'intervention dans la filière :

- en forêt, les chasseurs,
- en route, les collecteurs,
- entre les villages et les villes, les collecteurs
- dans les villages, les vendeuses restauratrices,
- dans les villes, les vendeurs dans les dépôts et les restauratrices.

Le cadre réglementaire définit les conditions de commercialisation de la viande de brousse⁵³. Selon ce dernier, seuls les détenteurs de permis de collecte peuvent se livrer au commerce des espèces de la classe C. La vente des espèces de la Classe A et B n'est possible que si les produits proviennent des détenteurs d'un titre de chasse valide, des autorités compétentes dans le cadre d'une battue administrative ou d'une vente aux enchères publiques. La vente ou le commerce de la viande de brousse doit s'effectuer dans les espaces désignés et aménagés à cet effet par les Délégués du Gouvernement et les Maires de Communes. Aucune mention n'est faite par le cadre réglementaire des sites de commerce de la viande de brousse hors des villes, notamment en zone rurale. A ce jour, seul la ville de Bertoua a aménagé un espace pour la commercialisation de la viande de brousse. La viande de brousse continue à se commercialiser dans l'informel et est disponible le long des routes, dans les marchés et la majorité des restaurants. Les recettes enregistrées par les services administratifs sont insignifiantes comparativement aux revenus générés par la filière, dominée par l'illégalité.

Le caractère transnational du braconnage et la porosité des frontières facilitent également la circulation des dealers et des produits fauniques du Cameroun vers l'extérieur. Les grands mammifères à l'instar de l'éléphant, le gorille, le chimpanzé, le potamochère sont les principales cibles des grands braconniers.

11.1.8. CHASSE SPORTIVE

Par sa richesse faunique et ses aires protégées, la Région du Sud est un bastion potentiel de la chasse sportive et du tourisme de vision au Cameroun. La durabilité de la chasse sportive est fonction de la réglementation en vigueur ainsi que de la planification des prélèvements. A cela, il

⁵³ Décision 000857 /D/MINFOF du 10 Novembre 2009 Portant organisation du commerce de la viande de brousse

faudrait associer l'efficacité des mesures de conservation et de la lutte anti-braconnage. Dans les ZIC allouées à l'affermage et des ZICGC dont la gestion est dévolue aux communautés, un quota d'abattage de diverses espèces animales est attribué chaque année aux guides de chasse pour la saison cynégétique. 172 spécimens ont été autorisés d'abattage dans les ZIC de la Région du Sud au cours de l'exercice 2015. Des taxes sont perçues en fonction de la superficie allouée (taxe d'affermage), du nombre d'animaux abattus durant la période de chasse et de l'espèce (taxe d'abattage), et de l'arme utilisée pour la chasse (taxe d'arme). En fin de saison de chasse, les recettes relatives aux droits de location et/ou d'affermage (versées par les amodiataires des ZIC) sont redistribuées entre l'Etat et les populations riveraines des aires protégées. Les autres taxes issues de la chasse sont reversées intégralement à l'Etat.

Les informations relatives aux zones de chasse sportive ne laissent cependant pas augurer des lendemains meilleurs à cette activité qui est virtuellement condamnée à terme. En effet, des 05 zones de chasse créées (367 481 ha), seule la ZIC 47 dite AYINA (108 889 ha) est en activité. Le taux de réalisation des plans de tirs en 2015 est de 3/172 (1,75%). Les montants totaux des revenus de la chasse sportive proviennent essentiellement de l'affermage des ZIC 44, 46 et 47 (11 593 000 FCFA), des revenus des taxes d'arme (139 500 Frs) de la ZIC 47, et de la taxe d'abattage de la ZIC 47 (1 210 000 Frs CFA).

Ces résultats sont très insuffisants pour une contribution significative de la chasse sportive à l'économie, ceci semble du :

- i) *au manque de pluies pendant la saison cynégétique qui aurait occasionné l'éloignement des animaux ;*
- ii) *à la faiblesse relative de la richesse faunique dans les ZIC de la Région du Sud qui aurait amené les chasseurs à préférer les ZIC de la Région de l'Est ;*
- iii) *au développement du braconnage focalisé sur les grands mammifères qui réduit considérablement le potentiel d'animaux sollicités par les chasseurs sportifs.*

Analyse FFOM secteur forestier

Forces

Un massif forestier très important couvrant la quasi totalité de la région Sud
La majorité des forêts de la région Sud est classée ou en cours de classement au titre des UFA, des AP, des forêts communales.

La pression démographique dans les zones forestières sous concessions ou en AP est généralement faible

Les PFNL sont nombreux et concourent au bien-être et aux revenus des populations

Les redevances de superficie concourent aux revenus des communes

Les diverses activités forestières créent des emplois formels et informels

Faiblesses

Les forêts des zones banales ne sont pas réellement gérées et font l'objet d'une exploitation illégale généralisée.

Seulement quelques essences forestières sont exploitées commercialement parmi les nombreuses essences disponibles
La superposition des titres forestiers avec les permis de recherche minière engendre des difficultés de cohabitation et de gestion.

Le contrôle de la chasse et la lutte antibraconnage sont trop faibles, avec très peu de sanctions réelles dans un contexte de demande croissante en viandes de brousse et de surexploitation illégale de la possibilité forestière.

La transformation locale du bois est insuffisante (peu d'unités de transformation sur place) et essentiellement limitée à la première transformation, avec des rendements matières généralement trop faibles.

La réglementation forestière n'est pas appliquée partout avec la même rigueur.

Le manque d'énergie électrique disponible en quantité et en qualité limite les investissements industriels et artisanaux.

Les déchets de bois en usine et les abandons de bois en forêts sont importants.

Opportunités

Les extensions agricoles villageoises peuvent s'étendre encore dans les bandes agro-forestières (banales).

L'ouverture du port de Lolabe et de la route à venir entre Kribi-Ebolowa et Sangmélima-Djou-Mintom devrait

Menaces

Le statut du zonage forestier reste fragile au regard des pressions qu'il subit dans certaines zones.

Les ZIC de chasse sportive sont virtuellement condamnées, faute de LAB efficace et de rentabilité réelle pour les acteurs comme pour l'Etat.

Les équipements de transformation du bois sont souvent

réduire les coûts de transport et améliorer la rentabilité de la filière bois d'exportation (→ augmentation du nombre d'essences exportables).

La disponibilité annoncée prochainement de l'énergie électrique devrait améliorer les possibilités de transformation locale du bois et donc d'investissement industriel et artisanal dans la filière.

Possibilité d'améliorer la valorisation des déchets de bois en usine et des bois abandonnés en forêt.

Les forêts classées par Décret du PM donnent une bonne visibilité et sécurité des investissements pour les acteurs sur le moyen et long terme.

L'amélioration des routes devraient optimiser les possibilités de développement touristique.

vétustes.

La faible rentabilité de la forêt naturelle sous exploitation par rapport à d'autres usages potentiellement plus rentables.

Dans certaines zones, les bandes agroforestières sont déjà saturées et les villageois réclament des terres pour leurs extensions agricoles.

La traversée de la région par le projet de chemin de fer minéralier avec une route adjacente va couper un nombre important d'UFA (14).

Le braconnage des grands mammifères (et des tortues marines) met en péril leur existence dans toute la région Sud (et le développement touristique connexe)

L'absence de texte permettant un développement clair et serein de l'exploitation des PNFL.

Les populations pygmées se livrent de plus en plus eux-mêmes à la chasse commerciale illicite.

Principales problématiques

Dans une région appelée à connaître un développement rapide du fait des investissements importants qui sont prévus ou en cours (port, routes, chemin de fer, énergie, mines, agroindustries, villes et extensions urbaines, agriculture périurbaine, etc.), la forêt est la variable d'ajustement qui est systématiquement mise à contribution pour alimenter la demande en terre provenant des autres secteurs. Et comme l'exploitation de la forêt naturelle présente une trop faible rentabilité économique et sociale, la tendance est naturellement de privilégier des formes d'exploitation plus rentables telles l'agroindustrie ou la mine, ou le développement d'infrastructures de communication.

Or, le Cameroun a ratifié les engagements internationaux concernant les aires protégées, d'une part, mais aussi la gestion durable de ses forêts naturelles, d'autre part, d'où le classement des UFA et forêts communales dans le domaine forestier permanent. Il conviendrait de renforcer le statut de forêt classée du domaine permanent pour qu'il soit réellement solide et durable. Il permettrait ainsi davantage d'investissements en matière de gestion durable.

L'autre problème majeur du secteur forestier est le braconnage, et notamment le braconnage des grands mammifères, lequel pourrait aboutir à la disparition à court terme des éléphants, des gorilles et des chimpanzés, voire d'autres espèces moins emblématiques. Sur la côte, le braconnage des tortues marines est également un souci majeur. La disparition de ces espèces phares signifierait dans le même temps la fin des espoirs placés dans le développement du tourisme de vision et, à court terme, de l'activité des ZIC et de la chasse sportive.

Le problème est donc bien de pouvoir rendre la forêt plus rentable au plan économique et social pour pouvoir créer davantage d'emplois décents et durables localement, et davantage de retombées économiques et fiscales sur les communes et la région (transformation plus poussée des bois, réduction des déchets et des pertes en bois, développement du tourisme de vision, réduction de l'exploitation illégale, développement de l'exploitation des PFNL, etc.)

11.2. EXPLOITATION AGRICOLE

La vision du Cameroun à l'horizon 2035 place le facteur humain au centre de ses préoccupations : « Les objectifs sont de faire de la population l'acteur principal de son propre développement ⁵⁴», en mettant l'accent sur « la création d'emplois décents, ... l'accroissement de l'espérance moyenne de vie en améliorant les conditions de vie, ... l'amélioration du partage des

⁵⁴Déclaration du Gouvernement, p. IX

fruits de la croissance économique, l'accroissement de la solidarité nationale et la protection sociale des couches vulnérables. »

L'observation des dynamiques en œuvre, portées par les différentes catégories d'acteurs, est donc essentielle pour aborder le diagnostic de la situation du secteur rural. Trois groupes d'acteurs majeurs se partagent la fonction de production agricole :

- **Les agro-industries**, dont la production est tournée vers la transformation et l'exportation, et les résultats ont une incidence majeure sur le P.N.B. et la balance des paiements du Cameroun. Leurs techniques culturales conventionnelles, sont fortement consommatrices d'énergie et utilisatrices d'engrais chimiques et de pesticides, dont l'impact environnemental à moyen et long terme doit être pris en compte ;
- **Les moyens et grands planteurs**, qui ont potentiellement la capacité de mobiliser des moyens techniques et financiers conséquents pour porter l'agriculture de seconde génération à des niveaux de productivité élevés, mais qui n'en ont pas tous la capacité technique. Leur production est susceptible de contribuer très fortement à l'approvisionnement des marchés urbains, mais les techniques culturales sont souvent assez fortement consommatrices d'énergies au travers de la motorisation et avec un recours préférentiels aux engrais chimiques et pesticides ;
- **Les exploitations familiales agricoles** assurent à la fois la mise en valeur de 90 % des superficies cultivées et donc l'alimentation d'une majeure partie de la population, et la vie dans les villages. Les techniques culturales restent souvent traditionnelles, peu productives et avec des pratiques de défriche - brûlis qui ne sont pas optimales au plan environnemental. Très peu consommatrices d'intrants, elles pourraient cependant être porteuses d'une agriculture de troisième génération s'appuyant sur les équilibres bio-dynamiques et l'agro-foresterie dans une région particulièrement porteuse.

Exploitations agricoles familiales

Bien qu'il existe de grandes plantations villageoises, notamment en cacao-culture, une majorité d'entre elles n'atteint pas 10 ha en cultures de rente (principalement cacao et palmier à huile), 5 ha en cultures vivrières (la limite de 10 ha pour les cultures vivrières paraît un peu excessive), 3 ha en cultures maraîchères, et notamment du fait d'une force de travail restreinte. Elles se situent généralement dans un rayon de 5 km autour des villages, bande agroforestière que les concessions forestières doivent laisser disponible, mais que les agro-industries ne sont pas juridiquement contraintes à respecter.

• **Tableau 93 : Approche des superficies cultivées par les producteurs agricoles**

<i>Superficies⁵⁵/ha</i>	Dja & Lobo	Mvila	Vallée du Ntem	Océan	Total	%
<i>cacaoyer</i>	63 265	36 725	19 800	17 850	137 640	36,0
<i>Hévéa</i>	1 650	60	0	1 185	2 895	0,8
<i>Palmier à huile</i>	4 125	21 530	1 100	13 150	39 905	10,5
<i>Fruitiers</i>	100	30	15	20	165	0,0
<i>Bananier plantain</i>	25 625	5 310	11 000	6 280	48 215	12,6
<i>Banane dessert</i>	6 400	nd	1 250	nd	7 650	2,0
<i>Maïs</i>	22 600	150	9 500	6 880	39 130	10,2
<i>Manioc</i>	21 000	5 800	8 100	16 100	51 000	13,4
<i>Arachides</i>	16 135	nd	6 750	2 300	25 185	6,6
<i>Tubercules</i>	400	nd	1 500	2 350	4 250	1,1
<i>Concombre (courge)</i>	4 000	nd	6 750	nd	10 750	2,8
<i>Oignon</i>	1 150	nd	nd	nd	1 150	0,3

⁵⁵ Dja & Lobo, données D.D.A.D.R., Note de conjoncture 2013, Vallée du Ntem, D.D.A.D.E.R., Rapport d'activité 2014, sauf données surlignées jaune, 2009, Mvila et Océan, données approchées à partir des éléments réunis au cours des contacts et visites de terrain.

<i>Maraîchage / ananas</i>	1 050	1 400	7 450	1 500	11 400	3,0
<i>Caféiers</i>	2 400	100	0	0	2 500	0,7
TOTAL en ha	67 280	68 570	64 950	67 615	381 835	100,0

Sources : données départementales et d'enquêtes

Les productions villageoises recouvrent l'ensemble des productions vivrières de chaque terroir, banane plantain, tubercules, manioc, maïs, haricot, ..., associées à palmiers à huile et fruitiers divers, incluant le plus généralement une cacaoyère. Ils élèvent généralement des petits ruminants et des volailles de case en divagation. Les producteurs maraîchers des ceintures urbaines peuvent y être assimilés.

Moyens et grands exploitants

Ces porteurs potentiels de l'agriculture de seconde génération sont globalement issus de deux trajectoires très différentes : celle des élites citadines qui souhaitent investir dans leur terroir d'origine, qui sont les plus nombreuses, celle des jeunes formés et souvent diplômés qui veulent devenir producteurs agricoles.

- *Retour au village*

Les exploitations moyennes occupent une surface de 3 à 5 ha pour les cultures maraîchères, de 10 à 50 ha pour les cultures vivrières, et de 10 à 100 ha pour les cultures pérennes, certaines grandes plantations dépassant ces dimensions, selon les nomenclatures du MINADER.

Mais dans la complexité et la diversité des situations, les caractéristiques des "grands planteurs" sont souvent davantage socio-économiques qu'agricoles :

- Une majorité d'entre eux ne réside pas au village ;
- L'agriculture n'est pas leur activité principale, tout au moins lors de l'implantation, mais elle peut le devenir au moment de la retraite ;
- La plantation est appropriée au plan individuel, et souvent titrée ou en voie de l'être ;
- Les moyens de production sont difficilement adaptés à la taille de l'exploitation.

Le palmier à huile et le cacao sont les principales cultures des grandes plantations, mais leur exploitation n'est pas toujours rentable, bon nombre d'entre elles tombant partiellement ou entièrement en friches, surtout lorsque le propriétaire ne fait pas le choix de résider au village, les enfants étant rarement intéressés par l'agriculture.

Ce type de grandes plantations peut atteindre 350 à 500 ha. Bien que le phénomène soit généralisé, il est plus concentré dans la Mvila (Biwong Bané, Ngoulémakong, Mengong, Biwong Bulu, Mvangan) et le Dja & Lobo (Sangméïma, Meyomessala, Djoum).

En matière d'élevage, certaines organisations paysannes (G.I.C.) qui pratiquent des techniques d'élevage intensif, principalement de poulets de chair, peuvent être classées en "moyens ou grands éleveurs". Il en est de même de l'Agropole Porc de Kribi, dont l'effet d'entraînement reste néanmoins à démontrer.

Les grands planteurs peuvent se répartir en deux grands groupes en fonction du devenir de la plantation :

- Ceux qui ayant quitté leur activité principale, par suite d'atteinte de l'âge de la retraite ou par choix personnel, s'installent au village et peuvent devenir porteur d'une agriculture de seconde génération productive ;
- Ceux qui finissent par abandonner les espaces titrés, faute de pouvoir mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en valeur.

- **Tableau 94 : Moyens et grands planteurs par département et par spéculation**

Département	Palmier à huile		Hévéa		Cacao		Plantain		Fruits		Autres		TOTAL		%
	nb.	Sup.	n b.	Sup.	nb.	Sup.	nb.	Sup.	nb.	Sup.	nb.	Sup.	nb.	Sup.	
<i>Océan</i>	38	1311	25	605	18	308	5	130	1	10	1	15	88	2379	
<i>Vallée du Ntem</i>	15	1293	0	0	38	568	27	444	0	0	0	60	80	2365	19,3

<i>Mvila</i>	40	1138	4	60	96	1237	16	328	1	20	0	0	157	2783	22,7
<i>Dja et Lobo</i>	53	2220	2	77	113	1933	9	201	1	10	10	287	188	4728	38,6
TOTAL	146	5962	31	742	265	4046	57	1103	3	40	11	362	513	12255	100,0
%		48,6		6,1		33,0		9,0		0,3		3,0		100,0	

Le collationnement des listes communiquées par les Délégations Départementales de l'Agriculture conduit à recenser un peu plus de 500 moyens et grands planteurs cultivant environ 12.000 ha. Les vérifications opérées montrent que ce nombre est sous-estimé de 20 à 50 %, aussi bien en nombre de planteurs qu'en superficie mise en valeur, le total pouvant avoisiner en réalité entre 850 à 1.000 producteurs cultivant entre 20.000 à 30.000 ha.

Même à ce niveau d'exploitation pour les grandes et moyennes exploitations agricoles, il est important de souligner que 90 % des superficies cultivées demeurent donc le fait des Exploitations Familiales Agricoles (EFA).

- *Futurs entrepreneurs agricoles*

Proportionnellement beaucoup moins nombreux que leurs aînés ces jeunes s'engagent dans une activité pour laquelle ils ont été formés. Leur installation est le plus souvent accompagnée par des projets, et ils reçoivent des aides en terres, en matériel et en intrants, et même parfois financières pour les soutenir durant la phase d'installation (*voir projets § 1.2.6.6 P.A.I.J.A. et 1.2.6.9, P.E.A. Jeunes*).

Beaucoup de projets d'installation de jeunes diplômés ont été engagés par le passé, et il faut attendre généralement 10 à 15 ans pour en connaître le taux de réussite effectif.⁵⁶

Le projet d'installation des jeunes dans les ceintures maraîchères des principales agglomérations, porté par l'A.A.G.T.A. en constitue une alternative intéressante dont la mise en œuvre méritera d'être suivie avec attention.

Agro-industries

Historiquement présentes dans le département de l'Océan (Lokoundje) avec la SOCAPALM⁵⁷, les implantations agro-industrielles ont tendance à s'étendre, notamment dans le Dja & Lobo (Meyomessala, Djoum), et à se diversifier (hévée, banane dessert, ananas, ...) au travers de nouveaux opérateurs (HEVECAM, Sud Cameroun Hévée, P.H.P.).

- **Tableau 95 : Approche de l'espace occupé par les agro-industries**

Département	Commune	Palmier à huile		Hévée		Ananas/Caca		Banane dessert		TOTAL	
		Attribué	Planté	Attribué	Planté	Attribué	Planté	Attribué	Planté		
Océan	Nyé'été			42000	18000					42000	18000
	Lokoundje	2000	12715					950	150	20950	12865
		2000	12715	42000	18000	0	0	950	150	62950	30865
Dja et Lobo	Meyomessala	1425	1425	68000	5000	750	250			70175	6675
	Djoum			10000						10000	0
		1425	1425	78000	5000	750	250	0	0	80175	6675
		21425	14140	120000	23000	750	250	950	150	143125	37540

Les superficies concédées dans le département de l'Océan seraient de l'ordre de 63.000 ha, pour la plantation de palmiers à huile (20.000 ha, SOCAPALM), et d'hévées (42.000 ha, HEVECAM). Un millier d'hectares sont destinés à la banane dessert (P.H.P.). Dans le Dja & Lobo (arrondissements de Meyomessala principalement et Djoum), 78.000 ha auraient été concédés pour la plantation d'hévées (Sud Cameroun Hévée), dont moins de 10 % sont actuellement

⁵⁶ Cf. par exemple les expériences du Projet Yabassi – Bafang ou SODERIM avec l'installation de jeunes du service civique dans les années 1975-80.

⁵⁷ Démarrage en 1963 sur financement Banque Mondiale, création de SOCAPALM en 1968, privatisation en 2000.

plantés (environ 5.000 ha). Devant la faiblesse du marché de l'ananas, une partie des 750 ha concédés à la P.H.P. a été plantée en cacao.

La SOCAPALM abrite un élevage de Ndama⁵⁸ dans les plantations, sans qu'il ait été possible de recueillir d'information très précise sur l'importance du cheptel (30 à 50 têtes ?).

11.2.1. Agriculture

Services techniques

Les différents ministères techniques sont représentés au niveau Régional par un Délégué, assisté de Délégués Départementaux et de Chefs de Postes au niveau des Arrondissements. Le Délégué régional est assisté par 9 services régionaux, rattachés aux directions techniques du Ministère. En ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (le mieux pourvu) les prévisions permettent d'attendre un appui rapproché des producteurs par plus de cent chefs de postes agricoles. Malheureusement la réalité est loin des objectifs puisque 70 % des chefs de postes agricoles ne disposent pas de locaux au niveau des communes, sans parler des logements, et plus de la moitié des postes ne sont pas pourvus.

Six Postes de Police Phytosanitaire sont installés le long de la frontière avec les voisins du sud, dont un dans le port en Eaux Profondes de Kribi.

La région du Sud dispose de 4 écoles de formation de techniciens supérieurs en agriculture : Le Collège Régional d'Agriculture d'Ebolowa (développement agro-pastoral), deux Ecoles Techniques d'Agriculture à Ebolowa et Sangmélima, une École pour la Formation des Spécialistes en Coopération. Le Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs de Zoum prépare plutôt des jeunes en vue de leur installation comme agriculteurs, notamment avec l'appui du P.A.I.J.A. Sur les vingt Centres d'Éducation et d'Action Communautaire prévus (Dja et Lobo : 5, Mvila : 9, Océan : 4, Vallée du Ntem : 2), moins de la moitié sont opérationnels par manque de chef de centre ou de local.

• **Tableau 96 : Situation des postes agricoles du MINADER**

Département	Délégations d'arrondist.	Postes agricoles	Postes construits	Postes vacants	Postes phytosanitaires
Dja et Lobo	8	37	14	19	2
Mvila	8	32	8	11	0
Valle du Ntem	4	18	5	8	2
Océan	9	24	4	12	2
TOTAL	29	111	31	50	6
%		100	28	45	

Les services techniques des autres ministères étant généralement encore moins bien représentés, et leurs moyens de déplacements souvent inexistant (à titre d'exemple, le D.D. du MINEPIA de l'Océan ne dispose d'aucun moyen de déplacement, ce qui constitue une contrainte rédhibitoire pour suivre les actions de pêche maritime, comme la situation de l'AGROPOLE porc).

Projets et programmes nationaux

L'appui des partenaires techniques et financiers du Cameroun se traduit par de nombreux projets et programmes, chargés de venir en appui aux actions des ministères et des services techniques déconcentrés de l'état. Bien que tous n'interviennent pas dans chaque département, les principaux sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (P.N.V.R.A.)

Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (P.N.V.R.A.) a démarré par une phase pilote en 1988 dans quatre régions (provinces à l'époque), et a été progressivement étendu à l'ensemble du territoire camerounais. Il est logé à la Sous-Direction de la Vulgarisation

⁵⁸ Bovidés de race taurine, de courte taille, résistants à la trypanosomiase.

Agricole au sein de la Direction de la Production Agricole du MINADER, et est exécuté en collaboration avec le MINEPIA, le MINERST et le MINPAT.

L'action du P.N.V.R.A. s'articule autour de quatre axes prioritaires : L'accompagnement des organisations paysannes, l'identification, la formulation et la mise en œuvre des microprojets.

- *Appui au développement des filières, des associations professionnelles de producteurs et à la contractualisation avec les agro-industries, opérateurs économiques et institutions de micro finance ;*
- *Appui au développement des systèmes d'exploitation, à la gestion conservatoire des ressources naturelles et à la préservation d l'environnement ;*
- *Appui au financement des infrastructures et équipements d'appui à la production ;*
- *Appui à la sous-traitance de la vulgarisation agricole.*

Le PNVRA alimente le fonds de recherche sur base compétitive. L'approche méthodologique du PNVRA est actuellement orientée sur l'accompagnement des organisations paysannes au travers d'un diagnostic participatif de l'exploitation, la programmation des activités, la mise en œuvre et le suivi évaluation. Son financement est principalement assuré par des contributions extérieures (F.I.D.A., I.D.A., F.A.D.) en complément du B.I.P. (Gouvernement camerounais).

Programme National de Développement Participatif (P.N.D.P.)

Le P.N.D.P. centré sur la commune, maître d'ouvrage de la stratégie de développement local, met en œuvre des appuis techniques et financiers, des formations d'élus, l'élaboration de plans de développement communaux et la réalisation des microprojets jugés prioritaires par les populations et leurs élus. L'objectif final est de fournir aux communes les capacités de gestion financières et techniques pour maîtriser leur développement et ainsi préparer la décentralisation promue par le gouvernement camerounais.

Le Programme National de Développement Participatif (P.N.D.P.) est l'un des cadres opérationnels de la stratégie de réduction de la pauvreté mise en place par le Gouvernement camerounais, avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers. Il est prévu pour une durée totale de 12 ans, en trois phases de 4 ans. Ses activités sont réparties en trois composantes :

- **Appui financier au développement des communes et communautés rurales.** Il s'agit d'investissements en infrastructures identifiées localement à la suite d'un diagnostic participatif et pouvant concerner des réalisations sociales, équipements publics marchands, protection de l'environnement et mise en valeur des ressources naturelles.
- **Appui au processus progressif de décentralisation.** L'objectif est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des communes par :
 - un appui à la réforme de la fiscalité, des finances et du domaine des collectivités décentralisées ;
 - le renforcement de capacités des élus locaux et du personnel communal pour mettre en œuvre la décentralisation ;
 - le renforcement de capacités de l'administration en matière de décentralisation.
- **Renforcement de capacités des acteurs publics et privés impliqués.** D'un montant total d'environ 75,5 millions d'euros, la première phase du programme a concerné 6 régions. La phase II couvre les 10 régions du Cameroun. Les principaux bénéficiaires seront les 155 communes touchées par la phase 1, ainsi que 178 nouvelles communes concernées par cette deuxième phase.

Le programme est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). La Cellule Nationale de Coordination et les Cellules Régionales de Coordination ont en charge la planification et la coordination des actions, le suivi des fonds alloués aux communes, la mobilisation des prestataires de services, le suivi-évaluation, la communication et la gestion de l'information.

Coût global

Phase I: 49,5 Mds FCFA soit 75,5 M €

Phase II: 76,5 Mds FCFA 116,6 M €

Financement C2D

Phase I : 13,1 Mds FCFA soit 20,0 M €

Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (P.A.D.D.L.)

Porté par le MINATD, le Programme P.A.D.D.L. est soutenu par les organismes de la coopération allemande (GIZ, DED, KFW). Ce programme est chargé de la promotion du développement communal, et de la mise en œuvre du processus de développement. Ce programme s'appuie notamment sur le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CE.F.A.M.) qui offre une formation en trois cycles pour les personnels administratifs et techniques des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux et pour les personnels chargés de la tutelle sur les communes.

Il reçoit le concours du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM⁵⁹) pour le financement des investissements et comme régulateur de la gestion communale par des avances de trésorerie et des conseils financiers.

Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales Familiales (A.C.E.FA)

Le Programme ACEFA vise à améliorer la gestion technico-économique des exploitations familiales et à développer les capacités d'opérateurs économiques des organisations de producteurs.

Une Cellule Technique Départementale logée au sein des Délégations Départementales du MINADER ou du MINEPIA anime le dispositif d'appui conseil porté par des conseillers (Conseillers de Groupements de Producteurs – C.G.P.) recrutés par concours parmi les agents de vulgarisation puis formés (30 conseillers / département pour 12 G.P. / conseiller, soit 1.740 conseillers pour 220 000 producteurs, couvrant environ 20% des exploitations familiales). Le Programme assure :

- Appui au fonctionnement des groupements ;
- Appui à l'amélioration de la production des membres, avec le soutien de Conseillers Techniques Spécialisés en Production Végétale et Production Animale ;
- Appui au montage et au suivi des projets des groupements.

Les projets d'investissements retenus sont financés (maximum 85%) : équipements et infrastructures de production, stockage, conservation, transformation, commercialisation, pépinières (5 200 projets prévus pour un montant moyen de 3,5 millions de FCFA soit 18,2 milliards de FCFA / Financement I.D.A. /R.C.)

Il est cogéré paritairement par un Comité Départemental d'Appui-Conseil (CODAC) composé de trois représentants des producteurs et trois représentants des ministères pour sélectionner les bénéficiaires, évaluer le service d'appui-conseil et orienter son fonctionnement.

Les organisations de producteurs de 2^e et 3^e niveau (Unions, Fédérations, Coopératives) sont accompagnées par les Conseillers en Gestion des Organisations (1 C.G.O. / 5 organisations au total 58 conseillers pour 300 organisations, représentant environ 90 000 producteurs) :

- Appui au fonctionnement ;
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'investissements ;
- Formation des C.G.P.

180 projets d'investissement des Organisations Professionnelles Agricoles (O.P.A. : Matériel agricole pour la location, équipement et bâtiments d'élevage, de transformation, stockage collecte et commercialisation) devraient être financés (maximum 70%) pour un montant moyen de 17 millions soit 3 milliards F.CFA.

Des Conseillers en Gestion des Exploitations accompagnent chacun 50 à 75 exploitations dans le cadre d'un Observatoire (58 conseillers pour 3000 exploitations) :

- Analyse des résultats économiques de l'exploitation ;
- Analyse des capacités de financement ;
- Aide à l'amélioration des performances et des revenus.

La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agropastorale du Cameroun (PLA.N.O.P.A.C.) et le Centre Régional de Professionnalisation Agropastoral (C.R.P.A.)

⁵⁹ Fonds destiné à l'entraide des communes et aux travaux d'investissement communaux ou intercommunaux, créé par la loi 74/23, du 5 décembre 1974 portant régime communal au Cameroun.

bénéficient d'appuis financiers et d'assistance technique afin d'améliorer leurs capacités de représentation, de services et de gestion. Le programme ACEFA intervient dans les quatre départements de la Région du Sud.

Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (P.A.C.A.)

Le Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole s'est déroulé de 2009 à 2015. Il comprend quatre composantes :

- Composante 1 : Réhabilitation d'infrastructures. Cette composante est constituée de deux sous-composantes, la sous-composante réhabilitation de routes rurales et la sous-composante réhabilitation des périmètres irrigués.
- Composante 2 : Partenariats économiques. Cette composante est destinée à appuyer les Organisations Paysannes (O.P.) dans la mise en place et le développement de partenariats économiques, le financement et la réalisation de sous-projets d'investissements productifs. Six filières stratégiques pour la sécurité alimentaire sont privilégiées : Riz, maïs, banane plantain, palmier à huile, porc, volaille.
- Composante 3 : Appui institutionnel et renforcement des capacités. Cette composante comprend trois volets : capacités des organisations faîtières des O.P., fonctions clés des services publics sectoriels, amélioration du cadre juridique et réglementaire.
- Composante 4 : Coordination du projet, suivi et évaluation.

Le programme P.A.C.A. a retenu la filière plantain dans les départements de la Mvila et de la Vallée du Ntem.

Programme d'Appui à la Formation Professionnelle (A.F.O.P.)

Le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle (AFOP) dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a pour finalités une amélioration de la qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural et une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

Secteurs de l'agriculture et de l'élevage :

- Amélioration de l'offre de formation des centres de formation publics et privés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, orientée prioritairement vers la formation des jeunes en situation post primaire en voie d'installation (1.300 jeunes en formation de 2 ans fin 2012 au travers de 42 Centres en partenariat avec le programme);
- Amélioration de l'offre de services de formation à la demande aux autres acteurs de développement agricole (7.000 producteurs en activité ayant bénéficié de formation courtes au travers des mêmes 42 établissements) ;
- Amélioration de l'offre de formation des écoles d'agriculture et des Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire, orientée vers l'accueil de jeunes diplômés de l'enseignement secondaire ou titulaires d'un diplôme professionnel équivalent dans des formations préparant à des emplois agropastoraux, halieutiques et para agricoles (420 jeunes en formation de deux (02) années dans 11 écoles du MINADER et du MINEPIA);
- Accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes et adultes formés porteurs de projets.

Les activités du programme AFOP (fin 2012) ont couvert les volets suivants :

- Rénovation de 42 Centres de formation et 11 écoles publiques (MINADER et MINEPIA) ;
- Elaboration de cinq référentiels de métiers (Exploitants agricoles, Entrepreneurs agropastoraux, Moniteurs de centres, Techniciens Supérieurs en développement agropastoral, T.S. en infrastructure, équipement rural, gestion de l'eau) ;
- Détermination des coûts de formation pour améliorer la programmation budgétaire (640.000 FCFA / jeune agriculteur / an, 860.000 pour les écoles nationales) ;
- Renforcement de capacité des cadres et moniteurs en charge de la formation.

Le Programme AFOP a bénéficié d'une subvention (phase 1) d'un montant de 11,9 M€ du premier C2D (7,8 Mds FCFA) et 35M€ (phase 2 - 23 Mds F CFA) dont 30 M€ du deuxième C2D et 5 M€ de prêts.

- **Tableau 97 : Liste des bénéficiaires du programme AFOP dans la Région du Sud :**

Centres de formation (Jeunes post primaire agriculteurs en activité)

- E.A.A. Avebe Sangmélima Privé
- C.A.I.L. Kribi Privé
- C.F.P.A. Zoétélé Privé
- E.F.A. Minkoumou Privé
- E.T.A. Sangmélima MINADER
- Entrepreneur Agro-Pastoral
- E.F.A. Minkane (Biwong Bané) Privé
- Station aquacole Ebolowa MINEPIA

Centres de formation publics (Jeunes post secondaire)

- C.F.R. Mvakwa MINADER
- C.R.A. Ebolowa MINADER
- Conseiller Agro-Pastoral

Le programme AFOP soutient également trois **Centres de Professionnalisation des Moniteurs (C.P.M.)**, dont un dans le Sud :

- C.P.M. Zoum (Sangmelima).

Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (P.A.I.J.A.)

Le Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs vise à l'installation de 15.000 jeunes scolarisés de 18 à 35 ans, sur des superficies moyennes de 6 ha. Avec 9.050 ha attribués au niveau national, son potentiel actuel d'installation est de 1.515 jeunes dans les 8 régions au sud de l'Adamaoua. 262 jeunes sont actuellement installés sur 874 ha.

Le site de Nlobesse'e (Meyomessala, Dja & Lobo), d'une capacité de 1.404 ha, est prévu accueillir une centaine de jeunes sur 1.259 ha destinés à l'agriculture (hors zones d'habitation, voies de circulation, et infrastructures sociales ou économiques).

Chaque attributaire devrait recevoir à terme 10 ha dont 5 destinés à la cacaoculture, et 5 ha pour les cultures vivrières. Outre un appui en matériels et intrants agricoles, l'usage des infrastructures, la mise à disposition de la terre, le renforcement de capacité, les jeunes reçoivent durant les deux premières années d'installation une allocation de 20.000 F.CFA / mois. Actuellement 90 jeunes devraient être installés sur 500 ha (70 jeunes des 3 premières promotions, étaient installés sur 215 ha en 2013). Le financement est multi-bailleur, mais l'essentiel est actuellement assuré par l'Etat.

Programme d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (P.I.D.M.A.)

Le Programme d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles entend apporter un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation de maïs, manioc et sorgho au travers de partenariats productifs directs et durables entre les O.P. et les acheteurs. (Financé à hauteur de 80 millions USD par l'I.D.A.). Les partenariats productifs seront cofinancés par les banques commerciales (AFRIBANK60, BICEC). L'essentiel du financement (75%) devrait être affecté au financement de 300 projets d'Organisations Paysannes (Renforcement de capacité, investissements collectifs en matériel agricole, unités / équipement de traitement à la récolte et de transformation.

15 millions US\$ sont affectés au financement d'infrastructures publiques, le complément (5 millions US \$) devant servir à faciliter l'accès au financement (notamment microfinance) et à l'établissement des partenariats productifs. Le P.I.D.M.A. devrait intervenir sur la filière manioc dans le Sud⁶¹.

Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (P.E.A. - Jeunes)

Le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (P.E.A. - Jeunes) entend contribuer à l'insertion des jeunes hommes et femmes à travers des entreprises

⁶⁰ Afribank, conglomérat incluant Afribank Plc, Afribank Capital Markets limited, Afribank Insurance Brokers, ANP International Finance, Afribank Estate Company, Afribank Trustees and Investment Limited, All Securities Limited et Afribank Registrars Limited

⁶¹ Entretien du 8 juin 2015,

rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses, et offrant des opportunités d'emplois viables en milieu rural, spécifiquement :

- Appuyer les jeunes dans la création et la gestion d'entreprises agro-pastorales performantes par la fourniture de services financiers et non financiers adéquats
- Promouvoir un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agro-pastorales de jeunes.

Le programme procèdera annuellement à l'incubation de cohortes de jeunes, au niveau de structures ayant une expérience dans la création et le développements d'entreprises portées par les jeunes en milieu rural dans un processus et un parcours personnalisé de 1 à 6 mois selon les types de projet.

Il est attendu à l'issue des six années du projet (2015 – 2021) :

- La création de 4.687 entreprises agropastorales et le développement de 353 entreprises existantes ;
- L'augmentation d'au moins 30% du volume et de la valeur des ventes chez au moins 50% des jeunes promoteurs ;
- L'intégration effective de l'entrepreneuriat dans les curricula des centres de formation agro pastorales ;
- L'accroissement de l'offre de service financier et non financier en milieu rural ;
- L'existence d'un réseau national de jeunes entrepreneurs qui participe au dialogue national sur les politiques et répond efficacement au besoin de ses membres.

Le coût total du programme est estimé à 67 millions US\$ (33,5 milliards FCFA). La contribution du FIDA au financement du programme se fera au titre du cycle d'allocation des ressources en cours pour un montant de 22.5 millions de US\$ qui sera octroyé à la République du Cameroun sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables.

Programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyennes et grande importance dans le secteur rural (Programme Agropoles)

Le Programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyenne et grande importances dans le secteur rural au Cameroun désigné **Programme Agropoles** a été créé par décret N° 2012/2274/PM du Premier Ministre, le 06 août 2012, sous l'autorité du Ministre en charge de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Il porte sur les filières végétales, animales, halieutiques et forestières.

Plus encore que le P.A.I.J.A., son objectif est d'appuyer et suivre l'exécution des stratégies nationales de développement de l'agriculture de seconde génération par :

- Recherche et mobilisation des ressources internes et externes nécessaires ;
- Identification et aménagement des bassins agricoles susceptibles de porter les unités modernes de production, de transformation et de commercialisation ;
- Elaboration des cahiers de charges des conventions de partenariat avec les départements ministériels, les institutions publiques et privées, les prestataires de service ;
- Evaluation technique, financière et comptable des activités des prestataires de service et des projets d'agropoles bénéficiaires des appuis de l'Etat, suivi et contrôle de leurs activités.

L'état finance la totalité des infrastructures socio-communautaires et du renforcement de capacités, 35 % des intrants de production, 30 % des équipements nécessaires pour des projets présentés par des entités formelles, ayant déjà une expérience confirmée dans le domaine sur des projets assurant une bonne rentabilité économique et financière et un bon niveau de valeur ajoutée aux infrastructures. Quinze Agropoles étaient lancées fin 2013, pour une contribution financière de près de dix milliards de F.CFA de l'Etat (9 874 123 403 F.CFA), parmi lesquelles l'élevage porcin de Kribi, avec un objectif de production de 620 têtes au démarrage pour atteindre 9.200 têtes/an. La contribution attendue de l'état était de 477 millions pour un coût total de 1.400 millions F.CFA.

L'Agropole Aquaculture à Sangmélisma a été lancée en 2014. L'objectif des agropoles serait de créer des dynamiques d'intensification auprès des petits producteurs situés dans leur environnement immédiat.

Projets et programmes thématiques

Certains programmes sont entièrement consacrés à certaines spéculations ou certaines filières.

Filières Cacao & Café

Différents programmes interviennent dans le cadre de la relance des filières cacao et café, particulièrement stimulée par des cours attractifs. Le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (C.I.C.C.) développe également certains programmes de relance comme le programme "New Generation" destiné aux jeunes en cours d'installation.

- *Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole (P.A.P.A.)*

Le Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole au Cameroun (P.A.P.A. financé sur FED/2010), qui s'est déroulé de décembre 2011 à août 2016 (une seconde prolongation de six mois serait envisagée) n'entre pas directement dans les actions thématiques, dans la mesure où la composante 1 concerne la diversification coton dans le Nord, et la composante 2, la production laitière dans l'Adamaoua. Cependant sa composante 3 consacrée à la relance des filières café et cacao par un appui à la production et à la diffusion de matériel végétal sélectionné, en fait un opérateur spécialisé pour la Région Sud. P.A.P.A. contribue à couvrir les besoins en matériel végétal pour une extension de 5.000 ha/an des plantations de cacao et 700 ha/an des plantations de café robusta (400 ha/an pour le café arabica), tels que projeté dans la S.D.S.R. au travers de :

- Réhabilitation de 53 ha de champs semenciers et création de 50 ha de nouvelles parcelles semencières de cacao
- Réhabilitation de 8 ha de champs semenciers, parc à bois de café robusta pour la production de boutures racinées

P.A.P.A. est notamment intervenu à Nko'Emvon (P.S.C.C., SODECAO, reprise de 15 ha) pour la réfection des installations de bouturage et la densification des parcs à bois, le financement de 5 champs semenciers et 7 pépinières (Ebolowa).

- *Programme d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao – Café (P.A.U.E.F.2C.)*

Engagé dans les années 2007/2008, le Programme d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les filières Cacao et Café est financé par le B.I.P. du MINADER. Ses résultats ne semblent pas à la hauteur des moyens mis en œuvre par l'Etat.

- *Programme d'Appui à la Lutte Antifongique dans les Filières Cacao – Café (P.A.L.A.F.2C.)*

Le Programme d'Appui à la Lutte Antifongique est financé par le F.O.D.E.C.C., et fait le pendant du précédent, dans l'optique de promouvoir une agriculture de seconde génération orientée sur la productivité et l'intensification.

Filière Maïs

- *Programme National d'Appui à la Filière Maïs (P.N.A.F.M.)*

Lancé en 2005 sur fonds P.T.T.E., le Programme d'appui à la filière maïs s'est poursuivi au travers du B.I.P. du MINADER sur l'ensemble du territoire national. Censé apporter un soutien aux organisations de producteurs de maïs, aux multiplicateurs de semences de maïs et aux moyennes ou grandes exploitations de maïs, le programme a souffert de diverses malversations dont les retombées judiciaires ne sont pas achevées.

Projets et programmes régionaux (Sud et Est)

Deux projets concernent spécifiquement le Dja & Lobo et la Région de l'Est.

Projet de conservation et d'utilisation durable de la forêt de Ngoyla - Mintom

Le Projet de Conservation et d'Utilisation Durable des Ressources Forestières du Massif de Ngoyla – Mintom⁶², initié par le Gouvernement du Cameroun, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), est évalué à 6,7 millions de dollars US dont 3,5 millions supportés par le

⁶² Massif forestier qui doit son nom aux arrondissements de Ngoyla dans la région de l'Est et Mintom dans celle du Sud.

Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM⁶³) et 3,2 millions par le Gouvernement camerounais. Le Projet compte trois composantes :

- Composante 1 : Renforcement des capacités du Gouvernement et de la Société Civile sur la planification et la gestion participative des aires proposées pour la conservation et l'utilisation communautaire à faible impact (3,22 millions US \$) ;
- Composante 2 : Mise en œuvre d'un mécanisme d'appui aux moyens d'existence (1,3 millions US \$) ;
- Composante 3 : Conception et mise en œuvre à long terme d'un système de suivi - évaluation du Massif forestier de Ngoyla - Mintom, avec un accent sur les aires prioritaires de conservation et d'utilisation communautaire à faible impact ; et gestion du projet (1,25 millions US \$).

Le massif forestier de Ngoyla - Mintom avait la réputation d'être un bloc forestier jamais cédé à l'exploitation forestière, avec une valeur stratégique en tant que couloir de passage pour les animaux du TRIDOM (TRI-national DJA ODzala et MInKébé).

Programme d'aménagement et de développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente

Créé par Décret 2014-4787 PM du 26 décembre 2014, le Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la Boucle Minière du Dja et de la zone frontalière adjacente a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie des populations de la zone ciblée et de promouvoir les échanges transfrontaliers. Il intègre notamment l'aménagement et la construction des infrastructures socio-économiques de développement et d'appui institutionnel, dans le cadre de l'exploitation du gisement de Fer de Mbalam.

Le programme vise à mettre en œuvre un dispositif de désenclavement de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente, à assurer le développement d'une économie rurale intégrée, basée sur la mise en valeur économique des potentialités forestières et agro-sylvopastorales de cette zone. L'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, la mise en place des infrastructures et équipements de croissance et le développement des activités socio-économiques font également partie des actions envisagées, de même que la sécurisation de la zone frontalière, au travers de stratégies d'appui-conseil, d'appropriation et de transfert progressif des acquis au bénéfice des Communes de la zone, des administrations et autres entités publiques impliquées.

Aménagement du kit transfrontalier de Ntam

Dans le contexte de l'aménagement de la route, Mintom – Lele – Ntam – Mbalam, il est prévu l'aménagement d'un « kit transfrontalier » à Ntam, comprenant les bâtiments nécessaires pour loger les différents services administratifs concernés (notamment douane, police, ...)

Spéculateurs fonciers

La spéculation foncière à vocation immobilière est inhérente à tous les espaces urbains en expansion, ce qui est le cas des trois grands centres de la Région du Sud : Ebolowa, Sangmélima, Kribi. La construction du port en eaux profondes et les infrastructures routières rendent le département de l'Océan particulièrement attractifs, et les espaces sur une bande de 10 à 20 km autour de l'axe lourd Edéa – Kribi, et surtout de l'agglomération de Kribi et de la zone portuaire (au-delà des 26.000 ha de réserve foncière du port) seraient déjà titrés.

Approche des dynamiques agricoles par département

Tout en présentant une unité géo-climatique certaine, la Région du Sud n'est pas homogène et chaque terroir présente des dynamiques, des perspectives et des problématiques spécifiques. A l'échelon du Schéma Régional, il sera abordé par département.

Dja et Lobo

Le Dja & Lobo est entièrement en zone de forêt humide à pluviométrie bi modale. Ce département est constitué de trois terroirs assez distincts :

⁶³ Financement Banque Mondiale approuvé en avril 2012, courant jusqu'en juin 2017.

- Le sud-est, avec les quatre communes de Mintom, Djoum, Meyomessi et Oveng, essentiellement forestier ;
- Le nord-ouest comprenant les communes de Meyomessala, Sangmélina et Zoétélé, avec une forte dynamique agricole portée par la cacao-culture et les agro-industries ;
- L'est avec la commune de Bengbis, principal bassin caféier du Sud.

Cette distinction se répercute sur l'implantation administrative, dans la mesure où 7 des 9 postes agricoles sont vacants dans la zone forestière, soit 78 %, tandis que moins de la moitié des postes sont vacants dans les deux autres zones (respectivement 40 et 43 %). De même, si près de la moitié des postes sont construits en zone agricole (48 %), il n'y en a que 20 % dans les deux autres zones.

Deux postes de police phytosanitaire sont mis en place dans les marchés transfrontaliers d'Aboulou (Oveng) et Aloti (Mintom), bien que ce dernier marché ne semble guère actif. L'administration envisage différents projets, dont certains devraient avoir un impact positif au niveau de la population sur le plan social comme sur le plan agricole.

- **Tableau 98: Postes agricoles du Dja et Lobo**

Nombre / Zones	Postes agricoles	Postes construits	Postes vacants
Forêt	9	2	7
Agricole	23	11	10
Café	5	1	2
Total	37	14	19

- ❖ *Productions agricoles dans le Dja et Lobo*

Zone forestière. La production cacaoyère est dominante dans toute la zone forestière du Dja & Lobo, et essentiellement villageoise, même si l'on peut dénombrer quelques dizaines de grandes plantations (élites), principalement dans l'arrondissement de Djoum. Des organisations paysannes sont actives dans la filière cacao dans les trois communes. Les cultures vivrières occupent la seconde place (Manioc, banane plantain, macabo, maïs, arachide). Quelques timides tentatives de plantations de palmiers à huile, portées par des élites ou des villageois se trouvent dans les trois départements.

Une production maraîchère tirée par l'exportation vers les pays voisins se développe à Mintom (notamment tomate, piment) et Djoum, ainsi que l'arboriculture fruitière (oranger, mandarinier, safoutier, manguiier, avocatier).

Le nord de l'arrondissement de Djoum, qui devrait recevoir une extension des plantations d'Hévéa de Sud Cameroun Hévéa (30.000 ha) se rattache par le fait même aux dynamiques de la zone agricole.

Zone agricole. Les Exploitations Familiales Agricoles villageoises (E.F.A.) se trouvent confrontées à de très fortes pressions agro-industrielles et à l'expansion des grandes plantations dans la zone agricole. Principalement implantée sur Meyomessala (avec des extensions sur Meyomessi et Djoum), l'agro-industrie devrait couvrir à terme 68.000 ha d'hévéa (HEVECAM 23.000 ha, Sud Cameroun Hévéa 45.000ha), 1.425 ha de palmier à huile (S.D.A.I.C., 1.000 ha, NOVAGRO, 425 ha), 650 ha de cacaoyer (P.H.P.), 100 ha d'ananas (P.H.P.).

L'administration territoriale attend un impact très positif de l'implantation de Sud Cameroun Hévéa sur la commune au travers de : La fiscalité directe, L'accroissement de la population active qui devrait quintupler (Sud Cameroun Hévéa à lui seul devrait drainer environ 50 000 employés), La possibilité de transformation de l'Hévéa sur place en produit semi-fini et peut être fini ;

Un espace vital suffisant devrait être laissé pour les populations, compte tenu de la grande disponibilité en terres de l'arrondissement.

Cependant l'administration territoriale considère nécessaire de rester vigilant sur l'impact socio-environnemental des activités de Sud Cameroun Hévéa, dont les activités se développent à

proximité de la réserve du Dja. Elle estime que le suivi environnemental actuel n'est pas suffisamment rigoureux.

Les grandes plantations implantées par des élites, le plus souvent originaires de la zone, couvrent également ces différentes spéculations agro-industrielles (Hévéa sur Sangmélina, Meyomessala et Zoétélé, 800 à 1.000 ha), palmier à huile sur les quatre communes (environ 1.800 ha, la majeure partie sur Meyomessala), 400 ha d'ananas (Meyomessala).

Le cacao est la principale culture de rente des E.F.A. des quatre départements, mais elles se trouvent de plus en plus concurrencées par les grandes exploitations qui couvriraient environ 2.000 ha. Il est d'ailleurs envisagé d'implanter une unité de transformation du cacao dans le département.

Banane plantain, manioc, macabo, et maïs sont les cultures vivrières principalement produites par les petits agriculteurs, mais auxquelles s'adonnent également quelques grands planteurs (250 à 300 ha de cultures vivrières diversifiées, parfois en association). Zoétélé se révèle être le principal bassin de production de maïs, avec plus de 4.000 ha.

Une certaine production maraîchère est développée en périphérie de Sangmélina. Si l'espace disponible dans les arrondissements de Meyomessala et Djoum, laisse penser que les extensions agro-industrielles prévues ne devraient pas entraîner de conflits majeurs par rapport à l'appropriation de la terre, il n'en est pas de même dans celui de Zoétélé, qui apparaît saturé. L'expansion des grandes plantations risque de s'y trouver confrontée à des oppositions dures des Exploitations Familiales Agricoles en recherche de nouvelles parcelles pour absorber la croissance démographique. L'arrondissement de Sangmélina se trouve dans une situation intermédiaire, qui devrait laisser un certain répit pour ne rencontrer que des conflits localement circonscrits.

Bengbis, arrondissement caféier. La commune de Bengbis est dominée par les petits producteurs caféiers (1.500 ha). Quelques grandes exploitations ont tenté de s'implanter en cacao ou palmier à huile, sans grands résultats (environ 150 ha). Les cultures vivrières sont concentrées sur le bananier plantain et les tubercules (macabo, manioc).

❖ *Transformation dans le Dja et Lobo*

Zone forestière. Seules quelques unités artisanales de transformation du manioc ou d'extraction d'huile de palme peuvent être trouvées en zone forestière (arrondissement de Djoum).

Zone agricole. Plusieurs unités d'extraction d'huile de palme sont présentes dans la zone agro-industrielle à Sangmélina (NOVAPALM), semi-industrielle au niveau de certaines grandes plantations (Zoétélé, Meyomessala) et villageoises artisanales (sauf à Meyomessi).

Deux unités de fabrication de jus d'ananas sont présentes à Meyomessala. L'arrondissement de Sangmélina accueille l'unité industrielle de transformation du manioc SOTRAMAS, dont la mise en activité est retardée, entre autres pour des raisons environnementales, l'évacuation des eaux d'usinage ne répondant pas aux normes en vigueur. Elle risque de se trouver en concurrence avec de nombreuses unités artisanales déjà implantées dans les communes. La SOTRAMAS a engagé un programme de multiplication de boutures et de production sous contrat dans plusieurs communes pour pallier ce risque.

Bengbis, arrondissement caféier. Présence d'une micro-huilerie villageoise pour l'extraction d'huile de palme.

❖ *Formation dans le Dja et Lobo*

Avec l'Ecole Technique d'Agriculture de Sangmélina, qui délivre un B.T.S. après deux années de formation, le Centre de Formation Professionnelle Agricole de Zoétélé, l'Ecole Familiale Agricole de Minkoumou (Zoétélé) et l'école d'Agriculture Adventiste d'Avebe-Essé (Sangmélina), les deux départements sont bien dotés en matière de formation. Le Centre de pisciculture de Meyomessala délivre également des formations spécialisées. Enfin la zone abrite le Centre de Professionnalisation des Moniteurs (C.P.M.) de Zoum (Sangmélina).

L'administration territoriale envisage une restructuration de la S.A.R./S.M. de Meyomessala en y introduisant la formation sur les métiers de la production et de la transformation de l'Hévéa pour donner la possibilité aux jeunes d'accéder à de plus hautes fonctions au sein de Sud Cameroun Hévéa, et la construction d'un Institut de Formation de l'Enseignement Supérieur d'Agriculture (en étude).

❖ *Projets dans le Dja et Lobo*

Ces centres ont bénéficié du projet A.F.O.P. en matière de rénovation de bâtiments et de renforcement pédagogiques.

Le Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (P.A.I.J.A.) accompagne l'installation d'une centaine de jeunes sur le site de Nlobesse'e.

Le Programme AGROPOLES a mis en place une unité de pisciculture à Meyomessala.

Le projet G.E.F. (*Global Environment Facility*), mis en œuvre par la F.A.O. de 2015 à 2019 (budget 21.423.333 US\$, dont 3.573.333 assurés par le fonds), devrait intervenir dans les quatre départements de la zone agricole.

Deux projets intervenant dans les Régions du Sud et de l'Est concernent tout particulièrement le Dja & Lobo, celui de la boucle du Dja et le projet Ngoyla – Mintom.

Mvila

Bien que l'arrondissement de Mvangan soit plus forestier, les huit communes du département de la Mvila présentent une homogénéité certaine, qui les rapproche de la « zone agricole » du Dja & Lobo. Sur 27 postes agricoles prévus⁶⁴, 30% sont construits, et 41 % ne sont pas pourvus, ce qui confirme la continuité mentionnée ci-dessus.

❖ *Productions agricoles dans la Mvila*

Cacao et cultures vivrières constituent la trame agricole de la Mvila. Les plantations cacaoyères villageoises se trouvent associées à des dynamiques de grandes exploitations, du même ordre que celles des arrondissements de Sangmélina et voisins, sans faire craindre de conflits sérieux à court terme. La production de café a eu tendance à reprendre (une centaine d'hectares) à Biwong Bané.

Quelques grandes plantations de palmier à huile ont commencé à s'implanter dans les arrondissements d'Ebolowa, et Efulan, des plantations villageoises étant présentes à peu près dans toutes les communes.

Les cultures vivrières sont dominées dans tous les arrondissements par banane plantain et manioc. Le maïs est particulièrement cultivé à Mvangan, Biwong Bulu et Mengong, tandis que Mvangan est un centre de production de tubercules (macabo).

L'arrondissement de Biwong Bulu est réputé pour sa production de graines de courges (appelées alternativement "concombres" ou "pistaches"). Une ceinture maraîchère s'est mise en place autour d'Ebolowa, tandis que Mvangan s'est spécialisé dans la production de tomate, piment et arachide, sans doute du fait de la proximité de la frontière.

❖ *Transformation dans la Mvila*

Le département de la Mvila semble souffrir d'un grand manque d'infrastructure de transformation, et ne disposer que de quelques unités artisanales.

❖ *Formation/Infrastructures économiques*

Le Collège Régional d'Agriculture d'Ebolowa, l'Ecole Familiale d'Agriculture de Minkon (Biwong Bané). et celles de Minkoumou (Ngoulémakong) constituent la trame des centres de formation agricole et rurale de la Mvila. La station aquacole d'Ebolowa dispense des formations spécialisées. Elles ont bénéficié des appuis du projet A.F.O.P.

❖ *Projets*

Le Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (P.A.I.J.A.) accompagne l'installation de jeunes sur un site de Ngoulemakong.

Vallée du Ntem

Plus petit des quatre départements de la Région Sud (7.300 km²), la Vallée du Ntem en est également le plus homogène. Pratiquement entièrement en zone de forêt humide à pluviométrie monomodale, une part élevée du territoire est occupée par les concessions forestières et une petite partie de la Réserve de Campo sur la commune de Ma'an. Sur 18 postes agricoles, 8 sont vacants et 13 sont à construire, tout comme la délégation d'arrondissement de Kyé Ossi.

❖ *Productions agricoles*

⁶⁴ Non compris Ebolowa 2, dont les données ne sont pas connues.

Le cacao est la culture dominante du département. Principalement villageoises, de grandes plantations sont également présentes dans l'arrondissement d'Ambam (50 à 60 ha) et d'Olamzé (une centaine d'hectares). L'enclavement des zones de production au niveau des franchissements de rivières, (notamment Mboro et Mvila), réduit la capacité de collecte de la Coopérative Ntumayong d'Ambam (1.500 membres, 14 secteurs, 20.000 t. de cacao). De grandes unités de palmier à huile se sont développées à Ambam et Ma'an (grandes plantations identifiées sur 400 à 450 ha, production annuelle 13.000 l. d'huile de palme), tandis que l'on note 80 plantations villageoises à Ambam.

Quelques plantations d'hévéa ont été mises en place dans l'arrondissement de Ma'an, en prolongation des cultures d'Hévécam dans l'Océan (20 ha, 36 l. de latex). En matière vivrière, manioc et plantain occupent la première place sur Ambam et Ma'an. Une certaine production d'arachide peut être trouvée à Olamzé, tandis que le maïs est assez développé (Ma'an, Ambam, Olamzé, 5 ha de champ semencier sur Ambam).

Kyé Ossi s'est spécialisé dans la production de tomate à destination des pays limitrophes sous l'impulsion de producteurs Bamoun, principalement originaires de Foubot, qui constituent la population dominante de l'arrondissement. Des cultures maraîchères se sont développées autour d'Ambam, et des productions de « concombre » (courges pour les graines) se trouvent dans les 4 communes.

L'arboriculture fruitière est présente à Ambam et Ma'an, malgré les difficultés d'évacuation (banane, papaye, goyave, mangue, corossol, avocat).

❖ *Transformation*

Des unités de transformation sont en cours de mise en place autour des grandes plantations de palmier à huile.

❖ *Projets*

Comme dans les trois autres départements, le projet ACEFA est présent à Ambam, avec le P.N.D.P. pour la préparation des P.C.D. dans les 4 communes. Le programme P.A.P.A. est intervenu au niveau de trois champs semenciers et trois pépinières, la pépinière de la SODECAO produisant environ 120.000 plants de cacaoyers.

Enfin le projet sous-régional (Gabon, Guinée équatoriale) de prévention et de gestion de la maladie du «bunchy top » du bananier plantain y a implanté des parcelles d'observation.

❖ *Formation / Infrastructures économiques*

L'arrondissement d'Olamzé dispose de trois marchés frontaliers avec la Guinée Equatoriale, ceux de Ma'an et Ambam ayant également des marchés transfrontaliers, ce qui justifie la présence de postes de police phytosanitaires à Abang Mimbo'o et Kyé Ossi.

Océan

Le département de l'Océan se distingue assez fortement des trois autres départements qui composent la région Sud par :

- Façade maritime,
- Développements industriels des dernières années ;
- Implantations agro-industrielles anciennes (SOCAPALM, HEVECAM).

Le département de l'Océan se trouve entièrement en climat équatorial maritime à régime pluviométrique monomodal (220 jours de pluie, 3.000 mm), légèrement plus sec pour les arrondissements de l'intérieur (Mvengue, Lolodorf).

La présence de la Mission d'Etude pour l'Aménagement de l'Océan (M.E.A.O.) permet de disposer de données plus précises et plus fiables que dans les autres départements, du fait des moyens en ressources humaines dont le MINADER ne dispose pas (près de la moitié des postes agricoles de la région Sud ne sont pas pourvus) du matérielles, notamment moyens de déplacement.

En ce qui concerne l'Océan, en dehors de Kribi 1 & 2 et de Lokoundje, 4 postes agricoles sont construits sur les 20 prévus, et 12 ne sont pas pourvus (60 %).

Deux postes de police phytosanitaire sont implantés, un à Campo et l'autre au niveau du port de Kribi.

❖ *Productions agricoles*

La production agricole du département de l'Océan est dominée par les plantations agro-industrielles de palmier à huile (SOCAPALM, 12.715 ha) dans la Lokoundje, hévéa (HEVECAM

42.000 ha) dans la Nyé Eté débordant sur Campo (une quarantaine d'hectares empiétés sur le Parc de Campo – Ma'an) et Akom 2. Une quarantaine de grandes exploitations se sont développées sur Lolodorf, sur une centaine d'hectares (dont 10 de plus de 5 ha).

La diffusion de plants sélectionnés par la SOCAPALM a encouragé le développement de grandes exploitations de palmiers à huile, parallèlement à l'émergence de palmeraies paysannes dans les quatre communes du nord du département.

Les agro-industries se sont généralement développées sur toute l'étendue du territoire qui leur était concédé, ne laissant qu'une bande de 1 à 1,5 km autour des villages⁶⁵. Le manque d'espace disponible et un recours préférentiel à de la main d'œuvre extérieure à la région (Nord-Ouest, et régions septentrionales) constituent des situations potentiellement conflictuelles à court terme (de nombreux conflits sociaux ont déjà été observés, mais généralement localisés et maîtrisés avec l'intervention de la puissance publique).

Les plantations villageoises de cacao sont présentes partout, mais l'on note l'implantation de grandes exploitations sur Bipindi, Lolodorf et dans la Lokoundje.

Les cultures vivrières tournent essentiellement autour de banane plantain, manioc et maïs, assez fréquemment complétés par d'autres tubercules (macabo, igname, patate douce) et l'arachide.

Parmi les cultures maraîchères, le gombo, le piment et les graines de courges (concombres) se rencontrent le plus fréquemment. La ceinture maraîchère de Kribi se trouve confrontée à une très forte spéculation foncière (qui est également présente tout le long de l'axe lourd goudronné Edéa- Kribi, jusqu'au port en eaux profondes), et qui est source potentielle de conflits fonciers.

❖ Transformation

En dehors des unités artisanales de fumage du poisson, la transformation est concentrée au sein des grandes unités agro-industrielles.

❖ Formation

L'E.F.A. de Bikaka (Bipindi) est le principal centre de formation agricole du département.

Synthèse agricole région Sud

• **Tableau 99: Superficies agricoles cultivées (hors agroindustries)**

Superficies	Dja & Lobo	Mvila*	Vallée du Ntem	Océan	Total	Pourcentage
cacaoyer	129 048	0	616	17 856	147 520	52,2
Hévéa	120	0	0	1 183	1 303	0,5
Palmier à huile	9 206	0	183	13 148	22 537	8,0
Caféier	3 450	0	5	20	3 475	1,2
Bananier plantain	7 435	0	7 458	6 282	21 175	7,5
Maïs	4 964	0	18 633	6 881	30 478	10,8
Manioc	4 317	0	18 125	16 093	38 535	13,6
Arachides	1 398	0	8 125	2 297	11 819,5	4,2
Tubercules	1 790	0	1	2 330	4 120,3	1,0
Autres	0	0	7	1 499	1 505,9	0,5
TOTAL	161 728	0	53 152	67 587	282 467	100,0

NB : *Données Mvila non disponibles

⁶⁵ Alors que les concessions forestières sont tenues de laisser une bande minimale de 5 km par rapport aux villages et aux voies de communication pour l'implantation des parcelles vivrières.

Analyse FFOM du sous-secteur agricole

La région Sud du Cameroun bénéficie de conditions particulièrement privilégiées. Une assez grande diversité de situations se cache néanmoins derrière une apparente homogénéité. L'analyse détaillée des conditions géo-climatiques de la Région est faite dans l'annexe cartographique, ne sont donc repris présentement que les points saillants.

Des conditions physiques globalement favorables

❖ *Pluviométrie abondante et températures clémentes*

Deux grandes zones agro-climatiques peuvent être retenues dans une approche simplifiée :

- **Une zone de climat équatorial à régime pluviométrique monomodal à l'ouest :** pluviométrie annuelle supérieure à 1.900 mm et températures moyennes annuelles supérieures à 24°C (avec un gradient croissant d'est en ouest jusqu'à plus de 3.500 mm et des températures moyennes de 28°C), couvrant les départements de l'Océan, de la Vallée du Ntem, et l'ouest de la Mvila ;
- **Une zone à régime pluviométrique bi-modal,** avec une pluviométrie annuelle comprise entre 1.500 et 1.900 mm et des températures inférieures à 24°C à l'est : est de la Mvila et Dja & Lobo.

❖ *Régime hydrographique dense*

Par suite des fortes pluviométries équatoriales, la région est dotée de nombreux cours d'eau. Les contraintes de circulation et de franchissement des rivières sont la contrepartie de cette densité hydrographique. L'accès à l'eau potable n'en reste pas moins la première priorité des P.C.D. (32 % des demandes).

❖ *Relief peu contraignant*

A l'exception de la chaîne montagneuse d'orientation sud sud-ouest / nord nord-est qui borde le département de l'Océan à l'est et celui de la Mvila au nord-ouest, en culminant au-dessus de 1.000 m :

- Le département de l'Océan passe d'une bande côtière située entre 0 et 50 m d'altitude à des hauteurs de 150 à 200 m.
- La Vallée du Ntem est située entre 400 et 800 m et la Mvila entre 600 et 800 m d'altitude
- Le Dja & Lobo redescend de 700 à 500 m vers l'est.

Comme l'illustrent les cartes altimétriques, la Région offre un relief favorable aux activités agricoles, agro-forestières et forestières.

❖ *Potentiel de terres relativement assez fertiles*

Le substrat géologique est constitué de complexe de base précambrien inférieur, à bases de gneiss et migmatites à l'ouest et à l'est de la région, de complexe calco-magnésien dans toute la partie centrale⁶⁶. Il en résulte schématiquement quatre grands types de sols, trois qui découpent l'espace d'ouest en est dans toute la partie nord de la région, et le quatrième qui caractérise une petite bande au sud :

- A l'ouest, l'Océan se trouve presque intégralement sur sols jaunes topomorphes,
- L'est du département de l'Océan et la Mvila se trouvent sur un mélange de sols topomorphes et lithomorphes à vertisols,
- La Vallée du Ntem est mélangée à des sols ferrugineux jaunes et hydromorphes indifférenciés,
- Enfin le Dja & Lobo est sur sols orthiques nodaux (sauf l'extrême est de Mintom 2 qui est sur sols topomorphes remaniés).

Les sols jaunes sont généralement acides (pH autour de 5), avec une teneur en argile de 40 à 60 %, une prédominance de sables fins sur les sables grossiers (40 à 50 %) et une faible teneur en limons (15 %). Leur taux de matière organique totale est de l'ordre de 2 à 3 %, le rapport C/N de 11 – 12 (mais variant de 9 à 14). L'acide phosphorique se trouve en faible quantité et le complexe absorbant présente une capacité d'échange médiocre.

⁶⁶J. Gazel, Atlas du Cameroun, I.R.CAM, Géologie du Cameroun, 1956, P. Ségalen, Pédologie du Cameroun, 1957

Le sol humifère de surface résultant de la couverture forestière originelle est d'autant plus fragile que la pluviométrie est forte, des techniques culturales douces sont nécessaires pour en maintenir la présence, lorsqu'il n'a pas disparu.

Densité de population variable selon les communes⁶⁷

La densité moyenne de population est de 8.3 habitants/km², ce qui est très faible, mais elle varie de 3 à 50 hab/km² selon les communes. Cf. section démographie ci-haut.

Cet élément constitue un facteur primordial pour l'identification des axes stratégiques de développement durable.

Diversité des types d'exploitations agricoles et d'élevage

Les différents acteurs du développement rural sont présentés ci-haut, leur présence n'est cependant pas identique dans tous les arrondissements.

❖ Exploitations Familiales Agricoles

Elles constituent le tissu socio-économique de tous les villages. En première approximation, la population des E.F.A. peut être estimée entre 100.000 et 120.000 personnes, soit autour de 25.000 foyers. Les E.F.A. pourraient exploiter annuellement autour de 30.000 ha de cultures vivrières (basées sur manioc, banane plantain et tubercules - macabos, taros, ignames -, complétés dans certaines zones par le maïs (Océan, Mvila) et l'arachide (Océan). Malgré la réduction des temps de jachère, les cultures vivrières villageoises pourraient concerner 75.000 à 100.000 ha.

Les cultures pérennes villageoises sont principalement constituées de cacao, et de fruitiers divers. Il est également possible de rencontrer le café robusta à Bengbis et Biwong Bané, le palmier à huile et, marginalement, l'hévéa. Elles pourraient couvrir 100.000 à 120.000 ha.

A l'exception des communes de Kribi 1 & 2, composées majoritairement d'urbains, les E.F.A. sont présentes dans tous les arrondissements. Elles pratiquent un élevage "de case", traditionnel en divagation, constitué principalement de volailles, ovines et caprines. Le cheptel de petits ruminants pourrait tourner autour de 30.000 à 40.000 têtes, et les volailles de cases atteindre 100.000 têtes.

Des élevages spécialisés sont également signalés, notamment canards (Ma'an), cailles (Biwong Bané), aulacodes (Ambam) ou apiculture (Lolodorf, Bengbis).

❖ Grandes exploitations

Palmiers à huile et cacao sont les deux principales cultures pratiquées par les grandes exploitations, selon une approche de type agro-industrielle, qui peut être assimilée à l'agriculture de "seconde génération" sur laquelle les objectifs en termes de volume de production s'appuient.

Bien qu'il soit très difficile de chiffrer l'espace occupé par ce type de grandes exploitations du fait de l'hétérogénéité des données recueillies sur le terrain en fonction des interlocuteurs rencontrés.

- Dans le Dja & Lobo, les grandes exploitations pourraient occuper plus de 10.000 ha, dont la moitié en cacao et palmier à huile, à parts sensiblement égales, l'autre moitié étant consacrée dans l'ordre décroissant au maïs (1.000 ha), à l'hévéa, et dans une moindre mesure à la banane plantain et à l'ananas.
- Dans la Mvila, le cacao est nettement dominant (5.000 ha), suivi par le palmier à huile, la totalité des grandes exploitations pouvant approcher également les 10.000 ha.
- Entre 500 et 1.000 ha seraient exploités dans le cadre de grandes exploitations dans la Vallée du Ntem, essentiellement en palmier à huile
- Outre le cacao et le palmier à huile sur quelques centaines d'hectares, des plantations d'hévéa sont notées sur Lolodorf.

Dans les quatre départements quelques élites se sont intéressées à la production fruitière. Les agropoles porcines de Kribi ou d'aquaculture à Meyomessala peuvent y être rattachés.

⁶⁷Voir Atlas, II.2, p. 22 - 23

Les élevages agro-industriels de poulets de chair, poules pondeuses et porcs qui se développent en périphérie de la plupart des agglomérations sont souvent le fait de regroupements de producteurs sous forme de G.I.C. ou de coopératives.

❖ *Agro-industries*

Les agro-industries sont presque exclusivement implantées dans la Lokoundje (palmier à huile, banane dessert), la Nyé eté (hévéa) et Meyomessala (Palmier à huile, hévéa, ananas, cacao). Un espace d'environ 140.000 ha leur a été concédé, dont environ 35.000 ha sont actuellement en culture.

Faiblesse des Organisations Paysannes

Plus d'un millier d'organisations paysannes, sous formes d'associations, de G.I.C., d'Unions ou de coopératives ont été signalées au cours des contacts de terrain dans tous les départements. Leur nombre pourrait se situer entre 1.500 et 2.000.

Beaucoup d'entre elles semblent correspondre à des organisations de type familial, mises sous forme de G.I.C. en vue de pouvoir bénéficier de subventions ou d'avantages particuliers en fonction des opportunités.

Les coopératives, constituées ou en cours de constitution à partir d'Unions de G.I.C., principalement dans le domaine de la cacao-culture, de la caféiculture pour Bengbis, paraissent être les plus solides et correspondre à des entités économiques effectives.

Les organisations créées pour la conduite d'élevages (principalement pondeuses, poulets de chair, porcins et pisciculture) sont dans une situation intermédiaire, certaines étant réellement organisées par rapport à l'activité, d'autres ayant un support familial d'habillage.

Les "Représentants paysans" communaux ou départementaux traduisent la faiblesse du mouvement paysan, en ce sens que leur désignation ne semble pas reposer sur une implication d'un ensemble d'O.P. engagées par rapport à un objectif commun, mais davantage sur des dynamiques individuelles ayant trouvé un relai au niveau des projets qui les portent.

Synthèse sur les acteurs du "développement durable" de l'agriculture

Trois grands groupes se partagent la production agricole de la Région Sud :

- **Les producteurs villageois**, qui constituent le tissu social de la région, et pour la plupart, poursuivent des modes de mises en valeur héritées des ancêtres avec des cultures itinérantes sur brûlis. La réduction des espaces mobilisables, et la réduction des temps de jachère qui en résulte, leur manque d'équipement et un très faible recours aux intrants et semences sélectionnées, par ailleurs peu disponibles dans la Région, se traduisent par une faible productivité. L'accès à des financements d'investissement ou de mise en valeur est pratiquement inexistant. Ils constituent pourtant la base des Exploitations Familiales Agricoles de demain, et portent l'essentiel des revenus générés au niveau des communes.
- **Les grandes exploitations**, portées pour la majeure partie d'entre elles par des élites ne résidant pas sur place, pourraient disposer des espaces et des capitaux nécessaires à une mise en valeur productive au sens de l'agriculture conventionnelle actuelle. A l'exception des jeunes diplômés nouvellement installés, ils n'ont pas toujours les compétences techniques nécessaires et se heurtent souvent à des contraintes de main d'œuvre pour les cultures pérennes. Ils sont rarement fortement impliqués dans la vie des communes, et leurs recettes fiscales n'y débouchent pas.
- **Les agro-industries** appliquent sur de vastes étendues des approches conventionnelles fortement mécanisées et utilisant des hautes doses d'engrais chimiques et de pesticides. Leur implication au niveau du développement local est réduite au strict minimum, et le recours massif à des populations de travailleurs issus d'autres régions (Ouest, Nord-Ouest et Nord) en font des structures à tendance extraverties.
- Avec **près de la moitié des postes vacants** (délégués d'arrondissements et chefs de postes agricoles ou d'élevage⁶⁸), très peu de moyens de déplacement et un grand nombre de postes non construits, conduisant les titulaires à rester au chef-lieu de département, l'Administration de l'agriculture et de l'élevage est peu présente sur le

⁶⁸ 13 postes de Délégués d'Agriculture vacants sur 29, 51 postes de chefs de postes agricoles vacants sur 111.

terrain, ce qui handicape sa capacité à assurer l'accompagnement et le suivi des agriculteurs.

Ces différentes faiblesses nécessitent des approches spécifiques bien ciblées pour permettre à l'agriculture et à l'élevage de tenir les places qui leur reviennent dans le Développement Durable de la Région Sud du Cameroun.

Aval de la production

Des contraintes sérieuses ne permettent pas à la Région de mettre pleinement à profit sa localisation privilégiée sur le plan agricole.

- *Intégration sous-régionale*

Frontalière de la Guinée équatoriale, du Gabon et du Congo (Brazza), trois pays globalement déficitaires au point de vue de la production agricole, la Région Sud jouit d'un atout potentiel exceptionnel pour stimuler le sous-secteur agricole.

S'il est partiellement et ponctuellement mis à profit (notamment par la production de tomates à Kyé Ossi et par les marchandises en provenance de l'Ouest Cameroun qui transitent par le sud, il profite très faiblement aux populations locales (d'autant moins que les producteurs maraichers de Kyé Ossi sont eux aussi originaires de l'Ouest).

- *Difficultés de communication*

Comme signalé précédemment, la richesse du tissu hydrographique et l'abondance de la pluviométrie se traduisent par de très fortes difficultés d'évacuation des produits, situation rédhibitoire pour les denrées périssables comme les fruits ou les produits maraichers s'il n'y a pas un accès facile via une route bitumée.

Faiblesse des moyens de transformation - conservation

En dehors des unités agro-industrielles concernant essentiellement l'huile de palme et le latex, de l'unité de transformation du manioc de la SOTRAMAS qui n'est pas encore vraiment fonctionnelle, la Région est très faiblement équipée en moyens de transformation - conservation :

- Une dizaine d'unités de transformation artisanale d'huile de palme (Djoug, Meyomessala, Bengbis, Ambam, Lokoundje) ;
- Deux unités d'égrenage du maïs (Bengbis, Zoétélé) ;
- Quelques fumoirs à poissons (Kribi, Lokoundje, Bengbis).

Même si l'on considère que les unités mentionnées ne correspondent qu'à une partie de celles existantes, il apparaît clairement que les difficultés d'évacuation des produits ne sont pas compensées par des capacités de transformation - conservation à la hauteur du potentiel de production.

Forêts, Aires protégées et Agro-industries : Concurrence pour les terres

L'analyse du sous-secteur forestier est faite ci-haut. Près de 5.000 km² sont occupés par des aires protégées, et 28.300 km² par des massifs forestiers délimités. Les U.F.A. occupent plus de 50% des territoires de Mintom 2, Djoug, Ma'an et Bipindi, les Aires protégées 53 % de celui de Campo et 45 % de Bengbis, et les agro-industries 51 % de la commune de Nyé'eté.

Les terres occupées par ces trois activités (forêts, aires protégées, agro-industries) dépassent 60 % du terroir communal pour la moitié d'entre elles. Cette situation ne pose pas de contraintes majeures pour les communes très faiblement peuplées, mais crée de zones de conflit potentiel ailleurs. Cette situation est aggravée dans les zones dominées par les agro-industries par conjonction de deux phénomènes :

- Les agro-industries n'ont pas laissé la bande de 5 km réservées aux cultures des villages comme cela est de règle autour des U.F.A., et s'en trouvent généralement à moins de 2 km ;
- Le recours à de la main d'œuvre extérieure à la région, conduit à une demande de terrains de culture pour les employés et leur famille. Cette demande est relativement limitée pour les premiers arrivants, mais se trouve démultipliée lorsque leurs enfants arrivent en âge de s'installer, et ce d'autant plus que ces enfants sont nés sur place.

Les « grands exploitants », notamment les élites « extérieures » qui réservent et délimitent des terres pour l'agriculture concourent fortement à accroître la pression sur les espaces. Si ces terres sont réellement et rapidement mises en valeur, ce n'est pas un réel problème dans la mesure où l'activité économique locale en profite à tous points de vue. C'est par contre une contrainte qui tend à devenir de plus en plus forte pour les terres qui ne sont pas mises en valeur, au mieux sont elles délimitées et « gelées » pour une éventuelle utilisation future ou simplement pour anticiper la spéculation. Ce type de pression artificielle n'est pas acceptable et devrait faire l'objet d'un contrôle plus rigoureux car cet accaparement se fait en réalité en dehors du jeu du marché des terres agricoles et sans prise en compte des besoins des populations riveraines.

Les principales zones dans lesquelles l'avenir proche des villageois se trouve confronté à une rareté relative de terres de culture, générant des conflits, déjà engagés, latents ou potentiels paraissent être les suivantes :

- Lokoundje et Nyé Eté, où des conflits avec les agro-industries (HEVECAM, SOCAPALM) ont déjà éclaté à plusieurs reprises, conduisant généralement à des résolutions en faveur des entreprises, mieux représentées et défendues auprès des pouvoirs publics, mais qui ne règlent pas la question de fonds (*A Lokoundjé cependant, une récente descente du sous-Préfet en avril 2016 laisse entendre que la limite d'exploitation d'HEVECAM pourrait être cette fois ci reculée au delà de 3 à 4 km*) ;
- Potentiellement, l'occupation de l'espace peut devenir problématique sur Zoétélé et Ngoulémakong, en raison d'une certaine saturation de l'espace, notamment par les "grands exploitants" ;
- L'extension des agro-industries sur Meyomessala et Djoum pourrait rencontrer des résistances plus circonscrites et localisées du fait de la faible densité de population de ces deux arrondissements.

Problématiques principales

Les problématiques sont différentes selon que l'on parle de l'exploitation familiale traditionnelle, de la moyenne exploitation agricole plus ou moins mécanisée ou de la grande exploitation agroindustrielle. Toutefois, pour tous, le premier souci est certainement le manque de main d'œuvre disponible pour cultiver, sachant que les jeunes gens, même s'ils sont au chômage, rechignent à s'employer en agriculture, obligeant les entrepreneurs agricoles à faire venir de la main d'œuvre d'ailleurs.

Le second problème majeur est l'accès à la terre pour des extensions agricoles dans certaines zones spécifiques, notamment sur le pourtour des zones agroindustrielles où la population est forte et les espaces disponibles très réduits. Le problème d'accès à la terre se pose également dans le sens où de nombreux « grands » exploitants, plutôt des élites « extérieures » plus ou moins fortunées, cherchent à reprendre des surfaces importantes de terres, officiellement pour les exploiter, mais souvent sans en avoir réellement les moyens, ce qui revient à « geler » ces terres et à en interdire l'exploitation par ceux qui pourraient, quant à eux, avoir les moyens de le faire.

La question de l'accès à la terre pour les populations pygmées, qui sont déjà le plus souvent sédentarisées, est un problème récurrent, laissant en réalité ces populations dans la précarité.

Le MINADER ne dispose pas de la moitié du personnel prévu réellement affecté et en poste dans la région, ce qui ne permet pas d'envisager un accompagnement réel des exploitants agricoles.

La question de la transition agricole depuis la subsistance vers la production commerciale est de fait au cœur de la problématique pour toute la région Sud, avec son contingent de questions de formation agricole, de compétences, d'encadrement agricole approprié, de pistes rurales entretenues, d'accès aux marchés, etc. Mais de manière plus générale, on ne peut que constater la faiblesse de la plupart des organisations de producteurs agricoles, tant d'un point de vue organisationnel que technique, financier, etc.

11.2.2.Élevage, Pêche et Pisciculture

Acteurs du sous-secteur Elevage, Pêches et Pisciculture

- **MINEPIA**

Le MINEPIA est la principale institution de ce sous-secteur. Suivant le décret n° 2005/152 du 04 mai 2005 portant organisation du MINEPIA, la mission de celle-ci repose sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'élevage, des pêches et de développement harmonieux des industries animales ». Pour mieux accomplir ses missions, le MINEPIA dispose des services déconcentrés qui comprennent les :

- Délégations Régionales ;
- Délégations Départementales ;
- Délégations d'arrondissement.

Les Délégations régionales se déploient sur le terrain à travers les délégations départementales, les délégations d'arrondissement et les centres zootechniques et de contrôle sanitaire et vétérinaire sans oublier les centres d'alevinage et de contrôle des Pêches.

- **Tableau 100: Répartition des délégations et centres zootechniques**

Départements	Communes	Infrastructures institutionnels
Dja et Lobo	Bengbis	DAEPIA, 01 Centre Zootechnique vétérinaire. Bon état mais à étendre
	Djoum	DAEPIA,
	Meyomessala	DAEPIA, CZV, Centre d'alevinage (en construction)
	Meyomessi	DAEPIA, CZV, Centre d'alevinage
	Mimtom	CZV
	Oveng	CZV Logé dans le bâtiment de la sous-préfecture
	Sangmelima	DDEPIA, CZV
	Zoetelé	DAEPIA, Bon état
Mvila	Biwong Bané	N'existe pas
	Biwong Bulu	N'existe pas
	Ebolowa I	DREPIA
	Ebolowa II	DDEPIA
	Mvangan	DAEPIA
	Ngoulemakong	N'existe pas
	Efoulan	N'existe pas
	Mengong	N'existe pas
Vallée du Ntem	Ambam	DDEPIA
	Ma'an	DAEPIA, CZV, Centre d'alevinage
	Olamzé	N'existe pas
	Kyé ossi	N'existe pas
Océan Océan	Akom II	DAEPIA
	Bipindi	CZV
	Campo	DAEPIA
	Kribi I	DDEPIA
	Kribi II	
	Lolodorf	N'existe pas
	Mvengue	N'existe pas
	Lokoundjé	CZV
	Niété	DAEPIA (Un studio alloué par Hévécam)

- **Stations d'élevage, des pêches et centres d'alevinages**

Dans le réseau national de trente-deux stations aquacoles et de pêches, et centres d'alevinage, la région du Sud se taille une portion de 2 stations situées à Ebolowa et 3 centres d'alevinage situés respectivement dans les localités d'Ebolowa, Ambam et Sangmélina. Ces stations

aquacoles et pêches assure la production des alevins et des poissons de table, le stockage des géniteurs, l'encadrement des pisciculteurs et l'organisation des journées aquacoles.

- **Mission de Développement de la Pêche au Cameroun (MIDEPECAM)**

La MIDEPECAM est un établissement sous tutelle du MINEPIA créé en 1977⁶⁹ à Kribi, en appui aux projets des opérateurs privés artisanaux du secteur de la pêche, mais la MIDEPECAM n'a jamais véritablement fonctionné. Son siège est en cours de travaux de réfection.

- **Autres acteurs**

Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) deviennent des acteurs privilégiés dans le cadre du processus actuel de décentralisation car le MINEPIA a transféré des compétences ainsi que des ressources.

La marine marchande et la marine nationale sont chargées de la réglementation/règlement des différends et de l'application de la loi et la protection du littoral.

L'IRAD de Kribi, à travers son Centre Spécialisé de Recherche sur les Ecosystèmes Marins (CERECOMA), effectue des recherches et procède à l'évaluation des stocks halieutiques le long de la bande côtière (Kribi-Campo).

Très d'Organisations de Producteurs (OP) se mettent ensemble sur un produit halieutique particulier ou sur une base territoriale. Celles qui existent entretiennent des relations timides avec les différentes délégations. Elles survivent souvent lorsqu'elles sont liées à des projets.

Le plus généralement, le secteur souffre d'un manque criant de moyens mais aussi de volonté de s'organiser pour se développer.

Elevage

Dans sa planification à moyen terme, le MINEPIA envisage de relever trois principaux défis au niveau national :

- ***sécurité et autosuffisance alimentaire.*** *L'ambition est d'accroître la consommation de protéines animales d'une moyenne de 13,3Kg/hab./an en 2010 à 23 kg/habitant/an en 2020 pour les viandes, de 9,5 à 15 kg/habitant/an pour le lait et de 9,1 à 11,6 kg/habitant/an pour les produits halieutiques.*
- ***accroissement des revenus des acteurs du milieu rural et la création des emplois décents.*** *L'objectif est notamment le développement de moyennes et grandes exploitations et des mesures incitatives pour faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des Centres Nationaux de Formation Zootechniques et Vétérinaires et de l'Institut des Sciences Halieutiques.*
- ***gestion durable des ressources naturelles.*** *La facilitation de l'accès aux ressources naturelles à partir d'une loi sur le foncier pastoral constitue un point de départ dans l'objectif d'associer l'intensification des productions animales, l'installation des grands établissements d'élevage et la sécurisation des espaces pastoraux à une gestion rationnelle et durable du territoire national.*

On prévoit des projets d'amélioration de l'élevage à cycle court (aviculture, élevage porcin, petits ruminants) et la mise en place de programmes d'installation dans les principaux bassins de production et les zones périurbaines des grandes agglomérations.

L'élevage est cependant le plus souvent le fait de producteurs villageois qui pratiquent une activité domestique de proximité en divagation. Des élevages semi intensifs se développent progressivement, avec une dominante avicole.

Approche des dynamiques d'élevage et de chasse par département

❖ Dja et Lobo

Zone forestière. L'élevage ne présente un certain développement que dans l'arrondissement d'Oveng (ovins, caprins, poulets de chair), possiblement porté par le marché transfrontalier d'Aboulou.

⁶⁹ Décret n° 77/363 du 9 septembre 1977.

Zone agricole. L'arrondissement de Zoétéélé est particulièrement dynamique en matière d'élevage (8.500 poules pondeuses, 5.000 poulets de chair, 2.000 porcs), suivi par Sangméli (poulets de chair, porcs), Meyomessi (poulets de chair) et Meyomessala (porcs).

Bengbis, arrondissement caféier. Seule l'apiculture différencie Bengbis, qui n'a pas d'autres élevages que les animaux traditionnels en divagation dans les villages (volailles, ovins, caprins). Des élevages traditionnels de moutons et de chèvres en divagation se trouvent partout. Quelques troupeaux de bovins allant de quelques dizaines à quelques centaines de têtes sont mentionnés à Meyomessala (près de 500 têtes), Sangméli (150 têtes) et Zoétéélé (une cinquantaine).

La chasse est omniprésente en zone forestière, où elle apporte la quasi-totalité des protéines animales nécessaires aux familles villageoises. Elle prend même des dimensions commerciales notables dans l'arrondissement de Mintom.

- **Tableau 101: Données d'élevage du Dja et Lobo**

Rubrique	Objet	Unité	Mintom	Djoum	Oveng	Meyo messi	Sangméli ma	Meyome ssala	Zoétéélé	Bengbis	Total
<i>Elevage</i>	Bovin	Tête	X	30	X	X	125	475	35	X	665
	Ovins / caprins	Tête	X	X	450	X	X	X	600	X	1050
	Porcs	Tête	X	100	310	20	1855	X	2000	X	4285
	Poulets Chair	Tête	x	X	150	1000	5500	X	5000	X	11650
	Poules pondeu ses	Tête	x	X	3200	X	X	20 000	8500	X	31700
	Autres		x	x	65	X	X	X	X	100 ruches	65

- ❖ **Mvila**

L'élevage des moutons et chèvres est traditionnel avec des animaux en divagation dans le département de la Mvila. Les zones proches d'Ebolowa ont développé un élevage plus intensif et diversifié : bovins, porcins (production 250 t/an), poulets de chair (400 t/an).

L'apiculture a également pris une certaine ampleur dans les arrondissements de Biwong Bulu (pondeuses, poulets de chair -3000 à 5.000) et Biwong Bané (1.400 poulets de chair / an et 350 pondeuses), sans doute stimulée par la proximité du marché de la capitale régionale. L'élevage porcine commence également à prendre une certaine envergure, avec plusieurs centaines de têtes à Biwong Bané, Biwong Bulu et surtout Mvangan.

Une convention entre le centre zootechnique et des organisations de producteurs de Mengong est à la base du démarrage de l'apiculture (poulets de chair, 200 têtes) et de l'apiculture. Un élevage diversifié est mentionné à Biwong Bané (cailles, oies, cobayes).

- **Tableau 102: Données d'élevage de la Mvila**

Rubriques	Objet	Unité	Mvang	Meng.	Ebwa 1	Ebwa 2	Biwong Bulu	Efoulan	Ngoulema kong	Biwong Bané	Total
<i>Elevage</i>	Bovin	Tête	X	X	X	X	X	X	X	72	72
	Ovins / caprins	Tête	5236	X	X	X	X	X	X	335	5571
	Porcs	Tête	627	X	250		109	X	X	45	1031
	Poulets Chair	Tête	2500	X	408	5000	3000à 5000	X	X	300	8208
	Poules ponte	Tête	X	X	X	X	X	X	X	1500	1500
	Autres		6975	X	X	X	X	X	X	800	7775

❖ Vallée du Ntem

L'élevage de mouton et de chèvres constitue la caractéristique dominante de la Vallée du Ntem (près de 10.000 têtes sur Ambam, 1.500 sur Kyé Ossi). L'aviculture se développe également dans les arrondissements situés à l'Est du département, portée par les marchés d'Ebolowa et des pays limitrophes : 30.000 poules pondeuses sont rapportées à Ambam, 12.400 à Kyé Ossi. L'élevage porcin connaît lui aussi un certain développement dans ces arrondissements (5.300 porcs à Kyé Ossi, un millier à Ambam). Des élevages traditionnels de volailles et de porcs assurent les besoins occasionnels en période de fête ou pour les cérémonies (baptêmes, mariages, dots, ...). Un petit cheptel bovin et des élevages d'aulacodes sont présents à Ambam, notamment pour l'exportation (bovins).

La chasse, particulièrement répandue dans l'arrondissement de Ma'an, constitue la principale source de protéine animale des populations, et une source annexe de revenus.

• **Tableau 103: Données d'élevage de la Vallée du Ntem**

Rubriques	Objet	Unité	Ambam	Kyé Ossi	Olamze	Ma'an	Total
Elevage	Bovin	Tête	49	X	X	X	49
	Ovins / caprins	Tête	9 331	1 380	X	X	10711
	Porcs	Tête	944	5 300	500	400	7144
	Poulets Chair	Tête	30 000	750	X	1 400	32150
	Poules pondeuses	Tête	X	2 000	X		2000
	Autres		150	X	X	800	950

❖ Océan

L'élevage industriel est essentiellement développé autour de Kribi, avec 200 t de volaille et 700 t de viande de porc produites annuellement. L'agropole d'élevage porcin ne semble cependant pas avoir atteint les objectifs escomptés, voire annoncés (50 % d'effectivité selon le délégué du MINEPIA) en termes de production, et n'aurait aucun effet d'entraînement sur les élevages villageois. Des élevages porcins de quelques centaines de têtes sont signalés dans les arrondissements de Nyé Eté, Campo, Akom2, Lolodorf.

Un cheptel relativement significatif de 3.000 têtes d'ovins - caprins est mentionné dans la commune de Bipindi, et de 5.000 poules pondeuses dans celle de Lolodorf.

• **Tableau 104: Données d'élevage de l'Océan**

Rubriques	Objet	Unité	Akom 2	Nyé'ét é	Campo	Kribi 1 & 2	Lokou ndje	Bipindi	Lolordof	Mven gue	Total
Elevage	Bovin	Tête	X	X	X	X	40	X	X	X	40
	Ovins / caprins	Tête	X	X	X	12000	X	2950	X	X	2950
	Porcs	Tête	1550	250	250	15000	X	X	750	X	14800
	Poulets Chair	Tête	X	X	X	X	X	X	5000	X	20000
	Poules pondeuses	Tête	X	X	X	X	X	X	X	X	0
	Autres		X	X	X	X	X	X	X	X	0

PECHE ET PISCICULTURE

Trois catégories de pêcheurs peuvent être distinguées dans la Région Sud :

- **Les pêcheurs maritimes, localisés dans le département de l'Océan, au nombre d'environ 800, répartis en quatre principaux campements de pêche.** Confrontés à des conditions de pêches plus difficiles du fait des implantations pétrolières et du port en eaux profondes, à un matériel et des équipements peu performants, et à la

concurrence des chalutiers internationaux, le nombre de pêcheurs a tendance à stagner, voire à baisser.

- **Les pêcheurs continentaux, notamment dans la Vallée du Ntem (Ma'an) et les communes orientales du Dja & Lobo (Mintom, Djoum).** La pêche continentale n'est pas à proprement parlé une activité professionnelle à part entière, la plupart des agriculteurs qui en ont la possibilité par la proximité des cours d'eau poissonneux pratiquant la pêche à certains moments, sans que cette activité donne lieu à un quelconque enregistrement, ni que les volumes pêchés, dont seule une faible part est commercialisée sur les marchés, soient enregistrés.
- **Les pisciculteurs, souvent sous forme associative, prennent une certaine envergure dans la Mvila (Ebolowa, Biwong Bané) et le Dja & Lobo (Sangmélina, Meyomessala, Meyomessi, Djoum).** La plupart des départements d'une région richement arrosée offrent de grandes potentialités de développement de la pisciculture, qui devrait prendre une dimension majeure au cours des prochaines années. Cependant, on note un frein dû notamment à l'insuffisance des connaissances techniques des producteurs dans la mise en valeur des infrastructures piscicoles, le suivi, la conservation et la commercialisation. Les espèces généralement élevées sont le tilapia (*Oreochromis niloticus*) et le silure (*Clarias gariepinus*). Ce sont les espèces les plus prisées par les consommateurs. Elles sont plus disponibles vers la fin de l'année qui correspond à la période de vidange des étangs piscicoles. La demande très forte des produits de la pisciculture rend cette activité très rentable avec plusieurs opportunités d'écoulement du poisson sur le marché local. On dénombre 715 pisciculteurs, 2575 étangs piscicoles d'une superficie totale estimée à environ 1 134 400 m². On distingue, les étangs de barrage, des étangs de nappe phréatiques et de dérivation.

- **Tableau 105: Données sur les pêcheurs et les pisciculteurs**

Départements	Pêche continentale	Pêche maritime	Pisciculture	Etangs piscicoles			
	Nb. Pêcheurs	Nb. Pêcheurs	Nb. Pêcheurs	Actifs	Superficie (ha)	Inactifs	Total
<i>Dja et Lobo</i>	26	0	58	110	33	419	529
<i>Mvila</i>	95	0	131	938	ND	937	1875
<i>Vallée du Ntem</i>	500	0	25	125	42	50	175
<i>Océan</i>	227	810	80	85	ND	175	260
Total	848	810	294	1258		1581	2839

Caractéristiques des activités de pêche

Les caractéristiques des activités de pêche sont fonction des outils utilisés desquels découlent les types de pêches exercées. Sans être exhaustifs, les Filets Maillant de Fond (FMF), Filet Maillant de Surface (FMS), Filet Maillant Encerclant (FME), Filet Maillant Dérivant (FMD), Filet à crevettes, Senne de Plage (SP), Nasse (nasses à crevette : embouchure des rivières dans la région de Kribi), Crochets, Ligne, sont des outils généralement utilisés par les pêcheurs. Voir tableau ci-dessous.

• **Tableau 106: Types de pêche et caractéristiques**

Type de pêche	Caractéristiques	Unité de pêche	Espèces capturées
<i>Pêche au FME</i>	filet maillant encerclant de surface, utilisé dans les zones de faibles profondeurs (Lokoundjé et Londji)	2 ou 3 pêcheurs	Bonga
<i>pêche au FMS</i>	filet maillant de surface, répandue sur la côte	2 ou 3 pêcheurs	espèces pélagiques (Bonga, Sardinella, etc.)
<i>pêche au FMF</i>	filet maillant calé au fond, 100 et 5000m de longueur	1 à 3 personnes	<i>Pseudotolithus (bar) Arius (Mud fish), Galeodes decadactylus</i>
<i>pêche à la SP</i>	un peu moins pratiquée, pratiquée	vingtaine de	poissons pélagiques et

	dans les zones côtières sablonneuses	pêcheur	démersaux
<i>pêche à la ligne avec crochet</i>	Répandue dans les zones rurales	Au moins une personne	poisson-chat et barracuda

Approche des dynamiques de pêche et pisciculture par département

❖ Dja et Lobo

La pêche artisanale continentale y utilise différentes techniques traditionnelles (Filets, nasses, piège, lignes avec hameçon). Les principales espèces capturées sont des Silures, Kanga et Tilapias (en particulier pour la pisciculture). Les statistiques sont quasi inexistantes. Il est difficile de trouver des pêcheurs qui ne pratiquent que cette activité, la plupart des villageois sont en effet aussi pêcheurs à leurs heures et aucun n'établit de recensement des quantités prises.

- **Zone forestière.** *Malgré des potentialités élevées, la pêche y est peu développée. Néanmoins on note un démarrage de la pisciculture sur Djoum avec une dizaine d'étangs piscicoles et quatre étangs d'alevinage.*
- **Zone agricole.** *La pisciculture est en plein développement dans les quatre communes (150 à 200 étangs et bassins piscicoles couvrant plus de 30 ha) portés par plusieurs bassins d'alevinage, notamment à Meyomessala, Meyomessi, Zoétéélé.*
- **Bengbis, arrondissement caféier.** *Une vingtaine d'étangs de pisciculture, couvrant environ 2 ha, sont présents à Bengbis.*

L'Agropole pisciculture de Sangmélina, basé à Meyomessala (unité pilote) ne semble pas produire un impact déterminant sur la zone, au-delà de sa propre production. La pisciculture est cependant en plein développement. Elle s'étend de manière objective dans les communes de Djoum, Meyomessala, Meyomessi et Zoétéélé. Le bassin piscicole du département compte entre 150 à 200 étangs avec une superficie totale estimée à 216 000 m².

- ❖ *La pêche artisanale est saisonnière et traditionnelle, elle se pratique dans les cours d'eau de Mekin, Nkoldja, Djoum, Meyomessala et de Zoétéélé. A Bengbis, une certaine activité de pêche continentale est pratiquée, avec environ 0,5 tonne de poisson d'eau douce récoltée chaque saison et 0,1 tonne de poisson fumé. La mise en place du barrage de Mekin devrait faire augmenter la production du poisson dans cet arrondissement (RADEC, 2014).*

• Tableau 107: Données sur la pêche et la pisciculture du Dja et Lobo

Rubrique	Objet	Unité	Min tom	Djoum	Oveng	Meyo messi	Sangmé lima	Meyome ssala	Zoétéélé	Beng bis	Total
<i>Pêche</i>	Pisciculture	étangs	X	15	X	25	X	25	60	20	145
		Surface (ha)	X	0,9	X	X	21,6	5,0	4,5	2,0	33,1
	Continentale		X	X	X	X	X	X	X	X	0
	Maritime		X	X	X	X	X	X	X	X	0

Mvila

Les bassins d'alevinage d'Avoundi par Biwong Bané ont stimulé la pisciculture avec un millier de bassins, dont les deux-tiers sont actifs et une centaine en construction. L'arrondissement dispose d'un potentiel de pisciculture à développer, on y retrouve également, une éclosierie pour production d'alevin et un fumoir pour la production du poisson (RADEC, 2014). Les pisciculteurs de Biwong Bulu sont regroupés au sein de la S.A.P.S., G.I.C. consacré à cette production. Les bassins de pisciculture sont pêchés par vidange ou à l'épuisette. Si la pisciculture démarre timidement à Mvangan, la pêche continentale y est bien présente. On relève l'existence : d'un complexe agropastoral "NIPLAKES de Nyazo'o" à Efoulan, constitué de deux étangs de barrage ; d'une dizaine de bassins faiblement empoissonnés à AZEM et d'une éclosierie pour production

d'alevin à Nkolandom par Ebolowa ; d'un complexe piscicole à Ato'oveng par Mengong, constitué d'une quinzaine d'étangs d'une superficie de 5400 m².

- ❖ *La pêche artisanale se pratique essentiellement dans les arrondissements de Biwong Bané, Biwong Bulu, Efoulan, Ngoulemakong, Mengong et Mvangang. Mais dans ce département, il a été révélé des cas de pollution qui mettent en péril la faune aquatique.*

- **Tableau 108: Données sur la pêche et la pisciculture de la Mvila**

Rubriques	Objet	Unité	Mvang	Meng.	Ebwa 1	Ebwa 2	Biwong Bulu	Efoulan	Ngoulemakong	Biwong Bané	Total
Pêche	Pisciculture	étangs	X	5	X	X	5	02	X	12	24
		Surface (ha)	X	0,04	X	X	0,04	X	X	1,56	1,64
	continentale		X	X	X	X	X	X	X	X	0,00
	Maritime		X	X	X	X	X	X	X	X	0

- ❖ **Vallée du Ntem**

La pisciculture commence à se développer sur Ambam, (une quarantaine d'étangs piscicoles) et dans une moindre mesure sur Kyé Ossi, mais elle est freinée par l'absence de centre d'alevinage (une cinquantaine de groupements au total). Une demande de centre agropole de pisciculture serait en cours. Le Ntem et ses affluents, la Mvila et le Mboro offrent des conditions très favorables à la pêche continentale, principalement à la nasse, mais également au filet maillant et à la ligne, sans qu'il ait été possible de chiffrer cette activité particulièrement développée sur Ma'an et Olamzé, ni en volume de pêche, ni en nombre de pêcheurs.

La pêche artisanale se pratique sur les fleuves Ntem, Biwoome et Njoe dans l'arrondissement de Ma'an. Les campements longent ces fleuves et les prises vont jusqu'à 15 tonnes par an avec la déviation du lit du fleuve (RADEC, 2013).

- **Tableau 109: Données sur la pêche et la pisciculture de la Vallée du Ntem**

Rubriques	Objet	Unité	Ambam	Kyé Ossi	Olamze	Ma'an	Total
Pêche	Pisciculture	étangs	X	X	X	X	0
		Surface (ha)	40	2	X	X	42
	Continentale		15	X	X	X	15
	Maritime		X	X	X	X	0

- ❖ **Océan**

La période de pêche la plus favorable dure trois mois, de septembre à novembre, le volume annuel de pêche étant évalué entre 155 t⁷⁰, et 350 – 400 t. mais il a pu atteindre 800 t.⁷¹ les bonnes années de pêche.

Les pêcheurs sont établis en 4 campements, et 5 sites sont utilisés pour débarquer la pêche, par ordre d'importance : Kribi, Londji, Dikobe, Campo, Ebodje. Les poissons sont alors remis à une quarantaine de mareyeurs, à 85 % des femmes dont la moitié sont des épouses de pêcheurs.

L'installation du terminal du pipeline pétrolier en provenance du Tchad, puis celle du nouveau port en eaux profondes, ont sensiblement réduit les zones de pêches accessibles aux pêcheurs (dans la bande des 3 miles nautiques), entraînant une baisse du volume de pêche et du nombre de pêcheurs au cours des dernières années. Effet inattendu de ces infrastructures, leurs supports sous-marins joints à l'interdiction de pêche ont créé des zones favorables à la reproduction des poissons.

L'autre cause de réduction est la concurrence de la pêche industrielle par des chalutiers (notamment chinois), qui ne respectent pas toujours l'interdiction de pêche en-deçà des 3 miles

70 DOC EL-17 : Etat des lieux des secteurs de la Pêche et de l'Élevage

71 Entretien Délégué Départemental de l'Élevage et de la Pêche (12/11/2015)

nautiques ni les tailles réglementaires des mailles de filet. De leur côté, les pêcheurs ont tendance à dépasser la zone réservée, ce qui provoque des conflits avec les chalutiers et cause des pertes en vies humaines, les embarcations artisanales n'étant pas adaptées aux conditions de haute mer, les moteurs étant trop faibles en cas de forte mer ou de vents, et les pêcheurs ne disposant d'aucun équipement de sauvetage.

La surveillance des zones de pêche est assurée par une brigade de surveillance composée de 5 personnes, et réalisée par sorties inopinées organisées avec le Bataillon d'Intervention Rapide (B.I.R.). Deux procédures contentieuses seulement ont été engagées depuis 2014.

Faute de centre de formation spécialisé, les techniques pratiquées restent principalement basées sur le filet maillant de fonds, ce qui ne leur permet pas d'atteindre les poissons de roches (mérus, soles, langoustes) nécessitant des lignes à hameçons multiples, des palangres, ni les espèces démersales (thonidés, espadons), réservées aux privés, amateurs de pêche sportive à l'hameçon.

- **Tableau 110: Données sur les techniques de pêche de l'Océan**

Type de pêche	Principales espèces de poissons élevées	Techniques de pêche
- Pêche artisanale maritime, - Pêche semi-mécanisée - Pêche artisanale continentale	Pêche artisanale maritime (Bar principalement)	Hameçon
		Filets
		Maillants de fonds et de surface
		Nasse
		Piège
		Sennes de plage

Une petite partie de la pêche (évaluée à 5 %) est conservée par fumage ou salage avec piment. Les pêcheurs sont organisés en 2 coopératives, et un certain nombre de G.I.C., peu fonctionnels (essentiellement familiaux ou rattachés à un patron de pêche).

- **Tableau 111: Données sur la pêche et la pisciculture de l'Océan**

Rubriques	Objet	Unité	Akom 2	Nyé'été	Cam po	Kribi 1 & 2	Lokou ndje	Bipindi	Lolordof	Mvengue	Total
Pêche	Pisciculture	étang	X	X	X	40	X	X	X	X	40
		Surface (ha)	X	X	X	X	X	X	X	X	0
	continentale		X	X	X	660	X	X	X	X	660
	Maritime		X	X			X	X	X	X	0

Pêche artisanale

On compte environ 466 acteurs et 959 canoës sur 39 campements et villages de pêcheurs situés le long de la bande côtière Kribi-Campo. Sur l'effectif des acteurs suscités, 76% utilisent des pirogues non motorisées alors que 32% utilisent des pirogues motorisées pendant les activités de pêche (MINEPIA, 2010). On estime à environ 2000 tonnes par an, la production de poisson sur la bande côtière, avec des prises variant de 3 à 8 kg/jr lorsqu'on utilise des engins de pêche rudimentaire, à 120 kg/jr lorsqu'on utilise des bateaux à moteur et des équipements plus sophistiqués (ENVI-REP Cameroun, 2012).

La fréquence des pêcheurs en mer est quotidienne, avec en moyenne deux ou trois voyages durant la haute saison entre Campo et Kribi. Alors que, sur les débarcadères de Mboamanga et Ngoye à Kribi, la fréquence est de deux ou trois jours en mer.

L'embarcation est caractérisée essentiellement par les pirogues motorisées qui permettent aux pêcheurs d'opérer au large des côtes, parfois jusqu'à 20 km de leur base.

Pêche industrielle

La pêche industrielle se déroule le long des côtes avec des chalutiers dont la taille varie entre 20-25m et 50-250 tonneaux de jauge brute (TJB). En général, la méthode utilisée est le chalutage de côté avec un filet de maille étirée qui généralement mesure 30 à 41mm. On

distingue les crevettiers des chalutiers. On dénombre deux catégories de crevettiers. La première est constituée des navires de 50 à 100 TJB avec un moteur de 345 chevaux et 20-22 m de long. Elle utilise des chaluts de 30 à maillage étiré de 34 mm. En raison de leur relative petite taille, ils sont capables de pratiquer la pêche côtière. La seconde est constituée des navires de l'ordre de 25 m de long, 100-250 TJB et mus par un moteur de 520 ch. Ils pratiquent la grande pêche.

On a des chalutiers de première catégorie (22 m de long, 50-100 TJB) propulsés par un moteur de 430 à 440 chevaux, avec des filets à mailles étirées de 36 à 41 mm ; et des chalutiers de deuxième catégorie, plus grands (27 à 31m, 142-177 TJB) et un moteur de 600 à 650 chevaux. Ces derniers chalutiers pêchent dans une fourchette de 8 à 25 m de profondeur, principalement dans les estuaires et en particulier dans l'estuaire du Cameroun ; le fleuve Sanaga (8-22 m); le fleuve Nyong (8-15 m) et le Rio-Del-Rey (8 - 12 m).

Il est difficile d'estimer les prises de la pêche maritime industrielle, mais en général, les tendances sur le littoral montrent un déclin au cours des dernières années c'est à dire, de 9000 tonnes en 2000 à environ 6000 tonnes en 2009 (ENVI-REP Cameroun, 2012).

Analyse FFOM du sous-secteur élevage, pêche et pisciculture

Faiblesses

❖ *Dépendance à l'égard des régions productrices de provendes pour la pisciculture*

Le sous-secteur élevage, pêche et pisciculture souffre d'une manière générale dans la Région du Sud de sa dépendance vis-à-vis d'autres régions pour l'approvisionnement en provende (principalement de l'Ouest et du Centre, avec le plus souvent une rupture de charge à Yaoundé) et en jeunes (poussins, alevins, porcelets, ...). Cette situation induit des retards préjudiciables à la continuité et à la qualité de la production. En matière de pisciculture le développement des bassins d'alevinage devrait répondre au moins partiellement à une demande en forte croissance.

❖ *Faible production*

L'élevage est très peu développé au niveau commercial malgré une demande en croissance. La pêche maritime est globalement en régression du fait de phénomènes de surpêche et de non respect des normes. La pêche continentale reste limitée. Les acteurs de la filière pêche ont un niveau de professionnalisation relativement faible, une structuration quasi inexistante. L'inadéquation de l'activité pêche et les infrastructures tels les ports de pêche et les débarcadères, l'insuffisance du soutien technique et l'application de techniques traditionnelles contribuent à une faible exploitation des ressources disponibles. Concernant la pisciculture, les alevins peu disponibles, ont un faible potentiel génétique.

❖ *Zone agro-écologique avec un environnement dominé par les plantations*

Dans un environnement dominé par l'économie de plantation et les cultures d'exportation (hévée et cacao), la production piscicole ne parvient à s'implanter que comme activité intermédiaire entre les cultures vivrières et les cultures industrielles. Les cultures vivrières (igname, riz, manioc selon les ethnies) assurent la sécurité alimentaire ; les cultures industrielles assurent le revenu. Il est donc difficile pour une activité de se positionner entre ces deux pôles essentiels de la vie agricole, même lorsque son intérêt est indiscutable.

❖ *Faible organisation des pisciculteurs*

Les organisations des pisciculteurs sont peu organisées par rapport aux autres acteurs des filières agropastorales. Il leur est ainsi difficile de contribuer au renforcement professionnel des pêcheurs et négocier avec d'autres acteurs mieux organisés.

❖ *Contraintes socio-économiques*

L'accès difficile des zones de pêche par rapport aux centres urbains, le manque d'eau potable et l'absence d'installation de froid positif et négatif entraînent des pertes post-captures qui pourraient dans une certaine mesure être évitées.

Forces

❖ *Grande disponibilité des terres*

Même si les investissements agricoles contribuent à l'augmentation de la pression sur les terres, la Région du Sud dispose d'immenses ressources foncières utilisables à des fins piscicoles avec des connexions au réseau hydrographique.

❖ *Zone Agro-forestières*

La région du Sud fait partie de la zone des forêts à pluviométrie bimodale qui s'étend sur la majeure partie du plateau sud camerounais entre 500 et 1000 m d'altitude. Elle couvre les régions du Centre, du Sud et de l'Est avec des températures moyennes de 25°C et une pluviométrie de 1500-2000 mm par an, répartie en deux saisons humides bien distinctes (régime pluviométrique bimodal) permettant deux cycles de cultures et un calendrier cultural étalé avec semis et récoltes échelonnés. Zone propice à la pisciculture.

❖ *Potentiel hydraulique important et Disponibilité des marécages propices*

L'abondance des terrains propices à l'activité piscicole constitue un autre avantage. Les ressources en eau de la région du Sud sont grandes, les terrains non encore mis en valeur, avec de grandes surfaces de bas-fonds pouvant être aménagées pour l'activité piscicole.

Opportunités

❖ *Contexte socio-économique*

La demande en poisson est forte, les agriculteurs cherchent à diversifier leurs productions, les modèles proposés sont techniquement performants et économiquement rentables et la mise en valeur des terrains par la construction d'étangs constitue une garantie vis-à-vis du foncier, dans la période actuelle où les agriculteurs sont parfois confrontés à des remises en cause de leur statut de propriétaire.

❖ *Opportunités naturelles*

La Région du Sud est dotée de cours d'eau poissonneux, elle est suffisamment arrosée donc propice à la création des étangs piscicoles. Il existe en son sein une possibilité accrue de vente locale en plus de l'existence des axes possibles de collaboration (programmes/projets 2. locaux). Un projet de parc marin est proposé au classement pour protéger la côte et plus spécifiquement les zones de ponte des tortues marines (la limite nord est cependant à revoir car le nouveau port de Lolabé est au milieu de la zone proposée).

La création de zones interdites à la pêche autour des plateformes, des pontons et du terminal pétrolier a créé artificiellement des petites aires protégées favorables à la reproduction des poissons.

❖ *Demande locale en ressources halieutiques*

La région a la possibilité d'écouler les produits de récolte vers les grandes agglomérations (Ebolowa, Ambam, Kribi, Guinée et Gabon) de proximité avec la région.

Menaces

❖ *Menaces d'ordre social et conflictuel*

Par endroits, on observe une indisponibilité des terres, des conflits agro-pastoraux, la pollution des cours d'eau et la concurrence déloyale.

La faible organisation des filières élevage, pêche et pisciculture par les acteurs eux-mêmes menace leur capacité réelle de développement économique.

❖ *Menaces sur la côte*

L'augmentation du trafic sur la côte est potentiellement un risque d'augmentation de la pollution des eaux maritimes, tout comme l'augmentation de la taille de la ville de Kribi et de ses banlieues (et autres villes fluviales) est également une source d'accroissement de la pollution des fleuves.

Principales problématiques

Pour résumer, on retiendra que la pêche maritime est plutôt en régression du fait de la surpêche et globalement de l'absence de gestion de la ressource par les acteurs locaux, qu'ils soient détenteurs de gros bateaux, de petits bateaux ou simplement pêcheurs côtiers dans un contexte de demande croissante en poissons au niveau national. La pollution des côtes et le risque de voir

le niveau de pollution s'accroître avec l'augmentation du trafic le long des côtes et l'augmentation de la taille des villes est un risque pour la pêche maritime et fluviale.

La pêche continentale reste limitée et peu productive, et la pisciculture connaît quant à elle un développement variable d'une zone à l'autre, mais globalement faible car les intrants sont rares et coûteux et la maîtrise organisationnelle et technique très faible.

Pour l'élevage, le coût et la rareté localement des intrants limitent son développement (volailles, porcs). Les autres types d'élevage restent traditionnels (caprins) ou marginaux (ovins, bovins). Ces filières ne sont pas ou peu organisées et professionnelles.

11.3. Décentralisation : Plans Communaux de Développement (PCD)⁷²

La première phase du P.N.D.P., financée à partir du premier C2D (Contrat Désendettement et Développement signé le 22 juin 2006) pour un montant de 20 millions €, et des contributions de la Banque Mondiale et de la K.f.W., a permis de mettre au point une démarche de développement décentralisée à partir des communes au travers des Plans de Développement Communaux (P.D.C.), avec l'appui d'Organismes d'Appui Locaux (O.A.L.) dans 155 communes de six régions du Cameroun.

La seconde phase du P.N.D.P. financée par une enveloppe de 50 millions € dégagée lors de la signature du second C2D (1^{er} juillet 2011), a permis l'extension aux dix Régions du Cameroun, et toucher 178 nouvelles communes (soit 333 communes dans les 360 arrondissements des 58 départements que compte le Cameroun).

Les missions de la Banque Mondiale qui se sont échelonnées tout au long de 2015 devraient permettre le déblocage de la troisième tranche de prêt (I.D.A.) nécessaire pour engager la troisième phase du P.N.D.P.

11.3.1.P.C.D., sources précieuses d'information, ...

La Région Sud comporte 29 communes, pour lesquelles 25 P.C.D. ont pu être réunis (à l'exclusion des deux communes urbaines d'Ebolowa 1 & 2 et de Kribi 1 & 2). Ces Plans Communaux constituent des monographies détaillées de chaque commune, permettant d'en dégager les caractéristiques principales. La méthodologie bien intégrée par les différents acteurs, tout particulièrement les O.A.L., en rend l'analyse aisée.

Rappel sur les modalités d'élaboration des P.C.D.

Un Comité de Pilotage (CoPil), créé par arrêté municipal, est chargé de définir les orientations et la stratégie d'élaboration du P.C.D., de veiller au bon déroulement et de s'assurer de la participation effective des populations. Un Organisme d'Appui Local (O.A.L.), conduit les animations qui permettent de dégager atouts et contraintes, préalables à l'élaboration du Plan Communal de Développement. Le diagnostic se déroule en trois étapes : Diagnostic Institutionnel Communal (D.I.C. : évaluation des forces et faiblesses de l'institution communale), Diagnostic de l'Espace Urbain Communal (D.E.U.C. carte de l'espace urbain, données socio-économiques) et Diagnostic Participatif Niveau Village (D.P.N.V.). Chaque village est conduit à dégager huit microprojets prioritaires à réaliser, dont cinq sociaux et trois économiques.

Après une réunion de validation des données consolidées, un atelier de planification, de mobilisation des ressources et de programmation est conduit sous la présidence du représentant du Préfet, avec l'équipe du P.N.D.P., en présence des sectoriels, de l'Exécutif Municipal, des Conseillers Municipaux, des élites et des chefs traditionnels au cours de laquelle un Comité Communal de Suivi-évaluation du P.C.D. est mis en place pour s'assurer de la bonne exécution des projets retenus.

⁷² Le Plan de Développement Communal (P.D.C.) tel que travaillé au cours de la première phase, a été renommé Plans Communal de Développement (P.C.D.) pour marquer les changements d'approche pratiqués en seconde phase. L'analyse de l'évolution de cette approche sort du cadre du présent document.

Synchronisation des opérations

Les P.C.D. qu'il a été possible de réunir ont été réalisés entre 2009 (Ma'an⁷³) et 2015. Si la moitié des données ont ainsi été recueillies au cours des deux dernières années, un quart datent de plus de quatre ans, ce qui rend la validité de leur compilation très discutable.

- **Tableau 112: Chronologie de réalisation des PCD**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre	1	0	5	0	6	2	11	25
%	4	0	20	0	24	8	44	100

Inventaires des projets prioritaires retenus par les P.C.D.

Un millier de projets supposés correspondre aux « priorités des priorités », ont été retenus parmi les quelques 8.000 projets identifiés par les participants aux réunions dans le millier de villages qui constituent les 25 communes des quatre départements.

Cf. en annexe Tome 3 le tableau récapitulatif du nombre de projets par thème.

L'interprétation en est cependant rendue très relative dans la mesure où certains P.C.D. globalisent les actions sous un seul poste, parfois même sans en mentionner le nombre, tandis que d'autres les détaillent. A cette réserve près, il ressort que les projets d'accès à l'eau potable constituent une priorité généralisée (un tiers des projets prioritaires concernent des forages, des P.M.H., des adductions d'eau ou des réfections de SCANWATER). De façon assez générale également, l'éducation arrive en second avec des créations d'écoles maternelles, des constructions ou réfections de salles de classe ou de logements pour les enseignants, des achats de mobilier. Le poids relativement élevé des « études » provient de cinq communes qui y consacrent plus du quart de leurs projets, dont Oveng (68 %) et Mvengué (100 %), laissant planer certains doutes sur la participation effective des populations et la réalité de ces PCD.

Les priorités suivantes tiennent davantage compte des situations respectives des communes. Il est ainsi légitime que la Vallée du Ntem privilégie les voies de circulation, tandis que le Dja & Lobo axe ses efforts sur la production de cacao.

Près de 15 % des projets concernent l'agriculture, mais s'il est compréhensible que les communes investissent sur des activités d'intérêt général, comme la production de semences et plants incluant une majorité de pépinières et parc à bois pour le cacao, voire les animaux reproducteurs ou l'appui en intrants, l'aspect individuel de la création d'élevages porcins ou de poulets de chair interroge sur l'impact local qu'ils peuvent générer.

Richesse et limites des P.C.D.

Outre leur aspect général et l'homogénéité de leur présentation, la démarche portée par le P.N.D.P. conjugue plusieurs aspects porteurs forts :

- En créant un cadre institutionnel local adapté, elle conduit les agents des structures techniques décentralisées, les élus et les notables, responsables et chefs traditionnels à un travail collectif et à une réflexion concertée de l'avenir ;
- Ce support est également une opportunité de renforcement de capacité pour les uns comme pour les autres ;
- Il aborde chaque village sous tous les angles, de l'agriculture à la santé et de l'éducation à la culture, ce qui constitue pour certains des ouvertures notables ;
- Il permet la mise à plat des intérêts souvent divergents, et parfois contradictoires, entre les différents acteurs, administration et population mais également forestiers, agriculteurs et agro-industriels ;
- Enfin, et ce n'est pas le moindre de leurs intérêts, il met l'accent sur les populations vulnérables, sur l'impact écologique des projets envisagés et l'incidence possible des changements climatiques, thèmes très souvent occultés.

⁷³ La version 2015 du P.C.D. de Ma'an nous est parvenue en fin de rédaction de ce rapport. Elle sera prise en compte dans les prochains documents.

Ces éléments ne doivent cependant pas faire illusion par rapport aux limites dans l'utilisation des données comme dans la mise en œuvre des résultats.

❖ *Qualité et fiabilité des données*

Outre l'hétérogénéité des dates de réalisation déjà mentionnée, les données chiffrées présentent des distorsions notables d'un P.C.D. à l'autre, tant dans leur mode de collecte, leur présentation et dans la précision des données disponibles.

Les statistiques de population puisent leur origine, comme celles du BUCREP, dans le recensement de 2004, mais celles collectées sur le terrain varient dans les modalités de leur actualisation comme dans leurs présentations.

Les données concernant les superficies sont les plus troublantes, dans la mesure où des données généralement admises, y compris au niveau des ministères ou des organismes officiels, peuvent être démenties par les relevés satellitaires. A titre d'exemples, le Dja & Lobo est reconnu couvrir 19.900 km², alors que les images satellites lui en confèrent 21.000, à l'inverse, la Mvila habituellement donnée pour 8.700 km², n'en couvrirait que 8.250, l'ensemble de la région Sud couvrant 49.060 km² au lieu des 47.190 km² qui lui sont généralement attribués.

❖ *Aspects économiques et financiers*

Les P.C.D. conduisent dans la plupart des cas à dégager trois données chiffrées :

- L'estimation financière de l'ensemble des actions prioritaires retenues ;
- Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme, qui chiffre l'effort financier à réaliser au cours des trois campagnes de mise en œuvre, prévoyant aussi bien les sources de financement que la nature des dépenses ;
- Un Plan d'Investissement Annuel, correspondant à la première année d'exécution,

Le montant total (cf. tableau ci-après) présente de grandes variations, de 915 Millions de CFA pour Lolodorf à 80 milliards de CFA pour Mintom 2, que les spécificités des deux communes ne suffisent pas à expliquer. Sur la base (indicative⁷⁴) des populations mentionnées dans les P.C.D., le montant moyen par habitant est tout aussi hétérogène, variant de 76.000 F.CFA dans Lolodorf ou 92.000 F.CFA dans la Lokoundje à 3,7 millions dans Oveng et même 7 millions de F.CFA pour le département de Mintom 2.

Si l'on peut comprendre que Mintom 2, département peu peuplé et relativement sous-équipé ait besoin de plus d'investissements que Sangmélina ou Meyomessala, l'écart variant de un à cent traduit l'approche séparée de chaque P.C.D. qui aboutit à un chiffrage peu réaliste des actions à engager. D'autant que, si la seule Région du Sud nécessite 400 milliards de CFA (600 millions d'euros), la totalité des seuls P.C.D. dépasse le budget national d'une année (prévu à hauteur de 4.235 milliards de CFA pour 2016).

- **Tableau 113: Estimation des coûts des PCD par habitant**

<i>Départements</i>	<i>Communes</i>	<i>Populations</i>	<i>P.C.D. (MCFA)</i>	<i>P.C.D. (MCFA)</i>
<i>Océan</i>	Campo	5032	1145881	228
	Nyé'été	40894	5155406	126
	Akom 2	12121	14752152	1217
	Lokoundje	36650	3380181	92
	Bipindi	11472	20185319	1760
	Lolordof	12090	914591	76
	Mvengué	28573	96681010	339
<i>Océan</i>		146832	55214540	376
<i>Vallé du Ntem</i>	Man'an	13641	2343840	172
	Olamze	12041	11729178	974
	Kyé-Ossi	45000	4307100	96
	Ambam	45608	10032851	220
<i>Vallé du Ntem</i>		116290	28412969	244
<i>Mvila</i>	Efoulan	24999	11500551	460
	Biwong bané	15176	7291705	480

74 Qui préserve l'homogénéité de source

	Ngoulemakon	9197	6177484	472
	Mengong	41347	6654600	161
	Biwong Bulu	34374	6682187	194
	mvangan	31471	13637910	433
<i>Mvila</i>		156564	51944437	332
<i>Dja et Lobo</i>	Zoétélé	36238	24181250	667
	Sangmélima	144893	49079828	339
	Bengbis	32229	15449755	479
	Meyomessala	65869	43952406	667
	Meyomessi	13662	18460120	1351
	Oveng	6007	21993530	3661
	Djourn	27696	10913540	394
	Mintom 2	11376	80238905	7053
<i>Dja et Lobo</i>		337970	264269334	782

❖ *Incidence des O.A.L. (organisation accompagnatrice locale)*

L'acteur central des Plans Communaux de Développement n'est pas tant ni la population ni les élus et notables communaux que l'Organisme d'Appui au Développement (OAL) qui en assure la conduite, en maîtrise le contenu et en finalise la présentation.

Ainsi il n'est sans doute pas fortuit que les deux tiers des projets d'élevage « individuels » (Mintom 2, Bengbis et Bipindi, qui totalisent 13 des 21 projets d'élevage) soient issus de P.C.D. conduits par le même O.A.L.

Dans le même ordre d'idée, alors que la population tire majoritairement sa subsistance de l'agriculture, certains P.C.D. ne considèrent pas l'agriculture ou l'élevage comme une ressource de la commune (exemples de Meyomessi, Sangmélima, ...).

Pour quelle dynamique d'ensemble ?

❖ *Objectif poursuivi par la démarche*

«L'objectif général de l'atelier de planification est de permettre à la Commune de se doter d'un P.C.D. de qualité ancré sur la vision stratégique du D.S.C.E. et qui s'appuie sur les résultats des diagnostics de terrain traduits en planification stratégique (C.D.M.T.) et en Plan d'Investissement Annuel (P.I.A.). »

Comme l'exprime très bien cet extrait de P.C.D., l'objectif est bien le P.C.D., son adéquation à la stratégie nationale et son expression en termes de stratégie et de plan d'investissement.

Si les P.C.D. dressent bien un état relativement exhaustif et pertinent des actions à conduire au niveau de chaque commune et pour chacun des villages, il ne traduit pas un réel engagement des populations derrière un objectif partagé, qui pourrait constituer un fil directeur pour l'ensemble des actions à engager.

L'aspect participatif apparaît par ailleurs très variable d'un O.A.L. à l'autre, certain P.C.D. faisant nettement ressortir l'implication des populations, tandis que d'autres paraissent davantage issus d'une concertation entre quelques élus ou responsables et l'O.A.L.

❖ *Et pour quels résultats ?*

La comparaison entre les plans et les réalisations sort du cadre de la présente préparation du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région Sud, et les conditions de mise en œuvre des P.C.D. vont bénéficier de l'expérience acquise au cours des précédents.

Il serait cependant souhaitable de la réaliser et de s'en servir de base pour les plans suivants, aussi bien à titre pédagogique pour renforcer l'impact de la démarche au sein des populations, que pour en renforcer le côté opérationnel, et éviter le risque de financer un exercice plus formel que fonctionnel.

La mise en perspective du P.N.I.A. avec les différents P.I.A. communaux devrait également mettre en relief les limites des P.C.D. et permettre d'améliorer la démarche vers une plus grande cohérence d'ensemble.

Analyse FFOM des PCD

Faiblesses

- ❖ Documents PCD de qualité souvent inégale entre les communes mais aussi en fonction des organisations d'appui qui les ont préparé avec les responsables communaux.
- ❖ Manque d'appropriation des PCD par les différentes catégories de populations dans les communes.
- ❖ Budgets des PCD parfois fantaisistes avec des écarts d'investissements extrêmement importants d'un cas à l'autre.
- ❖ Faible vision globale des PCD qui restent très orientés au niveau très local.

Forces

- ❖ Priorités assez bien établies généralement dans les PCD, avec notamment l'accès à l'eau potable qui revient systématiquement partout en premier.
- ❖ Les PCD sont une bonne base de travail pour toute action et investissement à faire dans les communes.
- ❖ Les PCD sont les outils principaux de planification des actions au niveau communal, outils utilisés par tous les acteurs désormais pour asseoir les financements à octroyer dans le cadre de la décentralisation.

Opportunités

- ❖ Utiliser les PCD pour asseoir la stratégie régionale sur une base locale déjà bien détaillée et bien connue.

Menaces

- ❖ Nécessité de bien faire comprendre la place et le rôle du SRADDT à l'échelle de la région sans revenir sur des questions locales qui relèvent des PCD et donc des communes, pour éviter les confusions et les amalgames.

Principales problématiques

Dans un contexte de décentralisation où le niveau régional n'est pas encore clair dans les esprits, et encore moins concrétisé sur le terrain, il y a encore beaucoup de confusions car les acteurs ne visualisent pas très bien ce qui doit relèver du niveau national, ce qui relève du niveau régional et ce qui doit être traité au niveau communal.

L'autre souci majeur concerne le manque de vision régionale de la plupart des acteurs locaux. En d'autres termes, les gens ne s'intéressent réellement qu'aux problématiques qui les concernent directement et très localement.

11.4. INDUSTRIE

Du fait de la mise en œuvre de projets structurants et la construction d'infrastructures de développement économique dans la région du Sud (port en eau profonde de Kribi, barrage de Memve'ele, barrage de Mekin, Société de Transformation du Manioc, Usine de Montage des tracteurs d'Ebolowa, Hôpital de référence de Sangmélina, Université inter-état de Sangmélina, création d'agropoles, Antennes des université de Dschang et de Yaoundé 2, Aménagement des routes...), zone industrielle MAGZI à Kribi, cette région est considérée aujourd'hui, comme l'un des futurs grands pôles de développement économique du Cameroun, voire de la sous-région Afrique Centrale.

11.4.1. Evolution du sous-secteur industrie

Evolution de la politique Industrielle du Cameroun

De 1961 à 1991, la politique industrielle du Cameroun a été formulée essentiellement dans le cadre des plans quinquennaux, qui fixaient les objectifs et les stratégies de développement industriel sur cinq ans. On dénombre au total six (06) plans quinquennaux ayant servi de cadre

juridique à la politique de développement industriel du Cameroun sur trois décennies successives. Le pays avait une politique industrielle et un code des investissements.

Le premier Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) préconise le soutien à l'initiative privée, l'appui aux PME/PMI, la promotion des industries agro-alimentaires, animales et de pêche, de même que le développement de l'industrie minière et de l'industrie lourde. Du fait de la crise, il n'a pas réellement été mis en œuvre.

Depuis 2015, le Cameroun dispose d'un second Plan Directeur d'Industrialisation, assorti des stratégies et plans d'actions prioritaires des sous-secteurs de l'industrie, des mines et du développement technologique.

Sur le plan institutionnel, les acteurs principaux sont le Ministère de Mines, de l'industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), l'Office National des Zones Franches Industrielles (ONZFI), la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI), l'Agence de Promotion des Investissements (API), la Société Nationale d'Investissement (SNI), la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA).

Délimitation et caractéristiques du secteur industriel Camerounais

Le secteur industriel Camerounais peut être divisé en cinq grands groupes d'activités industrielles, par ordre d'importance : Industries extractives, Industries du bois et dérivés, Industries chimiques et pétrochimiques, Agro-industries et Industries du textile, de la confection et du cuir.

Selon le dernier Recensement Général des Entreprises (RGE), le secteur de l'industrie camerounaise comprend 11.685 entreprises classées, avec une prédominance des Très Petites Entreprises (9.917) soit un pourcentage de près de 85%. Les Grandes Entreprises (GE) représentent à peine plus de 2%. Le sous-secteur de «textiles, confections, cuirs et chaussures » est dominant et regroupe 54,7% des entreprises. Dans les GE, on retrouve 25% d'entreprises d'«alimentation, boisson et tabac», 18% d'«d'industrie de bois, papier, imprimerie et édition», 17% d'«entreprises de chimie, raffinage du pétrole, caoutchouc et plastique ».

Typologie des industries Camerounaises

Le Cameroun ne possède pas une typologie type de ses entreprises industrielles mais des typologies spécifiques aux besoins des administrations concernées. Trois types de typologie se dégagent globalement sur l'échiquier national et découlent respectivement des définitions de l'Institut National de la Statistique (INS), du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) et du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT).

Les définitions de l'INS et du MINPMEESA, subdivisent les entreprises industrielles Camerounaises en quatre classes (cf. tableau suivant) ayant pratiquement les mêmes terminologies, à l'exception de la classe des Très Petites Entreprises (TPE), dénommée micro-entreprise par le MINPMEESA.

- **Tableau 114: Classification INS et MINPMEESA des entreprises industrielles**

N°	Caractéristiques de l'entreprise	Classification INS	Classification MINPMEESA
1	effectif employé < 5 personnes chiffre d'Affaires ≤15 Millions de F CFA	Très Petite Entreprise (TPE)	Microentreprise
2	6 ≤ effectif employé < 20 personnes 15 ≤ Chiffre d'Affaires < 100 Millions de F CFA	Petite Entreprise (PE)	Petite Entreprise (PE)
3	21 ≤ effectif employé < 100 personnes 100 ≤ chiffre d'Affaires < 1 Milliards de F CFA	Moyenne Entreprise (ME)	Moyenne Entreprise (ME)
4	Emploi > 100 personnes Chiffre d'Affaires > 1 Milliards de F CFA	Grande Entreprise (GE)	Grande Entreprise (GE)

- **Tableau 115: Classification du MINMIDT en fonction des risques**

N°	Degré de risque et pollution	Classification MINMIDT
----	------------------------------	------------------------

1	risques ou pollutions les plus importants	Etablissement de 1 ^{ère} classe, soumis à autorisation
2	risques ou pollutions les moins dangereuses	Etablissement de 2 ^e classe, soumis à déclaration
3	risques ou pollutions ne sont pas significatives	Etablissement de 3 ^e classe ⁷⁵ , soumis à enregistrement

11.4.2. Développement industriel à l'échelle de la CEMAC

Avec sa stratégie de développement à l'horizon 2025, la CEMAC ambitionne un espace économique intégré émergent. Six pôles économiques fondés sur les avantages comparatifs régionaux ont été proposés dont 4 concernent le Cameroun et 3 la région Sud :

- ❖ *Le pôle «GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et Pétrochimie», avec siège au Cameroun et au Gabon ;*
- ❖ *Le pôle «Aluminium », avec siège au Cameroun ;*
- ❖ *Le pôle Ferro-alliages, avec siège au Cameroun ;*
- ❖ *Le pôle Agroindustriel des savanes, avec siège au Tchad.*

Ebolowa fait partie des villes où il est proposé de coupler l'implantation d'une Plateforme Qualité Innovation (PQI⁷⁶), à l'implantation d'une Zone Economique Spéciale (ZES⁷⁷). Les activités dominantes sont respectivement la production et la transformation de bois tropicaux, l'agronomie tropicale avec spécialisation cacao, hévéa.

La ville de Kribi est proposée pour l'implantation d'une Zone Economique Spéciale, avec comme activités dominantes, la métallurgie, la liquéfaction de Gaz, les activités portuaires et le terminal minéralier (fer, bauxite, pétrole).

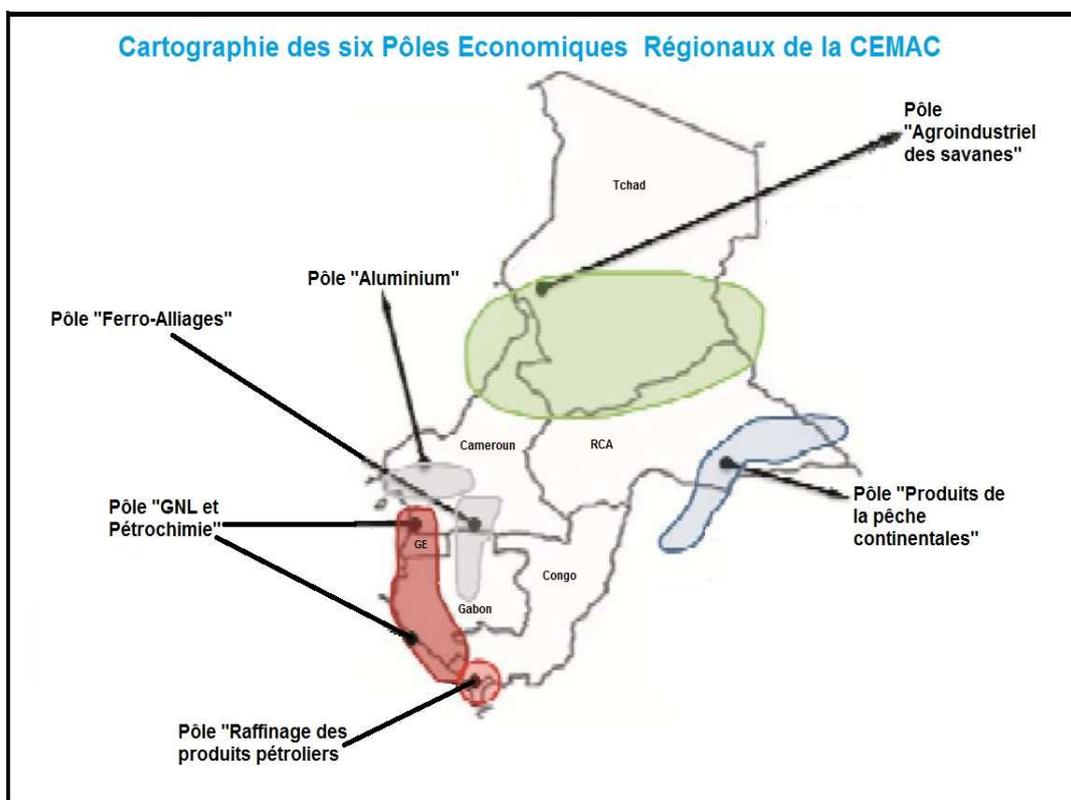
En matière d'infrastructures, on relève pour ce qui est du réseau d'intégration régionale :

- *Que plusieurs voies ferrées en provenance d'autres pays doivent passer par le Sud ;*
- *Qu'un axe CEMAC routier complémentaire reliant Pointe noire (Congo Brazza) à Enugu (Nigéria) est envisagé passant par la région Sud, notamment par Kribi et Campo ;*
- *Qu'un projet prioritaire d'acheminement d'électricité, d'une ligne de 400 kV est prévu dans la région du Sud et devrait être interconnectée à un réseau de lignes similaires et de même capacité en provenance du Gabon, du Congo et de Guinée Equatoriale.*

⁷⁵ La réforme en cours et la nouvelle nomenclature publiée, prévoient une troisième classe. Les établissements classés relevant de cette classe seront soumis à une autorisation simplifiée ou enregistrement.

⁷⁶ Pôle technologique de recherche et de développement, rassemblant des savoirs et des compétences sur une zone climatique ou un thème donné dans un but de verticalisation et d'intégration d'activités liées à une filière.

⁷⁷ Complexe à dominance industrielle ou agroindustrielle qui rassemble une entreprise principale ou un consortium, ainsi que des sous-traitants et fournisseurs travaillant dans le domaine de l'activité du complexe.



Source : Adapté du RGE, 2009, Etat de l'industrie Camerounaise

- Figure 20 : Cartographie des six pôles économiques régionaux CEMAC

11.4.3. Entreprises industrielles de la Région Sud

Etablissements de première classe, on en dénombre dix-sept (17) répartis dans quatre principaux secteurs d'activités (Agroalimentaire, transformation du bois, chimie et pétrochimie, et carrière), dont l'Océan (09) et le Dja et Lobo (07), Mvila (01) et Vallée du Ntem (0).

Etablissements de deuxième classe, on en dénombre par ordre d'importance, 108 dans le Dja et Lobo, 101 dans l'Océan, 58 dans la Vallée du Ntem et 42 dans la Mvila. Les établissements de deuxième classe les plus représentatifs sont constitués respectivement des : stations-services, poissonneries, quincailleries, menuiseries, boulangeries, dépôts de gaz, Hôtels et les petites centrales thermiques.

La Région du Sud compte cinq (05) unités de transformation industrielle du bois en activité et treize (13) unités de transformation artisanale de bois.

Plusieurs établissements industriels sont en projet ou en cours d'implantation dans la région du Sud. Voir carte des industries en Tome 2 Atlas.

Pour résumer, on a 303 établissements classés dont 15 de première catégorie et 288 de deuxième catégorie, soit 110 dans le Dja et Lobo, 109 dans l'Océan, 44 dans la Mvila et 40 dans la Vallée du Ntem. Ils sont répartis dans les filières du gaz (Perenco, SNH et KPDC), bois et dérivés (Cfk, Cuf, Sfid et Sibm), l'industrie mécanique (usine de montage des tracteurs d'Ebolowa), l'agro-industrie et chimique (Socapalm, Hevecam), entre autres. Nous avons aussi 79 appareils à pression dont 71 à gaz et 08 à vapeur. L'Océan en totalise à elle seul 54.

- Tableau 116: Récapitulatif des établissements de première classe en projet/en cours

Classe	Secteur d'activité	Nom de la société	Localisation
1 ^{ère} classe	Agroindustrie	Société de Transformation industrielle du Manioc de Sangmélima (SOTRAMAS)	Sangmélima, dans le Dja et Lobo

	BIOPALM, société de production d'huile de palme	BELLA, LOKOUNDJE
Usine de Montage des tracteurs et équipements agricoles	Usine de montage des engins agricoles d'Ebolowa	Ebolowa, dans la Mvilla
Aluminium	Usine de production d'aluminium de Kribi	Kribi, dans l'Océan
Bio-carburant	CAMCAT société Espagnole d'agriculture et production de Bio-carburant	FIFINDA, LOKOUNDJE

La **SOTRAMAS** ambitionne de transformer 120 tonnes de manioc par jour, soit environ 48 000 tonnes par an. Elle produira essentiellement de l'amidon et devrait créer environ 108 emplois directs. La mise en route de cette usine reste butée au déficit de production du manioc dans la zone qui ne permet pas son approvisionnement.

L'usine de montage des tracteurs et équipements agricoles d'Ebolowa, couvre une superficie de 10 ha avec une chaîne de montage d'une capacité de 08 à 12 tracteurs/jour; une unité de fabrication de petits matériels et outils agricoles; un centre de formation pour tractoristes, techniciens de maintenance et artisans d'une capacité de 50 places; un magasin de stockage pour tracteurs d'une capacité de 300 unités; un magasin de stockage des outils agricoles; un magasin de stockage des pièces détachées; un bloc administratif et une unité de démonstration. Le taux de réalisation de ce projet est supérieur est de 96%.

L'usine d'aluminium de Kribi devrait s'installer sur le site du complexe industrialo-portuaire de Kribi. Le projet comportera trois phases repartis en trois zones d'intervention : un barrage de production hydroélectrique de 930 MW à Song Mbengué; une usine de production d'aluminium à Kribi et une participation au développement du port en eau profonde de Kribi. Ce projet est cependant actuellement compromis compte tenu de l'effondrement des cours de l'aluminium.

11.4.4. Infrastructures de soutien au développement industriel

Le plus grand investissement actuel est la construction du complexe industrialoportuaire de Kribi avec quatre terminaux prévus (conteneur, aluminium, hydrocarbures et polyvalent pour le fer, les marchandises diverses, les colis lourds, etc.), et capable d'accueillir des navires de 100 000 tonnes et de 16 m de tirant d'eau. Le projet inclut également un appontement pour l'exportation du minerai de fer capable d'accueillir des navires de 250 000 tonnes et de 22 mètres de tirant d'eau.

L'implantation de cette macro-infrastructure devrait entraîner la construction de plusieurs autres infrastructures :

- ❖ **Infrastructures de transport : routier** [desserte routière du port et son raccordement au réseau routier national et international du Plan Directeur Consensuel de Transport en Afrique Centrale (Corridor de développement Kribi-Ebolowa-Sangmélina-Ouessou et Sangmélina-Nola-Kisangani)], **ferroviaire** [création de la desserte ferroviaire du port et son raccordement au réseau ferroviaire national (Lignes ferroviaires prioritaires : Edéa-Kribi: 110 km; Eseka-Kribi: 200 km; Mbalam-Kribi: 490 km.)] et **aérien** [desserte aérienne du port en eau profonde de Kribi : il est question de réhabiliter l'actuel aéroport situé à une quinzaine de kilomètres de Kribi, qui est doté d'une piste de 2 000 m de long] ;
- ❖ **Infrastructures de production d'énergie** : construction d'une centrale électrique pour l'alimentation en énergie du port et de la future zone industrielle et commerciale.
 - **Kribi Power Development Company (KPDC) ou Centrale Thermique à Gaz de Kribi**
La centrale à Gaz de Kribi est opérationnelle depuis mars 2013, c'est une usine de production d'électricité à base de Gaz naturel d'une capacité de 216 MW, avec une ligne de transport de 225 kV. Il est envisagé d'augmenter sa capacité de production de 216 MW à 330 MW. L'augmentation de cette capacité contribuera à réduire le déficit énergétique.

- *Barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Mekin*

Ces deux barrages sont localisés dans la région du Sud, dans les départements du Dja et Lobo (barrage de Mékin) et de la vallée du Ntem (barrage de Memve'ele), avec des puissances installées respectives de 15MW et 230MW. La construction de ces deux barrages entraîne la construction d'autres infrastructures (ligne de transport d'électricité, aménagement des routes...), qui faciliteront le développement industriel.

Analyse FFOM du sous-secteur industrie

<i>Département</i>	Forces	faiblesses	Opportunités	menaces
<i>Mvila</i>	Infrastructures de communication (routes bitumées desservant le chef-lieu de Région, Téléphonie, Internet, Transports) ; Infrastructures hôtelières	Absence d'infrastructures énergétiques de type Haute Tension (HT) ; Absence de zone industrielle ; Peu de ressources humaines adaptées ; Manque d'esprit entrepreneurial	Ouverture avec Kribi et son futur pôle industriel ; Département transit entre la frontière et Yaoundé ; Agriculture ; Forêts ; Consulat République Guinée Equatoriale	Absence d'entrepreneuriat
<i>Vallée du Ntem</i>	Existence des marchés transfrontaliers (Gabon et Guinée Equatoriale) ; Existence d'un marché de consommation	Absence d'infrastructures énergétiques de type Haute Tension (HT) ; Absence de zone industrielle ; Peu ou pas de Ressources humaines qualifiées adaptées ; Manque d'esprit entrepreneurial ; Manque d'infrastructures de communication et de télécommunication	Commerce transfrontalier (Gabon et Guinée Equatoriale) ; Forêt ; Agriculture ;	Absence de l'entrepreneuriat
<i>Océan</i>	Infrastructures de communication (routes, Port, Aéroport, Transport, Téléphonie, Internet...) ; Infrastructures énergétiques (Haute Tension, Centrale à Gaz) ; Infrastructures hôtelières ;	Absence de zone industrielle ; Peu ou pas de ressources humaines qualifiées et adaptées ; Manque d'esprit entrepreneurial ; Défi foncier, Manque d'infrastructures de communication et de télécommunication	Mines et carrières ; Forêts de production ; Ecotourisme ; Tourisme balnéaire ; Pêche maritime ; Agriculture ; Ouverture sur l'Océan atlantique	Manque d'entrepreneurs ; Montée des eaux ; Déchets ; Assainissement urbain ; Conflits d'espace ; Laideur du paysage ;
<i>Dja et Lobo</i>	Disponibilité des terres ;	Pas d'infrastructures énergétiques de type de Moyenne et Haute Tension (MT et HT) ; Absence de zone industrielle ; Pas/peu de RH ; Manque d'esprit entrepreneurial ; Défis fonciers ;	Zones frontalières (Gabon et Congo) ; Mines et carrières ; Forêts de production ; Desserte transfrontalière (Ouessou-Sangmélina) ; Eco-tourisme (sanctuaire de Mengame, Parc de	Manque d'entrepreneurs

	Manque d'infrastructures de communication et télécommunication	KOM, Réserve du Dja) ; Agriculture	
--	--	------------------------------------	--

Problématiques principales

A l'échelle de la région, il n'y a que très peu d'établissements de classe industrielle, donc peu d'emplois durables générés par l'industrie, et peu d'activités connexes et sous-traitées.

On incrimine en premier lieu la faiblesse des infrastructures (routes, port, absence de chemin de fer) et en second lieu la faiblesse de l'accès à l'énergie alors même que la région dispose de ressources naturelles et d'un accès direct à la mer.

Au plan social, la région souffre par ailleurs de deux problèmes majeurs, le manque d'investisseurs, et notamment le manque d'entrepreneurs industriels nationaux, d'une part, et le manque de main d'œuvre et de techniciens qualifiés pour faire tourner les éventuelles unités industrielles, d'autre part.

11.5. EXPLOITATION MINIERE

11.5.1.Pétrole

- *Production de Gaz et d'hydrocarbure*

La zone atlantique de la région Sud appartient au grand bassin sédimentaire de Douala/Kribi-Campo qui mesure 19 000 Km², dont 7000 Km² onshore. Trois champs marginaux sont en production et la production moyenne est d'environ 10.000 barils/jours de pétrole brut. La carte (cf. Tome 2 Atlas) montre le domaine minier du Bassin de Douala/Kribi/Campo.

Le pipeline Tchad Cameroun a généré des recettes de 29,54 milliards FCFA en 2015 au titre du droit de transit, en hausse de 68,51% par rapport à la même période de l'année 2014. Ces recettes correspondent à un volume de 38,56 millions de barils enlevés au terminal de Komé-Kribi.

En 2014, la production du gaz est de 8130 millions de pieds cubes pour le champ Sanaga Sud en vue notamment de l'alimentation de la Centrale Thermique à Gaz de Kribi. Elle a eu une progression de 26,92% en 2015 et elle s'élève à 11303,3 millions de pieds cubes au 31 octobre 2015. Les prévisions de clôture sont de 13783,4 millions de pieds cubes.

De janvier à octobre 2014, la SNH a réceptionné 8069 millions de pieds cubes de gaz naturel, achetés à un prix moyen de 2,202 euros (1444,42FCA) par millier de pieds cubes à l'Association Sanaga Sud, composée de Perenco Cameroun et de la République du Cameroun. La SNH a livrée en 2014 à la Centrale Thermique à Gaz de Kribi environ 8220 millions de pieds cubes de gaz naturel contre 9430,1 millions de pieds cubes en 2015, vendu à un prix moyen de 2,421 euros (1588,07 FCFA) par millier de pieds cubes. Sur cette période, la consommation moyenne journalière de la centrale s'établit à 27,04 millions de pieds cubes, soit une augmentation de 139% en 2014 et de 31,02 millions de pieds cube en 2015. Ce niveau de consommation en 2014 (96%), bien que légèrement inférieur à l'obligation minimale d'enlever (Take or Pay) fixée à 28 millions de pieds cubes par jour, correspond à une production de 138 Mégawatts, soit environ 64% de la capacité installée de la centrale de 216 MW. Par ailleurs en 2015, la consommation moyenne est supérieure à l'obligation contractuelle d'enlever pour une production de 158 MW, soit 73,14% de la capacité installée. Dans la perspective de l'accroissement de la production gazière au champ SANAGA SUD, les discussions seront lancées en 2016 en vue de satisfaire les besoins d'accroissement de la capacité de la centrale de Kribi de 216 à 330 MW.

- *Bipaga-1 et Centrale à gaz de Kribi*

La SNH et son partenaire PERENCO, regroupé au sein de l'Association SANAGA SUD, ont mis en production les réserves de gaz naturel du champ onshore Sanaga Sud (bassin de Douala/Kribi-Campo), opéré par PERENCO en vue d'alimenter la centrale électrique d'une puissance initiale de 216MW construite à Kribi par la société KPDC (Kribi Power Development Company), opérateur électrique. Le gaz produit est acheminé vers l'usine de traitement onshore situé à

Bipaga-1, puis transporté à la centrale située à Mpolongwe-2 via un gazoduc d'environ 18km construit et opéré par la SNH.

Les travaux d'aménagement du site d'implantation de traitement de gaz à Bipaga, la route bitumée de 5Km construite pour accéder à l'usine ainsi que la voie d'accès au terminal du gazoduc à Mpolongwé sont fonctionnels.

- *Projet FLNG PERENCO CAMEROON*

Ce projet prévoit la mise en place d'une unité flottante de GNL avec Perenco, d'une capacité de 1,2 millions de tonnes par an. Dans cette perspective, la signature de la convention gazière vise à faire du Cameroun un producteur de gaz naturel liquéfié (GNL) dès 2017, et à échéance d'accroître les capacités locales de production de gaz domestique. Cette convention a été conclue avec un consortium constitué de la SNH et de ses partenaires PERENCO Cameroon, Golar Hilli et Golar Cameroon. Elle a pour objet l'installation et l'exploitation d'une usine flottante de liquéfaction de gaz naturel au large de Kribi.

- *Projet de production de Gaz Naturel Liquéfié*

Ce Projet prévoit la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel d'une capacité pouvant atteindre 3,5 millions de tonnes par an. Cette usine sera implantée à Mboro, localité située à 30 kilomètres au sud de la ville de Kribi. Ce projet est étroitement lié à la mise en production du gaz dans la concession YOYO. NOBLE Energy en est l'opérateur et les réserves sont estimées à 1870 milliards de pied cube pour le gaz en place, 1328 milliards de pied cube de gaz humide et 1216 milliards de pied cube de gaz sec et 20 millions de condensats. Une partie (1/4) des réserves de cette concession s'étend en République de Guinée Equatoriale et des négociations ont cours entre Noble Energy et la RGE pour l'exploitation de ce gaz.

11.5.2. Recherche minière

Le sous-sol de la Région du Sud recèle d'un important potentiel minier. Le paradoxe demeure cependant que, nonobstant ce contexte géologique et minier très favorable, les ressources minières sont très peu valorisées. L'essentiel de l'activité minière solide, en dehors des carrières de matériaux, se cantonne dans le secteur informel de la mine artisanale. Aucune exploitation industrielle de substance minérale concessible n'a encore pu voir le jour. La contribution du secteur minier solide au PIB reste négligeable malgré l'existence de divers cibles et gisements importants identifiés. Nonobstant cet état des choses, les activités minières comprennent l'exploration et l'exploitation.

Sur le plan géologique, la Région comprend trois grands groupes de roches : magmatiques (plutoniques), métamorphiques et sédimentaires. On rencontre majoritairement dans le Dja et la Lobo, la Mvila et la Vallée du Ntem, le sous-groupe des roches plutoniques composées des granitoïdes et des charnochites. Les roches sédimentaires se retrouvent principalement dans le département de l'Océan. Celles-ci constituent le prolongement du bassin de Douala-Kribi-Campo, majoritairement constituées de grès. Ces roches sédimentaires sont également visibles à Mintom, plus particulièrement les roches carbonatées (calcaires et dolomie). Les roches métamorphiques quant-à elles se trouvent aux environs des départements du Dja et Lobo et de l'Océan, où on rencontre les formations panafricaines de la Région du Centre (série de Mbalmayo-Bengbis).

- ❖ *Activités menées par l'Etat*

Dès 1929, l'Etat a procédé à la mise en œuvre d'un programme de reconnaissance géologique et minière qui a abouti à la couverture de tout le territoire camerounais par 16 coupures de cartes de reconnaissance au 1/500 000. Ces travaux avaient permis de tracer les grandes lignes du contexte géologique camerounais et de mettre en évidence des indices et gisements miniers connus. En 1968, la carte des indices et des cibles miniers a été publiée et en 1979, la carte géologique au 1/1000 000 faisant la synthèse des 16 coupures de reconnaissance au 1/500 000 a été publiée. En 2001, la carte thématique des ressources minérales sur un fond géologique avec sa notice explicative est publiée.

Depuis, 2007, la Délégation Régionale des Mines mène des missions sur le terrain pour l'inspection des activités minières.

En 2010, on note l'implantation du CAPAM pour encadrer l'exploitation minière artisanale peu ou pas mécanisée. Cf. carte Tome 2 Atlas sur les zones minières artisanales.

En 2014, l'information géologique et minière est améliorée avec l'aide de la Banque Mondiale à travers le PRECASEM qui a lancé une campagne de levées géophysiques aéroportées.

❖ *Activités d'exploration menées par les sociétés minières*

Aujourd'hui plus d'une trentaine de permis de recherche sont attribués dans la Région du Sud et environ dix sociétés y travaillent sur le terrain. Les travaux de recherche portent essentiellement sur la géophysique, la géologie, la géochimie, la cartographie géologique à différentes échelles, tranchées, sondages, échantillonnage, analyses chimiques etc.

Les recherches les plus avancées portent sur le fer et elles sont menées par les sociétés CAMIRON, CAMINEX et SINOSTEEL CAM S.A. La principale concentration minière rencontrée est le fer. Par exemple, sur 33 permis d'exploration, on a 28 permis sur le fer et substances connexes.

On a 03 permis de recherche sur l'or et substances connexes mais de nombreux indices d'or ont été répertoriés dans les quatre départements et on y assiste à une exploitation clandestine et anarchique un peu partout, dans les concessions forestières, les permis de recherche pour le fer ou même dans les aires protégées parfois.

On peut citer la calcite et la dolomie de Mintomn avec deux permis de recherche.

On a également les roches charnochitiques et les granitoïdes qui sont exploités dans la production des granulats pour le génie civil et le bâtiment.

Un permis d'exploitation des granites roses d'Eyck a été introduit. Ce dernier pourrait servir à la confection de carreaux et de pierres tombales.

11.5.3. Exploitation minière industrielle

Carrières industrielles

On dénombre cinq carrières d'exploitation industrielle. Les matériaux exploités sont les roches charnochitiques et les granitoïdes pour la production des granulats destinés au génie civil et au bâtiment.

Projets miniers industriels en cours

En dehors du projet fer de Mbalam où la convention minière a déjà été signée, la société Sinosteel (permis Lobé) a soumis une demande de permis d'exploitation et la société Caminex (permis Djoum) est en train de mener les études de pré faisabilité. Le plus grand espoir est fondé sur les permis Lobé de Sinosteel très proche du port en eaux profondes de Lolabé.

❖ *Projet d'exploitation du Fer de Mbalam*

Le projet Mbalam vise la production et l'exportation de 35 mtpa de produits de haute qualité (Direct Shipping Ore – DSO) pendant la phase I, issus des minerais de fer provenant des carrières de Mbalam au Cameroun et de Nabeba au Congo. La phase II consistera en la mise en service de l'usine d'enrichissement à la 11^{ème} année d'exploitation pour la valorisation du minerai de fer pauvre et l'exportation du fer enrichi, soit 35 mtpa (réserves estimées à 2325 millions de tonnes d'itabirite, 36,9% de teneur en fer). C'est l'un des plus grands projets Greenfield de minerai de fer en Afrique et dans le monde après celui de Simandou en Guinée Conakry. Ce projet est mené par la société **Cam Iron** qui est une Société anonyme de droit camerounais, dont le principal propriétaire est SUNDANCE, société australienne. Ce projet a plusieurs composantes et **Cam Iron SA** devrait devenir une Holding, actionnaire majoritaire des sociétés de projets MineCo, RailCo et PortCo en partenariat avec l'Etat et avec d'autres actionnaires privés.

- *La Mine qui sera exécutée par la société MineCo. Elle porte sur l'exploitation des gisements de fer de Mbarga situé sur la zone où Cam Iron détient un permis recherche, ce qui inclut l'extraction et la transformation du minerai de fer. C'est cette société de projet minier qui doit développer et exploiter le gisement de fer.*
- *L'Unité d'Enrichissement: consiste à construire des usines de transformation et d'enrichissement, ainsi que des infrastructures nécessaires à la production de minerai à haute teneur en fer destinés à l'export. Ceci va nécessiter en outre la construction d'une centrale hydro-électrique de 350 MW sur le fleuve Dja (barrage Cholet);*

- **La Voie de chemin de fer qui sera exécutée par la société RailCo.** Elle porte sur le développement des infrastructures ferroviaires destinées à assurer le transport des minerais de fer issus de la mine vers les zones de stockage et les installations dédiées à l'exportation. Cela inclut également le développement de l'ensemble des infrastructures opérationnelles et de maintenance. C'est cette société de projet ferroviaire qui doit construire et exploiter le chemin de fer pendant la durée de la Concession ferroviaire. L'Etat du Cameroun a signé un Memorandum of Understanding (MoU) avec la China Gezhouba Group Corporation (CGGC) en vue de fixer les termes clés de la négociation du Contrat commercial EPC de Conception et la construction du chemin de fer et du terminal minéralier du projet Mbalam-Nabeba, ainsi que de certaines infrastructures de développement de la zone d'impact du projet ;
- **Le Terminal minéralier qui sera exécuté par la société PortCo.** Il se situera dans la zone du complexe industrialo-portuaire de Kribi pour faciliter l'exportation du produit par voie maritime. C'est cette société de projet du terminal minéralier qui doit aménager et exploiter le terminal pendant la durée de la Concession portuaire.

Avec l'effondrement des cours du minerai de fer depuis 2014, ces différents projets sont cependant aujourd'hui au ralenti, en attente de signes positifs du marché pour pouvoir relancer les activités et mobiliser les quelques 8 milliards USD nécessaires.

❖ *Projet Mamelles de fer de Kribi*

Le projet fer de Kribi vise la production et l'exportation de 632 millions de tonnes de minerai de magnétite de moyenne teneur (33%). Le site des Mamelles à Kribi sur lequel est localisé le gisement de fer fait l'objet d'un permis de recherche attribué en mars 2008 à la société SINOSTEELCAM S.A. L'étude d'impact environnemental et social préalable au démarrage des travaux du projet d'exploitation du fer de lobé a été menée et approuvée par les autorités compétentes. La capacité d'exploitation et de transport annuel envisagée est de dix millions de tonnes pour une phase d'exploitation pouvant s'étendre sur 34 ans. Un réservoir de stockage pour la conservation de la production du minerai et une ligne de transport par pipeline, vers le terminal minéralier du port en eau profonde de Kribi ont été envisagés. Une centrale thermique est prévue sur le site de production et d'exploitation du minerai, avec une capacité de production d'énergie de 52 MW. L'utilisation du gaz est envisagée pour accroître la production de l'énergie sur place.

❖ *Projet Fer de Nkout et du Ntem, vaste gisement en cours d'évaluation*

Le gisement de fer de Nkout est situé à une vingtaine de km de Djoum. Il présente le même environnement géologique (craton du Congo) que le gisement de fer de Mbalam. C'est la société INTERNATIONAL MINING & INFRASTRUCTURE CORPORATION PLC (IMIC) qui détient le permis à la suite de la transaction effectuée avec la société Cameroon Mineral Exploration (Caminex), la filiale camerounaise du groupe anglais Affero Mining, qui va l'exploiter. Selon Caminex, le gisement de fer de Nkout, serait plus important que celui de Mbalam. Les ressources sont estimées à 2,7 Mt comprenant 1,8 Mt à 32,6% Fe (classée indiquée) et 0,9Mt à 30,3% Fe (classée présumée). Pour boucler les études géologiques, les études préliminaires économiques, les études de préfaisabilité économique et les études de faisabilité définitives, les administrateurs de Caminex ont approuvé en décembre 2011, une allocation de fonds supplémentaire de 115 millions de dollars, soit environ 57,8 milliards de Fcfa. L'étude d'impact environnemental et social est en cours d'achèvement. Le concentré du minerai serait transporté par train sur le « South Cameroun RailWay Corridor »

Quant au fer de Ntem, les ressources sont estimées à 115Mt, comprenant 76,4 Mt à 34,2% Fe (classée indiquée) et 39,1Mt à 33,9%Fe (classée présumée). Les études de faisabilité ainsi que l'étude d'impact environnemental et social ont commencé en 2015. Le pipeline sera le mode de transport du concentré de fer jusqu'au port de Kribi. La production est estimée à 4Mt/an pendant 12 ans.

❖ *Projet Uranium*

Une cinquantaine de cibles d'uranium ont été mises en évidence dont la plupart, sous forme d'anomalies géochimiques, ont été décelées par les travaux d'inventaire minier systématiques au sud du 4^{ème} parallèle menés de 1978 à 1987 par les projets miniers Sud-est (collaboration Nations Unies) et Sud- Ouest (collaboration Bureau Français de Recherche Géologique et

Minière). La société Méga Uranium titulaire des permis de recherches, continue les travaux de recherche sur Lolodorf.

Programme de développement de la boucle minière du Dja

Par décret N°2014/4787/PM du 26 DEC 2014, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement met en place le Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la Boucle Minière du Dja et de la zone frontalière adjacente avec pour objectif global d'améliorer les conditions de vie des populations de la zone impactée par le développement des activités minières. Il s'agit aussi de promouvoir les échanges transfrontaliers dans les zones concernées, à travers l'aménagement et la construction des infrastructures socio-économiques de développement et d'appui institutionnel, dans le cadre de l'exploitation du gisement de Fer de Mbalam et des autres projets miniers structurants des Régions de l'Est et du Sud. Pour la Région du Sud, les Communes concernées sont celles de MINTOM, de MEYOMESSI, de BENGBIS et de MEYOMESSALA. La matrice d'actions du programme prévoit :

- *Bitumage des axes Abong-Mbang – Lomié – Echiembor – Kongo – Zoulabot 1 – Messok – Zoulabot 2– Ngoyla – Mbalam – Ntam avec pont sur Fleuve Dja ; Lomié – Alat-Makai – Mintom avec pont sur fleuve Dja ; Mindourou – Eboumetoum – Messamena – Kodjah – Somalomo – Alouma – Bengbis – Ekong – Sangmelima ;*
- *Réhabilitation/ouverture de 1500 kilomètres de routes provinciales, départementales, communales et de pistes agricoles dans la Boucle minière du Dja et la zone frontalière adjacente ;*
- *Elaboration du Plan Sommaire d'Urbanisme de la ville de Mintom, de la ville de Ngoyla ; de la ville de Messok, de la ville de Somalomo, de la ville de Mindourou ;*
- *Construction de la voirie urbaine de la ville de Mintom de la ville de Ngoyla, de la ville de Messok, de la ville de Somalomo, de la ville de Mindourou ; de la ville de Meyomessala, de la ville de Lomié, de la ville de Meyomessi, de la ville de Messamena, de la ville de Djoum, de la ville de Bengbis ;*
- *Elaboration du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Meyomessala de la ville de Lomié, de la ville de Meyomessi, de la ville de Messamena, de la ville de Djoum, de la ville de Bengbis ;*
- *Construction de microcentrale hydroélectriques sur la rivière DJA et réseaux associés dans la Commune de Mintom ; sur le cours d'eau EDJE ou le cours d'eau MIENE, et réseaux associés dans la Commune de Lomié ; sur le cours d'eau BOM, et réseaux associés dans la Commune de Messok ; de quatre microcentrales hydroélectriques supplémentaires et réseaux associés dans la boucle minière du Dja ;*
- *Construction des réseaux de distribution d'eau potable dans chacune des Communes couvertes par le Programme ;*
- *construction et équipement d'un lycée polyvalent-type comprenant deux sections : enseignement secondaire général et enseignement secondaire technique et professionnel dans chacune des Communes de : Meyomessi, Bengbis, Lomié, Messamena ;*
- *Construction et équipement d'une Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique dans la Commune de Lomié ; d'une Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général dans la Commune de Messamena ;*
- *Construction et équipement de 5 écoles primaires publiques dans chacune des Communes de : Meyomessala, Lomié, Messamena, Bengbis, Djoum, Meyomessi ; de 2 écoles primaires publiques dans chacune des Communes de : Mintom, Ngoyla, Mindourou, Somalomo, Messok ; de 3 écoles maternelles publiques dans chacune des Communes de : Meyomessala, Lomié, Messamena, Djoum, Meyomessi ; d'une école maternelle publique dans chacune des Communes de : Mintom, Ngoyla, Mindourou, Somalomo, Messok et Bengbis ;*
- *Construction et équipement d'un hôpital de référence dans une localité de la Boucle Minière du Dja ;*
- *Construction et équipement d'une école moderne de formation des Infirmiers Diplômés d'Etat, des Infirmiers Brevetés et des Aides-Soignants à proximité de l'hôpital de référence ;*
- *Mise en place d'une mutuelle- de santé communautaire dans chacune des communes couvertes par le Programme ;*

- *Mise en place d'un système de soins de proximité dans les hôpitaux de District de Lomié, Messamena, Djoum, Meyomessala, Bengbis, Meyomessi ;*
- *Pose de la fibre optique dans la boucle minière du Dja et la zone frontalière adjacente*
- *Construction des infrastructures passives de télécommunications dans la Boucle minière du Dja et la zone frontalière adjacente ;*
- *réhabilitation des infrastructures des postes et des télécommunications dans les localités de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente ;*
- *construction et équipement des Centres Numériques dans les localités de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente ;*
- *Construction, réhabilitation et équipement des radios communautaires dans les localités de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente ;*
- *Extension du réseau d'accès sans fil dans les localités de Mintom, Djoum, Mbalam, Lomié et Ngoyla, Meyomessi, Messamena, Messok ;*
- *Construction d'unités de transformation des produits forestiers non ligneux dans chacune des Communes concernées par le Programme, de 04 unités de transformation du cacao-café ; de conditionnement et de stockage de la banane dans chacune des Communes concernées par le Programme ; quatre unités de transformation du bois dans chacune des Communes de Lomié, Messamena, Djoum, Meyomessala ;*
- *Installation de huit (08) unités de production industrielle des matériaux locaux de construction ;*
- *Mise en place d'un modèle de quatre (04) pools d'engins agricoles fonctionnels dans les Communes de Meyomessi, Bengbis, Lomié, Messamena ; d'un modèle de quatre (04) pools d'engins de Génie Civil fonctionnels dans les Communes de Meyomessi, Bengbis, Lomié, Messamena ;*
- *Redynamisation de la Communication en zone frontalière (REDCOMZOFT) ;*
- *Mise en œuvre des opérations de régulation de l'utilisation de l'électricité ;*
- *Développement et gestion de l'écotourisme dans la boucle minière du Dja et la zone frontalière adjacente ;*
- *Promotion des actions d'appui à l'établissement d'une économie rurale intégrée (PAER) dans chacune des communes concernée par le Programme ;*
- *Appui à la foresterie communautaire, à la foresterie communale et au développement des zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire ; Valorisation des sous-produits de transformation du bois comme source d'énergie et comme alternative au bois de chauffe dans les Communes de Mindourou, Lomié, Djoum et Bengbis ;*
- *Constitution de réserves foncières dans chacune des Communes couvertes par le Programme ;*
- *Production d'une cartographie de base rattachée au réseau géodésique national ;*
- *Élaboration du document de stratégie d'appui conseil en vue d'un développement harmonieux des Collectivités Territoriales ;*
- *Élaboration de la cartographie géologique et prospection minière au 1/200 000 des feuilles topographiques Mintom et Souanké ;*
- *Construction et équipement des infrastructures destinées à l'utilisation des autorités administratives ;*
- *Construction et équipement des infrastructures de défense nationale ; et des infrastructures du maintien de l'ordre public.*

Une première enveloppe de 12 milliards de Fcfa a été débloquée par le MINEPAT pour l'exercice 2016 afin de financer les études de génie civil. Au stade actuel, le financement des autres projets ciblés n'est pas bouclé, les partenaires techniques et financiers internationaux seront sollicités en ce sens.

11.5.4. Exploitation minière artisanale

Exploitation artisanale au sens strict

L'essentiel de l'activité minière solide dans la Région du Sud relève du secteur informel et de la mine artisanale. L'exploitation minière artisanale existe dans les localités de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélina, Biwong Bulu. Afin d'optimiser l'impact des activités minières au Cameroun et de développer des programmes d'appui dans ces zones, le Gouvernement a mis en place le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) ayant pour mission d'encadrer et de promouvoir les artisans miniers sur le plan technique et de canaliser leur production vers les circuits formels. Les actions menées par le CAPAM se résument ainsi qu'il suit :

- ❖ **Implantation territoriale** du Programme dans les arrondissements et les zones minières. Le CAPAM est implanté dans les localités de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélina, Biwong Bulu. Le tableau ci dessous et la carte (présentée dans le Tome 2 Atlas) montrent la répartition géospatiale de ces zones d'activité (source CAPAM).
- **Tableau 117: Répartition des zones minières artisanale dans la région Sud**

REGION	ZONES MINIERES	ARRONDISSEMENTS CONCERNEES	SUBSTANCES EXPLOITEES	TOTAL
SUD	Bipindi/ Lolodorf/ Akom II	Bipindi	Or	-une (1) zone minière ; -trois (3) arrondissements
		Lolodorf	Or	
		Akom II	Or	
	Mintom/ Sangmélina/ Ebolowa	Mintom	Or	-une (1) zone minière ; -trois (3) arrondissements
		Sangmélina		
		Ebolowa		

- ❖ **Actions d'appui technique** avec la mise en place d'une Equipe Locale d'Encadrement dirigée par un Site Manager, Géologue Minier ou Ingénieur des Mines qui assure l'appui et l'encadrement de proximité au profit des acteurs de l'artisanat minier.
- **Tableau 118: Récapitulatif des GICAMINES de la région Sud**

Zones minières	Organisation et Structuration	2008	2009	Total	Nombre d'artisans miniers/ Site	Observations
Bipindi/ Lolodorf/ Akom II,	GICAMINES	08	08	16	800	Compte bancaire à CA-SCB
	Unions	03		03		
Mintom/ Sangmélina/ Ebolowa, Région du Sud	GICAMINES		10	10	500	Compte bancaire à CA-SCB Ebolowa
	Unions		03	03		
	Fédérations		01	01		

- ❖ **Actions d'organisation et de structuration** des artisans miniers en GICAMINES, Unions des GICAMINES et Fédération des GICAMINES. La Fédération est territorialement compétente sur un arrondissement et il est ouvert à son profit un compte dans une banque de 1^{er} ordre le plus proche du lieu des activités. Le tableau ci-dessous décline les GICAMINES créés dans la Région du Sud.
- ❖ **Actions d'appui à la production** avec le don une fois de matériel et équipements de production, l'appui aux techniques de production et de traitement, la formation et le perfectionnement des acteurs.
- ❖ **Mise en œuvre des actions d'accompagnement ;**

- ❖ **Canalisation des produits miniers dans les circuits formels de l'économie.** En 2014, environ 121 millions ont été injectés dans la canalisation de l'or contre environ 95 millions en 2014.

Exploitation minière artisanale peu mécanisée

Dans la Région du Sud, on constate une prolifération des chantiers miniers clandestins. Cette activité est menée en l'absence d'agents de sécurisation de la production. Les volumes d'exploitation minière ne sont pas connus du fait de l'informalité des activités. En principe, selon le Décret N° 2014/2349/PM du 01 août 2014 du Premier Ministre et de l'Arrêté conjoint MINFI/MINMIDT, le partage de production est consacré dans le cadre de la mécanisation de l'artisanat minier. Un prélèvement par le CAPAM de 15% pour le compte de l'Etat et de 15% au titre de la taxe ad valorem de la production totale brute des sociétés engagées dans l'exploitation minière artisanale peu mécanisée est instruit. La répartition des recettes recouvrées au titre du prélèvement pour le compte de l'Etat, prévoit notamment une quote part de 10% pour les projets destinés aux populations riveraines. En absence d'agents de contrôle, la quote part de l'Etat ainsi que la taxe ad valorem ne sont pas récoltées auprès de ces sociétés, lesquelles ne sont généralement pas structurées.

On constate en outre des dégradations de l'environnement, la non restauration des parcelles exploitées, la déforestation et la dégradation des ressources en eau etc. Sur le plan social, on ne peut que constater l'extrême pauvreté des populations riveraines, la consommation abusive d'alcool, l'utilisation régulière des stupéfiants, la prostitution sur les sites ou à proximité ...

Analyse FFOM du sous-secteur minier

La grande force de ce sous-secteur est l'existence prouvée de réserves minérales majeures. La grande faiblesse reste que le niveau d'exploitation actuelle, en dehors des carrières de matériaux, est insignifiante au regard du potentiel.

- ❖ *Exploitation minière artisanale*

L'artisanat minier procède de la lutte contre la pauvreté. Cependant, les constats de faiblesse sont nombreux :

- *L'absence d'exploration préalable ;*
- *L'adaptation des modes d'exploitation à la modicité des moyens disponibles ;*
- *Le traitement peu performant des ressources ;*
- *Le dévoiement de l'activité à travers une mécanisation non maîtrisée et l'intervention d'acteurs illégitimes ;*
- *L'absence généralisée de remise en état des sites ;*
- *plus d'une centaine autorisations d'exploitation artisanale ont été octroyées et font l'objet de spéculation entre propriétaires et opérateurs de mécanisation poussée ;*
- *La présence de chantiers d'exploitation artisanale mécanisée clandestins ;*
- *L'absence de déclarations de production ou leur sous évaluation systématique par les sociétés ;*
- *Toutes les autorisations d'exploitation artisanale présentées par les opérateurs portent le nom des personnes de nationalité camerounaise travaillant en réalité pour des opérateurs appelés « partenaires technico-financiers » qui sont le plus souvent des étrangers (chinois, coréens, français, américains, etc.) ;*
- *La plupart des autorisations d'exploitation artisanale sont délivrées par l'administration régionale à l'intérieur des permis de recherche délivrés par l'administration centrale ;*
- *Les flats exploités sont parsemés de grands trous d'excavation de profondeur variable remplis d'eau et formant des bassins d'eau stagnante présentant des risques ;*
- *lorsque les rejets de graviers aurifères lavés ne contiennent pas d'or, le taux de récupération étant excellent, les opérateurs ont certainement utilisés des produits chimiques de flocculation de l'or avec risques de contaminations des cours d'eau voisins ;*
- *L'absence d'agents de contrôle de la production et le non recouvrement des taxes ;*

- *Certains titulaires des permis de recherche se livrent eux mêmes aux activités d'exploitation artisanale mécanisée.*

❖ *Exploitation minière industrielle*

La principale force est de permettre d'envisager un développement endogène de grande envergure bénéficiant à tout le monde.

Les principales faiblesses sont cependant :

- *Les chevauchements avec les titres délivrés par les autres administrations et spécifiquement la problématique des aires protégées nationales (cas du parc de Campo Ma'an)*
- *L'insuffisance des infrastructures portuaires, routières et ferroviaires ;*
- *Les difficultés d'accès aux équipements de production ;*
- *Le manque de savoir-faire technologique ;*
- *Le manque de partenaires financiers capable de démarrer l'exploitation des mines ;*
- *La chute des cours des matières minérales sur le marché international ;*

On souligne aussi les points suivants :

- *Moyens financiers et matériels limités des administrations ;*
- *Absence de laboratoire d'analyse minière ;*
- *Déficit de ressources humaines qualifiées ;*
- ❖ *Opportunités*
- *La non exploitation des ressources du sous-sol est un manque à gagner à court terme, mais ne constitue pas en elle-même une menace pour le long terme, les réserves restant disponibles indéfiniment tant qu'elles ne sont pas exploitées. C'est au contraire une opportunité pour le Cameroun quelque soit le temps nécessaire pour la mettre en œuvre.*
- *Dès que les cours mondiaux remonteront avec une visibilité suffisamment convaincante sur le moyen terme, on peut s'attendre à une reprise d'intérêt de la part des grandes « majors » mondiales pour les ressources minières camerounaises, ce qui permettra la relance des investissements.*
- ❖ *Menaces*
- *La principale menace serait que les cours mondiaux ne remontent pas rapidement (disons dans les 3 à 5 ans) et qu'aucun investisseur ne s'engage réellement sur des investissements lourds au niveau de l'exploitation, des infrastructures, et de la métallurgie.*
- *Concernant les produits pétroliers, la menace essentielle reste l'épuisement de la ressource, sachant que le niveau des cours détermine la vigueur des travaux de recherche, notamment en direction de potentialités de production en conditions plus difficiles.*
- *Concernant l'exploitation artisanale de l'or, la principale menace est le manque d'organisation et de respect de la législation en vigueur qui engendrent une exploitation anarchique et très majoritairement illégale, avec tout le train de conséquences négatives qui en découle.*
- *Au plan juridique, l'incapacité du Gouvernement à faire aboutir concomitamment (depuis plusieurs années) la révision du code minier, du code forestier, du code agricole, et surtout celle du code foncier, laisse peser un doute au niveau des investisseurs sur la sécurité juridique à moyen et long terme.*

Problématiques principales

Le principal problème est actuellement la faiblesse des cours pétroliers et surtout des cours mondiaux des minerais, et notamment du fer pour ce qui concerne la région du Sud. Tant que les cours ne remonteront pas, les investisseurs resteront frileux.

Soulignons la question des 4 codes en révision et non encore aboutis (Mine, Forêt, Foncier, Agricole), lesquels doivent réguler l'accès à la terre pour tous les acteurs ; or, tant que ce ne sera pas bien clair, le doute continuera à persister dans l'esprit des investisseurs internationaux.

Au niveau artisanal, le principal problème reste le non respect de la réglementation en vigueur, engendrant de nombreux abus et trafics, d'une part, et une confusion persistante entre artisanat

et petite mine, d'autre part, ce qui n'est pas favorable aux investissements et ne permet pas de générer ni des emplois durables et décents, ni des recettes fiscales significatives. Au cœur de la problématique se trouve la question des infrastructures nécessaires au développement de l'activité minière industrielle et de savoir qui de l'Etat ou des investisseurs privés doit prendre en charge le coût des investissements. Même dans une approche de partenariat Public Privé, il est tout de même indispensable pour les deux parties que les perspectives de rentabilisation des investissements soient bonnes, à court ou même à moyen terme (mais pas à long terme, tout le monde aurait déjà fait faillite d'ici là).

11.6. Commerce, Marchés et Echanges

11.6.1. Le Commerce, approche globale et institutionnelle

Le commerce est un outil de croissance et de développement durable. Il joue un rôle moteur dans l'activité économique, la création d'opportunités nouvelles et la réduction de la pauvreté. Au Cameroun, Il constitue un pilier essentiel sur lequel repose la vision de développement l'horizon 2035, et le DSCE de 2009 lui accorde une place importante. Aussi, souligne-il que la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux doit être au service d'une croissance durable et créatrice d'emploi.

Cette politique a pour objectifs de :

- préserver et augmenter les parts de marché du Cameroun ;
- permettre l'accès aux produits de qualité à des prix accessibles ;
- renforcer l'intégration régionale et sous régionale ;
- améliorer le niveau de vie des populations.

Le commerce en milieu urbain est traité également dans la section URBANISATION

Rétrospective historique du secteur commercial

Trois stratégies successives et correspondantes à trois périodes bien déterminées ont marqué la stratégie commerciale du Cameroun : la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations (ISI), la stratégie de promotion des exportations et la libéralisation commerciale.

- *Stratégie d'industrialisation par substitution aux importations (ISI) (1960 - 1970)*

Cette stratégie a été caractérisée par des mesures visant à protéger les entreprises domestiques en vue de diminuer les importations. L'objectif était de stimuler la production locale des produits initialement importés d'ailleurs.

- *Promotion des exportations (1970 - 1990)*

Elle visait à favoriser la promotion et la diversification des exportations. L'objectif était d'augmenter la production des cultures d'exportation, notamment le cacao et l'hévéa pour la région du Sud.

- *Processus de libéralisation commerciale (depuis 1990)*

Confronté au début des années 90 à la grande crise économique et aux défis de transformation locale des productions, le Cameroun abandonne le modèle de développement antérieur en s'engageant dans une politique d'ouverture commerciale et de libéralisation des échanges.

La libéralisation unilatérale s'est faite dans le cadre du programme d'ajustement structurel, et la libéralisation bilatérale dans le cadre de plusieurs accords dont l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE et la libéralisation multilatérale dans le cadre de l'OMC.

Stratégies de développement en cours

Le Cameroun s'inscrit dans la perspective d'être émergent à l'horizon 2035 avec notamment le renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, l'accroissement de la production et des exportations.

- *Au niveau central*

Le Ministère chargé du commerce (MINCOMMERCE) a la charge de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique commerciale. Il travaille en concertation avec les autres ministères, dont ceux de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'économie et des PME.

- *Au niveau régional*

Le Ministre du commerce, par ses représentants régionaux, intervient également dans les échanges interrégionaux et transfrontaliers en faisant le suivi du :

- *respect de la réglementation : contrôle des produits échangés*
 - *contrôle des quotas pour certains produits suivant la réglementation en vigueur*
 - *enregistrement des statistiques sur les échanges transfrontaliers, -*
 - *appui à la création et gestion des marchés transfrontaliers.*
- *Au niveau des communes*

Avec le transfert progressif des compétences aux collectivités décentralisées, les communes deviennent le levier majeur d'impulsion du commerce à la base. Les actions courantes sont inscrites dans le cadre des Plans Communaux de Développement (PCD). Il s'agit par exemple de la mise en place des infrastructures commerciales/marchants, de l'organisation et la gestion des marchés périodiques et permanents.

Acteurs du développement commercial

Outre le MINCOMMERCE, sont actives les institutions suivantes :

- *la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA);*
- *la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts (CAPEF);*
- *le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM) ;*
- *Les Centres de gestion agréés, qui fournissent une assistance aux PME dans la gestion de leur fiscalité et de leur comptabilité, sous la houlette de la CCIMA ;*
- *le Cameroon Business Forum ;*
- *l'Office national du café et du cacao (ONCC);*
- *le Syndicat des industriels du Cameroun ;*
- *le Comité interprofessionnel du café et du cacao ;*
- *la Fédération nationale des petites et moyennes entreprises (PME) ;*
- *le Comité de facilitation des opérations du commerce extérieur (Comité FAL) ;*
- *le Syndicat des commerçants importateurs-exportateurs ;*
- *le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) ;*
- *le Groupement des exportateurs (GEX) ;*
- *le Comité de facilitation du transport maritime international ;*
- *l'Agence des normes et de la qualité (ANOR) ;*
- *l'Agence de promotion des investissements ;*
- *la Commission nationale de la Concurrence (CNC) ;*
- *le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA) ;*
- *les guichets uniques de facilitation des formalités de création des entreprises (GUFCE), dont six sont opérationnels ; et*
- *le Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE).*

Différents accords commerciaux

La loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale et son décret d'application de régissant l'activité commerciale au Cameroun, et la Charte des Investissements constituent les fondements de cette politique qui a pour objectif d'instaurer un régime commercial plus ouvert afin d'accroître l'accès à l'exportation.

- **Accords régionaux :** Le Cameroun est membre de l'OMC, de l'accord de partenariat UE (Accord de Cotonou de 2000) ACP, de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuel (OAPI), de la Banque Africaine d'Export - Import (AFREXIM Bank), de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), de l'Observatoire Economique et Statistique pour l'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT).
- **Accords Sous-Régionaux :** Le Cameroun est partie à l'accord de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Cadre juridique relatif aux échanges Régionaux et transfrontaliers

L'évolution de la politique des échanges Régionaux et transfrontaliers a été marquée par une production de textes législatifs, accords régionaux, bilatéraux et multilatéraux. Principales lois et décrets relatifs aux échanges :

- *Loi n° 89/011 du 28 juillet 1989 portant établissement de l'économie de marché ;*
- *Loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant les activités commerciales.*
- *Décret n° 93/720/PM du 22 novembre 1993 fixant les modalités d'application de la loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun.*

11.6.2. Le secteur commercial dans la Région du Sud

Les activités commerciales sont nombreuses dans la région. On trouve dans chaque village, chaque quartier, chaque ville au moins un marché à fonctionnement périodique, ou quotidien, mais aussi de petits points d'échanges créés spontanément sur les routes, à côté des établissements scolaires, etc. A cela, il faut ajouter des postes ou des marchés dits frontaliers. Ces différents lieux de commercialisation diffèrent les uns des autres par leur situation géographique, leur ancienneté, leur équipement, leur fréquence de tenue, leur pouvoir d'attraction, l'effectif des acteurs qui les animent et la nature des produits commercialisés.

- **Echanges entre la région du sud et les autres régions**

Ces flux commerciaux concernent les produits alimentaires, électroménagers, etc. En ce qui concerne les vivres frais, les acteurs s'approvisionnent partout dans le pays, principalement dans les départements de la Lekié, du Mbam et Kim, du Mbam et Inoubou, du Ndé, du Bamboutos et du Noun.

Les produits de la pêche telle que la carpe séchée proviennent de la région de l'ouest et ceux d'élevage à l'instar des bovins proviennent de la partie septentrionale du pays.

Les produits électroménagers, les voitures, les pneus, les bouteilles de gaz proviennent des régions de Littoral et du centre, principalement de Douala et de Yaoundé.

- **Activités commerciales dans les différents départements du sud**

Mvila

Marchés périodiques : les marchés des villages enclavés sont périodiques. Ils se tiennent soit une fois par semaine pour la plupart, soit pendant la vente de cacao : Mengong (Nkoleteto), Biwong Bane, Nselang, Mvagane, Nkoladom, Melane, Efulan.

Par ailleurs il existe de plus en plus, dans les banlieues et certains quartiers, des points de vente des produits vivriers et de produits de première nécessité répondant aux besoins quotidiens des ménagères.

Marchés urbains modernes : Les marchés urbains de consommation satisfont la demande des zones urbaines. Il s'agit de marchés 'permanents' où d'importants volumes de transactions se produisent quotidiennement. On y rencontre grossistes et détaillants pour toute sorte de produits. Les marchés qui se tiennent de façon permanente sont dans les centres villes de chef-lieu de commune et dans les zones urbaines de la ville d'Ebolowa. Les principaux marchés urbains sont : le marché central d'Ebolowa, le marché du Carrefour samba, le marché de new Bell, le marché du lieu-dit carrefour Ebolowa.

Produits échangés, approvisionnement et commercialisation :

Les denrées alimentaires, à l'exemple des féculents, céréales, légumineuses, légumes, fruits sont les produits commercialisés dans les différents marchés du département. Dans les marchés urbains, sont commercialisés les produits de premières nécessités, vivriers, brassicoles, agro-pastoraux, etc.

On trouve des produits vivriers (plantain, macabo, arachide, manioc et ses dérivés, etc.), des produits agro-pastoraux (poulets, ndo'o, porc, poissons congelés etc.), des produits brassicoles (boissons hygiénique, vin, liqueurs, bière, etc.), les produits forestiers non ligneux, les produits de chasse et du bois d'œuvre) le gaz domestique, les produits manufactures, les matériaux de constructions.

Vallée du Ntem

Du fait des frontières qu'il partage avec le Gabon et la Guinée Equatoriale, le département de la Vallée du Ntem est un haut lieu d'échange de produits avec les pays voisins. En plus des marchés quotidiens ou saisonniers, la Vallée du Ntem compte plusieurs marchés frontaliers où se font les offres et les demandes de divers biens en particulier les vivriers.

Marchés périodiques : En termes de marchés périodiques, on trouve le marché de Mendini, marché Akemissi, marché Mekok Mengona, marché Nnezam, marché Nngolozok, marché Olamze

Marchés urbains : Les marchés urbains sont : le marché central d'Ambam, la gare routière de Kye-ossi, le marché mayo centre, le marché Kyé-ossi, etc.

Le commerce pratiqué dans les zones urbaines se présente sous plusieurs formes : le commerce ambulante, le commerce fait à domicile (commerce est caractérisé par la vente des produits issus de l'agriculture, du petit artisanat et des aliments (beignets), le commerce du marché et le commerce dans des bâtiments constitué par des restaurants, des débits de boisson et des boutiques

Marchés frontaliers :

Marché d'Abang-Minko'o, le marché a lieu tous les samedis cependant le vendredi est jour d'effervescence autour des camions et des grossistes. Outre le marché hebdomadaire, une vingtaine de boutique fonctionnent tous les jours au profit des populations locales et gabonaises qui habitent les villages frontaliers. Les commerçants Gabonais viennent s'y approvisionner en plantain, banane, bâton de manioc, macabo, farine de manioc, produits manufacturés, vêtements, produits artisanaux, etc.

Marché de Meyo Biboulou, crée en décembre 2004, le marché de Meyo Biboulou fait partie des cinq marchés situés le long de la frontière avec la Guinée équatoriale. Il est implanté sur l'arrondissement d'Olamzé. On y trouve des produits vivriers (plantains, manioc, bâtons de manioc, oignons, fruits, agrumes, arachides, etc.), des produits de la chasse, des produits manufacturés (vêtements, appareils, produits pharmaceutiques, produits cosmétiques, vins et produits cosmétiques venant de Guinée et divers autres biens de consommation tels que les vins traditionnels, viande, etc.).

Marché de MenguiKom, situé également dans l'arrondissement d'Olamze. Il est construit en matériaux provisoires par les villageois. Les transactions hebdomadaires (jeudi) concernent les produits vivriers et en particulier le bâton de manioc destinés à l'exportation. Plusieurs autres produits y sont également commercialisés : vivriers, maraîchers, produits de la pêche, produits manufacturés, produits énergétiques (pétrole et l'essence).

Marchés d'Olamze et d'Ebangon, situés tous dans l'arrondissement d'Olamze, ces deux marchés sont distants l'un de l'autre d'environ 16 km. Le marché d'Olamze se tient chaque mercredi et celui d'Ebangon se tient chaque jeudi. Ces deux marchés approvisionnent uniquement la Guinée Equatoriale. Les produits vendus sont des vivriers ou des biens manufacturés.

Marché de Kye-Ossi, situé à 1Km de la frontière avec la Guinée Équatoriale, avec Kyé-Ntem comme province adjacente, côté Guinée. Ce marché est également situé à 3 km du département de la Vallée du Ntem, prêt de la frontière avec le Gabon. C'est un marché journalier avec une grande affluence le lundi, le mercredi et surtout le samedi.

Les principales infrastructures commerciales du département concernent un complexe commercial constitué d'au moins 1460 boutiques, 1 307 comptoirs, 01 hangar, 998 étalages, 01 chambre froide, 03 poissonneries. Complexe financé par le FEICOM et géré en concession par la Commune. On y retrouve également, un 01 abattoir vétuste, localisé à Akonangui et deux parcs à bétails dans l'espace urbain. On note l'existence d'un petit marché périodique construit en matériaux provisoires à Mekomo.

Sur les marchés périodiques et urbains, les produits échangés sont essentiellement des produits agricoles mêmes si certains produits manufacturés y sont également échangés comme les vêtements, les produits électroniques, les cigarettes. Au niveau des marchés frontaliers, les produits sortant sont les vivres frais, les appareils électroménagers, les bouteilles de gaz, le pétrole et les pneus de voiture en destination de la Guinée Equatoriale et du Gabon. Les poulets congelés, les boissons alcoolisées, whisky, liqueurs, le Gasoil et l'essence sont les produits importés majoritairement recensés.

- **Tableau 119: Postes transfrontaliers et points de passage des marchandises**

Poste transfrontalier	Nom	Type	Nature	poste douanier?	Distance du poste douanier l (km)
<i>Abang Minko'o</i>	Eking	Formel	Route avec marché	Oui	1
<i>Ebengon</i>	Ebengon	Informel	Piste	Non	12
<i>Kye-Ossi</i>	Essaben	Formel	Route avec marché	Oui	3
<i>Kye-Ossi</i>	La Chaîne	Formel	Route avec marché	Oui	0
<i>Kye-Ossi</i>	Le Port	Informel	Fleuve	Non	0
<i>Kye-Ossi</i>	Port Terre (Brousse)	Informel	Piste	Non	0
<i>Kye-Ossi</i>	Port Mission	Informel	Piste	Non	1
<i>Messi Messi</i>	Ntem	Informel	Fleuve	Non	35
<i>Menguikon</i>	Entrée Principale	Informel	Piste avec marché	Non	35
<i>Menguikon</i>	Entrée Bidja Bidjan (par Menguikom)	Informel	Piste avec traversée d'une rivière	Non	33
<i>Menguikon</i>	Entrée Bidja Bidjan (par Bivae)	Informel	Piste avec marché	Non	31
<i>Menguikon</i>	Entrée Adom-Essasom		Piste avec marché	Non	33
<i>Menguikon</i>	Entrée Aka-Oyeck	Informel	Piste avec marché	Non	33
<i>Menguikon</i>	Marché Mboppi	Informel	Ruisseau avec marché	Non	33

- **Tableau 120: Principaux produits échangés aux postes frontaliers**

Poste transfrontalier	Marché transfrontalier	Jour de marché	Principaux produits échangés
<i>Aboulou</i>	Non		Produits viviers
<i>Lélé</i>	Non		Bois (en transit), Produits viviers, produits manufacturés
<i>Campo Beach</i>	Non		Produits viviers, appareils électroménagers, produits manufacturés, friperie, bouteilles de gaz de pétrole liquéfié, pneus de voitures
<i>Abang Minko'o</i>	Oui	Vendredi, Samedi	Produits viviers, appareils électroménagers, produits manufacturés, friperie, bouteilles de gaz de pétrole liquéfié
<i>Ebengon</i>	Oui	Tous les jours	Produits viviers
<i>Kye-Ossi</i>	Oui	Lundi, Mercredi	Produits viviers, appareils électroménagers, produits manufacturés, friperie, bouteilles de gaz de pétrole liquéfié, pneus de voitures, voiture d'occasion, carburant
<i>Messi Messi</i>	Non		Produits viviers, produits manufacturés
<i>Menguikon</i>	Oui	Mardi, Mercredi	Produits viviers, appareils électroménagers, produits manufacturés, friperie, bouteilles de gaz de pétrole liquéfié, pneus de voitures

Océan

Marchés périodiques : Nlonga, Loundji, Dikobe Lokoundje, Bea, Boa manga (débarcadère), ngoye, Lolodorf, Bipindi ;

Marchés urbains : central de Kribi, de Nkolbikeng, de Dombi, d'Elog Bilindi, de Nlongo, Lolodorf, Bipindi, Campo et Akom II ;

Marché frontalier : le marché frontalier de Campo Beach est constitué d'un entrepôt qui sert de stockage pour le contrôle des autorités douanières et une petite plage. C'est un lieu d'importation de vins, sardine, noix de coco en provenance de Guinée équatoriale. Le Cameroun exporte vers la Guinée des produits manufacturés, matériaux de construction et une faible quantité de produits vivriers (haricot sec, couscous, et arachide). En raison de la porosité des frontières et de l'inefficacité des contrôles douaniers, l'activité commerciale transfrontalière a facilité la mise en place de nombreux réseaux de contrebande.

Dans les différents marchés périodiques et urbains de l'Océan, toutes les catégories de denrées alimentaires à l'exemple des féculents, céréales, légumineuses, légumes, fruits sont commercialisées. Dans les marchés locaux, la priorité est aux féculents, légumes et légumineuses. Les principaux produits échangés au niveau du poste frontalier sont : vivriers, appareils électroménagers, produits manufacturés, friperie, bouteilles de gaz de pétrole liquéfié, pneus de voitures.

Dja et Lobo

Marchés périodiques : Bengbis, Zoétéélé, Meyomessala ;

Marchés urbains, centres villes de Djoum, Bengbis, Zoétéélé, Meyomessala.

Points de passage transfrontaliers : la place commerciale d'ABOULOU constitue un pôle d'échange entre les commerçants Camerounais et les consommateurs Gabonais.

Pendant la saison cacaoyère, les commerçants viennent des grandes villes. Des commerçants ambulants circulent avec des vélos chargés de marchandises diverses. Des acheteurs de produits forestiers non ligneux vont aussi s'approvisionner dans les villages. Les acheteurs de cacao mènent une activité intense entre les mois de juin et novembre de chaque année.

Deux autres points de passage ont été relevés à Lélé Alati (route) et Lélé Ayina (fleuve) sur la frontière. Ce sont des points de passage informel sans poste douanier. Les principaux produits échangés y sont les vivriers, bois (en transit), produits manufacturés, poissons maquereau, riz, huiles végétales, ciment, etc.

Sur les marchés, les principales ventes concernent les produits vivriers (plantain, macabo, manioc et ses dérivés, arachide, etc.), les produits agro-pastoraux (poulets, ndo'o, porc, poissons congelés etc.), les produits brassicoles (boissons hygiénique, vin, liqueurs, bière, etc.), les produits forestiers non ligneux, les produits de chasse et le bois d'œuvre, le gaz domestique, les produits manufacturés, les matériaux de construction.

Les projets et initiatives pour améliorer le commerce sont notamment :

- ❖ *La construction d'un marché périodique à NKOLETETO ;*
- ❖ *L'appui à la fête du manioc à Ngoulemakong et la fête du plantain à Mvangan*
- ❖ *L'identification d'un site de marché transfrontalier à Mvangan ;*
- ❖ *La construction du marché périodique de Mvangan ;*
- ❖ *L'organisation de la foire transfrontalière de la CEMAC à Kyé-Ossi,*
- ❖ *La construction du marché et d'un hangar supplémentaire à Kyé Ossi,*
- ❖ *La construction du marché de Ma'an,*
- ❖ *La construction d'un marché périodique à AKOM BIKOE,*
- ❖ *Le marché de PWAG (Evouzak en cours de construction),*
- ❖ *La construction du marché frontalier d'Aboulou,*
- ❖ *La construction d'un hangar de marché à Mekotto,*
- ❖ *La construction d'une gare routière avec aire de repos et boutiques dans l'espace urbain de Mintom...*

- **Tableau 121: Récapitulatif des acteurs du commerce de la région Sud**

Secteur	Acteurs	Rôle
Privé	Agriculteur / Eleveur	Produire les biens agricoles objet des échanges ;
	ONCC	Suivre la commercialisation du cacao ;
	CNCC	Faciliter l'importation et l'exportation des biens et marchandises ;
	CICC	Suivre et réguler les activités des filières café et cacao ;
	Commerçant/ Négociant	Acheter les produits chez le producteur/fournisseur pour les revendre à d'autres commerçants ou au consommateur final ;
	Transporteur	Transporter les produits d'un point à un autre dans le circuit de commercialisation ;
	Rabatteur/Pisteur	Servir d'interface entre le commerçant et le producteur ;
	Passeur	Faire passer la marchandise d'un pays à un autre au niveau de la frontière, en évitant la douane ;
	ONG	Soutenir les producteurs ;
	Convoyeur/Guide/ Interprète	Accompagner les commerçants peu expérimentés en territoires voisins ;
	syndicat des commerçants	Assurer l'information des membres et la défense de leurs intérêts ;
Public	Délégation Régionale du commerce	Promouvoir l'activité commerciale, lutter contre la vie chère ;
	MIRAP	Lutter contre la surchauffe des prix des produits de grande consommation ;
	Municipalités	Organiser des évènements à caractère commercial, entretenir et organiser les marchés, veiller à ce que tout le monde s'acquitte de ses droits de marché ; organiser l'attribution des espaces de vente ; veiller à la propreté.
	PNDP	Financer la construction des marchés et autres infrastructures ;
	MINADER	Encadrer les producteurs agro-pastoraux ;
	MINEPIA	Encadrer les producteurs et contrôler les transactions alimentaires ;
	Policier / gendarme	Assurer le contrôle et la sécurité dans le circuit de distribution ;
	Diplomate /consulat	Délivrer les titres et autres autorisations de séjour en hors du territoire national ;
	Douanier	Veiller au respect de la réglementation en matière de douane, notamment le paiement des droits s'il y a lieu ;
	Agent phytosanitaire	Veiller au respect des normes sanitaires sur les produits échangés.

Profil des acteurs rencontrés du commerce frontalier :

- **Commerçants**, des marchés frontaliers, sont généralement les Bamouns, Bamiléké, Haoussa et Foulani. Les deux dernières ethnies s'investissent dans le commerce d'oignons, d'ail et d'animaux sur pieds (bovins).
- **Acheteurs**, de deux catégories : les acheteurs des produits manufacturés, marmites, vêtements sont constitués par des camerounais, des gabonais et des équato-guinéens et les acheteurs des produits vivriers qui diffèrent selon le lieu de marché. A Menguikom et Ebengom, les acheteurs et revendeurs équato-guinéens viennent rencontrer les producteurs sur les marchés pour passer les commandes de produits et les Bayam sellams camerounaises qui achètent pour revendre aux équato-guinéennes. A Kyé-Ossi et Abang Minko'o, les relayeurs et collecteurs camerounais achètent parfois chez les vendeuses pour compléter les commandes et livrer aux gabonais, revendeuses camerounaises, semi-grossistes et grossistes gabonais.

- **Producteurs**, essentiellement de la vallée du Ntem. Ils exercent comme producteurs individuels ou regroupés en organisations des producteurs (OP) à l'instar de Coopérative denrées tropicales (élevage, commercialisation des poulets de chairs)
- **Consommateurs locaux**, constitués de petits groupes qui se ravitaillent dans ces différents marchés et d'acheteurs étrangers ;
- **Transporteurs**, ce sont des riverains aux différents marchés qui portent les ballots de bâton de manioc dans des brouettes, des hottes sur les têtes en direction des villages équato-guinéens ou gabonais.

- *Flux migratoires*

L'espace que forment le Sud-Cameroun, le Nord-Gabon et la partie continentale de la Guinée Équatoriale se partage une même ethnie, les fang. Les échanges sont donc facilités par la proximité ethnique, linguistique et culturelle des populations situées de part et d'autre des frontières. Ces populations traversent tous les jours sans trop de formalités officielles, les frontières qui séparent le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans le cadre de leurs déplacements naturels (travaux champêtres, visites familiales ou achats). Par ailleurs, une sorte de coopération décentralisée entre ces populations existe et se traduit :

- *Sur le plan politique, par le fait que les autorités locales de chaque localité invitent souvent leurs homologues vivant de l'autre côté des frontières pour prendre part aux célébrations des fêtes nationales ;*
- *Sur le plan socioéconomique, les camerounais traversent au Gabon pour les travaux champêtres et de construction. Dans le domaine de la santé par exemple, les populations de la partie camerounaise, notamment celles de Meyo-Kyé et d'Ambam, se soignent en Guinée-Equatoriale, dans le centre hospitalier d'Ebebiyin.*
- *Sur le plan sportif, c'est surtout pendant les vacances que des jeunes situés de part et d'autre des frontières organisent des tournois de football et invitent leurs frères à venir y participer.*
- *Circuits et produits d'échanges transfrontaliers*

Les circuits d'échanges à la frontière dans la région du Sud sont : Aboulou et Lélé dans le Dja et Lobo, Campo Beach dans l'Océan, Kyé-ossi, Abang Minko'o, Ebengou, Messi Messi, Menguikon dans le département de la Vallée du Ntem.

Dans les différentes frontières de la région du Sud, les produits sortant sont les vivres frais, des appareils électroménagers, les bouteilles de gaz, le pétrole et les pneus de voiture en destination de la Guinée Equatoriale et du Congo ; vers le Gabon on exporte beaucoup plus les vivres frais.

En importation, on recense majoritairement les poulets congelés, les boissons alcoolisées, whisky, liqueurs, le Gasoil et l'essence.

Au-delà des échanges transfrontaliers par voie terrestre, il faut prendre en compte les échanges par voie maritime à partir du vieux port de Kribi (très faibles), du terminal pétrolier de Kribi (totalité de la production tchadienne et bientôt nigérienne), de Campo (marginale). En réalité, tout va changer avec l'ouverture prochaine du port en eaux profondes de Kribi qui va faire exploser de manière exponentielle les volumes exportés et importés via la région Sud.

Synthèse FFOM du sous-secteur commerce

Départements concernés	Forces	faiblesses	Opportunités	menaces
Région Sud / Mvila Vallée du Ntem Océan Dja et Lobo	Proximité avec la capitale politique, population dense, vaste étendue de terres cultivables. Possibilité d'écouler les produits rapidement Possibilité de nouer des contacts avec des acheteurs Possibilité d'écouler des quantités importantes de produits chaque semaine Proximité du marché frontalier Disponibilité des marchés construits Assainissement de l'espace économique, ravitaillement en produits, ravitaillement du consommateur, construction des marchés, réinstauration d'une concurrence loyale dans les marchés, Encadrement, formation des OP, GIC, commerçants.	Faible démographie et populations peu dynamiques L'insécurité dans certains points de passage (cas de Messi-Messi, de Kyé-Ossi (port), d'Ebengon, de Menguikom) ; Les difficultés de transport ; Le mauvais état du réseau des routes rurales desservant les localités transfrontalières pour les producteurs et les commerçants Moyens d'investissement insuffisant, Faible pouvoir d'achat des populations Enclavement, mauvais état des routes, mauvaise mentalité des commerçants Manque de dynamisme des populations Mauvaise application des dispositions du Traité de la CEMAC sur la circulation des biens et des personnes au niveau des frontières du Gabon et de la Guinée Equatoriale	Investissements dans l'agroalimentaire, le gaz, les pâtisseries. Présence de plusieurs postes et marchés transfrontaliers La zone de chalandise s'accroît avec la construction de nouveaux lotissements Port en eau profonde de kribi, la frontière avec la Guinée Equatoriale à Campo Nouvel axe bitumé entre Sangmélima et Ouessou, la promotion du label cacao-café à l'export dans le département de Dja et Lobo	Faible démographie Mauvais état des routes, faible pouvoir d'achat, mauvaise ou exécution incomplète des projets Transport reste difficile

Problématiques principales

Le commerce reste globalement peu développé dans la région du Sud, malgré de multiples petits marchés d'intérêt local, le plus souvent en matériaux précaires et mal desservis au niveau routier.

La question majeure pour les marchés transfrontaliers reste cependant le problème de l'application des textes de la CEMAC concernant la circulation des biens et des personnes. Ces textes sont assez correctement appliqués avec le Congo mais pas avec la Guinée Equatoriale et le Gabon qui continuent à imposer des contraintes théoriquement non appropriées. La multiplication des marchés transfrontaliers en dur irait dans le sens de l'amélioration de la situation, tout comme la nécessité de disposer d'accès routiers bitumés pour chacun des marchés transfrontaliers envisagés.

Dans la plupart des centres urbains, les marchés aménagés sont insuffisants ou inexistant, notamment dans les banlieues, face à la croissance des besoins.

11.7. Petites et Moyennes Entreprises (PME), Artisanat et Services

11.7.1. Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Au Cameroun, les PME sont régies par un ensemble de textes et règlements au nombre desquels on peut citer : la charte des investissements, la loi portant promotion des PME ; le décret portant création de l'Agence de Promotion des Investissements (API), comme organisme d'exécution de la politique gouvernementale en matière de promotion des investissements.

- **Catégories de PME**

Selon la loi Camerounaise sur les PME, on distingue 3 catégories de PME

- *La très petite entreprise, en abrégé TPE, est une entreprise qui emploie au plus cinq (05) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excède pas Quinze (15) Millions de Francs CFA.*
- *la petite entreprise, en abrégé PE, est une entreprise qui emploie entre six (06) et vingt (20) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à quinze (15) Millions de francs CFA et n'excède pas cent (100) Millions de Francs CFA.*
- *La moyenne entreprise, en abrégé ME, est une entreprise qui emploie entre Vingt et Un (21) et Cent (100) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à cent (10) Millions de francs CFA et n'excède pas un (01) Milliard de Francs CFA.*

- **Initiatives/Programmes de promotion des PME**

On distingue plusieurs programmes/projets de promotion des PME à l'échelle nationale. Entre autres programmes, on a :

- *le **Programme I**, qui vise : L'amélioration de la compétitivité des PME ; Le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire des PME ; L'accompagnement des PME Camerounaises à la sous-traitance ; La réhabilitation du tissu d'entreprises existantes ;*
- *le **programme II**, vise à promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun.*
- ***L'Agence de Promotion des PME (APME)**, Créée par décret n° 2013/092 du 03 avril 2013. Ses missions sont nombreuses (Assistance et encadrement des PME, facilitation des formalités de création d'entreprise, assistance et conseil aux porteurs d'idées et projets, renforcement des compétences, mise en place d'une banque des données et de projet, promotion de l'innovation technologique, mise en place d'un observatoire des PME, incubation de Start-up, compagnonnage (partenariat avec les grandes entreprises), etc.*
- ***La banque Camerounaise des PME (BC - PME)** a été constituée en juin 2011 avec un capital de 10 000 000 000 F CFA (dix milliards de francs CFA) et son siège social se trouve à Yaoundé. Elle est spécialisée dans le financement des petites et moyennes entreprises.*
- ***La Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP)** Elle a vu le jour suite au décret N°002/PM du 15 Février 2012. C'est un centre de ressources qui permet le recensement des entreprises et leur évaluation en se basant sur leurs capacités techniques.*
- ***Crédit-bail** : voir le jour par la loi n°2010/020 portant organisation du crédit-bail au Cameroun. Cet outil met en avant les investissements productifs*

- **Artisanat**

L'artisanat est aux termes de la loi 2007/004 du 13 juillet 2007, constitué de l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de services essentiellement manuels et exercés à titre principal.

- *L'artisanat d'art : Se caractérise par la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une valeur esthétique et culturelle,*
- *L'artisanat de production : Concerne la fabrication des biens d'usage courant, mais sans recours à la standardisation industrielle,*

- *L'artisanat de service : Concerne la distribution à une petite échelle, de soins de nécessité courante, ainsi que la fourniture de petits services nécessaires à la vie quotidienne.*

- **Initiatives/Programmes de promotion de l'artisanat**

La promotion de l'artisanat au niveau des départements concerne l'appui à l'organisation du secteur, le renforcement des capacités des artisans, l'intégration de l'entreprise artisanale dans son environnement, l'amélioration du système de commercialisation.

- *Construction des villages artisanaux dont celui d'Ebolawa et quatre autres ;*
- *Création d'une Galerie Virtuelle (exposition et commerce électroniques des produits de l'artisanat) ;*
- *Conseil National de l'Artisanat ; chargé d'organiser les fora entre les secteurs publics et privés pour le développement des activités de l'artisanat.*
- *Enregistrement des Artisans : permet à l'Etat de disposer d'une lisibilité et d'une traçabilité du potentiel artisanal national.*

Les artisans sont regroupés en associations professionnelles, dont les principales sont :

- *La Confédération Nationale des Artisans du Cameroun (CONAC),*
- *Le Corps National Des Artisans (BPAS : Bureau des Artisans du Sud),*
- *La chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'Artisanat avec un service chargé de la promotion, de l'encadrement et de la défense des intérêts de l'artisanat,*

Le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM). Ce programme s'occupe particulièrement de la promotion et de l'encadrement des artisans miniers. D'autres organisations et ONG internationales viennent en appui aux artisans et à leurs associations (AFVP, SNV, etc.

11.7.2. Cartographie des PME dans la Région du Sud

- **Vallée du Ntem**

- ❖ *Type de PME, 141 Petites Moyennes Entreprises, dont : 118 Très Petites Entreprises (TPE), 19 Petites Entreprises (PE) et 04 Moyennes Entreprises (ME). On compte 64 agences, représentations et succursales. La répartition des PME indique 11 PME relevant du secteur primaire, 23 PME relevant du secteur secondaire et 107 PME relevant du secteur tertiaire. Le commerce général, hébergement, transformation du bois, prestations des services sont les principales activités ;*
- ❖ *Activité artisanale, la vannerie, l'extraction minière, Maroquinerie, Bureautique, Peinture, Transformation du bois...*
- ❖ *Organisations économiques et sociales, Le fichier des OSE compte 48 membres répartis en associations en réseau d'associations et en coopératives. Les principales branches d'activités sont : production, transformation, conservation conditionnement et organisation et structuration des organisations paysannes de base. Les objectifs poursuivis sont multiples : promouvoir les produits des différentes filières, relayer les informations confédérales auprès des membres, défendre les intérêts des membres, constitution des cellules de réflexion et de concertation entre membre...*
- ❖ *Migration des unités de production du secteur informel pour le secteur formel*

localité	Unité de production informelle					Taux de migration au secteur formel				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Vallée du Ntem	204	237	283	291	309	112	169	203	217	243

Les principaux acteurs impliqués dans ce sous-secteur dans la vallée du Ntem sont constitués des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), CAPEF, CCIMA, MINPMEESA, MINCOMMERCE, Entreprises Salon départemental de l'artisanat et Foire transfrontalière de l'Afrique centrale

- **Dja et Lobo**

- ❖ *Type de PME, 701 membres, de filières différentes : prestataire de services, ventes de boissons alcoolisées, taxi de brousse, couture, menuiserie, coiffure, bayam sellam, transporteurs, imagerie, garagiste, alimentation, restauration, hôtellerie, bijouterie, commerce général, parfumerie, quincaillerie, etc.*
- ❖ *Activité artisanale, le fichier compte 1482 membres dans les filières suivantes : transformatrice fruit en jus, vannier, éleveur, fabricant d'objet, sculpteur, pharmacopée, tradi-praticienne, embaumeur, transformateur soja, sculpteur, décoratrice, photographe, couturier, restauratrice, couturier, restauratrice, menuisier métallique, producteur produit laitier, fondeur d'aluminium, couturière, teinturière/tisserand, agriculture, pisciculture, menuisier/tapissier, couturier/brodeur, menuisier, vannier etc.*
- ❖ *Organisations économiques et sociales, le fichier compte 116 membres répartis en associations, en réseau d'associations et en coopératives. Elles œuvrent dans la production et transformation du manioc, banane plantain, l'élevage, le jardinage, la décoration, l'extension d'étangs piscicoles, l'amélioration de la production artisanale de savon de toilette, l'élevage semi-intensif du poulet de chair et des porcs, l'apiculture, la production d'huile de palme, etc.*
- ❖ *Migration des unités de production du secteur informel pour le secteur formel, le fichier des OSE du Dja et Lobo compte 116 membres répartis en associations en réseau d'associations et en coopératives. Elles œuvrent dans la production et transformation du manioc, banane plantain, l'élevage. Le jardinage, la décoration, l'extension d'étangs piscicoles pour l'approvisionnement des marchés en poissons d'eau douce, l'amélioration de la production artisanale de savon de toilette, l'élevage semi-intensif du poulet de chair et des porcs, l'apiculture, la production d'huile de palme...*

Citons quelques PME rencontrés dans le département : ROCK FARM, Unités de transformation de manioc, Usine de transformation de jus d'ananas....

Une des principales contraintes au développement des PME dans le Dja et Lobo est l'absence de structure financière en mesure de leur proposer des outils de financement appropriés.

- **Mvila**

- ❖ *Type de PME, sont répertoriées 24 Petites Entreprises (PE), 0 Moyennes Entreprises (ME), 70 Très Petites entreprises (TPE), appartenant majoritairement à des élites hommes d'affaires et entreprises individuelles.*
- ❖ *Activité artisanale, valorisation des produits locaux : Vannerie ; Tisserie ; Sculpture ; Couture ; Coiffure ; Agriculture ; l'apiculture ; la peinture-sérigraphie ; transformation agroalimentaire, tricotage, broderie ; menuiserie, poterie ; teinture ; hydraulique villageoise.*
- ❖ *Organisations économiques et sociales, forte prédominance des GICS, Unions et fédérations des GICS faisant dans la transformation agricole mais faible structuration et faible financement. Les OES ont désormais tendance à muter en coopérative avec la nouvelle loi OHADA.*

Relevons que ce secteur des PME présente de nombreux problèmes dans le département de la Mvila, notamment une main d'œuvre instable, des ressources humaines non qualifiées, une mauvaise capacité managériale des promoteurs, une instabilité des cadres des entreprises agricoles, une faible représentativité des promotrices (de l'ordre de 32%).

- **Océan**

- ❖ *Type de PME, 80 PE, 71 TPE et 15 ME de filières différentes : papeterie, prestataire de services, les ventes de boissons alcoolisées, taxi de brousse, couture, menuiserie, la coiffure, le bayam sellam, les transporteurs, imagerie, boulangerie, quincaillerie, parfumerie, alimentation, etc.*
- ❖ *Activité artisanale, fichier constitué de 703 membres de filières différentes : moto taximan, tisserand, forgeron, vannerie, extraction minière, maroquinerie, bureautique, peinture, transformation du bois, call boxeur, sculpteur, transformateur de manioc, producteur artistique, dessinateur, producteur de savon, décorateur, bijoutier, etc.*

- ❖ *Organisations économiques et sociales, le fichier est réparti en associations, en réseau d'associations et en coopératives avec prédominance des GICS, Unions et fédérations des GICS faisant dans la transformation agricole. Les activités des OES sont multiples : mettre en valeur des produits des différentes filières, relayer les informations confédérales auprès des membres, protéger les intérêts des membres, animer les plates formes de dialogue entre les membres.*

Quelques effets de la promotion de l'artisanat : le débarcadère de Mboa-manga, une boutique de sculpture, un hangar en cours de construction sur la plage de la Lobé. On note l'absence de marché artisanal. Le faible impact des PME et de l'artisanat sur l'économie locale est dû à la prééminence et la clandestinité du secteur. L'impact sur le recrutement de la main d'œuvre est faible. Les PME et les artisans locaux dans le cadre des projets structurants font recettes grâce au tourisme, à la restauration, aux loisirs, à l'agro-alimentaire, etc.

Analyse FFOM du sous-secteur des PME et de l'artisanat

<i>Forces</i>	<i>faiblesses</i>	<i>Opportunités</i>	<i>menaces</i>
<i>Promotion de l'auto emploi et des emplois salariés, Jeunesse dynamique, Stabilité politique Forte des élites ; Visualisation des villes, Eldorado des élites, Hospitalité des populations ; Existence des structures d'encadrement,</i>	Mauvaise structuration de la plupart des PME ; Fonctionnement dans l'informel, Faiblesses des organisations professionnelles, Matériels et équipements de production peu performants ou obsolètes, Main d'œuvre non qualifiée, Projets non bancables, Financement insuffisant, Faiblesse des innovations ; Favoritisme des natifs, Faible tendance à la créativité, Insuffisance des structures d'accompagnement, Inorganisation et mauvaise coordination des PME ; Absence de cadres de concertation, Déficit d'information, Insuffisance des moyens de transport, Peu de PME dans la production et la transformation.	Proximité avec les pays voisins (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale) Disponibilité des matières premières, Disponibilité de la main d'œuvre, Agrandissement de la ville de Kribi et des autres villes ; Développement des projets structurants	Les PME ne veulent pas se conformer à loi, Mauvaises structurations, Coûts très élevés de l'énergie, du transport et des matières premières, Concurrence déloyale de produits de contre bande, Saturation de certains secteurs d'activité, Pression fiscale, Harcèlement administratif.

Problématiques principales

La principale contrainte concernant les PME (quel qu'en soit le type) est certainement l'individualisme, se traduisant par un manque d'organisation des sous-secteurs et des filières, et par l'incapacité à sortir de l'informel pour la plupart des acteurs. Il s'agit parallèlement du problème de la non application des réglementations sociales, environnementales, fiscales, etc. à l'égard de la plupart des petits et très petits acteurs qui continuent à fonctionner en marge de la loi, en se débrouillant, comme on dit, mais également toujours sous de multiples pressions. Ensuite, on retrouve les principales contraintes déjà citées par ailleurs liées aux infrastructures, aux compétences, à l'énergie, etc.

11.8. TOURISME

11.8.1. Stratégie nationale de développement du tourisme

En Afrique Centrale, le Cameroun a été l'un des premiers pays à s'engager dans une politique de développement du secteur tourisme, avec la promulgation en 1974 des décrets de création des parcs nationaux. Entre 1992 et 1996 il réorganise le Ministère du Tourisme et adopte la loi sur l'activité touristique en 1998. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), 573 000 touristes internationaux sont entrés au Cameroun en 2010 et les recettes du tourisme ont quasiment doublé entre 2010 et 2011 (elles sont passées de 159 millions d'euros à 409 millions d'euros), avec un léger recul en 2012 (349 millions d'euros).

Le sous-secteur tourisme et loisir joue un rôle important dans la vision prospective de développement du Cameroun à l'horizon 2035 avec un programme de développement et de promotion du sous-secteur pour la décennie 2010-2020. Il prévoit une amélioration de la qualité de l'offre touristique, la promotion du tourisme intérieur et la promotion du tourisme à l'extérieur.

Sur cette base, une politique de développement a été élaborée, assortie de quatre axes stratégiques : renforcement des capacités d'offres touristiques et des Loisirs, promotion du Tourisme et des Loisirs, renforcement du cadre institutionnel de développement du Tourisme et des Loisirs, développement de la gestion et de la gouvernance.

11.8.2. Initiatives, Programmes/ Projets en cours au Sud

Dans le cadre de ses activités, la Délégation Régionale du Tourisme et des Loisirs du Sud coordonne et assure le suivi de l'exécution de divers projets financés soit par le Ministère du Tourisme et des Loisirs, soit par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

- **Océan, on relève plusieurs projets touristiques :**
 - de pose des gabions sur les plages des chutes de la Lobé (MINTOUL et gestion DRTLS) ;
 - de construction des latrines sur les chutes de la Lobé ;
 - d'aménagement des parkings sur les Chutes de la Lobé ;
 - de construction de deux hangars sur les plages de Londji afin de faciliter le travail des braiseuses de poisson, activité exécuté dans le cadre du projet COAST ;
 - de construction d'un Hangar et d'aménagement de parkings sur les plages de Grand Batanga, financé dans le cadre du projet COAST ;
 - de réhabilitation de l'hôtel de l'Océan Centre d'Accueil de Kribi ;
 - d'aménagement et d'électrification de la plage de Ngoyé à des fins touristiques, financé par la Banque Mondiale via le Projet de Compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) ;
 - d'aménagement écotouristique du parc national de campo ma'an, financé par le PCFC ;
 - tourisme côtier durable ou projet COAST...

- **MVILA, très peu de projets dans ce département :**
 - de construction de la Délégation Régionale du Tourisme et des Loisirs du Sud à Ebolowa ;
 - de construction de l'hôtel du Comice à Ebolowa ;
 - d'aménagement d'un Parc de Loisirs à Ebolowa derrière l'hôtel du Comice ;
 - d'aménagement d'un espace de loisirs sur le Lac Municipal d'Ebolowa...

- **Dja et Lobo, très peu de projets dans ce département. On note néanmoins, les projets de construction d'un Centre Touristique Intégré à Meyomessala et de construction d'un village de vacances à Sangmélima.**

Flux touristiques dans la région du Sud

Les statistiques rapportées ne concernent que les départements de la Vallée du Ntem et de l'Océan, car les départements de la Mvila et du Dja et Lobo ne possèdent pas encore de délégation département du tourisme et loisir.

- **Océan :**

- **Tableau 122: Récapitulatif mensuel des flux de touristes de l'Océan en 2014**

Mois	Arrivées			Nuitées		
	Cameroun	Autres africains	Non africains	Cameroun	Autres africains	Non africains
Janvier	2244	79	616	3971	246	1154
Février	2774	53	832	3893	74	1109
Mars	3118	88	890	4638	250	1142
Avril	3255	82	850	4384	202	1406
Mai	2266	79	696	3860	91	1411
Juin	1981	71	615	3689	90	1501
Juillet	2611	48	745	4951	109	1708
Aout	2510	40	568	4884	99	1778
Septembre	2007	35	386	3802	92	1712
Octobre	2093	42	526	3275	106	1582
Novembre	2532	51	748	3198	187	1617
Décembre	3010	163	783	4216	223	1890
Total	30401	831	8264	48351	1769	18010

Source : DR MINTOUL, Sud

- **Vallée du Ntem :**

- **Tableau 123: Récapitulatif des touristes enregistrés dans la Vallée du Ntem en 2014**

Type de touristes	Arrivées	Nuitées
Touristes internationaux	6703	8 155
Touristes nationaux	13 549	16 625
Totaux	20 252	24 780

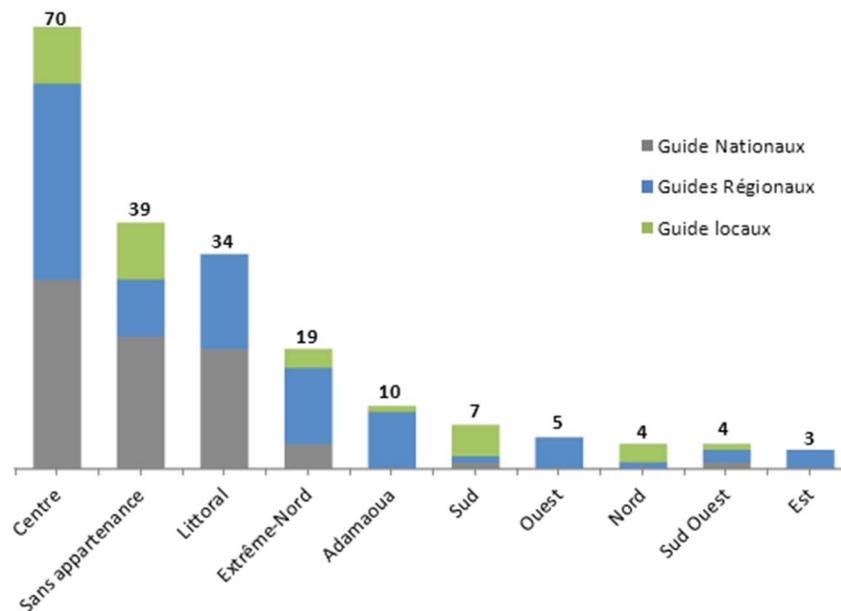
Source : DR MINTOUL, Sud

Acteurs du sous-secteur tourisme et loisir

- **Société civile, ce sont des acteurs qui ne sont pas forcément installés dans la Région. On peut citer :**

- Le Syndicat National des Agences de Voyages et du Tourisme du Cameroun (SNAVTC) ;
- Le Syndicat Patronal des Industries de l'Hôtellerie et du Tourisme (SPIHT) ;
- Le Syndicat Patronal des Restaurateurs du Cameroun (SPRC) ;
- Le Syndicat Patronal des Établissements de Loisirs (SPEL) ;
- L'Association des Guides de Tourisme Camerounais (AGTC) ;
- Les Guides Associés du Cameroun (GUASC) ;
- L'Association des Professionnels du Tourisme du Cameroun (APTC) ;
- La Chaîne des Restaurateurs pour le Patrimoine de la Cuisine Camerounaise (CRESPAC) ;
- L'Association de la Presse Pour un Tourisme Responsable (APTOUTOUR) ;
- Association De Valorisation Du Tourisme (AVATOURL) - NATURE, CULTURE ET BALNEAIRE.

- Agence de tourisme, la Région du Sud ne dispose que d'une seule agence de tourisme (UNI VOYAGE), installée dans la ville de KRIBI. On trouve aussi à Kribi de nombreux particuliers y compris quelques agences de voyages, qui en plus de l'activité de transport des touristes, jouent parfois le rôle de guide.
- Guides, les guides touristiques sont en contact direct avec le touriste pour toute la durée du séjour avec pour rôle d'expliquer et d'interpréter le paysage et les différents sites visités. La région du Sud compte environ 7% de guides agréés au niveau national (voir figure ci-dessous) et dispose d'un fichier de guides et personnels d'accueils formés en secourisme de base et de sauvetage en mer.



• Figure 2- Répartition des guides agréés par catégorie et par région (2010)

Attractions touristiques

Cf. section ressources naturelles ci-haut.

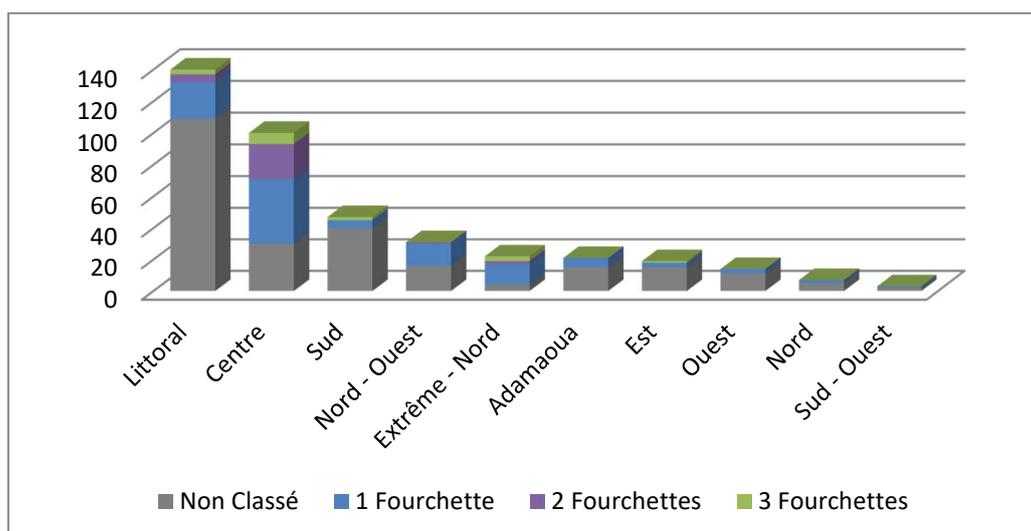
Hôtellerie et Restauration

La Région du Sud dispose de structures d'accueil dans le domaine de l'hébergement, de la restauration, et des loisirs. De façon générale, ces acteurs du tourisme vivent en vase clos et informent très peu leurs clients sur les possibilités d'excursions et/ou font rarement la promotion des sites ou attractions touristiques.

Les hôtels ne veulent pas prendre la responsabilité d'une prestation dont ils ne peuvent garantir la qualité et ne font pas la promotion d'une activité dont ils ne tirent aucun avantage. Bon nombre d'hôtels de la région ne sont pas très bien entretenus, le personnel manque de qualifications et de supervision, et les bâtiments sont vieillissants. Il existe tout de même quelques hôtels de référence tels que Marina hôtel (Kribi), Florence hôtel (Ebolowa), Nkono refuge (Ndonkol - Sangmelima).

Les restaurants autorisés représentent une infime partie de ceux existant dans la Région. Cela est dû à deux facteurs : le métier est très concurrentiel et il reste un bastion de l'économie informelle.

La figure ci-après donne une idée du classement des établissements de restauration de la région Sud par rapport à l'ensemble du pays. L'essentiel des établissements ne sont pas classés.



• **Figure 1 - Répartition des établissements de restauration autorisés par classement et par Région (2015)**

Etablissements touristiques

• **Mvila**

On compte dans la Mvila quarante-sept (47) établissements d'hébergement, dont cinq (05) hôtels une étoile, sept hôtels (07) deux étoiles et un hôtel (01) trois étoiles. On dénombre neuf (09) hôtels autorisés à fonctionner, mais qui ne sont pas classés, un hôtel (01) autorisé à construire, mais non classé. Les vingt-quatre (24) autres établissements d'hébergement ne sont pas autorisés à fonctionner par conséquent pas classés. La capacité globale d'accueil des établissements d'hébergement varie entre six (06) chambres/lits et cinquante un (51) chambres/lits. Seulement sept établissements d'hébergement ont une capacité d'accueil supérieure à vingt (20) chambres/lits. Le reste des établissements relève plutôt des auberges *Voir tableau détaillé en annexe Tome 3.*

Pour ce qui est des établissements de restauration, on en compte une dizaine, dont un (01) seul est autorisé, trois (03) sont déjà fermés et six (06) ne sont pas autorisés. On dénombre quatre établissements de loisirs dont un (01) est autorisé et trois (03) non autorisés. Tous ces établissements de loisirs sont localisés au centre-ville d'Ebolowa et plus précisément dans le quartier Nko'ovos.

• **Océan**

Le département de l'Océan est celui qui dispose du plus grand nombre d'établissements d'hébergement de la Région. On en dénombre quatre-vingt-dix (90) dans la seule ville de Kribi, sept (07) dans la ville de Campo et sept (07) dans la ville de Lolodorf, soit un total de cent quatre (104) établissements d'hébergement pour tout le département de l'Océan. On compte quatre (04) hôtels, une étoile ; neuf (09) hôtels, deux étoiles ; vingt-neuf hôtels, une étoile. La capacité varie entre 03 à 80 chambres et entre 05 à 100 lits. Sur les cent quatre établissements répertoriés, seulement quarante-cinq (45) ont une autorisation de fonctionner.

Pour ce qui est des établissements de restauration, on en compte environ vingt-cinq (25), dont seulement onze (11) possède une autorisation. La capacité de ces restaurants en couverts varie de 20 et 400. On a également dix-sept (17) établissements de loisirs répertoriés, avec une capacité d'accueil variant entre 50 à 300 places.

• **Dja et Lobo**

Le département du Dja et Lobo est le plus pauvre en établissements d'hébergement de toute la Région, seulement une dizaine, dont neuf (09) sont implantés dans la ville de Sangmélina. On compte trois (03) hôtels à une étoile et un hôtel à quatre (04) étoiles implanté à N'DONKOL. La

capacité d'hébergement varie entre 5 et 54 chambres. Sur dix établissements, quatre seulement possède une autorisation.

Pour ce qui est des établissements de restauration, on en a trois (03), tous implantés dans la ville de Sangmélima, avec une capacité variant entre 30 et 50 couverts. Un restaurant seulement dispose d'une autorisation. Trois établissements de loisirs d'une capacité de 200 places complètent l'offre, dont un seul possède une autorisation.

- **Vallée du Ntem**

Dans la vallée du Ntem, on a trente-huit (38) établissements d'hébergement, d'une capacité variant entre 10 et 55 chambres. On a quatre établissements d'une étoile, deux à trois étoiles et une à deux étoiles. Neuf seulement possèdent une autorisation d'exercer. Les établissements d'hébergement sont localisés dans les principales villes (Kye-Ossi, Ambam, Abang Minko'o).

- **Tableau 124: Récapitulatif de l'offre d'hébergement dans la Vallée du Ntem**

<i>arrondissements</i>	Nombre d'établissements	Nombres de chambres	Nombres de lits
<i>AMBAM</i>	12	236	240
<i>KYE OSSI</i>	26	494	494
<i>MA'AN</i>	0	0	0
<i>OLAMZE</i>	0	0	0
TOTAL	38	730	734

Pour ce qui est des établissements de loisirs, on en a onze (11) d'une capacité oscillant entre 45 et 200 places. La quasi-totalité des établissements de loisirs ne possède pas d'autorisation d'exercer. Six établissements de restauration ont été dénombrés, dont quatre avec autorisation.

11.8.3. ECOTOURISME

La promotion de l'écotourisme vise la gestion durable des patrimoines naturels en ce sens qu'il est censé promouvoir la conservation et la préservation des espaces verts et de la diversité biologique, tout en recherchant le bien-être des communautés locales à travers la promotion des activités génératrices de revenus. Le réseau régional d'aires protégées est constitué d'aires classées sous différents statuts légaux correspondant à des niveaux de protection variable reconnues par la classification de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). L'on recense environ 03 parcs, 01 sanctuaire, très convoités par les visiteurs. Le tableau suivant localise les différentes aires protégées du Sud dans leurs départements respectifs.

- **Tableau 125: Récapitulatif de l'offre d'hébergement dans la Vallée du Ntem**

<i>Départements</i>	<i>Aires protégées</i>	<i>superficie</i>
<i>Océan</i>	Parc marin Kribi-Campo (en projet)	126 053 ha
	Parc national de campo Ma'am	264 064 ha
<i>Dja et Lobo</i>	Sanctuaire à gorille de MENGANE	27 723 ha
	Parc national de Kom (en projet)	678 km ²

Source : MINFOF 2013

Selon une étude du MINFOF mené en 2013 sur l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, l'on estime à environ 357 touristes nationaux et étrangers visitant annuellement les sites éco touristiques du Sud. Le tableau suivant fait une répartition des visiteurs selon les catégories ayant été sur les sites identifiés.

Le touriste visite ces aires protégées supporte des dépenses de deux natures : les taxes de l'État et les autres dépenses nécessaires au séjour. Les taxes renvoient aux droits d'entrée que chaque

touriste est astreint à payer pour visiter une aire protégée au Cameroun. La loi de finances fixe la nature desdits droits chaque année. Cet argent est collecté et reversé dans les caisses du trésor public. Ces droits varient en fonction du statut et de la nationalité. Les touristes non-résidents, venant de l'étranger, doivent en plus des droits et taxes d'entrée ci-dessus supporter des taxes relatives aux frais de visas (50 000 F CFA) et aéroportuaires.

• **Tableau 126: Estimation du nombre de touristes de vision dans les parcs**

Départements	Sites éco touristiques	Moyenne annuelle de touristes ou visiteurs	% étrangers non-résidents	Total non résidents
Océan	Parc marin Kribi-Campo	201	80	161
	Parc national de campo Ma'am	148	67	99
Dja et Lobo	Sanctuaire à gorille de MENGANE	8	100	8

Source : MINFOF 2013

Les dépenses des touristes sont relatives également aux prestations des guides touristiques, à l'hébergement et à la restauration et aux frais de transport routier pour l'accès aux sites.

Analyse FFOM du sous-secteur tourisme et loisirs

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p><i>Grand potentiel touristique (grottes, chutes monts, etc.) ;</i> <i>Etablissements de tourisme et agences de voyage disponibles, notamment Océan.</i> <i>Entreprises de tourisme ;</i></p>	<p>Inaccessibilité de nombreux sites ; Manque d'aménagement de plusieurs sites Manque de promotion du tourisme interne Pas de délégation départementale du tourisme dans chaque département ; Sites touristiques sont très peu connus ; Les hôteliers ne font pas la promotion des différents sites touristiques aux clients Bon nombre d'hôteliers ne sont pas autorisés, Entretien des locaux ; Qualification du personnel ; Manque d'agences de tourisme ; Manque de culture touristique ; Manque de coordination entre les acteurs du tourisme ; Peu de guides touristiques agréés ; Défaut de conformité avec la réglementation ; Défaut de dépôt des fiches statistiques hôtelières Insalubrité ; Manque de professionnalisme Tourisme sexuel (Kribi, Kye Ossi) ; Mauvais état des routes Manque de données ;</p>	<p>Ouverture de routes de dessertes et de nouveaux axes de liaison intra et intergionaux Croisement entre plusieurs cultures Plusieurs formes de tourisme possible : flore, faune, balnéaire, gastronomique, technologique, culturel, Sites naturels Campements pygmées Ouverture sur trois frontières : Congo, Gabon et Guinée Equatoriale,</p>	<p>Manque d'enthousiasme Déforestation, Manque de voies d'accès à certains sites ; Erosion côtière, Occupation anarchique de l'espace côtier ; Conflits divers entre les tribus ; Exploitation anarchique du sable Manque de formation et de recyclage ; Nombreux guides non agréés</p>

Problématiques principales

Il faut appréhender le tourisme sous ses diverses formes et sortir du schéma basique qui tend à faire croire que cela concerne uniquement la venue de touristes étrangers cherchant le soleil, la plage, la nature et les animaux sauvages. Le problème est donc pouvoir développer des offres touristiques adaptées qui correspondent aux différentes catégories de public : étrangers en vacance, nationaux et résidents en vacance, conférenciers, religieux, sportifs, chasseurs, voyageurs de commerce et routiers, personnels en mission de travail, etc.

Au delà, on retrouve les questions du rapport qualité-prix des services proposés, de la qualité de l'accueil et des offres, et, pour les étrangers, du cout du visa (et de la complexité de son obtention qui obère réellement toute volonté de faire du Cameroun une grande destination touristique).

Seule la ville de Kribi a une certaine culture de l'accueil touristique. Les plages, les tortues, les multiples établissements d'accueil sont des atouts pour cette ville. Il manque encore d'organiser de meilleures attractions touristiques comme par exemple la visite des groupes de gorilles dans le parc de Campo Ma'an (projet en cours avec le WWF mais pas encore abouti).

De nouveau, on revient par ailleurs sur la faiblesse des infrastructures routières, l'absence d'aéroport et de chemin de fer, l'accès souvent ératique à l'énergie, les tracasseries diverses, etc. qui sont autant de limites au développement du tourisme.

12. URBANISATION

12.1. Contexte de la croissance urbaine au Cameroun

Le Cameroun connaît depuis quelques décennies une croissance urbaine rapide. Le taux d'urbanisation est passé de 36 % en 1987 à 49 % en 2005. Actuellement (2016), les villes du Cameroun concentrent 52 % environ de la population et constituent les principaux pôles d'attraction des populations rurales. Cette situation est particulièrement vraie pour les villes majeures de la Région du Sud (Ebolowa, Kribi, Sangmélina, Ambam et Kyé-Ossi). Cependant, cette croissance urbaine rapide, de par son caractère non contrôlé, conduit à des dysfonctionnements que ces villes ne sont pas capables de régler. La concentration des populations urbaines et l'insuffisance des moyens d'intervention sont à l'origine des dysfonctionnements urbains.

La rapidité de la croissance urbaine et la forte concentration des populations dans les villes placent les pouvoirs publics dans l'incapacité de couvrir les besoins en matière de logements, d'équipements socio-collectifs et d'infrastructures, et plus généralement en matière de services urbains. Il en résulte une urbanisation non réglementée, une occupation anarchique des espaces et un étalement urbain générateur de surcoûts d'urbanisation.

C'est ainsi que le Cameroun a formulé, en 2009, une vision à long terme baptisée « Vision-2035 » qui s'est fixée comme orientations en ce qui concerne le développement urbain **«la maîtrise du développement urbain et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations urbaines à l'effet d'accroître la compétitivité et l'efficacité économique, sociale et environnementale des villes du Cameroun».**

Sur la base de cette vision, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a été élaboré également en 2009 en remplacement du DSRP. Il mentionne la maîtrise du développement urbain parmi les défis que le Cameroun doit relever pour atteindre les objectifs de la vision, d'où la nécessité de :

- ❖ *maintenir le taux d'urbanisation à 57,3 % en 2020 ;*
- ❖ *faire des villes, des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel ;*
- ❖ *promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain.*

Pour ce faire, le Gouvernement a élaboré sa stratégie de développement urbain en vue d'indiquer les principales actions et les moyens à mobiliser pour apporter la contribution de ce sous-secteur à la mise en œuvre du DSCE et de la Vision-2035.

De ce qui précède, l'enjeu urbain global est la maîtrise de la croissance urbaine d'où le slogan suivant retenu dans la stratégie du développement du sous secteur urbain : **“un secteur urbain maîtrisé pour un développement économique et social durable”**. Il s'en dégage comme principal enjeu la maîtrise de l'urbanisation pour un développement économique et social durable et comme important défi à relever l'accroissement substantiel du niveau d'investissement dans le sous-secteur urbain associé au renforcement des capacités des acteurs, aux fins d'atteindre les objectifs de la vision-2035 et du DSCE.

Etant donné l'importance socio-économique des villes, le Gouvernement s'est engagé à trouver des voies et moyens pour relever ces défis sans quoi, il est peu probable que le Cameroun s'achemine réellement vers l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé dans la Vision-2035 et le DSCE. Atteindre cette finalité passe par la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques dont les principaux sont : (1) réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécemment en milieu

urbain ; (II) améliorer la mobilité intra-urbaine ; (III) développer la capacité et la compétitivité du secteur privé urbain dans le domaine des infrastructures et de la production des services ; (IV) asseoir une bonne gouvernance urbaine.

12.2. Croissance urbaine dans la région du Sud

Dans la Région du Sud, plusieurs actions et activités ont été définies pour le développement urbain. En matière de développement de l'habitat, il y a l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment le PDU de Kribi, le PSU de Meyomessi, d'Ambam et Kyé-Ossi, le POS de Sangmélina (achevés) et le PDU d'Ebolowa, les POS de Kribi et de Zoétélé qui sont en cours. En matière de développement des infrastructures de transport urbain il convient de noter que de grands projets routiers sont prévus pour relier Ebolowa à Kribi et Sangmélina en routes bitumées et, éventuellement, par les chemins de fer. Ceux-ci doivent renforcer le réseau urbain du Sud et l'intégrer au réseau national.

❖ Topographie

Presque toutes les villes de la Région du Sud sont bâties sur un relief de bas et moyen plateaux, notamment Ebolowa, Sangmélina et Ambam. Cependant trois villes de cette Région sont construites sur un relief de plaine (Kribi, Campo et Kyé-Ossi).

La ville de Kribi est dominée par de basses terres qui s'étendent sur la côte atlantique. L'altimétrie de la ville actuelle varie de 2 à 32 mètres. Elle se caractérise par des falaises ou des plages rétrécies. La côte de Kribi I et Kribi II s'étend de Londji au Rocher du Loup sur près de 48 km.

Le relief de Kyé-Ossi, comme celui de Kribi est marqué par une prédominance des terrains plats. Les sols sont sablo-argileux. Ici, on a un hydromorphisme des zones basses avec des inondations récurrentes.

Le relief d'Ebolowa est un bas plateau bien drainé, entouré de collines escarpées et des plaines inondables. Les collines de l'ouest de la ville présentent une contrainte naturelle à l'occupation. Une pente très raide de montagnes et de rochers à l'est et au nord a contraint l'expansion urbaine dans la direction de l'ouest.

La ville de Sangmélina présente dans l'ensemble un relief relativement accidenté, assimilable à des tôles largement ondulées en ce sens qu'il est constitué de pénéplaines, de vallées qui s'entremêlent ça et là à des collines. Par endroits, on observe des collines convexes avec des vallées étroites. L'altitude est comprise entre 600-700m.

La ville d'Ambam quant à elle a un relief de bas plateaux entaillé par une multitude de vallées marécageuses relativement escarpées et délimitant des unités aménageables nettement individualisées.

Dans l'ensemble, le relief de la Région du Sud est favorable aux constructions.

❖ Réseau hydrographique

Plusieurs cours d'eaux de faible débit traversent les villes de la Région du Sud. La plupart de ces cours d'eaux prennent leur source dans le plateau sud-camerounais et se jettent dans l'Atlantique. Le régime hydrologique est de type équatorial à l'instar du climat dont il est tributaire. Il se caractérise par deux périodes de hautes eaux et deux périodes de basses eaux correspondant aux quatre saisons climatiques.

A Kribi, outre l'océan Atlantique, le réseau hydrographique est dominé par deux fleuves qui se jettent dans la mer :

- la Kienke à Kribi ;
- la Lobé au village Lobé.

Le fleuve Kienké et l'océan Atlantique constituent des barrières naturelles pour le développement de la ville de Kribi. L'océan Atlantique rend l'évolution de la ville vers l'ouest

impossible, ce qui l'oblige à se développer le long de la plage. Par contre la Kienké, qui freine le développement de la ville vers l'est est un obstacle franchissable par la construction de plusieurs ponts pour l'enjamber.

La ville de Kye-Ossi quant à elle est bordée du côté du Gabon par la rivière Kyé et présente de faibles pentes d'écoulement des eaux fluviales. Le cours d'eau Memi la traverse. Du côté d'Ambam on note la présence du cours d'eau Memé'e. Ces deux cours d'eaux se versent dans la rivière Kyé. Les faibles pentes du relief de Kyé-Ossi limitent les vitesses d'écoulement et favorisent la stagnation et l'infiltration des pluies.

La ville d'Ebolowa en général bénéficie d'un relief escarpé qui est un atout en matière d'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, il existe un lac municipal dans la ville et celui-ci constitue l'essentiel du système primaire de drainage des eaux de ruissellement pluviales. Les lits des canaux de drainage sont fortement encombrés par la végétation et des dépôts divers d'ordures ménagères.

Sur le plan hydrographique, la ville de Sangmélina est arrosée par l'Afamba qui en est le principal cours d'eau. On y retrouve également de multiples autres cours d'eaux d'importance secondaire dont certains sont les affluents de la Lobo à savoir : Mfoumou, Toto'o et Messozili.

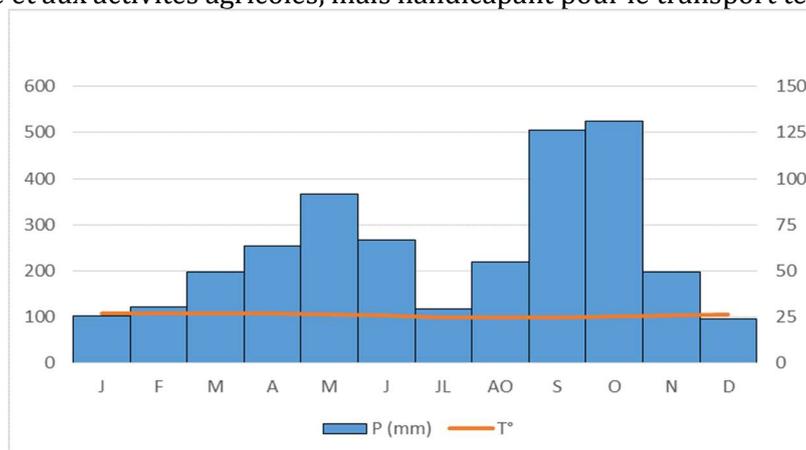
Les nombreux cours d'eaux qui drainent la ville d'Ambam (Nsole, Alibo, Madorne, ...) sont les affluents du fleuve Ntem qui coulent à 17 Km environ au sud de la ville. Ces nombreuses rivières qui encerclent la ville provoquent une discontinuité des terrains propice à l'urbanisation.

❖ *Un climat propice à la vie humaine*

Le climat équatorial de type guinéen a quatre saisons : deux saisons de pluies dont une longue (de septembre à novembre), une courte (de mars à juin), deux saisons sèches dont une courte (de juillet à août) et une longue (de novembre à février). Cependant la ville de Kribi, qui fait partie de ce domaine, se singularise par un climat de type équatorial maritime.

Les températures moyennes les plus basses sont généralement enregistrées dans le département du Dja et Lobo (22°C), mais Kribi se caractérise par la moyenne la plus élevée avec 26°C. La température moyenne de la région est assez modérée (24 °C). La Région reçoit 2600 mm de précipitations en moyenne par an, cependant Kribi, du fait de sa position maritime reçoit un peu plus que les autres villes de la Région (2900mm). La saison sèche est bien marquée, bien qu'il n'existe aucun mois sec.

Pour cause de pluies abondantes et régulières, l'humidité y est relativement élevée, à savoir 80 % en moyenne. Globalement, la Région du Sud a un climat chaud et pluvieux, favorable à la vie humaine et aux activités agricoles, mais handicapant pour le transport terrestre.



Source : Station météorologique de Kribi

- **Figure 21: Diagramme ombrothermique de la ville de Kribi**

❖ Géologie

Les villes du Sud sont implantées majoritairement sur deux formations géologiques :

- *les formations sédimentaires (vases des mangroves, sable et argile principalement) qui se rencontrent dans tout le département de l'Océan et notamment à Kribi et Campo ;*
- *et les roches métamorphiques, comprenant des migmatites, du gneiss, des micaschistes et des granites qui constituent le socle dominant de la région. Les autres villes, notamment Ebolowa, Sangmélina, Ambam se rencontrent sur cette formation.*

❖ Pédologie

Des sols de nature ferrallitiques fortement désaturés de couleur jaune à plusieurs niveaux d'induration couvrent toute la Région du Sud. Quoique ces sols soient poreux et profonds, ils sont très pauvres. Les pluies abondantes qui tombent dans cette Région entraînent le lessivage de la silice et l'accumulation sur une grande épaisseur de sesquioxydes d'Alumine et de Fer. Ce lessivage des éléments biogènes entraîne la détérioration de ces sols qui perdent alors leurs éléments nutritifs et tendent à s'éroder. A Kribi et autour de cette ville, les sols sont sablo-argileux et argilo-sableux et riches en terreaux.

On rencontre aussi des sols hydromorphes très mal drainés dans les zones de bas-fonds.

De manière globale, les sols ferrallitiques, dans de bonnes conditions, supportent les cultures arbustives peu exigeantes comme le palmier à huile et l'hévéa. Ils sont également propices à la culture des tubercules. Dans les villes, ces sols constituent une bonne portance pour l'habitat et les infrastructures routières. Par contre, les sols sablo-argileux, constitués de grains libres, très perméables ont des caractéristiques géothermiques mauvaises et sont facilement érodables.

❖ Végétation

L'urbanisation des villes importantes s'est faite au détriment du couvert végétal naturel. Les zones périphériques ont été et continuent d'être progressivement colonisées de façon peu contrôlée. Les pentes observées à Ebolowa et à Sangmélina ainsi que les bas-fonds inondables où les zones peu accessibles continuent d'être progressivement colonisées de façon peu contrôlée pour la construction de l'habitat.

La végétation principale de la Région du Sud est la forêt dense humide ou ombrophile. Cette végétation toujours verte est riche en espèces ligneuses (Azobé, Bidou, Fraké, Movingui, Moabi, ...) très recherchées dans les exploitations forestières. On y trouve également des essences non ligneuses, mais très peu exploitées comme le raphia, le rotin et le yoimbé. En réalité, il y'a des zones de faciès intacts et des zones de faciès en dégradation.

A côté de cette forêt sempervirente congolaise, il existe aussi des forêts secondaires ou jachères du fait des activités agricoles, ainsi que des faciès de dégradation le long de la route à cause de l'occupation et des activités humaines (habitations, cultures de proximité et réseaux de pistes).

On y rencontre également des forêts marécageuses et des broussailles derrière les maisons. En plusieurs endroits, cette forêt est occupée par des cultures vivrières et des cultures de rentes. Plus on s'éloigne des espaces bâtis le long des principaux axes routiers, moins la forêt est dégradée.

Sur la côte atlantique et notamment à Kribi, on rencontre une végétation de mangrove qui est une formation particulière de la forêt ombrophile. Elle colonise les zones boueuses et les vases saumâtres de la côte camerounaise. Cette formation végétale est peuplée de rhizophora racemosa ou palétuviers rouges à échasses, de raphia et parfois de fougères géantes (acrostichum aureum).

❖ *Synthèse : atouts et contraintes du milieu physique des villes de la Région du Sud*

Composantes du Site	Atouts	Contraintes	Intérêt pour l'aménagement
<i>Topographie</i>	Un relief globalement peu accidenté, facilement aménageable pour les infrastructures de transport ; Plaine côtière avec du sable	Un vallonnement du relief qui peut imposer la construction d'ouvrages d'art ; Collines escarpées et des plaines inondables	Nécessité de normes strictes pour la construction dans les zones basses et sur les petites collines ; Mise en place des infrastructures touristiques
<i>Hydrographie</i>	Un réseau hydrographique dense pouvant servir d'évacuation des eaux de ruissellement ;	Un environnement hydromorphique avec de nombreux marécages ; Accumulation des produits d'érosion en permanence	Nécessité d'ouvrage de franchissement ; Besoin de curage régulier ; Nécessité de drainage ou d'assainissement des zones hydromorphes
<i>Géologie</i>	Présence de ressources minières sources de matières premières à l'industrie ; Présence de sable et de roches métamorphiques,	Sable facilement érodable	Présence de matériaux nécessaires pour la construction d'ouvrages
<i>végétation</i>	Une disposition naturelle à l'embellissement végétal ; Facilité d'aménager les espaces verts et les parcs ; Une végétation riche en essences ligneuses pour la pharmacopée ;	Une pression sur la forêt, la faune marine et forestière ;	Création de forêts urbaines ; Mise en place de dispositifs pour les villes vertes
<i>Pédologie</i>	Bonne portance du sol ferrallitique	Sols ferrallitiques et latéritiques pauvres ; Sols sableux érodables	Nécessité de construction d'ouvrages antiérosifs.
<i>Climatologie</i>	Un climat chaud et pluvieux, favorable à la vie humaine et aux activités agricoles.	Un climat pluvieux néfaste aux routes en terre ; Erosion des sols et inondations ; Taux d'hygrométrie très élevé	Dégradation des routes en terres et des ouvrages de traversée ; Nécessité de mettre en place des dispositifs de maîtrise des eaux pluviales ; Travaux d'étanchéité des chaussées nécessaire

12.3. L'ARMATURE URBAINE ET LA DYNAMIQUE SPATIALE DES VILLES

L'armature urbaine désigne l'ensemble des villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné. Cette notion sous-entend ainsi des relations entre les villes : celles-ci peuvent être volontaristes (coopération active) ou résulter de mouvements socio-économiques (déplacements démographiques, créations d'infrastructures, transfert d'unités économiques).

La notion d'armature urbaine est étroitement liée à deux autres :

- ❖ *celle de réseau urbain, qui est l'inscription géographique de l'armature urbaine et qui se caractérise par des relations exprimées par des flux de personnes, de marchandises, de communications immatérielles et des capitaux entre des villes qui sont des pôles pour leur aire d'influence ;*
- ❖ *celle de hiérarchie urbaine, qui implique une structuration en différents niveaux et des rapports de complémentarité et de partage des fonctions entre les villes voisines.*

Le fonctionnement du territoire de la Région du Sud dépend en grande partie de l'armature urbaine que l'histoire et les hommes ont contribué à façonner.

12.3.1. Caractéristiques de l'armature urbaine de la Région du Sud

Une armature urbaine très influencée par l'organisation administrative

L'armature urbaine de la Région du Sud est formée par les quatre villes chefs-lieux de département (Ebolowa, Kribi, Ambam et Sangmélina) et par la ville frontalière de Kyé-Ossi. Ainsi chaque ville chef-lieu de département domine son propre réseau de villes constitué par les villes chefs-lieux d'arrondissement.

Dans cette Région, chaque ville chef-lieu de département organise la vie économique et sociale de son département soit directement par suite des services qu'elle seule possède dans cette portion d'espace, soit indirectement lorsqu'elle renferme le niveau de commandement de services hiérarchisés dont les relais se trouvent répartis dans d'autres villes plus modestes situées à l'intérieur de ce département. Chacune de ces dernières possède une certaine gamme de services plus courants ; le département se divise de ce point de vue en diverses portions d'espace qui correspondent aux zones d'influence de ces centres urbains secondaires. Par ailleurs, la capitale régionale du Sud, Ebolowa, dépend à son tour d'un certain nombre de services centraux localisés dans la capitale politique du Cameroun : Yaoundé. Ceci montre que l'armature urbaine de la Région du Sud est très influencée par l'organisation administrative de cette Région et du pays. Ainsi, ce sont les fonctions urbaines qui fondent la hiérarchie et l'aire d'influence de la ville. Elles sont liées à la taille mais aussi à la proximité d'un pôle plus important et dans ce cas peuvent être « satellisées ».

Voir cartes Tome 2 Atlas.

Un réseau urbain très faible

La connectivité entre les villes chefs-lieux de département dans la Région du Sud est faible. La ville d'Ebolowa n'a pas de route goudronnée qui la relie à Sangmélina et Kribi. Pour se rendre à Sangmélina, il faut d'abord passer par Mbalmayo parce que la route directe Ebolowa - Sangmélina qui passe par Mengong n'est pas goudronnée et est en mauvais état. La seule connexion est celle constituée par la Nationale N°2 qui relie Yaoundé, Ebolowa, Ambam et Kyé-Ossi à la Guinée équatoriale et au Gabon. L'absence d'un axe routier bitumé est-ouest entre Kribi-Ebolowa-Sangmélina est un handicap majeur au développement économique de cette Région et au fonctionnement de son réseau urbain. Les réseaux de transports constituent donc une condition sine qua non au développement du réseau urbain.

D'après les études de trafic menées par le bureau d'étude *le Competing*, les principales localités de destination des automobilistes dans la Région du Sud sont dans l'ordre Yaoundé (12,1

%), Ebolowa (11,9 %), Sangmélina (11,8 %), Ambam (11,1 %), Kribi (9,6 %) et Kyé-Ossi (8,1 %). On constate alors que le trafic est polarisé vers Yaoundé, Sangmélina et Ambam.

Une organisation urbaine polycentrique

Les villes de la Région du Sud fonctionnent en réseaux polycentriques. L'urbanisation se caractérise par la présence de 3 pôles urbains majeurs (Ebolowa, Sangmélina, Kribi,) reliés par un réseau dense de villes de petites et de moyennes tailles.

On observe une augmentation sensible des flux qui partent des grandes villes vers les centres urbains plus petits situés dans leur proximité. La hiérarchie des villes de la Région du Sud apparaît donc beaucoup plus équilibrée que la hiérarchie des villes de la Région du Centre qui est dominée par une seule ville : Yaoundé.

Kyé-Ossi et Kribi, deux particularités dans le réseau urbain

Kyé-Ossi, une influence au delà des limites nationales

La ville de Kyé-Ossi, située à la frontière Cameroun, Guinée Equatoriale et Gabon, exerce une influence dépassant les limites nationales pour s'étendre sur une partie du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Cette influence est liée aux activités très spécialisées de cette ville, notamment le commerce et le transit entre les trois pays qui l'entourent.

Une intense activité commerciale s'exerce à la frontière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale à Kyé-Ossi. Des échanges se font dans les deux sens :

- *Vers la Guinée et le Gabon, sont exportés des produits vivriers (arachide, maïs, pomme de terre, oignons, farine de manioc, tomate en fruit, légumes, etc.) et des produits manufacturés (matériaux de construction, ustensiles de cuisine, fournitures scolaires, petit outillage agricole, effets vestimentaires, et matériel électroménager).*
- *De la Guinée Equatoriale sont importés les boissons (vins, liqueurs, jus de fruits), les produits cosmétiques, le poisson fumé, les boîtes de conserve et les noix de coco.*

Kribi, un réseau urbain tourné vers la Région du Littoral

Kribi, avec la construction du port en eau profonde et la zone industrielle, est en train de devenir le principal pôle de développement de la Région du Sud. En bénéficiant des équipements structurants et d'une route en bon état qui la relie à Douala et de la proximité géographique de cette dernière, Kribi est la ville la plus attractive de la Région du Sud. Cependant cette ville tourne le dos à sa Région et regarde vers l'Océan Atlantique et la Région du Littoral. Son réseau urbain est plus connecté à celui de la Région du Littoral qu'à celui de la Région du Sud.

Voir carte de l'armature urbaine Tome 2 Atlas.

La dynamique spatiale des 5 villes importantes du Sud

A partir des images Landsat des villes importantes du Sud de 2001 et 20015, les superficies moyennes urbanisées ont été calculées en prenant en compte la tache urbaine (*cf. tableau page suivante*).

Le tableau montre que la ville de Kyé-Ossi connaît la plus forte croissance spatiale. Sa superficie de 2001 a été multipliée par 16,58, passant de 65 hectares environ en 2001 à 1078 hectares en 2015. Elle est suivie par Ebolowa qui a vu sa superficie multiplier par quatre pendant la même période. En troisième position nous avons Sangmélina qui a multiplié sa superficie également par quatre. Kribi et Ambam suivent respectivement avec une superficie urbaine multipliée par 3,8 et 3,7 respectivement.

• **Tableau 127: Superficies urbanisées dans les villes importantes du Sud en 2001 et 2015**

VILLE	Superficie (2001) en Ha	Superficie (2015) en Ha	TAUX D'EVOLUTION (Sup_2015 - Sup_2001)/Sup_2001)	SUPERFICIE MOYENNE URBANISEE PAR AN
KRIBI	591,29	2259,32	3,82	112 ha/an
EBOWA	1463,01	6165,34	4,21	313 ha/an
SANGMELIMA	950,14	3853,18	4,06	194 ha/an
AMBAM	290,02	1099,27	3,79	54 ha/an
KYE-OSSI	65,07	1070,21	16,58	67 ha /an

SAFEGE, JMN, 2016

En termes de superficie urbanisée par an, c'est Ebolowa qui arrive en tête avec 313 hectares urbanisée en moyenne par an entre 2001 et 2015. Sangmélina arrive en deuxième position avec 194 hectares urbanisés par an. Ces fortes superficies moyennes urbanisées pour ses deux villes peuvent s'expliquer par leur relief assez accidenté et qui ne permet pas d'occuper tous les espaces. Kribi arrive en troisième position avec 112 hectares urbanisés en moyenne par an. Contrairement aux deux premières villes, la planeitude de son relief facilite l'installation des populations un peu partout et la concentration de l'habitat. A Kyé-Ossi, 67 hectares sont urbanisés en moyennes chaque année alors que cette moyenne est de 54 hectares pour Ambam.



• **Figure 22: Etalement urbain de la ville d'Ebolowa**

Voir les cartes de l'étalement urbain des villes principales dans le Tome 2 Atlas.

Analyse FFOM de l'armature urbaine de la Région du Sud

Forces

- Présence d'un réseau urbain multipolaire dans la Région du Sud ;
- Intérêt du Gouvernement pour le développement des transports entre d'une part la Région du Sud et les pays voisins et d'autre part entre la Région du Sud et ses Régions limitrophes ;
- Schéma Directeur Ferroviaire National adopté en 2010 ;
- Plusieurs routes transnationales traversent la Région du Sud.

Faiblesses

- ❖ L'armature urbaine et le réseau urbain de la Région du Sud ne sont pas systématiquement ordonnées ;

- ❖ *Existence d'un polycentrisme urbain qui constitue un atout fort du développement urbain dans la région du Sud ;*
- ❖ *Absence d'un réseau routier est-ouest entre Kribi-Ebolowa-Sangmélima, ce qui traduit un réseau urbain faible ;*
- ❖ *Une armature urbaine très influencée par l'organisation administrative régionale et nationale ;*
- ❖ *Un réseau urbain tourné vers l'extérieur avec Kyé-Ossi et vers la Région du Littoral avec Kribi.*
- ❖ *Croissance spatiale rapide et non maîtrisée des villes importantes du Sud.*
- ❖ *Activités économiques dans les villes de la région du Sud*

12.3.2. L'agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture et l'élevage occupent une bonne place dans l'économie des villes de la Région du Sud. Beaucoup de ménages pratiquent l'agriculture et/ou l'élevage à la périphérie des villes ou sur les espaces adjacents leur logement. Il s'agit en général d'une agriculture urbaine vivrière et maraîchère artisanale et qui vise une production de survivance. Le travail y est exécuté manuellement, sans aucune mécanisation. L'élevage du poulet et du porc se fait à petite échelle pour la survie de la famille et pour un revenu d'appoint. Plusieurs zones périurbaines sont enclavées, ce qui rend difficile l'évacuation de produits agricoles vers les marchés urbains. Le problème de la main d'œuvre se pose avec acuité dans la mesure où la plupart des jeunes ne veulent pas exercer dans l'agriculture. Le regroupement des paysans en Groupes d'initiative commune (GIC), en associations paysannes, en Groupes d'intérêt économique (GIE) n'a pas encore amélioré l'accès au microcrédit. Bref, l'agriculture ne joue pas, à ce jour, le rôle de déclencheur du développement économique local qu'elle devrait jouer.

12.3.3. La pêche

A Kribi et Campo, la pêche artisanale maritime utilise des embarcations motorisées et non motorisées. L'existence de projets gouvernementaux : Centre Communautaire de Pêche Artisanale de KRIBI (CECOPAK) et le Projet de Développement Intégré Communautaire de l'Atlantique » (PDICA) n'ont pas encore permis à ces pêcheurs de disposer d'un matériel de pêche moderne. L'insuffisance des ressources financières et la formation approximative des pêcheurs, l'inorganisation de la filière limitent la productivité de ce secteur.

La pêche artisanale continentale est pratiquée dans les cours d'eau qui arrosent la ville de Kribi (la Lobé et la Kienké) le plus souvent par les populations autochtones et pour les besoins de subsistance. Les femmes y jouent un rôle essentiel au niveau de la capture des crevettes.



Photo : Une vue du parc de stationnement des pirogues du débarcadère à Kribi

Source : PDU de Kribi, 2014

12.3.4.L'artisanat

Malgré l'abondance des matières premières (bambou, rotin, bois, lianes ...), l'artisanat reste embryonnaire et peu structuré dans les villes. Cet artisanat urbain produit entre autres : tables, chaises, ustensiles de cuisine, instruments de musique, paniers, chapeaux, habits, filets, pirogues...Les métiers les plus répandus ici sont la vannerie, la sculpture sur bois, la peinture, la couture, la broderie, le tissage des filets de pêche et la fabrication des pirogues à Kribi et Campo. Son principal atout réside dans la grande disponibilité de la matière première dans l'environnement naturel. Toutefois, il demanderait à être mieux organisé pour assurer des formations adéquates aux artisans.

12.3.5.Le secteur des services

Ce secteur est l'épine dorsale de l'économie dans les villes de la Région car elle emploie une forte proportion de la population.

Commerce et les marchés dans les villes

Le commerce des produits de grande consommation est de loin le plus important dans les villes. Les commerçants s'approvisionnent à Yaoundé et à Douala. On trouve sur le marché local, une gamme variée de produits : produits alimentaires, vestimentaires, électroménagers, outillages agricoles, cosmétiques, boissons, pièces détachées et accessoires automobiles, ustensiles de cuisines, fournitures scolaires, les matériaux de construction, etc.

L'activité commerciale est exercée dans les villes de la Région du Sud à travers une infrastructure marchande inadéquate. Le commerce se fait en gros et en détail, ce dernier mode étant le plus répandu. Les unités commerciales sont concentrées dans les villes importantes et sont en général constituées de petites boutiques et de marchés de tailles réduites que l'on retrouve dans chacune des villes.

Les marchés des villes du département de l'Océan

- Kribi : 04 marchés, dont les plus importants (marché de Nkolbiteng et marché central) disposaient respectivement de 288 et de 184 boutiques en 2000 ;
- Lolodorf : 01 marché constitué de deux hangars ;
- Niété : 02 marchés dont un commun aux villages V1 et V2, et l'autre au V7. Il existe un espace marchand dans chacun des autres villages ;
- Campo : 01 hangar aménagé ;
- Bipindi : 01 hangar aménagé ;
- A Mvengue et Akom II, il manque des infrastructures marchandes minimales pour les marchés, la commercialisation et la conservation des vivres.

Les marchés des villes du département de la Vallée du Ntem

- *La ville d'Ambam compte 03 marchés : le marché central, le marché de New-bell et le marché de Nsollè. Mais, le marché central est le véritable pôle d'attraction commerciale de la ville. Celui de New-bell, le plus ancien de tous, se tient principalement le jeudi tandis que la place marchande de Nsollè est quasiment en voie de disparition, du fait du faible volume de ses activités. Au marché central comme dans les autres aires marchandes de la ville, sont vendus les produits vivriers en provenance des zones rurales.*
- *A Ma'an comme à Olamze, les marchés sont hebdomadaires. Le marché de Ma'an est bien aménagé. Cependant tous les bâtiments du marché ne sont pas occupés à cause de la faiblesse des activités commerciales. Dans ce marché, les populations autochtones contrôlent le commerce des vivres frais provenant des exploitations agricoles environnantes, les Bamoum maîtrisent le commerce des produits manufacturés et les équato-guinéens livrent la boisson.*

- Le marché d'Olamze se tient chaque mercredi. Il approvisionne uniquement la Guinée Equatoriale. Les produits vendus sont des produits vivriers ou des biens manufacturés.
- Le marché de Kyé-Ossi, construit sous financement du FEICOM est constitué de 1460 boutiques, 1307 comptoirs, 01 hangar, 998 étalages, 01 chambre froide, 03 poissonneries, 01 abattoir et 02 parcs à bétails. C'est un marché journalier avec une grande affluence le lundi, le mercredi et surtout le samedi.

A Ebolowa on rencontre de nombreux équipements marchands dans la ville qui sont présentés dans le tableau ci-après :

• **Tableau 128: Localisation des équipements marchands à Ebolowa**

Désignation	localisation	Capacité	Objet	Observations et remarques
<i>Marché Nko'ovos I (marché du lac)</i>	Ebolowa I Nko'ovos I	188 boutiques et 300 comptoirs	Lieu de négoce par excellence des denrées alimentaires et les produits manufacturiers	60 boutiques sont en construction ; Une bonne partie du site occupée anarchiquement par les riverains.
<i>Marché Mfoumou (marché Oyenga)</i>	Ebolowa II Nko'ovos I	Boutiques appartenant aux privés	denrées alimentaires et les produits manufacturiers	Quelques étals et comptoirs construits en matériaux provisoires Pas entièrement aménagé L'occupation anarchique de l'espace marchand (l'affaire actuellement devant la juridiction compétente)
<i>Marché Ebolowa Si-II</i>	Ebolowa II Ebolowa Si-II	32 boutiques et 100 comptoirs ou étalages	denrées alimentaires et les produits manufacturiers	Terrain du domaine national
<i>Marché Samba</i>	Ebolowa II Nko'ovos I	100 Boutiques appartenant aux privés	denrées alimentaires et les produits manufacturiers	Certaines boutiques en matériaux provisoires ; La CUE verse un bail aux propriétaires privés
<i>Marché de New Bell</i>	Ebolowa II New Bell	Boutiques en matériaux provisoires	denrées alimentaires et les produits manufacturiers	Situé dans une zone marécageuse
<i>Le centre commercial et ses différentes activités économiques</i>	Ebolowa I Centre-ville	Boutiques et grands magasins sur des immeubles	Produits divers de tout ordre	Certains occupent la voie publique
<i>Zone commerciale du carrefour Elat</i>	Ebolowa II Elat	30 boutiques et 50 comptoirs	Produits divers de tous ordres	Stands pour foire au Centre artisanal ; En construction
<i>Zone commerciale Entrée Njohol</i>	Ebolowa II Ekitebon	30 boutiques	Produits divers de tous ordres	En construction
<i>Zone commerciale bilone</i>	Ebolowa II Bilone	30 boutiques	Produits divers de tous ordres + bois	En construction
<i>Zone commerciale d'Essinguli</i>	Ebolowa II Essinguli	50 boutiques	Produits divers de tous ordres + bois	En construction
<i>Parc à bois de</i>	Ebolowa II	-	Bois	Moyennement aménagé

<i>Nko'ovos</i>	Nko'ovos II			
<i>Laverie municipale</i>	Ebolowa II Nko'ovos II	-	Nettoyage des véhicules	Aménagé, mais occupation de la voirie
<i>Laverie du lac</i>	Ebolowa II Nko'ovos II	-	Nettoyage des véhicules	Anarchique
<i>Abattoir municipal</i>	Ebolowa II Saint Cloud	-	Bétaïls	Réfectionné
<i>Zone production et vente du charbon</i>	Ebolowa II Saint Cloud	-	Vente charbon	Anarchie
<i>Stands du centre artisanal</i>	Ebolowa II Elat	-	Cadre pour foire	Neuf
<i>Complexe commercial les grandes délices</i>	Ebolowa II Mékalat	-	petit marché	RAS

Source : PDU d'Ebolowa, HTR 2015

Les marchés sont bien enracinés dans l'environnement urbain des villes de la Région du Sud et concourent de manière significative au développement économique de ces centres urbains en dépit du faible niveau de recettes municipales parfois enregistrées.

Le commerce est exercé tant par les nationaux que par les étrangers. Les nationaux comprennent, minoritairement, les originaires de la Région du Sud, toutes ethnies confondues et, majoritairement, les Camerounais de toutes les autres Régions du pays (le Littoral, de l'Ouest, du Centre, de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord notamment). Le petit commerce domine dans toutes les villes : les boutiquiers, les vendeurs de beignets, les vendeurs de poisson, du vin de palme, du carburant, des bâtons de manioc, etc.

Le commerce a un impact significatif sur l'économie locale.



Photo SAFEGE, JMN, 2015

Photo : Le commerce de détail sur une rue à Ebolowa

Les transports

Les services de transports sont intra-urbains et interurbains. Dans presque toutes les villes, la circulation des personnes et des marchandises se fait en motocyclette et par les petits véhicules, tous clandestins. Les transports urbains se caractérisent par :

- ❖ *Non-respect de la réglementation en matière de transports ;*
- ❖ *Forte spéculation sur les prix de transports ;*
- ❖ *État défectueux des véhicules et engins utilisés par les transporteurs des gares routières ;*
- ❖ *Surcharge des véhicules et des motos ;*
- ❖ *Automobilistes/moto taximen sans permis de conduire et autres documents exigibles (carte grise, assurance, etc.) ;*
- ❖ *Non-respect du code de la route par les automobilistes et les autres usagers de la route.*

Le transport interurbain est assuré par plusieurs agences de voyages, notamment Buca voyages, Mvila voyage, Alpha jet, Emergence, Jako, Kouma Express, Sami Chrono Express, Centrale Voyages, etc. Les villes importantes possèdent des gares routières, mais qui sont transformées en marchés spontanés de proximité. On note une mauvaise organisation des certains agences de voyages et la mauvaise construction des infrastructures des gares routières dans les villes.

On rencontre dans des villes importantes de la Région du Sud, les différentes stations de services telles que ; TOTAL, MOBIL, TEXACO et MRS et les dépôts de brasseries ;



Photo SAFEGE, JMN, 2015

Photo : Moto-taxis à Ebolowa

Les services financiers

Les services financiers rencontrés dans les villes sont :

- ❖ *Les différentes assurances ;*
- ❖ *Les institutions financières telles qu'EXPRESS UNION, EXPRESS EXCHANGE, MONEY GRAM, CFC, BICEC, SGBC, CCA, AFRILAND FIRST BANK, Campost, etc.*
- ❖ *Les opérateurs téléphoniques que sont : ORANGE, CAMTEL, MTN, NEXTTEL.*
- ❖ *Les services financiers comme le transfert de fonds et les opérations de change sont localisés dans les villes et ont un impact significatif sur l'économie parce qu'ils rapportent de l'argent et sont sources de travail pour les populations. Les banques sont rencontrées dans les villes de Kribi, Ebolowa et Sangmélina, Ambam et Kyé-Ossi.*

Analyse FFOM des activités économiques des villes

Forces

- Forte présence de surfaces marchandes d'envergure sous régionale dans les villes de la Vallée du Ntem ;
- Présence des marchés urbains qui « boostent » l'économie locale des villes de cette Région ;
- Présence des services financiers comme le transfert de fonds et les opérations de change et des banques dans les villes de la Région du Sud ;
- ❖ Un fort taux d'emplois publics ;
- ❖ Pratique répandue de l'agriculture et/ou l'élevage à la périphérie des villes ou sur les espaces adjacents les habitations ;

Faiblesses

- ❖ Le phénomène de « marchés périodiques » instauré dans les villes de la Région du Sud ne favorise malheureusement pas une sédentarisation des opérateurs économiques ;
- ❖ Faible présence des femmes sur le marché du travail par rapport aux hommes ;
- ❖ Inactivité des femmes par rapport aux hommes en milieu urbain ;
- ❖ Ecart important (-20 %) entre le taux brut d'activités des hommes par rapport aux femmes ;
- ❖ Chômage plus élevé en milieu urbain et touchant plus les femmes que les hommes ;
- ❖ Prédominance de l'emploi informel et du sous emploi ;
- ❖ Faible part de l'emploi industriel et absence de zone industrielle dans les villes ;
- ❖ Fort taux de chômage des jeunes ;
- ❖ Implantation anarchique des structures de transformation ;
- ❖ Artisanat urbain embryonnaire et peu structuré dans les villes malgré l'abondance de matières premières (bambou, rotin, bois, lianes ...) ;
- ❖ Insuffisance des ressources financières,
- ❖ Formation approximative des acteurs et inorganisation des filières ;
- ❖ infrastructures marchandes inadéquates, voire absentes ;
- ❖ Prédominance du petit commerce de détail ;
- ❖ Manque de grossistes concurrentiels ;
- ❖ Prolifération anarchique des marchés et des gares routières spontanés.

Potentialités

- ❖ Abondance des matières premières pouvant servir au développement de l'artisanat urbain et au développement industriel ;
- ❖ Existence d'une stratégie intégrée de développement de la CEMAC ;
- ❖ Existence d'une stratégie nationale favorable à l'accompagnement des UPI vers la création de TPE.

Menaces

- ❖ Forte incidence de la fermeture de la frontière Cameroun-Guinée Equatoriale sur le volume des activités commerciales dans les marchés urbains de la Région du Sud ;
- ❖ Invasion du marché de la Région du Sud par des produits venant de l'extérieur.

12.4. HABITAT ET CADRE DE VIE DES POPULATIONS URBAINES

L'habitat n'est pas juste un logement, une maison, mais le mode d'organisation de peuplement de l'homme. On a à la fois le logement, toutes les petites ruelles de desserte, la place devant la maison ou encore les jardins. Toutes ces composantes forment l'habitat.

Au Cameroun, les composantes de l'habitat sont définies dans l'article 1^{er} de l'arrêté 009/E/2MINDUH du 21/08/08 qui fixe les normes suivantes pour l'habitat social :

- ❖ *Des habitations ;*
- ❖ *Des équipements collectifs (marché, école, formation de santé, etc.) ;*
- ❖ *Des infrastructures (voirie, fontaines publiques, jardins, aires de loisirs, etc.) ;*
- ❖ *Des réseaux divers (eau, assainissement, électricité, téléphone, informatique).*

On comprend que le logement est minoritaire par rapport à l'ensemble du dispositif de l'habitat qui a un sens beaucoup plus large. Cependant, dans ce rapport, l'habitat et le logement désigneront les types de constructions rencontrées dans les villes de la Région du Sud. On se basera sur le mode de production et de la qualité de l'habitat pour faire une classification. Ensuite on présentera les caractéristiques de l'habitat de la Région du Sud, notamment le matériau des murs, du sol et du toit. A ces traits physiques, s'ajoutent les éléments du cadre de vie que sont, entre autres, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau, le type de lieu d'aisance, les modes d'évacuation des déchets (ordures et eaux usées), aussi bien que le type d'énergie utilisée pour la cuisson, etc.

12.4.1. Types de logement

Dans l'ensemble des villes, près de 99 % des maisons sont construites en rez-de-chaussée. Ce qui donne à la ville une forme plus étalée. En effet, le statut socioculturel et socio-économique et même d'occupation des sols des ménages en général ne favorise pas la construction des logements à plusieurs niveaux. L'habitat dans ces villes présente trois niveaux de standing qui peuvent être attribués au logement.

Le logement de haut standing.

Il se distingue par un espace bien tracé, une maison à niveau, une densité faible de l'habitat, des jardins, des espaces verts, un garage et parfois une piscine. En général, le logement de haut standing se caractérise essentiellement par le respect des règles d'urbanisme et de construction, des matériaux de construction définitifs et de valeur. Au vu des caractéristiques susmentionnées, le logement de haut standing est encore faiblement représenté dans les villes de la Région du Sud. A Kyé-Ossi, il représente 3,65 % de l'ensemble de l'habitat. A Ebolowa, les logements de haut standing se retrouvent en majorité dans les quartiers, Angalé, Ekombité, Bilon, Mekalat Yevol en grande partie, une petite partie de Mekalat Yemveng en cours d'occupation. A Sangmélina, ils sont dans le quartier Ebol- Engbwang.

Le logement de moyen standing :

Le logement de moyen standing se caractérise par un espace tracé, une habitation pour plusieurs familles, une maison à un ou deux niveaux, une densité moyenne de l'habitat, quelques jardins, espaces verts et un garage. Ces logements ont en général une architecture moderne et des matériaux de construction définitifs ordinaires. Les logements qui correspondent à cette description se retrouvent en majorité dans les quartiers, Nko'ovos I, Ébolowa si I, Ébolowa si II, Enongal, Mekalat Yevol en partie. A kyé-Ossi, ils représentent 34 % de l'ensemble des logements.

Le Logement de bas standing

Les caractéristiques de ces logements sont : un environnement non tracé, manque de rues, utilisation des matériaux et des méthodes traditionnelles de construction, une architecture quelconque, des matériaux de construction précaires, surpeuplement, mauvaises conditions sanitaires, assainissement inadéquat et des maisons délabrées. Dans toutes les villes de la Région du Sud, ce type de logement est majoritaire. A Ebolowa, les logements de bas standing se retrouvent en majorité dans les quartiers New Bell, Nko'ovos II, Abang, les zones marécageuses occupées et les quartiers périphériques. A Kyé-Ossi, 62 % de logement sont de bas standing. Enfin, une part très significative de ménages habite sur un emplacement à risques notamment près des cours d'eaux non aménagés, dans des vallées inondables ou sous une ligne de haute tension. Dans ces conditions, une forte demande d'amélioration des conditions de l'habitat est exprimée par les ménages pauvres, et plus largement par les catégories que l'on qualifiera ici de populaire.



Photo SAFEGE, JMN, 2015

Vue d'une maison en matériaux provisoires à Sangmélima



Photo SAFEGE, JMN, 2015

Vue d'un exemple d'habitat de moyen standing à Kribi



Photo SAFEGE, JMN, 2016

Vue d'un exemple d'habitat de haut standing à Kribi



Photo SAFEGE, JMN, 2016

Vue d'un exemple d'habitat moderne planifié en construction à Meyomessala

12.4.2. Une situation foncière non maîtrisée

Le marché foncier est exercé par les propriétaires particuliers, les collectivités et l'Etat. L'Etat est un acteur principal, il gère le domaine national de 2ème catégorie, le domaine privé de l'Etat, le domaine public et régule les procédures d'obtention des titres fonciers sur le domaine national de 1ère catégorie.

La question foncière se pose dans les villes importantes du Sud (Kribi, Ebolowa et Sangmélina) de plusieurs manières :

- *Le pouvoir coutumier est dominant dans le marché du foncier des villes de la Région du Sud, notamment à Ebolowa, Kribi et Sangmélina ;*
- *L'attribution de terrain ne correspond pas à la demande car dans toutes ces villes, on distribue plus de terrain qu'on en a besoin. Les spéculateurs achètent presque tous les terrains à la périphérie de ces villes. Ce qui crée une anarchie qui est à l'origine du manque de terrain pour les équipements publics. A Kribi par exemple, l'occupation du domaine maritime ou des fronts de mer, a été anarchique, mais avec l'opération « coup de point » du MINDAF, elle a été stoppée, et l'Etat contrôle désormais un peu mieux la situation. Cependant l'avancée continue de la mer sur le continent et l'incivisme des spéculateurs fonciers, réduisent la marge de 50 mètres de bande côtière prévue par la réglementation ;*
- *La difficulté d'obtention du titre foncier freine la construction de logements modernes. A titre d'exemple, dans la ville de Sangmélina, seulement 6,84 % de chefs de ménages ont un titre foncier pour leur logement.*
- *La difficulté d'obtenir de l'argent des banques pour construire le logement parce que les crédits à disposition dans les banques sont très onéreux, ce qui ne permet pas la consommation de crédit hypothécaire. A titre d'exemple, à Sangmélina, 87 % des propriétaires des immeubles ont eu recours à leurs économies personnelles pour construire et seulement 13 % ont accédé à un crédit bancaire (PNDP, 2014).*
- *L'absence totale de la maîtrise du développement urbain. On n'arrive pas à cadrer ce développement, malgré les documents d'urbanisme existants.*
- *L'absence de qualité (voirie bien tracé, espace vert, espace pour équipement collectif etc.) dans les lotissements périphériques créés par les spéculateurs immobiliers.*

12.4.3. Mode d'acquisition des terres

D'après les études réalisées, notamment le PDU d'Ebolowa par HTR (2015), près de la moitié des ménages propriétaires de leur logement (47,0 %) l'ont acquis par héritage et 40,4 % par achat de terrain à un privé alors que 10,1 % ont acquis leur propriété à travers l'achat d'un lot domanial auprès de la commune ou l'achat d'une portion du domaine national de l'Etat. Ce mode d'acquisition des terres observé à Ebolowa, traduit en général la situation de Kribi et Sangmélina. Ceci montre que les pouvoirs publics et les communes n'offrent pas suffisamment de terrain pour le logement. Cette situation explique pourquoi les ménages pauvres ne sont pas propriétaires des logements et occupent généralement des zones accidentées et des marécages délaissés par l'Etat.

12.4.4. Un tissu urbain varié

Les tissus urbains ici sont appréciés essentiellement à travers les caractéristiques d'aménagements des parcelles :

- *le tracé des voies de dessertes des parcelles,*
- *l'accès des parcelles aux services urbains de proximité (eau potable, énergie électrique, télécommunications, distribution d'images par câbles, déchets urbains, eaux usées, drainage).*

En se basant sur les caractéristiques définies ci-dessus, on distingue globalement deux grands types de tissus urbains dans les villes de la Région du Sud :

Le tissu urbain structuré

Les tissus urbains structurés sont appréciés à partir de la grille ci-après :

- *Parcelles de formes géométriques régulières ;*
- *Bonne accessibilité aux parcelles (densité de la voirie correcte) ;*
- *Équipement en eau et électricité, potentiel ou effectif ;*
- *Assainissement assuré (caniveaux, réseau d'assainissement collectif) ;*
- *Taille moyenne des parcelles assez élevée.*

En se basant sur cette grille, le tissu urbain structuré se subdivise en trois types de tissu :

- *Le tissu administratif ;*
- *Le tissu résidentiel ;*
- *Le tissu urbain planifié (lotissement MAETUR).*

Les quartiers qui correspondent à cette description sont :

- *Le Centre administratif et le centre commercial des différentes villes de la Région ;*
- *A Kribi, nous avons : lotissement MAETUR, résidence de vacance Free Land, Ngoyé réserve, Dombé, New-Town ; quartier résidentiel du bord de la mer ;*
- *A Ébolowa, nous avons les quartiers Angalé, Mekalat Yevol, Ekombité, Bilon.*
- *A Sangmélima, nous avons les quartiers résidentiels mais aussi dans les zones d'extension récente de la ville le quartier Ebol- Engbwang.*



Photo PDU de Kribi, 2014

Vue d'un exemple de tissu urbanisé structuré : le centre administratif de Kribi



Photo PDU de Kribi

Vue d'un tissu urbanisé structuré : le quartier urbanisé de bord de mer à Kribi

Le tissu urbain non structuré

Il se caractérise par :

- ❖ *Des parcelles réduites et inaccessibles par la voirie ;*
- ❖ *Avec ou sans réseau électrique ;*
- ❖ *Sans réseau d'eau ou trop sommaire par rapport à la densité.*

En se basant sur ces caractéristiques, le tissu urbain non structuré se subdivise en deux types de tissu :

- *Le tissu précaire central à forte densité ;*
- *Le tissu précaire périphérique très peu dense.*

Les quartiers qui correspondent au tissu précaire central à forte densité sont :

- *A Kribi, nous avons les quartiers Mokolo, Petit Paris, Afan-Mabé ;*
- *A Ebolowa, nous avons les quartiers Nko'ovos II, Abang, New Bell ;*
- *A Sangmélina, nous avons les quartiers Haoussa, Akon, Essa-Si.*

Les quartiers qui correspondent au tissu précaire périphérique très peu dense sont :

- *A Kribi, nous avons les quartiers Ngoyé Réserve, Nziou, Ngoye, Wamié, Bwambé, Ebomé, etc.*
- *A Ebolowa, nous avons les quartiers Ebolowa si I (en partie), Ebolowa si II (en partie), Ngalan I, Adoum, Azem.*
- *A Sangmélina, nous avons les quartiers Nkolnguet, Camp-Chic, Nylon, Monavebe, Avebe, Ebolembwang, Mepho, OtoAkam, Source, Minkongo, Mbeh.*



Photo SAFEGE, JMN, 2016

Vue d'un exemple de tissu urbain non structuré : les quartiers périphériques peu dense de Kribi



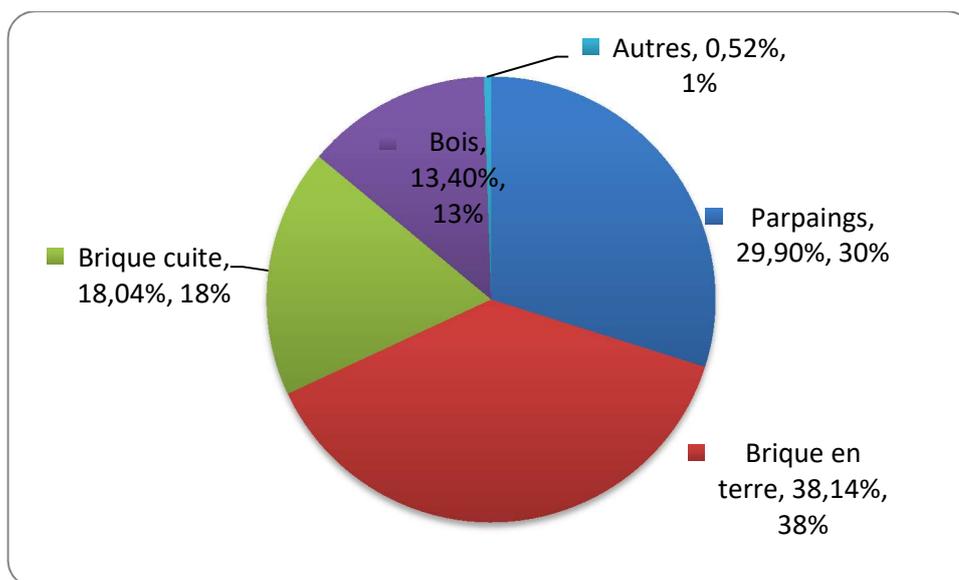
Photo PDU de Kribi, 2014

Vue d'un exemple de tissu urbain non structuré : les quartiers centraux à forte densité de Kribi

12.4.5. Caractéristiques physiques de l'habitat

Cette section porte sur la description des aspects physiques des logements occupés par les ménages de la Région du Sud. Les variables retenues pour caractériser les habitations sont : le type de structure, la nature des matériaux utilisés pour la construction de la toiture, des murs et pour le pavement du sol, ainsi que le nombre de chambres à coucher.

Dans les villes importantes, la construction des bâtiments en général et le logement, en particulier dans les villes d'Ebolowa, Sangmélina, Kribi, Ambam et Kyé-Ossi, ne respecte pas les lois régissant l'urbanisme et les textes sur l'aménagement foncier et la production immobilière au Cameroun. Par ailleurs, il y a une prédominance de matériaux précaires dans la construction des murs des habitations. La figure ci-dessous indique les matériaux utilisés dans la construction des murs à Kyé-Ossi.



Source : Plan sommaire d'urbanisme de la ville de Kyé-Ossi, 2010

• **Figure 23: Matériaux de construction utilisés à Kye Ossi en 2009**

La figure ci-dessus montre que 47,94 % des murs des maisons de Kyé-Ossi sont en matériaux durables (parpaings, briques cuites) contre 52,06 % de murs en en matériaux précaires (bois, briques de terre).

A Meyomessi, 75 % des murs des maisons sont en matériaux précaires contre 25 % en matériaux durables.

Ces trois niveaux de logement sont également rencontrés à Kribi et à Ambam.

Dans toutes les villes de la Région du Sud, on note une prédominance des constructions en matériaux précaires et des dispositions anarchiques des constructions.

Analyse FFOM sur l'habitat et le cadre de vie des populations urbaines

Forces

- La volonté politique de planifier ;
- Un cadre juridique et réglementaire encadrant le secteur de l'urbain ;
- Plan directeur d'urbanisme de Kribi adopté en 2014, PDU d'Ebolowa en cours de réalisation, PSU de Sangmélina, Meyomessi, Kyé-Ossi et Ambam ;
- Intérêt du gouvernement pour le développement du logement social ;
- Des structures et des mécanismes de production du logement et d'une industrie nationale de production de matériaux de construction.

Faiblesses

- La qualité médiocre des documents d'urbanisme ;
- Difficile mise en application des lois, insuffisance de textes d'application ;
- Difficultés d'application des documents de l'urbanisme ;
- Persistance de la gestion coutumière du foncier et difficulté d'obtention du titre foncier ;
- La majorité de la population (3/5^{ème} environ) vit dans de l'habitat de bas standing ;
- Les villes de la Région sont très étalées avec près de 99 % des maisons construites en rez-de-chaussée ;
- Les quartiers urbains périphériques sont anarchiques sans respect des normes d'urbanisme et de construction des logements ;

- *Pour l'habitat, les constructions, les équipements et les infrastructures ne correspondent pas aux normes de logement décent ;*
- *Absence d'un système d'ilots d'habitation permettant la lisibilité générale du tissu urbain ;*
- *Développement de type mono polaire dans la zone centrale de la ville ;*
- *Difficulté d'accès au financement pour l'habitat ;*
- *Prédominance des constructions en matériaux précaires ;*
- *Faible niveau d'équipement et de confort des logements ;*
- *Nombre de chambres à coucher insuffisant par rapport à la maisonnée ;*
- *Energie électrique non distribuée dans certaines villes ;*
- *Proportion importante de ménages non éclairés à l'électricité ;*
- *Capacité d'approvisionnement des ménages en électricité insuffisante, ce qui entraîne des coupures permanentes ;*
- *Difficulté des ménages pauvres à s'abonner au réseau de la société ENEO à cause des coûts élevés ;*
- *Manque d'eau potable, sa fourniture étant insuffisante et liée à celle de l'électricité :*
 - ❖ *L'inaccessibilité à l'eau potable favorise la propagation des maladies hydriques ;*
 - ❖ *Une partie importante des ménages n'a pas accès à l'eau potable de la CDE ;*
 - ❖ *Difficulté des ménages pauvres de s'abonner au réseau de la société ENEO à cause des coûts prohibitifs ;*
 - ❖ *Les toilettes modernes sont encore rares dans les ménages des villes ;*
 - ❖ *Défécations dans des endroits inappropriés et risque pour la santé publique.*

Opportunités

- *Création d'un Ministère chargé de l'Habitat et du Développement Urbain ;*
- *Création d'une Mission d'Etude pour l'Aménagement de la région du Sud ;*
- *Adoption de la stratégie du sous secteur urbain au Cameroun ;*
- *Des mesures de résorption des faiblesses sont identifiées.*

Menaces

- *Augmentation continue des zones d'habitat spontané dans les villes importantes de la Région du Sud ;*
- *Aggravation du phénomène de spéculation foncière ;*
- *Insécurité foncière et exclusion sociale ;*
- *Faible maîtrise des villes importantes de la Région du Sud sur le plan spatial.*

12.5. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS URBAINS

Dans cette section, nous présenterons les infrastructures urbaines, notamment la voirie et réseaux divers, le réseau de distribution d'eau, le réseau électrique, le système et le réseau de communication des informations, le système d'assainissement et le système et les infrastructures de gestion des déchets solides.

Les villes de la région du Sud ont 135Km environ de voirie urbaine bitumée contre 209 Km environ de voirie urbaine en terre.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 134,765 km de voirie urbaine bitumée, la Mvila possède 59Km, soit 43,77 % ; l'Océan 41 Km, soit 30,42km ; le Dja et Lobo 20,75Km, soit 15,39 % et la Vallée du Ntem 14,02Km, soit 10,40 %.

• **Tableau 129: Voirie urbaine des villes de la région du Sud**

<i>Désignation</i>	Etat du réseau en %			
	Voies bitumées (en Km)	Voies en terre (en Km)	Bon état	Mauvais état
<i>Villes par département</i>				
<i>Région du Sud</i>	134,765	280,562	49,113	50,87
<i>Département de la MVILA</i>	59	81	36,81	63,19
<i>EBOLOWA 1 et 2</i>	45,00	28,00	54,94	42,06
<i>MENGONG</i>	6,00	10,50	0,00	100,00
<i>NGOULEMAKONG</i>	8,00	15,00	27,39	72,61
<i>BIWON -BULU</i>	0,00	4,50	0,00	100,00
<i>BIWONG - BANE</i>	0,00	7,00	27,57	71,43
<i>EFOULAN</i>	0,00	7,00	0,00	100,00
<i>MVANGAN</i>	0,00	9,00	33,33	66,67
<i>Département du DJA & LOBO</i>	20,75	62,8	59,69	40,32
<i>SANGMELIMA</i>	12,00	23,00	71,43	28,57
<i>ZOETELE</i>	3,00	17,20	54,46	45,54
<i>MEYOMESSI</i>	0,00	1,65	42,42	57,58
<i>MEYOMESSALA</i>	3,35	2,60	73,11	26,89
<i>DJOUR</i>	1,20	9,30	53,81	46,19
<i>MINTOM</i>	0,00	3,85	72,73	27,27
<i>BENGBIS</i>	0,00	4,00	66,65	33,75
<i>OVENG</i>	1,20	1,20	42,87	57,13
<i>Département de l'Océan</i>	41	108	55,96	44,04
<i>KRIBI 1 et 2</i>	35,00	75,00	56,36	43,64
<i>LOLODORF</i>	6,00	6,00	55,56	44,44
<i>MVENGUE</i>	0,00	5,00	0,00	100,00
<i>CAMPO</i>	0,00	5,00	0,00	100,00
<i>LOKOUNDJE</i>	0,00	1,00	0,00	100,00
<i>AKOM II</i>	0,00	7,00	0,00	100,00
<i>NIETE</i>	0,00	6,00	0,00	100,00
<i>BIPINDI</i>	0,00	6,00	0,00	100,00
<i>Département de la Vallée du Ntem</i>	14,02	28,76	44,08	55,92
<i>AMBAM</i>	9,20	11,98	46,28	53,73
<i>KYÉ-OSSI</i>	4,85	6,682	41,88	58,12
<i>MA'AN</i>	0,00	4,90	0,00	100,00
<i>OLAMZE</i>	0,00	5,20	0,00	100,00

Source : MINHDU

Cette analyse par département cache d'énormes disparités. Sur les 27 villes de la Région, chefs-lieux de circonscriptions administratives, 15 n'ont aucune route bitumée. Il s'agit dans la Vallée du Ntem : Olamzé et Ma'an ; dans l'Océan : Mvengue, Campo, Lolodorf, Lokoundje, Akom II, Niète et Bipindi ; dans le Dja et Lobo : Meyomessi, Mintom et Bengbis ; dans la Mvila : Biwon-Bulu, Biwon-Bane, Efoulan et Mvangan. Par ailleurs les voiries bitumées, d'Ambam, Kyé-Ossi, Zoétété, Goulemakong et Mengong ne sont en général que des tronçons de la nationale 2 qui traversent ces villes.

En ce qui concerne la voirie urbaine en terre, sur les 280,562 km, l'Océan en possède 38,49 %, la Mvila 28,87 %, le Dja et Lobo 22,38 % et la Vallée du Ntem 10,25 %. Environ 50 % de cette voirie en terre de la Région est en bon état. Mais ce chiffre cache beaucoup de disparités car 11 villes ont 100 % de leur voirie urbaine en mauvais état. Il s'agit de Mengong, Biwon-Bulu, Mvengue, Campo, Akom II, Adjap, Bipindi, Ambam, Kyé-Ossi, Ma'an et Olamze.

Nous présentons dans les détails la voirie urbaine des villes d'Ebolowa, Kyé-Ossi, Ambam, Kribi et Sangmélina.

12.5.1. La voirie de la ville d'Ebolowa

La voirie de cette ville est hiérarchisée en voirie primaire, secondaire et tertiaire.

La voirie principale

Dans la ville d'Ebolowa, le tronçon de la route nationale N°2 et la voirie primaire constituent les axes principaux de la ville :

- *La route nationale N°2 Yaoundé - Ambam - Frontière Gabon - Frontière Guinée Equatoriale traverse Ebolowa sur une distance de 20 Km environ. Cette voie a une chaussée en béton bitumineux à deux voies de circulation de largeur 7m en section normale et de trois voies de circulation de largeur 12 m en section critique.*
- *La voirie primaire possède 5,4Km de voies revêtues en béton bitumineux ou en enduit superficiel. Outre sa fonction de desserte, elle permet de relier les différents pôles d'activités (commerces, administrations, etc.) de toute la ville.*

Les voies structurantes secondaires

Elles prennent le trafic des routes distributrices principales et le distribuent dans les unités spatiales urbaines. Elles ont une emprise moyenne de 12 m. La voirie secondaire de la ville d'Ebolowa est très peu développée et est constituée de 10,3Km de voies bitumées dont la plupart a des chaussées et des accotements dégradés.

Les voies tertiaires

Les voiries distributrices tertiaires prennent le trafic des voies secondaires et le distribuent dans les unités spatiales urbaines plus petites. A cet effet toute la ville d'Ébolowa dispose d'un réseau dense de voies tertiaires. A l'exception des quelques rares tronçons dans la zone récemment bitumée mesurant au total 9,3 Km environ, ce réseau est à plus de 90 % en terre, avec des emprises allant de 1 à 6 m. L'essentiel de ce réseau est concentré dans les quartiers non administratifs et périurbains.

L'état délabré des routes secondaires et tertiaires et le faible linéaire du réseau primaire sont les raisons de l'inexistence des taxis de ville qui sont remplacés par les motos qui assurent tant bien que mal le transport des personnes et même des biens à l'intérieur de la ville d'Ébolowa.

12.5.2. Voirie urbaine de Kribi

Du nord au sud de la ville de Kribi et en bordure de l'Océan, la voirie principale traverse la ville. Les liaisons internes sont bien assurées à Kribi, que ce soit à l'intérieur de chaque compartiment ou entre les divers compartiments (voies primaires et secondaires). Dans l'ensemble, il s'agit d'une voirie bitumée de 35 km. Ce réseau bitumé s'est nettement étendu avec la mise en œuvre des activités liées à la construction du port en eau profonde de Kribi, qui a permis le bitumage et la réfection d'une bonne partie de la voirie de la ville.

De nouvelles voiries pour relier le port et la zone industrielle sont construites ou programmées. Les équipements publics sont accessibles. Seules les habitations ne sont pas accessibles dans certains quartiers, faute de voirie de desserte (insuffisance ou mauvais état).

12.5.3. Voirie urbaine de Sangmélina

L'espace urbain communal de Sangmélina est traversé par quatre (04) routes principales et six (06) routes secondaires toutes bitumées et faisant 12 km au total. Elles sont globalement en bon état malgré l'existence de nids-de-poule par endroits. Les routes principales permettent de rallier la ville de Sangmélina à la capitale politique Yaoundé. Les routes secondaires quant à

elles permettent essentiellement de rallier la ville de Sangmélina aux chefs-lieux des arrondissements environnants et avec les villages périphériques. Les routes de desserte des quartiers sont en terre. Elles sont assez praticables pendant la saison sèche. En saison pluvieuse par contre, elles le sont moins.

12.5.4. Voirie urbaine de la ville de Kyé-Ossi

Dans le périmètre de la ville de Kyé-Ossi, le réseau routier se compose de deux types de voirie :

❖ *La voirie bitumée*

La seule voirie bitumée de Kyé-Ossi est la route nationale N°2 qui traverse cette ville dans le sens nord-sud sur 5km environ.

❖ *La voirie en terre.*

Elle compte six tronçons de voirie pour la plupart récemment ouvert sur une longueur de 7Km environ, la ville ne dispose pas d'un véritable réseau de voirie urbaine. Il existe des pistes carrossables et d'autres pistes piétonnes desservant les quartiers. Mais la plupart de ces voies se trouvent dans un mauvais état.

Il n'existe pas de parking aménagé dans la ville de Kyé-Ossi. Les véhicules stationnent abusivement sur les trottoirs lorsque ces derniers existent. Sinon, c'est la chaussée qui est occupée pour le garage des véhicules le long de la route principale.

Il s'avère donc nécessaire de planifier, aménager et réglementer les parkings dans la ville de Kyé-Ossi qui est en plein essor.

12.5.5. Voirie de la ville d'Ambam

La voirie urbaine de la ville d'Ambam est médiocre. Le tracé est tortueux et les emprises assez étroites en dehors du plateau administratif. Les voies de desserte sont sommairement tracées, des pistes villageoises relient les quartiers populaires et des chemins piétons mènent vers les villages et les plantations.

Cette voirie qui mesure environ 12 km est exclusivement en terre et donc difficilement praticable en saison de pluie du fait de sa dégradation rapide. Un tronçon de la nationale N°2 traverse la ville sur 9,20 km en direction de Kyé-Ossi et Ambam-Minko. On note également l'inexistence de système de drainage : manque de caniveaux et de buses de maîtrise d'eau.



Photo PDU de Kribi, 2014

Vue d'une rue en terre à Kribi



Photo SAFEGE, IMN, 2015

Vue d'un carrefour bitumé au centre de Meyomessala

12.5.6. Le réseau de distribution d'eau potable

Jusqu'en 2013, les villes d'Ebolowa, de Kribi, d'Ambam et de Sangmélina étaient les seules à disposer d'une station de traitement d'eau. Au cours de l'année 2014, celles de Meyomessala et de Zoétéélé ont été construites d'où l'augmentation du nombre d'abonnés de la société CDE dans ces localités.

On observe depuis plusieurs années, une multiplication de connexion des localités au réseau national, à travers notamment les adductions en eau potable, la multiplication des forages et des puits. Mais bon nombre ne fonctionne pas à cause de l'insuffisance d'énergie électrique dans plusieurs localités.

Dans le département de l'Océan, seules les villes de Kribi et de Campo sont reliées au réseau de la CDE. Les autres villes, notamment Akom II, Niète, Lolodorf, Mvengue et Lokoundje s'approvisionnement en eau potable à travers des sources aménagées, des puits et des forages.

Kribi dispose d'un château d'eau d'une capacité de stockage de 400 m³. Cette station traite en moyenne 1 040 m³/jour alors que les besoins actuels se situent autour de 3 000 m³/jour. Sur 2 000 abonnés, seuls 1 500 restent actifs. La pression d'eau est d'environ un bar, soit moins de 10 mètres de colonne d'eau. L'indisponibilité du plan de la ville constitue un principal handicap à l'extension du réseau de distribution d'eau.

Les infrastructures sont obsolètes. Les besoins sont de plus en plus grandissants compte tenu de la croissance démographique. Certains abonnés situés aux environs du château d'eau ne sont pas approvisionnés en eau du fait de la faible pression. La situation n'est pas différente à Ebolowa.

Pour approvisionner Ebolowa en eau potable, la société CAMWATER capte de l'eau dans le fleuve Mvila, situé à 12 Km de la ville sur la route d'Akom II.

La ville d'Ebolowa bénéficie d'un réseau d'approvisionnement en eau potable géré par le concessionnaire national la Camerounaise Des Eaux (CDE). L'eau est refoulée dans une station de traitement ayant une capacité nominale journalière de 4000 m³ lorsque les équipements fonctionnent correctement sans coupure d'électricité. Les besoins réels de la ville se chiffrent aujourd'hui à au moins 1800 m³ par jour, soit plus de quatre fois la capacité de service actuelle d'où la nécessité d'amélioration de cette capacité de production.

Cependant au vu de sa capacité de production, elle ne parvient pas à desservir tous les ménages. Notons que le captage dans le cours d'eau Mvila par la société CAMWATER, ne pourra plus, dans un avenir proche, répondre à la demande de plus en plus croissante des populations à moyen et long terme. La situation de Sangmélina n'est non plus reluisante.

Dans la ville de Sangmélina, le mode principal d'approvisionnement en eau potable dans l'espace urbain est le réseau de la Camerounaises Des Eaux (CDE). Cependant, cette ville n'est pas entièrement couverte par le réseau. Certains quartiers, notamment périphériques, sont confrontés à de graves problèmes d'approvisionnement. Les forages, puits et sources publics sont ainsi aménagés par la municipalité.

Au total, 39 forages et 141 puits sont construits dans la Commune de Sangmélina. La majorité de ces ouvrages sont équipés de pompes à motricité humaine de marque INDIA MARK II, on y retrouve aussi quelques-unes de marques VOLANTA, TROPIC et JINDAL. La Vallée du Ntem est encore plus pauvre en infrastructure de distribution d'eau.

Dans la Vallée du Ntem, la ville d'Ambam possède un château d'eau qui date de 1954. Le manque d'entretien limite le fonctionnement du réseau. En mai 2012 Ambam comptait 346 abonnés (359 branchement d'après le PCD d'Ambam, 2010), soit, selon le Responsable local de la CDE, 40 à 45 % seulement des habitants de la zone desservie. Le centre de production (pompage, traitement et stockage), datant de 1984, est vétuste.

Le réseau d'approvisionnement en eau potable est constitué de 6 km de conduites concentrées dans le périmètre urbain, excluant les nouveaux quartiers périphériques.

Aussi, les problèmes inhérents à l'adduction d'eau de la CDE sont nombreux :

- *Vétusté des équipements ;*

- *Insuffisance du personnel : 05 au total dont 02 à la production et 01 sous-traitant pour les branchements ;*
- *Non extension du réseau. Depuis plusieurs années, le réseau est resté statique par manque d'affectation des ressources par la hiérarchie à cette fin ;*
- *Coûts d'abonnement jugés élevés par les consommateurs : il faut déboursier 100 172 F pour le branchement des 05 premiers mètres.*

Dans les chefs-lieux d'arrondissement du département de la Vallée du Ntem, l'approvisionnement en eau se fait à travers les puits ouverts ou aménagés et les rivières. La Société WIJMA a construit une dizaine de forages fonctionnels, concentrés dans l'arrondissement de Ma'an. A Kyé-Ossi, il n'existe pas de système d'adduction et de distribution d'eau potable fonctionnel. L'approvisionnement se fait à travers les puits ouverts ou aménagés et les rivières. Dans les villes plus petites de la Région, comme Ngoulemakong, Campo, Meyomessi, Meyomessala, des châteaux d'eau et des bornes fontaines ont été construits pour distribuer de l'eau potable dans la Commune.

12.5.7.Éclairage public

A Kribi, l'éclairage public est assuré par l'énergie solaire.

A Ebolowa, l'éclairage public ne fonctionne que sur quelques rues du centre administratif et du centre commercial, le reste de la ville étant dans le noir à la tombée de la nuit.

A Sangmélina, l'éclairage public par panneau photovoltaïque ne couvre que partiellement la ville, ce qui pose les problèmes d'insécurité dans les zones périphériques.

12.5.8.Drainage et assainissement

Dispositifs de drainage et de maîtrise des eaux pluviales dans les villes de la Région du Sud.

Dans les villes d'Ebolowa, Kribi et Sangmélina, ce sont des structures de drainage de la route qui facilitent le drainage de l'eau à travers et au-dessous des routes.

L'état actuel de drainage urbain dans ces trois villes est caractérisé par :

- ❖ *des canalisations à ciel ouvert dans les zones d'activités ;*
- ❖ *des canaux de drainage naturel non protégés et non développés ;*
- ❖ *des réseaux de drainage des routes incohérents et inadéquats ;*
- ❖ *des canaux de drainage pas régulièrement curés et non maintenus.*

Les ouvrages d'assainissements (rigoles, dalots et buses) sont fortement encombrés par la végétation et des dépôts divers d'ordures ménagères, ce qui rend difficile la circulation des eaux pluviales et favorise les inondations. Des ponceaux sont généralement bloqués par les déchets solides déposés et la sédimentation. Le manque d'entretien constant des structures a conduit à la destruction de nombreuses routes.

Les villes d'Ebolowa et de Sangmélina bénéficient d'un relief pentu qui est un atout en matière d'évacuation des eaux pluviales. A Ebolowa, il existe un lac municipal dans la ville qui constitue l'essentiel du système primaire de drainage des eaux de pluie.

Dispositifs de drainage et d'assainissement des eaux usées

L'état actuel de drainage dans les villes de la Région du Sud est largement insuffisant et précaire. Les réseaux et les structures de drainage présents se sont développés spontanément et de façon fragmentaire, sans planification appropriée. Dans beaucoup de quartiers, il y a une absence quasi totale de structures de collecte et d'évacuation des eaux usées. Le sol est utilisé dans ces quartiers comme milieu épurateur (filtre) et récepteur.

Dans les quartiers résidentiels modernes et structurés, l'élimination des eaux usées et excréta se fait le plus souvent par des fosses septiques avec puisards ou par des fosses étanches ou à fond perdu. Dans les quartiers traditionnels, les quartiers périurbains et les zones de recasement, elle se fait dans les latrines sèches. Pour ce qui est des quartiers à habitats spontanés, cette évacuation des déchets liquides se fait par rejet direct dans la nature.

Dans la ville de Niété, les eaux souillées des usines (SOCAPALM et GMG-HEVECAM) sont directement déversées respectivement dans les rivières Bandè et Niété, polluant ainsi l'environnement.

Afin de résoudre ces problèmes, l'assainissement collectif peut se présenter comme une alternative viable dans ces villes à travers la construction des stations d'épuration des eaux usées.



Photo, PDU d'Ebolowa, 2015

Vues du mauvais drainage des eaux domestiques à Ebolowa

Analyse FFOM infrastructures de transports et réseaux divers

Force

- ❖ *L'aboutissement des grands projets de barrages hydroélectriques de Memve'élé et de Mekim va sortir la Région du Sud de « l'obscurité » ;*

Faiblesses (présentées par secteur)

Problèmes fondamentaux liés à la voirie

- ❖ *Etat souvent insuffisant et déficient des routes dans les villes ;*
- ❖ *Mauvais état de la voirie secondaire et tertiaire ;*
- ❖ *Entretien insuffisant, inefficace et irrégulier surtout sur les voies de desserte ;*
- ❖ *Mauvais état général des trottoirs ;*
- ❖ *Insuffisance de parkings aménagés et réglementés, notamment à Kyé-Ossi pour les camions en transit ;*
- ❖ *Insuffisance des équipements de signalisation ;*
- ❖ *Eclairage insuffisant et non fonctionnel dans la quasi-totalité des voies de dessertes.*

Problèmes fondamentaux liés au réseau de distribution d'eau :

- ❖ *Infrastructures existantes obsolètes ;*
- ❖ *Insuffisance du réseau de distribution d'eau ;*
- ❖ *Insuffisance de la quantité d'eau potable produite par rapport à la demande ;*
- ❖ *Alimentation insuffisante en eau potable.*

Problèmes fondamentaux liés au drainage et à l'assainissement.

- ❖ *Inefficacité du réseau de drainage ;*
- ❖ *Encombrement des ouvrages de drainage par les déchets solides ;*

- ❖ *Mauvais état général des ouvrages de drainage ;*
- ❖ *Programme d'entretien quasi inexistant ;*
- ❖ *Pas d'infrastructure adéquate pour gérer convenablement les déchets liquides (absence de station d'épuration...);*
- ❖ *Absence des toilettes publiques ;*
- ❖ *Incivisme de la population.*

Problèmes fondamentaux liés à l'approvisionnement en électricité.

- ❖ *Alimentation insuffisante en électricité ;*
- ❖ *Capacités inadéquates de l'approvisionnement en énergie réseaux et infrastructures ;*
- ❖ *Fréquence des coupures intempestives du courant électrique ;*
- ❖ *Baisse fréquente de la tension ;*
- ❖ *Réseaux et infrastructures d'approvisionnement en énergie incohérents ;*
- ❖ *Installation anarchique des réseaux et structures d'électricité ;*
- ❖ *Mauvaise maintenance du réseau d'approvisionnement en énergie et des infrastructures.*

Problèmes fondamentaux liés aux infrastructures sportives et de loisirs.

- ❖ *Infrastructures sportives et de loisirs insuffisants ;*
- ❖ *Infrastructures sportives et de loisirs appartenant pour la plupart aux privés et inaccessibles au grand public ;*
- ❖ *Infrastructures sportives et de loisirs mal entretenus.*

Problèmes fondamentaux liés à la collecte des ordures ménagères.

- ❖ *Collecte insuffisante ;*
- ❖ *Difficultés d'accessibilité à certains endroits de la ville ;*
- ❖ *Pas de structures pour le traitement d'ordures industrielles et des ordures solides ;*
- ❖ *Brûlage des ordures.*

Opportunités

- ❖ *Le potentiel en ressources naturelles (eau, gaz, mer) pour l'électrification ;*
- ❖ *Mise en œuvre du plan d'action du Plan de déplacements urbains dans les villes ;*
- ❖ *Investissements à venir pour l'amélioration des transports urbains dans les villes importantes ;*
- ❖ *Adoption d'un plan de circulation ;*
- ❖ *Etude sur la mise en place d'un Partenariat public privé pour faire face aux faibles ressources des villes ;*

Menaces

- ❖ *Manque de moyens dévolus aux transports en commun, ce qui laisse la mobilité urbaine aux motos-taxis ;*
- ❖ *Augmentation des accidents de circulation à cause du non respect du code de la route par les conducteurs de motos-taxis.*

Problématiques principales

Sans répéter tout ce qui est présenté dans les différentes analyses FFOM du secteur urbain, on retiendra les questions majeures suivantes : la faiblesse de l'armature urbaine, la faiblesse des planifications urbaines et du respect des normes et réglementations en vigueur, l'extension anarchique associée au gel de terres dans les banlieues des principales villes, l'absence de réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées, l'absence ou la faiblesse des réseaux d'éclairage public, de ramassage des ordures, de voirie urbaine, d'infrastructures de marché, etc. On doit souligner tout particulièrement la question de l'habitat populaire qui est le plus souvent insalubre en milieu urbain, avec de réelles difficultés pour les pauvres pour accéder à la propriété et aux services urbains et autres services sociaux régaliens (santé, éducation, etc.)

13. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA RÉGION SUD

Le diagnostic de la Région du Sud est la première partie du travail de préparation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. On retiendra les principaux points saillants suivants sachant que les détails sont présentés dans le corps du document :

Forces

Une région à fort potentiel de croissance économique avec :

- Une volonté politique affichée de développer la région du Sud ;
- Une croissance démographique dynamique, notamment dans les villes ;
- Un réseau urbain multipolaire ;
- Un fort potentiel minier non encore exploité, notamment le fer sur plusieurs sites de classe mondiale aux réserves prouvées ;
- Une production pétrolière et gazière en croissance ;
- Un fort potentiel de production hydroélectrique et, à court terme, l'entrée en service de deux centrales de production à Memvele et à Mékin ;
- Une centrale thermique à gaz de 216 MW à Kribi, avec des possibilités d'extension ;
- Un potentiel forestier largement sous-exploité, notamment les espèces moins connues ;
- Un terminal pétrolier au large de Kribi pour l'exportation du pétrole Tchadien ;
- Une façade maritime disposant désormais d'un port en eaux profondes avec un premier terminal multiservices, en attente d'un deuxième terminal minéralier ;
- Un potentiel d'extension de l'agriculture encore largement sous-exploité, quelques agroindustries tournées vers l'exportation, une petite agriculture familiale omniprésente, et une agriculture de deuxième génération en devenir ;
- Un bon potentiel de développement de la pisciculture ;
- Un positionnement géographique au carrefour de 4 pays et plusieurs régions ;
- Des possibilités de développement des corridors logistiques nord-sud et est-ouest avec connexion sur l'international par le port de Lolabé ;
- La construction en cours de l'axe bitumé Sangmélina-frontière du Congo via Djoum, Mintom et Mballam pour une liaison avec Ouesso et Brazzaville ;
- Un réseau de fibre optique déjà bien présent et en cours d'extension ;
- Un réseau de téléphonie mobile déjà bien présent et en cours d'extension ;
- Une tradition touristique à Kribi et sur la côte maritime ;
- Une zone réservée aux investissements industrialoportuaires près du nouveau port ;
- Des espaces disponibles pour l'extension des villes de la région, et notamment de Kribi ;
- Une zone frontalière de Kye-Ossi dynamique et en pleine expansion ;
- Un fort potentiel de production d'énergie solaire allié à un fort potentiel hydrologique ;
- Une capacité d'accueil et de brassage des populations et des cultures ;
- Un climat favorable au développement ;
- Un réseau santé et éducation relativement dense ;
- Un schéma régional d'Aménagement du territoire de la CEMAC ;

Faiblesses

Une région qui souffre de multiples maux qui entravent son développement :

- *Processus de décentralisation inachevé ;*
- *Armature urbaine orientée nord-sud qui ne permet pas les échanges Ouest-Est ;*
- *Manque de possibilités de financement des investissements productifs, mais aussi de l'habitat et des services ;*
- *Manque d'un axe routier bitumé lourd Ouest-Est entre Kribi – Ebolawa et Sangmélina ;*
- *Manque d'un axe ferroviaire entre Edéa et le nouveau port commercial de Kribi ;*
- *Manque d'un axe ferroviaire entre Mballam et le nouveau port commercial de Kribi, en mesure de desservir les principaux gites miniers exploitables ;*
- *Manque d'un terminal minéralier connecté au réseau ferroviaire du port de Kribi ;*
- *Manque d'une desserte par axe routier lourd du nouveau port de Kribi ;*
- *Manque de liaison routière lourde avec Bata en Guinée Equatoriale (avec pont sur le Ntem) ;*
- *Manque de disponibilité d'énergie électrique de bonne qualité et à faible coût dans toutes les villes de la région ;*
- *Manque de disponibilité d'énergie pour encourager les investissements industriels ;*
- *Manque d'un réseau de transport électrique HT et interconnecté ;*
- *Faible tissu industriel et notamment aucun investissement minier majeur en cours en dehors du pétrole et gaz ;*
- *Exploitation minière artisanale mal encadrée et souvent anarchique ;*
- *Faiblesse des investissements nationaux et par des nationaux ;*
- *Des rigidités légales et administratives qui limitent l'initiative économique, corrolaire d'un incivisme généralisé des populations et de nombreuses élites ;*
- *Infrastructures commerciales souvent insuffisantes et mal adaptées ;*
- *Production agricole et piscicole insuffisante pour faire face à la croissance de la demande ;*
- *Des frontières avec le Gabon et la Guinée Equatoriale qui ne sont pas suffisamment fluides ;*
- *Un secteur rural encore largement archaïque avec des populations peu éduquées et une prédominance de l'agriculture sur brulis et des pratiques de chasse, pêche et cueillette ;*
- *Une population urbaine très jeune et souvent peu formée ;*
- *Un manque de ressources humaines qualifiées pour répondre aux besoins des investisseurs et des entrepreneurs ;*
- *Des PME et TPE encore largement dans l'informel, manquant de ressources financières adaptées au développement des activités ;*
- *Une jeunesse souvent déseuvrée et souffrant largement de déscolarisation précoce ;*
- *Un phénomène inquiétant de prolifération des moto-taxis qui favorise la déscolarisation des garçons et le développement de comportements sociaux pervers ;*
- *Des risques de conflits d'usage des terres (ayant déjà éclatés sur certaines zones critiques) ;*
- *Un réseau d'éducation de médiocre qualité, incomplet, souvent insuffisant et trop orienté sur l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique et professionnel ;*
- *Un réseau de santé de médiocre qualité, incomplet, souvent insuffisant ;*
- *Un réseau de distribution électrique de mauvaise qualité, souvent incomplet, ou inexistant ;*
- *Un réseau de distribution de l'eau potable de mauvaise qualité en ville, incomplet, souvent insuffisant ;*
- *Un réseau d'assainissement des eaux pluviales dans les villes souvent insuffisant ;*
- *Un réseau routier insuffisant, souvent mal entretenu, avec trop peu de tronçons bitumés ;*
- *Un réseau de voirie urbaine toujours insuffisant et généralement mal entretenu ;*
- *Un réseau d'éclairage public très insuffisant et souvent absent ;*

- Absence de système de transport public dans les villes qui sont simplement envahies par les moto-taxis ;
- Généralement aucun réseau d'assainissement des eaux usées et chargées ;
- Une mauvaise gestion de l'urbanisation et des terres destinées aux extensions de la ville ;
- Un habitat majoritairement construit en matériaux précaires ;
- Une gestion des déchets limitée au ramassage dans les grandes villes et au dépôt sans traitement ou par simple enfouissement ;
- Un réseau d'infrastructures sportives très insuffisant ;
- Un réseau hôtelier très insuffisant dès qu'on s'éloigne de Kribi ;
- Très peu de valorisation du potentiel de l'énergie solaire ;
- Un réseau d'aires protégées très peu valorisé ;
- Des organisations agricoles et professionnelles le plus souvent très faibles, peu organisées et peu efficaces ;
- Des projets de développement manquant d'efficacité et d'efficience dans la plupart des secteurs économiques et sociaux ;

Opportunités

- Construction de l'axe lourd Sangmélima-Mballam-frontière du Congo, en cours de travaux ;
- Construction des barrages hydroélectriques de Memvele et de Mékin, en cours de finalisation ; et d'autres possibilités de construction de barrage sur les rivières et fleuves ;
- Extension du réseau de la fibre optique, en cours de travaux ;
- Bonne coopération avec la République du Congo, la République du Tchad et la République Centrafricaine ;
- Préparation du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun assorti de son Plan de Zonage National, en cours de travaux ;
- Préparation de l'extension de la centrale thermique à gaz de Kribi ;
- Disponibilité de gaz naturel exploitable ;
- Investisseurs potentiels pour le développement de l'agriculture industrielle et de l'agriculture de deuxième génération ;
- Investisseurs potentiels pour la zone industrialoportuaire de Kribi ;
- Valorisation du stock de carbone forestier ;
- Valorisation du potentiel touristique ;

Menaces

- Chute des cours des matières premières minérales sur les marchés mondiaux, sans perspective claire de remontée des cours d'ici à 2020 ;
- Changement climatique avec pour conséquence la montée des eaux et l'érosion côtière qui met en danger les aménagements et les constructions proches de la mer ;
- Forte pression internationale pour limiter l'exploitation des forêts naturelles ;
- Manque de coopération avec le Gabon et la Guinée Equatoriale ;
- Un potentiel de pêche maritime en nette régression ;
- Risques de conflits entre les populations riveraines et les concessionnaires industriels sur l'usage des terres dans plusieurs zones ;
- Des mauvaises pratiques de gouvernance associées à une certaine culture de l'impunité ;
- Marginalisation accrue des populations autochtones pygmées, avec risques de disparition de certains groupes, si on ne parvient pas à les intégrer dans le monde moderne et la citoyenneté nationale, avec notamment la possibilité de faire valoir leurs droits à la terre ;
- Accaparement abusif des terres agricoles par les élites locales et nationales ;

Problématiques principales

- ❖ *La croissance démographique est très variable selon les villes et les départements de la région du Sud, la zone de Kribi et la zone frontalière de Kye Ossi connaissant les croissances les plus fortes, soit les deux zones ouvertes vers l'extérieur. Mais globalement, la région du Sud reste peu urbanisée, avec 3 villes qui regroupent 78% de la population urbaine.*
- ❖ *Concernant les questions d'organisation administrative et politique, le processus de décentralisation n'est pas achevé et le niveau régional n'existe pas encore réellement. Il n'y a donc pas encore ni Conseil Régional en charge de la coordination du développement, ni planification du développement régional, ni budget pour prendre en charge les actions de développement, ni même de ressources financières fiscales et non-fiscales pour financer le niveau régional.*
- ❖ *La préparation du SRADDT suppose la cohérence avec le Pan de Zonage National et le Schéma National de Développement durable du Territoire, lesquels ne sont pas encore aboutis.*
- ❖ *Le fait que les processus de révision des codes minier, forestier, agricole et foncier ne soient pas encore aboutis, laisse planer des incertitudes qui sont néfastes pour tous les acteurs, et notamment pour les investisseurs potentiels, engendrant des comportements attentistes. Sur le terrain, des conflits existent déjà et d'autres peuvent potentiellement se développer entre les différents utilisateurs de terres et les populations riveraines.*
- ❖ *Les questions de croissance démographique et de planification du développement urbain sont essentielles pour planifier le renforcement de l'armature urbaine avec comme nouvel épicode la ville de Kribi dont la croissance est la plus dynamique, et le nouveau port en eaux profondes.*
- ❖ *La question du financement du développement et donc de la fiscalité locale et régionale qui pour le moment ne permet pas de faire face aux besoins.*
- ❖ *La pression sur les terres dans les zones les plus peuplées où l'essentiel des surfaces est déjà affecté à l'agroindustrie et à la foresterie, pose désormais de plus en plus souvent des problèmes car les populations locales doivent pouvoir étendre leurs terres agricoles pour pouvoir se nourrir. Ce phénomène de pression sur les terres est par ailleurs aggravé par les élites qui prennent des surfaces pour les mettre théoriquement en culture alors que, dans beaucoup de cas, elles ne cultivent réellement qu'un faible pourcentage de ces terres, gelant en réalité l'essentiel du reste.*
- ❖ *Les effets du changement climatique, avec une montée progressive des eaux, une amplification des marées et des phénomènes de tempêtes qui semblent plus fréquents qu'avant, entraînent des dégâts sur le littoral et sur les constructions et aménagements de bord de mer, avec un recul du trait de côte qui est déjà très important par endroits. Cela a aussi des impacts négatifs sur les zones de mangrove.*
- ❖ *L'exploitation illégale des forêts, notamment dans les zones banales, qui accélère le phénomène de dégradation, favorisant de ce fait la déforestation. A cela s'ajoute le braconnage à grande échelle, notamment pour les espèces phares, avec en perspective la réduction rapide du potentiel de capture de viandes de brousse, d'une part, mais surtout la réduction du potentiel de tourisme de nature et de vision, d'autre part.*
- ❖ *La surpêche et l'absence de gestion concertée des zones de pêche maritime qui réduit le potentiel de capture face à une demande urbaine sans cesse croissante.*
- ❖ *Dans toutes les villes, l'absence de réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées concourt à la pollution des rivières. Il n'y a souvent pas non plus de réseaux de collecte des eaux pluviales, ce qui favorise les cas d'inondations et de destruction des routes et voiries.*
- ❖ *Au niveau des infrastructures routières, le principal manque est l'absence de route bitumée de bonne capacité pour relier d'ouest en est les villes de Kribi (et le port de Lolabé), Ebolowa et Sangmélina, sachant que le prolongement vers Djoum, Mintom*

puis Mballam et Ouessou est déjà en travaux. Ceci étant, cette route administrative devrait être en principe doublée le moment venue par une route minières et un chemin de fer minéralier depuis Mballam jusqu'à Lolabé, afin d'éviter de faire supporter le trafic minier par une route nationale classique. Sur les axes nord-sud, le plus urgent serait celui depuis Edéa en contournant Kribi par l'ouest pour rejoindre le port de Lolabe avec une autoroute doublée d'un chemin de fer multiusages.

- ❖ Les chefs lieux d'arrondissement sont encore pour la plupart dépendant de routes en terres à l'entretien irrégulier et globalement insuffisant, créant de ce fait un réel déséquilibre entre les villes reliées par des routes bitumées et les autres. La faiblesse des entreprises en charge de l'entretien des routes et les problèmes de gouvernance aggravent ce phénomène.
- ❖ La deuxième tranche du port en eaux profondes de Lolabe pour les produits minéraliers avec les connexions de chemin de fer vers le nord et vers l'est est prévue mais non encore engagée, notamment du fait de la baisse des cours mondiaux des minerais, sa réalisation avec le chemin de fer serait une avancée sur la voie de faciliter les investissements miniers. L'absence d'aéroport et de lignes aériennes sur Kribi est une contrainte supplémentaire.
- ❖ En matière d'énergie, la région est encore très mal approvisionnée, que ce soit en quantité et en qualité, et ce malgré la mise en fonction de la centrale à gaz de Kribi. Certaines zones et départements ne sont pas encore interconnectés. Le potentiel hydroélectrique n'est pas encore valorisé, même si des améliorations sont désormais attendues à court terme. Les autres sources potentielles d'énergie renouvelable ne sont pas exploitées.
- ❖ L'accès à l'eau potable pour les populations rurales est insuffisant, et il est également difficile pour les populations urbaines qui sont désormais plus exigeantes en termes de services.
- ❖ Le réseau de fibre optique en cours d'extension améliore rapidement la situation, mais la fracture numérique entre le milieu rural et le milieu urbain perdure, tout comme les différences d'accessibilité à internet et à la téléphonie selon que l'on soit dans une zone très peuplée ou non. La Vallée du Ntem, la partie est du Dja et Lobo et le sud du département de l'Océan, restent sous équipés dans tous les domaines des TIC. Les compagnies téléphoniques n'appliquent pas systématiquement la réglementation sur le partage des antennes relais.
- ❖ La question de la place des populations « pygmées » dans la société est un problème préoccupant à plusieurs titres, notamment par leurs difficultés à pouvoir accéder à la terre. Leur mode de vie basé sur la chasse et la cueillette est condamné, et leur sédentarisation suppose un accès durable à la terre pour passer à l'agriculture. En outre, le manque d'éducation et l'alcoolisme de ces populations rendent les choses très compliquées à améliorer.
- ❖ L'accès à une éducation de qualité reste un problème, tant pour la formation initiale généraliste que pour les formations professionnelles qualifiantes. Le manque de possibilités et le manque de perspectives professionnelles conduit souvent à la déscolarisation, problème aggravé pour les garçons par le phénomène des mototaxis et l'alcoolisme, et pour les filles par une sexualité et des maternités précoces.
- ❖ Le chômage des jeunes est important et leur désintérêt pour les activités agricoles un problème. L'offre de formation professionnelle qualifiante est très insuffisante.
- ❖ En matière de santé, on souligne le manque de formations sanitaires, le sous-équipement de celles qui existent, le manque de médicaments et surtout le manque de personnel compétent dans les différentes spécialités. Le taux de séroprévalence reste plus fort que dans les autres régions, avec le constat que ce sont les femmes qui sont le plus infectées.

- ❖ *L'extension de l'agriculture familiale dans l'arrière pays kribien est devenu problématique compte tenu des affectations administratives actuelles des terres.*
- ❖ *Les infrastructures de sport se résument le plus souvent à des terrains de football plus ou moins improvisés. Le manque d'installations sportives est criant à peu près partout.*
- ❖ *La faible capacité de transformation locale du bois au long de la chaîne de valeur, alliée au manque d'investisseurs et d'investissements, limite la création d'emplois et de valeur ajoutée dans la filière bois.*
- ❖ *La faiblesse des cours mondiaux des minerais bloque actuellement toutes possibilités d'investissements majeurs. Concernant l'exploitation artisanale de l'or, le problème majeur est la mauvaise gouvernance et les mauvaises pratiques du sous-secteur.*
- ❖ *La faiblesse des cours du pétrole limite les possibilités de recherche dans les conditions plus difficiles.*
- ❖ *L'agriculture reste essentiellement familiale, avec seulement quelques agroindustries et peu d'exploitations moyennes réellement actives et productives. Le manque d'entrepreneurs agricoles réellement impliqués et désireux de vivre sur place de leur production constitue un problème majeur de développement de l'agriculture de seconde génération. Les agriculteurs sont peu et, souvent, mal organisés, peu formés et peu conseillers par des services agricoles en sous-effectif. Le manque de main d'œuvre pour le développement de l'agriculture est problématique. L'élevage est très faible dans la région, pour des raisons écologiques, techniques mais aussi culturelles.*
- ❖ *Concernant les plans communaux de développement, le souci principal est la disproportion entre les budgets affichés et les possibilités réelles de financement accessibles aux communes, le tout dans un contexte de faible vision globale du développement régional.*
- ❖ *La région est peu industrialisée par manque d'infrastructures, d'énergie, d'investisseurs, de main d'œuvre qualifiée et de visibilité, voire de facilités pour les entrepreneurs.*
- ❖ *En matière de commerce, au delà des questions de manque d'infrastructures de marché de bonne qualité dans la majorité des centres et le long de la frontière, c'est la question de la mauvaise application des textes de la CEMAC par le Gabon et la Guinée Equatoriale en matière de circulation des biens et des personnes qui limitent les échanges.*
- ❖ *Que ce soit pour le commerce, l'artisanat et les PME, la question de l'informalité reste un souci constant, à savoir que l'essentiel des activités s'effectue en marge des réglementations en vigueur.*
- ❖ *Concernant le tourisme, celui-ci est globalement mal et peu organisé, avec de grandes disparités entre les zones et avec une offre de services encore peu diversifiée et manquant de professionnalisme, notamment en dehors de Kribi.*
- ❖ *En matière d'urbanisme, le problème majeur est évidemment pour les gouvernants de coordonner et de faire face, dans un contexte de croissance démographique et économique, aux besoins d'extensions et d'amélioration des différents réseaux de services publics : eau potable, assainissement, eaux pluviales, éclairage public, énergie électrique, déchets, voiries, marchés, sécurité, transports urbains et interurbains, habitat populaire et de classe moyenne, etc. tout en contrôlant les abus en tous genres, et notamment les phénomènes d'accaparement des terres à but spéculatif dans les banlieues.*

14. ANNEXE

14.1. Abréviations et acronymes

%	Pour cent
°C	Degré Celsius
μS/cm	micro-siemens par centimètre
‰	Pour mille
AAGTA	Agence d'Aménagement et de Gestion des Terres Agricoles
ACDDI	Association Camerounaise pour le Développement Durable et l'Innovation
ACDIC	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
ACEFA	Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
ACPCAM	Action Commune pour la Préservation de l'Environnement et le Développement
AD	Administration
ADECOL	Association pour le Développement des Communautés Locales
AEP	Adduction d'Eau Potable
AER	Agence de l'Electrification Rurale
AES-SONEL	Applied Energies Services/Société Nationale d'Electricité du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AFOP	Appui à la Formation Professionnelles
AFREXIM Bank	Banque Africaine d'Export - Import
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique pour l'Afrique Subsaharienne
AFVP	Association française des volontaires du progrès
AGOA	African Growth and Opportunity Act.
AGTC	Association des Guides de Tourisme Camerounais
AIAF	Année Internationale de l'Agriculture Familiale
AL	Autorité Locale
ALENA	Accord de Libre-Échange Nord-Américain
ANAFOR	Agence National d'Appui au Développement forestier

ANNER-TP	Association nationale des entreprises d'entretien routier et de travaux publics
ANOR	Agence des normes et de la qualité
ANTIC	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la
AP	Aire Protégée
APE	Associations de parents d'élèves
APE	Accord de Partenariat Economique
API	Agence de Promotion des Investissements
APICAM	Association des ingénieurs conseils et société d'ingénierie du Cameroun
APME	Agence de Promotion des PME
APS	Avant Projets Sommaires
APT	Aire Protégée Transfrontalière
APTC	Association des Professionnels du Tourisme du Cameroun
APTOUR	Association de la Presse Pour un Tourisme Responsable
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
AT	Assistance Technique
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
ATIPAD	Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement
ATIPAD	Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement
ATMS	Agents Techniques M S
AVATOUR	Association De Valorisation Du Tourisme
AWF	African Wildlife Foundation
B M	Banque Mondiale
BAD	Banque Africaine de Développement
BC - PME	Banque Camerounaise des PME
BE	Bon état
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BIP	Budget d'Investissement Public
BIR	Bataillon d'Intervention Rapide
BOISCAM	Bois du Cameroun
BPAS	Bureau des Artisans du Sud

BPM	Bien Public Mondial
BR&D	Bioclimate Research and Development
BRGM	Bureau des Recherches Géologiques et Minières du Cameroun
BSTP	Bourse de Sous-traitance et de Partenariat
BUCREP	Bureau Camerounais des Recherches d'Etudes sur les Populations
C.EPFILD	Cercle de Promotion des Forêts et des Initiatives Locales de Développement
C/N	Carbone sur l'azote
C2D	Contrat Désendettement et Développement
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CAIL	Centre d'Appui aux Initiatives Locales
CAIPE	Centre d'Appui aux Initiatives Paysannes d'Ebolowa
CAMINEX	Cameroon Minerai Exploration
Campost	CAMEROON POSTAL SERVICES
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CANADEL	Centre d'Accompagnement de Nouvelles Alternatives de Développement Local
CANIDEV	Centre d'Appui aux Nouvelles Initiatives de Développement
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPEF	Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts
CARPA	Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat
Cat	Catégorie
CBFF	Congo Basin Forest Partnership
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CCD	Centre Chrétien de Développement
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDE	Camerounaise Des Eaux
CDMT	Cadres de Dépense à Moyen terme
CE/SU	Centre/Sud

CEAAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEAC	Centre d'Éducation et d'Action Communautaire
CECOPAK	Centre Communautaire de Pêche Artisanale de KRIBI
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEFAM	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEPFILD	Cercle de Promotion des Forêts et des Initiatives Locales de Développement
CEPOH	Centre de Protection des Orphelins, Handicapés et Jeunes Pygmées
CERAC	Cercle des Amis du Cameroun
CERAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement durable en Afrique centrale
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CETIF	Collège d'enseignement Technique Industriel Féminin
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFIJF	Centre de formation et d'insertion de la jeune fille
CFK	Compagnie Forestière de Kribi
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agropastoral
CFR	Centre de Formation Rurale
CGE	Conseiller de Gestion des Exploitations
CGGC	China Gezhouba Group Corporation
CGO	Conseillers en Gestion des Organisations
CGP	Conseiller de Groupement de Producteurs
CICC	Conseil interprofessionnel du cacao et du café
CIEH	Comité Inter Africain d'Etude Hydraulique
CIFOR	Center for International Forestry Research
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIPRES	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CNC	Commission nationale de la Concurrence
CNCC	Conseil National des Chargeurs Camerounais
CNFZV	Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire

CO	monoxyde de carbone
CO2	dioxyde de carbone
COAST	Collaborative action for Sustainable Tourism
CODAC	Comité Départemental d'Appui-Conseil
COFA	Compagnie Forestière ASSAM
COGE	comité de gestion
COGEDI	comité de gestion du district
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
Comité FAL	Comité de facilitation des opérations du commerce extérieur
CONAC	Confédération Nationale des Artisans du Cameroun
CoPil	Comité de Pilotage
COSA	comité de santé
COSADI	comité de santé du district
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
COV	Composés Organiques Volatils
CPM	Centres de Professionnalisation des Moniteurs
CRA	Collège Régional d'Agriculture
CRADIF	Centre Régional d'Appui et de Développement des Initiatives Féminines
CRADIF	Centre Régional d'Appui et de Développement des Initiatives Féminines
CRESPAC	Chaîne des Restaurateurs pour le Patrimoine de la Cuisine Camerounaise
CRH	Centre de Recherche Hydrologique
CRPA	Centre Régional de Professionnalisation Agropastoral
CS	Centres de santé
CSI	centre de santé intégré
CSPH	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
CTFC	Centre Technique de Forêt Communale
CTFC	Centre Technique de Forêt Communale
CTSPA	Conseiller Technique Spécialisé en Production Animale
CTSPV	Conseiller Technique Spécialisé en Production Végétale
CUF	Cameroon. United Forest

CZV	Centre zootechnique et vétérinaire
DAADR	Délégation d'Arrondissement d'Agriculture et du Développement Rural
DAEPIA	Délégation d'arrondissement de l'élevage des pêches et industries animales
DDEPIA	Délégation Départementale de l'Eleavage, des Pêches et des Industries Animales
DED	Deutscher Entwicklungsdienst/service allemand de développement
DEUC	Diagnostic de l'Espace Urbain Communal
DFID	Département pour le Développement International / Department For International Development
DFnP	Domaine Forestier Non permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPAT	Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DIC	Diagnostic de l'Institution Communale
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DME	Diamètre Minimum d'Exploitation
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
DPDC	Dibamba Power Development Corporation
DPNV	Diagnostic Participatif Niveau Village
DPNV	Diagnostic Participatif Niveau Village
DPO	Direction Par Objectif
DPPS	Direction de la Prospective et de la Planification Stratégique (MINEPAT)
DR MINPROFF	Délégation Régionale du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
DRTLS	Direction Régionale du Tourisme et des loisirs
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSDSR	Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
DSO	Direct Shipping Ore
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DynAfFor	Structure et dynamique des forêts d'Afrique centrale
EAA	École d'Agriculture Adventiste
EAA	École d'Agriculture Adventiste
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale

EDC	Electricity Development Corporation
EFA	Exploitations Familiales Agricoles
EFA	École Familiale Agricole
EFR	École Familiale Rurale
EIES	Étude d'Impact Environnementale et Sociale
EN	Endommagé
ENEO	Energy of Cameroon
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
ENVI-REP Cameroun	Environment and Resource Protection
EPA	Etablissements Publics Administratifs
EPC	Eglise Presbytérienne Camerounaise
ESG	Enseignement Secondaire General
EST	Enseignement Secondaire Technique
ETA	Ecoles des Techniques Agricoles
etc.	Et cætera
ETP	Evapotranspiration potentielle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPA	Fédération des G.I.C. de Pêcheurs Artisans
FAR	Formation Agricole et Rurale
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FECAP-TP	Fédération camerounaise des PME en travaux publics
FED	Fonds Européen de Développement
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FER	Fonds d'Electrification Rurale
FFOM	(Force-Faiblesse-Opportunité-Menace
FH	Faisceau Hertzien
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIPCAM	Fabrique Camerounaise de Parquet
FLNG PERENCO	Floating Liquefied Natural Gas

FMD	Filet Maillant Dérivant
FME	Filet Maillant Encerclant
FMF	Filets Maillant de Fond
FMS	Filet Maillant de Surface
FODECC	Fonds de Developpement des Filières Cacao et Café
FSC	Forest Stewardship Council
GAC	Groupement des Agriculteurs du Cameroun
GE	Grandes Entreprises
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre
GEX	Groupement des exportateurs
GFBC	Groupement de la Filière Bois au Cameroun
GIC	Groupe d'initiative commune
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GICAMINEs	Groupe d'intérêt commun des artisans miniers
GIZ	Coopération Technique Allemande
GNL	Gaz naturel liquéfié
GP	Groupement de Producteurs
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GUASC	Guides Associés du Cameroun
GUCE	Guichet unique des opérations du commerce extérieur
GUFCE	Guichets uniques de facilitation des formalités de création des entreprises
GWh	Giga watts heures
GWP	Global Water Partnership
Ha	Hectare
hab/km ²	Habitant par kilomètre carré
HEVECAM	Hévéa du Cameroun
HFC	Société Forestière de Campo
HT	Haute Tension
HTR	Haute Température
HYDRAC	Hydrocarbure Analyse-Contrôle

HYDROMET	Hydrologic and Meteorologic monitoring stations
IDA	Association internationale de développement
IDE	Infirmiers Diplômés d'Etat
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IMF	Institutions de Micro-Finance
IMIC	INTERNATIONAL MINING & INFRASTRUCTURE CORPORATION PLC
IMS	Ingénieurs Médico-Sanitaire
INC	Institut National de Cartographie
INS	Institut National de la Statistique
Int	Intersection
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
IRAD	Recherche Agronomique pour le Développement
IRCAM	Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun
IRGM	Institut de Recherches Géologiques et Minières
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
ISH	Institut des Sciences Halieutiques
ISI	Industrialisation par Substitution aux Importations
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITMS	Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaire
JEURAC	Jeunesse Rurale Active
JMN	Cabinet d'études
KFCFA	Milliers de francs CFA (10 kfcfa = 10 000 FCFA)
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Km	Kilomètre
km/h	Kilomètre par heure
Km ²	Kilomètre carré
km ³	Kilomètre cube

KPDC	Kribi Power Development Company
Kv	Kilovolt
Kw	Kilowatt
kWh/m/j	Kilowatt heure par mètre par jour
kWh/m ² /j	Kilowatt heure par mètre carré par jour
l/j/tête	Litre par jour par tete
LBC	Lampes basses consommations
LED	Light-emitting diode
Lim CE/SU	Limite centre sud
m	Mètre
M S	Médico Sanitaire
m/km ²	Mètre par Kilomètre carré
m/s	Mètre par seconde
m ²	Mètre carré
m ³	Mètre cube
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Équipement du Territoire Urbain Rural
MAGZI	Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MCA	Millenium Challenge Account
MCFA	Milliard de CFA
MDP	Mécanisme de Développement Propre
ME	Moyenne Entreprise
MEAO	Mission d'Etude pour l'Aménagement de l'Océan
MECAM	Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun
MES	Matières En Suspension
Mg/ha	Métagramme par hectare
mg/l	Milligramme par litre
mg/m ³	Milligramme par mètre cube
MgC	Méga gramme carbone
MgC/Ha	Méga gramme de carbone par hectare
Mhz	Mégahertz

MIDEPECAM	Mission de Développement de la Pêche au Cameroun
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	ex-Ministère de l'Agriculture
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCAF	Ministère du Cadastre et des Affaires Foncières
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINCONSUPE	Ministère du Contrôle Supérieur de l'État
MINCULT	Ministère de la Culture
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINERST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINMEE	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Énergie
MINMIDT	Ministère de Mines, de l'industrie et du Développement Technologique

MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail. et de la Sécurité Sociale
MIRAP	Mission de Régulation d'Approvisionnement en Produits
mm	millimètre
MMG	Mba Mba Georges
MoU	Memorandum of Understanding
MT	Moyenne Tension
MW	Mégawatts
NAT	National
ND	Non déterminé
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NIE	Notices d'Impact Environnemental
NO2	Dioxyde d'azote
NOP	Non opérationnel
NOx	oxydes d'azote
NRFE	Nouveau Régime Financier de l'Etat
O	Opérationnel
O ₂	Oxygène dissous
OAL	Organismes d'Appui Locaux
OAL	Organisation Accompagnatrice Locale
OAL	Organisme d'Appui au Développement
OAL	Organismes d'Appui Local

OAL	Organismes d'Appui Local
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuel
OHADA	Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONCC	Office national du café et du cacao
ONED	Organisation pour le Nature, l'Environnement et le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONZFI	Office National des Zones Franches Industrielles
OP	Organisations Paysannes
OP	Organisations de Producteurs
OP	Organisation Paysannes
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
OSC	Organisations de la Société Civile
PAC	Politique Agricole Commune
PACA	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
PADDL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAER	Promotion des actions d'appui à l'établissement d'une économie rurale intégrée
PAIJA	Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs
PALAF2C	Programme d'Appui à la Lutte Antifongique dans les Filières Cacao – Café
PAM	Programme Alimentaire Mondial (Nations Unies)
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAPA	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole
PAUEF2C	Programme d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao – Café
PAUEF2C	Programme d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao – Café
PCA	Paquet complémentaire d'activités
PCD	Plan Communal de Développement

PCFC	Projet de Compétitivité des Filières de Croissance
PCR	Plan Cadre de Réinstallation
PDC	Plan de Développement Communal
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDH	Plesiochronous Digital Hierarchy/hiérarchie numérique plésiochrone
PDI	Plan Directeur d'Industrialisation
PDICA	Projet de Développement Intégré Communautaire de l'Atlantique
PDR	Plan Directeur Routier
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PE	Petite Entreprise
PEA-Jeunes	Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes
PFNL	Produits forestiers non ligneux
pH	Potentiel hydrogène
PHP	Plantations du Haut-Penja
PI	Producteurs Indépendants
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIB	Produit intérieur brut
PIDMA	Programme d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
PIN	Programme Indicatif National
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agropastorale du Cameroun
PM	Premier Ministre
PM2, 5	Particule à diamètre < 2.5
PMA	Paquet minimum d'activités
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNAFM	Programme National d'Appui à la Filière Maïs
PNB	Produit national brut
PNDP	Programme National de Développement Participatif

PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNDRT	Programme National de Développement des Racines et Tubercules
PNEE	Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
POS	Plan d'Occupation du Sol
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat public privé
PQI	Plateforme Qualité Innovation
PRECASEM	Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier
PRIASAN	Programme Régional d'Investissement pour l'Agriculture la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRIASAN	Programme Régional d'Investissement pour l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRODEPAD	Promotion pour le Développement Participatif et la Décentralisation
PSCC	Programme Semencier Café Cacao
PSCC	Programme Semencier Café Cacao
PSE	Paielements pour Services Environnementaux
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PST	Programme Sectoriel des Transports
PSU	Plan Sommaire d'Urbanisme
PTA	Plans de Travail Annuels
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTTE	Initiative des Pays Pauvres très Endettés
PUGDT	Plan d'Utilisation et de Gestion Durable des Terres
PZN	Plan de zonage national
PZTN	Plan de Zonage du Territoire National
RADEC	Rapports de Développement Economique du Cameroun
RAFHAM	Réseau des Associations des Femmes et des Hommes de l'Arrondissement de

	Meyomessi
RAFM	Réseau Africain des Forêts Modèles
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RAPID	Réseau d'Actions Participatives aux Initiatives de Développement
RCA	République Centrafricaine
RE	Réseau Est
RE	A réhabiliter
REDCOMZOFT	Redynamisation de la Communication en zone frontalière
REDD	Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
REDD+.	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et de la Dégradation des Forêts plus
RELUFA	Réseau de Lutte contre la Faim
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RFD	Reserve forestière du Dja
RFUK	Rainforest Foundation UK
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGRC	Référentiel Géographique Routier du Cameroun
RIN	Réseau Interconnecté Nord
RIN/RIE	Réseau Interconnecté Nord / Réseau Interconnecté Est
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RPP	Readiness Preparation Paper
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAD	Société d'Aménagement de Douala
SAR	Section Artisanale Rurale
SAS	Service d'Actions sociales
SAT-3	Serial Advanced Technology-3
SCACI	Société Chino-Africaine de Commerce et Industrie
SCIEB	Société camerounaise d'Industrie et d'Exploitation des Bois
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SDH	Synchronous Digital Hierarchy (Hiérarchie numérique synchrone)
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SEC	Situation Energétique du Cameroun
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SGBC	Société Générale de Banques au Cameroun
SIBM	Société Industrielle des Bois MJP et Frère
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SIG	Système d'information géographique
SIM	Système d'information des Marchés
SM	Section Ménagère
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNAVTC	Syndicat National des Agences de Voyages et du Tourisme du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SNV	Service Néerlandais de Coopération Internationale
SO2	Dioxyde de soufre
SOCAPALM	Société Camerounaise des palmeraies
SODECAO	Société de Développement du Cacao
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité
SOTRAMAS	Société de transformation de manioc de Sangmélima
SP	Senne de Plage
SPEL	Syndicat Patronal des Établissements de Loisirs
SPIHT	Syndicat Patronal des Industries de l'Hôtellerie et du Tourisme
SPRC	Syndicat Patronal des Restaurateurs du Cameroun
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SSD	Service de santé de district
SSW	South-South-West (Sud-Sud-Ouest)
STBC	Système de Traçabilité des Bois au Cameroun
STM1	Synchronous Transport Module level-1
SU	Sud (Région)

SUDCAM	Sud Cameroun Hevea SA
SW-NE	South-West-Nord-East (Sud-Ouest-Nord-Est)
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels Camerounais
TDR	Termes de références
TIC	Techniques d'Information et de Communication
TJB	Tonneaux de Jauge Brute
TNS	Tri-Nationale de la Sangha
TPE	Très Petites Entreprises
Tpl	Tonne de poids lourd
TPMS	Technicien Principal Médico-sanitaire.
TRIDOM	Tri-national Dja-Odzala-Minkébé
TS	Technicien Supérieur
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBT	Unité de bétail tropical
UCAC	Université Catholique d'Afrique Centrale
UCAC	Université Catholique d'Afrique Centrale
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UKHO	United Kingdom Hydrographic Office
UNOPS	United Nations Office for Project Service
USD	United States Dollar
UTB	Unités de transformation du bois
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wild Fund for Nature / Fond Mondial pour la Nature
X.25	Norme internationale de transmission de données par paquets
ZES	Zone Economique Spéciale
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

